

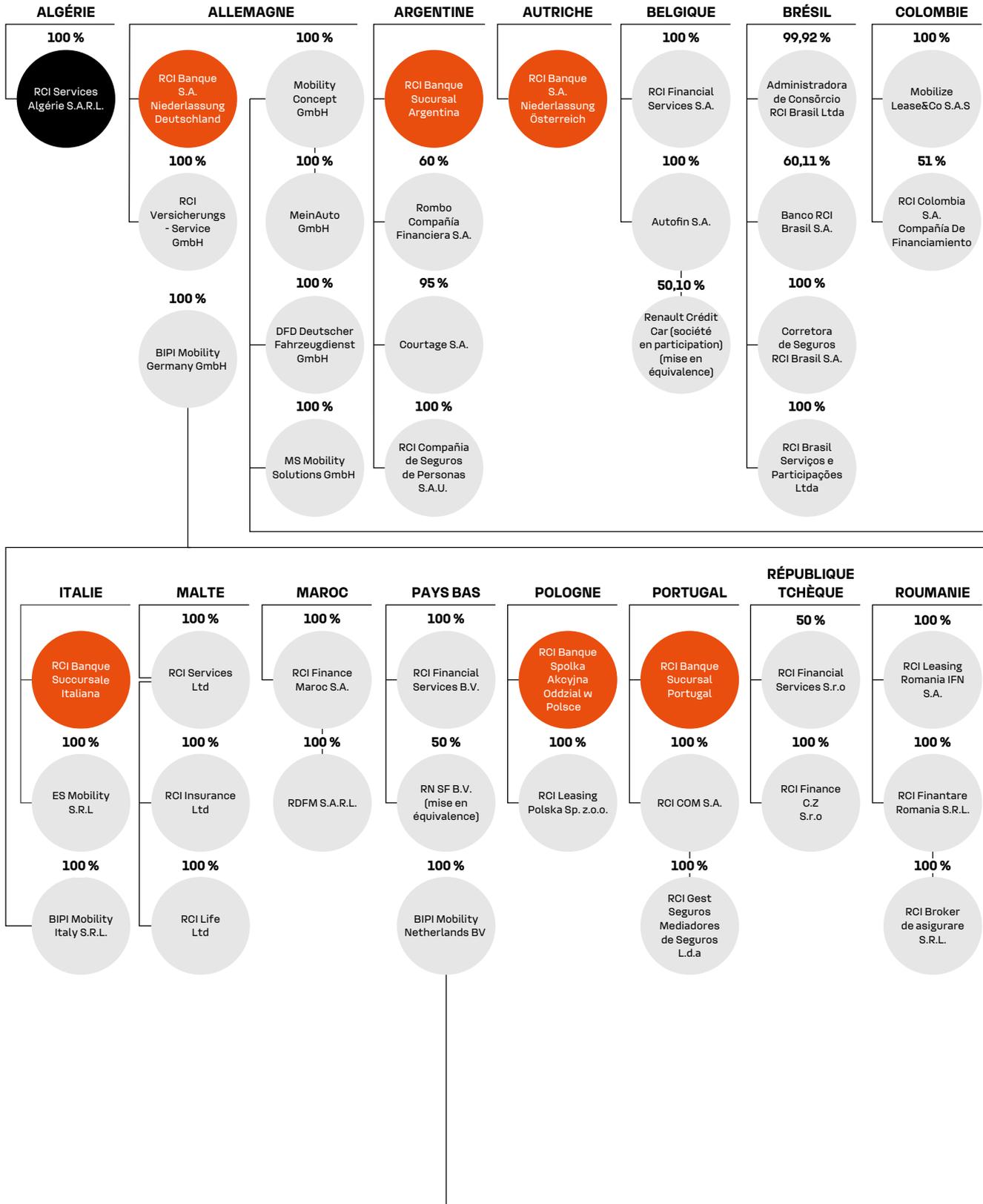
M~~Ø~~**BILIZE**
FINANCIAL SERVICES

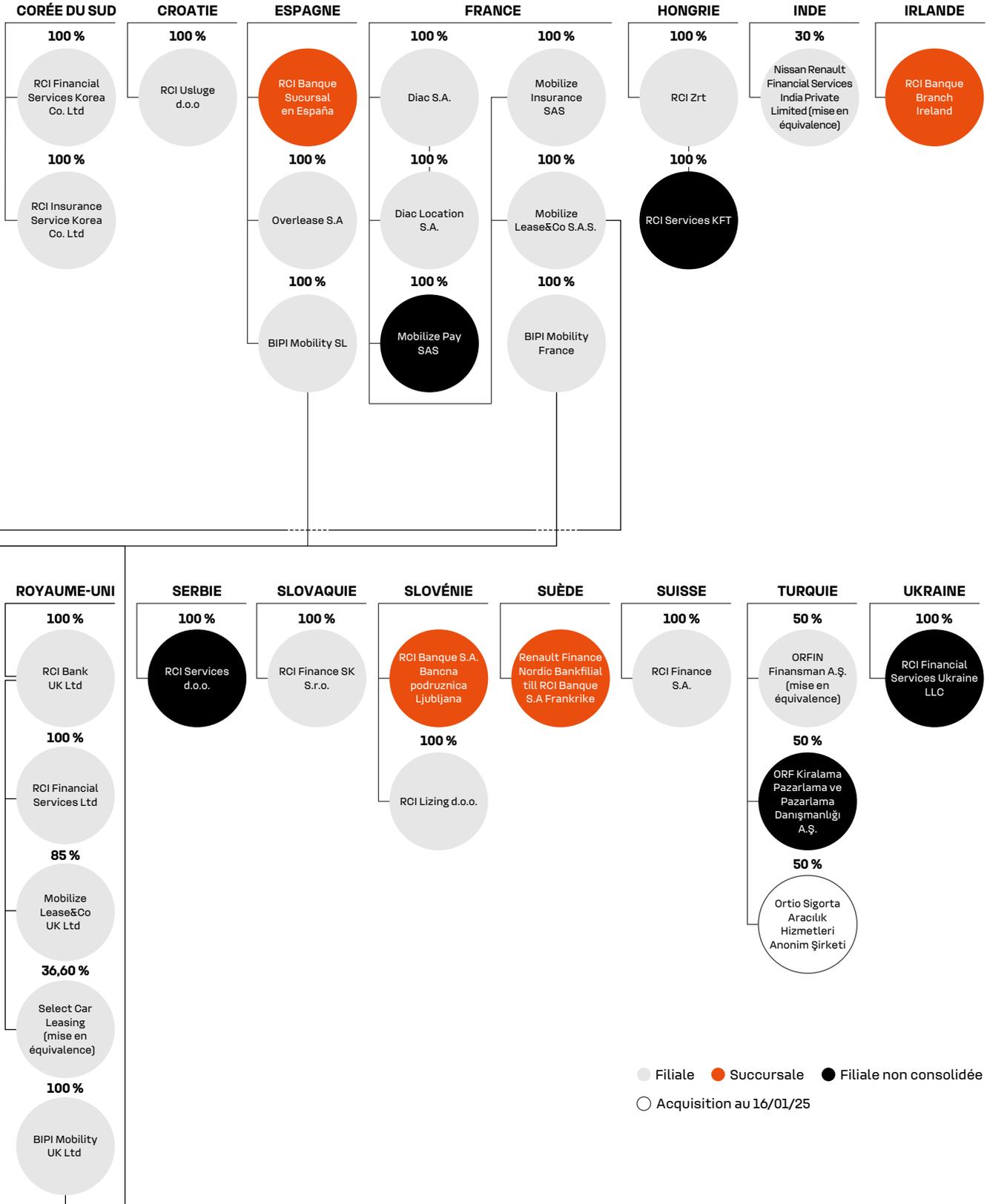
2024
RAPPORT
FINANCIER
ANNUEL

Une marque commerciale opérée par
RCI Banque S.A.

ORGANIGRAMME 2024

Mobilize FINANCIAL SERVICES





SOMMAIRE

Message de Gianluca De Ficchy	5
Message de Martin Thomas	6
Nos performances 2024	8
Activité commerciale	10

01. POLITIQUE FINANCIÈRE 12

02. RAPPORT DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2024 16

2.1 Rapport de gestion	18
2.2 Rapport de certification des informations en matière de durabilité	141

03. LES RISQUES – PILIER III 146

Déclaration sur les informations publiées au titre du Pilier III	148
Introduction	149
3.1 Synthèse des risques	149
3.2 Gouvernance et organisation de la gestion des risques	157
3.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	174
3.4 Risque de crédit	200
3.5 Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	247
3.6 Titrisation	248
3.7 Risque de marché	253
3.8 Risque de taux d'intérêt pour des positions de portefeuille	255
3.9 Risque de liquidité	260
3.10 Risques opérationnels et de non-conformité	269
3.11 Les risques ESG	274
3.12 Les autres risques	330
Table de correspondances	333
Tableaux	335

04. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 338

4.1 Actionnariat	340
4.2 Organisation du groupe Mobilize Financial Services	340
4.3 Instances et acteurs de gouvernance	341
4.4 Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale	355
4.5 Conventions réglementées	357
4.6 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au sens de l'article L. 225-37-4 3° du Code de commerce	357

05. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 358

5.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	360
5.2 États financiers consolidés	364
5.3 Annexe aux comptes consolidés	369
5.4 Annexe 1 : Informations sur les implantations et activités	435
5.5 Annexe 2 : Les risques financiers	438
5.6 Annexe 3 : Honoraires des commissaires aux comptes	443

06. COMPTES ANNUELS 444

6.1 Bilan et compte de résultat	446
6.2 Annexe aux comptes annuels	448
6.3 Tableau des filiales et des participations	477
6.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	478

07. INFORMATIONS GÉNÉRALES 482

7.1 Attestation de la personne physique responsable du rapport financier annuel au 31 décembre 2024	484
7.2 Renseignements à caractère général concernant la société	485
7.3 Historique	489



2024

**RAPPORT
FINANCIER
ANNUEL**

Ce rapport financier annuel est une reproduction en PDF de la version officielle du rapport financier annuel en XHTML déposé auprès de l'AMF le 09 avril 2025 et disponible sur notre site internet www.mobilize-fs.com

**NOTRE
AMBITION :
ÊTRE
LES PLUS
INNOVANTS
D'ICI 2024**

ÉDITORIAL DE GIANLUCA DE FICCHY



Directeur général de Mobilize
et président du Conseil
d'administration de RCI Banque SA

“ En 2024, Mobilize Financial Services a enregistré des performances commerciales et financières remarquables, avec un résultat avant impôts de 1 194 millions d'euros, confirmant ainsi sa contribution essentielle aux résultats du Groupe Renault. ”

Dans un contexte de transformation profonde du marché automobile mondial, Mobilize Financial Services continue de se distinguer par sa solidité et sa résilience. En 2024, nous avons enregistré des performances commerciales et financières remarquables, avec un résultat avant impôts de 1 194 millions d'euros, confirmant ainsi notre contribution essentielle aux résultats du Groupe Renault.

L'année 2025 s'annonce comme une période de défis sans précédent pour le secteur automobile européen, notamment en matière d'électrification des gammes de véhicules, dans un environnement réglementaire, économique et géopolitique de plus en plus complexe. Mobilize Financial Services est déterminée à accompagner le Groupe Renault dans cette transformation en développant une offre de produits et de services innovants autour des véhicules électriques. En 2024, notre soutien à une mobilité plus durable s'est accéléré, avec une part des financements des véhicules électriques supérieure de 2,9 points par rapport aux autres types de motorisation.

Mobilize Financial Services jouera également un rôle clé dans l'électrification, en finançant le développement des infrastructures, des produits et des services de recharge. En 2024, Mobilize Financial Services et Mobilize ont démontré toute la pertinence de leur alliance au sein d'une même marque. Ensemble, elles changent les mobilités de tous en développant des solutions ingénieuses pour chacun : plus accessibles, plus faciles, plus électriques.

En 2025, nous continuerons de placer l'expérience et la satisfaction de nos clients au cœur de notre stratégie, en déployant un plan ambitieux de simplification et de digitalisation des parcours. Cette transformation digitale est essentielle pour répondre aux attentes de nos clients en matière d'expérience connectée, simplifiée et personnalisée, tout en s'appuyant sur notre expertise éprouvée en matière de prévention des risques de fraude et de non-conformité.

La protection de nos clients et de nos parties prenantes demeure un enjeu majeur. Nos dispositifs de maîtrise des risques, d'éthique et de conformité répondent aux standards les plus élevés. Nous renforçons continuellement la culture du risque à tous les niveaux de l'entreprise, en valorisant le rôle essentiel de nos collaborateurs comme première ligne de défense. J'ai toute confiance en nos équipes pour intégrer cette responsabilité dans leur quotidien professionnel.

Grâce à notre excellente collaboration avec le Groupe et notre solide réseau de concessionnaires, nous allons créer encore plus de valeur pour nos clients. Notre partenariat historique avec les concessionnaires est un atout majeur pour réussir la transition électrique. Nous continuerons de capitaliser sur notre proximité avec ce réseau pour, ensemble, toujours simplifier l'accès à la recharge pour nos clients en développant le réseau des stations de charge rapide en concessions.

Je tiens à saluer l'engagement exceptionnel de nos équipes et le soutien précieux de nos partenaires, qui ont permis nos succès en 2024.

ÉDITORIAL DE MARTIN THOMAS



Directeur Général de Mobilize
Financial Services

Une nouvelle année de solide performance pour Mobilize Financial Services

L'année 2024 a été marquée par une progression continue et des résultats solides pour Mobilize Financial Services. Notre produit net bancaire (PNB) a atteint 2 180 millions d'euros, en hausse de 11,2 % par rapport à l'année précédente. Cette performance remarquable est le fruit de plusieurs facteurs clés.

Tout d'abord, la croissance de nos encours a joué un rôle déterminant. Grâce à une augmentation des immatriculations de Renault Group, Nissan et Mitsubishi, ainsi qu'à la hausse des montants moyens financés, nous avons pu renforcer notre position sur le marché. L'acquisition stratégique de MeinAuto en début d'année a également contribué de manière significative à cette croissance, en élargissant notre portefeuille de clients et en augmentant notre capacité à offrir des solutions de financement attractives.

En outre, notre engagement à soutenir l'électrification du parc automobile a marqué une progression significative en 2024. Le taux d'intervention sur les véhicules électriques a atteint 45 %, démontrant notre capacité à répondre aux attentes croissantes des consommateurs pour des solutions de mobilité plus durables. Cette orientation stratégique vers les véhicules électriques s'inscrit parfaitement dans notre vision à long terme d'une mobilité respectueuse de l'environnement.

Enfin, avec notre filiale Mobilize Lease&Co, notre activité de location longue durée a connu une expansion significative, avec une flotte atteignant 630 000 véhicules. Cette croissance est en ligne avec notre objectif ambitieux d'un million de véhicules d'ici 2030, et reflète notre capacité à innover et à nous adapter aux besoins évolutifs de nos clients.

“ En 2024, Mobilize Financial Services a délivré une croissance remarquable et prouvé sa grande résilience, avec une augmentation de 2,4 % du montant total des financements et une hausse de 11,2 % du produit net bancaire. Alors que nous abordons 2025, nous sommes déterminés à accompagner nos clients dans l'adoption d'une mobilité plus durable par des offres de produits et de services adaptées aux nouveaux usages. Nous poursuivrons aussi nos efforts pour atteindre l'excellence opérationnelle, grâce à une gestion exemplaire de nos coûts et de nos risques. ”

En 2024, nous avons également renforcé notre offre de services et d'assurances, malgré une légère baisse des ventes de contrats. Nous continuons d'améliorer notre offre de produits pour les véhicules d'occasion et d'accélérer sur les services connectés, pour poursuivre le développement de solutions favorisant la transition vers la mobilité électrique.

Regarder vers l'avenir avec des priorités stratégiques claires

Nos résultats financiers sont le témoin de notre stratégie pertinente, et de l'efficacité de notre gestion opérationnelle. Avec un résultat avant impôts de 1 194 millions d'euros, en hausse par rapport à 2023, nous confirmons notre solidité et notre capacité à générer de la valeur pour nos partenaires et nos clients. Cette croissance soutenue reflète notre capacité à anticiper les évolutions du marché et à adapter nos offres en conséquence. Nous avons poursuivi les transformations liées à la transition énergétique et à la digitalisation, tout en maintenant une gestion rigoureuse de nos coûts et de nos risques.

En 2024, Mobilize Financial Services a structuré les fondations de sa croissance future, autour de quatre priorités stratégiques : développer des offres basées sur l'usage tout au long du cycle de vie du véhicule, proposer des assurances et services innovants, moderniser nos systèmes d'information et améliorer notre excellence opérationnelle. Ces axes, développés avec un souci permanent de gestion rigoureuse des risques et de la conformité, nous permettront de continuer à accompagner la transition vers une mobilité durable pour tous.

Je tiens à remercier nos 4 000 collaborateurs pour leur engagement et leur contribution à cette remarquable performance. Alors que la DIAC vient de célébrer ses 100 ans d'existence, nous continuons de démontrer comment, ensemble, nous créons de la valeur pour Renault Group et contribuons à la réalisation de ses ambitions pour l'avenir.

**CONSTRUIRE
UNE
MOBILITÉ
DURABLE
POUR TOUS**

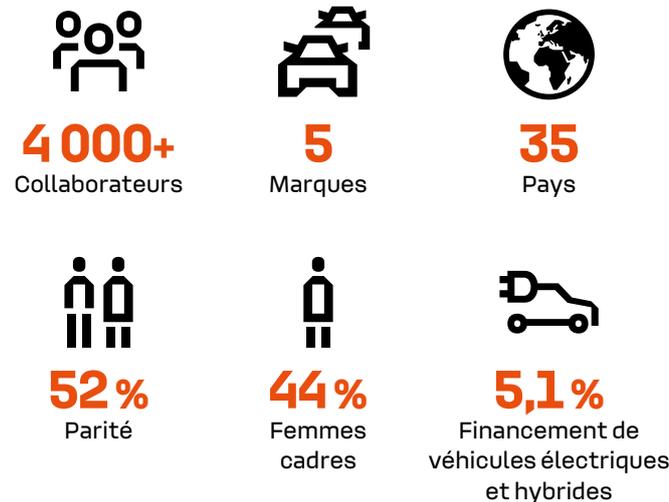
NOS PERFORMANCES 2024

Bonne performance commerciale avec un montant moyen financé en hausse et une performance financière en progrès grâce à la croissance du produit net bancaire.

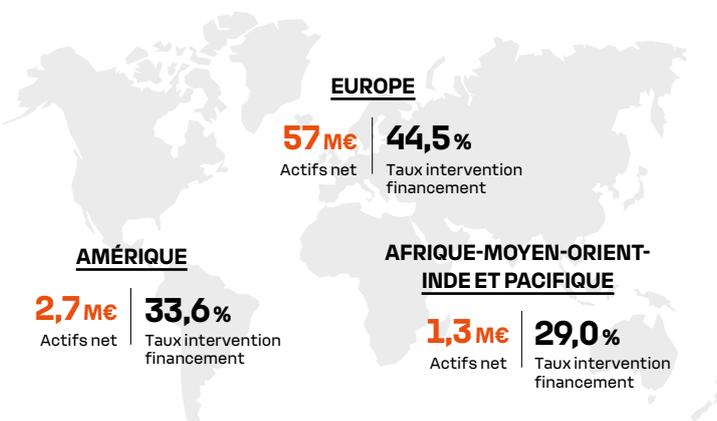
Dans un marché automobile en légère progression, Mobilize Financial Services voit le montant total de ses financements augmenter de 2,4 % par rapport à 2023, grâce à la hausse des montants moyens financés.

Des indicateurs clés qui résistent malgré un marché en retrait.

Dans le monde



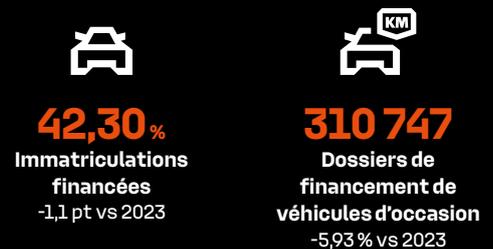
Répartition des actifs net et des taux d'intervention de financement par zone géographique à fin 2024



Performance financière



Financement

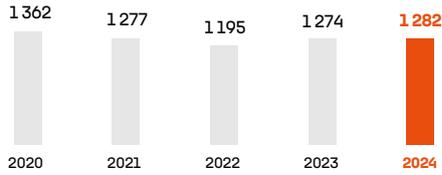


Services

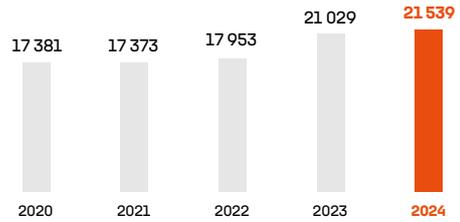


Des indicateurs clés qui résistent dans un contexte perturbé

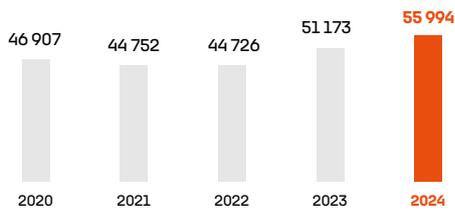
NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS VÉHICULES
(en milliers)



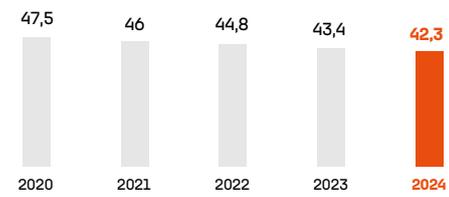
NOUVEAUX FINANCEMENTS
(hors prêts personnels et cartes de crédit / en millions d'euros)



ACTIFS PRODUCTIFS MOYENS
(en millions d'euros)



TAUX D'INTERVENTION FINANCEMENT
(en pourcentage des immatriculations)

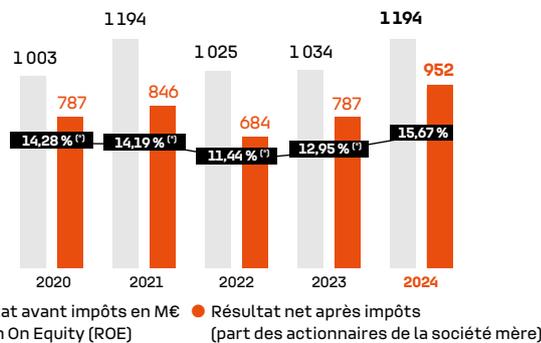


● TI groupe hors SME (*)

(*) SME : Sociétés consolidées par mise en équivalence (Turquie, Inde)

RÉSULTATS

(en millions d'euros)



● Résultat avant impôts en M€ ● Résultat net après impôts
● Return On Equity (ROE) (part des actionnaires de la société mère)

(*) Proforma pour exclure les intérêts minoritaires du calcul du ROE.

ACTIVITÉ COMMERCIALE

Le montant des nouveaux financements de Mobilize Financial Services progresse de 2,4 % par rapport à l'année 2023 grâce à la croissance des immatriculations de Renault Group, Nissan et Mitsubishi, à la hausse des montants moyens financés ainsi qu'à l'acquisition de MeinAuto.

Marché VP+PVU ⁽¹⁾	Taux d'intervention Financements (%)		Nouveaux dossiers véhicules (milliers)		Nouveaux financements hors cartes et PP (M€)		Actifs net à fin ⁽²⁾ (M€)	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
EUROPE	44,5 %	46,0 %	1 111	1 112	19 730	19 312	57 080	50 466
dont Allemagne	52,2 %	57,4 %	147	169	2 892	3 255	10 436	8 676
dont Espagne	48,9 %	48,5 %	116	102	1 849	1 644	5 006	4 421
dont France	51,7 %	51,9 %	399	409	6 609	6 685	20 071	18 282
dont Italie	57,6 %	56,3 %	174	155	3 146	2 879	8 029	6 863
dont Royaume-Uni	29,7 %	36,0 %	107	124	2 346	2 562	7 097	6 325
dont autres pays	29,7 %	29,9 %	168	153	2 888	2 287	6 441	5 899
AMÉRIQUES	33,6 %	30,6 %	132	126	1 290	1 275	2 690	2 868
dont Argentine	27,8 %	23,3 %	17	20	149	145	228	100
dont Brésil	35,3 %	31,4 %	101	85	976	857	1 763	1 935
dont Colombie	30,7 %	40,9 %	14	21	164	273	699	833
AFRIQUE - MOYEN-ORIENT - INDE ET PACIFIQUE	29,0 %	33,9 %	39	36	520	442	1 263	1 362
EURASIE	-	-	0	0	0	0	-	-
TOTAL GROUPE	42,3 %	43,4 %	1 282	1 274	21 539	21 029	61 033	54 695

(1) Les données concernent les marchés voitures particulières (VP) et petits véhicules utilitaires (PVU).

(2) Actif net à fin = Encours net total + Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions.

dont actifs net à fin Clientèle (M€)		dont actifs nets à fin Réseaux (M€)		Actifs productifs moyens (M€)		Produit net bancaire (M€)		Résultat avant impôts (M€)	
2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
44 140	39 588	12 940	10 878	52 337	47 062	1 888	1 645	1 032	925
8 989	7 362	1 447	1 314	8 690	8 435	235	260	133	152
4 017	3 574	989	847	4 573	4 071	152	140	95	93
14 924	14 000	5 147	4 282	18 197	17 335	402	401	131	177
6 274	5 649	1 755	1 214	7 114	6 088	165	159	96	99
5 963	5 287	1 134	1 038	6 808	5 911	201	190	96	123
3 973	3 716	2 468	2 183	6 955	5 222	737	495	504	307
2 052	2 267	638	601	2 455	2 613	246	240	122	70
78	34	150	66	89	149	90	74	28	16
1 349	1 450	414	485	1 711	1 725	112	121	88	76
625	783	74	50	655	739	45	46	6	-21
1 032	1 200	231	162	1 203	1 481	69	76	38	31
-	-	-	-	-	16	-	1	3	9
47 224	43 054	13 809	11 641	55 994	51 173	2 203	1 961	1 194	1 034

01.

POLITIQUE FINANCIÈRE

La baisse de l'inflation a ouvert la voie à une nouvelle phase de politique monétaire, marquée par l'ouverture d'un cycle de réduction des taux directeurs. La Banque Centrale Européenne (BCE) a été la première à intervenir en juin 2024, en procédant à quatre baisses successives de 25 pts de base, soit une diminution totale de 100 points de base. Cette tendance devrait se poursuivre en 2025 afin de soutenir la croissance économique européenne. De son côté, la Réserve fédérale (Fed) a effectué trois baisses de taux totalisant 100 points de base. Elle reste plus prudente quant à de nouvelles réductions, en raison de la solidité de son économie et des risques inflationnistes potentiels.

Aux Etats Unis, le maintien de taux directeurs élevés a permis de faire baisser l'inflation. Après avoir atteint un point haut à 3,5% fin mars 2024, l'inflation est passée de 3,4% à fin 2023 à 2,7% fin novembre 2024. La croissance économique a été dynamique en 2024, avec une moyenne de 2,6% contre 3,2% en 2023. Le marché de l'emploi est resté fort, montrant cependant des signes de ralentissement. En effet, les créations d'emplois ont diminué et le taux de chômage a augmenté depuis mars 2024, atteignant 4,2% en novembre. Ainsi, la Fed a entamé un assouplissement de sa politique monétaire. Après avoir maintenu les taux directeurs inchangés depuis juillet 2023, elle a réduit ses taux directeurs de 50 points de base en septembre, puis de 25 points de base en novembre et en décembre 2024. Le marché prévoit deux autres baisses en 2025 pour atteindre 3,9%.

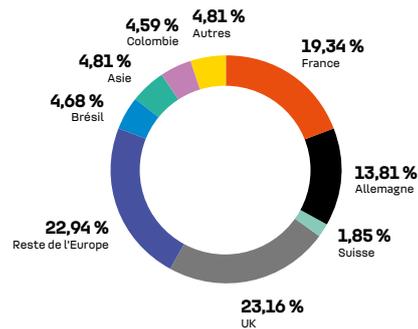
En Europe, le resserrement monétaire opéré par la BCE depuis 2022 a permis de faire baisser l'inflation de 2,9% à fin 2023 à 2,4% fin décembre 2024. La baisse des taux directeurs entamée en juin 2024 a ouvert une nouvelle phase de normalisation monétaire. La BCE a ainsi réduit ses taux directeurs à quatre reprises (100 pts de base au total) depuis 2024. Le marché anticipe quatre baisses supplémentaires en 2025 (100 pts de base) majoritairement au premier semestre, afin d'atteindre un niveau de 2% en juin. L'objectif est d'atteindre ce niveau de taux jugé neutre, voire un niveau plus bas en cas de faible croissance dans lecos principaux pays européens (PIB du 3ème trimestre : 0,9% annuel). L'institution n'a donné aucune indication sur ses prochaines décisions de politique monétaire et a réitéré la dépendance des décisions aux données économiques disponibles à chaque réunion.

Au Royaume uni, l'inflation a fortement diminué, passant de 4% à fin 2023 à 1,7% à fin septembre 2024 pour se stabiliser à 2,6% en fin d'année. L'économie s'est légèrement redressée avec un PIB en croissance de 0,9% à fin septembre, contre -0,3% à fin 2023. Le marché de l'emploi se normalise, avec un taux de chômage revenant à 4,3%, proche des niveaux de fin 2023. La hausse des salaires a progressé significativement au premier semestre, puis a ralenti en atteignant un creux de 3,8% fin août avant de remonter à 4,6% fin octobre, contre 5,8% fin 2023. Les élections générales de juillet 2024 ont marqué le retour au pouvoir du parti travailliste après 15 ans de gouvernement conservateur. La priorité du nouveau gouvernement est le retour de la croissance après une période prolongée d'instabilité économique. La Banque d'Angleterre (BOE) a abaissé son taux directeur à deux reprises de 25 points de base en juillet et novembre 2024. Le marché anticipe deux nouvelles baisses de 25 points de base en 2025, pour atteindre 4,1% fin 2025.

Dans cet environnement d'assouplissement des politiques monétaires, les taux des emprunts d'État à court et à long terme ont tous les deux augmenté au cours du premier semestre pour connaître des trajectoires opposées au cours du deuxième semestre. Les rendements des obligations allemandes à 2 ans ont baissé de 30 points et s'établissent à 2,1% fin décembre contre 2,4% fin 2023 (plus haut 3,08% à la mi-juin). Les rendements des obligations allemandes à 10 ans ont progressé de 34 points de base pour atteindre 2,4% fin décembre contre 2,02% début janvier (plus haut à 2,67% à la mi-juin).

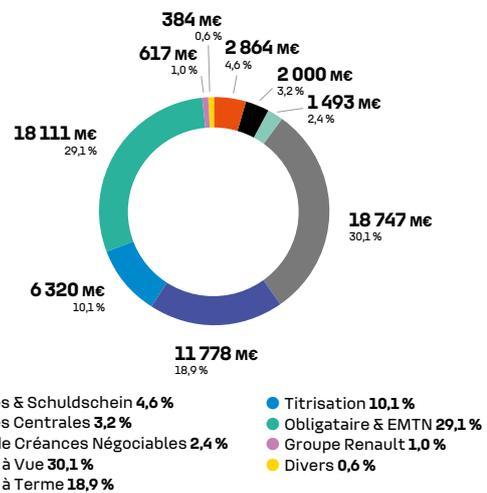
/ RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RESSOURCES NOUVELLES À 1 AN ET PLUS (HORS DÉPÔTS ET TLTRO)

(au 31/12/2024)



/ STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT

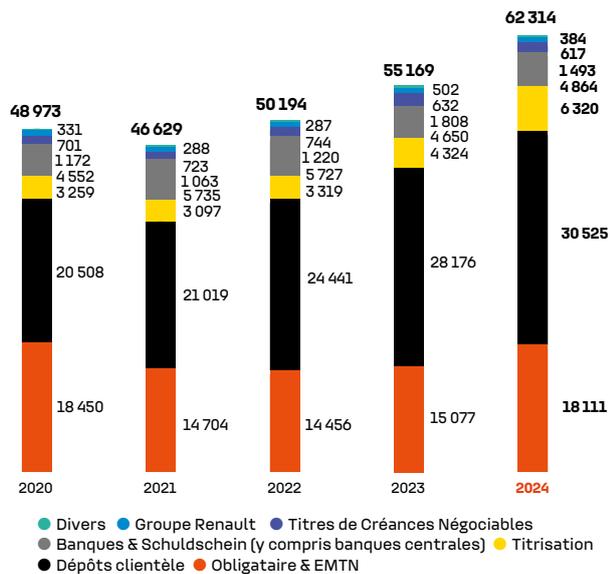
(au 31/12/2024)



01. POLITIQUE FINANCIÈRE

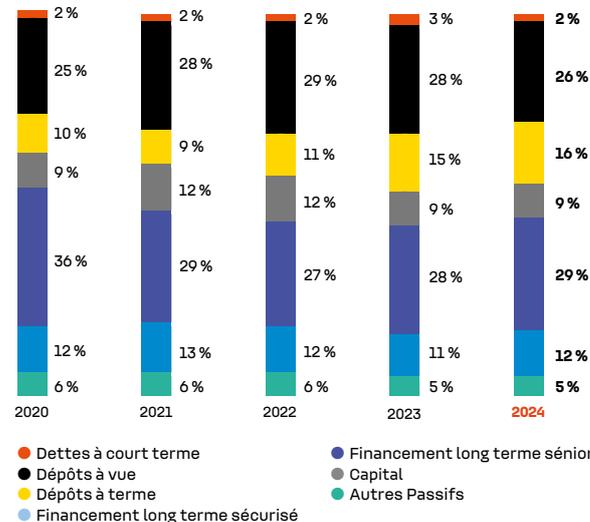
/ ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

(en millions d'euros)



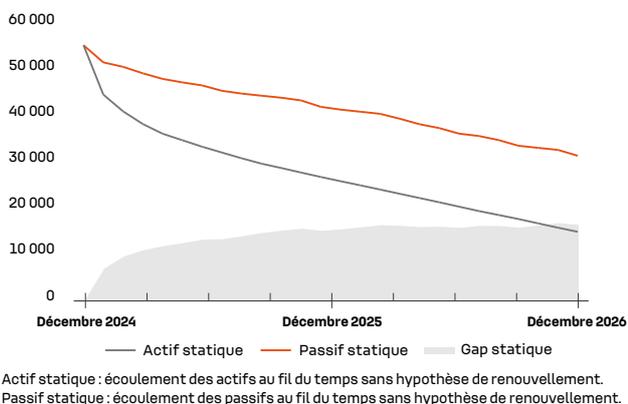
/ STRUCTURE DU PASSIF

(au 31/12/2024)



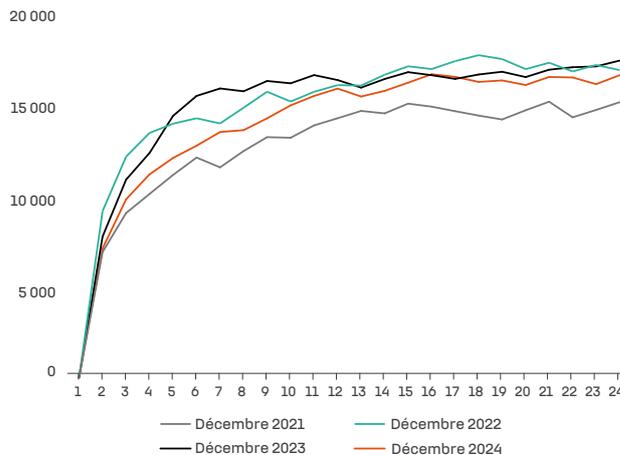
/ POSITION DE LIQUIDITÉ STATIQUE

(en millions d'euros)



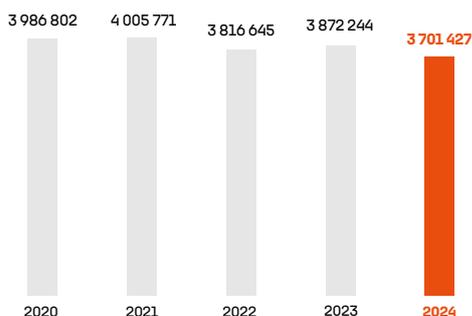
/ GAP DE LIQUIDITÉ

(en millions d'euros)



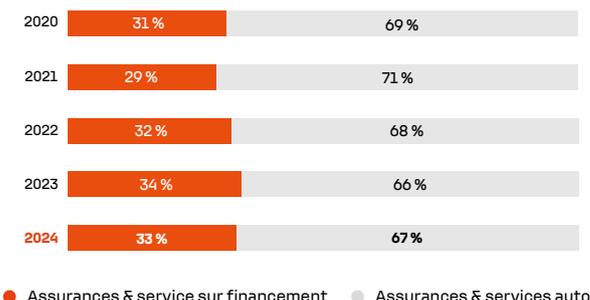
/ CONTRATS DE SERVICES

(en nombre) (au 31/12/2024)



/ MIX SERVICES

(en pourcentage) (au 31/12/2024)



Les marchés actions continuent d'afficher de bonnes performances malgré quelques périodes de retournement passagères. Les valeurs américaines et européennes profitent de la baisse de l'inflation et de la solidité des bénéfices des entreprises dans un environnement économique et géopolitique incertain. L'Eurostoxx 50 et le S&P 500 progressent de +8,3 % et +23,3 % depuis la fin de 2023. Après s'être écarté tout début 2024, l'indice IBOXX Corporate Bond Euro qui avait clôturé l'année 2023 à 91 points de base, s'est resserré jusqu'à début juillet, atteignant un point bas à 82 points de base.

Depuis début octobre, il a commencé à s'écarter fortement pour atteindre 99 points de base à fin décembre. Dans ce contexte, le groupe a émis l'équivalent de 5,1 Md€ sur le marché obligataire en 2024. Le groupe a émis six émissions publiques senior en Euro respectivement de 2 ans (400 M€), 3,5 ans (800 M€), 4 ans (600 M€ Green bond), 5 ans (600 M€ augmenté à 700 M€ en octobre), 6 ans (800 M€) et 7 ans (700 M€) et une émission en CHF de 5 ans (120 M CHF). La filiale polonaise a par ailleurs émis deux émissions à 3 ans pour un total de 850 M PLN. Le groupe a également renforcé sa structure de capital en émettant une deuxième souche de dette subordonnée Tier 2 10,25Y NC 5,25 (750 M€).

Sur le marché de la titrisation, le groupe a lancé deux opérations publiques au cours de l'année 2024. Une transaction de 822 M€ adossée à des prêts automobiles accordés par sa succursale allemande a été placée au cours du premier semestre 2024. La deuxième transaction a été émise pour 765 M€ adossée à des crédits octroyés par sa filiale française. La succursale italienne a par ailleurs mis en place au cours du second semestre 2024 sa première titrisation privée de prêts automobiles pour un montant de financement de 600 M€. Les titrisations privées de prêts automobiles au Royaume -Uni, de leasing en Allemagne et de composante valeur résiduelle des contrats de LOA en France ont vu leur période revolving

étendue pour deux années supplémentaires. Le montant des deux premières opérations a été légèrement augmenté pour atteindre 700 M€ au Royaume-Uni et 450 M€ en Allemagne.

L'activité de collecte d'épargne s'est montrée dynamique et compétitive en termes de coût de la ressource collectée. Les encours d'épargne collectée ont progressé de 2,3 Md€ depuis le début d'année pour s'établir à 30,5 Md€.

Par ailleurs, Mobilize Financial Services a renforcé son système de surveillance du risque de liquidité en introduisant de multiples scénarios de crise de liquidité dont la gravité et la vitesse de propagation varient. Ces scénarios comprennent des hypothèses de stress sur le financement du marché et des sorties massives de dépôts. La banque a défini un horizon de continuité des activités pour chaque scénario et effectue régulièrement des tests de résistance pour évaluer sa résilience. Au mois de décembre 2024, la réserve de liquidité (périmètre européen) s'élevait à 14,8 Md€, permettant de répondre à l'appétit pour le risque interne de continuité d'activité dans chaque scénario de stress de liquidité. Cette réserve se décompose en 4,4 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 4,6 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire des Banques Centrales, 5,6 Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA) et 0,2Md€ d'actifs financiers.

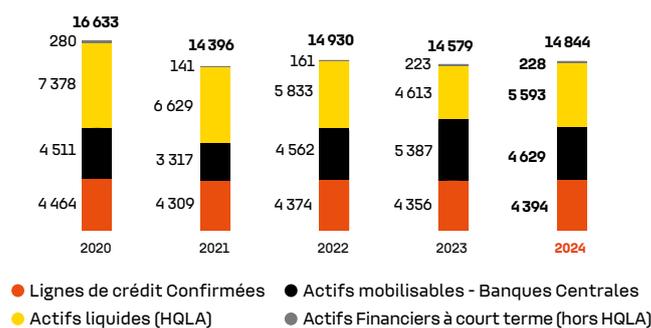
La sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite de 70 M€ fixée par le groupe.

Au 31 décembre 2024, une hausse des taux parallèle aurait un impact sur la marge nette d'intérêts (MNI) du groupe de -10,2 M€ avec la contribution par devise suivante :

- La somme des valeurs absolues des sensibilités à un choc de taux parallèle⁽¹⁾ dans chaque devise s'élève à 20,1 M€.
- La position de change transactionnelle⁽²⁾ consolidée de Mobilize Financial Services s'établit à 12,7 M€ à fin décembre.

/ RÉSERVE DE LIQUIDITÉ⁽³⁾

(en milliers d'euros)



Émissions et programmes du groupe RCI Banque

Les émissions du groupe consolidées sont réalisées par huit émetteurs : RCI Banque, Diac, Rombo Compañia Financiera (Argentine), RCI Financial Services Korea Co Ltd (Corée du sud), Banco RCI Brasil (Brésil), RCI Finance Maroc, RCI Colombia S.A. Compañia de Financiamiento (Colombie) et RCI Leasing Polska.

/ RCI Banque court terme : S&P : **A-3** / Moody's : **P-2**

/ RCI Banque long terme : S&P : **BBB-** (Stable) / Moody's : **Baa1** (Stable)

1) Depuis 2021 et en conformité avec les orientations de l'EBA (Guidelines IRRBB), l'amplitude des chocs de taux est fonction de la devise. Au 31 décembre 2024, les chocs de taux appliqués pour chaque devise ont été de +100 bps pour CHF et KRW ; + 150 bps pour EUR, SEK et DKK ; + 200 bps pour GBP, MAD et CZK ; + 250 bps pour HUF ; + 300 bps pour le RON, COP et PLN ; + 350 bps pour le BRL ; + 500 bps pour ARS.
 2) Position de change excluant les titres de participations au capital des filiales.
 3) Périmètre Europe.

02.

RAPPORT DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2024

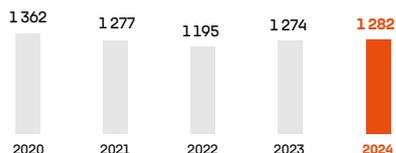
SOMMAIRE

2.1	Rapport de gestion	18	2.1.5	Facteurs de risques	28
2.1.1	Chiffres clefs du groupe Mobilize FS	18	2.1.6	Comptes sociaux	35
2.1.2	Présentation des activités du groupe Mobilize Financial Services	19	2.1.7	Rapport sur la durabilité	38
2.1.3	Activité commerciale	21	2.1.8	Assemblée générale de RCI Banque S.A. du 20 mai 2025	136
2.1.4	Analyse de la performance économique – comptes consolidés	22	2.1.9	Informations complémentaires	138
			2.2	Rapport de certification des informations en matière de durabilité	141

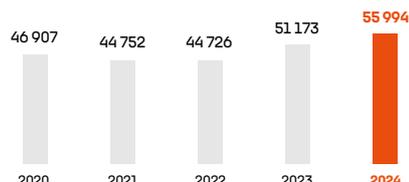
2.1 Rapport de gestion

2.1.1 Chiffres clefs du groupe Mobilize FS

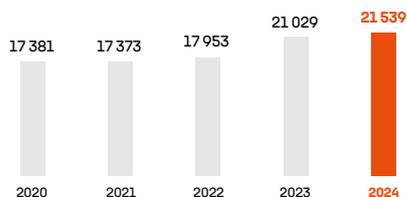
/ NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS VÉHICULES
(en milliers)



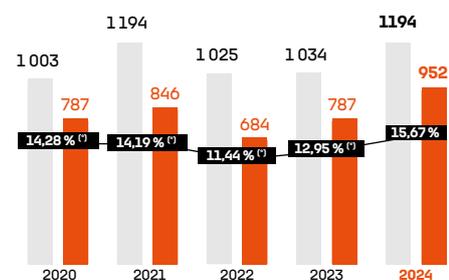
/ ACTIFS PRODUCTIFS MOYENS⁽¹⁾
(en millions d'euros)



/ NOUVEAUX FINANCEMENTS
(hors prêts personnels et cartes de crédit/en millions d'euros)



/ RÉSULTATS
(en millions d'euros)



● Résultat avant impôts en M€ ● Résultat net après impôts (part des actionnaires de la société mère)
● Return On Equity (ROE)

(*) Proforma pour exclure les intérêts minoritaires du calcul du ROE.

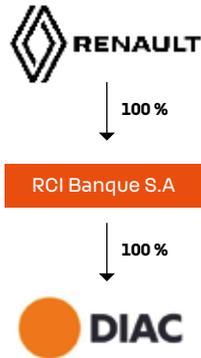
1) Actifs nets à fin = Encours net total à fin + Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions.

2.1.2 Présentation des activités du groupe Mobilize Financial Services

2.1.2.1 Présentation générale de RCI Banque

Présentation de l'organisation

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la date de clôture de cet exercice, le capital de la société est détenu à 99,99 % par Renault s.a.s. et que RCI Banque détient directement en France, 99,99 % du capital de DIAC SA, établissement de crédit et intermédiaire, d'assurances, au capital de 415 100 500 € immatriculé au RCS Bobigny sous le numéro 702 002 221.



Mobilize Financial Services est une marque détenue et opérée par RCI Banque.

Raison d'être

Par décision du Conseil d'administration du 6 janvier 2022, la société a adopté une raison d'être définie comme suit :

Version anglaise :

« AS A PARTNER WHO CARES FOR ALL ITS CUSTOMERS WE BUILD INNOVATIVE FINANCIAL SERVICES TO CREATE SUSTAINABLE MOBILITY FOR ALL »

Version française :

« À L'ÉCOUTE DE TOUS NOS CLIENTS NOUS CRÉONS DES SERVICES FINANCIERS INNOVANTS POUR CONSTRUIRE UNE MOBILITÉ DURABLE POUR TOUS »

La raison d'être n'est pas inscrite dans les statuts de la société.

2.1.2.2 Présentation de l'offre Produits et Services

En mai 2022, RCI Banque a franchi une nouvelle étape et adopté une nouvelle identité commerciale en devenant Mobilize Financial Services, la marque de référence pour tous les besoins de mobilité liés à l'usage de la voiture. À l'écoute de tous ses clients, Mobilize Financial Services crée des services de financement innovants pour construire une mobilité durable pour tous.

Dans un contexte de changements majeurs pour l'industrie automobile, le renforcement des liens entre Mobilize et Mobilize Financial Services permet d'accompagner la stratégie de Renault Group d'aller au-delà de l'industrie automobile, basée sur un modèle chaîne de valeur des services de mobilité. Pour accompagner le développement de Mobilize, Mobilize Financial Services s'appuie sur ses 100 ans d'expertise, ses performances commerciales et financières, et ses contacts réguliers avec plus de 4 millions de clients, dont la satisfaction ne cesse d'augmenter. Mobilize Financial Services propose des services innovants et des parcours numériques qui permettent aux clients de réduire leur coût d'utilisation tout en accédant à une mobilité plus verte.

Des offres sur-mesure, pour chaque type de clientèle

Aux clients Particuliers, nous proposons des offres de financements et des services adaptés à leurs projets et à leurs usages pour faciliter, accompagner et enrichir leur expérience, tout au long de leur parcours de mobilité automobile. Nos solutions et services s'appliquent aux véhicules neufs comme aux véhicules d'occasion.

Aux clients Professionnels, nous fournissons une grande diversité de solutions de mobilité, pour les libérer des contraintes liées à la gestion de leur parc de véhicules et leur permettre de se concentrer sur leur cœur de métier.

Aux Réseaux des marques de Renault Group et des marques Nissan et Mitsubishi, nous apportons un soutien actif en finançant les stocks (de véhicules neufs, véhicules d'occasion et pièces détachées), ainsi que les besoins de trésorerie à court terme.

L'activité banque d'épargne, un pilier du refinancement de l'entreprise

Lancée en 2012, l'activité de collecte d'épargne est présente sur six marchés : France, Allemagne, Autriche, Royaume-Uni, Espagne et aux Pays-Bas. La collecte de dépôts constitue un levier de diversification des sources de refinancement de l'activité du groupe. Les montants collectés atteignent 30,5 Md€, soit environ 50 % des actifs nets à fin décembre 2024.

Plus de 4 000 collaborateurs sont pleinement engagés pour créer une mobilité durable pour tous

Mobilize Financial Services se concentre sur trois priorités clés :

- développer des offres de location et d'abonnement automobile. Mobilize Financial Services souhaite bénéficier de la croissance du marché de la location opérationnelle en s'appuyant sur trois leviers :
 - le développement des activités de location opérationnelles historiques,
 - l'acquisition ou prise de participation dans des sociétés de location existantes. En Allemagne, Mobilize Financial Services a finalisé en 2024 l'acquisition de Mobility Concept et de MeinAuto, acteur de premier plan sur le marché du leasing automobile. Au Royaume-Uni, Mobilize Financial Services a pris en 2023 une participation dans SELECT CAR LEASING et lancé SELECT LEASE by MOBILIZE, une nouvelle marque opérant sur le marché du leasing,
 - la poursuite du déploiement des offres d'abonnement en s'appuyant sur les compétences de Bipi, société acquise en 2021 et qui opère désormais dans six pays : Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Allemagne ;
- développer le segment du véhicule d'occasion en optimisant son financement sur l'ensemble du cycle de vie. Mobilize Financial Services va accélérer son activité de financement de véhicules d'occasion en se concentrant sur l'ensemble du cycle de vie et en proposant un parcours intégré incluant l'entretien, le recyclage et le remarketing ;
- afin d'atteindre l'ensemble de ces objectifs, Mobilize Financial Services développe de nouvelles méthodes de travail plus transversales qui s'appuient sur l'intelligence collective.

En nous appuyant sur près de 100 ans d'expertise en financement automobile, nous souhaitons développer le financement de véhicules d'occasion ainsi que les offres d'abonnement et de location opérationnelle. Ces dernières nous permettront de disposer à terme des véhicules d'occasion qui viendront faciliter le développement de notre activité de financement et de souscription sur ce créneau. Dans ce contexte, l'exposition au risque de valeur résiduelle va s'accroître.

2.1.3 Activité commerciale

Du fait d'un marché automobile en légère progression, Mobilize Financial Services voit ses nouveaux financements croître de 2,4 % par rapport à l'année 2023.

2.1.3.1 Évolution du contexte automobile/des constructeurs de Renault Group et des marques Nissan et Mitsubishi sur le périmètre opéré par RCI Banque

Dans un marché automobile en légère progression de 2,3 %, les volumes des marques de Renault Group, Nissan et Mitsubishi s'établissent à 2,25 millions de véhicules sur l'année 2024, en hausse de 3,9 %.

2.1.3.2 Performance commerciale

Le taux d'intervention s'élève à 42,3 %, en recul de 1,1 pt par rapport à l'année 2023. Le taux d'intervention sur les véhicules électriques est de 45 % en 2024 soit + 2,9 pts par rapport au taux d'intervention sur les autres types de motorisation.

Mobilize Financial Services a financé 1 282 066 dossiers sur l'année 2024, volume stable par rapport à l'année 2023 (+ 0,6 %). L'activité Financements des véhicules d'occasion affiche un recul de 5,9 % par rapport à l'année 2023, pour s'établir à 310 747 dossiers financés.

Les nouveaux financements (hors cartes et prêts personnels) s'élèvent à 21,5 Md€, soit une hausse de 2,4 % qui s'explique par la croissance des immatriculations, par la hausse des montants moyens financés ainsi que par l'acquisition de Mein Auto, début 2024.

Les actifs productifs moyens (APM) liés à l'activité clientèle auprès des Particuliers et des Professionnels s'établissent à 45,1 Md€ sur l'année 2024. Ils progressent de 10,8 %, portés par la croissance des nouveaux financements depuis début 2023 et par l'intégration du portefeuille de Mein Auto en début 2024.

Les actifs productifs moyens liés à l'activité Réseau progressent de 4,2 %, pour atteindre 10,9 Md€.

Au global, les actifs productifs moyens s'établissent à 56 Md€, soit une hausse de 9,4 % par rapport à l'année 2023.

Mobilize Financial Services a vendu 3,7 millions de contrats de services et d'assurances sur l'année 2024, en baisse de 4,4 % par rapport à l'année 2023.

La région Europe concentre l'essentiel de l'activité de Mobilize Financial Services, avec des nouveaux financements (hors cartes et prêts personnels) qui s'élèvent à 19,7 Md€, en progression de 2,2 % par rapport à l'année 2023 et qui représentent 92 % des nouveaux financements du groupe.

Pour la région Amériques, les nouveaux financements s'établissent à 1,3 Md€ en progression de 1,1 % par rapport à l'année 2023, du fait la croissance des immatriculations au Brésil.

Les nouveaux financements de la région Afrique - Moyen Orient - Inde et Pacifique s'élèvent à 0,5 Md€, en progression de 17,5 % par rapport à 2023. Cette augmentation s'explique essentiellement par la croissance de notre activité au Maroc.

2.1.4 Analyse de la performance économique – comptes consolidés

2.1.4.1 Informations générales financières

Le produit net bancaire (PNB) s'établit à 2 180 M€, en progression de 11,2 % par rapport à l'année 2023. Cette augmentation résulte de la croissance des encours, de la non-répétition d'un impact négatif sur la valorisation des « swaps » observée en 2023 et de l'acquisition de MeinAuto au début de l'année 2024.

La contribution au PNB des activités de Services représente 34 %, en baisse de 2,8 pt par rapport à 2023.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 727 M€, en hausse de 22 M€ comparé à l'année 2023. Cette hausse s'explique par l'intégration des frais de fonctionnement de Mein Auto en 2024. Les frais de fonctionnement représentent 1,30 % des actifs productifs moyens, soit une amélioration de 8 points de base par rapport à 2023.

Le coût du risque total s'établit à 0,31 % des actifs productifs moyens en 2024 contre 0,30 % en 2023.

Le résultat avant impôts s'établit ainsi à 1 194 M€ contre 1 034 M€ en 2023 du fait de la forte progression du produit net bancaire. La part des résultats des entreprises associées augmente de + 14 M€.

Le résultat net consolidé – part des actionnaires de la société mère – atteint 952 M€ pour l'année 2024, contre 787 M€ en 2023.

2.1.4.2 Analyse des comptes consolidés

2.1.4.2.1 Bilan

Bilan consolidé

/ ACTIF

En millions d'euros	Notes	12/2024	12/2023
Caisse et Banques centrales	2	5 681	4 733
Instruments dérivés de couverture	3	206	225
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4	496	483
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	153	143
Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit	5	1 539	1 539
Prêts et créances au coût amorti sur la clientèle	6 et 7	59 012	53 851
Actifs d'impôts courants	8	115	88
Actifs d'impôts différés	8	264	249
Créances fiscales hors impôts courants	8	357	322
Contrats de réassurance actifs	8	51	33
Comptes de régularisation et actifs divers	8	1 413	1 583
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	9	113	97
Opérations de location opérationnelle	6 et 7	3 039	1 564
Immobilisations corporelles et incorporelles	10	290	150
Goodwill	11	221	136
TOTAL ACTIF		72 950	65 196

/ PASSIF

En millions d'euros	Notes	12/2024	12/2023
Banques centrales	13.1	2 000	2 375
Instruments dérivés de couverture	3	270	289
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	12	52	62
Dettes envers les établissements de crédit	13.2	2 864	2 275
Dettes envers la clientèle	13.3	31 526	29 312
Dettes représentées par un titre	13.4	24 246	20 316
Passifs d'impôts courants	15	133	135
Passifs d'impôts différés	15	804	772
Dettes fiscales hors impôts courants	15	76	54
Comptes de régularisation et passifs divers	15	2 156	1 880
Passif sur contrats d'assurance émis	16	213	182
Provisions	17	168	151
Dettes subordonnées	19	1 678	893
Capitaux propres		6 764	6 500
Dont capitaux propres part du groupe		6 764	6 499
Capital souscrit et réserves liées		814	814
Réserves consolidées et autres		5 419	5 256
Gains ou pertes latents		(421)	(358)
Résultat de l'exercice		952	787
Dont capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle		-	1
TOTAL PASSIF		72 950	65 196

Hors bilan consolidé

En millions d'euros	12/2024	12/2023
Engagements de financement	2 579	3 092
Engagements en faveur de la clientèle	2 579	3 092
Engagements de garantie	263	279
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	169	200
Engagements d'ordre de la clientèle	94	79
Autres engagements donnés	333	66
Engagements sur locations mobilières et immobilières	333	66
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS^(*)	3 175	3 437

(*) Dont entreprises liées

1

1

En millions d'euros	12/2024	12/2023
Engagements de financement	4 649	4 631
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 649	4 631
Engagements de garantie	24 100	21 603
Engagements reçus d'établissements de crédit	208	206
Engagements reçus de la clientèle	6 630	6 745
Engagements de reprise reçus	17 262	14 652
Autres engagements reçus	332	64
Autres engagements reçus	332	64
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	29 081	26 298

(*) Dont entreprises liées

5 935

5 624

2.1.4.2.2 Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Notes	12/2024	12/2023
Intérêts et produits assimilés	27	4 061	3 397
Intérêts et charges assimilées	28	(2 695)	(2 109)
Commissions (Produits)	28	831	765
Commissions (Charges)	29	(445)	(383)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	30	(14)	(109)
Produits des contrats d'assurance émis	16	432	387
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	16	(69)	(25)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	16	-	-
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	16	4	(16)
Produits des autres activités	31	1 235	813
Charges des autres activités	31	(1 160)	(759)
Produit net bancaire		2 180	1 961
Charges générales d'exploitation	32	(744)	(693)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(24)	(19)
Résultat brut d'exploitation		1 412	1 249
Coût du risque	33	(172)	(153)
Résultat d'exploitation		1 240	1 096
Part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	9	2	(12)
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés		-	(1)
Résultat sur exposition inflation ⁽²⁾		(48)	(49)
Résultat avant impôts		1 194	1 034
Impôts sur les bénéfices	34	(213)	(234)
Résultat net		981	800
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		29	13
Dont part du groupe		952	787
Nombre d'actions		1 000 000	1 000 000
Résultat net par action ⁽¹⁾ et en euros		952,35	787
Résultat net dilué par action et en euros		952,35	787

(1) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapportée au nombre d'actions.

(2) Hyperinflation Argentine.

2.1.4.3 Contexte macro-économique et politique financière (refinancement et sécurité)

La baisse de l'inflation a ouvert la voie à une nouvelle phase de politique monétaire, marquée par l'ouverture d'un cycle de réduction des taux directeurs. La Banque Centrale Européenne (BCE) a été la première à intervenir en juin 2024, en procédant à quatre baisses successives de 25 pts de base, soit une diminution totale de 100 points de base. Cette tendance devrait se poursuivre en 2025 afin de soutenir la croissance économique européenne. De son côté, la Réserve fédérale (Fed) a effectué trois baisses de taux totalisant 100 points de base. Elle reste plus prudente quant à de nouvelles réductions, en raison de la solidité de son économie et des risques inflationnistes potentiels.

Aux États Unis, le maintien de taux directeurs élevés a permis de faire baisser l'inflation. Après avoir atteint un point haut à 3,5% fin mars 2024, l'inflation est passée de 3,4% à fin 2023 à 2,7% fin novembre 2024. La croissance économique a été dynamique en 2024, avec une moyenne de 2,6% contre 3,2% en 2023. Le marché de l'emploi est resté fort, montrant cependant des signes de ralentissement. En effet, les créations d'emplois ont diminué et le taux de chômage a augmenté depuis mars 2024, atteignant 4,2% en novembre. Ainsi, la Fed a entamé un assouplissement de sa politique monétaire. Après avoir maintenu les taux directeurs inchangés depuis juillet 2023, elle a réduit ses taux directeurs de 50 points de base en septembre, puis de 25 points de base en novembre et en décembre 2024. Le marché prévoit deux autres baisses en 2025 pour atteindre 3,9%.

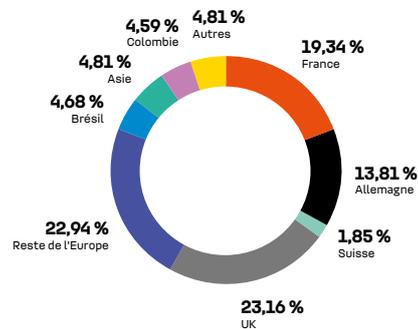
En Europe, le resserrement monétaire opéré par la BCE depuis 2022 a permis de faire baisser l'inflation de 2,9% à fin 2023 à 2,4% fin décembre 2024. La baisse des taux directeurs entamée en juin 2024 a ouvert une nouvelle phase de normalisation monétaire. La BCE a ainsi réduit ses taux directeurs à quatre reprises (100 pts de base au total) depuis 2024. Le marché anticipe quatre baisses supplémentaires en 2025 (100 pts de base) majoritairement au premier semestre, afin d'atteindre un niveau de 2% en juin. L'objectif est d'atteindre ce niveau de taux jugé neutre, voire un niveau plus bas en cas de faible croissance dans les principaux pays européens (PIB du 3^e trimestre : 0,9% annuel). L'institution n'a donné aucune indication sur ses prochaines décisions de politique monétaire et a réitéré la dépendance des décisions aux données économiques disponibles à chaque réunion.

Au Royaume uni, l'inflation a fortement diminué, passant de 4% à fin 2023 à 1,7% à fin septembre 2024 pour se stabiliser à 2,6% en fin d'année. L'économie s'est légèrement redressée avec un PIB en croissance de 0,9% à fin septembre, contre -0,3% à fin 2023. Le marché de l'emploi se normalise, avec un taux de chômage revenant à 4,3%, proche des niveaux de fin 2023. La hausse des salaires a progressé significativement au premier semestre, puis a ralenti en atteignant un creux de 3,8% fin août avant de remonter à 4,6% fin octobre, contre 5,8% fin 2023. Les élections générales de juillet 2024 ont marqué le retour au pouvoir du parti travailliste après 15 ans de gouvernement conservateur. La priorité du nouveau gouvernement est le retour de la croissance après une période prolongée d'instabilité économique. La Banque d'Angleterre (BOE) a abaissé son taux directeur à deux reprises de 25 points de base en juillet et novembre 2024. Le marché anticipe deux nouvelles baisses de 25 points de base en 2025, pour atteindre 4,1% fin 2025.

Dans cet environnement d'assouplissement des politiques monétaires, les taux des emprunts d'État à court et à long terme ont tous les deux augmenté au cours du premier semestre pour connaître des trajectoires opposées au cours du deuxième semestre. Les rendements des obligations allemandes à deux ans ont baissé de 30 points et s'établissent à 2,1% fin décembre contre 2,4% fin 2023 (plus haut 3,08% à la mi-juin). Les rendements des obligations allemandes à 10 ans ont progressé de 34 points de base pour atteindre 2,4% fin décembre contre 2,02% début janvier (plus haut à 2,67% à la mi-juin).

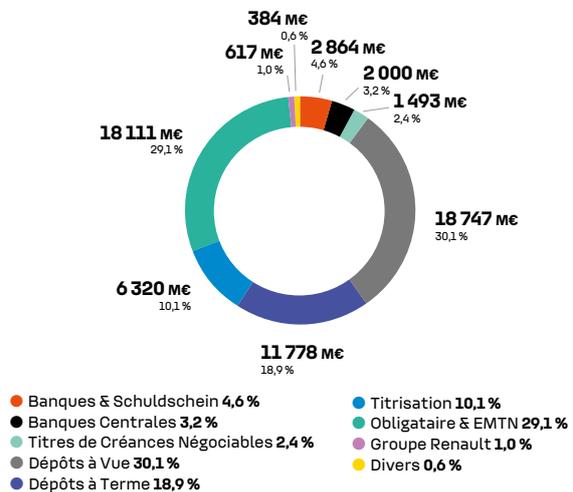
/ RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RESSOURCES NOUVELLES À 1 AN ET PLUS

(hors dépôts et TLTRO) (au 31 décembre 2024)



/ STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT

(au 31 décembre 2024)



Les marchés actions continuent d'afficher de bonnes performances malgré quelques périodes de retournement passagères. Les valeurs américaines et européennes profitent de la baisse de l'inflation et de la solidité des bénéfices des entreprises dans un environnement économique et géopolitique incertain. L'Eurostoxx 50 et le S&P 500 progressent de +8,3% et +23,3% depuis la fin de 2023. Après s'être écarté tout début 2024, l'indice IBOXX Corporate Bond Euro qui avait clôturé l'année 2023 à 91 points de base, s'est resserré jusqu'à début juillet, atteignant un point bas à 82 points de base. Depuis début octobre, il a commencé à s'écarter fortement pour atteindre 99 points de base à fin décembre.

Dans ce contexte, le groupe a émis l'équivalent de 5,1 Md€ sur le marché obligataire en 2024. Le groupe a émis six émissions publiques senior en Euro respectivement de deux ans (400 M€), 3,5 ans (800 M€), quatre ans (600 M€ Green bond), cinq ans (600 M€ augmenté à 700 M€ en octobre), six ans (800 M€) et sept ans (700 M€) et une émission en CHF de cinq ans (120 M CHF). La filiale polonaise a par ailleurs émis deux émissions à trois ans pour un total de 850 M PLN. Le groupe a également renforcé sa structure de capital en émettant une deuxième souche de dette subordonnée Tier 2 10,25Y NC 5,25 (750 M€).

Sur le marché de la titrisation, le groupe a lancé deux opérations publiques au cours de l'année 2024. Une transaction de 822 M€ adossée à des prêts automobiles accordés par sa succursale allemande a été placée au cours du premier semestre 2024. La deuxième transaction a été émise pour 765 M€ adossée à des crédits octroyés par sa filiale française. La succursale italienne a par ailleurs mis en place au cours du second semestre 2024 sa première titrisation privée de prêts automobiles pour un montant de financement de 600 M€. Les titrisations privées de prêts automobiles au Royaume - Uni, de leasing en Allemagne et de composante valeur résiduelle des contrats de LOA en France ont vu leur période revolving étendue pour deux années supplémentaires. Le montant des deux premières opérations a été légèrement augmenté pour atteindre 700 M€ au Royaume Uni et 450 M€ en Allemagne.

L'activité de collecte d'épargne s'est montrée dynamique et compétitive en termes de coût de la ressource collectée. Les encours d'épargne collectée ont progressé de 2,3 Md€ depuis le début d'année pour s'établir à 30,5 Md€.

Par ailleurs, Mobilize Financial Services a renforcé son système de surveillance du risque de liquidité en introduisant de multiples scénarios de crise de liquidité dont la gravité et la vitesse de propagation varient. Ces scénarios comprennent des hypothèses de stress sur le financement du marché et des sorties massives de dépôts. La banque a défini un horizon de continuité des activités pour chaque scénario et effectue régulièrement des tests de résistance pour évaluer sa résilience. Au mois de décembre 2024, la réserve de liquidité (périmètre européen) s'élevait à 14,8 md€, permettant de répondre à l'appétit pour le risque interne de continuité d'activité dans chaque scénario de stress de liquidité. Cette réserve se décompose en 4,4 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 4,6 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire des Banques Centrales, 5,6 Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA) et 0,2 Md€ d'actifs financiers.

La sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite de 70 M€ fixée par le groupe.

Au 31 décembre 2024, une hausse des taux parallèle aurait un impact sur la marge nette d'intérêts (MNI) du groupe de -10,2 M€ avec la contribution par devise suivante :

- - 3,3 M€ en EUR ;
- - 3,9 M€ en GBP ;
- + 0,9 M€ en CHF ;
- - 4,6 M€ en PLN ;
- + 1,2 M€ en BRL ;
- - 1,4 M€ en COP.

La somme des valeurs absolues des sensibilités à un choc de taux parallèle⁽¹⁾ dans chaque devise s'élève à 20,1 M€.

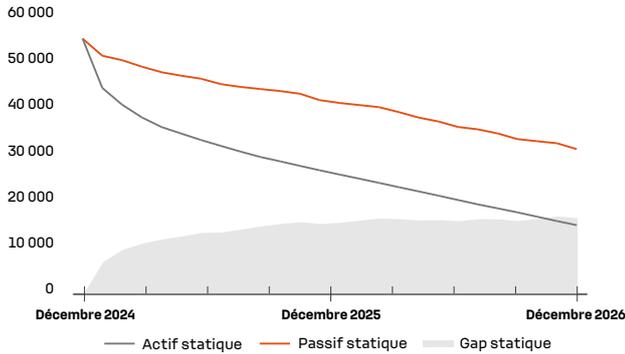
La position de change transactionnelle⁽²⁾ consolidée de Mobilize FS s'établit à 12,7 M€ à fin décembre.

1) Depuis 2021 et en conformité avec les orientations de l'EBA (Guidelines IRRBB), l'amplitude des chocs de taux est fonction de la devise. Au 31 décembre 2024, les chocs de taux appliqués pour chaque devise ont été de +100 bps pour CHF et KRW ; +150 bps pour EUR, SEK et DKK ; +200 bps pour GBP, MAD et CZK ; +250 bps pour HUF ; +300 bps pour le RON, COP et PLN ; +350 bps pour le BRL ; +500 bps pour ARS.

2) Position de change excluant les titres de participations au capital des filiales. 17,9 M€ à fin décembre.

/ POSITION DE LIQUIDITÉ STATIQUE⁽¹⁾

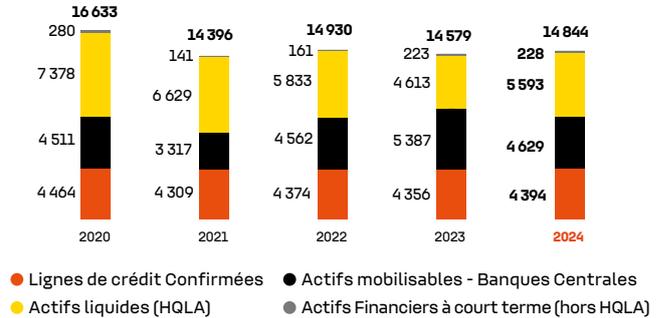
(en millions d'euros)



Actif statique : écoulement des actifs au fil du temps sans hypothèse de renouvellement.
Passif statique : écoulement des passifs au fil du temps sans hypothèse de renouvellement.

/ RÉSERVE DE LIQUIDITÉ⁽³⁾

(en millions d'euros)



02.

Émissions et programmes du groupe Mobilize FS

Les émissions du groupe consolidées sont réalisées par huit émetteurs : RCI Banque, Diac, Rombo Compania Financiera (Argentine), RCI Financial Services Korea Co Ltd (Corée du sud), Banco RCI Brasil (Brésil), RCI Finance Maroc, RCI Colombia SA Compania de Financiamiento (Colombie) et RCI Leasing Polska.

- RCI Banque court terme : S&P : **A-3**/Moody's : **P-2**.
- RCI Banque long terme : S&P : **BBB - (Stable)**/Moody's : **Baa1 (Stable)**.

2.1.4.4 Litiges en cours

Il n'existe pas à ce jour de litige en cours pouvant avoir un impact significatif sur les comptes clos au 31 décembre 2024.

2.1.4.5 Événements post-clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à constater.

2.1.4.6 Perspectives 2025

En 2025, le Groupe Mobilize Financial Services s'attend à maintenir une légère croissance de ses nouveaux financements malgré un marché automobile qui restera très volatil.

Le Groupe Mobilize Financial Services entend ainsi confirmer la croissance de ses encours de financements et par conséquent de sa performance financière.

Compte tenu de la politique de provisionnement prudente de l'entreprise, le coût du risque en 2025 est attendu en ligne avec les niveaux moyens historiques.

Dans le cadre du développement de ses activités de location opérationnelle, Mobilize Financial Services ambitionne de reprendre les engagements de reprise sur une partie des nouveaux contrats de location en France. L'exposition aux valeurs résiduelles portée par Mobilize Financial Services devrait ainsi continuer sa progression.

1) Périmètre Europe.

2.1.5 Facteurs de risques

Les facteurs de risque présents dans ce chapitre sont ceux identifiés, selon les estimations du groupe, comme pouvant avoir une incidence défavorable majeure sur son activité, sa situation financière et ses résultats. Toutefois, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de l'ensemble des risques auxquels est exposé le groupe. Les risques propres à l'activité du groupe sont présentés ci-après sous cinq principales catégories, conformément à l'article 16 du règlement (UE) n° 2017/1129 dit « Prospectus 3 » du 14 juin 2017 :

- risques de développement commercial ;
- risques financiers ;
- risques liés aux produits ;
- risques opérationnels ;
- risques juridiques, réglementaires et fiscaux.

2.1.5.1 Risques de développement commercial (y compris le risque stratégique, le risque de concentration et les risques climatiques environnementaux)

Les résultats d'exploitation et la situation financière du groupe Mobilize FS dépendent de la stratégie d'entreprise et des ventes de véhicules de marque du Groupe Renault ainsi que pour les marques Nissan et Mitsubishi.

En tant que filiale financière à 100 % de Renault au service des marques du Groupe Renault ainsi que des marques Nissan et Mitsubishi, l'activité prédominante du groupe Mobilize FS consiste à financer les ventes de véhicules de ces marques, ce qui représente une majorité substantielle de son produit net bancaire.

En raison des liens stratégiques, commerciaux et financiers du groupe Mobilize FS avec le Groupe Renault et du fait que l'activité soit concentrée sur les marques du Groupe Renault et les marques Nissan et Mitsubishi, toute réduction ou suspension de la production ou de la vente de véhicules de ces marques due à une diminution de la qualité, de la sécurité ou de la fiabilité réelle ou perçue des véhicules, à une interruption de l'approvisionnement par des tiers, à des changements significatifs des programmes ou stratégies de marketing ou à une publicité négative, pourraient avoir un impact négatif significatif sur le niveau du volume de financement du groupe Mobilize FS et sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

En outre, la demande de véhicules des marques financées peut être affectée par les facteurs suivants :

- la diversification et l'innovation du parc automobile ;
- la compétitivité des prix de vente des véhicules ;
- les niveaux de la demande des clients pour la vente et la location de véhicules neufs et d'occasion, y compris en raison du contexte macroéconomique qui peut influencer la demande ;
- la demande des clients pour le financement de leurs achats de véhicules ;
- les taux de production des véhicules ; et
- les niveaux de stocks maintenus par les concessionnaires du Groupe Renault, de Nissan et de Mitsubishi.

Par ailleurs, la réussite du plan stratégique du groupe Mobilize FS dépend de plusieurs leviers comme la performance de ses produits et investissements ou encore de sa capacité à maintenir un haut niveau de satisfaction de ses clients, mais aussi d'une gouvernance appropriée autour du plan stratégique permettant l'adhésion des salariés du groupe Mobilize FS.

En outre, la stratégie d'entreprise et la répartition des ventes du Groupe Renault ainsi que pour les marques Nissan et Mitsubishi, peuvent conduire à une concentration des expositions du groupe Mobilize FS. Un événement défavorable impactant une zone géographique ou une catégorie de clientèle représentant une part importante des actifs du groupe pourrait entraîner des conséquences négatives sur sa santé financière.

Risque lié à l'instabilité géopolitique

Le groupe Mobilize FS est implanté dans différents pays et à ce titre est exposé au risque géopolitique dont les composantes principales sont :

- risque de nationalisation : risque que le pays hôte passe une loi lui permettant de racheter un actif localisé dans sa juridiction pour un prix inférieur à la valeur de cet actif ;
- risque de non-transfert : risque que le pays hôte implémente des limitations aux transferts de fonds hors du pays ;
- risque législatif : risque que le pays hôte passe une loi qui impacte négativement la valeur des actifs situés dans sa juridiction ;
- risque lié à l'adoption de sanctions internationales envers un pays dans lequel le groupe est implanté.

Au cours de ces dernières années, le groupe Mobilize FS a été contraint de cesser son activité et de se désengager de sa Joint-Venture en Russie en raison des sanctions internationales imposées à ce pays à la suite de l'invasion de l'Ukraine.

À la date de cette publication, le groupe Mobilize FS exerce des activités dans des pays où un contrôle des changes limite la libre convertibilité des devises tels que l'Argentine, le Brésil, la Colombie, la Corée du Sud et le Maroc. Ces cinq pays représentent 14 % du produit net bancaire au 31 décembre 2024 et 13 % de son résultat avant impôt.

Le développement et la rentabilité des activités du groupe Mobilize FS dans les pays émergents dépendent de la santé économique et de la stabilité politique de ces pays.

Les risques climatiques et environnementaux sont susceptibles d'impacter les activités, le résultat d'exploitation, la situation financière et la réputation du groupe Mobilize FS.

Les risques climatiques et environnementaux sont liés à deux familles de risques :

- les risques physiques : liés aux impacts du changement climatique et de la dégradation de l'environnement à travers les événements extrêmes (inondations, vagues de chaleur...) ou les évolutions à long terme (variabilité des températures, perte de biodiversité...);
- les risques de transition : liés aux évolutions technologiques, de réglementations ou de sentiment de marché contribuant à la transition vers une économie bas carbone.

Ils sont perçus comme des facteurs pouvant accroître certains risques (risque de crédit, risque valeurs résiduelles, risque stratégique, risque de liquidité, risque opérationnel et de non-conformité, risque assurance).

Le groupe pourrait être exposé au risque climatique physique sur son activité directe à travers les produits d'assurances (CPI, GAP) ou impactant la capacité de maintien de ses services, ainsi qu'indirectement par l'impact négatif qu'auraient des épisodes climatiques extrêmes sur l'activité de ses clients. De plus, le groupe pourrait être exposé aux risques de transition à travers son portefeuille de crédit, sur certains secteurs

2.1.5.2 Risques financiers

Une perturbation des sources de financement du groupe Mobilize FS et de l'accès aux marchés de capitaux aurait un effet négatif sur sa position de liquidité.

Le groupe Mobilize FS s'assure de la diversification de ses sources de financement par la mise en œuvre d'une stratégie qui porte sur la catégorie des contreparties (différents acteurs de marché et différentes natures de financement), des devises et des pays où sont localisés les contreparties. Le groupe finance ses activités par le biais d'émissions de dettes à long terme, d'emprunts bancaires, d'émissions de billets de trésorerie, de titrisation de créances et d'activités de collecte de dépôts et il dépend donc d'un accès fiable à des ressources financières. En raison de ses besoins de financement, le groupe Mobilize FS est exposé au risque de liquidité en cas de fermeture du marché ou de tensions de la source de financement.

Le risque de liquidité se matérialise par le fait que le groupe Mobilize FS ne puisse pas honorer ses engagements ou ne puisse pas financer le développement de ses activités selon ses objectifs commerciaux. Le risque d'évolution du rating et de coût de refinancement correspond au risque pour le groupe Mobilize FS de ne pas pouvoir financer ses activités à un coût compétitif par rapport à ses concurrents.

La liquidité du groupe Mobilize FS pourrait être sensiblement affectée par des facteurs que la banque ne peut pas contrôler, tels que des perturbations générales du marché, la perception sur le marché ou des pressions spéculatives sur le marché de la dette. Si les besoins de financement du groupe Mobilize FS augmentent ou si le groupe Mobilize FS ne peut accéder à de nouvelles sources de fonds, une liquidité insuffisante serait particulièrement préjudiciable à sa position concurrentielle, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

d'activités ou dans son activité commerciale du fait de la mise en place de réglementations, par exemple dans le domaine de l'automobile visant à limiter l'usage des véhicules ou à favoriser la transition vers les alternatives électriques.

Enfin, des risques juridiques et de réputation pourraient également découler de ces deux catégories de risque.

L'impact sur les objectifs stratégiques est potentiellement fort au regard des enjeux très élevés pour les constructeurs automobiles qui doivent répondre à une évolution rapide des réglementations, en particulier sur le niveau d'émissions des véhicules tout en faisant face à un environnement d'infrastructures en construction et à l'entrée de nouveaux intervenants.

L'impact sur le risque de crédit est perçu comme significatif à moyen et long terme même s'il reste assez limité à court terme compte tenu de la répartition des prêts par secteur d'activité du portefeuille de financements aux entreprises. Le groupe Mobilize FS est en effet peu présent sur les secteurs ayant un risque de transition élevé et, s'agissant du risque physique, la localisation de la clientèle du groupe Mobilize FS ne présente pas de concentration géographique excessive.

L'impact sur les valeurs résiduelles des véhicules est également un enjeu important, les réglementations et les technologies pouvant accélérer la dépréciation de certains modèles ; le groupe Mobilize FS a une exposition limitée sur ce risque à fin décembre 2024 mais la stratégie du groupe intègre une croissance de cette exposition dans les prochaines années.

Le ratio de liquidité court terme (Liquidity Coverage Ratio ou LCR) moyen sur 12 mois s'établit à 550 % au 31 décembre 2024. Les réserves de liquidité s'élèvent 13,5 Md€ (périmètre du financement centralisé) au 31 décembre 2024.

Les résultats d'exploitation du groupe Mobilize FS peuvent être affectés négativement par les changements des taux d'intérêt du marché ou des taux offerts aux dépôts des clients.

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB) se réfère au risque actuel ou potentiel d'une baisse des fonds propres ou des revenus de la banque résultant de mouvements adverses des taux d'intérêt qui affectent les positions de son portefeuille bancaire. Les prêts à la clientèle du groupe Mobilize FS sont sauf exception réalisés à des taux d'intérêt fixes, pour des durées généralement inférieures ou égales à soixante-douze mois, tandis que les crédits aux concessionnaires sont financés à des taux fixes pour des durées inférieures à douze mois. L'exposition du groupe Mobilize FS aux taux d'intérêt est évaluée quotidiennement en mesurant la sensibilité pour chaque devise, entité de gestion et portefeuille d'actifs et la couverture des flux de trésorerie est systématique, en utilisant des « swaps » pour convertir les passifs à taux variable en passifs à taux fixe.

La gestion du risque de taux d'intérêt global, par ces opérations de bilans et hors bilan, vise à limiter la volatilité de la marge nette d'intérêt : volatilité consécutive d'un décalage entre la durée et l'indexation.

Le groupe Mobilize FS calcule la sensibilité au taux d'intérêt en appliquant une augmentation hypothétique de taux d'intérêt dont l'intensité dépend de la devise de l'entité. Bien que le groupe Mobilize FS gère le risque de taux d'intérêt en utilisant une méthodologie commune à l'ensemble du groupe, la couverture du risque n'est pas toujours parfaite, reflétant la difficulté d'ajuster la structure d'emprunt pour correspondre à la structure des prêts à la clientèle.

Les variations des taux d'intérêt ne peuvent pas toujours être prévues ou couvertes et, si elles ne sont pas prévues ou couvertes de manière appropriée, elles pourraient avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du groupe Mobilize FS. La sensibilité globale du groupe Mobilize FS au risque de taux d'intérêt est restée inférieure à la limite fixée à 70 millions d'euros pour une variation de taux correspondant aux chocs observés par devise.

La sensibilité consolidée au risque de taux d'intérêt de la MNI basée sur le périmètre interne, calculée comme la somme des valeurs absolues des sensibilités aux chocs ajustés aux devises dans toutes les devises s'élève à 16,4 M€ à fin décembre 2024, contre 9,9 M€ à fin 2023.

Risque d'évolution défavorable des coûts de refinancement du groupe Mobilize FS, notamment à la suite d'une détérioration de la notation de RCI Banque S.A. par les agences de notation ou d'un changement global des conditions de financement (marché et dépôts)

L'accès au marché du groupe Mobilize FS peut être affecté par les notations de crédit des entités qui le composent et, dans une certaine mesure, par celles du Groupe Renault. RCI Banque S.A. est, à la date de cette publication, noté Baa1 (perspective stable) par Moody's France SAS et BBB- (perspective stable) par S&P Global Ratings Europe Limited.

Les agences de notation S&P Global Ratings Europe Limited et Moody's France SAS utilisent des notations pour classer la solvabilité de RCI Banque S.A. afin d'évaluer si RCI Banque S.A. sera en mesure de rembourser ses obligations à l'avenir.

Une détérioration de la position de liquidité de RCI Banque S.A., des politiques de gestion du capital ou un affaiblissement significatif de la rentabilité pourraient conduire à un impact négatif sur sa notation.

2.1.5.3 Risques liés aux produits

Le groupe Mobilize FS peut subir des pertes à la suite de la défaillance de sa clientèle particuliers et entreprises, de ses concessionnaires ou de ses importateurs (c'est-à-dire l'incapacité de payer les échéances de crédit au groupe Mobilize FS en vertu du contrat de crédit (retard de paiement)).

Le groupe Mobilize FS est exposé au risque de crédit de ses clients et concessionnaires/importateurs si ses techniques de gestion du risque sont insuffisantes pour le protéger contre les défauts de paiement de ses contreparties.

Le risque de crédit est le risque de perte résultant de la défaillance des clients ou des concessionnaires/importateurs du groupe Mobilize FS à remplir les obligations de tout contrat signé. Le risque de crédit dépend fortement de facteurs économiques, y compris le chômage, les faillites d'entreprises, la croissance des revenus personnels, le revenu disponible des ménages, la rentabilité des concessionnaires, les prix des véhicules d'occasion. Le niveau de risque de crédit dans le portefeuille de financement des concessionnaires du groupe

RCI Banque S.A. est une filiale à 100 % de Renault et la notation de RCI Banque S.A. reste dépendante du développement économique et de la notation de Renault. Toute action de notation négative à l'égard de la dette à long terme de Renault pourrait entraîner une action similaire à l'égard de la dette à long terme de RCI Banque S.A..

Les financements de RCI Banque S.A. proviennent principalement des dépôts de la clientèle et des marchés de capitaux. Sa capacité à obtenir des financements obligataires à des taux compétitifs dépend des conditions globales des marchés financiers et de sa capacité à obtenir des notations de crédit appropriées. Une baisse de ses notations de crédit, de celles de son actionnaire principal Renault SA ou toute révision des perspectives de ces mêmes notes entraînerait probablement une augmentation des coûts d'emprunt de RCI Banque S.A.. Cela pourrait également réduire l'accès de RCI Banque S.A. aux marchés des capitaux. Sa capacité à capter et retenir les dépôts de la clientèle dépend de l'attractivité des produits d'épargne que la Banque propose à ses clients. Le coût des dépôts peut ainsi être impacté par la politique commerciale menée par ses concurrents.

Risque de change

Le groupe Mobilize FS est exposé au risque de perte résultant de l'exposition actuelle ou future à des opérations courantes et/ou de refinancement dans une devise autre que l'euro ou d'une baisse potentielle de la valeur des fonds propres du groupe Mobilize FS due à la dépréciation des fonds propres détenus dans des pays hors zone euro.

Les participations en devises autres que l'euro (risque de change structurel) peuvent faire l'objet de couverture.

Le risque de change transactionnel (exposition au risque de change hors titres de participation) résulte principalement des prêts multidevises et des factures en devises.

Au 31 décembre 2024, la position de change transactionnelle consolidée du groupe Mobilize FS s'élève à 12,7 M€ et à 17,9 M€ au 31 décembre 2023.

Mobilize FS est influencé, entre autres facteurs, par la solidité financière des concessionnaires/importateurs du portefeuille du groupe Mobilize FS, la qualité des garanties et des process mis en place afin de sécuriser les financements, et la demande globale de véhicules. Le niveau de risque de crédit du portefeuille de clients du groupe Mobilize FS est affecté par les conditions macroéconomiques générales qui peuvent affecter la capacité de certains de ses clients à effectuer les paiements prévus.

Le groupe Mobilize FS utilise des systèmes avancés d'évaluation du crédit et des recherches dans des bases de données externes pour évaluer les prêts accordés aux particuliers et aux entreprises, et un système de notation interne pour évaluer les concessionnaires. Bien que le groupe Mobilize FS ajuste constamment sa politique d'acceptation pour tenir compte des conditions du marché, une augmentation du risque de crédit entraînerait une hausse du coût du risque et des provisions pour pertes sur créances.

Le groupe Mobilize FS met également en place des procédures détaillées pour contacter les clients en défaut de paiement, organise la reprise des véhicules impayés et vend les véhicules repris. Cependant, les procédures d'origination du groupe Mobilize FS, la surveillance du risque de crédit, les activités de service de paiement, la tenue des dossiers des comptes clients ou les politiques de reprise de possession peuvent ne pas être suffisantes pour empêcher un effet négatif sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

L'augmentation du risque de crédit augmenterait le coût du risque et les provisions pour pertes sur créances, ce qui aurait un impact direct sur les résultats financiers du groupe Mobilize FS et potentiellement sur son capital interne.

Une diminution des prix de revente des véhicules loués pourrait avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière du groupe Mobilize FS.

Lorsque les véhicules loués sont restitués au groupe Mobilize FS à la fin du contrat de location et que le groupe Mobilize FS ne bénéficie pas d'un accord de rachat par un tiers (provenant généralement d'un concessionnaire ou d'un constructeur automobile) et/ou qu'un client n'exerce pas une option d'achat du véhicule à la fin du contrat de location, le groupe Mobilize FS est exposé au risque de perte dans la mesure où le produit de la vente réalisé lors de la vente du véhicule restitué n'est pas suffisant pour couvrir la valeur résiduelle qui a été estimée au début du contrat de location.

2.1.5.4 Risques opérationnels

Parmi les risques opérationnels les plus importants, on trouve le risque lié aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et le risque d'interruption de l'activité.

Le risque lié aux technologies de l'information et de la communication se décline en risques sur la gouvernance des systèmes d'information (SI), l'externalisation, la sécurité, la gestion des changements et opérations (production), la continuité d'activité informatique et la qualité/l'intégrité des données.

Le risque lié aux technologies de l'information et de la communication (TIC) couvre donc, entre autres, le risque de divulgation d'informations (confidentialité) ou d'altération d'informations (intégrité) en raison d'un accès non autorisé aux systèmes et données TIC depuis l'intérieur ou l'extérieur de l'institution (par ex. cyber-attaques), le risque d'interruption du système (disponibilité) dû à l'incapacité de rétablir en temps voulu les services de l'institution ou à une défaillance des composants matériels ou logiciels des TIC, y compris l'incapacité de détecter et de corriger les faiblesses de la gestion des systèmes TIC ou l'incapacité de l'institution à gérer les changements des systèmes TIC en temps voulu et de manière contrôlée.

Le risque TIC de l'institution est également étendu aux activités externalisées, car les prestataires de services détiennent, stockent ou traitent les systèmes et informations TIC de l'institution. Un manque de contrôle sur ces tiers externes pour protéger les systèmes et les informations de l'institution (confidentialité, intégrité, disponibilité, traçabilité) peut avoir un impact sur la capacité de l'institution à se conformer aux exigences réglementaires et à assurer correctement ses activités.

Dans la mesure où la valeur résiduelle réelle du véhicule, telle que reflétée dans le produit de la vente, est inférieure à la valeur résiduelle prévue pour le véhicule au début du contrat de location, le groupe Mobilize FS subit une perte lors de la cession du véhicule.

Parmi d'autres facteurs, les conditions économiques, les prix et volumes de vente des véhicules neufs, les politiques commerciales du Constructeur et ses concurrents, les incitations fiscales, les canaux de distributions, le cycle de vie du modèle, les volumes disponibles de véhicule d'occasion, les spécificités produit et la concurrence influencent fortement les prix des véhicules d'occasion et donc la valeur résiduelle réelle des véhicules loués. Les différences entre les valeurs résiduelles réelles réalisées sur les Véhicules loués et les estimations par le groupe Mobilize FS de ces valeurs au début de la location pourraient avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière du groupe Mobilize FS, en raison de la reconnaissance de pertes plus élevées que prévu.

À fin 2024, le risque direct porté par MFS est de 4 583 M€ (soit +1 237 M€ vs. 2023), principalement au Royaume-Uni et sur Meinauto intégré en 2024.

L'ensemble de ces risques TIC contribuent à un risque global sur la thématique de la résilience opérationnelle numérique qui est encadré par la réglementation européenne « DORA » (Digital Operational Resilience Act) qui a pris effet le 17 janvier 2025 et qui concerne les établissements financiers.

Par exemple, le risque d'incapacité à maintenir/opérer les activités essentielles (importantes/critiques) du groupe Mobilize FS en cas d'événement perturbateur externe (inondations, contagion, destruction de SI, cyber-attaque, suicides, attaque terroriste, etc.) ou l'incapacité à maintenir les systèmes d'information opérationnels (se référant respectivement au Plan de Reprise d'Activité, et au Plan de Continuité d'Activité) peut affecter négativement les activités du groupe Mobilize FS.

Les systèmes informatiques sont une ressource essentielle pour le groupe Mobilize FS car ils soutiennent les processus métier dans leurs opérations quotidiennes.

Après avoir accordé un prêt ou financé des plans de location aux particuliers et aux entreprises et mis des prêts à la disposition des concessionnaires, le groupe Mobilize FS gère les créances financières. Toute perturbation de son activité de gestion, due à l'incapacité d'accéder aux dossiers des comptes clients ou de les tenir à jour avec précision, ou autre, pourrait avoir un impact négatif important sur sa capacité à recouvrer ces créances et/ou à satisfaire ses clients.

Le groupe Mobilize FS s'appuie sur des systèmes d'information et technologiques internes et externes (gérés à la fois par le groupe Mobilize FS et par des tiers) pour gérer ses opérations et est exposé à un risque de perte résultant de violations de la sécurité, de défaillances des systèmes ou des contrôles, de processus inadéquats ou défaillants, d'erreurs humaines et d'interruptions d'activité. En outre, le groupe Mobilize FS a conclu des accords-cadres avec Renault pour la fourniture de certains systèmes et services informatiques.

2.1.5.5 Risques juridiques, réglementaires et fiscaux

Le groupe Mobilize FS est exposé à des risques juridiques, réglementaires et fiscaux ainsi qu'à des risques de conduite.

La rentabilité et l'activité du groupe Mobilize FS pourraient être affectées par l'environnement réglementaire, juridique et fiscal, tant en France qu'à l'étranger, dans la mesure où le groupe Mobilize FS opère dans plusieurs pays et est donc soumis à des régimes de supervision et de réglementation étendus et à des règles et réglementations applicables localement, telles que, sans s'y limiter, la réglementation bancaire, les lois sur le crédit à la consommation, les lois et réglementations sur les valeurs mobilières, les réglementations générales sur la concurrence, les lois sur l'immobilier, les réglementations sur l'emploi, les réglementations contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les lois sur la protection des données, les lois sur les sociétés et les lois fiscales et les lois et réglementations sur les assurances.

Les régulateurs portent une attention particulière à la protection des consommateurs et ont renforcé les règles applicables en matière de conduite des affaires. Ces règles peuvent conduire à titre d'exemple à limiter le taux d'intérêt que le prêteur peut facturer (taux d'usure), à limiter la vente groupée de produits ou à encadrer la rémunération des intermédiaires.

En cas de non-conformité, les clients pourraient demander réparation s'ils estiment avoir subi un préjudice lors de la vente d'un produit ou en cas de mauvaise application des conditions générales. L'évolution des jugements et les positions des autorités compétentes pourraient conduire à des issues défavorables dans certaines affaires, ce qui pourrait nuire à la réputation du groupe ou avoir un effet négatif sur ses résultats et sa situation financière, en raison de pénalités imposées ou indemnités accordées, ainsi que des coûts de défense engagés.

Le caractère protéiforme de la réglementation rend difficile l'évaluation des impacts futurs pour l'établissement. Tout défaut de conformité pourrait conduire à des sanctions financières, en plus de nuire à l'image du groupe, ou à la suspension imposée de ses activités, voire au retrait de ses autorisations accordées pour mener ses activités (y compris de son agrément), ce qui pourrait affecter significativement son activité et son résultat d'exploitation.

Parmi les réglementations qui ont un impact significatif sur le groupe, figurent les réglementations prudentielles bancaires applicables aux établissements de crédit, et notamment les règles prudentielles de Bâle III en matière d'exigences de fonds propres.

Le groupe Mobilize FS est principalement soumis au paquet de la directive sur les fonds propres (CRD), comprenant la directive 2013/36/UE (telle que modifiée par la directive (UE) 2019/878 (CRD V)) et le Règlement sur les fonds propres n° 575/2013 («CRR») (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 (CRR II), (y compris tous les textes d'application en France, notamment la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 relative à la séparation et à la régulation des activités bancaires), la directive 2014/59/UE sur le redressement et la résolution des banques («BRRD»), ainsi que les normes techniques et lignes directrices pertinentes des organismes de réglementation de l'UE par exemple, l'Autorité bancaire européenne (ABE) et l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), qui prévoient, entre autres, des exigences de fonds propres pour les établissements de crédit, des mécanismes de redressement et de résolution.

Outre les modifications des dispositions réglementaires exposées ci-dessus, la Banque centrale européenne (la «BCE») a pris d'importantes initiatives pour garantir que les exigences de fonds propres des banques utilisant des modèles internes soient calculées correctement, de manière cohérente et comparable.

Le groupe Mobilize FS utilise ses propres modèles internes pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques et donc les exigences de capital. Au cours des années précédentes, le groupe Mobilize FS a reçu des remarques et des commentaires sur certains des modèles vérifiés par la BCE pour lesquels il lui a été demandée de revoir certains paramètres ou d'introduire des ajouts temporaires dans ses calculs. L'établissement réalise un suivi des recommandations et des plans d'actions et veille à la mise en conformité avec l'orientation de l'ABE sur l'estimation des PD, l'estimation des LGD et le traitement des actifs en défaut, en soumettant des paquets (nouveaux modèles et méthodologies) au superviseur (BCE).

En tant que fournisseur de solutions de financement, d'assurance, de services bancaires (dépôt) et d'autres services liés aux véhicules, le groupe Mobilize FS traite très attentivement les exigences des lois et réglementations bancaires et d'assurance, les pratiques de concurrence et les règles de protection des clients, les questions éthiques, les lois sur le blanchiment d'argent, les lois sur la protection des données et les politiques de sécurité de l'information. Toute non-conformité ou incapacité à traiter ces questions de manière appropriée pourrait entraîner un risque juridique supplémentaire et des pertes financières, en raison d'amendes ou de réprimandes réglementaires, de litiges ou d'atteintes à la réputation, et dans des scénarios extrêmes, la suspension des opérations ou même le retrait de l'autorisation d'exercer des activités.

Des réglementations supplémentaires ou des changements dans les lois applicables, pourraient ajouter des coûts importants ou des contraintes opérationnelles qui pourraient nuire à la rentabilité des activités du groupe Mobilize FS.

Les résultats futurs du groupe Mobilize FS peuvent être affectés négativement par l'un de ces facteurs.

2.1.5.6 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le groupe Mobilize FS est doté d'un système global de contrôle interne qui vise à recenser, analyser, piloter et contrôler les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société (cf. partie « Les Risques » du rapport annuel RCI). Le Comité contrôle interne groupe a validé le cadre général de ce dispositif décrit dans la charte de contrôle interne applicable à l'ensemble des sociétés françaises et étrangères dont RCI Banque détient le contrôle effectif.

Cette charte définit le dispositif applicable à l'ensemble du groupe et précise notamment :

- le dispositif général de pilotage du contrôle interne ;
- les dispositifs locaux des filiales, succursales et joint-venture ;
- les dispositifs spécifiques des différents domaines fonctionnels.

Le Directeur de la gestion des risques et le Directeur du contrôle interne présentent chaque année au Comité d'audit et des comptes du Conseil d'administration de RCI Banque les résultats des contrôles permanents, notamment les contrôles comptables et les contrôles comptables anti-corruption, et les évolutions des dispositifs connexes ; ce dernier évalue le système de contrôle interne et demande le cas échéant des actions d'amélioration.

Le groupe Mobilize FS élabore des comptes consolidés à partir d'un outil de consolidation unique, structuré selon un plan de rubriques de consolidation commun à toutes les entités. L'outil de consolidation produit les « reportings » comptables et de gestion au travers d'une saisie unique des données, garantissant l'homogénéité des informations contenues dans les états financiers et dans les différents tableaux de bords internes.

La société RCI Banque élabore des comptes individuels en compilant les comptes du siège et de ses succursales. Pour ce faire, elle utilise les éléments figurant dans l'outil commun de consolidation et les transforme en normes comptables françaises.

2.1.5.6.1 Les principes de l'élaboration des comptes

La société consolidante RCI Banque définit, anime et assure la supervision de l'élaboration de l'information financière et comptable. La responsabilité de l'établissement des comptes sociaux et des comptes retraités pour la consolidation échoit aux Directeurs administratifs et financiers des filiales, sous l'autorité des Présidents et Directeurs généraux de ces mêmes filiales.

À tous les niveaux du groupe, les grands principes qui prévalent et qui sont mis en œuvre pour l'élaboration des comptes sont les suivants :

- le traitement de l'exhaustivité des transactions ;
- le respect des principes comptables applicables au groupe. Ainsi, un ensemble de documents de référence définit les normes communes de présentation et d'évaluation du groupe et les schémas comptables. Ces documents, mis à la disposition de toutes les entités, concourent à l'homogénéité de l'information financière remontée ;

- la revue périodique des actifs, passifs et engagements d'hors-bilan (créances, emprunts, instruments dérivés, disponibilités...) au travers de procédures de rapprochement de la comptabilité avec les systèmes opérationnels, de justification des comptes et d'inventaires. En outre, l'organisation groupe d'évaluation du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels décrits ci-avant s'appliquent au processus d'élaboration de l'information financière et comptable.

Une démarche d'harmonisation comptable a été mise en place. Un guide des bonnes pratiques comptables ainsi que sept procédures comptables cadre ont été rédigés à l'attention des filiales ou succursales ; les procédures ont été transposées localement (Arrêtés comptables, « Reportings », Saisies manuelles, Contrôle des alimentations automatiques de la comptabilité, Nouveaux schémas comptables, Archivage, Vérification de la réalisation des contrôles de 1^{er} niveau du chef comptable).

La bonne articulation du « reporting » financier avec les systèmes opérationnels du groupe constitue la clé de voûte de l'élaboration de l'information financière et comptable. Le volume d'informations à traiter, la qualité requise pour les données traitées et le délai de remontée (J + 4), imposent de s'appuyer sur des systèmes d'information performants et contrôlés.

2.1.5.6.2 Les systèmes d'information utilisés à des fins de gestion des risques et organisation

2.1.5.6.2.1 L'utilisation d'un logiciel intégré

Le groupe Mobilize FS a choisi de mettre en place un outil comptable intégré (Entreprise Resource Planning ou ERP) reconnu sur le marché. L'utilisation d'un tel progiciel intégré, très structuré, permet d'exploiter sa propre logique de contrôle interne et d'assurer la cohérence et la fiabilité de l'information traitée. Notamment, la définition et le suivi des profils utilisateurs contribuent au respect des règles de séparation des tâches.

Ce progiciel, associé à un interpréteur comptable groupe, a fait l'objet d'une conception permettant, au travers de l'utilisation de ses différents modules, d'intégrer les spécificités des activités du groupe.

La fiabilité de l'information comptable et financière est essentiellement favorisée par la maîtrise et la standardisation des transactions élémentaires traitées par des systèmes opérationnels suivant un référentiel groupe. Ces transactions élémentaires alimentent, par interfaces, l'interpréteur comptable groupe, qui lui-même transmet la traduction comptable des événements de gestion ou des données d'inventaire à l'ERP.

La maintenance centralisée du système comptable (interpréteur comptable et ERP) au sein d'une équipe d'experts fonctionnels et techniques permet de renforcer la maîtrise de la production comptable.

2.1.5.6.2.2 Les systèmes opérations et contrôle

Les premiers actes de contrôle sont opérés au niveau des systèmes opérationnels majeurs pour les opérations de financement, de service et de refinancement sous la responsabilité des grands métiers (acceptation, recouvrement/contentieux, services, refinancement).

C'est ainsi que les outils d'acceptation, de gestion des contrats de financements et de services, de gestion des relations clients et fournisseurs, d'administration du refinancement, de suivi des commandes d'achat et de gestion des effectifs portent leurs propres logiques de contrôle. Ils s'inscrivent dans le cadre de procédures opérationnelles qui contribuent à la maîtrise des transactions physiques et financières, dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur dans le groupe.

Une attention particulière est apportée par les équipes comptables au contrôle des transferts d'opérations entre les systèmes opérationnels non intégrés et les systèmes comptables.

Ainsi par exemple, au niveau du groupe :

- en liaison avec les systèmes de gestion des financements, des services, des comptes clients et fournisseurs et du refinancement, le contrôle de l'égalité est assuré par comparaison des flux et des soldes comptables avec les mouvements et les stocks d'opérations de gestion. Les écarts mis en évidence sont analysés et suivis ;
- en liaison avec les systèmes d'achats et de suivi des investissements, les factures d'achats sont contrôlées par rapport aux commandes et la comptabilisation des immobilisations est réalisée.

La tenue des comptes s'effectue selon les normes groupe avec un plan de compte opérationnel unique (plan de comptes groupe enrichi en fonction des besoins spécifiques des pays). Cependant, des comptabilisations selon les normes locales sont possibles et permettent de produire simultanément une comptabilité aux normes groupe et aux normes locales.

L'intégralité des données de l'information financière nécessaire à l'élaboration des comptes consolidés du groupe Mobilize FS est collectée et gérée par un outil unique. Le processus de contrôle intégré dans cet outil et sa maintenance effectuée par une cellule dédiée assurent la justesse et la cohérence des données des filiales.

2.1.5.6.2.3 Le rôle des équipes comptables et de gestion

Les équipes comptables des filiales secondées par les fonctions centrales opèrent une analyse des comptes et expliquent les évolutions des données financières d'une période à l'autre. Ce travail d'analyse se fait en liaison avec celui des contrôleurs de gestion locaux et centraux qui analysent les performances par comparaison avec les données budgétaires et les reprévisions. Si l'analyse des écarts ou tout autre processus de vérification révèle une faiblesse dans la qualité de l'information émanant des systèmes opérationnels ou comptables liés, des plans d'action sont mis en œuvre avec la participation active des opérationnels et de la fonction finance pour enrayer les causes de ces anomalies.

2.1.5.6.2.4 Le rôle du contrôle interne comptable et central

En complément du dispositif existant (contrôle interne, audit RCI Banque, etc.) et dans l'optique d'un processus permanent de fiabilisation de l'information financière, le service de contrôle interne comptable et central, rattaché au Département du contrôle interne, assure des missions d'évaluation de la qualité du contrôle interne comptable. L'objectif du service est de contrôler régulièrement les comptabilités des filiales consolidées. Ce dispositif permet ainsi d'améliorer la connaissance et l'application des principes comptables groupe au sein des filiales.

2.1.5.6.2.5 L'animation de la fonction comptable

Un service dédié à l'animation de la fonction comptable s'assure des conditions d'élaboration et de justification des comptes par la remontée d'indicateurs permettant de suivre plus spécifiquement les principaux points comptables critiques. Ces indicateurs sont renseignés par le responsable financier de chaque filiale quatre fois par an.

De plus, chaque année, les Directions financières des différentes entités évaluent leurs dispositifs de maîtrise des risques comptables et financiers par rapport à la politique de gestion du groupe. Cette évaluation s'inscrit dans la démarche globale d'évaluation des risques du groupe Mobilize FS.

L'ensemble de ces informations en provenance des filiales fait l'objet, en central, d'analyses et de contrôles.

Par ailleurs, l'avancement des plans d'action (liés aux missions de contrôle comptable) et les insuffisances constatées dans les dispositifs de maîtrise des risques comptables font l'objet d'un suivi.

2.1.5.6.2.6 La publication des comptes

Le groupe publie des informations semestrielles au 30 juin et annuelles au 31 décembre. Ces arrêtés sont anticipés par la réalisation de préclôtures assurées deux fois par an : au 31 mai pour l'arrêté de juin et au 31 octobre pour celui de décembre.

Des réunions de synthèse sont organisées entre la direction du groupe (principalement avec la Direction financière) et les Commissaires aux comptes.

Le groupe Mobilize FS établit ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) et dont le règlement d'adoption est paru au Journal officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes.

2.1.6 Comptes sociaux

2.1.6.1 Contexte – Actif – Passif

Le total bilan de RCI Banque s'inscrit à 54,55 Md€ à fin 2024, contre 50,10 Md€ à fin 2023 soit une hausse de 9 %.

À l'actif du bilan, on observe notamment une hausse significative des opérations avec la clientèle (+ 2 202 Md€) et une diminution des obligations et titres à revenu fixe (- 0 668 Md€).

Au Passif, le pied de bilan augmente de + 4,40 Md€. Cette hausse s'explique essentiellement par les opérations avec la clientèle (+ 1 700 Md€) et par les dettes représentées par des titres (+ 2 719 Md€).

La situation nette de RCI Banque s'établit à 3 760 Md€ à fin 2024, contre 3 679 Md€ à fin 2023.

2.1.6.2 Compte de résultat

Le résultat net de l'exercice s'établit à 681 Md€ à fin 2024, contre 773 Md€ à fin 2023 soit une baisse de 12 %.

On note notamment une baisse du Produit Net Bancaire (- 110,2 M€) et une hausse des charges générales d'exploitation (+ 1,0 M€), ainsi qu'une hausse du coût du risque (+ 18,9 M€).

2.1.6.3 Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante :

Résultat net de l'exercice 2024	681 103 918,52 €
Report à nouveau antérieur	2 400 680 094,32 €
Solde disponible	3 081 784 012,84 €
Dividendes à distribuer	150 000 000,00 €
Solde du compte report à nouveau 2024	2 931 784 012,84 €

Il est proposé à l'Assemblée générale de fixer en conséquence le dividende à 150 000 000 € au titre de l'exercice 2024, soit à 150 € par action.

Ce dividende :

- ouvre droit à un abattement de 40 % lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts ;
- et n'ouvre pas droit à cet abattement dans les autres cas.

Les dividendes versés au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Années	2022	2023	2024
Dividende	600 000 000 €	600 000 000 €	150 000 000 €
Dividende par action	600 €	600 €	150 €

2.1.6.4 La participation salariale

Les contrats de travail des collaborateurs de notre société étant conclus avec la filiale DIAC, notre société n'est pas concernée par l'article L. 225-102 du Code de commerce relatif à la participation des salariés au capital.

2.1.6.5 Frais somptuaires

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

2.1.6.6 Échéancier des dettes fournisseurs

Conformément à l'article D. 441-6 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau ci-dessous la décomposition, au 31 décembre 2024, du nombre et montant total hors taxe des factures fournisseurs en attente de règlement.

L'information sur les factures émises et les délais de paiement des clients n'est pas pertinente au regard de l'activité bancaire de RCI Banque qui ne repose pas sur des délais de paiement à 90 jours ou plus.

31/12/2024 (en euros)	Fournisseurs					Total (1 jour et plus)
	Article D.441 I. 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	58					17
Montant total des factures concernées TTC	1 315 256	17 445	8 073	917	22 405	48 840
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice Préciser HT						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						0
Montant total des factures exclues TTC						0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement					Délais légaux : 30 jours	

31/12/2024 (en euros)	Clients					Total (1 jour et plus)
	Article D.441 I. 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	9					28
Montant total des factures concernées TTC	341 055	152 459	864	805 670	2 528 105	3 487 098
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice Préciser HT	0	0	0	0	0	0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						0
Montant total des factures exclues TTC						0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement					Délais légaux : 30 jours	

2.1.6.7 Résultats des cinq derniers exercices

Années	2020	2021	2022	2023	2024
Capital en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
Capital social	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Nombre d'actions ordinaires émises	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Produit net bancaire	1 136 264	1 212 312	1 140 749	1 372 023	1 261 850
Bénéfice avant impôts, dotations aux amortissements et provisions	1 351 899	1 463 664	1 551 962	1 505 452	1 711 290
Impôts sur les bénéfices	(132 890)	(131 071)	(101 790)	(176 991)	(111 799)
Bénéfice après impôts, dotations aux amortissements et provisions	606 430	758 581	584 544	772 741	681 105
Résultat distribué	1 000 000	800 000	600 000	600 000	150 000
Résultats par action (en euros)					
Bénéfice après impôts mais avant dotations aux amort. et provisions	1 219,01	1 332,59	1 450,17	1 328,46	1 599,49
Bénéfice après impôts, dotations aux amortissements et provisions	606,43	758,58	584,54	772,74	681,11
Résultat distribué par action	1 000,00	800,00	600,00	600,00	150,00
Personnel					
Effectif moyen de l'exercice	999	1 002	1 010	1 030	1 018
Masse salariale de l'exercice	61 155	61 990	66 570	71 260	75 120
Avantages sociaux de l'exercice	20 532	19 941	21 816	23 266	22 261

02.

2.1.7 Rapport sur la durabilité

2.1.7.1 Informations générales

2.1.7.1.1 Présentation de l'entité, Gouvernance et Stratégie

2.1.7.1.1.1 Activités de l'entité et modèle d'affaires

SBM-1 – Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur

Le Groupe Mobilize Financial Services, en tant que filiale de Renault Group, contribue à la transition vers une mobilité plus durable, en lien étroit avec la Stratégie de Développement Durable de Renault Group.

Le Groupe Mobilize Financial Services est à l'écoute de ses clients et de leurs besoins en proposant des solutions durables de financement, d'assurances et services basés sur l'usage.

Les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont devenus essentiels dans les activités des institutions financières, reflétant une prise de conscience grandissante parmi les parties prenantes internes et externes du Groupe Mobilize Financial Services. Par conséquent, la mise en œuvre de la stratégie ESG est un fil rouge parmi les priorités stratégiques du groupe.

Le groupe se concentre exclusivement sur le financement automobile et ne finance pas les projets d'entreprises opérant dans d'autres secteurs, y compris ceux fortement exposés aux risques climatiques et environnementaux (C&E). En complément, la stratégie du Groupe Mobilize Financial Services s'inscrit dans l'écosystème développé par Renault Group autour des véhicules électriques (VE).

Le Groupe Mobilize Financial Services a développé une gamme de services facilitant l'adoption des VE, notamment :

- la possibilité pour un client de véhicule électrique de disposer d'un véhicule thermique (ICE – Internal Combustion Engine) pendant quelques semaines par an ;
- l'accès à des bornes de recharge en France via une carte de crédit et dans toute l'Europe grâce à un pass recharge, l'acquisition d'une borne de recharge à domicile avec la possibilité de financer son installation ;
- un service d'abonnement permettant au client de tester un véhicule électrique sur plusieurs mois. Bien que les VE représentent encore une minorité des ventes totales, le groupe offre une gamme complète et compétitive.

En 2024, le Groupe Mobilize Financial Services génère des produits, intérêts et commissions de 5 667 millions d'euros.

En cohérence avec son engagement envers un nouveau modèle de mobilité visant à réduire son empreinte écologique, le Groupe Mobilize Financial Services soutient activement la mobilité électrique en accompagnant les investissements du groupe pour favoriser le développement d'une infrastructure de recharge robuste et accessible. Le déploiement progressif de stations de recharge rapide constitue une priorité pour faciliter l'adoption des véhicules électriques.

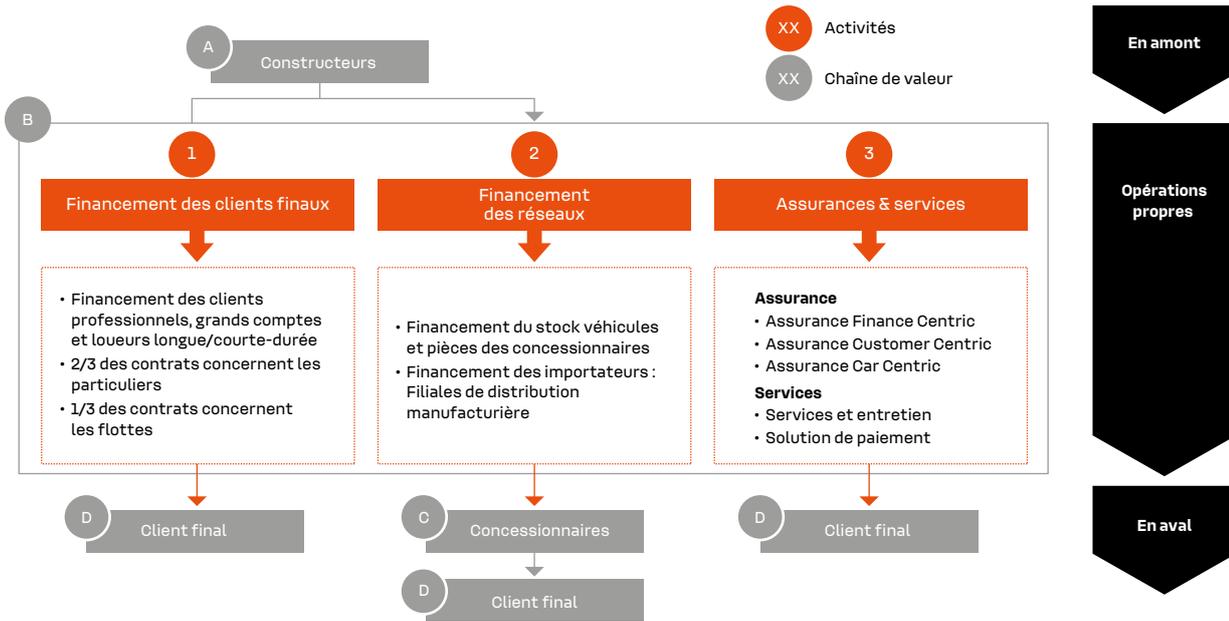
Les solutions proposées par le Groupe Mobilize Financial Services s'adressent à une clientèle variée, répartie dans trois catégories :

- des consommateurs individuels ;
- des concessionnaires automobiles ;
- des clients professionnels.

Les utilisateurs finaux et les consommateurs des produits et services du groupe incluent des particuliers (emprunteurs, co-emprunteurs, assurés, abonnés) et des clients professionnels. La stratégie du Groupe Mobilize Financial Services se concentre également sur l'accompagnement de la stratégie de verdissement des parcs automobile du constructeur. Les produits et services du Groupe Mobilize Financial Services sont distribués sur tous les marchés où le groupe opère.

Les informations concernant la description des objectifs de durabilité des groupes importants de produits et services, de catégories de clients, et de relations avec les parties prenantes doivent encore être formalisées par le Groupe Mobilize Financial Services.

Les objectifs stratégiques du Groupe Mobilize Financial Services s'inscrivent dans le cadre du plan stratégique ambitieux et durable de Renault Group, dénommé Renaulution. La stratégie ESG du Groupe Mobilize Financial Services repose sur trois piliers stratégiques : le climat et l'environnement, la santé et la sécurité, ainsi que la diversité et l'inclusion. Cependant, en juin 2024, afin de renforcer cette stratégie et de mieux l'aligner sur son cœur de métier, ces piliers ont été révisés pour devenir l'environnement (Groupe durable), le social (Groupe solidaire) et la gouvernance (Groupe responsable). Ces piliers reflètent les objectifs de durabilité établis par le groupe et les solutions déjà mises en œuvre ou en cours pour les atteindre.



02.

La chaîne de valeur du Groupe Mobilize Financial Services

Le modèle d'affaires du Groupe Mobilize Financial Services englobe un large éventail d'activités, notamment le financement et la location de véhicules, des services au véhicule, des solutions d'assurance et de paiement, et enfin des services facilitant l'adoption des véhicules électriques, au cœur de l'écosystème de la mobilité durable.

Les principales caractéristiques de la chaîne de valeur amont du Groupe Mobilize Financial Services mettent en évidence un réseau diversifié de fournisseurs et de partenaires. Le Groupe Mobilize Financial Services travaille en étroite collaboration avec les constructeurs automobiles, notamment Renault et Nissan, pour fournir des solutions de financement et des produits adaptés. Renault Group en tant que maison-mère, fournit également des services informatiques essentiels, notamment la gestion de centres de données, les ordinateurs portables, les smartphones, l'énergie et des installations.

Au-delà de Renault Group, la chaîne d'approvisionnement du Groupe Mobilize Financial Services comprend des prestataires de services informatiques, des logiciels de gestion des risques financiers, des distributeurs de logiciels et d'équipements d'infrastructure, des workflows de services basés sur le cloud, des solutions logicielles de marketing, ainsi que des fournisseurs de logiciels spécifiques aux activités de financement, location et services.

Le Groupe Mobilize Financial Services sélectionne ses fournisseurs par le biais d'un processus de consultation concurrentiel et d'un examen régulier de leur santé financière et de leur réputation, y compris des contrôles de conformité à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT).

Le Groupe Mobilize Financial Services, dans le cadre de ses propres activités, propose des solutions de financement et de location de véhicules, des services associés aux véhicules, des solutions d'assurance et de paiement, ainsi que des offres d'abonnement via BIPI et des financements dédiés aux solutions de recharge.

En partenariat avec des concessionnaires en aval, la distribution de ces services s'étend à travers l'Europe (France, Allemagne, Autriche, Royaume-Uni, Brésil, Espagne, Italie et Pays-Bas). Ces services sont accessibles via des applications mobiles, des plateformes en ligne, ainsi qu'un large réseau de stations de recharge, soutenu par ces partenaires.

Le Groupe Mobilize Financial Services considère qu'elle a la responsabilité de veiller à ce que son impact soit positif et de contribuer au développement durable. L'ambition du Groupe Mobilize Financial Services est de créer de la valeur partagée au bénéfice mutuel du groupe et de l'ensemble de ses parties prenantes. Elle prend donc soin d'identifier les besoins et les attentes des parties prenantes qui l'entourent (cf. SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties prenantes) et d'y répondre dans la mesure du possible à travers son cœur de métier.

Alors que le Groupe Mobilize Financial Services met l'accent sur le marché des voitures d'occasion et sur la location opérationnelle, elle fait face à des risques liés à la valeur résiduelle des véhicules et à l'évolution des préférences des clients. Cependant, la demande croissante de VE, associée à la transition vers la mobilité partagée et les services d'abonnement, présente d'importantes opportunités de création de valeur.

Au 31 décembre 2024, le Groupe Mobilize Financial Services n'a pas encore formalisé les informations concernant les impacts, les risques et les opportunités potentiels dans ses secteurs principaux et leur relation possible avec son propre modèle d'affaires ou sa chaîne de valeur.

2.1.7.1.1.2 Organes de gestion et de contrôle

GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Le Groupe Mobilize Financial Services est une marque commerciale exploitée par RCI Banque, établissement de crédit soumis à la surveillance de la Banque Centrale Européenne (BCE). Elle a structuré sa gouvernance dans le respect de la réglementation bancaire et financière. La gestion de cette organisation comprend trois composantes :

- surveillance: la stratégie du groupe est arrêtée par le Conseil d'administration, sur recommandation de la Direction générale. Le Conseil s'appuie sur les travaux de quatre comités spécialisés: un Comité des risques, un Comité des Comptes et de l'Audit, un Comité des Rémunérations et un Comité des Nominations ;

- chaîne de responsabilité: le Groupe Mobilize Financial Services et son Comité Exécutif mettent en œuvre des politiques et des stratégies sous la supervision du Conseil d'administration ;
- cadre fonctionnel: les directions métiers supervisent la définition de politiques et de règles de fonctionnement spécifiques, soutiennent les départements opérationnels et veillent à la mise en œuvre des politiques.

Le Conseil d'administration joue un rôle central dans la validation de la stratégie ESG du Groupe Mobilize Financial Services, en veillant à ce que la durabilité soit ancrée dans l'ensemble de l'organisation, du Comité de Direction aux niveaux opérationnels. Le Conseil d'administration supervise la mise en œuvre globale de la stratégie de durabilité.

Les attributions du Conseil d'administration de RCI Banque et de ses comités sont décrits dans son règlement intérieur dont les principaux éléments sont reproduits ci-après.

Extrait du Règlement intérieur du Conseil d'administration

Article 1^{er} : Attributions du Conseil d'administration

1.1 Le Conseil d'administration délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires et consacre un temps suffisant à l'accomplissement de ses missions.

1.2. Le Conseil d'administration exerce un contrôle permanent de la gestion de la Société assurée par le Directeur Général et le(s) Directeur(s) Général(aux) Délégué(s) et est compétent dans les domaines suivants :

a) Orientations stratégiques de l'activité de la Société

Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de l'activité de la Société et contrôle la mise en œuvre de ces orientations par le Directeur Général, le(s) Directeur(s) Général(aux) Délégué(s), afin de garantir une gestion efficace et prudente de l'établissement.

b) Opérations stratégiques

Le Conseil d'administration approuve les projets d'opérations stratégiques, et notamment les opérations d'acquisition ou de cession, les opérations sur le capital social, susceptibles d'avoir une incidence significative sur le résultat de RCI Banque, la structure de son bilan ou son profil de risque.

Cette procédure d'approbation préalable concerne les opérations :

- d'augmentation de capital de ses filiales (sociétés détenues à plus de 50 %) d'un montant cumulé supérieur à 20 (vingt) millions d'euros sur une année civile ;
- d'augmentation de capital dans toutes autres sociétés (sociétés détenues à 50 % ou moins) quelque soit le montant ;
- d'acquisition ou de fusion ;
- de cession d'une filiale de la Société ;
- de liquidation d'une filiale de la Société ;
- de partenariat d'un montant unitaire supérieur à 20 (vingt) millions d'euros sur la durée du partenariat (capital impact ou résultat avant impôt) ;

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil d'administration pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

c) Gestion et contrôle des risques

Sur recommandation du Comité des risques, le Conseil d'administration :

- approuve, sur recommandation du Comité des risques et au moins une fois par an, le cadre d'appétit aux risques (« Risk Appetite Framework ») de la Société ainsi que les limites globales de risques qui en découlent ;
- approuve le plan préventif de rétablissement qui est communiqué à la Banque Centrale Européenne (ci-après « BCE ») et délibère sur tout plan similaire demandé par une autre autorité de contrôle sur recommandation du Comité des risques ;
- approuve le plan de continuité de l'activité de la Société ;
- approuve la politique de sécurité du système d'information de la Société ;
- est destinataire d'un compte rendu des résultats du contrôle interne ;
- est destinataire du rapport annuel sur le contrôle interne ;
- approuve le rapport annuel de contrôle interne des dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) ;
- approuve les politiques d'externalisation, s'assure de leur mise en œuvre et du suivi des risques associés aux activités externalisées ;
- est tenu informé de la stratégie de résolution définie par le Single Resolution Board ;
- est informé, directement ou après avis du Comité des risques, des principales missions réalisées par les autorités de supervision et de leurs recommandations Il suit au moins une fois par an l'atteinte des recommandations principales émises par les superviseurs ou le cas échéant l'issue des contrôles menés par l'audit interne ;
- approuve l'adéquation du capital interne de la Société et approuve l'adéquation de la liquidité de la Société (ICAAP/ICAAS et ILAAP/ILAAS) ;

Sur recommandation du Comité des comptes et de l'audit, le Conseil d'administration :

- approuve le plan d'audit, après avoir entendu une présentation par le Directeur de l'audit et les recommandations du Comité des comptes et d'audit.

d) Comptes et budget

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Comité des comptes et de l'audit, les candidats aux mandats de Commissaires aux comptes et de vérificateurs du rapport de la durabilité.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu les Commissaires aux comptes en tant que de besoin et sur recommandation du Comité des comptes et de l'audit :

- approuve le budget et vérifie la cohérence des hypothèses du budget avec le plan stratégique de la Société ;
- arrête les comptes sociaux et consolidés après avoir veillé à l'exactitude, à la sincérité et à la qualité de l'information fournie par la Société ;
- propose à l'Assemblée générale des actionnaires, l'affectation du résultat et le montant du dividende ;
- approuve le rapport de gestion ;
- approuve les émissions obligataires et les titrisations, et peut déléguer à toute personne de son choix, les pouvoirs nécessaires pour réaliser, dans un délai d'un an les émissions obligataires et les titrisations et en arrêter les modalités.

e) Nominations et gouvernance

Le Conseil d'administration :

- approuve la nomination du Directeur Général de la Société, sur recommandation du Comité des nominations. Il est précisé que la recherche de candidats est conduite par le Comité des Nominations qui présente le meilleur candidat au Conseil ;
- approuve la nomination du ou des Directeur(s) Général(ux) Délégué(s) de la Société sur proposition du Directeur Général et sur recommandation du Comité des nominations ;
- approuve la nomination du Directeur de la Conformité, du Directeur de la gestion des risques, du Directeur de l'Audit de la Société, sur proposition du Directeur Général et sur recommandation du Comité des nominations ;
- approuve la nomination des dirigeants responsables des succursales de la Société (Annexe 5: Liste des succursales) sur proposition du Directeur Général et sur recommandation du Comité des nominations ;
- délibère une fois par an sur son fonctionnement et celui de ses comités spécialisés.

Le cas échéant, le Conseil d'administration révoque le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués sur recommandation du Comité des nominations.

En outre, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations, donne son accord préalable au licenciement ou à la rupture conventionnelle concernant le Directeur de la gestion des risques, le Directeur de la Conformité et le Directeur de l'Audit.

Le Conseil d'administration propose la nomination des administrateurs à l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition du Président du Conseil d'administration et sur recommandation du Comité des nominations.

Le Conseil d'administration procède à l'examen du dispositif de gouvernance interne de RCI Banque et de son fonctionnement, avec le concours périodique d'un conseil externe. Il examine également les compétences des membres du Conseil pour s'assurer que le Conseil dispose de toutes les compétences requises pour exercer son rôle et pour avoir une bonne compréhension des différentes activités de la Société. Le Conseil d'administration est informé des modifications de la structure du Comité Exécutif de la Société.

Le Conseil d'administration approuve l'objectif d'équilibre hommes-femme au sein du Conseil d'administration une fois par an sur recommandation du Comité des nominations.

Une fois par an, le Conseil d'administration approuve la définition d'administrateur indépendant et identifie les administrateurs indépendants au sein du Conseil conformément à la définition adoptée sur recommandation du Comité des nominations.

Le Conseil d'administration approuve le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

f) Rémunération et politique salariale

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations :

- approuve la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués de RCI Banque ;
- approuve la rémunération du Directeur de la gestion des risques, du Directeur de la Conformité et du Directeur de l'Audit de RCI Banque ;
- approuve la politique de rémunération des preneurs de risques du groupe RCI Banque ;
- approuve la politique de part variable du groupe RCI Banque ;
- propose à l'Assemblée générale des actionnaires la rémunération des administrateurs de RCI Banque.

1.3. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il a également le pouvoir d'autoriser les opérations sur le capital, les émissions obligataires, la passation ou la dénonciation d'accords avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la société, ainsi que les opérations majeures de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la société et du groupe qu'elle contrôle.

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration de RCI Banque compte quatre femmes et six hommes. Sur recommandation du comité des nominations, le Conseil d'administration a fixé l'objectif de maintenir une proportion minimale de 40 % d'administrateurs de chaque sexe.

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration est composé comme suit : Gianluca de Ficchy (Président), Isabelle Landrot, Philippe Buros, Isabelle Maury, Nathalie Riez, Patrick Claude, Étienne Boris, Thierry Piéton, Laurent Poiron et Céleste Thomasson.

Il est précisé que le mandat de Monsieur Étienne Boris a pris fin au 31 décembre 2024.

Comités spécialisés

/ COMITÉ DES COMPTES ET DE L'AUDIT AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Fonction exercée dans la société	Fonction au sein du comité
Étienne Boris	Administrateur	Président
Isabelle Landrot	Administrateur	Membre
Patrick Claude	Administrateur	Membre
Isabelle Maury	Administrateur	Membre
Nathalie Riez-Thiollet	Administrateur	Membre

/ COMITÉ DES NOMINATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Fonction exercée dans la société	Fonction au sein du comité
Laurent Poiron	Administrateur	Président
Gianluca de Ficchy	Président du Conseil d'administration	Membre
Philippe Buros	Administrateur	Membre

/ COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Fonction exercée dans la société	Fonction au sein du comité
Laurent Poiron	Administrateur	Président
Gianluca de Ficchy	Président du Conseil d'administration	Membre
Philippe Buros	Administrateur	Membre

/ COMITÉ DES RISQUES AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Fonction exercée dans la société	Fonction au sein du comité
Isabelle Maury	Administrateur	Président
Isabelle Landrot	Administrateur	Membre
Nathalie Riez-Thiollet	Administrateur	Membre
Patrick Claude	Administrateur	Membre
Étienne Boris	Administrateur	Membre

Il n'y a pas de représentation des salariés au sein du Conseil d'administration.

Il est prévu que chaque année, le Comité Exécutif examine et valide l'analyse de double-matérialité, qui est ensuite présentée au Comité des Comptes et de l'Audit pour une surveillance plus approfondie. Le Comité des Comptes et de l'Audit est chargé de superviser la préparation et la publication de l'information sur le développement durable, d'assurer la conformité aux normes de « reporting », d'évaluer les contrôles internes, de surveiller les processus d'assurance externes et d'évaluer les risques et les opportunités liés au développement durable.

En outre, le Comité des risques est chargé de piloter les risques ESG. L'équipe du développement durable informe chaque année la Direction des risques de toute mise à jour des impacts, risques et opportunités (IROs) assurant ainsi l'alignement de tous les processus de gestion des risques.

Le Conseil d'administration, après délibération et sur recommandation du Comité des Nominations, valide la matrice de compétences des membres du Conseil, en tenant compte de la formation et de l'expérience de chaque administrateur. Le Conseil d'administration possède collectivement une expertise en matière de responsabilité sociale d'entreprise, de transition climatique, de risque et de gouvernance, avec un membre faisant office de référence en matière de durabilité. Cependant, les informations détaillées sur l'expérience des membres concernant les secteurs, les produits et les zones géographiques de l'entité restent à formaliser par le Groupe

Mobilize Financial Services. Le membre référent a été le principal point de contact avec l'ESMA concernant la nécessité de réviser la réglementation ESG et a travaillé en étroite collaboration avec l'Impact Management Project, la plateforme internationale chargée de promouvoir les normes de mesure d'impact et, notamment, à l'origine du concept de double matérialité.

Les informations concernant la manière dont les compétences et l'expertise relatives à la durabilité sont liées aux impacts, risques et opportunités matériels n'ont pas encore été formalisées par le Groupe Mobilize Financial Services.

/ COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	2024
Membres exécutif	0
Membres non exécutifs	10
TOTAL	10

/ MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR GENRE

	2024	
	Effectifs	%
Femme	4	40 %
Homme	6	60 %
Autre genre ⁽¹⁾	0	0 %
Non déclaré	0	0 %
TOTAL	10	100 %
Ratio de diversité de genre du Conseil d'administration		40 %

(1) Genre tel que spécifié par les individus eux-mêmes

/ COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	2024
Membres indépendants	4
Membres non indépendants	6
TOTAL	10

GOV-2 : Informations et questions de développement durable transmises et traitées par les organes d'administration, de gouvernance et de surveillance

Le Conseil d'administration a approuvé la stratégie ESG en 2022. En décembre 2023, le Groupe Mobilize Financial Services a présenté ses initiatives pour atteindre la neutralité carbone en Europe d'ici 2040 et dans le monde d'ici 2050. À partir de 2024, le Conseil d'administration supervisera et examinera chaque année le rapport de Durabilité.

Le Groupe Mobilize Financial Services est en train de formaliser la façon dont les organes d'administration, de gestion et de surveillance tiennent compte des impacts, des risques et des opportunités dans le cadre de la supervision de la stratégie, des décisions relatives aux transactions majeures et du processus de gestion des risques.

Le Conseil d'administration examine la stratégie ESG une fois par an pour s'assurer qu'elle est conforme aux objectifs de l'organisation et aux exigences réglementaires. Le risque ESG est surveillé chaque année par le comité de risque, et le « Risk Appetite Framework » (RAF) est entièrement validé chaque année, garantissant que les niveaux de risque de l'organisation restent dans les seuils approuvés.

Pour les IROs et leurs sujets connexes, voir 1.7.1.2.1 Identification des IROs et méthodologie de double matérialité, SBM 3 : Présentation des IROs significatifs pour l'entité et interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires.

GOV-3 : Intégration de critères de performances en matière de durabilité dans la politique de rémunération

À l'heure actuelle, le Conseil d'administration n'a pas de rémunération variable liée aux questions de durabilité, et ne dispose donc pas de régimes d'incitation et de politiques de rémunération liés aux questions de durabilité

GOV-4 : Déclaration sur la due diligence

Le Groupe Mobilize Financial Services s'appuie sur les due diligences menées par Renault Group dans le cadre de son plan de vigilance, dont les résultats sont communiqués au Groupe Mobilize Financial Services pour intégration via les canaux de discussion mentionnés précédemment.

Éléments fondamentaux de la « due diligence »

Paragrophes du rapport de durabilité de 2024

<p>Intégration de la « due diligence » dans la gouvernance, la stratégie et le modèle d'affaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • voir ESRS 2 – Informations générales, GOV-2 – Informations et questions de développement durable transmises et traitées par les organes d'administration, de gouvernance et de surveillance ; • voir ESRS 2 – Informations générales, GOV-3 – Intégration de critères de performance en matière de durabilité dans la politique de rémunération ; • voir ESRS 2 – Informations générales, SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.
<p>S'engager avec les parties prenantes concernées à toutes les étapes clés de la « due diligence »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • voir ESRS 2 – Informations générales, GOV-2 – Informations et questions de développement durable transmises et traitées par les organes d'administration, de gouvernance et de surveillance ; • voir ESRS 2 – Informations générales, SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes ; • voir ESRS 2 – Informations générales, IRO-1 – Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités matériels
<p>Identification et évaluation des impacts négatifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • voir ESRS 2 – Informations générales, IRO-1 – Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels ; • voir ESRS 2 – Informations générales, SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.
<p>Prendre des mesures pour remédier à ces effets négatifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • voir ESRS E1 – Changement climatique, E1-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de climat ; • voir ESRS E2 – Pollution, E2-2 – Actions et ressources relatives à la pollution ; • voir ESRS E3 – Ressources hydriques et marines, E3-2 – Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines ; • voir ESRS E4 – Biodiversité et écosystèmes, E4-3 – Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes ; • voir ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire, E5-2 – Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire ; • voir ESRS S1 – Travailleurs de l'entreprise, S1-4 Actions relatives aux travailleurs de l'entreprise, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels ; • voir ESRS S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur, S2-4 Actions relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur et efficacité de ces actions ; • voir ESRS S3 – Communautés affectées, S3-4 – Actions relatives aux communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les communautés affectées et efficacité de ces actions ; • voir ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux, S4 – Actions relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux et efficacité de ces actions ; • voir ESRS G1 – Conduite des affaires, G1-1 – Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise, G1-3 – Prévention et détection des actes de corruption, G1-5 Influence politique et de défense des intérêts, G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs, G1-6 Pratiques en matière de paiement ;
<p>Suivi et valorisation de l'efficacité de ces efforts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • voir ESRS E1 – Changement climatique, E1-4 – Cibles liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci ; • voir ESRS E2 – Pollution, E2-3 – Cibles en matière de pollution ; • voir ESRS E3 – Ressources hydriques et marines, E3-3 – Cibles en matière de ressources hydriques et marines ; • voir ESRS E4 – Biodiversité et écosystèmes, E4-4 – Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes ; • voir ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire, E5-3 – Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire ; • voir ESRS S1 – Personnel de l'entreprise, S1-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels ; • voir ESRS S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur, S2-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels ; • voir ESRS S3 – Communautés affectées, S3-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels ; • voir ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux, S4-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels ;

GOV-5 : Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

Dans le cadre de l'application de la CSRD, le Groupe Mobilize Financial Services s'appuie sur un nouveau système de gestion des risques et de contrôle interne relatif à l'information de durabilité instauré par Renault Group.

La durabilité s'inscrit dans le cadre de gestion des risques du Groupe comme les autres processus et risques. Globalement les risques du groupe sont identifiés, listés et leur matérialité est évalué de manière à distinguer les risques jugés les plus critiques. A tous les risques est associé un dispositif de maîtrise des risques. Ce dispositif fait l'objet de contrôle par la LOD2 (contrôleur interne) et par la LOD3 (audit). Coté LOD3, la thématique ESG / Climat est inscrite à l'univers d'audit et fait donc l'objet d'audit sur un cycle de 3 ans. Celui-ci, comme les autres rapports, fait l'objet d'une communication au niveau du Comex et du Comité d'Audit.

Les analyses de l'équipe projet CSRD de Renault Group et des échanges avec des tiers (entreprises de taille ou de modèle d'affaire comparables, consultants, auditeurs) ont conduit à l'identification des risques principaux suivants :

- absence par omission de points de données obligatoires dans le rapport ;
- erreurs de périmètre de mesure ou de calcul concernant les informations quantitatives ;
- difficulté à obtenir certaines informations, notamment quantitatives, dans les délais impartis ;
- non-conformité de l'information qualitative aux exigences de l'ESRS ;
- caractère invérifiable de l'information fournie.

Afin de les prévenir, les méthodes suivantes ont été adoptées :

- recensement des points de données obligatoires par l'équipe projet, attribution de chacun à un ou plusieurs contributeurs faisant autorité sur la question pour le groupe et suivi de l'obtention de l'information, point par point ;
- définition de « fiches protocole » décrivant le périmètre et le processus de collecte ainsi que les méthodes de calcul ou d'estimation de chaque information quantitative ;
- réalisation d'une collecte à mi-année des données disponibles (« dry-run report ») afin d'identifier et de remédier aux difficultés de collecte en fin d'année ;
- assistance aux contributeurs dans l'interprétation des exigences et contrôle point par point de la conformité des informations qualitatives ;
- contrôle point par point de l'existence de preuves matérielles.

Un suivi hebdomadaire de la remédiation des points à risque a été assurée par l'équipe projet de Renault Group.

Pour les informations qualitatives, l'analyse des risques adopte la même rigueur. Les responsables s'assurent de la qualité des textes et de la traçabilité des informations publiées.

L'intégration des résultats de l'analyse des risques et des contrôles internes dans le processus de rapport de durabilité du groupe s'effectue de manière dynamique et réactive.

Chaque responsable est tenu d'examiner et, au besoin, d'améliorer continuellement les contrôles précédemment déterminés en fonction des constats. Ce processus itératif permet de s'assurer de l'efficacité des contrôles internes et de procéder aux adaptations nécessaires en fonction des risques et des exigences en matière de rapport de durabilité.

Le Conseil d'administration est informé des constats par le biais du contrôle effectué par son Comité des Comptes et de l'Audit.

2.1.7.1.1.3 Dialogue avec les parties prenantes

SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes

Mobilize Financial Services a mis en place des canaux d'échange avec les parties prenantes, notamment les consommateurs et les utilisateurs finaux, les salariés, les fournisseurs et les partenaires commerciaux et leurs salariés, les investisseurs, les communautés affectées et les associations. Les consultations relatives à la chaîne de valeur Amont sont faites au niveau de Renault Group.

L'objectif de l'engagement des parties prenantes de Mobilize Financial Services est d'éclairer sa stratégie sur la base des résultats de ces consultations, tels que les besoins de transition vers des modèles de véhicules électriques, d'améliorer la satisfaction des clients et des parties prenantes, de promouvoir la transparence et de contribuer au développement durable sur le marché dans lequel elle opère.

Vous trouverez ci-dessous un résumé du dialogue avec les parties prenantes en 2024 :

Parties prenantes	Modes de dialogue	Compréhension des intérêts et des points de vue des parties prenantes	Modifications de la stratégie ou du modèle d'affaire à la suite d'une consultation	Prochaines étapes et calendrier associé	Évolution envisagée des relations avec les parties prenantes et de leurs points de vue
Consommateurs et utilisateurs finaux	<ul style="list-style-type: none"> services de qualité client et dialogue direct au sein du réseau de vente ; dialogue assuré par la Direction des relations client (y compris études de besoins) ; actions de formation/sensibilisation ; réponses aux appels d'offres ; organisation de groupes de discussion et d'études de marché ; une veille constante de la presse et des réseaux sociaux pour les retours et les insatisfactions des consommateurs ; événements commerciaux ; entretiens individuels ; utilisation d'enquêtes pour recueillir les commentaires des consommateurs. 	N/A	N/A	N/A	N/A
Personnel de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> dialogue avec la Direction locale (y compris l'examen annuel de la performance et du développement) ; politiques/guides (environnement, santé/sécurité, etc.) ; Dialogue social : sites, pays, Comité du groupe ; formation ; communication interne. 	<ul style="list-style-type: none"> comprendre la stratégie du groupe ; défendre les intérêts des salariés du groupe. 	N/A	N/A	N/A
Fournisseurs, partenaires commerciaux et leur personnel	<ul style="list-style-type: none"> politique ESG du Groupe Mobilize Financial Services ; charte des fournisseurs ESG du Groupe Mobilize Financial Services. 	N/A	N/A	N/A	N/A
Investisseurs/actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> rencontres avec des investisseurs et des analystes lors de conférences et de « roadshows » ; entretiens avec des investisseurs et des analystes ; communication d'informations financières et extra-financières ; site web et autres publications dédiées rapport de gestion et rapport financier annuel. 	<ul style="list-style-type: none"> pour le Groupe Mobilize Financial Services, atteindre une performance économique et financière durable 	N/A	N/A	N/A
Communautés affectées	<ul style="list-style-type: none"> dialogue avec les pouvoirs publics et les acteurs économiques locaux ; dialogue direct et visites d'usines ; procédures de traitement des plaintes des riverains ; brochures environnementales du site, relations avec les médias locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> minimiser les nuisances et informer les acteurs locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> modification de la stratégie industrielle locale lorsque des exigences spécifiques ont été formulées par les autorités locales. 	<ul style="list-style-type: none"> le groupe veillera en permanence à ce que les élus locaux et les représentants des communautés locales soient correctement informés des plans d'aménagement des sites et de la création de nouvelles activités. 	N/A

Parties prenantes	Modes de dialogue	Compréhension des intérêts et des points de vue des parties prenantes	Modifications de la stratégie ou du modèle d'affaire à la suite d'une consultation	Prochaines étapes et calendrier associé	Évolution envisagée des relations avec les parties prenantes et de leurs points de vue
Pouvoirs publics	<ul style="list-style-type: none"> entretiens avec des représentants des autorités locales ou nationales ; réponses aux appels d'offres ; discussions au sein de comités spécifiques mis en place par les autorités locales. 	<ul style="list-style-type: none"> assurer une croissance économique durable pour le pays et sa population. 	<ul style="list-style-type: none"> modification de la stratégie de l'industrie locale lorsque des exigences spécifiques ont été formulées par les autorités locales. 	<ul style="list-style-type: none"> le groupe veillera en permanence à ce que les élus locaux et les représentants des communautés locales soient correctement informés des plans d'aménagement des sites et de la création de nouvelles activités. 	N/A
Les organismes de notation extra-financière	<ul style="list-style-type: none"> réponses aux organismes de notation extra-financière ; publications (site Finance ESG, DEU rapport intégré, plan de conformité, rapport climat, etc.), salle de presse. 	<ul style="list-style-type: none"> collecte d'informations brutes, qui seront standardisées pour être fournies à d'autres parties prenantes (notamment les investisseurs) et utilisées pour établir une notation 	<ul style="list-style-type: none"> des axes de progrès définis par des notations alimentent en continu la revue de la stratégie RSE du groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> publication annuelle des notations, selon un calendrier propre à chaque agence, il s'agit donc d'un processus continu. 	<ul style="list-style-type: none"> dans le cadre d'un processus continu, les relations et les demandes des organisations extra-financières évoluent chaque année.
Institutions et associations	<ul style="list-style-type: none"> participation à des groupes de travail créés par des fédérations professionnelles ; réponses à des consultations publiques d'associations ; discussions informelles ; dialogue avec les parties prenantes du secteur ; études ; partenariats ; entretiens avec des représentants d'associations. 	<ul style="list-style-type: none"> influencer l'évolution du modèle d'affaires pour réduire les impacts ESG et encourager la transparence. 	<ul style="list-style-type: none"> de nouveaux engagements du groupe ; prise en compte des changements de processus et de politiques, comme la Politique sur les droits humains. 	N/A	<ul style="list-style-type: none"> accroître la confiance dans les engagements, les politiques et les processus du groupe.
Représentants académiques, universitaires, chercheurs et futurs salariés	<ul style="list-style-type: none"> intégration en entreprise ; conférences dans les écoles/ sur les sites de Mobilize Financial Services ; programmes de recherche et d'enseignement ; ReKnow University. 	<ul style="list-style-type: none"> s'assurer que les programmes d'enseignement correspondent aux attentes des futurs employeurs, afin que les étudiants soient « employables » ; développer des partenariats générateurs de revenus ; s'assurer que le personnel enseignant n'est pas en décalage avec l'état de l'art dans l'industrie. 	N/A	N/A	N/A

2.1.7.1.2 Gestion des Impacts, Risques et Opportunités (IROs)

2.1.7.1.2.1 Identification des IROS et méthodologie de la double matérialité

IRO-1 : Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

Les travaux d'identification et d'évaluation des IROS ont été effectués sous la supervision de l'équipe projet CSRD du Groupe Mobilize Financial Services. Le processus a également mobilisé un réseau d'experts internes sur divers sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Sur la base de l'analyse de double matérialité de Renault Group, des IROS matériels ont été identifiés pour le Groupe Mobilize Financial Services, lors d'ateliers réalisés avec les experts internes.

Une analyse préliminaire a été menée pour s'assurer de l'exhaustivité des thématiques de durabilité couvertes par Renault Group au regard des exigences de l'AR16 du règlement délégué (UE) 2023/2772 de la Commission et des activités du Groupe Mobilize Financial Services. Une comparaison de l'AR16 a été faite avec les sujets identifiés :

- dans l'analyse de RCI Banque réalisée avec l'aide d'un consultant externe ;
- dans le Materiality Finder de la SASB pour les secteurs concernés (Financement, Location & Leasing Automobile, et Assurance) ;
- dans la Materiality Map ESG de MSCI pour les secteurs concernés (Financement, Assurance Dommages, Assurance Vie & Santé, et Courtage) ;
- dans le rapport de notation des risques ESG de Sustainalytics (Financement) ;
- dans l'analyse de RCI Banque sur les risques climatiques et environnementaux.

Sur la base de la liste des IROS de Renault Group et de l'analyse préliminaire décrite précédemment, le Groupe Mobilize Financial Services a adapté les IROS de Renault Group et identifié de nouveaux IROS spécifiques au Groupe Mobilize Financial Services. Les risques et opportunités ont d'abord été validés au travers d'ateliers menés avec plusieurs départements, tels que ESG, RH, Marketing, Achats, Risque, Finance, Juridique, Conformité, Assurance, etc. Ensuite, les cartographies de risques existantes du Groupe Mobilize Financial Services ont été utilisées pour analyser la matérialité de ces risques et opportunités. Les résultats finaux ont été validés par l'équipe projet CSRD et présentés lors d'une réunion dédiée au Comité Exécutif.

De plus, les différentes étapes de construction de l'évaluation de la double matérialité ont été marquées par des réunions de travail avec l'équipe projet CSRD du Groupe Mobilize Financial Services. Renault Group a conçu une méthodologie de notation qui a été appliquée par le Groupe Mobilize Financial Services dans son analyse de double matérialité.

Pour évaluer la matérialité d'impact et financière des IROS, des échelles de notation allant de 1 à 4 ont été développées.

Ces échelles ont été utilisées pour évaluer la gravité des impacts, des risques et des opportunités ainsi que la probabilité d'occurrence, le cas échéant, en fonction des exigences obligatoires de l'ESRS 1 :

- l'échelle utilisée pour la gravité des impacts comprend des critères d'ampleur, d'étendue et d'irréversibilité (sauf pour les impacts positifs). Chaque niveau de gravité a été défini avec des descriptions spécifiques pour les impacts environnementaux et humains ;
- l'échelle utilisée pour la gravité des risques et des opportunités a été classée en quatre types : financière (impact sur les états financiers), juridique (gravité des condamnations potentielles), réputationnelle (perception des parties prenantes) et opérationnelle (durée des perturbations), intégrant des facteurs qualitatifs et quantitatifs ; l'échelle de probabilité créée pour l'analyse de matérialité était identique pour la matérialité d'impact et financière, allant de 1 à 4.

Cette échelle a été précisée par les mesures quantitatives et la fréquence des IROS qui ont fait l'objet d'une évaluation.

Au cours du processus d'analyse de la double matérialité, une attention particulière a été accordée à des activités spécifiques, aux relations d'affaires, aux emplacements géographiques et à d'autres facteurs pouvant entraîner un risque accru d'impacts négatifs.

Tout au long du processus de double matérialité, les dépendances identifiées ont été associées aux risques, notamment aux risques opérationnels (perturbation ou interruption des activités) et financiers (augmentation des coûts ou perte de revenus en raison de ces dépendances et de leur disponibilité). Par ailleurs, les impacts négatifs identifiés ont été liés à des risques de réputation et/ou juridiques, les impacts importants pouvant nuire à la réputation du groupe ou entraîner des sanctions judiciaires, en particulier s'ils sont couverts par une réglementation. La position des impacts dans la chaîne de valeur a également été revue et adaptée pour le Groupe Mobilize Financial Services. Les changements apportés concernent principalement les impacts négatifs relatifs à la production de véhicules. La notation de ces IROS est alignée sur celle de Renault Group.

Les IROS matériels sont suivis par les départements concernés au sein du groupe, tels que le Département des risques, le Département du développement durable, les RH, etc., en collectant des informations qualitatives et si possible quantitatives.

Ce processus exhaustif illustre l'approche proactive et stratégique adoptée par le Groupe Mobilize Financial Services pour identifier et gérer les IRO les plus matériels pour le groupe et ses parties prenantes. Il garantit que les rapports sur la durabilité sont précis, pertinents et conformes aux attentes des parties prenantes, ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Si de nouvelles informations sont fournies par des experts internes ou des parties prenantes, elles seront intégrées à l'analyse, soit par une révision de l'importance relative de certains IRO, soit, le cas échéant, par l'ajout de nouveaux IRO. Dans tous les cas, un réexamen de l'analyse de double matérialité sera effectué chaque année dans le cadre des contrôles internes par l'équipe projet CSRD afin de s'assurer que ses conclusions sont toujours pertinentes.

SBM 3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Entre janvier et juillet 2024, le Groupe Mobilize Financial Services a réalisé une double analyse de matérialité basée sur la nouvelle réglementation de l'Union Européenne, et avec comme point de départ l'analyse de double matérialité de Renault Group, qui a permis d'identifier les IROs significatifs suivants :

Sujet	Impact, risque ou opportunité	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
E1 - Changement climatique	Risque	Perte de chiffre d'affaires et augmentation des coûts de remédiation liés aux événements climatiques au niveau de Renault Group	Long terme	Amont/Opérations
E1 - Changement climatique	Risque	Perte de chiffre d'affaires liée à la défaillance de clients impactés par le climat	Court terme	Opérations/Aval
E1 - Changement climatique	Risque	Baisse des volumes de ventes et de location de véhicules résultant d'une réglementation restreignant l'utilisation des moteurs thermiques ou de tous les véhicules (interdiction d'accès au centre-ville voire à certaines villes avec le développement de l'intermodalité)	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations/Amont
E1 - Changement climatique	Risque	Perte de valeur résiduelle des véhicules, en particulier des véhicules thermiques, due à l'application des réglementations sur le climat et l'environnement, et des évolutions technologiques	Court terme, Moyen terme	Amont/Opérations/Aval
E1 - Changement climatique	Risque	Perte sur le portefeuille d'investissement ou dans la confiance des investisseurs si un risque accru est perçu, si les investisseurs cherchent à s'orienter vers des modèles durables ou si les objectifs de réduction des émissions de CO ₂ ne sont pas atteints.	Court terme, Moyen terme, Long terme	Amont/Opérations/Aval
E1 - Changement climatique	Impact négatif	Dégradation du climat due aux émissions de gaz à effet de serre financées	Long terme	Amont/Aval
E1 - Changement climatique	Impact positif	Impact positif du financement de nouvelles solutions de mobilité sur l'environnement	Moyen terme	Opérations
E1 - Changement climatique	Opportunité	Nouvelles opportunités commerciales liées aux solutions de mobilité à faible émission de carbone	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations
E1 - Changement climatique	Risque	Perte de chiffre d'affaires liée au non-respect de la réglementation sur le climat ou à l'incapacité à répondre aux attentes du marché	Court terme, Moyen terme	Opérations
E1 - Changement climatique	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des réglementations liées au climat ou des nouvelles obligations de « reporting »	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations
E2 - Pollution de l'air	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation sur la pollution de l'air	Court terme	Amont
E2 - Pollution de l'air	Impact négatif	Impact des émissions directes de polluants atmosphériques sur l'environnement pendant le processus de fabrication	Court terme	Amont
E2 - Pollution de l'eau	Risque	Coût de remédiation et de dépollution et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation sur la pollution de l'eau	Court terme	Amont
E2 - Pollution de l'eau	Impact négatif	Impact de la pollution de l'eau sur l'environnement pendant le processus de fabrication	Court terme	Amont
E2 - Pollution - Substances préoccupantes dans la chaîne de valeur	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison de la non-conformité à la réglementation sur les substances	Court terme	Amont
E2 - Pollution - Substances préoccupantes dans la chaîne de valeur	Impact négatif	Impacts potentiels des substances préoccupantes sur la santé	Court terme	Amont
E2 - Pollution - Microplastiques	Risque	Atteinte à la réputation due au non-respect des réglementations concernant les particules émises durant l'usage	Moyen terme	Amont

Sujet	Impact, risque ou opportunité	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
E2 - Pollution - Microplastiques	Impact négatif	Impacts des microplastiques sur l'environnement	Court terme	Amont
E2 - Pollution des sols	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison d'une pollution occasionnelle/accidentelle des sols générée par les activités en amont	Court terme	Amont
E2 - Pollution des sols	Impact négatif	Impact potentiel d'une pollution des sols générée par les activités actuelles sur l'environnement	Moyen terme	Amont
E3 - Eau et ressources marines	Risque	Perte de chiffre d'affaires liée à l'arrêt de l'exploitation en raison de stress hydrique	Moyen terme	Amont
E3 - Eau et ressources marines	Impact négatif	Contribution au stress hydrique due au processus de fabrication des véhicules	Court terme	Amont
E4 - Biodiversité et écosystème	Impact négatif	Changement d'affectation des terres, dégradation, conversion, destruction affectant les espèces, les services écosystémiques et les communautés locales (ex. artificialisation des sols, déforestation)	Court terme	Amont
E4 - Biodiversité et écosystème	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des nouvelles réglementations sur l'environnement	Moyen terme	Amont
E5 - Sorties de ressources liées aux produits et services	Opportunité	Nouvelles opportunités commerciales liées au recyclage et la réutilisation	Moyen terme	Amont
E5 - Sorties de ressources liées aux produits et services	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en cas de non-respect de la réglementation sur la gestion des produits en fin de vie/responsabilité élargie des producteurs (REP)	Moyen terme	Amont
E5 - Entrées de ressources, y compris l'utilisation des ressources	Risque	Perte de chiffre d'affaires liée à une pénurie de matières premières entraînant ruptures d'approvisionnement, inflation et volatilité des prix	Court et moyen terme	Amont
E5 - Entrées de ressources, y compris l'utilisation des ressources	Impact négatif	Contribution à l'épuisement des ressources dû à l'utilisation importante de matières premières primaires	Court terme	Amont
E5 - Entrées de ressources, y compris l'utilisation des ressources	Impact négatif	Impacts de l'extraction des matières premières et de la transformation primaire sur l'environnement	Court terme	Amont
E5 - Déchets	Impact négatif	Impact des déchets sur l'environnement	Court terme	Amont
E5 - Déchets	Opportunité	Nouvelles opportunités commerciales liées au recyclage et la réutilisation	Moyen terme	Amont
E5 - Déchets	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des réglementations en matière de gestion et de traitement des déchets	Moyen terme	Amont
S1 - Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Impact négatif	Conséquences des conditions de travail et de l'environnement de travail sur la santé physique et mentale	Moyen terme	Opérations
S1 - Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Impact négatif	Conséquences des accidents de travail sur la santé	Court terme	Opérations
S1 - Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Risque	Perte de productivité du personnel et augmentation des coûts liés aux conditions de travail et à l'absentéisme	Moyen terme	Opérations
S1 - Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Impact positif	Améliorations de la santé et du bien-être	Court terme	Opérations
S1 - Négociation collective et dialogue social	Impact négatif	Impact négatif potentiel de l'absence de négociation collective ou de dialogue social sur le bien-être psychologique et physique des salariés	Moyen terme	Opérations
S1 - Négociation collective et dialogue social	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou dommages et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des obligations de négociation collective	Moyen terme	Opérations

02. RAPPORT DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2024

RAPPORT DE GESTION

Sujet	Impact, risque ou opportunité	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
S1 - Égalité de traitement et des chances pour tous	Impact négatif	Impact négatif potentiel de l'absence d'égalité des chances, de discrimination, de harcèlement sur le bien-être psychologique et physique des salariés	Court terme	Opérations
S1 - Égalité de traitement et des chances pour tous	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou dommages et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des réglementations en matière d'égalité des chances, de non-discrimination ou de non-harcèlement	Moyen terme	Opérations
S1 - Autres droits liés au travail	Impact négatif	Impact négatif potentiel du non-respect des droits du travail et des droits humains sur les salariés	Moyen terme	Opérations
S1 - Autres droits liés au travail	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou dommages et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des droits du travail et des droits humains	Court terme	Opérations
S1 - Développement des compétences et attractivité	Risque	Perte de productivité du personnel due à des salariés insuffisamment qualifiés	Moyen terme	Opérations
S1 - Développement des compétences et attractivité	Risque	Perte de productivité du personnel due au turnover des salariés	Court et moyen terme	Opérations
S1 - Développement des compétences et attractivité	Impact négatif	Manque de dialogue avec le personnel	Moyen terme	Opérations
S1 - Développement des compétences et attractivité	Opportunité	Nouvelles opportunités commerciales liées à la montée en compétences des salariés	Moyen terme	Opérations
S2 - Conditions et environnement de travail et autres droits liés au travail	Risque	Coûts de remédiation et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des exigences du devoir de vigilance (puis de la CS3D) et/ou de la violation du droit du travail et/ou des droits humains	Long terme	Amont
S2 - Conditions et environnement de travail et autres droits liés au travail	Impact négatif	Conséquences psychologiques et physiques des conditions et de l'environnement de travail ou de la violation du droit du travail sur les travailleurs de la chaîne de valeur	Court terme et moyen terme	Amont
S2 - Transition juste	Impact positif	Reconversion du personnel dont l'emploi est menacé par la transition du thermique vers l'électrique	Court terme	Amont
S3 - Communautés affectées	Opportunité	Développement d'un sourcing local compétitif	Long terme	Amont
S3 - Communautés affectées	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation et/ou arrêt d'exploitation en raison du non-respect des réglementations locales	Long terme	Amont
S3 - Communautés affectées	Impact positif	Développement de l'emploi local et de la formation	Court terme	Amont
S3 - Communautés affectées	Impact négatif	Détérioration des conditions de vie des communautés locales et autochtones, en raison de la violation des droits par les fournisseurs de Renault Group	Court terme	Amont
S4 - Sécurité personnelle des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison de produits non conformes	Court terme	Opérations
S4 - Sécurité personnelle des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact négatif	Impact potentiel des produits non conformes sur la santé des utilisateurs	Court terme	Opérations/Aval
S4 - Confidentialité des données	Impact négatif	Mauvais usage des données personnelles	Moyen terme	Opérations
S4 - Confidentialité des données	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation sur les données ou dysfonctionnement, organisation inadéquate, sécurité insuffisante des systèmes d'information	Court terme	Opérations
S4 - Impacts liés à l'information	Risque	Manque d'adéquation de l'offre de produits et services, des pratiques de publicité et de vente avec le besoin du client	Court terme	Aval
S4 - Impacts liés à l'information	Risque	Gestion inappropriée des réclamations et/ou autres demandes des clients	Court terme	Aval

Sujet	Impact, risque ou opportunité	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
S4 - Impacts liés à l'information	Impact négatif	Manque d'exactitude de la documentation relative aux produits et services (y compris documentation commerciale)	Court terme	Opérations/Aval
S4 - Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact positif	Amélioration de l'accessibilité des produits et services pour les personnes en situation de handicap	Court terme	Aval
S4 - Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact négatif	Mobilité inaccessible ou perte de ressources pour les clients en raison d'une offre de produits ou de services inadaptée à des clients à faible revenu ou d'offres de financement inadaptées ou d'un refus de financer/d'assurer certaines activités	Moyen terme	Opérations/Aval
S4 - Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Risque	Perte de chiffre d'affaires liée à des clients insolvable ou commettant des fraudes	Moyen terme	Opérations/Aval
G1 - Culture d'entreprise	Impact positif	Développement de valeurs éthiques par la communication, les formations et les exigences vis-à-vis des partenaires commerciaux (code de conduite)	Court terme	Opérations
G1 - Protection des lanceurs d'alerte	Risque	Coût de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en cas de non-respect de la réglementation en matière de lancement d'alertes	Court terme	Amont/Opérations/Aval
G1 - Actes de corruption	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation anticorruption	Court terme	Opérations
G1 - Concurrence libre et non-fauscée (enjeu spécifique)	Risque	Amendes, inopposabilité des contrats, injonctions d'arrêter ou de modifier les pratiques commerciales, demandes d'indemnisation et atteinte à la réputation, et sanctions personnelles à l'encontre des salariés, administrateurs et dirigeants (amendes pénales et emprisonnement, interdiction d'agir en tant que dirigeant de société ou de gérer certaines activités, sanctions disciplinaires) en raison du non-respect de la réglementation antitrust	Court terme	Opérations
G1 - Conformité aux lois et règlements (enjeu spécifique)	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation interne et externe	Court terme	Amont/Opérations/Aval
G1 - Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques de paiement	Impact négatif	Problèmes de trésorerie affectant les fournisseurs pouvant les conduire à la faillite	Moyen terme	Amont/Opérations

La conception et la mise à jour de la stratégie du groupe, dont l'objectif est de remodeler son modèle d'entreprise et sa chaîne de valeur, prennent en compte les IROs énumérées ci-dessus. La stratégie du Groupe Mobilize Financial Services est en constante évolution et est soutenue par l'ensemble de la chaîne de valeur, des fournisseurs aux consommateurs. Les IROs identifiés influencent directement les décisions relatives au modèle économique et à la stratégie du Groupe Mobilize Financial Services. Pour une vue d'ensemble des politiques et actions mises en œuvre et en cours, voir les chapitres thématiques par ESRS.

Chaque impact décrit ci-dessus est lié à la stratégie ou au modèle d'affaires du Groupe Mobilize Financial Services. Les impacts environnementaux découlent des activités du groupe et des caractéristiques des produits et services du Groupe Mobilize Financial Services. Les impacts sur les salariés au sein de la chaîne de valeur et sur les communautés affectées sont indirectement liés au modèle d'affaires du Groupe Mobilize

Financial Services par le biais d'interactions avec les contributeurs de sa chaîne de valeur. Les clients et les utilisateurs finaux du Groupe Mobilize Financial Services sont impactés par les produits et services financiers, qui sont le résultat du modèle d'affaires mis en œuvre par le groupe. Enfin, les impacts liés à la conduite des affaires, propres à l'entité, découlent de la gestion des activités par le groupe, et sont donc directement associés au modèle d'affaires du Groupe Mobilize Financial Services.

Au cours de l'exercice, les risques et opportunités matériels n'ont pas eu d'incidence financière et ne devraient pas entraîner d'ajustements importants des valeurs comptabilisées des actifs et des passifs.

Pour obtenir plus de détails sur l'analyse de la résilience climatique du Groupe Mobilize Financial Services, veuillez-vous référer à *ESRS E1 – Changement climatique*, *SBM-3 – Impacts matériels, risques et opportunités et leur lien avec la stratégie et le modèle économique*.

2.1.7.1.3 Base de préparation

BP-1 : Base générale pour la préparation du rapport de durabilité

Le rapport de durabilité du Groupe Mobilize Financial Services a été élaboré sur un périmètre consolidé, conformément au périmètre de consolidation des comptes. Le périmètre de consolidation comprend les entités contrôlées selon les normes IFRS, telles que détaillées au chapitre 1.3.3.3 des états financiers.

Dans le cadre de la transposition de la CSRD en droit français, l'ensemble des entités du groupe sont dispensées de publication, à l'exception de DIAC.

Dans l'ESRS E1, pour lequel le groupe doit rendre compte non seulement de son périmètre de consolidation financière mais également des entités sous contrôle opérationnel, l'entité suivante a été ajoutée :

- ORFIN.

Le rapport de durabilité du Groupe Mobilize Financial Services couvre la chaîne de valeur en amont et en aval (voir la section 7.1.1.1). Dans les cas où les données réelles de la chaîne de valeur n'étaient pas disponibles mais nécessaires, des estimations ont été faites à l'aide des meilleures données disponibles.

Dans le cadre de la première publication du rapport de durabilité du Groupe Mobilize Financial Services, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- le rapport de durabilité a été préparé et présenté conformément aux exigences de l'ESRS et de la réglementation applicable, y compris la transposition française de la CSRD ;
- une meilleure compréhension des exigences pourra être obtenue lorsque des directives de mise en œuvre ou des questions-réponses supplémentaires seront disponibles ;
- les estimations pourront être affinées au cours des prochaines périodes de déclarations lorsque des informations plus pertinentes seront disponibles ;
- il existe peu d'informations permettant d'évaluer certains points de référence de l'industrie automobile et ceux-ci pourraient n'apparaître qu'au fur et à mesure que le nombre de déclarants augmentera et que les pratiques de déclaration s'établiront ;
- les procédures de contrôle interne liées aux rapports de durabilité sont encore à renforcer ;
- comme il s'agit de la première année de publication du rapport de durabilité, les futures publications annuelles fourniront plus de contexte pour les informations quantitatives ;
- le rapport de durabilité doit divulguer tous les jugements clés portés et les seuils utilisés dans l'application de la double matérialité. Le processus de définition de la double matérialité est appelé à s'améliorer au fil du temps.

Les informations en matière de durabilité ont été établies dans un contexte de première application des exigences légales et réglementaires caractérisée par des incertitudes sur l'interprétation des textes, l'absence de pratiques établies ou de données comparatives ainsi que par des difficultés de collecte de données. Le Groupe s'est attaché à appliquer les exigences normatives fixées par les ESRS, telles qu'applicables à la date d'établissement de l'état de durabilité, sur la base des informations disponibles, dans les délais d'établissement de l'état de durabilité. Le Groupe attire l'attention sur les faits, limites et potentielles futures évolutions suivantes :

- l'état de durabilité a été préparé et présenté conformément aux exigences des normes ESRS et de la réglementation applicable, y compris la transposition française de la CSRD ; [DP BP-1_06]
- une meilleure compréhension des exigences pourra être obtenue lorsque des directives de mise en œuvre ou des questions-réponses supplémentaires seront disponibles ;
- les estimations pourront être affinées au cours des prochaines périodes de déclaration lorsque des informations plus pertinentes seront disponibles ;
- les pratiques de contrôle interne liées aux rapports sur le développement durable seront encore renforcées lors des prochains exercices ;
- des comparaisons progressivement disponibles après la première année d'établissement des rapports rendraient les informations plus utiles ;
- il existe peu d'informations permettant d'évaluer certains points de référence du secteur financier et ceux-ci pourraient n'apparaître qu'avec l'augmentation du nombre de déclarants et l'établissement des pratiques de déclaration ;

Les indicateurs s'appuyant sur des données issues de la chaîne de valeur ont pu être déterminés principalement à l'aide de sources de données directes. Seuls quelques cas particuliers ont nécessité le recours à des informations indirectes pour le calcul des émissions des entités Meintauto et Bipi (Scope 3, catégorie 13) émissions financées – en aval)

Lorsque certaines informations sont présentées sur un périmètre différent, celui-ci est explicité.

En dépit des efforts déployés, certains points de données n'ont pas pu être publiés pour l'exercice 2024 :

Le calcul des délais de paiement (voir détails en G1-6 : Pratiques de paiement)

L'efficacité des politiques n'est pas toujours mesurée aujourd'hui par le Groupe de la façon requise par l'exigence générique MDR-T. De ce fait, certaines cibles n'ont pas pu être décrites.

S'agissant de la Taxonomie, le Groupe a décidé d'adapter le format des tableaux à publier lorsque ceux-ci devaient être vides.

BP-2 : Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Aucune circonstance particulière n'est survenue dans le cadre du rapport de 2024.

2.1.7.1.4 Notes méthodologiques

Le Groupe Mobilize Financial Services définit ses indicateurs selon des méthodes éprouvées. Ils font l'objet de contrôles et vérifications internes, sans être systématiquement validés par un organisme tiers.

GOV-1 : Le rôle des instances d'administration, de gouvernance et de surveillance

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
<i>Membres du Conseil d'administration par genre</i>	Le pourcentage des membres du Conseil d'administration est fonction du genre.
<i>Mixité au sein du Conseil d'administration</i>	La mixité au sein du Conseil d'administration est calculée selon le nombre de femmes membres du Conseil d'administration par rapport au nombre total de membres.
<i>Nombre de membres exécutifs</i>	Un membre exécutif fait partie du Conseil d'administration du Groupe Mobilize Financial Services. Il n'y a pas de membres exécutifs sur la période de « reporting ».
<i>Nombre de membres non exécutifs</i>	Un membre non exécutif fait partie du Conseil d'administration du Groupe Mobilize Financial Services. Le Conseil d'administration est composé uniquement de membres non exécutifs.
<i>Pourcentage de membres indépendants du Conseil d'administration</i>	L'indépendance des administrateurs est revue annuellement sur la base d'un questionnaire déclaratif. Au 31 décembre 2024, le pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration de RCI Banque était de 40% (4 administrateurs indépendants sur un total de 10 administrateurs).

02.

GOV-3 : Intégration des critères de performance en matière de durabilité dans la politique de rémunération

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
<i>Pourcentage de la rémunération variable des membres du Conseil d'administration liée à des considérations sur le climat</i>	Le Directeur Général du Groupe Mobilize Financial Services est le seul membre du comité de direction à être rémunéré au titre de son mandat au sein du groupe. Cependant, étant donné qu'il ne siège pas au Conseil d'administration, ces indicateurs ne sont pas publiés.
<i>Pourcentage de la rémunération variable des membres du Conseil d'administration liée à des objectifs de développement durable</i>	

2.1.7.2 Informations environnementales

2.1.7.2.1 Changement climatique (ESRS E1)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
Risque physique	Perte de chiffre d'affaires et augmentation des coûts de remédiation liés aux événements climatiques au niveau de Renault Group	Long terme	Amont/Opérations
Risque physique	Perte de chiffre d'affaires liée à la défaillance de clients impactés par le climat	Court terme	Opérations/Aval
Risque de transition	Baisse des volumes de ventes et de location de véhicules résultant d'une réglementation restreignant l'utilisation des moteurs thermiques ou de tous les véhicules (interdiction d'accès au centre-ville voire à certaines villes avec le développement de l'intermodalité)	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations/Amont
Risque de transition	Perte de valeur résiduelle des véhicules, en particulier des véhicules thermiques, due à l'application des réglementations sur le climat et l'environnement, et des évolutions technologiques	Court terme, Moyen terme	Amont/Opérations/Aval
Risque de transition	Perte sur le portefeuille d'investissement ou dans la confiance des investisseurs si un risque accru est perçu, si les investisseurs cherchent à s'orienter vers des modèles durables ou si les objectifs de réduction des émissions de CO ₂ ne sont pas atteints.	Court terme, Moyen terme, Long terme	Amont/Opérations/Aval
Impact négatif	Dégradation du climat dues aux émissions de gaz à effet de serre financées	Long terme	Amont/Aval
Impact positif	Impact positif du financement de nouvelles solutions de mobilité sur l'environnement	Moyen terme	Opérations
Opportunité	Nouvelles opportunités commerciales liées aux solutions de mobilité à faible émission de carbone	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations
Risque de transition	Perte de chiffre d'affaires liée au non-respect de la réglementation sur le climat ou à l'incapacité à répondre aux attentes du marché	Court terme, Moyen terme	Opérations
Risque de transition	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des réglementations liées au climat ou des nouvelles obligations de reporting	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations

2.1.7.2.1.1 Stratégie climatique et gestion des IROs associées

GOV-3 – Intégration de critères de performance en matière de durabilité dans la politique de rémunération

En 2023, le groupe Mobilize Financial Services a mis en place un KPI lié à la transition climatique et environnementale dans son système de rémunération variable des cadres supérieurs, y compris les membres du comité exécutif, au siège et dans les entités locales. Celle-ci a été étendue à l'ensemble de la population des cadres en 2024. Les membres du Conseil d'administration représentant Renault Group ne sont pas rémunérés. Les administrateurs indépendants ne perçoivent pas de rémunération variable.

IRO-1 – Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat

Afin d'identifier et d'évaluer ses risques physiques et de transition, le groupe Mobilize Financial Services se base sur la cartographie des risques climatiques et environnementaux (C&E) réalisée en 2022 et revue chaque année. Cette analyse s'appuie sur :

- les définitions des risques physiques et des risques C&E de transition élaborées par la Banque Centrale Européenne ;
- une analyse de matérialité qualifiant la fréquence et l'impact potentiel des risques C&E sur l'ensemble de l'activité et des catégories de risques du groupe Mobilize Financial Services, avant et après les actions d'atténuation ;
- des études quantitatives et analyses de sensibilité spécifiques à certaines activités et/ou portefeuilles. L'analyse de matérialité et les études quantitatives ont permis d'identifier les risques les plus significatifs.

Une analyse des activités actuelles a été effectuée pour identifier les impacts potentiels matériels associés aux risques climatiques présents dans la cartographie des risques C&E. Ces impacts ont ensuite été évalués par des experts internes, en s'appuyant sur des données internes, des ateliers de travail, ainsi que sur les informations fournies par Renault Group. Chaque activité commerciale et chaque actif ont ainsi fait l'objet d'une évaluation approfondie.

Les risques liés au climat ont été analysés et classés en deux catégories :

- les risques de transition, liés au passage à une économie sobre en carbone et à tous les changements qu'il implique ;
- les risques physiques, ainsi que leurs répercussions potentielles sur l'activité des entreprises et sur les chaînes d'approvisionnement.

Pour chaque risque, des horizons temporels sur lesquels le risque pourrait se matérialiser (à court terme – avant 2030, à moyen terme – 2030-2040 et à long terme – 2040-2050) ont été déterminés.

Le groupe Mobilize Financial Services est une institution financière et n'a pas d'activités industrielles liées au charbon, au pétrole, au gaz ou à la production d'électricité. Par conséquent, le groupe Mobilize Financial Services est inclus dans les indices de référence alignés sur les Accords de Paris.

SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Pour évaluer la résilience de sa stratégie et de son modèle d'affaires, le groupe Mobilize Financial Services a réalisé différentes analyses et tests de résilience :

- une évaluation de l'impact des risques climatiques sur les risques bancaires, avec la collaboration du Département de gestion des risques et d'experts internes. Cela a permis au groupe Mobilize Financial Services d'évaluer les liens entre les risques climatiques et environnementaux et les risques bancaires, avant et après les actions d'atténuation, ainsi que la fréquence et l'intensité financière de ces risques. *Les résultats ont ensuite été calibrés, harmonisés et nuancés par le Directeur de la gestion des risques et le Gestionnaire des Risques Climatiques. Les risques bruts et résiduels ont été estimés et classés en fonction du niveau d'impact financier. Les résultats ont ensuite été partagés avec les gestionnaires de risques du groupe Mobilize Financial Services.* Les résultats de l'étude indiquent un impact plus important sur le risque de crédit, le risque de valeur résiduelle et le risque stratégique ;
- une étude de quantification des risques physiques C&E sur les sites dans les 36 pays du groupe Mobilize Financial Services afin de quantifier les impacts financiers sur les sites en cas d'aléa climatique. *Des événements tels que l'élévation du niveau de la mer, les inondations, la submersion, les températures nécessitant une climatisation, les vagues de chaleur (supérieures à 35 °C rendant la climatisation inefficace), le stress hydrique et les cyclones ont été évalués.* L'étude a permis d'identifier les sites les plus exposés aux événements climatiques extrêmes et les impacts financiers ont également été évalués mais restent relativement limités compte tenu de la structure des sites du groupe Mobilize Financial Services (tertiaires, loués dans la plupart des pays), et des quelques sites exposés à chaque événement ;
- une étude géographique utilisant Think Hazard permet de quantifier les risques C&E sur le portefeuille des particuliers. *Think Hazard réalise une évaluation par région de l'exposition à plusieurs catastrophes naturelles (inondations, incendies, glissements de terrain, tsunami, stress hydrique et canicule). Pour chaque type de catastrophe naturelle, un score est attribué, par région, sur la base de l'évaluation de Think Hazard (très faible, faible, modéré, élevé). Ce score est ensuite lié au portefeuille via les codes postaux des clients.* Cela a permis de classer les expositions de crédit par niveau de risques physiques C&E. Il en ressort que le portefeuille est géographiquement diversifié et peu exposé aux risques physiques, climatiques et environnementaux pour les six principaux pays d'activité du groupe : la France, l'Italie, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne et le Brésil.
- une étude examinant des données historiques pour analyser la corrélation entre les événements climatiques (inondations) et les taux de défaut de ses clients. *Le groupe Mobilize Financial Services a réalisé une étude géographique des principaux sites d'activité et des sites de repli potentiels en cas d'inondation, ce qui est considéré comme le risque physique le plus important pour le groupe Mobilize Financial Services.* L'analyse n'a pas révélé de corrélation significative ;

- pour évaluer les effets potentiels sur le risque de crédit des clients entreprises, le groupe Mobilize Financial Services a intégré des scénarios de l'ACPR et de la BCE, anticipant une transition vers une économie bas carbone à l'horizon 2030 et 2050, avec l'objectif de maintenir le réchauffement climatique en dessous du seuil de 2 °C. Pour les projections de risque de crédit des clients individuels, le groupe Mobilize Financial Services a pris en compte les scénarios du Network for Greening the Financial System (NGFS), qui anticipent une transition retardée et un monde fragmenté, avec l'objectif de rester en dessous du seuil des 2 °C d'ici 2030 ;
- le groupe Mobilize Financial Services a réalisé une étude de stratégie commerciale sur l'impact des Zones à Faibles Émissions (ZFE) selon trois scénarios à l'horizon 2030 : (i) « Business as Usual » avec mise en place des ZFE selon les calendriers annoncés ; (ii) « Suffisance à 1,5 °C » avec la mise en place de calendriers de ZFE plus proactifs et une réduction des ventes de véhicules ; (iii) Scénario de mise en œuvre extrêmement rapide des ZFE (dans un délai de un ou deux ans). Sur chaque scénario, les ventes annuelles de voitures neuves, la part des véhicules électriques parmi ces ventes, l'utilisation de la voiture et les calendriers de mise en œuvre des ZFE et leur niveau de restriction ont été simulés. Enfin, l'évolution annuelle du parc automobile (en taille et en composition) a été modélisée avec plusieurs hypothèses sur la durée de vie d'une voiture du portefeuille du groupe, sur la baisse des ventes de véhicules diesel et sur l'augmentation du poids du véhicule électrique.

Les analyses ont été effectuées avec un horizon temporel de 2050 pour les inondations par submersion et de 2030 pour les autres événements, en tenant compte du scénario RCP8.5 du GIEC. De plus, les données macroéconomiques du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale sont utilisées dans les tests de résistance et les études quantitatives du groupe. Le scénario Net Zero 2050 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) est référencé pour les indicateurs de poids et de gCO_2/km moyen du portefeuille.

Les hypothèses utilisées pour valider les tests de résilience sont basées sur le scénario stratégique de Renault Group et Nissan, et sur le fait que les contrats du groupe Mobilize Financial Services ont une durée de financement moyenne de trois à quatre ans. Le portefeuille de voitures financées devrait donc évoluer en suivant les tendances du marché automobile, avec une augmentation du mix de véhicules électriques. Aucun actif n'a été identifié pour lequel la transition ne pourrait pas s'appliquer.

La stratégie et le modèle d'affaires du groupe Mobilize Financial Services améliorent sa résilience aux changements climatiques, grâce à des ajustements et des adaptations continus à divers horizons temporels. Le groupe prend déjà des mesures pour garantir un accès continu au financement, diversifier son portefeuille de produits et de services, requalifier ses effectifs, financer des obligations vertes et prendre en compte le climat dans le suivi du risque de crédit et de la valeur résiduelle, le tout dans le but de relever les défis posés par le changement climatique.

E1-1 – Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

La trajectoire de décarbonation du groupe Mobilize Financial Services a été définie en s'appuyant sur les projections de mix de ventes de Renault Group et de Nissan, et en s'alignant sur l'ambition de limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2 °C et de viser 1,5 °C. Le groupe a également identifié des leviers clés de décarbonation, dont l'amélioration de la stratégie des véhicules électriques à batterie et le financement de solutions énergétiques. La prochaine étape consiste à quantifier l'impact et le coût de ces leviers, ce qui permettra de formaliser un plan de transition complet, dont la date d'adoption sera définie par la suite.

E1-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Le groupe Mobilize Financial Services reconnaît l'importance d'une stratégie environnementale solide et s'engage à faciliter la transition vers la mobilité électrique, avec un objectif clair d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2040 en Europe et 2050 dans le monde, conformément à la stratégie de Renault Group. Cet engagement souligne la responsabilité d'entreprise du groupe, mais s'aligne également sur les objectifs mondiaux de durabilité, la conformité réglementaire et l'évolution de la demande du marché pour des solutions de transport plus propres. En promouvant la mobilité électrique, le groupe Mobilize Financial Services contribue activement à la réduction des émissions de carbone tout en rendant les options de transport plus propres plus accessibles aux particuliers et aux entreprises. La mise en œuvre de cette initiative mondiale est supervisée par le Comité de gestion des risques climatiques et de la durabilité du groupe Mobilize Financial Services.

Le groupe Mobilize Financial Services a introduit dans la politique d'acceptation des dossiers des critères ESG lors de l'octroi de prêts pour les grandes entreprises, où le score sectoriel est utilisé pour identifier les secteurs d'entreprise présentant des risques physiques et de transition élevés. Dans le cadre de l'évaluation des grandes entreprises, une section ESG a été ajoutée, axée sur le secteur, la notation ESG, les politiques ESG et les objectifs de l'entreprise. Les mêmes cotes sectorielles sont utilisées pour surveiller l'exposition trimestrielle du portefeuille de sociétés du groupe Mobilize Financial Services aux secteurs « à risque élevé ». Ces secteurs sont marginaux dans le portefeuille du groupe Mobilize Financial Services.

Dans la gestion des risques associés aux valeurs résiduelles, un suivi spécifique est effectué, distinguant les véhicules électriques (VE) des véhicules thermiques. Des comités dédiés, réunissant le groupe Mobilize Financial Services, et les constructeurs automobiles, sont organisés afin de définir les valeurs résiduelles et de suivre leur évolution.

E1-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

Le groupe Mobilize Financial Services a élaboré un plan d'action visant à favoriser l'adoption des VE, comprenant la mise en place d'offres spécifiques et une politique tarifaire adaptée.

• **Financement de nouvelles mobilités :**

- le groupe Mobilize Financial Services a développé des offres combinées pour les véhicules électriques, incluant, par exemple, le financement de bornes de recharge à domicile, et une différenciation tarifaire entre les véhicules thermiques et les VE. Un indicateur dédié a également été introduit pour suivre l'impact et l'efficacité de cette différenciation ;
- par ailleurs, le groupe Mobilize Financial Services s'engage à étudier la mise en place de financement pour les nouvelles solutions de mobilité 100 % électriques développées par Mobilize Beyond Automotive ;
- en outre, le groupe Mobilize Financial Services s'est engagé à accroître le financement des véhicules de seconde et de troisième main afin de réduire le besoin de production de nouveaux véhicules et de réduire les émissions de carbone associées aux processus de fabrication. Le groupe fait partie intégrante de la stratégie de cycle de vie complet de Renault Group, offrant des services financiers sur mesure, en surveillant attentivement la valeur résiduelle de ses véhicules et en maximisant la rétention des véhicules jusqu'à la fin de leur vie. Enfin, le groupe Mobilize Financial Services accompagne la recommercialisation des véhicules d'occasion du réseau Renault certifié ReNew par une offre de financement et services associés et adaptés (entretien, extension de garantie VO).

• **Financement des solutions énergétiques :**

- le groupe Mobilize Financial Services soutient l'ambition de Mobilize Beyond Automotive de mettre en place un réseau de stations de Recharge Rapide « Mobilize Fast Charge » dans quatre pays européens via des offres de financement. Mobilize Fast Charge est un réseau de bornes de recharge ultra-rapides équipées de chargeurs de très haute puissance (jusqu'à 320 kW) ce qui représente un atout essentiel dans le développement de la mobilité électrique en remédiant au manque d'autonomie. De plus, la solution PowerBox est un point de recharge pour les particuliers, disponible en quatre versions pour s'adapter à tous les besoins et à tous les types d'infrastructures. Le terminal est donc au cœur de l'innovation en matière de mobilité intelligente, sécurisée et durable et joue un rôle crucial pour rendre la mobilité électrique plus accessible ;
- axé sur le développement durable et la gestion responsable, Mobilize Financial Services évalue la durabilité lors de la conception des produits, qui sont revus lors du Comité nouveaux produits, et a développé une Politique Produits Durables, un document de référence qui structure le Comité des nouveaux produits et définit l'utilisation des termes liés à la durabilité. La mise en œuvre de nouveaux produits par le groupe Mobilize Financial Services relève de son contrôle, le groupe ayant la possibilité de réaffecter les ressources nécessaires pour assurer l'exécution de ses plans d'action. La principale incertitude réside dans l'infrastructure et le soutien public liés aux véhicules électriques, essentiels pour soutenir leur commercialisation, mais échappant au contrôle du groupe Mobilize Financial Services.

E1-4 – Cibles liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Le groupe Mobilize Financial Services s'est publiquement engagé à contribuer à la neutralité carbone d'ici 2040 en Europe et 2050 dans le monde, conformément aux objectifs plus larges de Renault Group de contribution à la neutralité en réduisant les émissions et de réduction de sa consommation de l'énergie. Le Conseil d'administration a validé en 2023 un objectif de réduction des émissions financées à l'horizon 2040 (Scope 3 aval), avec des jalons intermédiaires fixés pour 2030. Le groupe mesurera tout écart entre les objectifs de réduction des émissions et les ambitions fixées.

Le Risk Appetite Framework (RAF) comprend quatre indicateurs, qui font l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité des risques du Conseil d'administration du groupe Mobilize Financial Services :

- réduction des émissions de CO₂ financées ;
- notation ESG du groupe Mobilize Financial Services selon une agence de notation extra-financière ;
- taux d'intervention du groupe Mobilize Financial Services dans les ventes de VE par rapport au taux d'intervention dans les autres types de ventes de véhicules ;
- nombre d'offres commerciales spécifiques aux VE.

Cet engagement de réduction des émissions financées est lié à un objectif secondaire, qui est d'atteindre un écart de taux de pénétration (TI) entre les VE et les moteurs à combustion interne de >3% d'ici 2030. Cet objectif permet de suivre les performances commerciales liées aux VE.

Conformément aux directives de l'initiative Science Based Targets (SBTi) pour les institutions financières, le groupe Mobilize Financial Services a utilisé en interne la trajectoire de l'AIE comme référence pour sa trajectoire 2030, ainsi que le scénario Net Zero 2050 qui s'aligne sur l'objectif de maintenir l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C, offrant ainsi au moins 50 % de chances de succès. Cette trajectoire couvre toutes les émissions de Mobilize Financial Services provenant de l'inventaire des GES.

En 2022, le groupe Mobilize Financial Services a réalisé sa première évaluation de l'empreinte carbone, en choisissant 2019 comme année de référence en raison de sa nature représentative en termes d'activités commerciales avant la crise du Covid-19 et les pénuries de semi-conducteurs. Cette approche garantit également un alignement avec l'empreinte carbone de Renault Group. Le groupe Mobilize Financial Services publie des informations sur le scénario de référence pour les réductions d'émissions de CO₂ financées par rapport à 2019 et confirme qu'aucun nouveau niveau de référence n'a été établi.

Description de l'objectif	Périmètre	Année cible	Valeur cible (%/valeur absolue)	Année de référence	Valeur de référence	Objectifs intermédiaires -2025	Situation à la fin de l'exercice 2024
Contribuer à la neutralité en réduisant ses propres émissions Scopes 1 et 2	-	2040	- 45 %	2019	-	- 30 %	-
Contribuer à la neutralité en réduisant les émissions financées Scope 3 – gCO ₂ /km	-	2030	- 42 %	2019	-	- 11 %	-

Les objectifs de réduction des émissions de GES du groupe Mobilize Financial Services sont fondés sur le cadre et la méthodologie de SBTi, en tenant compte des développements futurs tels que les changements dans les volumes de ventes, les changements dans les préférences et la demande des clients, les facteurs réglementaires et les nouvelles technologies.

Ces considérations auront un impact potentiel à la fois sur les émissions de GES et les réductions d'émissions pour le groupe.

L'un des leviers de décarbonation identifiés par le groupe Mobilize Financial Services comprend l'amélioration de la stratégie pour les VE et le financement de solutions énergétiques, mais leurs contributions quantitatives spécifiques pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES sont actuellement en cours de quantification.

2.1.7.2.1.2 Indicateurs liés au changement climatiques

E1-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Pour calculer ses émissions de GES, le groupe Mobilize Financial Services s'appuie sur les méthodologies, les hypothèses significatives et les facteurs d'émission utilisés par Renault Group, en mettant l'accent sur la base de données DEFRA pour les facteurs d'émission des scopes 1 et 2. Pour le scope 3 en amont, des données monétaires et des enquêtes sont utilisées, avec des facteurs d'émission issus de la Carbon Database. Aucun événement subséquent n'a été relevé après la fin de l'exercice de déclaration.

Les émissions financées proviennent principalement des véhicules financés, pour lesquels les émissions de GES sont calculées à l'aide d'évaluations fondées sur les données d'émissions fournies par les constructeurs ou des bases de données externes. La méthodologie du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), plus précisément la version 5.6 sur les prêts pour véhicules automobiles, est utilisée comme référence pour la déclaration des émissions financées. Ces émissions sont constituées des émissions de gaz à effet de serre des véhicules financés en portefeuille, calculées à partir d'un kilométrage annuel moyen et en se concentrant sur la phase d'utilisation. Tous les types de contrats, qu'il s'agisse de crédit ou de crédit-bail, sont traités selon la même méthodologie.

La phase d'utilisation du véhicule comprend les émissions « du puits à la roue » (well-to-wheel), qui couvrent :

- les émissions liées à la production et au transport de carburants (du puits au réservoir (well-to-tank)). Les émissions liées à la production et au transport des carburants ont été prises en compte en fonction du pays et des carburants des véhicules financés. Ces coefficients d'émission détaillés sont alignés sur les hypothèses de Renault Group ;

- les émissions liées à la combustion de carburants lors de l'utilisation des véhicules à moteur à combustion interne et hybrides (tuyau d'échappement – du « réservoir à la roue » (tank-to-wheel)). Les émissions d'échappement proviennent principalement des données gCO₂/km fournies par Renault Group au groupe Mobilize Financial Services ou des bases de données de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Les bases de données des constructeurs permettent une correspondance exacte entre un véhicule, grâce à son numéro d'identification, et les données individuelles sur le CO₂ ;

- les émissions liées à la production, au transport et à la distribution d'électricité consommée par les véhicules électriques et hybrides (well-to-socket). Ils sont calculés selon les mêmes principes, soit directement à partir des bases de données des fabricants, soit à partir de moyennes établies à partir des bases de données de l'EEE. Les facteurs d'émission liés à l'électricité produite par pays (CO₂ moyen par kWh) sont également pris en compte. Ces données sont alignées sur les facteurs d'émission utilisés par Renault Group.

Les bases de données de l'AEE ont été utilisées pour établir des valeurs moyennes par modèle, pays, type de moteur et année de vente. Le groupe Mobilize Financial Services, en alignement avec Renault Group, afin d'offrir une évaluation plus réaliste a augmenté de manière conservatrice de 20 % les valeurs d'émissions de CO₂ et de consommation électrique des véhicules en phase d'usage. Cette approche vise à mieux représenter les conditions réelles de conduite en allant au-delà des valeurs établies par la norme WLTP (Worldwide Harmonized Light Vehicles Test Procedure). Ce facteur d'estimation repose sur une analyse des données de consommations réelles (On-Board Fuel Consumption Monitoring, OBFMC) collectées par la Commission européenne.

Jusqu'en 2024, les objectifs du groupe Mobilize Financial Services étaient fixés en intensité, plus précisément en grammes CO₂ par km. Ces objectifs seront convertis en valeur absolue dès que l'approche sectorielle de décarbonation de l'industrie automobile aura été établie. Pendant la période de transition, le groupe Mobilize Financial Services a mis en place des objectifs minimum sur les Scopes 1 et 2 combinés (basées sur le marché uniquement) ainsi que sur le scope 3 au global. Ces objectifs intermédiaires permettent au Groupe d'assurer a minima une trajectoire « well below 2°C ». La trajectoire de Mobilize Financial services s'appuyant sur celle de Renault Group, des ajustements d'objectifs pourront avoir lieu dans le futur en lien avec ceux du constructeur.

/ ÉMISSIONS BRUTES DE GES DE SCOPES 1,2, 3 ET ÉMISSIONS TOTALES DE GES – CHAÎNE DE VALEUR

En tCO ₂ eq	2024			
	Amont	Opérations propres	Transport	Aval
Émissions de GES de Scope 1	-	3 514	-	-
Émissions de GES de Scope 2 (basées sur le marché)	-	1 269	-	-
Émissions de GES de Scope 2 (basées sur la localisation)	-	-	-	-
Émissions brutes de GES de Scope 3	40 544	-	1 334	10 664 595
ÉMISSIONS TOTALES DE GES	40 544	4 783	1 334	10 664 595

02.

/ ÉMISSIONS BRUTES DE GES DE SCOPES 1 ET 2 – GROUPE CONSOLIDÉ ET CONTRÔLE OPÉRATIONNEL

En tCO ₂ eq	2024		
	Groupe consolidé	Contrôle opérationnel	Total
Émissions de GES de Scope 1	3 514	1	3 515
Émissions de GES de Scope 2 (basées sur le marché)	1 269	35	1 304
Émissions de GES de Scope 2 (basées sur la localisation)	-	-	-
TOTAL	4 783	36	4 819

/ ÉMISSIONS BRUTES DE GES DE SCOPES 1, 2, 3 ET ÉMISSIONS TOTALES DE GES

	Rétrospective	
	Année de référence 2019	2024
Émissions de GES de Scope 1 et 2 (tCO₂eq)		
Émissions de GES de Scope 1	3 631	3 514
Émissions brutes de GES de Scope 2 basées sur le marché	-	-
Émissions brutes de GES de Scope 2 basées sur la localisation	1 838	1 269
Pourcentage des émissions de GES de Scope 1 réglementées par les systèmes d'échange de quotas d'émissions (%)	-	-
Émissions significatives de GES de Scope 3 (tCO₂eq)		
Total des émissions brutes indirectes de GES de Scope 3	12 605 291	10 706 473
Pourcentage des GES de Scope 3 calculées en utilisant des données primaires	- %	-
1. Biens et services achetés	36 144	33 917
3. Activités liées au carburant et à l'énergie (non incluses dans le Scope 1 ou 2)	631	1 268
4. Transport et distribution en amont	2 732	1 334
6. Voyages d'affaires	2 516	2 527
7. Trajets domicile-travail des employés	9 765	2 832
13. Actifs loués en aval	3 269 206	3 297 499
15. Investissements	9 284 297	7 367 096
2. Biens d'équipement	-	-
5. Déchets générés dans les opérations	-	-
8. Actifs loués en amont	-	-
9. Transport en aval	-	-
10. Traitement des produits vendus	-	-
11. Utilisation des produits vendus	-	-
12. Traitement de fin de vie des produits vendus	-	-
14. Franchises	-	-
TOTAL DES ÉMISSIONS DE GES (TCO₂EQ)		
Total des émissions de GES basées sur la localisation	12 610 760	10 711 256
Total des émissions de GES basées sur le marché	12 608 922	10 709 987

/ ÉMISSIONS BIOGÈNES DE CO₂ RÉSULTANT DE LA COMBUSTION OU DE LA BIODÉGRADATION DE LA BIOMASSE

En tCO ₂ eq	2024
Émissions biogènes de CO ₂ de Scope 1	-
Émissions biogènes de CO ₂ de Scope 2	-
Émissions biogènes de CO ₂ de Scope 3	-

/ INSTRUMENTS CONTRACTUELS – SCOPE 2

En %	2024
Instruments contractuels, émissions de GES de Scope 2	- %
Instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat d'énergie groupée avec des attributs sur la génération d'énergie en relation avec les émissions de GES de Scope 2	- %
Instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat de réclamations d'attributs énergétiques non groupés par rapport aux émissions de GES de Scope 2	- %

/ INTENSITÉ DES EMISSIONS DE GES PAR RAPPORT AU CHIFFRE D'AFFAIRES

En tCO ₂ eq/€	2024
Total des émissions de GES (basées sur le marché) par rapport au chiffre d'affaires	0,0019
Total des émissions de GES (basées sur la localisation) par rapport au chiffre d'affaires	0,0019

/ TYPES DE PRIX INTERNES DU CARBONE

	Volume concerné (en tCO ₂ eq)	Scope couvert (%)	Prix appliqués (en €/tCO ₂ eq)
Scope 1	-	- %	- €
Scope 2 (Basées sur Le marché)	-	- %	- €
Scope 2 (Basées sur la localisation)	-	- %	- €
Prix interne – Scope 3 en amont	-	- %	- €
Prix interne – Scope 3 aval	-	- %	- €

E1-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Le groupe Mobilize Financial Services s'est fixé un objectif de neutralité carbone d'ici 2050, avec des objectifs intermédiaires pour atteindre cette ambition pour ses activités en Europe d'ici 2040. Cet objectif repose sur une réduction de 90 % des émissions et des mesures de compensation pour les 10 % d'émissions résiduelles d'ici 2050, conformément avec les principes définis par la SBTi et adoptés par Renault Group.

Dans son ambition de contribuer à la neutralité carbone (cf. E1-4 – Cibles liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique), le groupe Mobilize Financial Services concentre ses efforts sur des réductions significatives des émissions avant d'envisager des investissements dans des mécanismes de compensation carbone pour neutraliser les émissions résiduelles. En 2024, le groupe Mobilize Financial Services n'a

pas acheté de crédits carbone. Le groupe est en train d'étudier si, à l'avenir, des compensations seront achetées sur le marché volontaire du carbone, certifiées selon des normes nationales ou internationales telles que le Gold Standard, Verra (VCS), ou le label bas carbone français. Les projets envisagés seraient de nature variée, notamment la production d'énergie renouvelable, l'entretien des forêts, la création de forêts ou de mangroves et des projets agroécologiques, tous visant à avoir des impacts positifs sur plusieurs objectifs de développement durable. Le groupe Mobilize Financial Services n'envisage pas d'investir dans la compensation carbone à court terme.

E1-8 – Tarification interne du carbone

Actuellement, le groupe Mobilize Financial Services n'intègre pas de mécanisme de tarification interne du carbone dans ses activités.

2.1.7.2.1.3 Alignement avec la Taxonomie Européenne

Objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et objectifs environnementaux restants

Afin d'atteindre les objectifs de l'Union européenne en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, la Commission européenne a créé un système de classification dénommé Taxonomie verte, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. La Taxonomie de l'Union européenne fournit aux entreprises, aux investisseurs et aux responsables politiques des définitions appropriées des activités économiques qui peuvent être considérées comme durables d'un point de vue environnemental. En 2021, la CE a adopté l'acte délégué complétant l'article 8 du règlement établissant la Taxonomie verte (« Acte délégué sur la publication d'informations »), modifié en 2022 pour inclure certains secteurs de l'énergie. En 2023, la CE a modifié l'acte délégué pour aligner les exigences de publication d'information sur l'Acte délégué sur l'environnement. En vertu de ces réglementations, le Groupe Mobilize Financial Services est tenu de fournir des informations sur la performance environnementale de ses actifs et de ses activités économiques.

Ces publications présentent des informations sur l'alignement des activités économiques (publications des indicateurs clés de performance) dans lesquelles les activités économiques « éligibles » à la Taxonomie verte sont évaluées en vue de déterminer si elles sont durables d'un point de vue environnemental (ou « alignées » sur la Taxonomie verte) en fonction de critères d'examen technique

Périmètre de consolidation

Les Indicateurs clés de performance (« ICP ») de la Taxonomie verte présentés dans les modèles sont basés sur les expositions des entités du périmètre de consolidation prudentielle du Groupe Mobilize F.S au 31 décembre 2024. Les filiales exerçant des activités d'assurance sont exclues du périmètre de consolidation prudentielle.

ICP : ratio d'actifs verts

Le ratio d'actifs verts (ou, en anglais, Green Asset Ratio ci-après « GAR ») correspond au pourcentage des actifs alignés sur la taxonomie verte de l'UE par rapport au total des actifs couverts.

Pour le groupe Mobilize Financial Services, seuls les prêts et avances qui financent des activités économiques alignées à la Taxonomie verte sont inclus au numérateur du GAR. Les autres types d'actifs (titres de créances et instruments de capitaux propres) n'ont pas été évalué de part leur matérialité et sont par défaut considérés comme non alignés. Ces actifs représentent moins de 0,2% du total des actifs du Groupe Mobilize Financial Services à fin décembre 2024.

Conformément à la note 4, du tableau 1. Actifs entrant dans le calcul du GAR, Annexe VI - Modèle pour les ICP d'établissements de crédit du règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023, les prêts automobiles vis-à-vis des ménages créés avant la date d'entrée en application de l'obligation de publication sont exclus. A ce titre, seuls les contrats de financement automobile vis-à-vis des ménages débutés après le 1er janvier 2022 sont déclarés éligibles et font l'objet d'une étude sur leur alignement.

Le dénominateur du GAR comprend le total des prêts et avances, le total des titres de créance, le total des instruments de capitaux propres et tous les autres actifs couverts au bilan.

Pour le calcul des ICP pour les expositions hors bilan, le groupe Mobilize Financial Services n'a pas d'actifs sous gestion. Les garanties financières vis-à-vis d'entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD représentent €94 millions d'euros à fin décembre par rapport à un bilan de plus de €73 000 millions d'euros. A date l'éligibilité et l'alignement de ces engagements hors bilan n'ont pas été évalués étant donné leur faible matérialité. Les autres expositions hors bilan sont exclues du calcul.

Total des actifs couverts

Le Groupe Mobilize Financial Services ne finance pas de projets d'entreprises et finance uniquement des véhicules automobiles et articles associés.

Le calcul des ICP des actifs couverts par la Taxonomie verte comprend les expositions au bilan couvrant les prêts et avances vis-à-vis d'entreprises financières, vis-à-vis d'entreprises non financières visées par l'article 19a ou 29a de la directive 2013/34/UE4 (Non Financial Reporting Directive ou « NFRD »/Corporate Sustainability Reporting Directive ou « CSRD ») ainsi que les expositions sur la clientèle de particuliers (ménages).

La distinction entre entreprises soumises aux obligations de publication NFRD et non soumises aux obligations de publication NFRD a été réalisée à partir de classification interne correspondant aux segmentations baloises. Les entreprises des pays de l'UE dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50m€ seront considérées comme soumise aux obligations de publication NFRD.

Activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie verte

Les activités économiques éligibles à la Taxonomie verte sont les activités qui peuvent être évaluées comme étant durables sur le plan environnemental. Les activités économiques alignées à la Taxonomie verte sont les activités qui ont été évaluées comme étant durables sur le plan environnemental.

De part son activité de financement automobile, le Groupe Mobilize Financial Services n'a considéré que l'activité taxonomique suivante :

Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires (code taxonomique 6.5), comprenant notamment les activités d'achat, financement, location, crédit-bail et exploitation de véhicules particuliers et utilitaires légers.

Cette activité éligible concerne aussi bien les véhicules électriques que ceux à motorisation thermique; le Groupe se conforme ainsi au document « Commission notice on the interpretation of certain legal provisions of the Disclosures Delegated Act under Article 8 of EU Taxonomy Regulation on the reporting of eligible economic activities and assets » [2022/C 385/01], publié le 6 octobre 2022.

Au sein de ce périmètre, sont considérées comme alignées les activités qui apportent une contribution substantielle à l'objectif considéré, ne causent aucun préjudice important (« Do Not Significantly Harm » ou DNSH) aux autres objectifs environnementaux et respectent les garanties minimales.

L'activité 6.5 alignée ne concerne que les véhicules émettant moins de 50 g de CO₂e par kilomètre, également dénommés «véhicules à faibles émissions» dans cette section. Il s'agit de l'ensemble des gammes électriques (EV) et hybrides rechargeables (PHEV) de toutes les marques financées par le Groupe Mobilize Financial Services. Les diligences effectuées pour la vérification détaillée des critères DNSH et des garanties minimales sont décrites ci-dessous.

L'activité 6.5 a été intégralement reliée à l'objectif d'atténuation du changement climatique à travers le critère substantiel du niveau d'émissions (gCO₂e) moyen. Il n'a pas été identifié de contribution à l'adaptation au changement climatique. Pour plus de clarté dans la lecture des modèles de la taxonomie, les objectifs climatiques et environnementaux qui devraient apparaître à 0, ne sont pas illustrés.

Activités économiques non éligibles à la Taxonomie verte

Pour le groupe Mobilize Financial Services, les activités économiques considérés comme non éligibles à la Taxonomie verte à date sont : le financement des pièces détachées et les financements de trésorerie de concessionnaires automobiles (prêts non affectés). Ces actifs seront amenés à être évalués dans de prochaines publications du Groupe et la position sur leur non-éligibilité pourrait donc évoluer.

Ces actifs représentent moins de 2% du total des actifs du Groupe à fin décembre 2024.

Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (couverts dans le dénominateur)

Expositions à des sociétés non soumises à la NFRD/CSRD4

Les expositions envers les entreprises qui ne sont pas soumises à l'obligation de publication d'informations extra-financières ont été exclues de l'évaluation des activités économiques éligibles à la Taxonomie verte. Ces expositions sont exclues du numérateur du GAR mais prises en compte dans le dénominateur.

Produits dérivés

Les dérivés du portefeuille bancaire sont exclus du numérateur mais inclus dans le dénominateur du GAR total.

Prêts interbancaires à vue

Les prêts interbancaires à vue sont des expositions de prêt à la demande auprès d'autres établissements de crédit. Ceux-ci sont exclus du numérateur mais inclus dans le dénominateur du GAR total.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont exclus du numérateur mais inclus dans le dénominateur, à l'exception des liquidités auprès des banques centrales qui ne sont pas couvertes par le calcul du GAR.

Autres actifs

Les autres actifs comprennent en particulier les immobilisations qui sont exclues du cadre de la Taxonomie verte et dont l'éligibilité à la taxonomie verte ne peut donc pas être évaluée. Les autres actifs sont inclus dans le total de l'actif utilisé au dénominateur pour le calcul des ratios.

Actifs non couverts pour le calcul du GAR

Les actifs non couverts dans le calcul du GAR sont exclus du numérateur et du dénominateur.

Gouvernements centraux et émetteurs supranationaux

Les expositions aux gouvernements centraux et aux émetteurs supranationaux sont exclues du calcul du GAR.

Banques centrales

Les expositions aux banques centrales comprennent les liquidités détenues et toutes les autres expositions bancaires auprès des banques centrales. Celles-ci sont hors du périmètre de calcul du GAR.

Portefeuille de négociation

Le portefeuille de négociation est exclu du périmètre de calcul du GAR.

Données d'éligibilité et d'alignement des contreparties

De part son activité de financement affecté à des véhicules automobiles à destination des entreprises et des particuliers, le Groupe Mobilize Financial Services ne dépend pas des informations des contreparties pour l'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement à la Taxonomie verte. Cette évaluation dépend du véhicule financé et des données techniques associés à ce véhicule.

Il n'y a pas de distinction dans l'évaluation de l'alignement en prenant en compte soit le CA soit les CAPEX des contreparties. A ce titre, l'ensemble des modèles de la taxonomie ne sont publiés qu'une fois, et non pas dupliqués en CA et CAPEX.

Méthode utilisée pour déterminer le périmètre des activités à contribution substantielle

Pour déterminer la contribution substantielle des activités éligibles liées aux véhicules, les prêts et avances vis à vis des entreprises financières, entreprises non financières, ménages et administrations locales ont été analysés en se basant sur le modèle de véhicule et la technologie du groupe motopropulseur.

Adaptation au changement climatique

Une évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité a été réalisée par Renault Group afin d'identifier les sites susceptibles d'être affectés par des risques climatiques physiques. Ces risques ont été évalués sur la base de la durée de vie du bien concerné et sont essentiellement de trois types (chaleur extrême, stress hydrique et inondations) couverts par des plans d'actions adaptés.

Le Groupe Mobilize Financial Services a réalisé une revue de ses sites y compris sites de prestataires informatiques en termes d'expositions à plusieurs événements climatiques extrêmes (inondations, vague de chaleur, stress hydrique...). Cette évaluation a été réalisée avec l'assistance d'un cabinet spécialisé et a démontré que les sites du Groupe Mobilize Financial Services ne sont pas concentrés dans des zones fortement exposées aux risques climatiques physiques. Pour les sites identifiés comme vulnérable, cela doit conduire à une prise en compte dans les plans de continuité d'activité.

Transition vers une économie circulaire

La politique d'économie circulaire de Renault Group couvre les critères DNSH liés à (a) la réutilisation et l'utilisation de matières premières secondaires et de composants réutilisés dans les produits fabriqués, (b) la conception pour une durabilité élevée, la recyclabilité, la facilité de démontage et l'adaptabilité des produits fabriqués, (c) la gestion des déchets qui privilégie le recyclage plutôt que l'élimination, dans le processus de fabrication et (d) les substances préoccupantes sont identifiées et suivies tout au long du cycle de vie

D'après les informations obtenues auprès du constructeur automobile, les véhicules à faibles émissions concernés par l'activité 6.5, financés par le Groupe Mobilize Financial Services sont réutilisables ou recyclables à un minimum de 85 % en poids, réutilisables ou valorisables à un minimum de 95 % en poids.

Prévention et contrôle de la pollution

Les véhicules à faibles émissions que le Groupe Mobilize Financial Services finance sont tous équipés de pneus dans des classes de bruit et de résistance à la route extérieure conformes aux exigences européennes du règlement CE 661/2009. Comme les exigences de la taxonomie vont au-delà de la conformité réglementaire sur ce critère, une analyse supplémentaire a été menée et a démontré que la plupart des références de pneus montés à l'origine sur des véhicules à faibles émissions répondent à ce critère ce qui nous a conduit à retenir un coefficient d'alignement égal à 1 pour ce DNSH. Toutefois, cette position sera réévaluée au fur et à mesure que des données fiables en lien avec le montage réel des pneus seront disponibles pour tous les véhicules financés ; le coefficient d'alignement sera le cas échéant ajusté en conséquence.

Avec un niveau sonore certifié bien inférieur à 68 dBA, les véhicules électriques Renault respectent, depuis 2021, les limites de bruit extérieur applicables à partir de 2024, contribuant ainsi à la réduction du bruit ambiant et à la qualité de vie en zone urbaine. Tous les véhicules à faibles émissions commercialisés par Renault en Europe sont donc conformes au règlement européen 540/2014/EC applicable aux véhicules homologués depuis juillet 2016, qui exigent un maximum de 72 dBA.

Vérification des garanties minimales (Minimum Safeguards)

Ces garanties minimales recouvrent plusieurs grands domaines dont les politiques, actions et résultats sont exposés dans le rapport de durabilité. Il s'agit notamment de la lutte contre la corruption, droits de l'homme et fiscalité

Le département fiscal du Groupe Mobilize Financial Services veille au respect, dans tous les pays où il est implanté, des règles fiscales applicables à son activité, conformément aux conventions internationales et aux lois locales, grâce à un dispositif de gestion approprié.

La Direction Compliance du Groupe Mobilize Financial Services déploie une démarche structurée visant à analyser et assurer la robustesse de sa conformité réglementaire de manière durable et anticipative, sur un périmètre de domaines réglementés majeurs comprenant notamment les thématiques «blanchiment de capitaux et financement du terrorisme», «corruption» et «concurrence», en étroite collaboration avec la Direction Juridique.

Le Groupe Mobilize Financial Services n'a pas fait, au meilleur de notre connaissance, l'objet de condamnation en 2024 en matière de corruption, d'évasion fiscale ou de non-respect des droits humains.

Le Groupe Mobilize Financial Services finance uniquement des véhicules et des articles associés mais n'intervient pas dans le financement général de projets d'entreprises. A ce titre le modèle 1 de l'Annexe XII du Règlement Délégué Article 8, relative aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire, illustré ci-dessous ne présente que des réponses négatives. Les autres modèles liés aux activités gazières et nucléaires, non applicables au Groupe Mobilize Financial Services, ne sont donc pas publiés.

/ MODÈLE 1 - ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET AU GAZ FOSSILE

Activités liées à l'énergie nucléaire

1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON

Activités liées au gaz fossile

4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

**/ RÉCAPITULATIF DES ICP À PUBLIER PAR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT CONFORMÉMENT
À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TAXONOMIE**

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP	ICP	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP Principal	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)	4 736	7,1 %		92 %	15 %	8 %
<i>ICP supplémentaires</i>	<i>GAR (flux)</i>	2 543	7,7 %		97 %	19 %	3 %
	<i>Portefeuille de négociation</i>	NA	NA	NA			
	<i>Garanties financières</i>	0	0	0			
	<i>Actifs sous gestion</i>	NA	NA	NA			
	<i>Frais et commissions perçus</i>						

Actifs entrant dans le calcul du GAR

/ STOCK AU 31 DÉCEMBRE 2024

	a	b	c	d	e	f	
	Date de référence des informations T						
	Atténuation du changement climatique (CCM)						
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)						
	Dont durable sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)						
	Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
En millions d'euros							
GAR – ACTIFS COUVERTS PAR LE NUMÉRATEUR ET LE DÉNOMINATEUR							
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	48 407	43 241	4 736	4 736	285	0
2	Entreprises financières	318	192	31	31	2	0
3	Établissement de crédit	192	192	31	31	2	0
4	Prêts et avances	192	192	31	31	2	0
5	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
6	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0
7	Autres entreprises financières	126	0	0	0	0	0
8	dont entreprises d'investissement	122	0	0	0	0	0
9	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0
10	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	78	0	0	0	0	0
11	Instruments de capitaux propres	43	0	0	0	0	0
12	dont sociétés de gestions	0	0	0	0	0	0
13	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0
14	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
15	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0
16	dont entreprises d'assurance	4	0	0	0	0	0
17	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0
18	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
19	Instruments de capitaux propres	4	0	0	0	0	0
20	Entreprises non-financières	13 296	12 270	1 468	1 468	97	0
21	Prêts et avances	13 294	12 270	1 468	1 468	97	0
22	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
23	Instruments de capitaux propres	2	0	0	0	0	0
24	Ménages	34 793	30 779	3 237	3 237	187	0
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0	0	0	0	0	0
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0	0	0	0	0	0
27	dont prêts pour véhicules à moteur	34 793	30 779	3 237	3 237	187	0

l	m	n	o	p
Date de référence des informations T				
Total (CCM + CCA + RAM + EC+ PRP + BIO)				
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
Dont durable sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)				
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant
43 241	4 736	4 736	285	0
192	31	31	2	0
192	31	31	2	0
192	31	31	2	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
12 270	1 468	1 468	97	0
12 270	1 468	1 468	97	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
30 779	3 237	3 237	187	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
30 779	3 237	3 237	187	0

	a	b	c	d	e	f
	Date de référence des informations T					
	Atténuation du changement climatique (CCM)					
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
	Dont durable sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)					
En millions d'euros	Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant
28 Financement d'administrations locales	0	0	0	0	0	0
29 Financement de logements	0	0	0	0	0	0
30 Autres financements d'administrations locales	0	0	0	0	0	0
31 Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0	0	0	0	0
32 Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	18 542					
33 Entreprises financières et non-financières	10 973					
34 PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publications de la NFRD	7 417					
35 Prêts et avances	7 417					
36 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0					
37 dont prêts à la rénovation de bâtiments	0					
38 Titres de créances	0					
39 Instruments de capitaux propres	0					
40 Contreparties des pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	3 557					
41 Prêts et avances	3 557					
42 Titres de créances	0					
43 Instruments de capitaux propres	0					
44 Dérivés	207					
45 Prêts interbancaires à vue	1 367					
46 Trésorerie et équivalents de trésorerie	0					
47 Autres actifs (goodwill, matières premières...)	5 995					
48 TOTAL DES ACTIFS DU GAR	66 949					
49 Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR						
50 Administrations centrales et émetteurs supranationaux	346					
51 Expositions sur des banques centrales	5 786					
52 Portefeuille de négociation	25					
53 TOTAL ACTIFS	73 105					
EXPOSITIONS DE HORS BILAN - ENTREPRISES SOUMISES AUX OBLIGATIONS DE PUBLICATION DE LA NFRD						
54 Garanties financières	94	0	0	0	0	0
55 Actifs sous gestion	0	0	0	0	0	0
56 Dont titres de créance	0	0	0	0	0	0
57 Dont instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0

l	m	n	o	p
Date de référence des informations T				
Total (CCM + CCA + RAM + EC+ PRP + BIO)				
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
Dont durable sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)				
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0

02.

/ STOCK AU 31 DÉCEMBRE 2023

	a	b	c	d	e	f	
	Date de référence des informations T-1						
	Atténuation du changement climatique (CCM)						
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)						
	Dont durable sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)						
En millions d'euros	Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
GAR – ACTIFS COUVERTS PAR LE NUMÉRATEUR ET LE DÉNOMINATEUR							
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	43 560	32 835	3 436	3 436	222	0
2	Entreprises financières	265	150	27	27	2	0
3	Établissement de crédit	150	150	27	27	2	0
4	Prêts et avances	150	150	27	27	2	0
5	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
6	Instruments de capitaux propres	1	0	0		0	0
7	Autres entreprises financières	114	0	0	0	0	0
8	dont entreprises d'investissement	114	0	0	0	0	0
9	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0
10	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	74	0	0	0	0	0
11	Instruments de capitaux propres	41	0	0		0	0
12	dont sociétés de gestions	0	0	0	0	0	0
13	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0
14	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
15	Instruments de capitaux propres	0	0	0		0	0
16	dont entreprises d'assurance	0	0	0	0	0	0
17	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0
18	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
19	Instruments de capitaux propres	0	0	0		0	0
20	Entreprises non-financières	11 162	10 132	964	964	44	0
21	Prêts et avances	11 160	10 132	964	964	44	0
22	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
23	Instruments de capitaux propres	2	0	0		0	0
24	Ménages	32 133	22 554	2 445	2 445	177	0
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0	0	0	0	0	0
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0	0	0	0	0	0
27	dont prêts pour véhicules à moteur	32 133	22 554	2 445	2 445	177	0

l	m	n	o	p
Date de référence des informations T-1				
Total (CCM + CCA + RAM + EC+ PRP + BIO)				
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
Dont durable sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)				
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant
32 835	3 436	3 436	222	0
150	27	27	2	0
150	27	27	2	0
150	27	27	2	0
0	0	0	0	0
0	0		0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0		0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0		0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0		0	0
10 132	964	964	44	0
10 132	964	964	44	0
0	0	0	0	0
0	0		0	0
22 554	2 445	2 445	177	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
22 554	2 445	2 445	177	0

	a	b	c	d	e	f
	Date de référence des informations T-1					
	Atténuation du changement climatique (CCM)					
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
	Dont durable sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)					
En millions d'euros	Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant
28 Financement d'administrations locales	0	0	0	0	0	0
29 Financement de logements	0	0	0	0	0	0
30 Autres financements d'administrations locales	0	0	0	0	0	0
31 Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0	0	0	0	0
32 Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	16 638					
33 Entreprises financières et non-financières	10 600					
34 PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publications de la NFRD	7 508					
35 Prêts et avances	7 508					
36 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0					
37 dont prêts à la rénovation de bâtiments	0					
38 Titres de créances	0					
39 Instruments de capitaux propres	0					
40 Contreparties des pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	3 092					
41 Prêts et avances	3 092					
42 Titres de créances	0					
43 Instruments de capitaux propres	0					
44 Dérivés	225					
45 Prêts interbancaires à vue	1 413					
46 Trésorerie et équivalents de trésorerie	0					
47 Autres actifs (goodwill, matières premières...)	4 400					
48 TOTAL DES ACTIFS DU GAR	60 198					
49 Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR						
50 Administrations centrales et émetteurs supranationaux	281					
51 Expositions sur des banques centrales	4 838					
52 Portefeuille de négociation	27					
53 TOTAL ACTIFS	65 344					
EXPOSITIONS DE HORS BILAN – ENTREPRISES SOUMISES AUX OBLIGATIONS DE PUBLICATION DE LA NFRD						
54 Garanties financières	79	0	0	0	0	0
55 Actifs sous gestion	0	0	0	0	0	0
56 Dont titres de créance	0	0	0	0	0	0
57 Dont instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0

l m n o p

Date de référence des informations T-1

Total (CCM + CCA + RAM + EC+ PRP + BIO)

Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)

Dont durable sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)

Dont utilisation
du produit

Dont
transitoire

Dont
habitant

0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0

02.

0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0

GAR Informations par secteurs

Dans ce modèle sont uniquement illustrées les expositions du groupe Mobilize Financial Services vis-à-vis d'entreprises soumises aux obligations de publication NFRD par secteur d'activité (code NACE à quatre caractères) lorsque celles-ci sont supérieures à 1 M€. Les expositions de moins d'1 M€ ne sont pas illustrés mais font parti du total de l'exposition représentée dans le modèle 1. Actifs entrant dans le calcul du GAR. Ce modèle est établi sur le stock à fin décembre 2024.

		a	b	c	d	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Total (CCM + CCA + RAM + EC+ PRP + BIO)			
		Entreprises non financières		PME et autres entreprises non financières		Entreprises non financières		PME et autres entreprises non financières	
		Valeur Comptable [brute]		Valeur Comptable [brute]		Valeur Comptable [brute]		Valeur Comptable [brute]	
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	En millions d'euros	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	En millions d'euros	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC+ PRP + BIO)	En millions d'euros	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC+ PRP + BIO)		
1	A011	2	0		2	0			
2	A012	1	0		1	0			
4	A014	1	0		1	0			
5	A015	1	0		1	0			
6	A016	1	0		1	0			
8	A021	1	0		1	0			
9	A022	1	0		1	0			
10	A024	1	0		1	0			
13	B061	1	0		1	0			
16	B081	5	1		5	1			
17	B089	1	0		1	0			
20	C101	17	0		17	0			
22	C103	2	0		2	0			
24	C105	5	0		5	0			
25	C106	2	0		2	0			
26	C107	4	0		4	0			
27	C108	10	2		10	2			
28	C109	1	0		1	0			
29	C110	5	0		5	0			
32	C133	1	0		1	0			
33	C139	1	0		1	0			
34	C141	1	0		1	0			
36	C151	1	0		1	0			
39	C162	2	0		2	0			
41	C172	1	0		1	0			
42	C181	1	0		1	0			
44	C192	1	0		1	0			
45	C201	8	2		8	2			
49	C205	1	0		1	0			
52	C212	1	0		1	0			
54	C222	5	0		5	0			
55	C231	1	0		1	0			
59	C235	1	0		1	0			
60	C236	2	0		2	0			
62	C239	1	0		1	0			

64	C242	1	0	1	0
66	C244	1	0	1	0
68	C251	4	0	4	0
69	C252	2	0	2	0
73	C256	4	0	4	0
74	C257	2	1	2	1
75	C259	2	0	2	0
80	C265	1	0	1	0
83	C271	2	0	2	0
88	C279	1	0	1	0
89	C281	2	0	2	0
90	C282	7	0	7	0
93	C289	2	0	2	0
94	C291	63	5	63	5
95	C292	5	0	5	0
96	C293	1	0	1	0
97	C301	1	0	1	0
101	C310	5	0	5	0
106	C325	1	0	1	0
107	C329	1	0	1	0
108	C331	13	0	13	0
109	C332	37	2	37	2
110	D351	19	6	19	6
111	D352	1	0	1	0
112	D353	20	2	20	2
113	E360	4	1	4	1
114	E370	1	1	1	1
115	E381	2	0	2	0
116	E382	12	3	12	3
117	E383	1	0	1	0
118	E390	4	0	4	0
119	F411	7	0	7	0
120	F412	40	2	40	2
121	F421	84	5	84	5
122	F422	34	6	34	6
123	F429	6	1	6	1
124	F431	10	1	10	1
125	F432	165	23	165	23
126	F433	15	1	15	1
127	F439	40	1	40	1
128	G451	10 142	1 246	10 142	1 246
129	G452	41	4	41	4
130	G453	70	3	70	3
131	G454	1	0	1	0
132	G461	8	0	8	0
133	G462	12	0	12	0
134	G463	20	1	20	1
135	G464	12	1	12	1
136	G471	370	3	370	3

02. RAPPORT DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2024

RAPPORT DE GESTION

		a	b	c	d	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Total (CCM + CCA + RAM + EC+ PRP + BIO)			
		Entreprises non financières		PME et autres entreprises non financières		Entreprises non financières		PME et autres entreprises non financières	
		Valeur Comptable [brute]		Valeur Comptable [brute]		Valeur Comptable [brute]		Valeur Comptable [brute]	
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	En millions d'euros	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		En millions d'euros	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC+ PRP + BIO)		En millions d'euros
137	G466	38	5			38	5		
138	G467	26	2			26	2		
139	G469	92	14			92	14		
140	G471	370	3			370	3		
141	G472	3	0			3	0		
142	G473	3	0			3	0		
143	G474	1	0			1	0		
144	G475	17	2			17	2		
145	G476	2	0			2	0		
146	G477	10	1			10	1		
148	G479	11	0			11	0		
149	H491	2	0			2	0		
150	H492	2	0			2	0		
151	H493	20	3			20	3		
152	H494	48	1			48	1		
159	H521	5	0			5	0		
160	H522	84	22			84	22		
161	H532	6	0			6	0		
162	I551	2	0			2	0		
163	I552	2	0			2	0		
164	I553	1	0			1	0		
166	I561	8	1			8	1		
167	I562	3	0			3	0		
168	I563	1	0			1	0		
169	J581	1	0			1	0		
170	J582	1	0			1	0		
171	J591	1	0			1	0		
173	J601	1	0			1	0		
175	J611	15	6			15	6		
176	J612	1	0			1	0		
177	J619	1	0			1	0		
178	J620	47	4			47	4		
179	J631	3	1			3	1		
181	K641	1	0			1	0		
182	K642	22	2			22	2		
184	K649	17	3			17	3		
185	K651	73	2			73	2		
186	K661	1	0			1	0		
187	K662	2	0			2	0		
188	K663	1	0			1	0		
189	L681	1	0			1	0		
190	L682	23	3			23	3		

191	L683	5	1	5	1
192	M691	1	0	1	0
193	M692	4	0	4	0
194	M701	23	2	23	2
195	M702	24	2	24	2
196	M711	33	5	33	5
197	M712	110	3	110	3
198	M721	5	0	5	0
200	M731	8	0	8	0
205	M749	9	1	9	1
206	M750	1	0	1	0
207	N771	617	30	617	30
208	N772	75	0	75	0
209	N773	22	2	22	2
211	N781	2	0	2	0
212	N782	17	0	17	0
213	N783	2	0	2	0
214	N791	2	0	2	0
216	N801	22	2	22	2
217	N802	6	0	6	0
219	N811	3	1	3	1
220	N812	31	2	31	2
221	N813	4	0	4	0
222	N821	23	2	23	2
224	N823	1	0	1	0
225	N829	20	3	20	3
226	O841	20	4	20	4
228	O843	1	0	1	0
231	P853	1	0	1	0
233	P855	11	1	11	1
235	Q861	4	1	4	1
236	Q862	1	0	1	0
237	Q869	12	1	12	1
238	Q871	9	1	9	1
239	Q872	1	0	1	0
240	Q873	1	0	1	0
241	Q879	3	0	3	0
242	Q881	4	0	4	0
243	Q889	9	2	9	2
244	R900	1	0	1	0
246	R920	1	0	1	0
247	R931	3	0	3	0
248	R932	6	1	6	1
249	S941	5	0	5	0
251	S949	2	1	2	1
252	S951	4	0	4	0
253	S952	5	0	5	0
254	S960	10	1	10	1
257	ZZZZ	114	3	114	3

ICP GAR Encours

/ STOCK AU 31 DÉCEMBRE 2024

	a	b	c	d	e	
	Date de référence des informations T					
	Atténuation du changement climatique (CCM)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés à la taxinomie)					
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant	
	% (du total des actifs couverts au dénominateur)					
GAR – ACTIFS COUVERTS PAR LE NUMÉRATEUR ET LE DÉNOMINATEUR						
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	89 %	10 %	10 %	1 %	0 %
2	Entreprises financières	60 %	10 %	10 %	1 %	0 %
3	Établissement de crédit	100 %	16 %	16 %	1 %	0 %
4	Prêts et avances	100 %	16 %	16 %	1 %	0 %
5	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
6	Instruments de capitaux propres	0 %	0 %		0 %	0 %
7	Autres entreprises financières	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
8	dont entreprises d'investissement	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
9	Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
10	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
11	Instruments de capitaux propres	0 %	0 %		0 %	0 %
12	dont sociétés de gestions	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
13	Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
14	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
15	Instruments de capitaux propres	0 %	0 %		0 %	0 %
16	dont entreprises d'assurance	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
17	Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
18	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
19	Instruments de capitaux propres	0 %	0 %		0 %	0 %
20	Entreprises non-financières	92 %	11 %	11 %	1 %	0 %
21	Prêts et avances	92 %	11 %	11 %	1 %	0 %
22	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
23	Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
24	Ménages	88 %	9 %	9 %	1 %	0 %
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
27	dont prêts pour véhicules à moteur	88 %	9 %	9 %	1 %	0 %
28	Financement d'administrations locales	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
29	Financement de logements	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
30	Autres financements d'administrations locales	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
32	TOTAL DES ACTIFS DU GAR	64,6 %	7,1 %	7,1 %	0,4 %	0,0 %

k	l	m	n	o	p	
Date de référence des informations T						
Total (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)						
Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts	
Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés à la taxinomie)						
	Dont utilisation du produit		Dont transitoire	Dont habilitant		
	89 %	10 %	10 %	1 %	0 %	72,3 %
	60 %	10 %	10 %	1 %	0 %	0,5 %
	100 %	16 %	16 %	1 %	0 %	0,3 %
	100 %	16 %	16 %	1 %	0 %	0,3 %
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
	0 %	0 %		0 %	0 %	0,0 %
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,2 %
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,2 %
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,1 %
	0 %	0 %		0 %	0 %	0,1 %
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
	92 %	11 %	11 %	1 %	0 %	19,9 %
	92 %	11 %	11 %	1 %	0 %	19,9 %
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
	88 %	9 %	9 %	1 %	0 %	52,0 %
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
	88 %	9 %	9 %	1 %	0 %	52,0 %
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
	64,6 %	7,1 %	7,1 %	0,4 %	0,0 %	100,0 %

/ STOCK AU 31 DÉCEMBRE 2023

	a	b	c	d	e	
	Date de référence des informations T-1					
	Atténuation du changement climatique (CCM)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés à la taxinomie)					
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant	
% (du total des actifs couverts au dénominateur)						
GAR – ACTIFS COUVERTS PAR LE NUMÉRATEUR ET LE DÉNOMINATEUR						
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	75 %	8 %	8 %	1 %	0 %
2	Entreprises financières	57 %	10 %	10 %	1 %	0 %
3	Établissement de crédit	100 %	18 %	18 %	1 %	0 %
4	Prêts et avances	100 %	18 %	18 %	1 %	0 %
5	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
6	Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
7	Autres entreprises financières	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
8	dont entreprises d'investissement	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
9	Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
10	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
11	Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
12	dont sociétés de gestions	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
13	Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
14	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
15	Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
16	dont entreprises d'assurance	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
17	Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
18	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
19	Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
20	Entreprises non-financières	91 %	9 %	9 %	0 %	0 %
21	Prêts et avances	91 %	9 %	9 %	0 %	0 %
22	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
23	Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
24	Ménages	70 %	8 %	8 %	1 %	0 %
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
27	dont prêts pour véhicules à moteur	70 %	8 %	8 %	1 %	0 %
28	Financement d'administrations locales	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
29	Financement de logements	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
30	Autres financements d'administrations locales	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
32	TOTAL DES ACTIFS DU GAR	54,5 %	5,7 %	5,7 %	0,4 %	0,0 %

k	l	m	n	o	p
Date de référence des informations T-1					
Total (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts
Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés à la taxinomie)					
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant	
75 %	8 %	8 %	1 %	0 %	72,4 %
57 %	10 %	10 %	1 %	0 %	0,4 %
100 %	18 %	18 %	1 %	0 %	0,3 %
100 %	18 %	18 %	1 %	0 %	0,2 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %		0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,2 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,2 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,1 %
0 %	0 %		0 %	0 %	0,1 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %		0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %		0 %	0 %	0,0 %
91 %	9 %	9 %	0 %	0 %	18,5 %
91 %	9 %	9 %	0 %	0 %	18,5 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
70 %	8 %	8 %	1 %	0 %	53,4 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
70 %	8 %	8 %	1 %	0 %	53,4 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
54,5 %	5,7 %	5,7 %	0,4 %	0,0 %	100,0 %

ICP GAR Flux

	a	b	c	d	e	
	Date de référence des informations T-1					
	Atténuation du changement climatique (CCM)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés à la taxinomie)					
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
	% (du total des actifs couverts au dénominateur)					
GAR – ACTIFS COUVERTS PAR LE NUMÉRATEUR ET LE DÉNOMINATEUR						
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	96 %	10 %	10 %	1 %	0 %
2	Entreprises financières	75 %	12 %	12 %	0 %	0 %
3	Établissement de crédit	100 %	16 %	16 %	0 %	0 %
4	Prêts et avances	100 %	16 %	16 %	0 %	0 %
5	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
6	Instruments de capitaux propres	0 %	0 %		0 %	0 %
7	Autres entreprises financières	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
8	dont entreprises d'investissement	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
9	Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
10	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
11	Instruments de capitaux propres	0 %	0 %		0 %	0 %
12	dont sociétés de gestions	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
13	Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
14	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
15	Instruments de capitaux propres	0 %	0 %		0 %	0 %
16	dont entreprises d'assurance	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
17	Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
18	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
19	Instruments de capitaux propres	0 %	0 %		0 %	0 %
20	Entreprises non-financières	92 %	11 %	11 %	1 %	0 %
21	Prêts et avances	92 %	11 %	11 %	1 %	0 %
22	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
23	Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
24	Ménages	100 %	9 %	9 %	0 %	0 %
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
27	dont prêts pour véhicules à moteur	100 %	9 %	9 %	0 %	0 %
28	Financement d'administrations locales	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
29	Financement de logements	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
30	Autres financements d'administrations locales	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
32	TOTAL DES ACTIFS DU GAR	73 %	7,7 %	7,7 %	0,4 %	0,0 %

k	l	m	n	o	p
Date de référence des informations T-1					
Total (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts
Part du total des actifs couverts consacrée au financement des secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés à la taxinomie)					
	Dont utilisation du produit		Dont transitoire	Dont habilitant	
96 %	10 %	10 %	1 %	0 %	76,0 %
75 %	12 %	12 %	0 %	0 %	0,1 %
100 %	16 %	16 %	0 %	0 %	0,1 %
100 %	16 %	16 %	0 %	0 %	0,1 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %		0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
92 %	11 %	11 %	1 %	0 %	34,8 %
92 %	11 %	11 %	1 %	0 %	34,8 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
100 %	9 %	9 %	0 %	0 %	41,1 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
100 %	9 %	9 %	0 %	0 %	41,1 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
73 %	8 %	8 %	0 %	0 %	100,0 %

Les flux de prêts et avances correspondent aux nouveaux financements (valeurs des nouveaux crédits et leasings) du groupe Mobilize Financial Services enregistrés en 2024 et présents en portefeuille à fin décembre 2024.

ICP des expositions de hors bilan

À fin décembre 2024, les garanties financières vis-à-vis d'entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD représentent 94 M€ par rapport à un bilan de plus de 73 000 M€.

À date, l'éligibilité et l'alignement de ces engagements hors bilan n'ont pas été évalués étant donné leur faible matérialité.

Le groupe Mobilize Financial Services n'a pas d'actifs sous gestion en hors bilan

2.1.7.2.1.4 Notes méthodologiques

Le groupe Mobilize Financial Services établit ses paramètres en fonction de méthodes éprouvées. La méthodologie de calcul du bilan carbone est revue par le cabinet de conseil EcoAct. Les autres indicateurs font l'objet de contrôles et vérifications internes, sans être systématiquement validés par un organisme tiers.

Si un indicateur est reporté et non listé ci-dessous, cela signifie qu'il a été calculé à partir de plusieurs indicateurs également listés ci-après et que la formule de calcul est indiquée soit dans l'intitulé de l'indicateur soit dans la description de l'exigence de divulgation associée.

E1-6 : Émissions brutes de GES de Scope 1, 2 et 3 et émissions totales de GES

Les calculs des émissions de scopes 1, 2 et 3 inclut les entités consolidées au sens financier et sous contrôle opérationnel. Les entités sous contrôle opérationnel (opérations conjointes ou non consolidées) ont été déterminées selon les critères suivants :

- le groupe Mobilize Financial Services contrôle intégralement l'entité au sens de la norme IFRS 10 ;
- l'entité exerce ses activités dans les installations du groupe Mobilize Financial Services (exclusivement) ;
- l'entité fonctionne comme une entreprise conjointe, c'est-à-dire qu'elle a des droits sur les actifs et des obligations sur les passifs ;
- le groupe Mobilize Financial Services dispose d'une licence ou d'une autorisation d'exploitation des actifs industriels ;
- l'entité est gérée uniquement par des employés détachés du groupe Mobilize Financial Services qui appliquent les politiques du groupe Mobilize Financial Services ;
- l'entité est liée contractuellement par les attentes du groupe Mobilize Financial Services en matière de politiques environnementales au-delà des conditions normales de vente. [DP E1-6_29]

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
Émissions de GES de Scope 1	Elles couvrent les émissions directes de GES provenant de sources détenues ou contrôlées par le groupe Mobilize Financial Services, y compris la combustion stationnaire, la combustion mobile et les émissions fugitives (les traitements physiques ou chimiques directs sont considérés comme non applicables, car le groupe Mobilize Financial Services ne fournit pas de services industriels). Ces émissions directes sont calculées en appliquant un facteur d'émission à : <ul style="list-style-type: none"> • la consommation de gaz/gasoil/essence, les dépenses de carburant ou la surface des bureaux pour la combustion stationnaire ; • la consommation de carburant, les dépenses de carburant ou les kilomètres parcourus par la flotte de la filiale pour la combustion mobile ; • la surface des bureaux climatisée pour les émissions fugitives. Les facteurs d'émission utilisés sont obtenus à partir de la base de données du Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA).
Pourcentage des émissions de Scope 1 provenant des systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission	Le pourcentage a été déterminé en extrayant les émissions de GES des installations réglementées par un système d'échange de quotas d'émission. Le groupe ne possède pas d'installations réglementées par un système d'échange de quotas d'émission de l'UE (EU-ETS).
Émissions de GES de Scope 2 basées sur la localisation	Elles couvrent les émissions indirectes provenant de la production d'électricité, de vapeur, de chaleur ou du refroidissement, acheté ou acquis par le groupe Mobilize Financial Services, y compris l'électricité achetée pour le bureau, l'électricité achetée pour les véhicules, et la chaleur et la vapeur achetées. Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission à : <ul style="list-style-type: none"> • la consommation d'électricité, les dépenses d'électricité ou la surface des bureaux pour l'électricité des bureaux ; • la consommation d'électricité, les dépenses d'électricité ou les kilomètres parcourus par le parc de véhicules pour l'électricité des véhicules ; • la consommation de chaleur et de vapeur, les dépenses de chaleur et de vapeur ou la surface au sol pour la chaleur et la vapeur.
Émissions de GES de Scope 2 basées sur le marché	Pour l'électricité de bureau, les facteurs d'émission pour le calcul du Scope 2 basé sur la localisation sont obtenus auprès de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE). Les facteurs d'émission pour le calcul basé sur le marché sont obtenus auprès du fournisseur d'énergie et doivent être accompagnés d'un certificat d'origine indiquant à la fois la quantité consommée et le type d'énergie. Pour l'électricité des véhicules, les facteurs d'émission sont obtenus à partir de l'AIE ou à partir de la base de données du Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA). Pour la chaleur et la vapeur, les facteurs d'émission sont obtenus à partir de la base de données du Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA).

Libellé de l'indicateur	Généralités	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
Émissions brutes de GES de Scope 3	Généralités	<p>Elles couvrent toutes les émissions indirectes (non incluses dans le Scope 2 de la chaîne de valeur du groupe Mobilize Financial Services, y compris les émissions en amont et en aval).</p> <p>Émissions de GES du Scope 3, à partir des catégories de Scope 3 du protocole GES (sauf pour le calcul des émissions de carburant). Les catégories suivantes sont exclues :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● catégorie 2 – biens d'équipement : en tant que société financière, l'impact sur l'empreinte carbone du groupe Mobilize Financial Services est considéré comme minimal ; ● catégorie 5 – déchets : en tant qu'entreprise financière, l'impact sur l'empreinte carbone du groupe Mobilize Financial Services est considéré comme minimal ; ● catégorie 8 – actifs loués en amont : en tant que société financière, l'impact sur l'empreinte carbone du groupe Mobilize Financial Services est considéré comme minimal ; ● catégorie 9 – transport et distribution en aval : du fait de son activité de location et de services financiers, le groupe Mobilize Financial Services n'est pas responsable du transport des véhicules loués ou vendus à crédit ; le transport est effectué par le vendeur de voitures ; ● catégorie 10 – traitement des produits vendus : en tant que captive automobile finançant l'achat de véhicules, le groupe Mobilize Financial Services ne transforme aucun produit intermédiaire ; ● catégorie 11 – utilisation des produits vendus : du fait de son activité de location et de services financiers, le groupe Mobilize Financial Services déclare déjà une part des émissions en cours d'utilisation pour les véhicules loués ou achetés à crédit dans ses émissions financées (catégorie 15) ; ● catégorie 12 – fin de vie des produits vendus : en tant que captive automobile, le groupe Mobilize Financial Services n'est pas tenu de déclarer les émissions de fin de vie de ses investissements. Le groupe Mobilize Financial Services prévoit d'inclure ces émissions en aval dans ses émissions financées (catégorie 15) ; ● catégorie 14 – franchises : le groupe Mobilize Financial Services n'exerce aucune activité sous licence, pour vendre ou distribuer les biens ou services d'une autre entreprise dans un lieu déterminé.
	Biens et services achetés – en amont	<p>Il s'agit de toutes les émissions en amont, c'est-à-dire « cradle-to-gate », provenant de la production des produits achetés ou acquis par le groupe Mobilize Financial Services. Les produits incluent à la fois les biens (produits corporels) et les services (produits incorporels). Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission aux dépenses déclarées. Les facteurs d'émission sont liés au type de produit et sont obtenus à partir de la « Base Carbone ».</p>
	Consommation de carburant et d'énergie – en amont	<p>Il s'agit des émissions liées à la production de carburants et d'énergie achetés et consommés par le groupe Mobilize Financial Services qui ne sont pas incluses dans le Scope 1 ou le Scope 2. Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● aux données de consommation de gaz/gasoil/essence, aux dépenses de carburant ou à la surface des bureaux pour la combustion stationnaire ; ● à la consommation de carburant, aux dépenses de carburant ou aux kilomètres parcourus par le parc de véhicules pour la combustion mobile ; ● à la consommation d'électricité, aux dépenses d'électricité ou à la surface des bureaux pour l'électricité des bureaux. <p>Les facteurs d'émission sont obtenus à partir de la base de données DEFRA.</p>
	Transport et distribution en amont – en amont	<p>Il s'agit des services de transport et de distribution achetés par le groupe Mobilize Financial Services au cours de l'année de reporting (soit directement, soit par l'intermédiaire d'un tiers), y compris la logistique entrante, la logistique sortante (par exemple., des produits vendus) et le transport et la distribution entre les installations des partenaires du groupe Mobilize Financial Services participant au processus de retrait d'une flotte au Royaume-Uni.</p> <p>Les émissions sont calculées en appliquant le facteur d'émission à la consommation des véhicules utilisés pour le transport en voiture ou aux factures de carburant/d'électricité pour le processus de retrait des véhicules d'une flotte. Les facteurs d'émission sont obtenus à partir des facteurs de conversion des GES du gouvernement britannique pour le reporting des entreprises et les publications associées, produits chaque année par le Département de la Sécurité énergétique et de la Neutralité Carbone et le Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA).</p>

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
Émissions brutes de GES de Scope 3	<p>Voyages d'affaires - en amont</p> <p>Il s'agit du transport des salariés pour des déplacements professionnels (dans des véhicules non détenus ou non exploités par le groupe Mobilize Financial Services). Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission aux frais de déplacement. Les facteurs d'émission sont obtenus à partir d'une moyenne pondérée de plusieurs facteurs individuels issus de la base de données des facteurs d'émission.</p>
	<p>Déplacements des salariés - en amont</p> <p>Il s'agit du déplacement des salariés entre leur domicile et leur lieu de travail (dans des véhicules non détenus ou non exploités par le groupe Mobilize Financial Services). Pour calculer les émissions générées, le groupe collecte la distance parcourue en km par mode de transport, via une enquête envoyée aux salariés du groupe, et extrapole les résultats de l'enquête lorsqu'il n'y a pas 100 % de réponse. Pour chaque répondant, les facteurs d'émission sont obtenus à partir de la base de données DEFRA. Pour la partie extrapolée, le facteur d'émission est basé sur des facteurs d'émission composites (moyenne pondérée de plusieurs facteurs individuels) obtenus à partir d'un mix de modes de transport pour chaque pays.</p>
	<p>Travail à domicile des salariés - en amont</p> <p>Il s'agit des émissions provenant de la production d'électricité ou de gaz achetés et consommés par les salariés travaillant à domicile. Le calcul des émissions générées est basé sur le nombre de jours de télétravail en une année obtenu par le biais d'une enquête et la base de données du Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA). Lorsque les résultats de l'enquête ne sont pas exhaustifs, une extrapolation est effectuée sur la base du nombre moyen de jours de télétravail par pays et du nombre de non-répondants. Si un pays n'a pas de répondants, un pays comparable en termes d'ETP et de localisation est utilisé. Les facteurs d'émission sont obtenus à partir de la base de données DEFRA.</p>
	<p>Investissements et émissions financées - en aval</p> <p>Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission au kilométrage moyen utilisé, qui est aligné sur les statistiques de Renault Group sur la durée de vie des véhicules et le kilométrage total considéré : une durée de vie moyenne d'une voiture de 15 ans et un kilométrage total de 200 000 km.</p> <p>Le facteur d'émission est constitué des émissions des véhicules « du puits à la roue » (well-to-wheel), qui comprennent les émissions liées à la combustion des carburants lors du déplacement des véhicules à moteur thermique et hybride (tuyau d'échappement - du « réservoir à la roue » (tank-to-wheel)), les émissions liées à la consommation d'électricité des véhicules électriques et hybrides (du puits à la prise) et les émissions liées à la production et à la livraison des carburants (du « puits au réservoir » (well-to-tank)).</p> <p>Pour deux entités représentant 2 % du périmètre, le calcul des émissions financées est basé sur les types de moteurs des véhicules du portefeuille. Le groupe Mobilize Financial Services utilise la même hypothèse pour les kilomètres parcourus par année, soit 13 333 km par année. Pour chaque type de moteur, un facteur d'émission de la base de données DEFRA est associé, en supposant que tous les véhicules sont des modèles de grande taille.</p>
	<p>Placements - Prime d'assurance - aval</p> <p>Il s'agit du portefeuille d'investissements (y compris les investissements en actions et en obligations provenant de prêts ou d'autres contrats financiers) et non inclus dans le Scope 1 et le Scope 2.</p> <p>Selon les orientations du PCAF (Partnership for Carbon Accounting and Financials), les établissements d'assurance, qui réinvestissent des actifs en tant que « propriétaire d'actifs », doivent calculer et déclarer séparément dans la catégorie 15 « émissions financées », les émissions provenant des réinvestissements de primes dans l'une des sept classes d'actifs éligibles. Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission aux euros investis dans les actifs cotés et les obligations souveraines.</p> <p>Le facteur d'émission est basé sur la base de données S&P (exprimé en tCO₂/€ investi).</p>
<p>Émissions biogènes de CO₂ provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse non incluses dans les émissions de GES du Scope 1</p>	
	<p>Émissions biogènes de CO₂ provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse non incluses dans les émissions de GES du Scope 2</p> <p>Il s'agit des émissions de CO₂ provenant de la combustion de la biomasse sur les sites du groupe Mobilize Financial Services. Pour l'année de reporting, il n'y a pas d'émissions biogènes au niveau du groupe Mobilize Financial Services.</p>
<p>Émissions biogènes de CO₂ provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse dans la chaîne de valeur non incluses dans les émissions de GES de Scope 3</p>	

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
Pourcentage des instruments contractuels, émissions de GES de portée 2	Les instruments contractuels ont été considérés comme non significatifs pour le groupe Mobilize Financial Services, car ils ne concernent qu'un pour un seul pays non significatif au niveau du groupe. À ce titre, 0 % des émissions de GES de portée 2 sont couvertes par des instruments contractuels.
Pourcentage d'instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat d'énergie groupés avec des attributs relatifs à la production d'énergie par rapport aux émissions de GES de Scope 2	L'énergie achetée ou vendue dans le cadre d'instruments contractuels groupés et non groupés a été considérée comme non significative pour le groupe Mobilize Financial Services, car elle concerne un seul pays non significatif au niveau du groupe. À ce titre, 0 % des émissions de GES de Scope 2 sont couvertes par des instruments contractuels. En tant que tel, la valeur de cet indicateur est de 0 %.
Pourcentage d'instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat de réclamations d'attributs énergétiques non groupés par rapport aux émissions de GES de Scope 2	
Pourcentage de GES Scope 3 calculées à partir de données primaires	Une donnée est considérée comme primaire lorsque le facteur d'émission ou les données d'activité sont directement collectés à partir d'activités, de processus ou de sources spécifiques au sein de la chaîne de valeur. La valeur de cet indicateur est de 0 % car les GES de Scope 3 du groupe Mobilize Financial Services sont principalement calculés sur la base de données secondaires, en particulier pour la catégorie « investissements ».
Pourcentage des émissions brutes de GES de Scope 1 couvertes par le système interne de tarification du carbone	
Pourcentage des émissions brutes de GES de Scope 2 couvertes par le système interne de tarification du carbone	Il s'agit d'un arrangement organisationnel qui permet au groupe Mobilize Financial Services d'appliquer les prix du carbone dans la prise de décisions stratégiques et opérationnelles. Pour l'exercice de reporting, il n'existe pas de système interne de tarification du carbone au niveau du groupe Mobilize Financial Services.
Pourcentage des émissions brutes de GES de Scope 3 couvertes par le système interne de tarification du carbone	
Émissions totales de GES	[E1-6_16]

2.1.7.2.2 Pollution (ESRS E2)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Sujet	Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
Pollution de l'air	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation sur la pollution de l'air	Court terme	Amont
Pollution de l'air	Impact négatif	Impact des émissions directes de polluants atmosphériques sur l'environnement pendant le processus de fabrication	Court terme	Amont
E2 – Pollution de l'eau	Risque	Coût de remédiation et de dépollution et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation sur la pollution de l'eau	Court terme	Amont
E2 – Pollution de l'eau	Impact négatif	Impact de la pollution de l'eau sur l'environnement pendant le processus de fabrication	Court terme	Amont
E2 – Pollution – Substances préoccupantes dans la chaîne de valeur	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison de la non-conformité à la réglementation sur les substances	Court terme	Amont
E2 – Pollution – Substances préoccupantes dans la chaîne de valeur	Impact négatif	Impacts potentiels des substances préoccupantes sur la santé	Court terme	Amont
E2 – Pollution – Microplastiques	Risque	Atteinte à la réputation due au non-respect des réglementations concernant les particules émises durant l'usage	Moyen terme	Amont
E2 – Pollution – Microplastiques	Impact négatif	Impacts des microplastiques sur l'environnement	Court terme	Amont
E2 – Pollution des sols	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison d'une pollution occasionnelle/accidentelle des sols générée par les activités en amont	Court terme	Amont
E2 – Pollution des sols	Impact négatif	Impact potentiel d'une pollution des sols générée par les activités actuelles sur l'environnement	Moyen terme	Amont

IRO-1 – Description des processus d’identification et d’évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution

Le groupe Mobilize Financial Services a effectué une analyse de sa chaîne de valeur, de ses activités, de ses produits et de ses services. Les IROs identifiées proviennent principalement de leur chaîne de valeur amont. Le groupe Mobilize Financial Services a ensuite tiré parti de l'analyse interne de Renault Group des IROs liées à la pollution dans l'industrie automobile pour enrichir sa propre analyse.

Le groupe Mobilize Financial Services ne mène pas de consultations sur la pollution et s'appuie sur les consultations menées par Renault Group, telles que les consultations bidirectionnelles avec les ONG, pour mieux comprendre les impacts de la pollution dans les préoccupations indirectes de la chaîne d'approvisionnement.

E2-1 – Politiques en matière de pollution

Le groupe Mobilize Financial Services n'ayant identifié aucun IRO liés à la pollution uniquement dans sa chaîne de valeur amont, il s'appuie sur le plan Vigilance de Renault Group pour répondre à ces enjeux. Le plan de Vigilance impose aux fournisseurs et sous-traitants de respecter les normes du groupe en matière de pollution des sols, des nappes phréatiques et de l'air et de les étendre à leurs propres fournisseurs. Le plan de vigilance est signé par le Directeur de la stratégie, le Directeur des ressources humaines, de l'Environnement de Travail et de l'Organisation et le Directeur des achats, des partenariats et des affaires publiques de Renault Group, et au niveau du groupe Mobilize Financial Services, il est suivi par le Directeur de la conformité du groupe Mobilize Financial Services. Cette politique, accessible à tous sur le site internet du groupe, s'applique à l'ensemble des 35 pays où Renault Group est présent et couvre toute sa chaîne de valeur.

E2-2 – Actions et ressources relatives à la pollution

Pour réduire son impact et faire face aux risques sur l'amont automobile de sa chaîne de valeur, le groupe Mobilize Financial Services a l'ambition de suivre régulièrement les politiques mises en œuvre par les constructeurs automobiles tout au long de leurs chaînes de valeur.

Le groupe Mobilize Financial Services est représenté au sein des comités ESG de Renault Group, ce qui lui permet d'être régulièrement informé et de participer à la prise de décision concernant les politiques ESG et leur mise en œuvre, y compris celles portant sur la pollution. Ces politiques adressent les impacts liés à la pollution de l'air, à la pollution des sols et aux substances extrêmement préoccupantes, mais Renault Group n'a pas encore formalisé de politique de lutte contre la pollution par les microplastiques. Le comité de pilotage du Devoir de Vigilance surveille et examine l'efficacité de ces mesures, et un résumé est présenté au Comité d'éthique et de conformité de Renault Group une fois par année, auquel participe le Directeur de la conformité du groupe Mobilize Financial Services.

En ce qui concerne les véhicules Nissan, le groupe Mobilize Financial Services supervise son partenariat au moyen d'un examen annuel du crédit présenté lors du Comité d'engagements afin d'évaluer les risques de crédit. Le rapport comprend les pratiques ESG des contreparties, sur la base de la notation Sustainalytics et des informations accessibles au public. Cependant, le groupe Mobilize Financial Services n'a pas encore établi de processus formel pour examiner les politiques de Nissan concernant les impacts de la pollution dans sa chaîne de valeur. Le groupe travaille actuellement à s'aligner avec Nissan afin de clarifier et structurer ces aspects dans un avenir proche.

E2-3 – Cibles en matière de pollution

Le groupe Mobilize Financial Services ayant identifié des IROs liés à la pollution dans sa chaîne de valeur amont uniquement, n'a pas encore défini d'objectifs mesurables spécifiques à ces enjeux.

L'adoption d'objectifs visant à réduire les impacts négatifs et à gérer les risques liés à la pollution reste en cours de développement. Le groupe poursuit ses efforts pour formaliser cet aspect de sa stratégie de développement durable.

2.1.7.2.3 Ressources hydriques et marines (ESRS E3)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Sujet	Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
Ressources hydriques et marines	Risque	Perte de chiffre d'affaires liée à l'arrêt de l'exploitation en raison de stress hydrique	Moyen terme	Amont
Ressources hydriques et marines	Impact négatif	Contribution au stress hydrique due au processus de fabrication des véhicules	Court terme	Amont

IRO-1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines

Pour identifier ses impacts négatifs, le groupe Mobilize Financial Services a effectué une analyse de sa chaîne de valeur, de ses opérations, de ses produits et de ses services. Les IROs identifiés proviennent principalement de sa chaîne de valeur amont. Le groupe Mobilize Financial Services a ensuite tiré parti de l'analyse interne de Renault Group des IROs liés aux ressources hydriques et marines dans l'industrie automobile pour enrichir sa propre analyse.

Les impacts ont donc été évalués en s'appuyant sur les données opérationnelles et de la chaîne de valeur de Renault Group, telles que les sites de production, les données annuelles de consommation d'eau, la localisation des sites et des fournisseurs de Renault Group dans les régions soumises à un stress hydrique et le potentiel de pollution de l'eau lié aux activités de production de composants.

À ce jour, le groupe Mobilize Financial Services ne mène pas de consultations sur l'eau et les ressources marines, et s'appuie sur les consultations déjà menées par Renault Group.

E3-1 – Politiques en matière de ressources hydriques et marines

Le groupe Mobilize Financial Services ayant identifié des IROs liés aux ressources hydriques et marines uniquement dans sa chaîne de valeur amont, s'appuie sur le plan Vigilance de Renault Group pour répondre à ces enjeux. Ce plan impose aux fournisseurs et sous-traitants de respecter les normes du groupe en matière d'utilisation de la ressource en eau et de rejets d'eaux usées dans le milieu naturel, et de les étendre à leurs propres fournisseurs.

Pour plus d'informations sur le plan de vigilance, voir ESRS E2-1.

E3-2 – Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines

Pour gérer ses IROs liés à l'amont de sa chaîne de valeur, le groupe Mobilize Financial Services prévoit de suivre régulièrement les politiques mises en œuvre par les constructeurs automobiles tout au long de leurs chaînes de valeur.

Le groupe Mobilize Financial Services est représenté au sein des comités ESG de Renault Group, ce qui lui permet d'être régulièrement informé et de prendre part à la prise de décision concernant les politiques ESG et leur mise en œuvre, y compris les politiques liées à l'eau. Le groupe Mobilize Financial Services bénéficie donc de la politique Full Power Water de Renault Group pour les véhicules Renault, qui aborde la gestion, l'approvisionnement et le traitement de l'eau avec l'objectif global d'éliminer le prélèvement d'eau des ressources naturelles, à l'exclusion des eaux de pluie.

En ce qui concerne les véhicules Nissan, le groupe Mobilize Financial Services supervise son partenariat au moyen d'un examen annuel du crédit présenté lors du Comité d'engagement afin d'évaluer les risques de crédit. Le rapport comprend les pratiques ESG des contreparties, sur la base de la notation Sustainalytics et d'informations accessibles au public. Cependant, le groupe Mobilize Financial Services n'a pas encore établi de processus formel pour examiner les politiques de Nissan dans sa chaîne de valeur. Le groupe travaille actuellement à s'aligner avec Nissan afin de clarifier et structurer ces aspects dans un avenir proche.

E3-3 – Cibles en matière de ressources hydriques et marines

Le groupe Mobilize Financial Services n'a pas encore défini d'objectif mesurable spécifique à cet impact.

2.1.7.2.4 Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Sujet	Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
Biodiversité et écosystème	Impact négatif	Changement d'affectation des terres, dégradation, conversion, destruction affectant les espèces, les services écosystémiques et les communautés locales (ex. artificialisation des sols, déforestation)	Court terme	Amont
Biodiversité et écosystème	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des nouvelles réglementations sur l'environnement	Moyen terme	Amont

IRO 1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes

Le groupe Mobilize Financial Services a effectué une analyse de sa chaîne de valeur, de ses activités, de ses produits et de ses services. Les IROs identifiés ne découlent que de la chaîne de valeur amont du groupe. Mobilize Financial Services a ensuite tiré parti de l'analyse interne de Renault Group des IROs liés à la biodiversité dans l'industrie automobile pour enrichir sa propre analyse.

Les impacts ont donc été évalués sur la base de l'identification par Renault Group de ses contributions aux cinq facteurs de pression de la biodiversité mondiale (changements dans l'utilisation des terres et des mers, exploitation directe des ressources naturelles, changement climatique, pollution et espèces exotiques envahissantes) identifiés par l'IPBES, à des niveaux variables en fonction du facteur et de l'activité.

Les dépendances de Renault Group à l'égard de la biodiversité et des écosystèmes ont également été analysées à l'échelle du groupe, englobant ses propres opérations ainsi que celles de sa chaîne de valeur, y compris le groupe Mobilize Financial Services. Ces analyses ont été réalisées à l'aide de l'outil ENCORE¹⁾, qui met en lumière les dépendances des entreprises envers la nature en fonction de leur secteur économique.

Les risques bruts liés à la biodiversité et aux écosystèmes reposent sur l'identification et l'évaluation menées par Renault Group. Ces risques ont été identifiés et évalués sur la base de la méthode d'évaluation des risques nets de Renault Group, adaptée pour s'aligner sur l'approche LEAP²⁾ de la TNFD. Chaque risque est quantifié en fonction de deux critères : l'ampleur (allant de mineure à majeure) et la probabilité (allant de très improbable à très probable). Au total, vingt et un risques ont été évalués, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de Renault Group. Les risques qualitatifs sont analysés pour la période allant de 2023 à 2027, tandis que les risques quantitatifs sont évalués pour 2024 et 2030.

Selon la matrice TNFD de criticité de la biodiversité, les principaux risques bruts liés à la biodiversité pour le modèle d'affaires de Renault Group sont les suivants :

- les risques les plus importants liés à la biodiversité sont les nouvelles réglementations sur la pollution de l'air, les normes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) plus strictes pour les voitures, et les nouvelles réglementations sur la fin de vie des produits, en particulier les exigences de recyclage des batteries ;
- les autres risques importants liés à la biodiversité sont les risques de réputation liés aux impacts de l'extraction minière sur la biodiversité, les écosystèmes et affectant les populations locales et communautés autochtones, et les risques de déforestation résiduelle ;
- les risques liés à l'eau, tels que les restrictions d'utilisation, les pénuries, sont des menaces réglementaires importantes qui sont susceptibles de survenir.

L'évaluation des risques s'étend jusqu'à l'horizon 2030, et à cet horizon, aucun risque systémique significatif lié à la biodiversité et aux écosystèmes n'a été identifié pour Renault Group.

Concernant les communautés affectées par des sujets en lien avec la biodiversité, l'analyse menée au niveau de Renault Group a permis d'identifier celles impactées par des sujets en lien avec la biodiversité et les écosystèmes. L'analyse des potentielles répercussions négatives sur ces communautés s'est fondée sur une combinaison de sources de connaissances, et d'analyses externes et internes, notamment :

- des initiatives collectives de mesure des risques RSE (référentiel ERMA, études RECORD) ; des rapports et études disponibles (ONG, initiatives collectives) ;
- l'achat d'une cartographie et d'un suivi génériques des risques ;
- l'élaboration d'une cartographie spécifique des risques par pays et matières évaluant et classant les risques liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité, aux droits de l'homme et à la gouvernance pour 18 matériaux critiques, selon le pays ;
- l'analyse du cycle de vie des véhicules pour hiérarchiser les matériaux clés.

Aucune consultation directe n'a été menée auprès des communautés affectées, ni pour évaluer l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles et des services écosystémiques, ni pour les impliquer dans l'évaluation de la matérialité.

Le groupe Mobilize Financial Services bénéficie du dialogue permanent qu'entretient Renault Group avec les ONG sur les questions de RSE, dont les ressources, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en minerais et métaux. Les consultations des communautés affectées sont menées par des ONG, qui présentent des rapports d'impact sur les communautés locales. Renault Group y répond en s'appuyant sur la chaîne de valeur.

Sur la base d'une combinaison d'analyses internes et externes, les impacts négatifs potentiels sur les communautés affectées pour le modèle d'affaires de Renault Group se situent dans les zones d'extraction minière.

Les leviers permettant d'atténuer les impacts négatifs sur les services écosystémiques prioritaires pertinents pour les communautés affectées sont répertoriés dans le Plan de Vigilance, les directives de responsabilité sociétale d'entreprise de Renault Group, et les directives d'achats durables pour les fournisseurs.

Pour plus d'informations sur la biodiversité, consultez le site de Renault Group.

1) ENCORE platform : <https://encorenature.org/en>

2) LEAP approach <https://tnfd.global/publication/additional-guidance-on-assessment-of-nature-related-issues-the-leap-approach/>

E4-1 – Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique

Le groupe Mobilize Financial Services réalise actuellement une analyse de son impact commercial sur la biodiversité. Si les résultats indiquent une pertinence significative alors une feuille de route alignée aux priorités environnementales du groupe sera construite et implémentée.

E4-2 – Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes

Le groupe Mobilize Financial Services n'ayant identifié que des IROs liés à la biodiversité et aux écosystèmes dans sa chaîne de valeur amont, s'appuie sur le Plan de Vigilance de Renault Group pour répondre à ces enjeux. Ce document présente le plan qui impose aux fournisseurs et sous-traitants de s'engager à respecter les normes du groupe en matière d'éthique, de droits de l'homme, de santé, de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement et de les étendre à leurs propres fournisseurs.

Pour plus d'informations sur le plan de vigilance, voir ESRS E2-1.

Le groupe Mobilize Financial Services est inclus dans le plan de vigilance de Renault Group qui impose aux fournisseurs et sous-traitants de s'engager à respecter les normes du groupe en matière d'éthique, de droits de l'homme, de santé, de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement et à les étendre à leurs propres fournisseurs.

Pour plus d'informations sur le plan de vigilance, voir ESRS E2-1.

E4-3 – Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Le groupe Mobilize Financial Services réalise actuellement une analyse de son impact commercial sur la biodiversité. Si les résultats indiquent une pertinence importante, les prochaines étapes s'aligneront sur les priorités du groupe en matière de durabilité.

Pour gérer son impact négatif sur l'amont de sa chaîne de valeur, le groupe Mobilize Financial Services revoit les politiques appliquées par Renault Group à travers sa chaîne de valeur. Le groupe Mobilize Financial Services est représenté au sein des comités ESG de Renault Group, ce qui permet au groupe Mobilize Financial Services d'être régulièrement informé et de prendre part à la prise de décision concernant les politiques ESG et leur mise en œuvre, y compris les politiques liées à la biodiversité.

Pour les véhicules Nissan, le groupe Mobilize Financial Services supervise son partenariat au moyen d'un examen annuel du crédit présenté lors du Comité d'engagement afin d'évaluer les risques de crédit. Le rapport comprend les pratiques ESG des contreparties, sur la base de la notation Sustainalytics et d'informations accessibles au public. Cependant, le groupe Mobilize Financial Services n'a pas encore établi de processus formel pour examiner les politiques de Nissan dans sa chaîne de valeur. Le groupe est actuellement en train de s'aligner avec Nissan afin d'y voir plus clair dans un avenir proche.

E4-4 – Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Le groupe Mobilize Financial Services ayant identifié des IROs liés à la biodiversité et aux écosystèmes dans sa chaîne de valeur amont uniquement, n'a pas encore défini d'objectifs mesurables spécifiques à ces enjeux.

2.1.7.2.5 Économie circulaire (ESRS E5)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Sujet	Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
Sorties de ressources liées aux produits et services	Opportunité	Nouvelles opportunités commerciales liées au recyclage et la réutilisation	Moyen terme	Amont
Sorties de ressources liées aux produits et services	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en cas de non-respect de la réglementation sur la gestion des produits en fin de vie/responsabilité élargie des producteurs (REP)	Moyen terme	Amont
Entrées de ressources, y compris l'utilisation des ressources	Risque	Perte de chiffre d'affaires liée à une pénurie de matières premières entraînant ruptures d'approvisionnement, inflation et volatilité des prix	Court et moyen terme	Amont
Entrées de ressources, y compris l'utilisation des ressources	Impact négatif	Contribution à l'épuisement des ressources dû à l'utilisation importante de matières premières primaires	Court terme	Amont
Entrées de ressources, y compris l'utilisation des ressources	Impact négatif	Impacts de l'extraction des matières premières et de la transformation primaire sur l'environnement	Court terme	Amont
Déchets	Opportunité	Impact des déchets sur l'environnement	Court terme	Amont
Déchets	Risque	Nouvelles opportunités commerciales liées au recyclage et la réutilisation	Moyen terme	Amont
Déchets	Impact négatif	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des réglementations en matière de gestion et de traitement des déchets	Moyen terme	Amont

02.

IRO-1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Le groupe Mobilize Financial Services a effectué une analyse de sa chaîne de valeur, de ses activités, de ses produits et de ses services. Les IROs identifiés se situent principalement sur sa chaîne de valeur en amont. Le groupe Mobilize Financial Services a ensuite tiré parti de l'analyse interne de Renault Group sur les IROs liées à l'économie circulaire dans l'industrie automobile pour enrichir sa propre analyse.

Des impacts ont donc été identifiés sur la base de l'évaluation par Renault Group des impacts associés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire à travers des analyses de cycle de vie (ACV) réalisées sur ses produits et services. Jusqu'à présent, le groupe Mobilize Financial Services n'a pas mené de consultations sur les ressources et l'économie circulaire et s'est appuyé sur les consultations menées par Renault Group.

Le groupe Mobilize Financial Services s'inscrit dans l'engagement de longue date en faveur de l'économie circulaire de Renault Group, qui est largement reconnu comme un pionnier dans ce domaine au sein de l'industrie automobile, de par son engagement dans le démantèlement et le recyclage en boucle fermée des véhicules hors d'usage depuis 2008, le lancement réussi de l'emblématique projet ReFactory en 2020 ou la création de The Future Is NEUTRAL en 2022. La transition de Renault Group vers une économie circulaire contribue à atténuer les risques tels que l'augmentation des coûts due à l'inflation et à la volatilité des prix des matières premières, les pertes de revenus dues aux pénuries de matière et les coûts potentiels de remédiation ou d'atteinte à la réputation en cas de non-respect de la réglementation sur le traitement des déchets ou la Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

De nouvelles opportunités commerciales découlent de la transition de Renault Group vers une économie circulaire, telles que le développement de The Future Is NEUTRAL, de nouvelles activités industrielles au sein de la ReFactory de Flins et des offres de pièces et services d'économie circulaire en après-vente.

De plus, le groupe Mobilize Financial Services accompagne la recommercialisation des véhicules d'occasion du réseau Renault certifié ReNew par une offre de financement et des services associés et adaptés (entretien, extension de garantie VO) en France par exemple.

E5-1 – Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

Le groupe Mobilize Financial Services n'ayant identifié que des IROs liées à l'économie circulaire dans sa chaîne de valeur amont, s'appuie sur le Plan de Vigilance de Renault Group pour répondre à ces enjeux. Ce document présente le plan qui impose aux fournisseurs et sous-traitants de s'engager à respecter les normes du groupe en matière d'éthique, de droits de l'homme, de santé, de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement et de les étendre à leurs propres fournisseurs.

Parallèlement à l'application du Plan de Vigilance Renault Group, le groupe Mobilize Financial Services travaille actuellement sur ce volet de sa politique de durabilité dans le but de s'assurer que ses constructeurs partenaires s'engagent activement dans une feuille de route d'économie circulaire, en abandonnant l'utilisation de ressources vierges et en améliorant l'approvisionnement durable.

Pour plus d'informations sur le Plan de Vigilance, voir ESRS E2-1.

E5-2 – Actions et ressources liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Le groupe Mobilize Financial Services applique les principes de l'économie circulaire afin de limiter son impact sur les matières premières. Le groupe favorise ainsi la seconde et troisième vie des véhicules en proposant des solutions de financement et services adaptés (entretien, extension de garantie VO) aux véhicules d'occasion, augmentant ainsi la durée de vie des véhicules qui font partie de sa flotte.

Pour maîtriser son impact négatif sur l'amont de sa chaîne de valeur, le groupe Mobilize Financial Services revoit les politiques appliquées par Renault Group sur sa propre chaîne de valeur. Le groupe Mobilize Financial Services est représenté au sein des comités ESG de Renault Group, ce qui permet au groupe Mobilize Financial Services d'être régulièrement informé et de prendre part à la prise de décision concernant les politiques ESG et leur mise en œuvre, y compris les politiques d'économie circulaire.

Pour les véhicules Nissan, le groupe Mobilize Financial Services supervise son partenariat au moyen d'un examen annuel du crédit présenté lors du Comité d'engagement afin d'évaluer les risques de crédit. Le rapport comprend les pratiques ESG des contreparties, sur la base de la notation Sustainalytics et d'informations accessibles au public. Cependant, le groupe Mobilize Financial Services n'a pas encore établi de processus formel pour examiner les politiques de Nissan dans sa chaîne de valeur. Le groupe est actuellement en train de s'aligner avec Nissan afin d'y voir plus clair dans un avenir proche.

E5-3 – Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Le groupe Mobilize Financial Services n'ayant identifié que des IROs liées à l'économie circulaire dans sa chaîne de valeur amont, le groupe n'a pas identifié d'objectifs propres mesurables.

E5-4 – Flux de ressources entrants

Les principales matières premières utilisées dans la construction automobile sont l'acier, la fonte, les plastiques et l'aluminium. Pour les emballages logistiques et après-vente, les matériaux comprennent l'acier, le bois, le plastique et le carton. Le cobalt, le nickel et le lithium sont utilisés pour les batteries.

2.1.7.3 Informations sociales

2.1.7.3.1 Personnel de l'entreprise (ESRS S1)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leurs probabilités potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Sujet	Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Impact négatif	Conséquences des conditions de travail et de l'environnement de travail sur la santé physique et mentale	Moyen terme	Opérations
Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Impact négatif	Conséquences des accidents de travail sur la santé	Court terme	Opérations
Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Risque	Perte de productivité du personnel et augmentation des coûts liés aux conditions de travail et à l'absentéisme	Moyen terme	Opérations
Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Impact positif	Améliorations de la santé et du bien-être	Court terme	Opérations
Négociation collective et dialogue social	Impact négatif	Impact négatif potentiel de l'absence de négociation collective ou de dialogue social sur le bien-être psychologique et physique du personnel	Moyen terme	Opérations
Négociation collective et dialogue social	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou dommages et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des obligations de négociation collective	Moyen terme	Opérations
Égalité de traitement et des chances pour tous	Impact négatif	Impact négatif potentiel de l'absence d'égalité des chances, de discrimination, de harcèlement sur le bien-être psychologique et physique du personnel	Court terme	Opérations
Égalité de traitement et des chances pour tous	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou dommages et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des réglementations en matière d'égalité des chances, de non-discrimination ou de non-harcèlement	Moyen terme	Opérations
Autres droits liés au travail	Impact négatif	Impact négatif potentiel du non-respect des droits du travail et des droits humains sur le personnel	Moyen terme	Opérations
Autres droits liés au travail	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou dommages et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des droits du travail et des droits humains	Court terme	Opérations
Développement des compétences et attractivité	Risque	Perte de productivité du personnel due à des salariés insuffisamment qualifiés	Moyen terme	Opérations
Développement des compétences et attractivité	Risque	Perte de productivité du personnel due au turnover des salariés	Court et moyen terme	Opérations
Développement des compétences et attractivité	Impact négatif	Manque de dialogue avec le personnel	Moyen terme	Opérations
Développement des compétences et attractivité	Opportunité	Nouvelles opportunités commerciales liées à la montée en compétences des salariés	Moyen terme	Opérations

Le groupe Mobilize Financial prend en compte la diversité de ses effectifs, qui comprend des salariés et des non-salariés, comme les travailleurs indépendants et ceux fournis par des entreprises tierces. Le groupe Mobilize Financial Services définit les salariés comme l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail (CDI et CDD) au dernier jour du mois, avec l'entreprise. Les non-salariés sont les intérimaires, les stagiaires sans contrat et les volontaires internationaux (VIE). Les définitions fournies ici s'appliquent et sont valables pour tous les sujets abordés dans cette section concernant l'effectif propre.

2.1.7.3.1.1 Conditions et environnement de travail

SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes

SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Conditions de travail et droits humains

L'éthique et le développement durable sont au cœur de la vision stratégique du groupe Mobilize Financial Services. L'organisation vise à l'excellence dans le respect et la promotion des droits humains. Le groupe Mobilize Financial Services veille à ce que la raison d'être et les valeurs du groupe, profondément ancrées au sein de ses collaborateurs, se reflètent dans ses pratiques commerciales. Cet alignement favorise un environnement constructif où il opère et renforce les relations avec ses partenaires.

Le groupe Mobilize Financial Services est conscient des risques qui pèsent sur son activité du fait des impacts des violations des droits humains sur son personnel. L'un des principaux risques concerne les coûts potentiels de remédiation, les pénalités et les atteintes à la réputation en cas de non-respect des réglementations sur les conditions de travail et les droits humains, ce qui peut négativement affecter le bien-être psychologique et physique des salariés. De plus, de mauvaises conditions de travail peuvent entraîner une perte de productivité, car elles peuvent avoir des impacts psychologiques et physiques néfastes sur les salariés.

Le groupe Mobilize Financial Services a développé une compréhension étendue des impacts auxquels sont confrontés ses collaborateurs grâce à une approche globale des droits humains et des conditions de travail, mais considère que, à l'exception des spécificités liées au type de tâches effectuées, tous les membres de ses effectifs présentent un risque égal de préjudice. De plus, le groupe Mobilize Financial Services n'a pas identifié d'activité ou de géographie qui représenterait un risque particulièrement marqué en termes de travail forcé ou de travail des enfants.

Santé et sécurité

Le groupe Mobilize Financial Services est conscient du risque d'augmentation des dépenses opérationnelles dû à l'absentéisme au travail. Le groupe considère que la mise en œuvre d'une politique Santé-Sécurité ambitieuse permettra non seulement de réduire les coûts (absentéisme, turnover, actions en justice, suivi médical, etc.) mais aussi d'augmenter la productivité, la motivation des collaborateurs et l'attractivité en prévenant les décès, les blessures ou les maladies dus aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles.

Le groupe Mobilize Financial Services considère toutes les personnes concernées par ses activités de manière égale, indépendamment de leur genre, âge, pays, etc., leur assurant ainsi le même niveau de prévention et de protection.

S1-1 : Politiques concernant le personnel de l'entreprise

Conditions de travail et droits de l'homme

Bien qu'aucune zone à haut risque d'incidents sur les droits humains du personnel de l'entreprise n'ait été identifiée, le groupe Mobilize Financial Services est inclus dans la gouvernance des droits humains de Renault Group via le comité de pilotage du Plan de Vigilance, alignée sur des documents clés tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'engagement de l'entreprise en faveur de pratiques de travail éthiques est démontré par son adhésion à l'Accord-cadre mondial (ACM) de 2013, à celui de 2019 portant sur la qualité de vie au travail des salariés et aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), garantissant l'élimination du travail forcé et fixent l'âge minimum de travail à 15 ans, conformément aux lois locales. En adhérant aux Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies (WEP), Renault Group et donc le groupe Mobilize Financial Services, réaffirme que la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 doit s'appliquer de manière égale aux femmes et aux hommes.

Les engagements de Renault Group en matière de droits de l'Homme, dans lesquels le groupe Mobilize Financial Services s'inscrit, comprennent :

- l'interdiction du travail des enfants conformément à la Convention de l'OIT sur l'âge minimum, 1973 (n° 138), à la Convention de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (n° 182), aux ACM de 2013 et 2019 ;
- l'interdiction du travail forcé conformément à la convention de l'OIT sur le travail forcé, 1930 (n° 29), à la convention de l'OIT sur l'abolition du travail forcé, 1957 (n° 105), aux ACM de 2013 et 2019 ;
- l'absence de harcèlement, de violence ou de représailles conformément à l'article 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, à l'ACM de 2019 et à la Charte Diversité & Inclusion de Renault Group ;
- la liberté syndicale, le dialogue et la consultation avec les travailleurs, la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives conformément à la Convention de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87), à la Convention de l'OIT sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n° 98), à la Convention de l'OIT sur les représentants des travailleurs, 1971 (n° 135) visant à prévenir toute forme de discrimination fondée sur l'appartenance syndicale, et aux ACM de 2013 et 2019 (y compris l'avenant de 2021 à l'ACM de 2019).

Renault Group dans son ensemble, y compris le groupe Mobilize Financial Services, adhère à la Convention n° 100 de l'OIT, qui prône l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. Le groupe Mobilize Financial Services veille à ce que tous ses salariés reçoivent un salaire décent.

Le groupe Mobilize Financial Services promeut une culture de dialogue ouvert entre les partenaires sociaux, facilitée par le Comité d'entreprise de Renault Group au niveau mondial et les instances représentatives du personnel locales.

Le groupe s'engage à respecter les normes et standards internationaux visant à soutenir ou à réglementer les pratiques environnementales, sociales et sociétales des entreprises. Cette adhésion aux principes et normes internationaux en matière de protection des droits humains est également inscrite dans les ACM de 2013 et 2019.

Le groupe Mobilize Financial Services veille à ce que la représentation des salariés soit effectivement maintenue dans toutes les entités, le cas échéant, en raison de la législation locale, par l'intermédiaire de membres du personnel démocratiquement élus ou affiliés à un syndicat.

Le groupe Mobilize Financial Services est inclus dans différents accords signés par Renault Group (cf. ESRS S1, Dialogue social et négociation collective, Politiques relatives aux effectifs) qui soulignent l'importance de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, en proposant des modalités de travail souples telles que le travail à distance, en favorisant l'inclusion et en mettant en place des styles de management progressistes.

Pour aborder les impacts psychologiques et physiques sur les salariés, le groupe Mobilize Financial Services s'appuie sur la gouvernance des droits humains de Renault Group. La cartographie des risques identifie les risques significatifs en matière de droits humains, et s'assure que des mesures correctives, telles que des modalités de travail flexibles et de la formation, soient mises en œuvre pour atténuer les impacts négatifs et améliorer le bien-être des salariés.

Les politiques de Renault Group et du groupe Mobilize Financial Services sont accessibles publiquement sur leur site internet et communiquées en interne via l'intranet du groupe, des réunions régulières et des sessions de formation.

Santé et sécurité

Le groupe Mobilize Financial Services reconnaît l'importance des politiques de santé et de sécurité dans la gestion de ses impacts, risques et opportunités liés au personnel, et s'appuie donc sur les politiques de santé et de sécurité de Renault Group pour créer un environnement de travail sûr et sain pour tous les salariés. L'entreprise est intégrée au réseau Hygiène, Sécurité, Ergonomie et Environnement (HSEE) de Renault Group.

L'approche du groupe Mobilize Financial Services en matière de gestion de l'environnement de travail s'articule autour des domaines clés de la santé, de la sécurité et de l'ergonomie. Ces zones font l'objet d'actions locales ciblées visant à réduire les risques, à améliorer l'expérience de travail et à favoriser des conditions propices à la santé physique et mentale de tous les collaborateurs.

Le groupe Mobilize Financial Services est intégré dans le programme One Health de Renault Group, accessible sur le site web du groupe. OneHealth a pour objectif d'appliquer les valeurs humaines et sociales du groupe à la santé et au bien-être de l'ensemble de ses salariés. Le Groupe considère que la mise en œuvre d'une politique Santé-Sécurité ambitieuse permettra non seulement de réduire les coûts mais aussi d'augmenter la productivité, la motivation des collaborateurs et l'attractivité en prévenant les décès, les blessures ou les maladies dus aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles.

Ce programme lancé en 2024 s'articule autour de quatre engagements pour permettre à chaque salarié de prendre soin de sa santé et de son bien-être quel que soit son lieu de travail :

- **agir** signifie prendre soin de la santé physique et mentale du salarié tout en s'amusant. Il s'agit de conseils simples et de défis personnalisés ;
- **prévenir** vise à aider les salariés à identifier les facteurs de risque qu'ils peuvent présenter afin d'anticiper d'éventuels problèmes de santé grâce à des bilans de santé réguliers et confidentiels, en ligne ou dans des centres médicaux ;
- **protéger** signifie accorder la même attention à tous les salariés de Renault Group, où qu'ils se trouvent dans le monde. Il s'agit notamment de veiller à ce que la couverture santé soit au moins égale ou sinon supérieure aux normes en vigueur dans le pays concerné, notamment pour les maladies cardiovasculaires et le cancer ;
- **accompagner** signifie être là pour tout le monde. Cela comprend la prévention des accidents et des maladies professionnelles et une assistance psychologique 24h/24 et 7j/7.

S1-2 : Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts

Les résultats de l'enquête Great Place to Work en 2022 et de l'enquête salariés Renault Group 2023 ont permis de créer des plans d'action visant à améliorer le bien-être des salariés.

La prévention des risques psychosociaux et la promotion de la santé psychologique restent une priorité absolue pour le groupe Mobilize Financial Service. L'entreprise a mis en place un cadre d'accompagnement afin d'offrir une assistance complète aux collaborateurs, comprenant des services de santé au travail, pour accompagner les salariés et les managers dans la navigation et la structuration de leur vie professionnelle.

Pour plus d'informations sur le dialogue avec le personnel, voir ESRS S1, Dialogue social et négociations collectives.

S1-3 : Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations

Au-delà des voies classiques d'expression et de remédiation des préoccupations, qui incluent les lignes hiérarchiques, la Direction de l'éthique et de la conformité ou la Direction déléguée aux alertes professionnelles, la Direction des ressources humaines et les Instances Représentatives du Personnel et le réseau de correspondants Éthique et Conformité, le groupe Mobilize Financial Services a déployé le même dispositif d'alertes que Renault Group, utilisant notamment une plateforme de collecte de signalements confidentielle et sécurisée (WhistleB), ouverte à tous les salariés (y compris les candidats à un emploi et les anciens salariés), qui peuvent signaler des agissements contraires à la loi, à la Charte Éthique ou au code de conduite anticorruption.

De plus, en matière de sécurité, le groupe Mobilize Financial Service rappelle que la capacité des salariés à détecter et signaler les anomalies est une exigence essentielle, solidement ancrée dans les Règles Fondamentales et rigoureusement auditée.

Pour en savoir plus sur WhistleB et la gestion des lanceurs d'alerte, consultez ESRS G1, Conduite des affaires.

S1-4 : Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions

Conditions de travail et droits de l'homme

Le groupe Mobilize Financial Services s'appuie sur la cartographie des risques de Renault Group qui surveille activement son impact sur les droits humains grâce à un processus de cartographie des risques qui s'aligne sur sa stratégie plus large de gestion des risques. Mis à jour en 2023, ce processus évalue le groupe et ses filiales, en se concentrant sur deux domaines principaux :

- d'une part, l'application des politiques en matière de droits de l'homme telles que définies dans les Accords-cadres mondiaux (ACM) de 2013 et 2019 et la documentation interne, avec près de 68 % des salariés couverts par des conventions collectives ;
- d'autre part, un mécanisme de réponse structuré pour toute alerte en matière de droits humains, qui est examinée lors des sessions plénières du Comité du groupe Monde.

Renault Group réalise cette cartographie des risques afin de comprendre quelle est la réponse appropriée à d'éventuels impacts négatifs sur les droits humains susceptibles d'affecter ses collaborateurs. À travers cette cartographie, le groupe a identifié dix risques significatifs, parmi lesquels :

- risques pour l'intégrité personnelle ;
- discrimination à l'embauche ;
- discrimination dans l'emploi ;
- travail forcé ;
- travail des enfants ;
- conditions de travail indécentes ;
- rémunération (salaire de subsistance) ;
- atteinte à la liberté syndicale ;
- la liberté syndicale et le droit de négociation collective ;
- impacts négatifs sur les communautés locales.

En 2024, Renault Group n'a pas eu connaissance d'impact négatif auxquels il a dû remédier. Par conséquent, le groupe s'est concentré sur les politiques et les actions préventives plutôt que sur la remédiation. Cela comprend la mise en œuvre de l'Accord-cadre mondial (ACM) de 2013 sur la responsabilité sociale, sociétale et environnementale, et de l'Accord-cadre mondial (ACM) de 2019 « portant sur l'évolution de la vie au travail, l'adhésion à diverses conventions de l'OIT et l'élaboration de plans d'action détaillés dans la sous-section Santé et sécurité.

Par ailleurs, en matière de rémunération, le groupe Mobilize Financial Services applique des barèmes de salaires qui ont été partagés avec les instances représentatives du personnel.

Le groupe Mobilize Financial Services s'appuie également sur l'évaluation des risques de Renault Group en matière de protection sociale et d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en identifiant deux risques principaux pour son personnel : le potentiel de préjudice personnel, y compris les violations de la vie privée et le harcèlement, et la possibilité de conditions de travail sous-optimales.

Le groupe Mobilize Financial Services s'inscrit dans le plan d'action mis en place par Renault Group pour améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée en lien avec le travail à distance :

- les salariés en télétravail peuvent, comme le prévoit déjà l'Accord-cadre mondial (ACM) de 2019, bénéficier d'horaires de travail flexibles dans des circonstances spécifiques ;
- les modalités de télétravail proposées aux salariés doivent continuer à respecter les horaires légaux de travail et assurer une charge de travail raisonnable pour chaque salarié ;
- les managers, les membres de l'équipe et, plus généralement, tous les salariés ont une responsabilité conjointe de respecter et de faire respecter la durée du travail et des périodes de repos ;
- les managers et les salariés peuvent suivre des formations complémentaires pour détecter les éventuels signes avant-coureurs d'hyper-connectivité.

En matière de conditions de travail et de droits humains, comme les risques identifiés découlent des impacts générés par l'entreprise, la gestion de ces impacts permet une gestion simultanée des risques.

Le groupe Mobilize Financial Services s'inscrit donc dans les actions clés du Renault Group pour améliorer les conditions de travail et faire respecter les droits humains, avec des horizons temporels spécifiques pour leur réalisation :

- la politique de Santé-Sécurité est continuellement améliorée, les progrès étant suivis et rapportés trimestriellement et annuellement ;
- les initiatives d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ont été mises en œuvre dans le cadre de l'Accord-cadre mondial (ACM) de 2019 et font l'objet d'ajustements réguliers pour garantir le respect des heures de travail légales et la gestion de la charge de travail ;
- la cartographie des risques a été mise à jour en 2023, avec une évaluation continue des politiques en matière de droits humains et des mécanismes de réponse structurés aux alertes.

Ces actions sont intégrées dans les opérations quotidiennes et n'ont pas nécessité de ressources spécifiques.

Santé et sécurité

L'approche globale du groupe en matière de gestion de l'environnement de travail s'articule autour des domaines clés de la santé, de la sécurité et de l'ergonomie. Ces domaines sont abordés au moyen de stratégies ciblées visant à atténuer les risques, à améliorer l'expérience de travail et à promouvoir la santé physique et mentale de tous les salariés. Chaque engagement du programme OneHealth a son plan d'action associé :

- **agir** : Via l'application smartphone OneHealth, les salariés ont accès à des conseils simples à appliquer et des défis motivants à relever au quotidien. Ils ont également accès à un espace personnalisé qu'ils peuvent configurer en fonction de leurs centres d'intérêts et de leurs disponibilités. Cela permet de définir un ensemble d'objectifs et de défis personnalisés à la portée de chaque salarié ;

- **prévenir** : Des outils sont mis à disposition pour offrir un suivi personnalisé et confidentiel des facteurs physiques (risques cardiovasculaires, maladies respiratoires, cancers, etc.) et psychologiques (stress, anxiété, sommeil, etc.). Ces solutions sont applicables dans tous les pays où le groupe Mobilize Financial Group est implanté, et des centres médicaux sont accessibles à proximité de tous les sites du groupe Mobilize Financial Services dans le monde ;
- **protéger** : Une couverture santé de qualité et des outils facilement accessibles sont mis à la disposition de tous les salariés dans le monde entier ;
- **accompagner** : Chaque salarié a accès à des professionnels compétents et à des informations pertinentes sur la santé physique et mentale. Le groupe s'engage à proposer un suivi approprié pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles, ainsi qu'un programme d'assistance en cas de besoin. « OneHealth » donne accès à un psychologue en ligne, disponible 24/24, 7/7. Ce professionnel sera à l'écoute du salarié qui l'appelle, l'accompagnera ou l'aidera dans les différentes situations rencontrées : soutien émotionnel pour lui ou ses proches, recherche de conseils sur la manière de réagir à une situation dans son équipe, etc. Chacun peut contacter ce service pour toute question que les salariés pourraient avoir sur la prévention des risques professionnels et/ou la nécessité d'adapter son poste de travail à son état de santé.

Le groupe Mobilize Financial Services suit la feuille de route établie par Renault Group pour progresser dans chaque domaine HSEE depuis 2021 et suit les progrès par rapport à sa feuille de route. De plus, le groupe assure la transparence sur l'avancement de ses plans d'actions grâce à une communication interne régulière.

À l'heure actuelle, les méthodes de suivi de l'efficacité et les ressources nécessaires au plan d'action n'ont pas encore été formalisées.

S1-5 : Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Conditions de travail et droits de l'homme

Le groupe veille à de bonnes conditions de travail et respecte les droits fondamentaux du travail. De plus, il veille à l'efficacité de ses politiques et de ses actions concernant les impacts, risques et opportunités matériels y afférents. Ce suivi est effectué au moyen des processus décrits dans le Plan de Vigilance. Le groupe n'a pas encore formalisé d'objectifs spécifiques pour la gestion des impacts, risques ou opportunités matériels.

Santé et sécurité

Le groupe Mobilize Financial Services n'a pas défini d'objectifs spécifiques dans son périmètre mais contribue à l'objectif de Renault Group de « zéro accident et maladie du travail » d'ici 2030. Les sites du groupe Mobilize Financial Services ne sont pas industriels ; ils ne sont donc pas audités en interne, ni inscrits dans une démarche de certification ISO 45001.

L'objectif est décliné en objectifs annuels dans la feuille de route HSEE et fait l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité développement durable de Renault Group, puis annuel par le Comité mondial du groupe. L'objectif a été défini sur la base de l'expérience des experts HSE et la définition de l'objectif implique les DRH pays. Il est publié sur le site internet de Renault Group et les résultats sont présentés régulièrement aux représentants du personnel.

Les cibles de « OneHealth » sont de couvrir 80 % des collaborateurs du groupe d'ici 2025 et 100 % d'ici 2030.

S1-6 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Effectifs par région	2024
Pays de l'EEE ⁽¹⁾	3 788
Pays hors EEE	914
TOTAL	4 702

(1) EEE : Espace économique européen.

Effectifs par genre	2024
Femme	2 380
Homme	2 321
Autre genre ⁽¹⁾	1
Non déclaré	0
TOTAL	4 702

(1) Genre tel que spécifié par les salariés eux-mêmes.

Détail des effectifs des pays > 10 % du total des effectifs du groupe	2024
France	1 843
Allemagne	753

Effectifs par contrat et par région	2024		
	CDI	CDD	Heures non garanties
Pays de l'EEE	3 494	294	-
Pays hors EEE	841	73	-
TOTAL	4 335	367	-

Effectifs par contrat et par genre	2024		
	CDI	CDD	Heures non garanties
Femme	2 209	171	-
Homme	2 125	196	-
Autre genre ⁽¹⁾	1	-	-
Non déclaré	-	-	-
TOTAL	4 335	367	-

(1) Genre tel que spécifié par les salariés eux-mêmes.

Nombre d'employés ayant quitté le groupe pendant la période de reporting	2024
Nombre d'employés ayant quitté le groupe pendant la période de reporting	464

Taux d'attrition/turnover des salariés	2024
Turnover des salariés	10,57 %

S1-14 – Indicateurs de santé et de sécurité

Couverture des salariés par un système de gestion de la santé et de la sécurité	2024	
	Sites audités en interne	Sites certifiés ISO 450001
Pourcentage de salariés couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité	- %	- %

Accidents du travail	2024
Nombre de décès parmi le personnel du groupe résultant d'accidents de travail	-
Nombre de décès parmi les autres travailleurs intervenant sur les sites du groupe résultant d'accidents du travail	-
Nombre d'accidents du travail des salariés du groupe	1
Taux d'accidents du travail des salariés du groupe	- %

S1-16 – Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)

Rémunération des salariés	2024
Écart de rémunération entre les genres	13 %
Ratio de rémunération annuelle	13

Pour le pilotage de l'écart de rémunération entre les genres, le groupe Mobilize Financial Services n'utilise pas la méthode préconisée par l'ESRS S1, mais une approche alternative où l'écart est mesuré par des niveaux hiérarchiques. Ce calcul fait apparaître un différentiel de 0,1 % en faveur des femmes.

S1-17 – Incidents, plaintes et atteintes graves sur les droits de l'homme

Incidents, plaintes et atteintes aux droits humains	2024
Nombre de plaintes déposées par le biais des canaux permettant au personnel du groupe de déclarer des incidents	6
<i>Dont nombre d'incidents de discrimination</i>	6
Nombre de plaintes déposées auprès des Points de contact nationaux (PCN) pour les entreprises multinationales de l'OCDE	-
Montant des amendes, pénalités et indemnités pour des plaintes et incidents de droits humains relatifs au personnel du groupe	- €

Incidents, plaintes et atteintes graves aux droits humains	2024
Nombre de plaintes et d'incidents graves en matière de droits humains relatives au personnel du groupe	-
<i>Dont nombre de plaintes et d'incidents graves en matière de droits humains qui sont des cas de non-respect du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales</i>	-
Montant des amendes, pénalités et indemnités pour des plaintes et incidents graves de droits humains relatifs au personnel du groupe	- €

2.1.7.3.1.2 Égalité de traitement et égalité des chances pour tous

SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes

SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Diversité et inclusion

Le groupe Mobilize Financial Services s'inscrit dans la stratégie de Diversité et d'Inclusion de Renault Group visant à favoriser la diversité et l'inclusion et en particulier pour les personnes en situation de handicap. Pour identifier ses impacts négatifs significatifs, l'entreprise s'appuie sur l'analyse de double matérialité de Renault Group. Celle-ci a permis d'identifier un risque majeur associé à la discrimination. Il existe des coûts de remédiation, des pénalités et des dommages à la réputation résultant du non-respect des réglementations en matière de discrimination ou de harcèlement. Les populations les plus exposées aux discriminations sont celles qui sont sous-représentées au sein des effectifs du groupe Mobilize Financial Services, plus particulièrement au sein de leurs entités locales.

Toutes les sociétés sous le contrôle du groupe, en France et à l'international, incluant donc Mobilize Financial Services, ainsi que l'ensemble de leurs collaborateurs, doivent appliquer la politique Diversité & Inclusion en leur sein et auprès des partenaires (prestataires, fournisseurs, parties prenantes).

Formation, développement des compétences, attractivité et rétention des talents

Le groupe Mobilize Financial Services s'engage à renforcer l'employabilité de ses collaborateurs, dans toutes les entités contrôlées par le groupe à l'international.

Le groupe Mobilize Financial Services reconnaît qu'une formation adéquate aura un impact sur les compétences et la performance globale de l'entreprise, ce qui pourrait améliorer l'employabilité des collaborateurs dans le temps.

Le groupe Mobilize Financial Services s'appuie sur le capital humain pour assurer la continuité de son développement commercial et rester compétitif et innovant dans un environnement impacté par les évolutions réglementaires et une forte concurrence sur les véhicules et les services

associés. Le groupe Mobilize Financial Services a identifié le risque de perte de productivité due à la rotation du personnel ou à un personnel insuffisamment qualifié. Inversement, l'entreprise tire parti de nouvelles opportunités commerciales découlant de l'amélioration et de la requalification de ses salariés.

La perte de productivité de la main-d'œuvre par salarié peut varier selon les pays. Le groupe Mobilize Financial Services aborde cette problématique à travers des programmes de formation sur mesure, adaptés aux besoins et aux contextes de chaque pays.

S1-1 : Politiques concernant le personnel de l'entreprise

Diversité et inclusion

La politique d'inclusion du handicap de Renault Group s'applique à tous les salariés du groupe Mobilize Financial Services et est dédiée à l'amélioration du recrutement et de la fidélisation des collaborateurs en situation de handicap en proposant un environnement de travail adapté pour leur permettre d'exprimer pleinement leur potentiel. De plus, la politique 0 Discrimination vise à lutter contre toutes les formes de discrimination au sein de l'entreprise et parmi ceux qui collaborent avec Renault Group.

Par ailleurs, le groupe Mobilize Financial Services souscrit à la Charte Diversité & Inclusion de Renault Group qui sert de référence pour ses politiques Diversité & Inclusion et pour sa mise en place d'un environnement de travail diversifié et inclusif.

Deux grands principes guident la stratégie Diversité & Inclusion :

- assurer un environnement respectueux pour tous et éliminer toutes les formes de discrimination dans les opérations quotidiennes et à toutes les étapes de la vie professionnelle, y compris le recrutement, la formation, la rémunération et l'évolution de carrière, conformément à la politique 0-Discrimination. La discrimination est sanctionnée par le groupe Mobilize Financial Services pour tout motif notamment le genre, l'âge, la race, l'origine ethnique, nationale, sociale ou culturelle, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, le handicap ou le problème de santé, l'opinion politique ou religieuse, les activités syndicales, etc. ;

- privilégier les compétences et la performance au cœur des politiques de Ressources Humaines, dans un objectif d'intégration, de développement et d'accompagnement des collaborateurs de manière équitable.

La Charte Diversité & Inclusion plaide pour que tous les salariés du groupe Mobilize Financial Services défendent la diversité, l'équité et l'inclusion sur le lieu de travail. Quels que soient sa localisation, sa structure juridique ou son niveau d'autorité, il est attendu de chaque individu qu'il participe activement et contribue à l'exécution effective de la politique Diversité & Inclusion, en s'engageant à respecter les principes de Diversité & Inclusion tels qu'énoncés par Renault Group.

La Politique est vérifiée annuellement par le biais de campagnes de contrôle interne dans toutes les entités juridiques du groupe. Le Département des ressources humaines du groupe Mobilize Financial Services suit les indicateurs clés de performance en matière de diversité et d'inclusion sur une base trimestrielle afin de les présenter au Comité exécutif par l'intermédiaire du Comité mondial des ressources humaines.

En tant que filiale de Renault Group, le groupe Mobilize Financial Services respecte activement les mêmes normes et initiatives reconnues pour garantir que ses politiques sont équitables et inclusives que son entité mère :

- le groupe soutient l'égalité femmes-hommes en suivant la Convention n° 111 de l'Organisation internationale du travail (OIT) depuis 1958 et en signant les Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies (WEP) en 2019 ;
- pour l'inclusion du handicap, Renault Group a approuvé la Charte du Global Business and Disability Network de l'Organisation internationale du travail (OIT) en 2022 et le Manifeste pour l'inclusion en 2021 ;
- la Charte 50+ a été mise en place par le groupe en 2022 pour accompagner les salariés de plus de 50 ans ;
- pour protéger les droits LGBTQI+, le groupe a signé en 2020 la charte Libres et Égaux du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies et la charte de l'organisation française « l'Autre Cercle ». Le groupe s'engage également dans une coopération internationale avec le Comité du groupe Monde à travers les ACM de 2013 et 2019 (y compris l'avenant de 2021 à l'ACM de 2019).

Le groupe Mobilize Financial Services applique les politiques de Renault Group qui ont été formulées en échangeant avec les parties prenantes internes, recueillant leurs besoins et impressions sur l'état actuel par le biais, notamment, de Groupes de discussion, d'entretiens individuels et d'enquêtes.

Des ressources telles que la politique de diversité et d'inclusion, les textes fondamentaux, les guides et les outils, ainsi que les engagements externes et internes, sont disponibles sur l'intranet Diversité & Inclusion du groupe. Ces documents sont communiqués à tous les membres du personnel par le biais de campagnes de communication interne au niveau de l'entreprise et des pays.

Par ailleurs, la Charte Diversité & Inclusion de Renault Group est publique et disponible sur le site internet du groupe Mobilize Financial Services, invitant toutes les parties prenantes à l'adopter.

De plus, des revues d'avancement sont menées par un comité dédié composé de DRH de différents pays et fonctions, ainsi que du Comité du groupe Monde.

Le Directeur des ressources humaines à la charge de veiller à la mise en œuvre de la politique au sein du groupe Mobilize Financial Services.

Formation, développement des compétences, attractivité et rétention des talents

L'identification des talents se fait dans un marché de plus en plus concurrentiel qui s'étend au-delà du secteur financier. Pour anticiper et s'adapter à ces changements rapides, le groupe Mobilize Financial Services recrute de nouveaux collaborateurs aux profils et aux expertises diversifiés sur tous les marchés où il opère.

Le groupe s'est doté d'une politique de mobilité interne et d'une politique de développement des compétences, avec des priorités définies par le groupe et fondées sur l'approche 70/20/10, un cadre d'apprentissage qui suggère que 70 % de l'apprentissage se fait par l'expérience, comme les tâches sur le terrain et la résolution de problèmes, 20 % par les interactions sociales comme le mentorat et la collaboration, et 10 % par l'éducation formelle, comprenant les cours et les formations. Il met l'accent sur l'apprentissage pratique soutenu par des liens sociaux et une éducation structurée. Le groupe dispose également d'une politique d'attractivité et de recrutement des talents pilotée au niveau national.

Le groupe Mobilize Financial Services veille à ce que ces politiques émises par Renault Group soient accessibles aux parties prenantes internes par le biais d'outils en ligne (tels que People@RenaultGroup, Learning@MFS), d'un futur pôle carrière, de l'intranet, et via la communication directe avec les équipes RH.

Les activités de développement des compétences et des talents sont au cœur de la fonction Ressources Humaines (RH) du groupe Mobilize Financial Services et se rattachent directement au DRH, qui est en charge de veiller à la mise en œuvre des politiques RH, sous la responsabilité du PDG.

S1-2 : Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts

Diversité et inclusion

Tous les deux ans, Renault Group réalise une Enquête Diversité & Inclusion auprès de l'ensemble des collaborateurs du groupe afin d'en comprendre les perceptions et d'en identifier les attentes et les axes d'amélioration. Le Comité d'entreprise de Renault Group est également informé des résultats et des principaux enseignements clés de l'Enquête Diversité & Inclusion.

Pour plus d'informations sur l'engagement du groupe Mobilize Financial Services auprès de leur personnel, voir ESRS S1 Propre personnel – Dialogue social et négociation collective, S1-2 processus d'engagement avec son propre personnel et les représentants des salariés au sujet des impacts.

Formation, développement des compétences, attractivité et rétention des talents

Le dialogue du groupe Mobilize Financial Services avec son personnel comprend un entretien annuel entre managers et collaborateurs sur la carrière et le développement au cours duquel sont recueillis les besoins en formation, un feedback sur les réalisations de l'année et les actions envisagées dans l'année suivante. Les besoins en formation sont recueillis annuellement et complétés par des entretiens de carrière et de développement. Les managers et les responsables RH sont chargés de veiller à ce que le dialogue prenne place. L'effort de formation est matérialisé par le taux d'accès à la formation et le nombre moyen d'heures de formation, qui est suivi mensuellement par les équipes de formation.

Le groupe Mobilize Financial Services a pris des mesures pour mieux connaître les points de vue de son personnel qui peuvent être susceptible d'être vulnérables aux impacts grâce à des indicateurs de diversité, au suivi des taux d'accès à la formation par genre et aux outils RH partagés au niveau du groupe.

Pour plus d'informations sur l'engagement du groupe Mobilize Financial Services auprès de son personnel, voir ESRS S1 – Dialogue social et négociation collective, S1-2 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts.

S1-3 : Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations

Les collaborateurs du groupe ont accès à six canaux distincts pour exprimer leurs préoccupations les Ressources Humaines, la ligne hiérarchique, les référents Éthique et Conformité, le dispositif WhistleB, les saisines 0 discrimination et l'Enquête Diversité & Inclusion.

Une partie de l'enquête sur la Diversité & Inclusion est consacrée à l'évaluation de la connaissance et de la confiance des salariés dans les canaux de signalement et leur direction.

Des informations sur tous les canaux de signalement sont disponibles pour tous les collaborateurs sur le site interne Diversité & Inclusion du groupe. Les procédures de gestion et d'instruction de ces préoccupations sont également disponibles sur le site internet interne Diversité & Inclusion de Renault Group, tandis que les alertes et les résultats des alertes sont confidentiels, un principe fortement renforcé tout au long du processus de résolution des alertes. Il existe deux protocoles établis pour répondre aux alertes au niveau du groupe : l'un géré par le Département éthique spécifiquement pour les questions liées au WhistleB, qui traite tous les types d'alertes professionnelles, y compris celles de discrimination, et l'autre géré par les Ressources Humaines pour les alertes de discrimination.

Le guide de traitement des alertes de discrimination et de harcèlement a été conçu pour aider les Ressources Humaines à enquêter sur les cas de discrimination. Il garantit l'efficacité du mécanisme d'alertes, en fournissant une approche structurée et conforme au règlement général sur la Protection des Données (RGPD), prohibant la conservation d'informations personnelles confidentielles.

Le groupe Mobilize Financial Services a mis en place une série de mesures pour traiter et remédier à tout impact négatif :

- la politique 0 Discrimination de Renault Group est largement diffusée dans l'ensemble de l'organisation du groupe Mobilize Financial Services via des campagnes de communication ciblées visant à faire connaître la politique, ainsi que les processus et outils d'accompagnement associés ;
- des programmes de formation obligatoires sont régulièrement mis en œuvre pour sensibiliser le personnel et la direction ;
- un pack 0 Discrimination a été introduit pour aider les Ressources Humaines et les managers à prévenir et à traiter les incidents discriminatoires.

Pour plus d'informations sur WhistleB et la gestion des lanceurs d'alerte, consultez ESRS G1 Conduite des affaires.

S1-4 : Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions

Diversité et inclusion

La politique de diversité et d'inclusion se manifeste par diverses initiatives qui sont progressivement déployées à l'échelle du groupe Mobilize Financial Services, telles que :

- le Pack 0 Discrimination édité par Renault Group, qui est conçu pour prévenir, détecter et traiter la discrimination. Il comprend des documents de référence, des guides, des kits de communication et des outils pour aider les Ressources Humaines et les managers à réagir et à résoudre des cas spécifiques de discrimination à différentes étapes de la vie professionnelle des salariés ;
- des initiatives telles que la désignation de contacts 0 discrimination dans chaque lieu et l'organisation de journées dédiées à la sensibilisation au sexisme. Les journées de sensibilisation contre le sexisme sont des événements intensifs mais ciblés qui impliquent, sur un site donné, certains membres de l'équipe à travers des groupes de discussion et un maximum de managers à tous les niveaux de l'organisation. Les activités comprennent l'identification des problèmes de discrimination sexuelle propres à ce site, l'éducation à tous les niveaux de management du site, la réflexion sur des solutions potentielles, l'engagement de la direction du site à élaborer un plan d'action détaillé pour lutter contre le sexisme et améliorer le milieu de travail pour les femmes, et la vérification régulière des progrès de ce plan. Cette approche est essentielle pour transformer le concept abstrait de discrimination en milieu professionnel en mesures tangibles et réalisables.

Le groupe Mobilize Financial Services met en œuvre plusieurs actions pour prévenir les impacts négatifs importants en matière de diversité et d'inclusion, notamment :

- **la formation Diversité & Inclusion pour l'ensemble des collaborateurs et managers :**

- depuis 2019, le groupe Mobilize Financial Services a mis en place un programme d'apprentissage en ligne obligatoire intitulé « Together in Diversity » pour tous les cols blancs. L'objectif est de sensibiliser aux préjugés et de lutter contre toutes les formes de discrimination. Les résultats attendus comprennent une prise de conscience accrue de ces préjugés et une compréhension de la façon de les surmonter dans des situations quotidiennes,
- une nouvelle formation en ligne « Management inclusif », lancée en 2024, est obligatoire pour tous les managers du groupe, avec une échéance début 2025. Par la suite, tous les nouveaux managers, qu'ils soient recrutés ou promus en interne, devront la suivre lors de leur prise de fonction ;

- **« W-Journey » et « Be-Your-Own-Leader » pour les membres du personnel féminin :**

- le groupe soutient l'évolution de carrière des femmes à travers des initiatives telles que « W-Journey » et « Be-Your-Own-Leader »,
- Renault Group a coconstruit avec SKEMA Business School un programme de formation exécutive baptisé « W-journey », destiné aux femmes occupant des postes de management. En faisant partie du « W-journey », le groupe Mobilize Financial Services souhaite promouvoir le leadership féminin des managers issus de l'encadrement intermédiaire, pour leur permettre d'évoluer au sein du groupe vers des postes à plus forte responsabilité. L'initiative a été récompensée par le Cegos Digital Learning Excellence Award,
- « Be-Your-Own-Leader » a été coconstruit avec la London Business School et s'adresse aux femmes dirigeantes,
- de plus, le groupe suit les compétences et l'évolution de carrière ;

- **des formations dédiées à l'inclusion des personnes en situation de handicap :**

- le lancement d'une nouvelle politique dédiée à l'inclusion des personnes en situation de handicap en 2024 introduit des initiatives d'adaptation des postes de travail des collaborateurs en situation de handicap (catalogue des handicaps, formations à l'inclusion numérique) et de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap (huit modules e-learning disponibles en 12 langues). Le résultat attendu est de développer une culture inclusive au sein de l'organisation. Cela permettra au Groupe d'apporter un soutien plus ciblé aux salariés en situation de handicap dans leur environnement de travail.

L'efficacité de ces actions est suivie par le biais de l'Enquête Diversité & Inclusion, des processus de contrôle interne et du pilotage de la représentation des femmes dans le management pour atteindre l'égalité de genre. L'avancement de ces actions est communiqué sur l'ensemble des sites du groupe.

Le groupe Mobilize Financial Services s'appuie sur les canaux existants tels que WhistleB pour identifier les impacts négatifs de ses politiques et actions. Elle n'a pas été informée des répercussions négatives des initiatives de diversité et d'inclusion sur son effectif.

Le groupe Mobilize Financial Services n'a pas quantifié les ressources nécessaires au soutien de ce plan d'action, car ces actions sont intégrées aux opérations quotidiennes au niveau de l'entreprise.

Formation, développement des compétences, attractivité et rétention des talents

- **Accompagner les collaborateurs dans leur carrière et leur développement :**

- les salariés sont encouragés à réfléchir à leur progression de carrière et à leur plan de développement lors d'un entretien annuel avec leur manager. Ces discussions ont également lieu lors des réunions du Comité RH et des réunions de suivi « People and Talent », dans le but de renforcer l'accompagnement au développement des salariés. Le groupe Mobilize Financial Services soutient également des projets éducatifs et favorise l'insertion des jeunes ;
- afin d'offrir la meilleure évolution de carrière à ses talents clés, le groupe Mobilize Financial Services est impliqué dans le programme Praditus Key Talents, grâce auquel une sélection de salariés peut recevoir trois à quatre sessions de coaching individuel et participer à deux sessions de Groupe avec un intervenant externe. Ils bénéficient également d'un accès d'un an aux ressources en ligne pertinentes. Afin d'évaluer l'efficacité de cette initiative, le groupe Mobilize Financial Services évalue le nombre de salariés qui ont changé de poste au sein du groupe Mobilize Financial Services après avoir suivi le programme ;
- de plus, le groupe Mobilize Financial Services a développé son propre programme de mentorat dans le cadre duquel un salarié peut demander l'aide d'un mentor pendant six mois, afin d'être guidé dans l'évolution de sa carrière et de profiter des conseils activement reçus. L'efficacité de ce programme est mesurée au moyen d'un sondage de satisfaction.

- **Mobilité interne :**

- la mobilité interne est considérée comme un outil de développement crucial, avec des politiques conçues pour donner aux salariés les moyens de prendre en charge leur carrière. Les principes de ces politiques comprennent un marché du travail transparent, des délais de changement de poste optimisés et l'implication de la direction dans le processus de recrutement. Cette approche garantit une mobilité diversifiée et inclusive au sein de l'entreprise, en mettant l'accent sur la diversité, la non-discrimination et l'égalité des chances. Les collaborateurs ayant au moins deux ans d'expérience dans leurs fonctions actuelles peuvent consulter les offres d'emploi internes sur le site « Job Opportunities » de Renault Group.

● **People@RenaultGroup et Learning@MFS :**

- le groupe Mobilize Financial Services a déployé la solution digitale de Renault Group baptisée People@RenaultGroup, qui met à disposition des collaborateurs des outils et des fonctionnalités de retour d'expérience leur permettant de mettre en valeur leur parcours et leurs compétences et de formaliser leurs aspirations professionnelles. Par ailleurs, le groupe Mobilize Financial Services développe la communauté Learning & Development au sein de Learning@MFS, qui comprend une sélection d'apprentissages de Renault Group et des agrégateurs tels que ED Flex, afin de mieux couvrir les besoins d'apprentissage des collaborateurs du groupe Mobilize Financial Services en lien avec leur secteur d'activité et dont l'efficacité de la formation est suivie à travers cette même plateforme.

- le groupe Mobilize Financial Services s'appuie sur les canaux existants tels que WhistleB pour identifier les impacts négatifs de ses politiques et actions. Elle n'a pas été informée des répercussions négatives des initiatives de diversité et d'inclusion sur son effectif.

Le groupe Mobilize Financial Services n'a pas identifié de ressources significatives pour soutenir le plan d'action car ces actions bénéficient du soutien de Renault Group et sont intégrées aux opérations quotidiennes au niveau du groupe Mobilize Financial Services.

S1-5 : Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Diversité et inclusion

Le groupe Mobilize Financial Services s'est fixé des objectifs pour améliorer le traitement équitable, créer un environnement convivial, favoriser l'inclusion et le développement, et améliorer la représentation. Les objectifs couvrent l'ensemble du groupe dans tous les pays.

Le groupe Mobilize Financial Services a atteint l'égalité salariale entre les femmes et les hommes en 2024, soit un an avant son objectif 2025, sur la base de la méthodologie interne du groupe. La méthodologie du groupe Mobilize Financial Services se limite aux cols blancs et à des postes comparables. Le groupe Mobilize Financial Services vise une représentation équilibrée des genres dans les postes de direction, avec des objectifs spécifiques tels que :

Indicateur	Cible	Année de référence	Échéance
Égalité salariale entre les femmes et les hommes	Égalité salariale entre les femmes et les hommes	2020	Atteint en 2024, un an avant l'objectif de 2025
Représentation équilibrée des genre dans le management	40 % de femmes dans le management	2021	2040
Apprenties/stagiaires femmes recrutées	50 %	2024	2025

L'écart de rémunération entre les genres exclut Malte, les pays nordiques et la Hongrie où les données médianes du marché ne sont pas fournies.

Pour garantir le succès des objectifs de diversité, le groupe Mobilize Financial Services surveille les indicateurs clés de performance tels que le recrutement et les promotions afin d'assurer de manière proactive une représentation égale des genres au sein du groupe. À titre d'illustration, le groupe Mobilize Financial Services vise 50 % de femmes dans les processus de recrutement avec l'ambition d'avoir des femmes dans toutes les shortlists.

Les collaborateurs ont été impliqués dans la définition de l'objectif par le biais du dialogue social. De plus, toutes les parties prenantes, y compris la direction, les Ressources Humaines et les recruteurs externes, s'approprient les objectifs de diversité et exploitent les indicateurs clés de performance en établissant des plans d'action. Ces efforts permettent de s'assurer que les femmes sont prises en considération de manière équitable pour tous les postes.

Les objectifs sont suivis par les équipes RH et partagés au Comité de direction du groupe Mobilize Financial Services de manière annuelle. Les indicateurs clés de performance en matière de diversité et d'inclusion sont partagés avec le Comité exécutif tous les trimestres par le biais des comités RH.

La recherche de la parité femmes-hommes au sein du groupe Mobilize Financial Services s'appuie sur des législations locales et des engagements volontaires. Le processus pour atteindre la parité hommes-femmes n'est pas unique, mais repose sur une approche multidimensionnelle, en adéquation avec les valeurs et les objectifs stratégiques du groupe.

Des réunions semestrielles consacrées à la diversité et à l'inclusion sont également organisées avec les pays du G7 (France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Brésil, Corée du Sud) pour assurer le suivi du sujet. Lorsque les KPI ne sont pas atteints ou compromis, chaque pays est tenu de mettre en place un plan d'action par KPI.

Enfin, la feuille de route Diversité & Inclusion de Renault Group, revue chaque année, est déployée et suivie par le groupe Mobilize Financial Services avec l'appui des Responsables Diversité & Inclusion désignés par les pays et les fonctions globales pour assurer l'atteinte des objectifs d'augmentation de la représentation de la diversité au sein des équipes, le déploiement des programmes de développement et d'inclusion de la diversité, et les initiatives et outils de lutte contre la discrimination.

Formation, développement des compétences, attractivité et rétention des talents

Le groupe Mobilize Financial Services utilise un outil commun au niveau du groupe (Learning@MFS) pour suivre les activités et les heures de formation. Le groupe s'appuie également sur les données RH pour suivre l'impact de la formation sur le développement des compétences et l'évolution professionnelle, notamment pour des actions spécifiques à destination des femmes, comme le programme « W-Journey ». De plus, un indicateur de qualité de la formation est intégré dans les indicateurs de suivi de formation. Chaque année, les indicateurs clés de performance sont revus et les objectifs sont redéfinis et partagés avec les pays.

La progression continue du taux d'accès à la formation au sein du groupe Mobilize Financial Services est un indicateur clé suivi mensuellement par les équipes de formation.

Le groupe Mobilize Financial Services s'engage également à assurer une transparence à 100 % sur les postes vacants à l'interne, offrant ainsi à tous les salariés un accès égal aux possibilités d'avancement professionnel, avec des objectifs supplémentaires en matière de diversité au sein de la direction.

S1-9 – Indicateurs de diversité

Répartition des genres au sein des instances de direction	2024	
	Effectifs	%
Femme	9	36 %
Homme	16	64 %
Autre genre ⁽¹⁾	-	- %
Non déclaré	-	- %
TOTAL	25	100 %

(1) Genre tel que spécifié par les salariés eux-mêmes

Répartition des effectifs par âge	2024
	Effectifs
< 30 ans	907
30 à 50 ans	2 721
> 50 ans	1 074
TOTAL	4 702

S1-10 – Salaires décents

Tous les salariés du groupe Mobilize Financial Services sont payés au-dessus du salaire décent.

2.1.7.3.1.3 Dialogue social et négociations collectives

SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes

SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Le groupe Mobilize Financial Services enrichit son environnement de travail en s'engageant activement dans le dialogue social et la négociation collective, ce qui fournit des informations précieuses sur les principaux enjeux auxquels sont confrontés les salariés et éclaire l'adaptation de ses politiques et de ses stratégies de communication. Le groupe s'investit dans la négociation collective et le dialogue social pour améliorer le bien-être psychologique et physique des salariés. Le groupe est très attentif à la garantie des règles de négociation collective et veille à ce qu'elles soient strictement appliquées.

Le groupe Mobilize Financial Services s'appuie sur le processus de cartographie des risques de Renault Group qui met en évidence des risques spécifiques, notamment le risque d'atteinte à la liberté syndicale et aux droits de négociation collective.

S1-1 : Politiques concernant le personnel de l'entreprise

Le groupe Mobilize Financial Services s'engage à favoriser un environnement de travail dynamique à travers le dialogue social, tant au niveau mondial que local. Cet engagement s'illustre par la signature des Accords-cadres mondiaux (ACM) de 2013 et 2019 qui équilibrent les intérêts du groupe et de ses collaborateurs. L'accord inaugural, intitulé « S'engager ensemble pour une croissance et un développement durables », a été signé le 2 juillet 2013.

Le groupe Mobilize Financial Services est également inclus dans le deuxième accord-cadre mondial de Renault Group, intitulé « Construire ensemble le monde du travail au sein de Renault Group », signé le 9 juillet 2019. L'accord vise à aborder et à gérer de manière proactive les changements en cours dans l'industrie automobile qui affectent considérablement le marché du travail. Il met l'accent sur cinq mécanismes clés :

- engager un dialogue sur l'évolution de l'environnement de travail ;
- mettre en place un système de management collaboratif ;
- maintenir un engagement fort en faveur de l'inclusion ;
- soutenir l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- adapter l'environnement de travail aux nouveaux besoins.

Par ailleurs, un avenant à cet accord de 2019 a été signé par Renault Group le 26 avril 2021, définissant les conditions de télétravail des collaborateurs. Cet avenant, signé par le Directeur général de Renault Group, le Comité de Groupe et IndustriALL Global Union, a été élaboré pour guider la transformation des pratiques de travail à l'échelle mondiale. Il répond au souhait des salariés d'allier travail en présentiel et à distance, un besoin qui s'est accentué pendant la crise du Covid-19, afin de renforcer l'équilibre entre leurs vies personnelle et professionnelle. Ce nouveau modèle de travail hybride vise à optimiser les activités en présentiel et à distance et repose sur le volontariat. Ses principes sont les suivants :

- une plus grande flexibilité dans l'organisation personnelle du travail, avec un minimum suggéré de deux jours de télétravail par semaine et au moins 20 % du temps de travail mensuel en présentiel ;
- la responsabilisation et l'autonomie, ce qui permet aux salariés d'organiser librement leur travail autour de leurs objectifs individuels, de la collaboration et des réunions d'équipe ;
- le respect de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, le respect des horaires de travail de l'entreprise, des temps de pause (y compris le droit à la déconnexion) et des périodes de vacances.

Les ACM de 2013 et 2019 couvrent l'ensemble des collaborateurs du groupe Mobilize Financial Services. Ces deux ACM et l'avenant constituent des politiques structurantes de dialogue social et de négociation collective.

Le groupe Mobilize Financial Services s'inscrit dans l'engagement de Renault Group en faveur du respect de la liberté syndicale et des droits de négociation collective conformément aux principes posés par la Convention n° 87 de 1948 de l'Organisation internationale du travail sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical. La reconnaissance de la liberté syndicale inclut le droit de chaque salarié d'y adhérer ou non. Renault Group s'engage également à respecter les termes de la Convention n° 98 de l'OIT sur le droit d'organisation et de négociation collective. À cet égard, le groupe respecte le droit de ses collaborateurs à s'organiser collectivement et maintient une stricte neutralité. Le groupe veille à ce que la représentation des salariés soit présente dans les entités, le cas échéant, par le biais de salariés élus ou affiliés à un syndicat.

Le Directeur des ressources humaines du groupe Mobilize Financial Services représente le niveau le plus élevé de la structure organisationnelle du groupe Mobilize Financial Services qui est responsable de la mise en œuvre des accords-cadres mondiaux.

Le groupe Mobilize Financial Services veille à ce que ses accords-cadres mondiaux soient mis à la disposition des parties prenantes et des salariés, y compris le personnel non permanent, par le biais de son site internet et d'un dialogue social structuré, assurant ainsi une large accessibilité et sensibilisation à cette information.

S1-2 : Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts

Le groupe Mobilize Financial Services s'engage à offrir à ses salariés un environnement de travail et des relations professionnelles qui favorisent leur croissance personnelle et améliorent la qualité de leur vie professionnelle. Au fur et à mesure que les espaces de travail évoluent pour devenir plus adaptables, ces améliorations de la qualité de vie contribuent à booster la performance globale de l'entreprise.

La collecte d'informations auprès des salariés est cruciale pour identifier les domaines dans lesquels améliorer la qualité de vie sur le lieu de travail. En 2022, le groupe Mobilize Financial Services a déployé une solution digitale moderne conçue par Renault Group pour recueillir plus rapidement et plus efficacement les retours des collaborateurs. Les interfaces conviviales de la plateforme encouragent l'implication des salariés, tout garantissant ainsi la confidentialité des réponses individuelles. Les fonctionnalités du système pour l'analyse des données quantitatives et qualitatives permettent aux managers et aux équipes des Ressources Humaines d'identifier et de répondre rapidement aux préoccupations urgentes, de suivre les performances du groupe et de corriger les informations de différentes enquêtes au sein d'un système unifié.

L'engagement auprès des collaborateurs et de leurs représentants se fait par le biais de réunions régulières, notamment de séances d'information, de suivis sur les accords-cadres mondiaux et de discussions sur les changements significatifs au sein du groupe. En 2024, le Comité de Groupe s'est réuni 24 fois, mettant en lumière l'approche volontariste du groupe en matière de dialogue social.

L'efficacité de ce dialogue est évaluée au moyen de séances plénières annuelles et d'un examen complet de l'application des accords. L'architecture du dialogue social s'articule autour de la communication mondiale, avec des forums spécifiques à chaque pays déterminé par la législation locale.

Le Directeur des ressources humaines du groupe Mobilize Financial Services occupe le poste le plus élevé au sein de Renault Group qui a la responsabilité opérationnelle de veiller à ce que l'engagement avec les collaborateurs se produise et que les résultats de cet engagement éclairent l'approche du groupe.

S1-3 : Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations

Plusieurs canaux d'alerte sont à la disposition des collaborateurs pour faire part de leurs préoccupations : Ressources Humaines, managers, référents éthiques, WhistleB et toute personne de confiance au sein du groupe. Les canaux d'alerte sont affichés sur le site intranet du groupe. Ces processus sont confidentiels, une règle qui est constamment soulignée lors du traitement des alertes.

Pour plus d'informations sur WhistleB et la gestion des lanceurs d'alerte, consultez ESRS G1 Conduite des affaires.

S1-4 : Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions

Le groupe Mobilize Financial Services a mis en œuvre différentes initiatives pour promouvoir une communication transparente avec les salariés et des échanges productifs avec les partenaires sociaux locaux à l'échelle internationale, assurant ainsi un dialogue ouvert et responsable sur les questions clés relatives à la main-d'œuvre.

Pour garantir la liberté syndicale et de négociation collective, deux représentants du groupe Mobilize Financial Services participent à ce Comité d'entreprise du groupe mondial qui rassemble des représentants du personnel de plusieurs pays, qui est le forum clé pour un dialogue social international ouvert et responsable.

Ces actions ne sont pas limitées dans le temps et leur efficacité est évaluée en fonction de la qualité du dialogue.

S1-5 : Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Le groupe s'engage à évaluer l'impact de ces initiatives à l'aide d'évaluations qualitatives pour mesurer les progrès et éclairer l'amélioration continue de son approche en matière d'engagement et de dialogue avec les collaborateurs.

S1-8 : Taux de couverture des négociations collectives et du dialogue social

/ TAUX DE COUVERTURE PAR LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES ET LE DIALOGUE SOCIAL

Taux de couverture	2024			
	Par les négociations collectives		Par le dialogue social	Conventions collectives
	Salariés - EEE ⁽¹⁾	Salariés - hors EEE ⁽²⁾	Représentations sur le lieu de travail - EEE ⁽¹⁾	Total des employés
20-39 %	Allemagne			
40-59 %	Allemagne			
60-79 %	Groupe MFS			
80-100 %	France		France	

(1) Pour les pays comptant plus de 50 salariés représentant plus de 10 % du total des effectifs. La France et l'Allemagne sont les deux seuls pays répondant à ce critère.

(2) Pour les régions comptant plus de 50 salariés représentant plus de 10 % du total des effectifs.

Il n'existe actuellement aucun accord avec les salariés pour la représentation par les Conseils Européens (EW, SE ou SCE). Le comité de Renault Group couvre l'ensemble des collaborateurs de MFS.

2.1.7.3.1.4 Autres droits liés au travail

SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes

SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Pour prévenir d'éventuels impacts matériels du groupe et de sa chaîne de valeur, tels que la collecte de données excessives au-delà de la finalité prévue, l'utilisation abusive, les failles de sécurité dans l'utilisation et des durées de conservation excessivement longues des données personnelles, le groupe Mobilize Financial Services s'engage à assurer la protection des données personnelles de l'ensemble de ses collaborateurs (salariés et non-salariés). En outre, le groupe Mobilize Financial Services a identifié des risques liés à la préservation de la confidentialité des données personnelles de ses collaborateurs, et notamment le risque de coûts de remédiation et de pénalités en cas de non-respect de la réglementation sur les données, et celui d'une détérioration de la réputation due à des violations de données. Le groupe considère ainsi la nécessité d'une organisation et d'une sécurité adéquates de ses systèmes d'information.

S1-1 : Politiques concernant le personnel de l'entreprise

Le groupe Mobilize Financial Services a mis en place deux politiques distinctes de protection des données personnelles concernant ses propres collaborateurs : l'une pour les salariés et l'autre pour les candidats (politique des talents). Le groupe Mobilize Financial Services aligne ses politiques sur les réglementations internationales telles que le règlement général sur la protection des données (RGPD) et applique les réglementations locales en matière de données personnelles dans les pays où le groupe opère.

Les politiques de protection des données ont des champs d'application géographiques différents selon le pays où le groupe opère. Le délégué à la protection des données du groupe, l'équipe juridique de l'entreprise et les délégués locaux à la protection des données sont responsables de la mise en œuvre des politiques de protection des données personnelles dans différents pays. Ces politiques sont élaborées dans le cadre du texte réglementaire du RGPD et sont accessibles sur Internet. Le groupe Mobilize Financial Services veille à ce que lorsque de nouvelles politiques de confidentialité au niveau de l'entreprise sont lancées, elles soient communiquées aux délégués locaux de la protection des données pour adaptation à la législation locale.

Le système de conformité sur la protection des données à caractère personnel de Renault Group, à laquelle le groupe Mobilize Financial Services souscrit, intègre une approche globale de la gestion des sujets majeurs en matière de durabilité, en mettant l'accent sur la collecte responsable, la gestion sécurisée, la conservation appropriée, le partage contrôlé et le respect des droits des utilisateurs en matière de données personnelles. L'objectif fondamental de la politique est de protéger les données personnelles conformément aux réglementations juridiques et aux considérations éthiques en informant salariés et candidats de l'utilisation de leurs données personnelles (à quelles fins, quel type de données, conservation, transferts internationaux, sécurité informatique et garanties prises pour préserver la confidentialité et la vie privée), ce afin de traiter les impacts et les risques matériels liés à la confidentialité des données.

Le groupe veille à l'efficacité de cette politique par l'intermédiaire de ses Délégués à la Protection des Données.

S1-2 : Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts

Les collaborateurs sont habilités à exercer à tout moment leur droit au respect de la vie privée sur leurs données personnelles (accès, modification, suppression, portabilité) et peuvent signaler tout dysfonctionnement dans la gestion de leurs données personnelles via le site internet du groupe consacré à la protection de la vie privée.

Le délégué à la protection des données du groupe et les délégués locaux à la protection des données veillent à ce que l'engagement avec les collaborateurs se produise et facilitent l'exercice du droit à la vie privée par les salariés. L'efficacité de cette mission est évaluée au moyen de campagnes de contrôle interne, d'audits et de comités de suivi. En matière de confidentialité des données, le groupe Mobilize Financial Services veille à ce que tous les collaborateurs soient protégés de manière égale.

Pour plus d'informations sur l'engagement du groupe Mobilize Financial Services auprès de son personnel, voir ESRS S1 – Dialogue social et négociation collective, S1-2 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts

S1-3 : Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations

En cas d'impact négatif sur ses effectifs, Renault Group détermine l'action appropriée avec la Direction juridique, la Direction du management des risques et la Direction de la communication, conformément aux réglementations locales en matière de protection des données, telles que le RGPD et d'autres réglementations internationales.

Si les collaborateurs ne sont pas satisfaits des réponses apportées par le groupe, ils ont la possibilité de contacter leur autorité nationale de protection des données telle que la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en France. Le même processus existe dans les Communautés européennes et en dehors de l'Europe. Les collaborateurs peuvent également faire part de leurs préoccupations directement au Groupe par le biais de formulaires, d'adresses postales ou électroniques accessibles via les politiques de données personnelles de leur pays ; ils peuvent également contacter leur autorité locale de protection des données pour toute réclamation.

Le groupe Mobilize Financial Services a déployé un dispositif d'alertes, utilisant notamment une plateforme de collecte des signalements confidentielle et sécurisée ouverte à tous : WhistleB.

L'efficacité de ces canaux est assurée par un suivi régulier et une remontée rapide des demandes reçues. Le groupe Mobilize Financial Services s'engage à ce que ses collaborateurs soient sensibilisés et fassent confiance à ces structures pour faire part de leurs préoccupations. Le groupe dispense une formation à la protection de la vie privée à tous les collaborateurs, leur expliquant comment exercer leurs droits, et a mis en place des indicateurs de suivi du nombre de collaborateurs formés. De plus, le groupe Mobilize Financial Services a mis en place des politiques pour protéger les individus, y compris les représentants des salariés, contre les représailles pour avoir utilisé ces canaux, favorisant ainsi un environnement où les salariés peuvent faire valoir leurs droits sans craindre de conséquences négatives.

Pour plus d'informations sur WhistleB et la gestion des lanceurs d'alerte, consultez ESRS G1 Conduite des affaires.

S1-4 : Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions

Pour prévenir, atténuer ou remédier aux impacts négatifs potentiels, le groupe Mobilize Financial Services a renforcé sa conformité au RGPD en mettant en place une structure globale de protection des données. Cette structure inclut un délégué à la protection des données au niveau du groupe, des délégués pour chaque filiale, des ambassadeurs de la confidentialité dans chaque département, ainsi que des relais commerciaux au sein de chaque fonction, le tout appuyé par des conseillers juridiques. Le groupe veille à ce que le traitement des données personnelles soit conforme et ne contribue pas à des impacts négatifs, grâce à des processus internes alignés sur les principes de confidentialité dès la conception.

Tous les collaborateurs et chefs de projet sont informés de ces processus, les projets impliquant la collecte de données personnelles étant soumis à validation par la sécurité informatique, selon le principe de confidentialité par nature. Par ailleurs, le groupe Mobilize Financial Services est conscient qu'il est nécessaire de présenter sa stratégie et les ressources mobilisées pour faire face aux risques et opportunités significatifs liés à ses effectifs. Les plans d'actions du groupe sont largement diffusés et accessibles en interne. Cependant, le groupe ne fournit pas publiquement de détails sur son processus d'identification et de remédiation aux impacts négatifs potentiels sur son personnel en matière de confidentialité des données.

S1-5 : Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Le groupe Mobilize Financial Services a pris des engagements internes en matière de protection des données pour son personnel. Ces engagements sont définis en fonction des obligations réglementaires.

Les Délégués à la Protection des Données du groupe, l'équipe juridique de l'entreprise et les Délégués locaux à la Protection des Données sont responsables au sein du groupe Mobilize Financial Services du suivi et de l'évaluation réguliers de l'efficacité des politiques en matière de protection des données. Le groupe développe et évalue les progrès réalisés sur la base du cadre du texte réglementaire du RGPD. Les progrès réalisés dans le cadre des évaluations sont mesurés mensuellement.

[DP MDR-M_02 ; DP S1-6_13 ; DP S1-6_14 ; S1-6_15]

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
Effectifs par contrat et par région	Dans les conditions prévues par les législations applicables, le groupe Mobilize Financial Services recourt aux contrats à durée déterminée dans le cadre de la réalisation d'un projet, d'un événement temporaire ou saisonnier. [DP S1-6_16]
Effectifs par contrat et par genre	Le calcul est effectué sur les contrats à durée indéterminée (CDI). Tous les départs entraînant une rupture de ces contrats sont pris en compte, y compris les départs volontaires, les licenciements, les départs à la retraite, les décès et les décisions mutuelles. Le nombre moyen salariés titulaire d'un CDI au cours de la période de reporting est utilisé comme dénominateur du calcul du turnover afin de prendre en compte les variations d'effectifs au cours de la période.
Turnover (taux d'attrition du groupe Mobilize Financial Services)	

S1-9 : Indicateurs relatifs aux instances dirigeantes

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
Répartition par genre des salariés au sein des instances dirigeantes	Selon le groupe Mobilize Financial Services, les instances dirigeantes sont définies comme les instances de gouvernance, qui correspondent : <ul style="list-style-type: none"> • au Directeur général du groupe Mobilize Financial Services et son Comité exécutif ; • au Directeur général de Mobilize Financial Services France et son Comité de direction. Chaque membre de la direction compte pour « un ».

2.1.7.3.1.5 Notes méthodologiques

Le groupe Mobilize Financial Services définit ses indicateurs selon des méthodes éprouvées. Ils font l'objet de contrôles et vérifications internes, sans être systématiquement validés par un organisme tiers.

Le périmètre de consolidation est constitué des filiales du groupe consolidées par intégration globale.

Le terme « salarié » désigne toutes les personnes ayant un contrat de travail (CDI ou CDD) avec une société consolidée du groupe.

Les intérimaires, les stagiaires n'ayant pas de contrat de travail et les VIE (Volontariat International en Entreprise) sont considérés comme des non-salariés et sont exclus du périmètre de reporting.

S1-6 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise & S1-8 : Couverture des négociations collectives et dialogue social

Deux méthodes sont utilisées pour collecter les données relatives aux salariés :

- le système de gestion des Ressources Humaines, People@RenaultGroup, couvrant près de 87% du périmètre de reporting ;
- un questionnaire envoyé aux pays pour collecter les données des entités qui ne sont pas encore incluses dans People@RenaultGroup.

Chaque salarié compte pour « un », quel que soit son temps de travail contractuel (ou son taux d'activité). Les effectifs sont fondés sur les données déclarées à la fin de la période de reporting.

Le périmètre de reporting des indicateurs sociaux est cohérent avec le reporting financier, se référer au chapitre « Charges générales d'exploitation et des effectifs » pour plus d'informations.

S1-10 : Salaire décent

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
Pourcentage de salariés rémunérés en dessous du salaire décent de référence	<p>Pour cette première année, Renault Group a fait appel à une base de données internationale pour établir des niveaux de référence en matière de salaire décent.</p> <p>Dans des régions où le Groupe est présent de façon significative, il a été constaté que les niveaux de référence de la base étaient inférieurs au salaire minimum légal : Les indicateurs ont été calculés sur la base des salaires minimaux nationaux pour l'ensemble du périmètre. Des échanges avec des pairs sont prévus en 2025 pour améliorer la méthode et/ou trouver une base de données plus fiable. Les équipes centrales des Ressources Humaines effectuent une revue annuelle pour s'assurer qu'aucun salarié, à l'exception des stagiaires et des apprentis avec contrat de travail, n'est payé en-dessous du seuil fixé.</p>

S1-14 : Santé et sécurité

Pour suivre les données relatives à la santé et la sécurité, Renault Group a développé un outil de reporting couvrant plus de 94 % du périmètre de reporting du groupe Mobilize Financial Services. Quelques entités tertiaires ne déclarent pas leurs données dans l'outil, elles sont donc estimées en se basant sur le ratio des sites tertiaires de Renault Group.

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
Pourcentage des salariés couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité	<p>Un système de gestion de la santé et de la sécurité de Renault Group est déployé et validé :</p> <ul style="list-style-type: none"> soit par un audit interne, réalisé sur la base des 10 Mandatory Rules-Sécurité (MR-S) par la Direction HSEE ou ses représentants. Cet indicateur comptabilise les sites qui ont été audités au moins une fois depuis la mise en place des dix Mandatory Rules-Sécurité ; soit par un audit externe, réalisé par un organisme accrédité, afin d'obtenir la certification ISO 45001. <p>Chaque salarié compte pour « un », quel que soit leur temps de travail contractuel (ou son taux d'activité).</p>
Nombre de décès parmi le personnel du groupe résultant d'accidents du travail	L'ensemble des accidents avec blessures corporelles, que des soins médicaux aient été fournis ou non, sont enregistrés dans l'outil de reporting du groupe.
Nombre de décès parmi les autres travailleurs intervenant sur les sites du groupe résultant d'accidents du travail	
Nombre d'accidents du travail des salariés du groupe	
Taux d'accidents du travail des salariés du groupe	<p>Afin de calculer le taux d'accidents du travail, le nombre d'accidents est rapporté aux heures d'expositions des salariés. Ces dernières correspondent aux heures travaillées majorées d'un coefficient de 10 %, correspondant au temps de présence non travaillé des salariés sur les sites du groupe.</p> <p>Le nombre d'heures travaillées est déterminé en fonction du temps effectif. Lorsque l'information n'est pas disponible, les hypothèses suivantes sont retenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> le nombre d'heures travaillées est fondé sur les données du mois précédent ; le nombre d'heures travaillées est fondé sur les heures de travail standard conformément aux réglementations locales.

S1-16 : Rémunération

Le périmètre d'application de ces indicateurs est le suivant :

- le périmètre de reporting comprend l'ensemble des entités du groupe ;
- tous les salariés titulaires d'un contrat de travail avec le groupe Mobilize Financial Services le dernier jour de la période de reporting (CDI ou CDD) sont inclus, à l'exception des stagiaires titulaires d'un contrat de travail et des expatriés du fait de leur non-significativité (moins de 5 %) ;
- les salariés n'ayant aucune heure de présence tout au long de l'année sont exclus.

Les éléments de rémunération comprennent le salaire de base annuel, la rémunération variable, les heures supplémentaires, la participation aux bénéfices, d'autres types d'avantages en espèces, les avantages en nature et d'autres rémunérations directes, les absences payées étant exclues.

Les heures de travail comprennent les heures de présence et les heures supplémentaires, à l'exclusion des absences payées.

Les données sont basées sur les éléments de rémunération réels de janvier à décembre.

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
Écart de rémunération entre les genres	<p>La méthode de calcul adoptée pour déterminer l'écart de rémunération entre les genres est celle imposée par la norme ESRS S1 : différence entre le niveau moyen de rémunération horaire brute des hommes et des femmes, rapporté au niveau moyen de rémunération horaire brute des hommes, avec application du COLA (ajustement du coût de la vie).</p> <p>Le calcul réalisé inclut l'ensemble des entités du groupe.</p>
Ratio annuel de rémunération totale	Afin d'assurer la comparabilité et l'alignement avec le coût de la vie entre la France et les autres pays où le groupe Mobilize Financial Services opère, les salaires ont été revalorisés sur la base de l'indice d'ajustement du coût de la vie (COLA - « Cost of Living Allowance ») publié par le cabinet Mercer.

S1-17 – Incidents, plaintes et atteintes graves des droits de l’homme

Nombre d’incidents

Les informations sur les incidents (graves) en matière de droits humains sont collectées par le biais de WhistleB, le dispositif d’alertes professionnelles accessible à tous les salariés et les fournisseurs, leur permettant ainsi de signaler toute préoccupation. Les données collectées via cette plateforme complètent les incidents signalés les canaux traditionnels, tels que la ligne hiérarchique, les Ressources Humaines, les organisations syndicales, la Direction éthique et conformité, etc.

Compte tenu de la nature confidentielle de ces éléments et de la procédure susmentionnée, le nombre de cas signalés pourrait inclure des doubles comptages. En effet, les incidents pourraient être signalés à la fois par le dispositif d’alertes professionnelles et par les canaux traditionnels de signalement. Par conséquent, il est, par nature, complexe d’éviter les doubles comptages.

Libellé de l’indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
Nombre d’incidents de discrimination	Comprend tous les incidents liés à la discrimination et au harcèlement, qu’ils soient avérés ou non.
Nombre de plaintes déposées par le biais des canaux permettant au personnel du groupe de remonter des incidents	Comprend tous les incidents liés aux conditions de travail, à l’égalité de traitement et des chances, et aux droits fondamentaux.
Nombre de plaintes et d’incidents graves en matière de droits humains relatives au personnel du groupe	Les thématiques suivantes sont prises en compte : <ul style="list-style-type: none"> ● la liberté d’association et reconnaissance effective du droit de négociation collective ; ● l’élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ; ● l’abolition effective du travail des enfants ; ● l’élimination de la discrimination en matière d’emploi et de profession ; ● des salaires décents ; ● un environnement de travail sûr et sain (y compris un logement décent et de l’intimité) ; ● la traite des êtres humains.
Nombre de plaintes et d’incidents graves en matière de droits humains, qui sont des cas de non-respect du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l’OCDE pour les entreprises multinationales	Les thèmes suivants sont pris en compte : <ul style="list-style-type: none"> ● la liberté d’association et reconnaissance effective du droit de négociation collective ; ● l’élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ; ● l’abolition effective du travail des enfants ; ● l’élimination de la discrimination en matière d’emploi et de profession ; ● des salaires décents.
Nombre de plaintes déposées auprès des Points de contact nationaux (PCN) pour les entreprises multinationales de l’OCDE	Les données proviennent de la base de données des Points de Contacts Nationaux (PCN) de l’OCDE, et sont collectées annuellement. Elles incluent tous les incidents liés aux conditions de travail, à l’égalité de traitement et à l’égalité des chances, et aux autres droits liés au travail.

Montant des amendes

Les informations sur les amendes, les pénalités et les indemnités pour les dommages résultant de violations des facteurs sociaux et des droits humains sont recueillies au moyen d’un questionnaire envoyé aux Directions des ressources humaines des pays.

Libellé de l’indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
Montant des amendes, pénalités et indemnités pour des plaintes et incidents de droits humains relatifs au personnel du groupe	Il comprend toutes les amendes, pénalités et indemnités liées aux conditions de travail, à l’égalité de traitement et à l’égalité des chances, et aux droits humains fondamentaux. Le processus comprend une comparaison entre les montants déclarés au titre des amendes, des pénalités et des indemnités pour des plaintes et incidents en matière de droits humains, et les chiffres correspondants présentés dans les états financiers.
Montant des amendes, pénalités et indemnités pour des plaintes et incidents graves de droits humains relatifs au personnel du groupe	Les amendes, pénalités et indemnités liées aux questions suivantes sont prises en compte : <ul style="list-style-type: none"> ● la liberté d’association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ; ● l’élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ; ● l’abolition effective du travail des enfants ; ● l’élimination de la discrimination en matière d’emploi et de profession ; ● des salaires décents ; ● un environnement de travail sûr et salubre (y compris un logement décent et de l’intimité) ; ● la traite des êtres humains. Le processus comprend une comparaison entre les montants déclarés au titre des amendes, des pénalités et des indemnités pour des plaintes et incidents graves en matière de droits humains, et les chiffres correspondants présentés dans les états financiers.

2.1.7.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Sujet	Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
Conditions et environnement de travail et autres droits liés au travail	Risque	Coûts de remédiation et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect des exigences du devoir de vigilance (puis de la CS3D) et/ou de la violation du droit du travail et/ou des droits humains	Long terme	Amont
Conditions et environnement de travail et autres droits liés au travail	Impact négatif	Conséquences psychologiques et physiques des conditions et de l'environnement de travail ou de la violation du droit du travail sur les travailleurs de la chaîne de valeur	Court terme et moyen terme	Amont
Transition juste	Impact positif	Reconversion du personnel dont l'emploi est menacé par la transition de la thermique vers l'électrique	Court terme	Amont

SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Le groupe Mobilize Financial Services a effectué une analyse de sa chaîne de valeur amont, de ses activités, de ses produits et de ses services. Les IROs identifiés proviennent principalement de la chaîne de valeur amont. Le groupe Mobilize Financial Services s'appuie également sur la cartographie annuelle des risques réalisée par Renault Group pour identifier les risques en matière de droits humains et de libertés fondamentales auxquels sont confrontés les travailleurs de la chaîne de valeur automobile afin d'éclairer sa propre analyse. L'approche de Renault Group en matière d'identification des risques et opportunités porte sur l'ensemble de la chaîne de valeur plutôt que sur des Groupes de travailleurs spécifiques.

Les travailleurs de la chaîne de valeur du groupe Mobilize Financial Services incluent ceux qui travaillent dans la chaîne de valeur automobile et qui ne font pas partie des effectifs du groupe Mobilize Financial Services, en particulier les travailleurs des chaînes de valeur de Renault et de Nissan.

Le groupe Mobilize Financial Services reconnaît les impacts négatifs potentiels sur le bien-être psychologique et physique des travailleurs en l'absence de négociation collective ou de dialogue social, ainsi que ceux liés à un traitement injuste ou d'autres droits liés au travail. Ainsi que l'impact positif lié à la reconversion des travailleurs, de la chaîne de valeur amont, dont l'emploi est menacé par la transition du thermique vers l'électrique.

Le groupe Mobilize Financial Services a basé son analyse géographique sur l'analyse effectuée par Renault Group Les 500 principaux fournisseurs du groupe, qui représentaient 87 % des achats en 2023, font l'objet d'un suivi spécifique. En 2024, Renault Group a identifié cinq pays – l'Inde, la Chine, la Turquie, le Maroc et le Brésil – comme présentant le risque le plus élevé sur les thématiques de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), en particulier sur les droits humains tels que le travail des enfants et le travail forcé.

S2-1 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

Renault Group s'engage activement à gérer son impact mondial en identifiant et en atténuant les effets sur les écosystèmes et les parties prenantes. Le groupe Mobilize Financial Services s'inscrit dans la gouvernance des droits humains de Renault Group, notamment à travers un comité de pilotage dédié au Plan de Vigilance. Ce comité s'appuie sur des références clés telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations Unies, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Le plan de vigilance impose aux fournisseurs et sous-traitants de s'engager à respecter les normes de Renault Group en matière d'éthique, de droits humains, de santé, de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement et de les étendre à leurs propres fournisseurs. Chez Renault Group, il est signé par le Directeur de la stratégie, le Directeur des ressources humaines, de l'Environnement de Travail et de l'Organisation et le Directeur des Achats, des Partenariats et des Affaires Publiques, et au niveau du groupe Mobilize Financial Services, suivi par le Directeur de la conformité du groupe Mobilize Financial Services. Cette politique s'applique dans les 35 pays où le groupe est présent et est disponible pour tous sur le site internet du groupe.

S2-2 – Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts

Le groupe Mobilize Financial Services bénéficie de l'engagement de Renault Group auprès des représentants des travailleurs de la chaîne de valeur, ce qui lui permet d'approfondir sa compréhension des impacts liés aux industries automobiles. Renault Group engage le dialogue auprès des travailleurs par l'intermédiaire de leurs représentants, y compris le syndicat mondial IndustriALL, dans le cadre du comité de suivi de l'Accord-cadre mondial environnementale de 2013 de Renault Group.

Renault Group participe à des événements multi-acteurs tels que le Forum de l'OCDE sur les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais, où Renault Group déploie également une campagne annuelle d'audit RSE sur site auprès de ses fournisseurs. Ces audits comprennent des entretiens avec le personnel afin de détecter les risques potentiels en matière de droits humains et de conditions de travail, y compris sur la santé et la sécurité. Ce processus étant totalement dépendant de Renault Group, la responsabilité opérationnelle au sein du groupe Mobilize Financial Services n'a pas été définie.

La qualité du dialogue avec le personnel est évaluée qualitativement au moyen d'échanges et d'entretiens dans le cadre d'audits. Le responsable des achats responsables est chargé de veiller à la réalisation des audits, y compris la phase d'entretien. L'efficacité du dialogue du groupe auprès des travailleurs de la chaîne de valeur se mesure à travers la détection d'axes d'amélioration lors des audits, par des échantillonnages, des observations sur site, des entretiens et la mise en place de plans d'actions correctifs.

S2-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

Le dispositif d'alerte confidentiel de Renault Group, appelé WhistleB, est accessible à tous les travailleurs de la chaîne de valeur. Le groupe Mobilize Financial Services bénéficie du rappel annuel effectué par Renault Group auprès de ses fournisseurs et sous-traitants concernant la disponibilité et les fonctionnalités de cet outil et sur la mise à disposition d'un guide d'utilisation. En cas d'alerte, une procédure de traitement est formalisée, et des plans d'actions sont mis en place. Les réunions de suivi de l'Accord-cadre mondial de 2013 de Renault Group et la participation à des forums tels que la Conférence de l'OCDE avec des représentants font également partie des mécanismes mis en place pour remédier aux impacts.

Pour plus d'informations sur WhistleB et la gestion des lanceurs d'alerte, voir ESRS G1 Conduite des affaires.

S2-4 – Actions visant à gérer les impacts, risques et opportunités relatifs aux travailleurs de la chaîne de valeur

Les impacts, Risque et Opportunités étant uniquement matériels pour la chaîne de valeur amont, le groupe Mobilize Financial Services examine les pratiques de Renault et Nissan à travers leurs propres chaînes de valeur pour gérer son impact négatif et ses risques matériels.

Le groupe Mobilize Financial Services est représenté au sein des comités ESG de Renault Group, ce qui permet au groupe Mobilize Financial Services d'être régulièrement informé et de prendre part à la prise de décision concernant les politiques liées à l'ESG et leur mise en œuvre, y compris les politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur. En ce qui concerne la flotte de véhicules Renault, le groupe Mobilize Financial Services bénéficie des politiques de Renault Group pour prévenir les impacts négatifs et les risques liés aux travailleurs de la chaîne de valeur, notamment :

- le Plan de Vigilance ;
- la Green Procurement Guidelines ;
- la Renault Group Corporate Social Responsibility Guidelines for Suppliers ;
- l'Accord-cadre mondial de Renault Group sur la responsabilité sociale, sociétale et environnementale ;
- le code de conduite RSE des fournisseurs de Renault Group, qui sera publié début 2025 ;
- la politique de Renault Group en matière d'approvisionnement de cobalt et de minerais provenant des zones de conflit ou à haut risque.

Ces politiques sont disponibles sur le site de Renault Group, accessibles à toutes les parties prenantes, et sont alignées sur les normes internationales telles que le Pacte Mondial des Nations Unies, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les Principes Directeurs de l'OCDE.

Le comité de pilotage du Devoir de Vigilance surveille et examine l'efficacité de ces politiques et un résumé est présenté au Comité d'éthique et de conformité une fois par an, auquel participe le Directeur de la conformité du groupe Mobilize Financial Services.

En ce qui concerne les véhicules de la flotte Nissan, le groupe Mobilize Financial Services supervise son partenariat par le biais d'une réunion annuelle afin d'examiner les risques de crédit, y compris les pratiques ESG, en fonction de la cote Sustainalytics et des informations accessibles au public. Cependant, le groupe Mobilize Financial Services n'a pas encore établi de processus formel pour examiner les politiques de Nissan concernant les impacts sur les travailleurs dans sa chaîne de valeur. Le groupe travaille actuellement à s'aligner avec Nissan afin de clarifier et structurer ces aspects dans un avenir proche.

En 2024, le groupe Mobilize Financial Services n'a pas fait, au meilleur de sa connaissance, l'objet de condamnation en matière de non-respect des droits humains. Aucune plainte ou indicent grave en matière de droits humains n'a également été recensé.

S2-5 – Cibles liées à la gestion des impacts, risques et opportunités matériels

L'adoption de cibles de réduction des impacts négatifs liés aux travailleurs de la chaîne de valeur n'a pas été établie, et le groupe continuera à œuvrer à la formalisation de ce volet de sa stratégie de développement durable.

2.1.7.3.3 Communautés affectées (ESRS S3)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Enjeux	Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
Communautés affectées	Opportunité	Développement d'un sourcing local compétitif	Long terme	Amont
Communautés affectées	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation et/ou arrêt d'exploitation en raison du non-respect des réglementations locales	Long terme	Amont
Communautés affectées	Impact positif	Développement de l'emploi local et de la formation	Court terme	Amont
Communautés affectées	Impact négatif	Détérioration des conditions de vie des communautés locales et autochtones, en raison de la violation des droits par les fournisseurs de Renault Group	Court terme	Amont

02.

SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Le groupe Mobilize Financial Services a réalisé une analyse de sa chaîne de valeur, de ses activités, ainsi que de ses produits et services. Comme les IROs identifiés proviennent principalement de la chaîne de valeur amont, le groupe Mobilize Financial Services s'appuie également sur l'analyse interne menée par Renault Group ainsi que sa cartographie générale des risques pour identifier les IROs liés aux communautés affectées par l'industrie automobile.

Les communautés affectées par des impacts matériels liés aux activités du groupe Mobilize Financial Services ou par sa chaîne de valeur sont les suivantes :

- les communautés locales sont définies comme les communautés vivant ou travaillant autour des sites du groupe Mobilize Financial Services ou les personnes affectées par les activités sur ces sites ;
- certaines activités de Renault Group, notamment en Amérique du Sud et au Maghreb, pourraient potentiellement impacter les communautés autochtones à proximité de ses opérations ;
- ces communautés situées en amont de la chaîne de valeur, potentiellement affectées par l'extraction et le raffinage des matières premières ;
- les communautés tout au long de la chaîne de valeur du groupe Mobilize Financial Services, affectées par le fonctionnement des installations des fournisseurs ou par les activités des prestataires de logistique ou de distribution.

Le groupe Mobilize Financial Services s'appuie sur une cartographie générale des risques établie par Renault Group pour identifier les risques d'impacts négatifs sur les communautés affectées.

De plus, le groupe Mobilize Financial Services bénéficie des consultations bidirectionnelles de Renault Group avec les ONG pour comprendre les impacts globaux de la chaîne d'approvisionnement sur les communautés affectées, comme celles des activités minières nécessaires à la production de composants. Les échanges d'information lors de ces consultations montrent l'implication et la transparence de Renault Group dans la prise en compte des préoccupations et de ses responsabilités environnementales. De plus, dans le cadre du développement des véhicules électriques pour contribuer à l'atténuation du changement climatique, le groupe Mobilize Financial Services est conscient des répercussions à long terme sur les communautés, en particulier celles dont les moyens de subsistance sont étroitement liés à la chaîne d'approvisionnement de l'industrie. Le groupe Mobilize Financial Services s'appuie sur la proactivité de Renault Group dans ses efforts pour réduire les émissions et faciliter la résilience des communautés, en aidant à s'adapter au changement climatique et à ses effets sur les environnements et les économies locales.

S3-1 – Politiques relatives aux communautés affectées

Le Groupe Mobilize Financial Services est inclus dans le Plan de Vigilance de Renault Group qui décrit l'engagement à minimiser les impacts négatifs potentiels et à encourager les impacts positifs sur les communautés affectées et les peuples autochtones dans les opérations de Renault Group.

Le dialogue avec les communautés dans lesquelles les constructeurs du groupe Mobilize Financial Services opèrent souligne son engagement en matière de responsabilité sociale, en renforçant les liens avec les parties prenantes locales. Comme indiqué précédemment, le groupe Mobilize Financial Services est inclus dans le Plan de Vigilance de Renault Group qui décrit l'engagement à minimiser les impacts négatifs potentiels et à encourager les impacts positifs sur les communautés affectées et les peuples autochtones dans ses propres opérations.

Le groupe travaille conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2007 (DNUDPA) et aux réglementations locales en matière de droits de propriété.

Pour plus d'informations sur le Plan de Vigilance, voir ESRS S2-1.

S3-2 – Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts

Le groupe Mobilize Financial Services s'appuie sur le dialogue entre Renault Group et les communautés affectées pour mieux comprendre les impacts liés à l'industrie automobile. Renault Group s'engage auprès des communautés affectées en utilisant divers moyens de communication tels que l'adhésion à des ONG, des accords de développement régional, des discussions avec les pouvoirs publics, des conversations directes, des visites d'usines, des procédures de réclamation, des brochures d'information environnementale et des relations avec les médias locaux.

Par conséquent, les représentants locaux des Affaires Publiques concernés veillent à ce que les élus locaux et les représentants des communautés affectées soient correctement informés des plans d'aménagement de site et de la création de nouvelles activités. Le groupe Mobilize Financial Services participe au Groupe de travail relatif à cette question. De plus, le comité de pilotage du Devoir de Vigilance assure un suivi mensuel des mesures. Une synthèse est présentée au Comité de l'éthique et de la conformité une fois par an, auquel participe le Directeur de la conformité du groupe Mobilize Financial Services.

S3-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de remonter leurs préoccupations

L'outil d'alerte confidentiel WhistleB est disponible pour toutes les parties prenantes du groupe Mobilize Financial Services. Le groupe bénéficie du rappel annuel effectué par Renault Group à ses fournisseurs et sous-traitants concernant les possibilités de cet outil et le guide d'utilisation. En cas d'alerte, une procédure de traitement est formalisée, et des plans d'actions sont mis en place. Les réunions de suivi de l'Accord-cadre mondial de 2013 de Renault Group et la participation à des forums tels que la Conférence de l'OCDE avec des représentants font également partie des mécanismes mis en place pour remédier aux impacts.

Pour plus d'informations sur WhistleB et la gestion des lanceurs d'alerte, voir ESRS G1 Conduite des affaires.

S3-4 – Actions visant à gérer les impacts, risques et opportunités relatifs aux communautés affectées

Les impacts, Risque et Opportunités étant uniquement matériels pour la chaîne de valeur amont, le Groupe Mobilize Financial Services examine les pratiques de Renault et Nissan à travers leurs propres chaînes de valeur pour gérer son impact négatif et ses risques matériels.

Le groupe Mobilize Financial Services est représenté au sein des comités ESG de Renault Group, ce qui permet au groupe Mobilize Financial Services d'être régulièrement informé et de participer à la prise de décision concernant les politiques ESG et leur mise en œuvre. Concernant les véhicules Renault de sa flotte, le groupe Mobilize Financial Services bénéficie donc du code de conduite de Renault Group qui est en cours de mise à jour pour renforcer l'engagement des fournisseurs à prendre soin des communautés affectées.

Pour les véhicules Nissan de sa flotte, le groupe Mobilize Financial Services supervise son partenariat par le biais d'une réunion annuelle pour examiner les risques de crédit, y compris les pratiques ESG, sur la base de la notation Sustainalytics et des informations accessibles au public. Cependant, le groupe Mobilize Financial Services n'a pas encore établi de processus formel pour examiner les politiques de Nissan concernant les impacts des communautés affectées dans sa chaîne de valeur. Le groupe travaille actuellement à s'aligner avec Nissan afin de clarifier et structurer ces aspects dans un avenir proche.

S3-5 – Cibles liés à la gestion des impacts, risques et opportunités matériels

L'adoption d'objectifs de réduction des impacts négatifs liés aux communautés affectées n'a pas encore été établie, et le groupe continuera à œuvrer à la formalisation de ce volet de sa stratégie de durabilité.

2.1.7.3.4 Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute). Les IROs relatifs à la confidentialité des données ont été identifiés sur la base de l'analyse de double matérialité de Renault Group et confirmé par les équipes de data protection de Mobilize Financial Services.

Sujet	Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
Sécurité personnelle des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison de produits non conformes	Court terme	Opérations
Sécurité personnelle des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact négatif	Impact potentiel des produits non conformes sur la santé des utilisateurs	Court terme	Opérations/Aval
Confidentialité des données	Impact négatif	Mauvais usage des données personnelles	Moyen terme	Opérations
Confidentialité des données	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation sur les données ou dysfonctionnement, organisation inadéquate, sécurité insuffisante des systèmes d'information	Court terme	Opérations
Impacts liés à l'information	Risque	Manque d'adéquation de l'offre de produits et services, des pratiques de publicité et de vente avec le besoin du client	Court terme	Aval
Impacts liés à l'information	Risque	Gestion inappropriée des réclamations et/ou autres demandes des clients	Court terme	Aval
Impacts liés à l'information	Impact négatif	Manque d'exactitude de la documentation relative aux produits et services (y compris documentation commerciale)	Court terme	Opérations/Aval
Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact positif	Amélioration de l'accessibilité des produits et services pour les personnes en situation de handicap	Court terme	Aval
Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact négatif	Mobilité inaccessible ou perte de ressources pour les clients en raison d'une offre de produits ou de services inadaptée à des clients à faible revenu ou d'offres de financement inadaptées ou d'un refus de financer/d'assurer certaines activités	Moyen terme	Opérations/Aval
Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Risque	Perte de chiffre d'affaires liée à des clients insolvable ou commettant des fraudes	Moyen terme	Opérations/Aval

Introduction générale

Ce chapitre traite de l'impact de l'information, de la confidentialité des données et de l'inclusion sociale sur les consommateurs et les utilisateurs finaux. Toutes les politiques sur ces sujets sont régies par des considérations similaires en matière de droits de l'homme. Les droits et les besoins de ces consommateurs et utilisateurs finaux sont pris en compte dans les campagnes de marketing et les lancements de nouveaux produits.

S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux

Les engagements du groupe Mobilize Financial Services en matière de droits humains sont conformes aux principes du Pacte mondial et contribuent aux objectifs de développement durable des Nations Unies, en mettant l'accent sur la santé, l'égalité des genres, le travail décent, l'innovation, les villes durables, la consommation responsable, le changement climatique, la paix et la justice. Le groupe Mobilize Financial Services respecte également les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales qui impliquent les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux. Le groupe Mobilize Financial Services n'a pas reçu d'alertes pour non-respect des principes internationaux des droits humains ou problèmes graves de droits humains et incidents liés à ses consommateurs et utilisateurs finaux en 2024.

Le groupe Mobilize Financial Services reconnaît qu'il peut avoir un impact sur les droits humains des consommateurs, en mettant potentiellement en danger leur droit fondamental à la protection des données par le biais de ses pratiques de gestion des données, leur droit fondamental à être correctement informés et leur droit fondamental à la non-discrimination. Le groupe Mobilize Financial Services a mis en œuvre des politiques, des mesures et des objectifs pour éviter ou remédier à ces impacts et communique régulièrement avec ses consommateurs pour recueillir leurs commentaires et leurs réclamations.

Les campagnes marketing traitent tous les segments de consommateurs et visent à leur proposer des offres commerciales adaptées à leurs besoins et/ou à les accompagner tout au long de leur contrat (rappel où retrouver leurs informations contractuelles, rappel des moyens de contact, etc.). L'offre proposée cherche à satisfaire les besoins de financement des clients. Pour cette raison, Différentes offres sont constamment développées et lancées afin de satisfaire les besoins de financement des clients. Dans le processus de conseil client, des conditions spécifiques à chaque client (apport, kilométrage) sont prises en compte pour s'assurer que la proposition financière s'adapte au mieux à ses besoins.

En ce qui concerne le lancement de nouveaux produits, le groupe Mobilize Financial Services est contrôlé par un processus de validation mené par le Comité nouveau produit qui établit deux pré-comités afin de laisser un espace approprié pour la validation du nouveau produit. Tous les différents départements du groupe participent à ce processus pour réaliser une évaluation rigoureuse du produit proposé. De plus, tous les pays doivent remplir une feuille d'évaluation par

produit dans laquelle la valeur client sera évaluée. Le processus se termine par la validation du produit par le Directeur général du groupe Mobilize Financial Services en collaboration avec son Comité exécutif. Ce processus garantit que le produit répond aux intérêts des clients et respecte les normes de conformité et les réglementations locales.

S4 – 2 : Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts

Une stratégie globale d'écoute client a été mise en place par le groupe Mobilize Financial Services tous les pays, à travers différents programmes. La première est une enquête de satisfaction annuelle « à froid » utilisant le NPS (Net Promoter Score) comme KPI principal, ainsi que d'autres indicateurs de mesure de la satisfaction à différentes étapes du parcours client. La seconde est l'étude « hot », axée sur les retours client lors de moments clés de leur parcours avec des processus mis en place pour le suivi en cas d'insatisfaction. L'e-réputation, incluant les avis et commentaires clients, est également suivie par le groupe grâce à un outil dédié disponible pour tous les pays. Des plans d'action sont élaborés sur la base de ces informations sur les clients. Le Directeur marketing et de la Stratégie ainsi que le Directeur des ventes et des opérations sont responsables de garantir que l'engagement se concrétise et oriente l'approche du groupe. L'efficacité de cet engagement envers les consommateurs est validée par les enquêtes IPSOS, qui assurent la représentativité des études en détaillant le périmètre, les échantillons et le nombre de répondants. Les études menées à ce jour ne se concentrent pas sur des types d'individus en particulier, mais visent à recueillir des retours globaux sur l'expérience client. Bien qu'il n'y ait pas d'études consacrées aux personnes vulnérables, les verbatim recueillis au cours des études pourraient aider à identifier des cas spécifiques qui nécessitent une attention particulière. Cependant, à ce jour, aucun verbatim lié aux personnes vulnérables n'a été recueilli.

Une procédure interne définit le mécanisme de gestion des risques de conduite avec les clients. Son objectif est d'établir les règles du groupe pour placer le client au cœur des actions du groupe, suivre les réclamations et identifier les non-conformités afin de déployer, si nécessaire, des plans d'action adaptés. Des contrôles de 1^{er} et 2^e niveaux sont mis en place pour assurer l'application de cette procédure, tandis qu'un comité de pilotage en supervise le suivi et l'efficacité.

Impacts liés à l'information

SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Le groupe Mobilize Financial Services s'engage à garantir la clarté et la transparence de ses offres afin d'éviter les répercussions liées à l'information sur les consommateurs et les utilisateurs finaux, car la complexité des produits et des contrats financiers pourrait donner lieu à des malentendus. Étant donné qu'une relation contractuelle existe pour tous les produits du groupe Mobilize Financial Services, tous ses clients pourraient potentiellement être affectés par des conditions de produit trompeuses : emprunteurs individuels et co-emprunteurs, souscripteurs, assurés, épargnants et consommateurs de services. Le groupe Mobilize Financial Services n'a pas identifié d'utilisateurs spécifiques ayant besoin d'informations précises pour éviter des risques liés à l'utilisation des produits financiers.

Au niveau local, le responsable juridique et/ou conformité :

- valide les documents publicitaires et contractuels et s'assure qu'ils sont clairs, transparents et équitables ;
- assure le suivi des litiges majeurs et des réclamations clients signalés par les plateformes de relation client ;
- assurer le reporting des risques identifiés (confirmés ou potentiels) aux instances de surveillance des risques au niveau de l'Entreprise (Comité des risques, Comité juridique et fiscal).

Un plan d'action doit être mis en place par l'entité locale et un suivi est effectué auprès du service juridique de l'entreprise en cas de dépassement des seuils d'alertes et des limites.

S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux

Gestion des clients

Pour répondre aux attentes croissantes des consommateurs et des utilisateurs finaux, le groupe Mobilize Financial Services a adopté une approche centrée sur le client, s'appuyant sur de nombreuses études consacrées à l'écoute des clients et à l'analyse de leurs besoins. Ces études offrent une compréhension approfondie des attentes clients, permettant d'ajuster les services en conséquence. En parallèle, le groupe Mobilize Financial Services a mis en place une stratégie omnicanale afin de garantir une gestion fluide de la relation client à travers différents canaux de communication (par téléphone, par courrier, par en ligne). Un centre d'excellence soutient cet effort en supervisant la mise en œuvre et la maintenance de solutions innovantes, assurant ainsi une expérience client fluide. Le centre d'excellence identifie les points faibles dans le parcours client et met en place des plans d'actions. De plus, cette volonté est renforcée par une stratégie visant à proposer aux clients les moyens d'accéder à leurs informations et de réaliser un certain nombre d'opérations en toute autonomie au travers de leur espace client privé et sécurisé.

D'importants investissements financiers ont été réalisés pour déployer des outils avancés de gestion de la relation client (CRM) et de la voix du client, reflétant l'engagement constant du groupe à répondre aux besoins des clients et à dépasser leurs attentes. Ces initiatives sont soutenues par une équipe dédiée et pleinement engagée, composée d'agents dans les centres de contact et d'experts supervisant des solutions d'autosoins. Cette organisation garantit des interactions personnalisées, efficaces et rapides à chaque point de contact. Par ailleurs, une équipe de spécialistes se consacre à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des campagnes marketing, assurant une communication claire et efficace avec les clients, tout en améliorant leur expérience globale.

Les outils CRM jouent un rôle clé en permettant de mieux comprendre les préférences des clients, d'anticiper leurs attentes et de fournir un service d'excellence, renforçant ainsi la position du groupe en tant qu'organisation centrée sur le client. Cette stratégie ne se limite pas à satisfaire les besoins actuels, mais vise également à établir une confiance durable et à cultiver des relations significatives et pérennes avec les clients.

Devoir de conseil

Pour garantir une compréhension optimale de ses produits et services, le groupe Mobilize Financial Services adopte le principe directeur visant à fournir à ses clients une information exhaustive sur les produits et services du groupe. Les documents contractuels et/ou précontractuels sont validés par le service juridique avec une évaluation de clarté et de transparence dans la rédaction des documents

Tous les contrats d'assurance du groupe Mobilize Financial Services sont conformes à la directive sur la distribution d'assurances, un règlement de l'UE et toute réglementation locale applicable visant à assurer une concurrence libre et non faussée et la protection des consommateurs dans la distribution d'assurances, et comprennent un document d'information sur les produits d'assurance (IPID). L'IPID fournit des informations claires et concises sur les produits d'assurance, ce qui permet aux clients de mieux comprendre les services proposés.

S4-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs réclamations

Les clients du groupe Mobilize Financial Services disposent de nombreux canaux de contact pour soumettre leurs réclamations. Ces réclamations sont centralisées, classifiées et suivies par une équipe locale dédiée, qui assure la mise à jour et la production de rapports réguliers sur les principaux indicateurs clés de performance. Ces rapports permettent de surveiller la qualité des plateformes de relation client du groupe Mobilize Financial Services et d'assurer un suivi rigoureux des réclamations. Dans plusieurs pays, un système de gestion des tickets clients est mis en place, intégrant des accords de niveau de service (SLA), des alertes et une fonction de remonté pour garantir que tous les besoins des clients sont pris en compte. Les informations sur le nombre de tickets et leur progression sont également partagées avec les clients. Salesforce Service Cloud, validé par le Comité exécutif, est l'outil standardisé pour tous les pays. Au-delà du suivi et de l'évolution des réclamations, le groupe Mobilize Financial Services analyse ces dernières afin d'identifier d'éventuels problèmes liés au contenu des produits, à la clarté des informations fournies ou à l'adéquation des méthodes de vente avec les solutions proposées. Si de tels problèmes sont détectés, un plan de surveillance et/ou de remédiation spécifique est mis en œuvre.

Les moyens de communication de l'entreprise sont mis à disposition dès le début de la relation via divers canaux : courriers, emails, site internet et espaces clients. Les consommateurs peuvent ainsi interagir avec le groupe Mobilize Financial Services par le canal de leur choix. Le groupe Mobilize Financial Services traite les plaintes de manière confidentielle, en respectant les droits à la vie privée et à la protection des données. Les consommateurs ont également la possibilité de rester anonymes tout au long du processus.

À ce jour, aucun cas de non-respect des principes internationaux des droits de l'homme n'a été signalé dans la chaîne de valeur aval du groupe. Si un tel cas venait à être identifié, le groupe Mobilize Financial Services mettrait en place un plan d'action structuré pour y remédier.

S4-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

Formation aux outils CRM

Reconnaissant le rôle clé du personnel de ventes des concessions dans la commercialisation des produits, le groupe Mobilize Financial Services s'assure que tous les représentants commerciaux suivent régulièrement et obligatoirement un parcours de formation en ligne axé sur l'assurance, totalisant 20 heures par année. Ce programme de formation permet au personnel de vente d'acquérir des connaissances approfondies et des informations actualisées, afin de fournir aux consommateurs des renseignements précis et détaillés sur les produits. Dans chaque pays, la fonction commerciale est chargée de former les nouveaux commerciaux aux produits et services financiers. Cette approche garantit que les consommateurs bénéficient de conseils et de soutien éclairés, les aidant à prendre des décisions sûres et informées concernant leurs achats.

Outils numériques

Dans le but d'améliorer davantage l'accès des consommateurs à l'information essentielle, le groupe Mobilize Financial Services a lancé en 2024 une feuille de route numérique visant à faciliter le processus de prise de décision et la gestion des contrats. La mise en œuvre de outils en ligne suivants a commencé et se poursuivra jusqu'en 2026 :

- **pages numériques** : ces pages offrent des informations détaillées sur les produits et services du groupe Mobilize Financial Services, garantissant ainsi aux consommateurs un accès facile à toutes les données nécessaires ;
- **outils interactifs** : des solutions telles que le quiz « Aidez-moi à choisir » et le module de capacité d'emprunt permettent aux clients d'identifier les produits correspondants à leurs besoins, rendant ainsi le processus de sélection plus simple et plus éclairé ;
- **solutions personnalisées** : des outils numériques comme les simulateurs financiers et les formulaires de pré-acceptation, permettent aux clients de définir une offre personnalisée et de recevoir immédiatement une réponse de principe, simplifiant ainsi leur prise de décision financière ;
- **fonctionnalités numériques liées à l'entrée en relation client** : la vérification d'identité en ligne, la signature électronique, etc. renforcent la sécurité et améliorent l'expérience tout au long du parcours, en ligne et hors ligne ;
- **espaces clients** : ces espaces privés permettent d'accéder aux données personnelles et aux outils de gestion des contrats, permettant aux clients de gérer leurs contrats de manière efficace et sécurisée.

En intégrant ces ressources numériques, le groupe Mobilize Financial Services vise à garantir que les consommateurs bénéficient d'une information claire et d'un accompagnement personnalisé tout au long de leur parcours, de la demande initiale à la gestion des contrats.

Les ressources dédiées à ces actions doivent encore être officialisées par le groupe Mobilize Financial Services.

S4-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Le groupe Mobilize Financial Services a défini des cibles claires, assorties de délais et axés sur les résultats en ce qui concerne les répercussions de l'information sur les consommateurs et les utilisateurs finaux. Le groupe s'engage à réduire de 5% le nombre de réclamations d'ici 2027. Pour soutenir cet objectif, une équipe dédiée produit régulièrement des rapports sur la qualité des plateformes de relation client du groupe Mobilize Financial Services et assure le suivi des réclamations. Cette approche proactive permet au Groupe d'identifier les enseignements tirés et de mettre en place des améliorations basées sur les informations de performance.

À l'échelle mondiale, les consommateurs et les utilisateurs finaux ne participent pas à l'établissement d'objectifs ou au suivi du rendement, car ces activités sont strictement internes au groupe Mobilize Financial Services. Les indicateurs de risque font l'objet d'un examen interne régulier afin de déterminer s'ils nécessitent des améliorations ou des développements.

Confidentialité des données

SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Les impacts liés à la confidentialité des données concernent tous les consommateurs et utilisateurs finaux du groupe Mobilize Financial Services, sur l'ensemble de la chaîne de valeur. L'utilisation illégale des données personnelles des consommateurs par les salariés est considérée comme un incident. Le groupe Mobilize Financial Services a identifié les risques suivants en matière de confidentialité des données : pénalités telles que des amendes et des frais juridiques en cas de non-conformité, des risques réputationnels liés à une exposition à des controverses médiatiques, ainsi que la perte ou des dommages à l'infrastructure technique ou à l'utilisation de la technologie. Ces risques peuvent être causés intentionnellement (actes malveillants délibérés, comme une attaque de hackers, par exemple) ou non intentionnellement (comme une fuite d'informations sensibles), et provenir d'une source interne ou externe. Il n'y a pas d'impact positif intrinsèque aux activités du groupe Mobilize Financial Services en ce qui concerne la confidentialité des données.

Les répercussions sur la confidentialité des données pourraient toucher tous les consommateurs du groupe Mobilize Financial Services, les mineurs nécessitant des mesures spécifiques (par exemple une demande de validation par des représentants légaux).

S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux

Le groupe Mobilize Financial Services s'engage à respecter la confidentialité et la protection des données personnelles dans l'ensemble de ses activités, conformément à la politique de protection des données de Renault Group, qui vise à protéger les actifs informatiques où les données personnelles sont stockées. De plus, le groupe Mobilize Financial Services se conforme à d'autres réglementations spécifiques applicables aux sociétés financières telles que le secret bancaire.

Le groupe Mobilize Financial Services a mis en place une politique de traitement des données personnelles, qui fait l'objet d'un suivi étroit dès la phase de conception et de formations régulières de sensibilisation dispensées au personnel pour renforcer l'importance de la protection des données. Cette politique fait l'objet de mises à jour réglementaires continues et est conforme aux exigences du RGPD applicables à l'ensemble du groupe Mobilize Financial Services. L'entreprise effectue des contrôles de premier et de deuxième niveau pour garantir le respect des procédures RGPD connexes et met en œuvre le principe de minimisation des données pour limiter la collecte de données personnelles au strict nécessaire. Le délégué à la protection des données (DPO) veille au respect de la réglementation RGPD et supervise la gouvernance pour la protection des données des consommateurs et des salariés.

Cette politique est adaptée aux réglementations locales des pays en dehors du champ d'application du RGPD et est alignée sur des instruments internationalement reconnus, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le groupe Mobilize Financial Services n'a pas formalisé de politique pour remédier aux incidents relatifs aux droits de la personne impliquant des consommateurs, car aucun incident de ce type n'a été enregistré.

S4-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs réclamations

En cas de violation de données à caractère personnel, le DPO du groupe est informé et une analyse des risques est réalisée. S'il existe un risque significatif pour les droits et libertés des individus, des notifications sont envoyées aux autorités compétentes et/ou une communication est faite au consommateur. Le groupe Mobilize Financial Services encourage ses clients à faire part de leurs réclamations en matière de traitement des données par l'intermédiaire de divers canaux de contact indiqués sur son site Web et dans les mentions d'information. Les réclamations sont centralisées, classifiées et suivies par une équipe locale dédiée.

S4-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

Le groupe Mobilize Financial Services dispose d'une équipe dédiée à la confidentialité des données, composée de trois personnes, chargée de superviser la conformité au sein de RCI Banque S.A. Des correspondants en matière de confidentialité des données sont présents dans chaque pays où les entités du groupe Mobilize Financial Services opèrent. Le Directeur général du groupe Mobilize Financial Services est désigné responsable de traitement auprès de la Commission Nationale de la Communication et des Libertés, et l'ensemble du personnel du groupe Mobilize Financial Services suit régulièrement des formations à la protection des données. Les mesures contractuelles avec les prestataires de services comprennent des clauses appropriées de confidentialité des données, et les transferts de données en dehors de l'UE sont réglementés conformément aux exigences de conformité.

Le DPO est chargé de promouvoir le principe de minimisation des données dans tous les projets impliquant des données personnelles. Des mesures telles que les limites de collecte de données, l'anonymisation des bases de données et la suppression rapide des données sont mises en œuvre pour atténuer les risques.

L'identification des actions complémentaires à déployer en cas d'impact lié à un projet est effectuée au cas par cas dans le cadre de l'analyse de ce dernier.

L'approche du groupe Mobilize Financial Services en matière de confidentialité des données repose sur la prévention, avec une tolérance zéro envers tout risque lié à cette confidentialité, conformément à la validation du Comité des risques du Conseil. Par conséquent, tout projet commercial impliquant des données de consommateurs doit être conforme à la réglementation sur la confidentialité des données. Le groupe n'a identifié aucun incident lié aux droits de l'homme des consommateurs ni aucune opportunité de protection des données au-delà des exigences réglementaires. En cas de violation de la confidentialité des données, un plan d'action spécifique est mis en place pour résoudre la situation et éviter qu'elle ne se reproduise.

Les procédures de confidentialité des données sont réévaluées et mises à jour tous les deux ans, à l'exception de la cartographie des risques, qui est revue annuellement.

S4-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Le groupe Mobilize Financial Services veille au respect de la confidentialité des données à l'aide d'indicateurs clés de performance mensuelle, notamment le pourcentage de salariés formés, le traitement des formulaires d'inventaire examinés, la conformité des contrats à la protection des données, l'anonymisation des environnements de non-production, la purge des bases de données et applications et la conformité des sites Web aux directives de Renault Group. Ces KPI visent 100 % au 31 décembre de chaque année et le niveau de réalisation de ces KPI a un impact sur la rémunération variable.

Les consommateurs ne sont pas consultés pour définir ces cibles ni pour évaluer la performance du groupe à leur égard, car la tolérance au risque lié à la confidentialité des données est nulle et exige donc une conformité totale.

Inclusion sociale

SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Le groupe Mobilize Financial Services reconnaît que, parmi les consommateurs et utilisateurs finaux, certains ont des ressources limitées qui ne leur permettent pas d'accéder aux solutions standards de mobilité mais dont ils ont pourtant besoin dans leur quotidien. En conséquence l'entreprise les prend bien en compte dans sa politique commerciale.

En effet, le groupe Mobilize Financial Services a identifié l'impact négatif d'une mobilité inabordable ou d'une perte de ressources pour les clients du fait d'offres de financement et/ou de services inabordables ou inadaptés, ou d'un refus de financement. Le groupe est conscient du risque significatif de perte de chiffre d'affaires lié à un segment spécifique de clients insolvable ou frauduleux.

Le groupe soutient activement les ménages modestes grâce au leasing social et contribue à l'initiative CareMakers Mobility qui propose des solutions de mobilité solidaire sous condition d'éligibilité. Ce soutien vise principalement à garantir l'accessibilité financière pour les personnes sans emploi et celles en période d'essai. Le groupe Mobilize Financial Services peut également s'appuyer sur un réseau de prescripteurs externes pour assurer une sélection impartiale et une totale transparence des critères d'éligibilité. Ces actions sont également renforcées par des initiatives gouvernementales qui, par le biais de subventions, facilitent la transition vers les véhicules électriques, amplifiant ainsi les effets positifs des activités du groupe Mobilize Financial Services sur ses clients.

S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux

Vulnérabilité financière

Le groupe Mobilize Financial Services participe activement à des initiatives visant à prévenir le surendettement et à identifier les clients en situation de vulnérabilité financière. Cela implique la mise en place de mesures et de stratégies robustes pour surveiller et évaluer la santé financière de ses clients. Ce faisant, le groupe Mobilize Financial Services peut détecter de manière proactive les premiers signes de difficultés financières et offrir un soutien ainsi que des conseils en temps utile aux personnes dans le besoin. Cet engagement envers le bien-être financier permet aux clients d'être mieux équipés pour gérer leurs finances de manière responsable et d'éviter les pièges d'un endettement excessif. Cette Procédure Client Fragile est supervisée par le Directeur de la gestion du crédit et des données.

CareMakers Mobility

Le programme CareMakers Mobility propose des solutions de mobilité inclusives sous forme de micro-crédits, aidant ainsi les personnes économiquement vulnérables à accéder à des opportunités d'emploi ou de les conserver. En offrant ces ressources financières, le programme contribue à réduire les barrières liées au transport et à l'accès à l'emploi. Les solutions de crédit pour cette initiative peuvent être facilitées par le groupe Mobilize Financial Services, ce qui permet aux bénéficiaires de recevoir le soutien nécessaire pour améliorer leur stabilité financière et leurs perspectives professionnelles.

S4-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations

Les clients de CareMakers sont régulièrement consultés pour recueillir leurs retours, ce qui permet au Groupe d'adapter et d'affiner ses offres. Le programme travaille avec les directions opérationnelles des marques pour ajuster la politique tarifaire et vérifier la disponibilité des modèles. L'engagement se fait directement via le site Web CareMakers et indirectement par l'intermédiaire des prescripteurs. Les commentaires des clients sont collectés tout au long du processus et analysés mensuellement. Le responsable de l'activité inclusive chez CareMakers Mobility & Invest et le Département Sustainability sont chargés de la gestion opérationnelle pour garantir la concrétisation de cet engagement. Les missions de consultation se font principalement par des sondages ou des retours directs. L'efficacité de l'engagement est mesurée par le Club Mobilité, qui réalise des reportings et un suivi hebdomadaire pour mettre en œuvre des actions correctives. Des réunions mensuelles permettent d'ajuster l'offre, et un

reporting annuel est présenté au Conseil d'administration. Les consommateurs ont accès à de nombreux canaux de contact pour partager leurs questions et remarques, qui sont partagées dès le début de l'entrée en relation.

Pour plus d'informations sur la gestion des réclamations, voir ci-dessus : ESRS S4-3 Généralités.

S4-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

Le groupe Mobilize Financial Services réaffirme son engagement en faveur de la stabilité financière de ses clients, en veillant à ce qu'ils bénéficient du soutien nécessaire pour surmonter efficacement leurs défis financiers. À cette fin, une équipe spécialisée est dédiée à la gestion et à l'accompagnement des clients identifiés comme financièrement vulnérables (gestion du risque de crédit). Cette équipe est formée pour offrir une assistance personnalisée, proposer des solutions adaptées à la situation de chaque client et garantir le respect des limites d'endettement, tout en mettant en place des solutions flexibles en cas de difficultés financières. Le groupe Mobilize Financial Services a également élaboré un module de formation complet destiné à renforcer leurs compétences et connaissances, afin de mieux identifier les clients en difficulté financière.

En France, le groupe Mobilize Financial Services collabore avec Cresus (fondationcresus.org), une organisation de renom qui œuvre pour la prévention du surendettement et l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité financière. Ce partenariat renforce l'accompagnement de l'entreprise pour ses clients financièrement fragiles.

Enfin, le groupe Mobilize Financial Services propose aux clients en difficulté la possibilité de prolonger leurs contrats de financement, leur offrant ainsi davantage de temps et de flexibilité pour honorer leurs engagements financiers.

CareMakers Mobility

Le groupe Mobilize Financial Services a développé deux programmes visant à proposer des solutions adaptées aux clients à faible revenu : le programme CareMakers Mobility et le programme CareMakers Invest.

Le programme CareMakers Mobility favorise l'accès à des solutions de mobilité inclusives en proposant des micro-crédits. Cette initiative permet aux personnes économiquement défavorisées d'obtenir les ressources financières nécessaires pour accéder à l'emploi ou le conserver. Ces solutions de crédit peuvent être facilitées par le biais du groupe Mobilize Financial Services.

Le programme CareMakers Invest soutient les entrepreneurs sociaux qui développent des solutions de mobilité innovantes. Ce programme est renforcé par le soutien financier de Renault Group, témoignant d'un engagement en faveur de l'innovation sociale et du transport durable. Grâce aux produits et services des entreprises soutenues par CareMakers Invest, près de 83 000 personnes, dont plus de 24 000 en situation de vulnérabilité, ont amélioré leur accès à la mobilité.

L'information sur la manière dont le groupe Mobilize Financial Services suit et évalue l'efficacité de ces actions n'a pas encore été formalisée.

S4-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Le groupe Mobilize Financial Services a fixé des cibles temporelles et axées sur les résultats en matière de réduction des impacts négatifs sur l'inclusion sociale des consommateurs et des utilisateurs finaux. Le groupe s'est fixé pour objectif de conclure 4 000 contrats de location avec option d'achat d'ici 2025 et de compter 5 000 bénéficiaires cumulés. Par ailleurs, CareMakers ambitionne d'atteindre

10 000 bénéficiaires de solutions de mobilité inclusive d'ici 2030. Cette année, les résultats liés à ces cibles ainsi que l'identification des pistes d'amélioration ne seront pas communiqués.

Les cibles sont définies en fonction de la capacité de traiter les cas et sont partagées avec les prescripteurs et les partenaires pour consultation. La performance de ces cibles est discutée lors de l'Assemblée générale du Club Mobilité et intégrée dans le tableau de bord de la durabilité de Renault Group.

2.1.7.4 Informations sur la gouvernance

2.1.7.4.1 Conduite des affaires (ESRS G1)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Sujet	Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
Culture d'entreprise	Impact positif	Développement de valeurs éthiques par la communication, les formations et les exigences vis-à-vis des partenaires commerciaux (code de conduite)	Court terme	Opérations
Protection des lanceurs d'alerte	Risque	Coût de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en cas de non-respect de la réglementation en matière de lancement d'alertes	Court terme	Amont/Opérations/Aval
Actes de corruption	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation anticorruption	Court terme	Opérations
Concurrence libre et non faussée (enjeu spécifique)	Risque	Amendes, inopposabilité des contrats, injonctions d'arrêter ou de modifier les pratiques commerciales, demandes d'indemnisation et atteinte à la réputation, et sanctions personnelles à l'encontre des salariés, administrateurs et dirigeants (amendes pénales et emprisonnement, interdiction d'agir en tant que dirigeant de société ou de gérer certaines activités, sanctions disciplinaires) en raison du non-respect de la réglementation antitrust	Court terme	Opérations
Conformité aux lois et règlements (enjeu spécifique)	Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation interne et externe	Court terme	Amont/Opérations/Aval
Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques de paiement	Impact négatif	Problèmes de trésorerie affectant les fournisseurs pouvant les conduire à la faillite	Moyen terme	Amont/Opérations

Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Le Comité des risques du groupe Mobilize Financial Services a pour mission de superviser les risques de non-conformité, tels que le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que les risques liés à la régulation prudentielle bancaire.

Tous les risques du groupe Mobilize Financial Services, y compris les questions d'éthique et de conformité, sont supervisés par le Comité des risques du Conseil d'administration du groupe Mobilize Financial Services. Par conséquent, ce comité est chargé de superviser le risque de corruption et de comportements contraires à la Charte Éthique, y compris le risque de fraude interne et externe (mais à l'exclusion de la fraude liée au crédit). Le Conseil d'administration du groupe Mobilize Financial Services est informé par un rapport trimestriel, adressé par la Direction de la conformité à la Direction générale, au Comité exécutif et au Conseil d'administration sur la gestion des risques et la performance de la Conformité, en s'appuyant sur les résultats des contrôles effectués, et les actions déployées : identification des risques, formations, alertes sur les dysfonctionnements et leur correction, suivi des recommandations émises à la suite d'enquêtes menées par les régulateurs.

L'information sur l'expertise des organes d'administration, de direction et de surveillance en matière de conduite des affaires doivent encore être formalisée par le groupe Mobilize Financial Services.

Culture d'entreprise

Le groupe Mobilize Financial Services a adopté en 2024 la nouvelle plateforme de valeurs et de comportements associés développée par Renault Group.

La définition de cette nouvelle plateforme s'est appuyée sur les contributions de la Direction générale du groupe, les retours d'expérience de l'enquête de 2023 auprès des salariés dans le monde, des Groupes de discussion multi-pays et multifonctionnels et des entretiens. Cette plateforme de valeurs coconstruite a été évaluée par l'ensemble des salariés avant sa sortie finale. Pour le lancement, un atelier a été assigné à l'ensemble des managers du groupe afin d'apporter un accompagnement et un guide pour présenter le projet à leur équipe et initier une réflexion collective sur les actions à mettre en œuvre pour développer de nouveaux comportements. La nouvelle plateforme des valeurs et des comportements est intégrée dans l'ensemble des processus des Ressources Humaines.

Par exemple, le processus de pilotage de la performance a été revu et intégré dans la nouvelle grille des comportements professionnels. L'offre de formation aux compétences comportementales a été revue pour répondre aux nouvelles attentes des comportements professionnels, avec deux offres disponibles : une pour les managers et une pour l'ensemble des collaborateurs.

Conduite des affaires

La Charte de Conformité du groupe Mobilize Financial Services exige le respect de toutes les réglementations et lois pertinentes, ainsi que des directives internes telles que le Code d'éthique et le code de conduite anticorruption de Renault Group, qui sont disponibles sur le site Web du groupe Mobilize Financial Services et communiqués aux salariés du groupe Mobilize Financial Services par le biais de campagnes par e-mail.

La Charte de Conformité du groupe Mobilize Financial Services est construite sur les valeurs fondamentales d'intégrité, de respect et de transparence, et les comportements promus sont l'honnêteté, l'impartialité et l'indépendance. *L'objectif principal est de définir le risque de non-conformité, et de décrire le dispositif mis en place pour gérer ce risque.* La charte est sous la responsabilité du Directeur de la conformité du groupe Mobilize Financial Services, responsable de la mise en œuvre des stratégies de conformité, et assurée par le Comité des risques du Conseil d'administration du groupe Mobilize Financial Services. La charte s'applique à tous les salariés du groupe Mobilize Financial Services et les entités locales doivent adhérer aux normes du groupe Mobilize Financial Services tout en tenant compte des réglementations locales.

Le groupe Mobilize Financial Services s'engage à favoriser une culture de la conformité au moyen d'efforts importants de formation et de communication, complétés par des procédures strictes et des reportings sur les risques conformité qui guident les décisions stratégiques. La surveillance réglementaire et la cartographie des risques de conformité sont utilisées par le groupe afin de s'adapter avec agilité aux évolutions réglementaires et de gérer proactivement les risques de conformité.

Formation sur l'éthique et la lutte contre la corruption

Le groupe Mobilize Financial Services applique le programme de formation «Risques génériques» de Renault Group, composé de quatre modules d'apprentissage en ligne disponibles en quatorze langues adaptées aux salariés du monde entier. Ces modules couvrent l'éthique, les alertes professionnelles, la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts, et sont obligatoires pour tous les collaborateurs du groupe Mobilize Financial Services. Cette formation s'adresse aux membres du Conseil d'administration, du Comité exécutif et de la direction.

Le module «L'éthique au sein de Renault Group» traite de l'éthique et de la conformité du groupe, en tant qu'employeur et en tant qu'entreprise, ainsi que la façon d'agir dans les différentes situations. L'objectif de cet e-learning est de permettre aux salariés de découvrir l'Éthique et la Conformité au sein de Renault Group et de reconnaître les situations non éthiques pour agir en conséquence.

Le module «Gestion des conflits d'intérêts» traite de la gestion des conflits d'intérêts, avec pour objectifs de permettre aux salariés du groupe de comprendre les risques liés à un conflit d'intérêts, de prévenir la survenance d'un conflit d'intérêts et d'y répondre en cas d'identification.

Les modules « Anticorruption » et « Alertes professionnelles » décrivent ce que sont un signalement et les situations à risque potentiel de corruption. Ils permettent aux salariés de découvrir les définitions de la corruption et du trafic d'influence, de comprendre la loi Sapin II et son champ d'application, d'identifier les situations à risque en milieu professionnel, et d'appliquer les bonnes pratiques de prévention et de détection de la corruption.

Pour s'assurer de l'efficacité de ces formations, le groupe Mobilize Financial Services suit de près les taux d'achèvement des formations « risque générique » et « risque spécifique ». La formation est considérée comme terminée lorsque l'apprenant obtient 80 % de bonnes réponses au quiz final. Le groupe Mobilize Financial Services vise un taux d'achèvement de 90 % parmi les cols blancs, la validité de la formation s'étendant sur trois ans. Ces formations sont obligatoires pour toutes les nouvelles recrues du groupe et doivent être renouvelées tous les trois ans afin de maintenir la conformité et d'assurer une sensibilisation permanente aux normes et pratiques éthiques du groupe.

Actes de corruption

Le groupe Mobilize Financial Services est soumis au code de conduite anticorruption de Renault Group qui décrit les objectifs, les engagements, les meilleures pratiques en matière de lobbying, de relations commerciales éthiques, de contrôles comptables, de due diligence en matière de fusions et acquisitions et un dispositif d'alerte professionnel. Il décrit également le processus de surveillance, qui comprend le processus de gestion de l'intégrité des tiers (Third Party Integrity Management Process), des contrôles (y compris les contrôles comptables) et un système d'alertes supervisé par la Direction de l'éthique et de la conformité. Le code de conduite anticorruption s'applique à toutes les personnes liées contractuellement à Renault Group, quel que soit leur niveau hiérarchique, leur situation géographique ou leur entité. Les parties prenantes comprennent les fournisseurs, les prestataires de services, les sous-traitants, les réseaux de distribution et les clients. Le code de conduite anticorruption fait référence au Pacte mondial des Nations Unies, à la loi française « Sapin 2 » et à d'autres lois et réglementations anticorruption, telles que le Bribery Act du Royaume-Uni et le Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis.

Le groupe Mobilize Financial Services reconnaît l'importance d'identifier les fonctions au sein de l'organisation qui sont les plus à risque en matière de corruption. L'entreprise se base sur l'identification par le groupe des fonctions telles que les

achats, la comptabilité, les finances, les Ressources Humaines, les technologies de l'information, le marketing et les personnes chargées des relations avec les concessionnaires et les clients des comptes clés comme étant les plus à risque. Pour atténuer ces risques, le groupe Mobilize Financial Services a mis en œuvre une formation ciblée pour ces services afin de s'assurer qu'ils sont bien équipés pour respecter les normes de conduite professionnelle les plus élevées.

Pour gérer son impact, ses risques et ses opportunités en matière de corruption, le groupe Mobilize Financial Services a mis en place un plan d'actions basé sur les piliers suivants :

- **évaluation de l'intégrité des tiers** : la procédure de gestion de l'intégrité des tiers (procédure TIM) intègre plusieurs éléments essentiels, notamment l'identification, l'analyse des risques et une due diligence interne et externe approfondie, afin de prévenir les violations éthiques tout au long de la relation commerciale. À travers cette procédure, les considérations de conformité ont préséance sur les décisions en matière de risque de crédit, bien que les deux soient stratégiquement interconnectés ;
- **adresser des cadeaux et des invitations** : le groupe Mobilize Financial Services a instauré une procédure de « Gestion des Cadeaux et Invitations » qui définit des règles strictes concernant l'échange de cadeaux et d'invitations. Cette procédure encadre notamment les pratiques dépassant certains seuils monétaires, présentant un caractère ambigu ou faisant l'objet d'une fréquence importante. La procédure intègre un arbre décisionnel conçu pour permettre d'aider à la décision d'accepter ou non un cadeau/ une invitation, en mettant l'accent sur la tenue rigoureuse des registres et l'enregistrement systématique de toutes les décisions ;
- **gestion des conflits d'intérêts** : la procédure de gestion des conflits d'intérêts du groupe Mobilize Financial Services est un processus structuré en quatre étapes (identification, déclaration, évaluation, résolution). Tous les salariés doivent déclarer toute situation de conflit d'intérêts à tout moment. Les déclarations annuelles des membres du Conseil d'administration et des comités exécutifs sont obligatoires, ainsi que la soumission des déclarations d'honorabilité et d'engagement, conformément aux orientations de l'ABE (Autorité bancaire européenne). Tout conflit d'intérêts significatif d'un mandataire social doit être signalé à la Banque centrale européenne, avec documentation des mesures de résolution prises.

Formation anticorruption	2024
Pourcentage de fonctions à risque couvertes par des programmes de formation	100 %

Actes de corruption	2024
Nombre de condamnations pour violation des lois anticorruption	0
Montant des amendes pour violation des lois anticorruption	0 €

Systeme de gestion des alertes

Pour signaler des comportements illégaux ou contraires au code de conduite anticorruption et au Code éthique, les salariés et parties prenantes du groupe Mobilize Financial Services peuvent utiliser l'outil WhistleB ou s'adresser à un responsable hiérarchique, au service conformité ou aux Ressources Humaines. Ces canaux sont supervisés par le Comité de direction d'alerte, composé du Directeur de la conformité, du Responsable de la Conformité et du Directeur du contrôle interne du groupe.

Les cas pouvant être signalés via ce dispositif incluent : Manquements à la Charte Éthique de Renault Group, Actes de corruption, crimes ou délits (harcèlement moral/sexuel, discrimination, vol, atteintes à la protection des données personnelles), Menaces ou préjudices graves pour l'intérêt général, atteintes graves aux droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes et environnement.

Un rappel annuel de l'existence de ce dispositif est effectué auprès des parties prenantes accompagné de la communication d'un guide utilisateur.

Lors de signalements, des mesures de remédiation peuvent être mises en œuvre, incluant : Mesures disciplinaires, mesures conservatoires, actions visant à améliorer les processus internes.

Les cas prouvés font l'objet d'une présentation en Comité des Risques du Conseil / Board (indicateur du RAF) avec les mesures mises en œuvre : anonymisation du lanceur d'alerte et seulement quelques points clés et conclusions. Le Board dispose de l'expertise et des pouvoirs pour challenger que les mesures sont appropriées.

Pour remédier aux manquements aux procédures, il est exigé que les membres du comité demeurent indépendants et se refusent en cas de conflit d'intérêts. Le groupe Mobilize Financial Services a mis à jour la procédure fin 2023 pour l'aligner sur la nouvelle directive européenne relative à la protection des lanceurs d'alerte.

L'outil WhistleB est ouvert à tous les salariés (y compris les candidats à un emploi et les anciens salariés), aux collaborateurs extérieurs et occasionnels, aux actionnaires et associés, aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance des entités de Renault Group, ainsi qu'aux salariés des prestataires des entités du groupe (par exemple : concessionnaires, fournisseurs, partenaires), aux sous-traitants de ces prestataires ou, lorsqu'il s'agit de personnes morales, aux membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de ces cocontractants et sous-traitants, ainsi qu'aux membres de leur personnel. Les personnes mentionnées ci-dessus peuvent signaler des faits contraires à la loi, à la Charte éthique ou au code de conduite anticorruption.

Dans un souci de confidentialité et de protection des lanceurs d'alerte, un numéro de référence est attribué à chaque alerte et seuls trois collaborateurs ayant signé des ententes de confidentialité renforcées ont accès aux alertes. À réception d'une alerte, le Référent Alertes adresse un accusé de réception dans un délai de sept jours et informe l'expéditeur que des précautions ont été prises pour en protéger la confidentialité.

Le référent d'alerte du groupe Mobilize Financial Services est responsable de la vérification initiale des alertes du groupe Mobilize Financial Services, tandis que le comité mène des enquêtes approfondies pour établir la véracité et le fondement des allégations, recueille des preuves et formule des recommandations pour des mesures correctives. Les résultats de ces enquêtes sont rapportés via le Risk Dashboard, mis à jour trimestriellement par la Division Compliance Group et communiqué au sein du Comité de contrôle interne et du Comité des risques du Conseil d'administration de Renault Group.

Relations avec les fournisseurs et pratiques de paiement

En ce qui concerne les relations avec les fournisseurs, le groupe Mobilize Financial Services a mis en œuvre une analyse de connaissance du fournisseur appelée Third Party Integrity Management pour évaluer les risques liés à la corruption et au blanchiment d'argent, qui comprend également une analyse financière de la rentabilité du fournisseur et de sa dépendance aux revenus générés par Mobilize Financial Services.

Le groupe Mobilize Financial Services s'est doté d'une charte dédiée qui énonce clairement ses principes et engagements en matière d'achats responsables. Cette charte guide les interactions avec les fournisseurs, renforçant leur engagement en faveur de pratiques durables.

Par ailleurs, le groupe Mobilize Financial Services prend en compte trois critères ESG dans la sélection de ses fournisseurs : le respect des droits fondamentaux, tels que décrits dans la Charte d'achat des fournisseurs du groupe, les critères environnementaux et sociaux. Leur évaluation par le biais de questionnaires EcoVadis est en cours de discussion. Par ailleurs, les fournisseurs sont tenus d'adhérer au code de conduite du groupe.

En ce qui concerne les pratiques de paiement, le groupe Mobilize Financial Services a mis en place une procédure interne rigoureuse pour assurer le respect des délais de paiement, qui est un aspect critique des relations avec les fournisseurs. Cette procédure comprend un suivi mensuel des indicateurs de paiement.

Un travail de fond est mené auprès des prescripteurs et des fournisseurs afin de réduire les délais de paiement. Ce plan d'action s'appuie sur un contrôle régulier sur échantillonnage aléatoire de factures pour identifier les causes de retard : facture non conforme, envoi tardif de la facture, retard de validation pour paiement, etc.

Les modalités de paiement standard de Groupe de Mobilize Financial Services sont fixées à 30 jours à la fin du mois à compter de la date de facturation, et des délais plus courts sont disponibles au besoin. Ces termes s'appliquent à toutes les catégories principales de fournisseurs sans différenciation.

Les fournisseurs peuvent communiquer directement avec les acheteurs du groupe ou les services administratifs de Mobilize Financial Services au moyen d'une adresse courriel générique au sujet de la facturation ou du retard de paiement.

Pratiques de paiement	2024
Nombre moyen de jours pour payer une facture à compter de la date à laquelle le délai de paiement contractuel ou légal commence à courir	43,2 jours
Nombre de procédures judiciaires en cours pour retards de paiement	0

Concernant l'indicateur « Pourcentage de factures payées dans le respect des délais contractuels », le groupe Mobilize Financial Services met tout en œuvre pour respecter la réglementation applicable. À la date de publication, la consolidation de cette donnée nécessite des travaux de fiabilisation car s'agissant de pays différents notamment, les méthodologies doivent être homogénéisées pour assurer la cohérence des données consolidées. Le groupe étudie les solutions possibles pour publier à l'avenir cet indicateur.

2.1.7.4.2 Notes méthodologiques

Le groupe Mobilize Financial Services définit ses indicateurs selon des méthodes éprouvées. Ils font l'objet de contrôles et vérifications internes, sans être systématiquement validés par un organisme tiers.

G1-3 – Prévention et détection des actes de corruption

Deux méthodes sont utilisées pour collecter les données liées à la formation des salariés :

- le système de gestion de la formation, Learning@MFS. Il comprend une sélection de formations de Renault Group issues du système Learning@RenaultGroup. Le système de gestion de la formation de Renault Group, Learning@RenaultGroup, couvre près de 93 % du périmètre de reporting ;
- un questionnaire envoyé aux pays pour collecter les données pour des entités non incluses dans le système de gestion de la formation, Learning@MFS.

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
Pourcentage de fonctions à risque couvertes par des actions de formation	Tous les salariés « cadres » sont considérés comme occupant des fonctions et doivent suivre la formation en ligne obligatoire « Anticorruption ». 100 % des fonctions à risque sont donc couvertes par cette action de formation.

G1-4 : Incidents d'actes de corruption

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
Nombre de condamnations pour violation des lois anticorruption	La corruption est définie dans la charte éthique du groupe – Parties 2 et 3, conformément à sa délimitation et à son application dans le cadre de la législation française Sapin II.
Montant des amendes pour violation des lois anticorruption	

G1-6 : Pratiques de paiement

Le groupe Mobilize Financial Services travaille avec toute taille d'entreprises et applique des délais de paiement homogènes et les plus courts possibles opérationnellement.

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
Nombre moyen de jours pour payer une facture à compter de la date à laquelle le délai de paiement contractuel ou légal commence à courir	Les délais de paiement sont comptés entre la date d'émission de la facture et la date de paiement. Les transactions intragroupes sont exclues du périmètre de reporting et les calculs fondés sur la valeur des factures et pas uniquement le nombre de factures. Ces indicateurs sont calculés sur la base de données réelles à fin décembre 2024. Les données sont obtenues pour cette première année auprès des 5 principaux contributeurs du Groupe (France, Royaume Uni, Allemagne, Espagne et Italie) et seront étendues à l'avenir.
Nombre de procédures judiciaires en cours pour retard de paiement	Pour déterminer le nombre de procédures judiciaires en cours liées aux retards de paiement, les informations sont collectées : <ul style="list-style-type: none"> • sur la base d'un système déclaratif pour la France ; • à partir d'un outil interne par le Directeur financier local ou le Chef Comptable local pour les autres pays du groupe.

2.1.75 Annexes

IRO-2 : Exigences de publication au titre des ESRs couvertes par le rapport de durabilité du groupe Mobilize Financial Services

Le processus de détermination de l'information matérielle à publier est basé sur les principes énoncés à la section 3.2 de l'ESRS 1. Ce processus comprend une analyse détaillée au niveau des points de données afin de déterminer si les renseignements prescrits se rapportent à un ou plusieurs sous-sujets matériels de la CSRD. Si un point de données particulier est considéré comme important, il est inclus dans le rapport de durabilité. Le groupe Mobilize Financial Services a basé les résultats sur l'analyse de double matérialité et non sur des seuils.

Liste des points de données qui découlent d'autres réglementations de l'UE					
	ESRS	DR	Paragraphe	Nom	Chapitre
SFDR	ESRS 2	GOV-1	21 d	Mixité au sein des organes de gouvernance	7.1.1.2 – GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance
SFDR	ESRS 2	GOV-1	21 e	Pourcentage d'administrateurs indépendants	7.1.1.2 – GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance
SFDR	ESRS 2	GOV-4	30 ; 32	Déclaration sur la due diligence	7.1.1.2 – GOV-4 : Déclaration sur la due diligence
SFDR	ESRS 2	SBM-1	40 d i	Participation à des activités liées aux énergies fossiles	Non important
SFDR	ESRS 2	SBM-1	40 d II	Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques	Non important
SFDR	ESRS 2	SBM-1	40 d iii	Participation à des activités liées à des armes controversées	Non important
SFDR	ESRS 2	SBM-1	40 d iv	Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac	Non important
CL	E1	E1-1	14	Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050	7.2.1.1 – E1-1 – Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique
PILIER III + RÉFÉRENCE	E1	E1-1	16 g	Entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris »	7.2.1.1 – E1-1 – Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique
SFDR + PILIER III + RÉFÉRENCE	E1	E1-4	34	Cibles de réduction des émissions de GES	7.2.1.1 – E1-4 – Cibles liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci
SFDR	E1	E1-5	37	Consommation d'énergie et mix énergétique	Non important
SFDR	E1	E1-5	38	Consommation d'énergie produite à partir de sources fossiles par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat)	Non important
SFDR	E1	E1-5	40 à 43	Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique	Non important
INDICE SFDR + PILIER III + RÉFÉRENCE	E1	E1-6	44	Émissions brutes de GES Scope 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES	7.2.1.2 – E1-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES
INDICE SFDR + PILIER III + RÉFÉRENCE	E1	E1-6	53 à 55	Intensité des émissions de GES brutes	7.2.1.2 – E1-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES
CL	E1	E1-7	56	Absorptions de GES et crédits carbone	7.2.1.2 – E1-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone
PILIER III	E1	E1-9	66	Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat	Sans objet, exigence de publication introduite progressivement
PILIER III	E1	E1-9	66 a	Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique	Sans objet, exigence de publication introduite progressivement
PILIER III	E1	E1-9	66 c	Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel	Sans objet, exigence de publication introduite progressivement

Liste des points de données qui
découlent d'autres réglementations
de l'UE

	ESRS	DR	Paragraphe	Nom	Chapitre
PILIER III	E1	E1-9	67 c	Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers par classe d'efficacité énergétique	Sans objet, exigence de publication introduite progressivement
RÉFÉRENCE	E1	E1-9	69	Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat	Sans objet, exigence de publication introduite progressivement
SFDR	E2	E2-4	28	Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol,	Non important
SFDR	E3	E3-1	9	Ressources aquatiques et marines	7.2.3 – E3-1 – Politiques en matière de ressources hydriques et marines
SFDR	E3	E3-1	13	Politique en la matière	7.2.3 – E3-1 – Politiques en matière de ressources hydriques et marines
SFDR	E3	E3-1	14	Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers	Non important
SFDR	E3	E3-4	28 c	Pourcentage total de l'eau recyclée et réutilisée	Non important
SFDR	E3	E3-4	29	Consommation totale d'eau en m ³ par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres de l'entreprise	Non important
SFDR	E4	E4. SBM-3	16 a d	Publication des activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité	Non important
SFDR	E4	E4. SBM-3	16 b	Des impacts négatifs matériels en ce qui concerne la dégradation des terres, la désertification ou l'imperméabilisation des sols ont été identifiés	Non important
SFDR	E4	E4. SBM-3	16 c	Les opérations propres affectent les espèces menacées	Non important
SFDR	E4	E4-2	24 b	Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables	Non important
SFDR	E4	E4-2	24 c	Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Non important
SFDR	E4	E4-2	24 d	Politiques de lutte contre la déforestation	Non important
SFDR	E5	E5-5	37 d	Déchets non recyclés	Non important
SFDR	E5	E5-5	39	Déchets dangereux et radioactifs	Non important
SFDR	S1	S1. SBM-3	14 f	Risque de travail forcé	7.3.1.4 – SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique
SFDR	S1	S1. SBM-3	14 g	Risque d'exploitation d'enfants par le travail	7.3.1.4 – SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique
SFDR	S1	S1-1	20	Engagements à mener une politique en matières des droits de l'homme	7.3.1 – S1-1 – Politiques relatives au personnel de l'entreprise
SFDR	S1	S1-1	21	Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du Travail	7.3.1 – S1-1 – Politiques relatives au personnel de l'entreprise
SFDR	S1	S1-1	22	Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains	7.3.1 – S1-1 – Politiques relatives au personnel de l'entreprise
SFDR	S1	S1-1	23	Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail	7.3.1 – S1-1 – Politiques relatives au personnel de l'entreprise
SFDR	S1	S1-3	32c	Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes	7.3.1 – S1-1 – Politiques relatives au personnel de l'entreprise

Liste des points de données qui découlent d'autres réglementations de l'UE

	ESRS	DR	Paragraphe	Nom	Chapitre
SFDR		S1-14	88 b + 88c	Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail	7.3.1 - S1-1 - Politiques relatives au personnel de l'entreprise
SFDR		S1-14	88 e	Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	7.3.1 - S1-1 - Politiques relatives au personnel de l'entreprise
SFDR/RÉFÉRENCE	S1	S1-16	97 a	Écart de rémunération entre hommes et femmes	7.3.1 - S1-1 - Politiques relatives au personnel de l'entreprise
SFDR	S1	S1-16	97 b	Ratio de rémunération excessif du Directeur général	7.3.1 - S1-1 - Politiques relatives au personnel de l'entreprise
SFDR	S1	S1-17	103 a	Cas de discrimination	7.3.1 - S1-1 - Politiques relatives au personnel de l'entreprise
SFDR/RÉFÉRENCE	S1	S1-17	104 a	Non-respect des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	7.3.1 - S1-1 - Politiques relatives au personnel de l'entreprise
SFDR	S2	S2. SBM-3	11 b	Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur	7.3.2 - SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique
SFDR	S2	S2-1	17	Engagements à mener en matière de droits de l'homme	7.3.2 - S2-1 - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur
SFDR	S2	S2-1	18	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	Non important
SFDR	S2	S2-1	19	Non-respect des principes des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	7.3.2 - S2-1 - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur
SFDR + RÉFÉRENCE	S2	S2-1	19	Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du Travail	7.3.2 - S2-1 - Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur
SFDR	S2	S2-4	36	Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval	7.3.2 - S2-4 - Actions visant à gérer les impacts, risques et opportunités relatifs aux travailleurs de la chaîne de valeur
SFDR	S3	S3-1	16	Engagements à mener en matière de droits de l'homme	7.3.3 - S3-1 - Politiques relatives aux communautés affectées
SFDR	S3	S3-1	17	Non-respect des principes des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	7.3.3 - S3-1 - Politiques relatives aux communautés affectées
SFDR	S3	S3-4	36	Problèmes et incidents liés aux droits de l'homme	7.3.3 - S3-4 - Actions visant à gérer les impacts, risques et opportunités relatifs aux communautés affectées
SFDR	S4	S4-1	16	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	7.3.4 - S4-1 - Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux
SFDR	S4	S4-1	17	Non-respect des principes des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	7.3.4 - S4-1 - Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux
SFDR	S4	S4-4	35	Problèmes et incidents liés aux droits de l'homme	7.3.4 - S4-1 - Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux
SFDR	G1	G1-1	10 b	Convention des Nations Unies contre la corruption	Non important
SFDR	G1	G1-1	10 d	Protection des lanceurs d'alerte	Non important
SFDR	G1	G1-4	24 a	Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	7.4.1 - Incidents d'actes de corruption
SFDR	G1-4	G1-4	24 b	Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	7.4.1 - Incidents d'actes de corruption

Table des exigences de publication

Exigence de publication	Chapitre
BP-1 – Base générale pour la préparation du rapport de durabilité	7.1.1.1 – Activités de l'entité et modèle d'affaires 7.1.3 – Base de préparation
BP-2 – Publication d'information relatives à des circonstances particulières	7.1.3 – Base de préparation
GOV-1 – Le rôle des instances d'administration, de direction et de surveillance	7.1.1.2 – Organes de gestion et de contrôle 7.1.4 – Notes méthodologiques
GOV-2 – Informations et questions de développement durables transmises et traitées par les organes d'administration, de gouvernance et de surveillance	7.1.1.2 – Organes de gestion et de contrôle 7.1.2.1 – Identification des IROS et méthodologie de double matérialité
GOV-3 – Intégration de critères de performance en matière de durabilité dans la politique de rémunération	7.1.1.2 – Organes de gestion et de contrôle 7.1.4 – Notes méthodologiques 7.2.1.1 – Stratégie climatique et gestion des IROS associées
GOV-4 – Déclaration sur la due diligence	7.1.1.2 – Organes de gestion et de contrôle
GOV-5 – Gestion des risques et contrôles internes relatif à l'information en matière de durabilité	7.1.1.2 – Organes de gestion et de contrôle
SBM-1 – Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur	7.1.1.1 – Activités de l'entité et modèle d'affaires 7.1.1.3 – Dialogue avec les parties prenantes
SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes	7.1.1.3 – Dialogue avec les parties prenantes 7.3.1.1 – Conditions et environnement de travail 7.3.1.2 – Égalité de traitement et égalité des chances pour tous 7.3.1.3 – Dialogue social et négociations collectives 7.3.1.4 – Autres droits liés au travail 7.3.4 – Consommateurs et utilisateurs finaux
SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	7.2.1.1 – Stratégie climatique et gestion des IROS associées 7.3.1.1 – Conditions et environnement de travail 7.3.1.2 – Égalité de traitement et égalité des chances pour tous 7.3.1.3 – Dialogue social et négociations collectives 7.3.1.4 – Autres droits liés au travail 7.3.2 – Travailleurs de la chaîne de valeur 7.3.3 – Communautés affectées 7.3.4 – Consommateurs et utilisateurs finaux
IRO-1 – Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités matériels	7.1.2 – Gestion des impacts, Risques et Opportunités (IROS) 7.2.1.1 – Stratégie climatique et gestion des IROS associées 7.2.2 – Pollution 7.2.3 – Ressources hydriques et marines 7.2.4 – Biodiversité et écosystèmes 7.2.5 – Économie circulaire
IRO-2 – Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par les états de durabilité	7.5 – Annexes
E1-1 – Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	7.2.1.1 – Stratégie climatique et gestion des IROS associées
E1-2 – Politiques relatives à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à celui-ci	7.2.1.1 – Stratégie climatique et gestion des IROS associées
E1-3 – Actions et ressources relatives aux politiques en matière de changement climatique	7.2.1.1 – Stratégie climatique et gestion des IROS associées
E1-4 – Cibles relatives à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci.	7.2.1.1 – Stratégie climatique et gestion des IROS associées
E1-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	7.2.1.2 – Indicateurs liés au changement climatique
E1-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	7.2.1.2 – Indicateurs liés au changement climatique
E1-8 – Tarification interne du carbone	7.2.1.2 – Indicateurs liés au changement climatique
E2-1 – Politiques en matière de pollution	7.2.2 – Pollution
E2-2 – Actions et ressources relatives à la pollution	7.2.2 – Pollution

Exigence de publication	Chapitre
E2-3 – Cibles en matière de pollution	7.2.2 – Pollution
E3-1 – Politiques en matière de ressources hydriques et marines	7.2.2 – Pollution 7.2.3 – Ressources hydriques et marines
E3-2 – Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines	7.2.3 – Ressources hydriques et marines
E3-3 – Cibles en matière de ressources hydriques et marines	7.2.3 – Ressources hydriques et marines
E4-1 – Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle d'affaires	7.2.4 – Biodiversité et écosystèmes
E4-2 – Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	7.2.2 – Pollution 7.2.4 – Biodiversité et écosystèmes
E4-3 – Actions et ressources relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	7.2.4 – Biodiversité et écosystèmes
E4-4 – Cibles relatives à biodiversité et aux écosystèmes	7.2.4 – Biodiversité et écosystèmes
E5-1 – Politiques en matière d'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	7.2.2 – Pollution 7.2.5 – Économie circulaire
E5-2 – Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	7.2.5 – Économie circulaire
E5-3 – Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	7.2.5 – Économie circulaire
E5-4 – Flux entrants de ressources	7.2.5 – Économie circulaire
S1-1 – Politiques relatives au personnel de l'entreprise	7.3.1.1 – Conditions et environnement de travail 7.3.1.2 – Égalité de traitement et égalité des chances pour tous 7.3.1.3 – Dialogue social et négociations collectives 7.3.1.4 – Autres droits liés au travail
S1-2 – Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	7.3.1.1 – Conditions et environnement de travail 7.3.1.2 – Égalité de traitement et égalité des chances pour tous 7.3.1.3 – Dialogue social et négociations collectives 7.3.1.4 – Autres droits liés au travail
S1-3 – Processus de prévention, atténuation et remédiation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	7.3.1.1 – Conditions et environnement de travail 7.3.1.2 – Égalité de traitement et égalité des chances pour tous 7.3.1.3 – Dialogue social et négociations collectives 7.3.1.4 – Autres droits liés au travail 7.4.1 – Conduite des affaires
S1-4 – Actions relatives aux impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles relatifs au personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	7.3.1.1 – Conditions et environnement de travail 7.3.1.2 – Égalité de traitement et égalité des chances pour tous 7.3.1.3 – Dialogue social et négociations collectives 7.3.1.4 – Autres droits liés au travail
S1-5 – Cibles relatives à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités matériels	7.3.1.1 – Conditions et environnement de travail 7.3.1.2 – Égalité de traitement et égalité des chances pour tous 7.3.1.3 – Dialogue social et négociations collectives 7.3.1.4 – Autres droits liés au travail
S1-6 – Caractéristiques des salariés de l'entreprise	7.3.1.1 – Conditions et environnement de travail 7.3.1.5 – Notes méthodologiques
S1-8 – Couverture des négociations collectives et dialogue social	7.3.1.3 – Dialogue social et négociations collectives 7.3.1.5 – Notes méthodologiques
S1-9 – Indicateurs de diversité	7.3.1.2 – Égalité de traitement et égalité des chances pour tous 7.3.1.5 – Notes méthodologiques
S1-10 – Salaires décents	7.3.1.2 – Égalité de traitement et égalité des chances pour tous 7.3.1.5 – Notes méthodologiques
S1-14 – Indicateurs de santé et de sécurité	7.3.1.1 – Conditions et environnement de travail 7.3.1.5 – Notes méthodologiques
S1-16 – Indicateurs de rémunération (écart rémunération et rémunération totale)	7.3.1.1 – Conditions et environnement de travail 7.3.1.5 – Notes méthodologiques

Exigence de publication	Chapitre
S1-17 – Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de la personne	7.3.1.1 – Conditions et environnement de travail 7.3.1.5 – Notes méthodologiques
S2-1 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	7.3.2 – Travailleurs de la chaîne de valeur
S2-2 – Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur sujet des impacts	7.3.2 – Travailleurs de la chaîne de valeur
S2-3 – Processus visant à prévenir, atténuer et remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	7.3.2 – Travailleurs de la chaîne de valeur 7.4.1 – Conduite des affaires
S2-4 – Actions relatives aux impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles relatifs aux travailleurs de la chaîne de valeur et efficacité de ces actions	7.3.2 – Travailleurs de la chaîne de valeur
S2-5 – Cibles relatives à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	7.3.2 – Travailleurs de la chaîne de valeur
S3-1 – Politiques relatives aux communautés affectées	7.3.2 – Travailleurs de la chaîne de valeur 7.3.3 – Communautés affectées
S3-2 – Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts	7.3.3 – Communautés affectées
S3-3 – Processus visant à prévenir, atténuer et remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations	7.3.3 – Communautés affectées 7.4.1 – Conduite des affaires
S3-4 – Actions relatives aux impacts matériels sur les communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles relatifs aux communautés affectées et efficacité de ces actions	7.3.3 – Communautés affectées
S3-5 – Cibles relatives à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	7.3.3 – Communautés affectées
S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	7.3.4 – Consommateurs et utilisateurs finaux
S4-2 – Processus de dialogue avec les consommateurs et les utilisateurs finaux au sujet des impacts	7.3.4 – Consommateurs et utilisateurs finaux
S4-3 – Processus visant à prévenir, atténuer et remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et aux utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	7.3.4 – Consommateurs et utilisateurs finaux
S4-4 – Actions relatives aux impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux et efficacité de ces actions	7.3.4 – Consommateurs et utilisateurs finaux
S4-5 – Cibles relatives à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	7.3.4 – Consommateurs et utilisateurs finaux
G1-1 – Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	7.4.1 – Conduite des affaires
G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs	7.4.1 – Conduite des affaires
G1-3 – Prévention et détection des actes de corruption	7.4.1 – Conduite des affaires
G1-4 – Incidents d'actes de corruption	7.4.1 – Conduite des affaires
G1-5 – Activités d'influence politique et de représentation d'intérêts	7.4.1 – Conduite des affaires
G1-6 – Pratiques en matière de paiement	7.4.1 – Conduite des affaires

2.1.8 Assemblée générale de RCI Banque S.A. du 20 mai 2025

2.1.8.1 Ordre du jour

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Affectation du résultat et fixation du dividende.
- Approbation de la convention réglementée intitulée « Contrat de prestation de services de conseil » conclue entre la Société et Biz Auto Consult le 11 janvier 2024
- Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.
- Renouvellement du mandat de Monsieur Gianluca de Ficchy en qualité d'administrateur.
- Renouvellement du mandat de Madame Céleste Thomasson en qualité d'administrateur.
- Renouvellement du mandat de Monsieur Laurent Poiron en qualité d'administrateur.
- Constatation de fin de mandat de Monsieur Philippe Buros en qualité d'administrateur.
- Ratification de la nomination par cooptation de Monsieur Laurent David en qualité d'administrateur.
- Nomination de Monsieur Fabrice Cambolive en qualité d'administrateur.
- Rémunération des administrateurs pour l'exercice 2025.
- Pouvoirs en vue des formalités.

2.1.8.2 Texte de résolutions

Première résolution (Approbation des comptes annuels)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe et faisant ressortir un bénéfice net de 681 103 918,52 €.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils ont été présentés les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, établis conformément aux dispositions des articles L.233-16 et suivants du Code de commerce faisant ressortir un bénéfice net part du groupe de 952 355 000 €.

Troisième résolution (Affectation du résultat et fixation du dividende)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Résultat net de l'exercice 2024	681 103 918,52 EUR
Report à nouveau antérieur	2 400 680 094,32 EUR
Solde disponible	3 081 784 012,84 EUR
Dividendes à distribuer	150 000 000,00 EUR
Solde du compte report à nouveau 2024	2 931 784 012,84 EUR

L'Assemblée générale fixe en conséquence le dividende à 150 000 000 EUR au titre de l'exercice 2024, soit à 150 € par action.

Ce dividende versé au titre de l'année 2024 :

- ouvre droit à un abattement de 40 % lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts ; et
- n'ouvre pas droit à cet abattement dans les autres cas.

Les dividendes versés au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Au titre de l'exercice 2021, il y a eu une distribution de dividendes d'un montant de 800 000 000 €, soit 800 € par action.

Au titre de l'exercice 2022, il y a eu une distribution de dividendes d'un montant de 600 000 000 €, soit 600 € par action.

Au titre de l'exercice 2023, il y a eu une distribution de dividendes d'un montant de 600 000 000 €, soit 600 € par action.

Quatrième résolution (Approbation de la convention réglementée intitulée « Contrat de prestation de services » conclue entre la Société et Biz Auto Consult le 11 janvier 2024)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spéciale des Commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées visés aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte du rapport et approuve la convention intitulée « Contrat de prestation de services de conseil » conclue entre la Société et Biz Auto Consult le 11 janvier 2024 telle que préalablement autorisée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 8 décembre 2023 et décrite dans le rapport précité.

Cinquième résolution (Quitus aux administrateurs)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2024.

Sixième résolution (Renouvellement du mandat de Monsieur Gianluca de Ficchy en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle le mandat de Monsieur Gianluca de Ficchy en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Septième résolution (Renouvellement du mandat de Madame Céleste Thomasson en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle le mandat de Madame Céleste Thomasson en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Huitième résolution (Renouvellement du mandat de Monsieur Laurent Poiron en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle le mandat de Monsieur Laurent Poiron en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 août 2028.

Neuvième résolution (Fin du mandat de Monsieur Philippe Buros en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, prend acte de la fin de mandat de Monsieur Philippe Buros en qualité d'administrateur arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée générale.

Dixième résolution (Ratification de la nomination par cooptation de Monsieur Laurent David en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination par le Conseil d'administration du 11 février 2025, de Monsieur Laurent David en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Piéton et ce, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Onzième résolution (Nomination de Monsieur Fabrice Cambolive en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle le mandat de Monsieur Fabrice Cambolive en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Douzième résolution (Rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2025)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, conformément aux dispositions de l'article L. 225-45 du Code de commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, fixe la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2025 sur proposition du Comité des rémunérations préalablement réuni le 14 janvier 2025, étant entendu que les administrateurs désignés par l'actionnaire, Renault SAS, s'engagent à renoncer à leurs rémunérations au titre de leur mandat.

Les rémunérations des administrateurs au titre de l'exercice 2024 sont ventilées comme suit :

- une part fixe annuelle au pro rata temporis de 15 000,00 € et une part variable annuelle en fonction du taux de participation de 30 000,00 € pour les membres du Conseil d'administration ;
- une part fixe annuelle au pro rata temporis de 6 000,00 € et une part variable annuelle en fonction du taux de participation de 10 000,00 € pour les membres du Comité des comptes et de l'audit, à cela s'ajoute un montant additionnel de 15 000,00 € pour le Président dudit comité ;

- une part fixe annuelle au pro rata temporis de 6 000,00 € et une part variable annuelle en fonction du taux de participation de 10 000,00 € pour les membres du Comité des risques, à cela s'ajoute un montant additionnel de 15 000,00 € pour le Président dudit comité ;
- une part fixe annuelle au pro rata temporis de 6 000,00 € et une part variable annuelle en fonction du taux de participation de 10 000,00 € pour les membres du Comité des nominations, à cela s'ajoute un montant additionnel de 15 000,00 € pour le Président dudit comité ;
- une part fixe annuelle au pro rata temporis de 6 000,00 € et une part variable annuelle en fonction du taux de participation de 10 000,00 € pour les membres du Comité des rémunérations, à cela s'ajoute un montant additionnel de 15 000,00 € pour le Président dudit comité.

Le versement des rémunérations des administrateurs et leurs modalités au titre du premier semestre 2025 et du second semestre 2025 seront décidés par le Conseil d'administration qui se tiendra en 2025 et 2026 respectivement.

En outre des rémunérations tels que décrites ci-dessus, il n'est prévu aucun autre élément de rémunération des administrateurs.

Treizième résolution (Pouvoirs)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

2.1.9 Informations complémentaires

2.1.9.1 Contrôleurs légaux des comptes

KPMG S.A.

Tour Eqho, 2, avenue Gambetta

92066 Paris La Défense CEDEX

S.A. enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 775 726 417

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles

Durée du mandat : six ans

Date de fin de mandat : exercice comptable 2025

Représenté au 31 décembre 2024 par M. Ulrich Sarfati

Mazars

Tour Exaltis, 61, rue Henri-Regnault

92075 Paris La Défense CEDEX

S.A. enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 784 824 153

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles

Durée du mandat : six ans

Date de fin de mandat : exercice comptable 2027

Représenté au 31 décembre 2024 par Mme Anne Veaute

2.1.9.2 Principaux investissements au cours de l'exercice écoulé

	Cession - Dissolutions - Fusions	Acquisitions	Créations
2024	Pays-Bas : Liquidation de Barn BV	Allemagne : Acquisition de MS Mobility Solutions GmbH, de DFD Deutscher Fahrzeugdienst GmbH, de Mobility Concept GmbH et sa filiale Mein Auto GmbH	

2.1.9.3 Succursales de RCI Banque

Succursale	Pays
RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Allemagne
RCI Banque Sucursal Argentina	Argentine
RCI Banque S.A. Niederlassung Osterreich	Autriche
RCI Banque S.A. Sucursal en Espana	Espagne
RCI Banque Branch Ireland	Irlande
RCI Banque Succursale Italiana	Italie
RCI Banque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	Pologne
RCI Banque Sucursal Portugal	Portugal
RCI Banque S.A. Bančna Podružnica Ljubljana	Slovénie
Renault Finance Nordic, Bankfilial till RCI Banque S.A. Frankrike	Suède

2.1.9.4 Informations légales

Dénomination sociale et siège social

RCI Banque S.A.

Nom commercial : Mobilize Financial Services

Nationalité : française

Siège social : 15, rue d'Uzès 75002 Paris

Tel. : + 33 1 49 32 80 00

Forme juridique

Société anonyme à Conseil d'administration

Législation

La société est régie par les dispositions du Code de commerce.

Depuis son agrément bancaire, accordé par la Banque de France le 7 mars 1991, RCI Banque est également soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires s'appliquant aux établissements de crédit, en particulier celles reprises dans le Code monétaire et financier.

L'entité ne se conforme à aucun code spécifique émanant des organisations représentatives des entreprises.

Date de constitution et durée

La société a été créée le 9 avril 1974, et enregistrée au Tribunal de Commerce de Paris le 4 juin 1974, avec un début d'exploitation le 21 août 1974, pour une durée de 99 ans, soit jusqu'en août 2073.

Objet social

La société anonyme RCI Banque a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers :

- les opérations de crédit ou de banque, sous toutes leurs formes, destinées ou non au financement de l'acquisition de biens ou de services, et en particulier les opérations de crédit permanent ainsi que l'émission ou la gestion de moyens de paiement liés à ces opérations ;
- l'étude de tous projets relatifs à la création, à l'extension et à la transformation d'entreprises industrielles, commerciales, financières et de services ;
- toutes études complètes ou partielles, toutes activités de conseil et de négociations dans les domaines économiques, financiers, commerciaux et de gestion ;

- toutes recherches de conception et d'amélioration de systèmes de gestion, d'organisation et de financement ; la réalisation des projets issus des études sus-énoncées ou la contribution à leur réalisation par tous moyens appropriés, y compris par prise de participation ou d'intérêts dans toutes entreprises existantes ou à créer ;
- le financement des entreprises, en particulier sous forme de participation à leur capital, de souscription à des emprunts, au moyen de ressources provenant des fonds propres de la société ou des emprunts contractés par elle ; la prestation de services d'investissement au sens de la Loi de Modernisation des activités financières n° 96-597 du 2 juillet 1996 ;
- la gestion du portefeuille de valeurs mobilières résultant de cette activité, et notamment la réalisation de toutes opérations d'achat, de vente, d'échange de souscription, d'apport de toutes valeurs mobilières ;
- l'intermédiation en assurances, au sens de la loi française du 15 décembre 2005, de transposition de la directive européenne du 9 décembre 2002, toute activité de mandataire, de commissionnaire ou de courtier ;
- d'une manière générale, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes et pouvant être utiles à l'objet social ou en faciliter la réalisation et le développement.

Lieu de consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à l'émetteur peuvent être consultés au siège social de la société.

Registre et numéro d'identification

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° SIREN 306 523 358, n° SIRET : 306 523 358 00076, n° inscription ORIAS : 07023704, code APE 6419Z et LEI 96950001WI712W7PQG45.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

2.1.9.5 Glossaire

	Acronyme	Définition
1	APM	Les actifs productifs moyens : les APM correspondent à la moyenne du capital dû par les clients et/ou le réseau auxquels sont ajoutés les actifs liés aux activités de location opérationnelle.
2	ETP	Effectifs équivalent Temps Plein.
3	ROE (Return On Equity)	Résultat net de la période divisé par les fonds propres moyens (hors Résultat net de la période).
4	Risque structurel de taux d'intérêt et de change	Risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre.
5	RWA – Risk Weighted Assets	Actifs pondérés par le risque ou encours risqués pondérés : valeur de l'exposition multipliée par son taux de pondération en risque.
6	Taux brut d'encours douteux	Rapport entre les encours douteux et les encours bruts de crédit comptables (prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit, locations-financement et locations simples).
7	Taux d'intervention	Il est le rapport entre le nombre de nouveaux dossiers de financement VN (hors dossiers VN « autres marques ») et les immatriculations de la période.
8	Nouveaux financements	Montants effectivement financés par la filiale, qui s'entendent après déduction des acomptes, des dépôts de garantie et des premiers loyers perçus d'avance. Les nouveaux financements doivent donc être seulement déclarés par les entités qui portent les actifs associés dans leur bilan. Sont donc exclus : <ul style="list-style-type: none"> • les dossiers liés à des activités en accord commercial chez un partenaire ; • les dossiers liés à des JV virtuelles avec un partenaire (sauf si accord donné par le DCPG à la demande de la filiale).
9	Actifs productifs	Somme de l'actif productif (activité de crédit et de location financière), et de la valeur nette comptable des actifs en location opérationnelle (batteries et véhicules) et générant des intérêts ou des loyers.
10	Actifs productifs moyen clientèle	Moyenne des encours à fin de début et de fin de période pour la clientèle Grand public et Entreprise.
11	Actifs productifs moyen réseau	Moyenne des encours productifs journaliers pour le réseau.
12	Coût du risque	Cet agrégat regroupe les charges de la période directement rapportables aux risques de non-recouvrement (hors financement des services, qui n'est pas inclus dans le calcul du coût du risque). Il reflète le risque relatif au défaut de paiement.
13	RCI Banque S.A. Mobilize Financial Services Mobilize F.S. Groupe Mobilize F.S.	RCI Banque S.A. a opéré sous le nom commercial RCI Bank and Services depuis février 2016 et a adopté Mobilize Financial Services comme nouvelle identité commerciale en mai 2022. Sa dénomination sociale, est inchangée et demeure RCI Banque S.A. Ce nom commercial, ainsi que son acronyme Mobilize F.S., pourront être utilisés par le groupe comme alias à sa dénomination sociale. RCI Banque S.A. et ses filiales peuvent être désignées sous l'appellation « groupe Mobilize F.S. ». Mobilize Financial Services accompagne les marques de Renault Group (Renault, Dacia, Alpine, Renault Korea Motors).

2.2 Rapport de certification des informations en matière de durabilité

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de RCI Banque S.A.

02.

A l'Assemblée Générale de la société RCI Banque S.A.,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de RCI Banque S.A. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans la section 7 du rapport sur la gestion du groupe.

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, RCI Banque S.A. est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport sur la gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par RCI Banque S.A. pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incorporées par référence dans le rapport sur la gestion du groupe à la section 7. « Etat de durabilité » avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par le groupe dans le rapport sur la gestion du groupe à la section 7. « Etat de durabilité », nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de RCI Banque S.A., notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par RCI Banque S.A. en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

1 Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par RCI Banque S.A. pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par RCI Banque S.A. lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section 7 du rapport sur la gestion du groupe, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par RCI Banque S.A. avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail, nous vous informons qu'à la date du présent rapport, celle-ci n'a pas encore eu lieu.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par RCI Banque S.A. pour déterminer les informations publiées.

Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont mentionnées au 7.1.1.3. « Dialogue avec les parties prenantes » de l'état de durabilité du groupe.

Nous avons pris connaissance de l'analyse réalisée par l'entité pour identifier :

- les parties prenantes, qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur ;
- les principaux utilisateurs des états de durabilité (y compris les principaux utilisateurs des états financiers).

Nous nous sommes entretenus avec les personnes que nous avons jugé appropriées, et avons inspecté la documentation disponible. Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par l'entité avec la nature de ses activités et son implantation géographique, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée dans la note « Dialogue avec les parties prenantes » de l'état de durabilité du groupe.

Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités (« IRO »)

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées au 7.1.2.1. « IRO-1 - Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels » de l'état de durabilité du groupe.

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par l'entité concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et ceux qui sont spécifiques à l'entité, tel que présenté dans la note 7.1.2.1 de l'état de durabilité du groupe.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par l'entité pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités.

Nous avons également apprécié l'exhaustivité des activités comprises dans le périmètre retenu pour l'identification des IRO.

Nous avons pris connaissance de la cartographie réalisée par l'entité des IRO identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette cartographie avec notre connaissance de l'entité et, le cas échéant, avec les analyses de risques menées par les entités du groupe.

Nous avons apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités actuels et potentiels identifiés par l'entité, notamment ceux qui lui sont spécifiques, car non couverts ou insuffisamment couverts par les normes ESRS avec :

- les analyses sectorielles disponibles ;
- notre connaissance de l'entité découlant de ses activités propres ou de ses relations d'affaires en tant qu'établissement bancaire.

Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées au 7.1.2.1. « 7.1.2.1 Identification des IROS et méthodologie de la double matérialité » de l'état de durabilité du groupe.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par RCI Banque S.A., et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont l'entité a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées :

- Au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées ;
- Au titre des informations spécifiques à l'entité.

2 Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 7 du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section 7 du rapport sur la gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par RCI Banque S.A. relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 7 du rapport sur la gestion du groupe, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans le paragraphe 7.1.3. « Base de préparation » dans l'état de durabilité du groupe qui décrit les incertitudes et limites auxquelles le groupe a fait face dans un contexte général de première application de la Directive CSRD et, plus particulièrement, le périmètre restreint sur un indicateur, les incertitudes liées aux estimations et les points de données qui n'ont pas pu être publiés pour l'exercice 2024.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées au 7.2.1 de l'état de durabilité du groupe.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier, sur la base des entretiens menés avec la direction et les personnes concernées, si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section 7.2.1 de l'état de durabilité du groupe et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre, nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
- prendre connaissance du protocole d'établissement, de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécier ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions notamment au titre du scope 3 et plus particulièrement les catégories 13 « Actifs loués en aval » et 15. « Investissements » ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- en ce qui concerne les estimations que nous avons jugées structurantes auxquelles l'entité a eu recours, pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre :
 - par entretien avec la direction, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent les estimations concernant les émissions relatives au scope 13 « Actifs loués en aval » et 15. « Investissements » ;
 - nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente.

3 Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par RCI Banque S.A. pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant au point 7.2.1.3 dans l'état de durabilité du groupe en lien avec la validation des DNSH (Do Not Significant Harm) qui fait état des limitations dans la capacité de l'entreprise à collecter l'ensemble des données requises pour documenter l'atteinte des critères DNSH spécifiques à l'activité 6.5 (Financement – Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers) propres à RCI Banque S.A. et de l'approche retenue par le groupe dans ce contexte.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Concernant le caractère aligné des activités éligibles :

Une information concernant l'alignement des activités figure en partie 7.2.1.3 de l'état de durabilité du groupe.

Dans le cadre de nos vérifications, nous avons notamment :

- apprécié les choix opérés par l'entité quant à la prise en compte, ou non, des communications de la Commission européenne sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions du Référentiel Taxonomie ;
- consulté, par sondage, les sources documentaires utilisées, y compris externes le cas échéant, et mené des entretiens avec les personnes concernées ;
- apprécié les éléments sur lesquels la direction a fondé son jugement lorsqu'elle a apprécié si les activités économiques éligibles répondaient aux conditions cumulatives, issues du Référentiel Taxonomie, nécessaires pour être qualifiées d'alignées, notamment les critères d'examen techniques et les principes consistant à « ne pas causer de préjudice important » à aucun des autres objectifs environnementaux ;
- apprécié l'analyse réalisée au titre du respect des garanties minimales, principalement au regard des éléments collectés dans le cadre de la prise de connaissance de l'entité et de son environnement.

Enfin, nous avons apprécié la cohérence des informations figurant dans la partie 7.2.1 de l'état de durabilité avec les autres informations en matière de durabilité au sein de ce même état.

Paris La Défense, le 27 mars 2025
Les Commissaires aux comptes,

KPMG S.A.
Ulrich SARFATI

Forvis Mazars S.A.
Anne VEAUTE
Natacha ANDRÉ

02.

03.

LES RISQUES – PILIER III

SOMMAIRE

Déclaration sur les informations publiées au titre du Pilier III	148	3.4.5	Méthode avancée	213
Introduction	149	3.4.6	Méthode standard	234
3.1 Synthèse des risques	149	3.4.7	Techniques d'atténuation du risque de crédit	238
3.1.1 Chiffres clés	149	3.4.8	Risque de crédit de contrepartie	242
3.1.2 Contexte	151	3.5	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	247
3.1.3 Facteurs de risques	151	3.6	Titrisation	248
3.2 Gouvernance et organisation de la gestion des risques	157	3.7	Risque de marché	253
3.2.1 Politique de gouvernance des risques - Risk Appetite Framework	157	3.8	Risque de taux d'intérêt pour des positions de portefeuille	255
3.2.2 Organisation du contrôle des risques	159	3.9	Risque de liquidité	260
3.2.3 Profil de risque	163	3.10	Risques opérationnels et de non-conformité	269
3.2.4 Test de résistance	165	3.10.1	Gestion des risques opérationnels et de non-conformité	269
3.2.5 Politique de rémunération	166	3.10.2	Mesure des risques opérationnels et dispositif de suivi	272
3.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	174	3.10.3	Exposition au risque et calcul des exigences	272
3.3.1 Champ d'application - périmètre prudentiel	174	3.10.4	Assurance des risques opérationnels	273
3.3.2 Ratio de solvabilité	177	3.11	Les risques ESG	274
3.3.3 Fonds propres	180	3.12	Les autres risques	330
3.3.4 Exigences en fonds propres	194	3.12.1	Risque valeurs résiduelles	330
3.3.5 Pilotage du capital interne	195	3.12.2	Risque assurance	331
3.3.6 Ratio de levier	196	3.12.3	Risques relatifs au déploiement commercial	332
3.3.7 Pilotage du ratio de levier	199	3.12.4	Risque lié aux actions	332
3.4 Risque de crédit	200	Table de correspondances	333	
3.4.1 Exposition au risque de crédit	203	Tableaux	335	
3.4.2 Dispositif de gestion du risque de crédit	210			
3.4.3 Diversification de l'exposition du risque de crédit	212			
3.4.4 Actifs pondérés	213			

Déclaration sur les informations publiées au titre du Pilier III

La Direction générale et le Conseil d'administration sont responsables de la mise en place et du maintien d'une structure de contrôle interne efficace régissant les publications de l'établissement, y compris celles effectuées au titre du rapport pilier III.

Dans ce cadre, nous attestons, que le groupe Mobilize Financial Services publie au titre du rapport pilier III les informations requises en vertu de la Huitième partie du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement et du Conseil modifié par le règlement (UE) n° 2019/876 du 20 mai 2019 (CRR2), conformément aux politiques formelles et aux procédures, systèmes et contrôles internes.

Après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, nous confirmons que les informations communiquées au 31 décembre 2024 ont été soumises au même niveau de vérification interne que les autres informations fournies dans le cadre du rapport financier de l'établissement.

Paris, le 19 février 2024

Martin Thomas

Directeur général



Gianluca De Ficchy

Président du Conseil d'administration



Introduction

Les informations qui suivent sont relatives aux risques du groupe Mobilize Financial Services (Mobilize F.S)¹⁾ et sont communiquées conformément aux exigences de publication du pilier III des accords de Bâle, transposées en droit européen à travers le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) modifié par le règlement (UE) n° 2019/876 du 20 mai 2019 (CRR2) et la directive 2013/36/UE (CRD IV) modifiée par la directive 2019/878/UE du 20 mai 2019 (CRD V).

Ces informations sont publiées sur base consolidée (article 13 du CRR) et elles correspondent aux éléments requis dans la huitième partie du CRR (articles 431 et suivants).

Le rapport pilier III du groupe Mobilize F.S est publié annuellement dans son ensemble, mais certains éléments importants ou plus changeants sont communiqués chaque semestre, ou seulement de manière transitoire (article 492 du CRR). Aucune information significative, sensible ou confidentielle n'est omise à ce titre (article 432 du CRR).

Le rapport sur les risques est publié sous la responsabilité du Directeur de la gestion des risques du groupe Mobilize F.S. Les informations contenues dans le présent rapport ont été établies conformément à la procédure de production du pilier III validée par le Comité réglementaire du groupe Mobilize F.S.

3.1 Synthèse des risques

3.1.1 Chiffres clés

/ EU KM1 — MODÈLE POUR LES INDICATEURS CLÉS

		31/12/2024	30/06/2024	31/12/2023
En millions d'euros		a	c	e
Fonds propres disponibles (montants)				
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	6 022	5 711	5 518
2	Fonds propres de catégorie 1	6 022	5 711	5 518
3	Fonds propres totaux	7 628	6 575	6 382
Montants d'exposition pondérés				
4	Montant total d'exposition au risque	43 126	42 799	39 752
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	13,96 %	13,34 %	13,88 %
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	13,96 %	13,34 %	13,88 %
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	17,69 %	15,36 %	16,05 %
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	2,00 %	2,00 %	2,01 %
EU 7b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	1,13 %	1,13 %	1,13 %
EU 7c	dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,50 %	1,50 %	1,51 %
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	10,00 %	10,00 %	10,01 %
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50 %	2,50 %	2,50 %
EU 8a	Coussin de conservation décollant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)			
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,75 %	0,75 %	0,54 %
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)			
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)			
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)			
11	Exigence globale de coussin (%)	3,25 %	3,25 %	3,04 %
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	13,25 %	13,25 %	13,05 %

1) RCI Banque S.A. a opéré sous le nom commercial RCI Bank and Services depuis février 2016 et a adopté Mobilize Financial Services comme nouvelle identité commerciale en mai 2022. Sa dénomination sociale reste inchangée et est toujours RCI Banque S.A. Ce nom commercial, ainsi que son acronyme Mobilize F.S., pourront être utilisés par le groupe comme alias à sa dénomination sociale. RCI Banque S.A. et ses filiales peuvent être désignées sous l'appellation « groupe Mobilize F.S ».

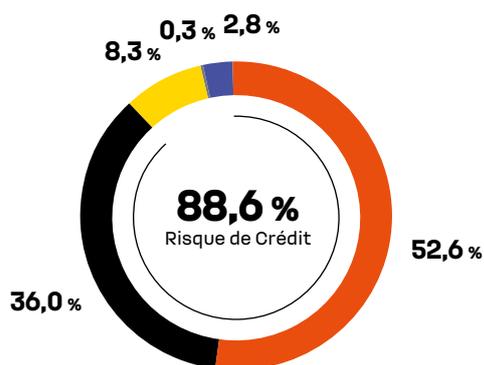
03. LES RISQUES – PILIER III

SYNTHÈSE DES RISQUES

		31/12/2024	30/06/2024	31/12/2023
En millions d'euros		a	c	e
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	6,46 %	5,36 %	6,04 %
Ratio de levier				
13	Mesure de l'exposition totale	74 815	72 633	67 640
14	Ratio de levier (%)	8,05 %	7,86 %	8,16 %
<hr/>				
		31/12/2024	30/06/2024	31/12/2023
En millions d'euros		a	c	e
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)			
EU 14b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)			
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)			
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Ratio de couverture des besoins de liquidité				
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée moyenne)	6 467	5 857	5 571
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	4 449	4 388	4 299
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	3 359	3 381	3 237
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	1 239	1 235	1 289
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	550,48 %	498,88 %	448,19 %
Ratio de financement stable net				
18	Financement stable disponible total	59 433	55 526	53 659
19	Financement stable requis total	47 100	45 591	41 947
20	Ratio NSFR (%)	126,18 %	121,79 %	127,92 %

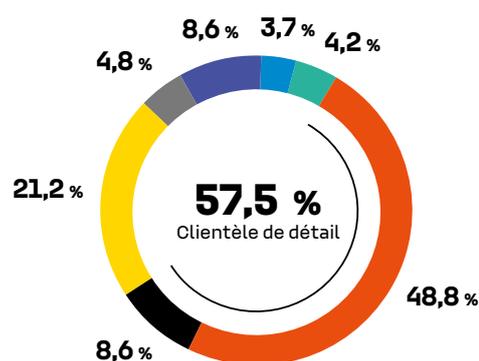
Les données relatives au LCR et à ses agrégats sont des moyennes des 12 mois se terminant à la date de reporting mentionnée (Article 447 f du CRR2).

/ EXIGENCE EN FONDS PROPRES PAR TYPE DE RISQUE



- Risque de Crédit - Méthode notation interne
- Risque de Crédit - Méthode standard
- Risque Opérationnel
- Risque d'ajustement de l'évaluation de Crédit
- Risque de Marché
- Risque de Crédit

/ EXPOSITIONS PAR TYPE D'EXPOSITION



- Clientèle de détail
- SME Clientèle de détail
- Entreprises
- SME Entreprises
- Administrations centrales et Bq centrales
- Établissements
- Autres
- Clientèle de détail

/ ROA (BÉNÉFICE NET DIVISÉ PAR LE TOTAL DU BILAN – CRD IV, ARTICLE 90-4)

	31/12/2024	30/06/2024	31/12/2023
ROA - Rentabilité des Actifs	1,34 %	1,33 %	1,22 %

Par rapport à l'année précédente, le calcul inclut la part des minoritaires dans le résultat.

3.1.2 Contexte

La diminution de l'inflation a marqué le début d'une nouvelle étape dans la politique monétaire en 2024. Alors qu'à la fin de 2023, le marché anticipait une baisse rapide des taux directeurs des banques centrales, la BCE a effectué sa première réduction de taux en juin. Ainsi, les taux de marché ont traversé une phase de correction au cours du premier semestre 2024, avant de chuter significativement à partir de l'été, en ligne avec les réductions de taux décidées par les banques centrales (100 points de base pour la BCE et la FED). L'incertitude entourant la politique économique de Donald

Trump, réélu aux États-Unis à la fin de l'année, a provoqué une nouvelle hausse des taux de marché en décembre 2024. Par ailleurs, les tensions géopolitiques n'ont eu que peu ou pas d'impact. Concernant les obligations MFS, leur spread s'est d'abord considérablement resserré au premier semestre 2024, avant de s'écarter en raison des annonces négatives affectant le secteur automobile (avertissements sur résultats, fermetures d'usines, notamment chez les constructeurs allemands). Finalement, le spread a retrouvé un niveau similaire à celui observé fin 2023.

03.

3.1.3 Facteurs de risques

3.1.3.1 Typologie des risques

L'identification et le suivi des risques font partie intégrante de l'approche de gestion des risques au sein du groupe Mobilize Financial Services. Cette approche peut être appréhendée au travers des niveaux des actifs pondérés, mais aussi au travers d'autres indicateurs, travaux et analyses conduites par les fonctions de pilotage et les fonctions risques du groupe.

Les différents types de risques présentés ci-dessous sont ceux identifiés à ce jour comme étant importants et spécifiques au groupe Mobilize F.S., et dont la matérialisation pourrait avoir une incidence défavorable majeure sur son activité, sa situation financière et/ou ses résultats. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de l'ensemble des risques pris par le groupe dans le cadre de son activité ou auxquels il est exposé du fait de son environnement. Compte tenu de la diversité des activités du groupe, la gestion des risques s'articule autour des grands types de risques ci-après :

- **risque de taux d'intérêt et risque de change** : risque de perte de marge d'intérêt ou de valeur du portefeuille bancaire en cas de variation des taux d'intérêt ou de change ;
- **risque de liquidité et de financement** : le risque de liquidité se matérialise par le fait que le groupe Mobilize F.S. ne puisse pas honorer ses engagements ou ne puisse pas financer le développement de ses activités selon ses objectifs commerciaux. Le risque de financement correspond au risque pour le groupe Mobilize F.S. de ne pas pouvoir financer ses activités à un coût compétitif par rapport à ses concurrents ;
- **risque de crédit (Clientèle et Réseaux)** : le risque de perte encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe de clients liés ;
- **risque lié aux valeurs résiduelles** : risque auquel le groupe est exposé lors de la dépréciation de la valeur nette de revente d'un véhicule à la fin du contrat de financement (valeur inférieure à l'estimation initiale) ;
- **risque stratégique** : risque résultant de l'incapacité du groupe à mettre en œuvre sa stratégie et à réaliser son plan moyen terme ;
- **risque de concentration** : il s'agit du risque résultant de la concentration des expositions du groupe Mobilize F.S. (pays, secteurs, débiteurs) ;
- **risques opérationnels** : il s'agit du risque de pertes ou de sanctions résultant de processus internes défectueux ou inadéquats impliquant le personnel et les systèmes informatiques ou d'événements externes (exemples : cyber risques, pandémie, fraude interne ou externe etc.) qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels (risques informatiques et d'interruption d'activité) ;
- **risques de non-conformité** : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières (législations et normes en vigueur, codes déontologiques, réglementations bancaires aussi bien nationales, européennes qu'internationales). Ces risques incluent : les Risques juridiques, les Risques de conduite, les Risques fiscaux, les Risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme (AML-CFT), les Risques liés à la protection des données personnelles, les Risque de non-conformité à la réglementation bancaire, les Risques liés à la corruption et au trafic d'influence, les Risques éthiques ;
- **risque lié aux modèles** : il s'agit du risque associé à une défaillance des modèles auxquels le groupe a recours dans le cadre de ses activités. Il s'agit notamment de l'utilisation de modèles inadéquats à des fins de calcul de prix, de réévaluation, de couverture de positions, ou de gestion de risques. La défaillance des modèles peut être due soit à la qualité des données utilisées, la technique de modélisation, l'implémentation ou l'usage de ceux-ci ;
- **risques liés au climat et environnementaux** : ce sont les risques liés aux événements climatiques et environnementaux extrêmes (risques physiques) et liés aux évolutions technologiques, de réglementations ou de sentiment de marché contribuant à la transition vers une économie bas carbone (risques de transition) ;
- **risque géopolitique** : risque de nationalisation, limitation des transferts de fonds, adoption de nouvelles réglementations défavorables aux créanciers, sanctions internationales impactant l'activité.

3.1.3.2 Facteurs de risques

Les facteurs de risque présents dans ce chapitre sont ceux identifiés comme, selon les estimations du groupe, pouvant avoir une incidence défavorable majeure sur son activité, sa situation financière et ses résultats. Toutefois, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de l'ensemble des risques auxquels est exposé le groupe. Les risques propres à l'activité du groupe sont présentés ci-après sous cinq principales catégories, conformément à l'article 16 du règlement (UE) n° 2017/1129 dit « Prospectus trois » du 14 juin 2017 :

- risques de développement commercial ;
- risques financiers ;
- risques liés aux produits ;
- risques opérationnels ;
- risques juridiques, réglementaires, fiscaux et de conduite.

3.1.3.2.1 Risques de développement commercial (y compris le risque stratégique, le risque de concentration et les risques climatiques et environnementaux)

Les résultats d'exploitation et la situation financière du groupe Mobilize F.S. dépendent de la stratégie d'entreprise et des ventes de véhicules de marque du groupe Renault ainsi que des marques Nissan et Mitsubishi.

En tant que filiale financière à 100 % de Renault au service des marques du groupe Renault ainsi que des marques Nissan et Mitsubishi, l'activité prédominante du groupe Mobilize F.S. consiste à financer les ventes de véhicules de ces marques, ce qui représente une majorité substantielle de son produit net bancaire.

En raison des liens stratégiques, commerciaux et financiers du groupe Mobilize F.S. avec le groupe Renault et du fait que l'activité soit concentrée sur les marques du groupe Renault et les marques Nissan et Mitsubishi, toute réduction ou suspension de la production ou de la vente de véhicules de ces marques due à une diminution de la qualité, de la sécurité ou de la fiabilité réelle ou perçue des véhicules, à une interruption de l'approvisionnement par des tiers, à des changements significatifs des programmes ou stratégies de marketing ou à une publicité négative, pourraient avoir un impact négatif significatif sur le niveau du volume de financement du groupe Mobilize F.S. et sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

En outre, la demande de véhicules des marques financées peut être affectée par les facteurs suivants :

- la diversification et l'innovation du parc automobile ;
- la compétitivité des prix de vente des véhicules ;
- les niveaux de la demande des clients pour la vente et la location de véhicules neufs et d'occasion, y compris en raison du contexte macroéconomique qui peut influencer la demande ;
- la demande des clients pour le financement de leurs achats de véhicules ;
- les taux de production des véhicules ; et
- les niveaux de stocks maintenus par les concessionnaires du groupe Renault, de Nissan et de Mitsubishi.

Par ailleurs, la réussite du plan stratégique du groupe Mobilize F.S. dépend de plusieurs leviers comme la performance de ses produits et investissements ou encore de sa capacité à maintenir un haut niveau de satisfaction de ses clients, mais aussi d'une gouvernance appropriée autour du plan stratégique permettant l'adhésion des salariés du groupe Mobilize F.S.

En outre, la stratégie d'entreprise et la répartition des ventes du groupe Renault ainsi que les marques Nissan et Mitsubishi, peuvent conduire à une concentration des expositions du groupe Mobilize F.S. Un événement défavorable impactant une zone géographique ou une catégorie de clientèle représentant une part importante des actifs du groupe pourrait entraîner des conséquences négatives sur sa santé financière.

Risque lié à l'instabilité géopolitique

Le groupe Mobilize F.S. opère dans différents pays et à ce titre est exposé au risque géopolitique dont les composantes principales sont :

- risque de nationalisation : risque que le pays hôte passe une loi lui permettant de racheter un actif localisé dans sa juridiction pour un prix inférieur à la valeur de cet actif ;
- risque de non-transfert : risque que le pays hôte implémente des limitations aux transferts de fonds hors du pays ;
- risque législatif : risque que le pays hôte passe une loi qui impacte négativement la valeur des actifs situés dans sa juridiction ;
- risque lié à l'adoption de sanctions internationales envers un pays dans lequel le groupe est implanté.

Au cours de ces dernières années, le groupe Mobilize F.S. a été contraint de cesser son activité et de se désengager de sa Joint-Venture en Russie en raison des sanctions internationales imposées à ce pays à la suite de l'invasion de l'Ukraine.

À la date de cette publication, le groupe Mobilize F.S. exerce des activités dans des pays où un contrôle des changes limite la libre convertibilité des devises tels que l'Argentine, le Brésil, la Colombie, la Corée du Sud et le Maroc. Ces cinq pays représentent 14 % du produit net bancaire au 31 décembre 2024 et 13 % de son résultat avant impôt.

Le développement et la rentabilité des activités du groupe Mobilize F.S. dans les pays émergents dépendent de la santé économique et de la stabilité politique de ces pays.

Les risques climatiques et environnementaux sont susceptibles d'impacter les activités, le résultat d'exploitation, la situation financière et la réputation du groupe Mobilize F.S.

Les risques climatiques et environnementaux sont liés à deux familles de risques :

- les risques physiques : liés aux impacts du changement climatique et de la dégradation de l'environnement à travers les événements extrêmes (inondations, vagues de chaleur...) ou les évolutions à long terme (variabilité des températures, perte de biodiversité...);
- les risques de transition : liés aux évolutions technologiques, de réglementations ou de sentiment de marché associées à la transition vers une économie bas carbone.

Ils sont perçus comme des facteurs pouvant accroître certains risques (risque de crédit, risque valeurs résiduelles, risque stratégique, risque de liquidité, risque opérationnel et de non-conformité, risque assurance).

Le groupe pourrait être exposé au risque climatique physique sur son activité directe à travers les produits d'assurances (CPI, GAP) ou impactant la capacité de maintien de ses services, ainsi qu'indirectement par l'impact négatif qu'auraient des épisodes climatiques extrêmes sur l'activité de ses clients. De plus, le groupe pourrait être exposé aux risques de transition à travers son portefeuille de crédit, sur certains secteurs d'activité ou dans son activité commerciale du fait de la mise en place de réglementations, par exemple dans le domaine de l'automobile visant à limiter l'usage des véhicules ou à favoriser la transition vers les alternatives électriques.

Enfin, des risques juridiques et de réputation pourraient également découler de ces deux catégories de risque.

L'impact sur les objectifs stratégiques est potentiellement fort au regard des enjeux très élevés pour les constructeurs automobiles qui doivent répondre à une évolution rapide des réglementations, en particulier sur le niveau d'émissions des véhicules tout en faisant face à un environnement d'infrastructures en construction et à l'entrée de nouveaux intervenants.

L'impact sur le risque de crédit est perçu comme significatif à moyen et long terme même s'il reste assez limité à court terme compte tenu de la répartition des prêts par secteur d'activité du portefeuille de financements aux entreprises. Le groupe Mobilize F.S est en effet peu présent sur les secteurs ayant un risque de transition élevé et, s'agissant du risque physique, la localisation de la clientèle du groupe Mobilize F.S ne présente pas de concentration géographique excessive.

L'impact sur les valeurs résiduelles des véhicules est également un enjeu important, les réglementations et les technologies pouvant accélérer la dépréciation de certains modèles ; le groupe Mobilize F.S. a une exposition limitée sur ce risque à fin décembre 2024 mais la stratégie du groupe intègre une croissance de cette exposition dans les prochaines années.

3.1.3.2 Risques financiers

Une perturbation des sources de financement du groupe Mobilize F.S et de l'accès aux marchés de capitaux aurait un effet négatif sur sa position de liquidité.

Le groupe Mobilize F.S. s'assure de la diversification de ses sources de financement par la mise en œuvre d'une stratégie qui porte sur la catégorie des contreparties (différents acteurs de marché et différentes natures de financement), des devises et des pays où sont localisées les contreparties. Le groupe finance ses activités par le biais d'émissions de dettes à long terme, d'emprunts bancaires, d'émissions de billets de trésorerie, de titrisation de créances et d'activités de collecte de dépôts et il dépend donc d'un accès fiable à des ressources financières. En raison de ses besoins de financement, le groupe Mobilize F.S. est exposé au risque de liquidité en cas de fermeture du marché ou de tensions de la source de financement.

Le risque de liquidité se matérialise par le fait que le groupe Mobilize F.S. ne puisse pas honorer ses engagements ou ne puisse pas financer le développement de ses activités selon ses objectifs commerciaux. Le risque d'évolution du rating et de coût de refinancement correspond au risque pour le groupe Mobilize F.S. de ne pas pouvoir financer ses activités à un coût compétitif par rapport à ses concurrents.

La liquidité du groupe Mobilize F.S. pourrait être sensiblement affectée par des facteurs que la banque ne peut pas contrôler, tels que des perturbations générales du marché, la perception sur le marché ou des pressions spéculatives sur le marché de la dette. Si les besoins de financement du groupe Mobilize F.S. augmentent ou si le groupe Mobilize F.S. ne peut accéder à de nouvelles sources de fonds, une liquidité insuffisante serait particulièrement préjudiciable à sa position concurrentielle, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Les résultats d'exploitation du groupe Mobilize F.S. peuvent être affectés négativement par les changements des taux d'intérêt du marché ou des taux offerts aux dépôts des clients.

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB) se réfère au risque actuel ou potentiel d'une baisse des fonds propres ou des revenus de la banque résultant de mouvements adverses des taux d'intérêt qui affectent les positions de son portefeuille bancaire. Les prêts à la clientèle du groupe Mobilize F.S. sont sauf exception réalisés à des taux d'intérêt fixes, pour des durées généralement inférieures ou égales à soixante-douze mois, tandis que les crédits aux concessionnaires sont financés à des taux fixes pour des durées inférieures à douze mois. L'exposition du groupe Mobilize F.S. aux taux d'intérêt est évaluée quotidiennement en mesurant la sensibilité pour chaque devise, entité de gestion et portefeuille d'actifs et la couverture des flux de trésorerie est systématique, en utilisant des swaps pour convertir les passifs à taux variable en passifs à taux fixe.

La gestion du risque de taux d'intérêt global, par ces opérations de bilans et hors bilan, vise à limiter la volatilité de la marge nette d'intérêt : volatilité consécutive d'un décalage entre la durée et l'indexation.

Le groupe Mobilize F.S. calcule la sensibilité au taux d'intérêt en appliquant une augmentation hypothétique de taux d'intérêt dont l'intensité dépend de la devise de l'entité. Bien que le groupe Mobilize F.S. gère le risque de taux d'intérêt en utilisant une méthodologie commune à l'ensemble du groupe, la couverture du risque n'est pas toujours parfaite, reflétant la difficulté d'ajuster la structure d'emprunt pour correspondre à la structure des prêts à la clientèle.

Les variations des taux d'intérêt ne peuvent pas toujours être prévues ou couvertes et, si elles ne sont pas prévues ou couvertes de manière appropriée, elles pourraient avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du groupe Mobilize F.S. La sensibilité globale du groupe Mobilize F.S. au risque de taux d'intérêt est restée inférieure à la limite fixée à 70 M€ pour une variation de taux correspondant aux chocs observés par devise.

Risque d'évolution défavorable des coûts de refinancement du groupe Mobilize F.S, notamment à la suite d'une détérioration de la notation de RCI Banque S.A. par les agences de notation ou d'un changement global des conditions de financement (marché et dépôts).

L'accès au marché du groupe Mobilize F.S. peut être affecté par les notations de crédit des entités qui le composent et, dans une certaine mesure, par celles du groupe Renault. RCI Banque S.A. est, à la date de cette publication, noté Baa1 (perspective stable) par Moody's France SAS et BBB- (perspective stable) par S&P Global Ratings Europe Limited.

Les agences de notation S&P Global Ratings Europe Limited et Moody's France SAS utilisent des notations pour classer la solvabilité de RCI Banque S.A. afin d'évaluer si RCI Banque S.A. sera en mesure de rembourser ses obligations à l'avenir.

Une détérioration de la position de liquidité de RCI Banque S.A., des politiques de gestion du capital ou un affaiblissement significatif de la rentabilité pourraient conduire à un impact négatif sur sa notation.

RCI Banque S.A. est une filiale à 100 % de Renault et la notation de RCI Banque S.A. reste dépendante du développement économique et de la notation de Renault. Toute action de notation négative à l'égard de la dette à long terme de Renault pourrait entraîner une action similaire à l'égard de la dette à long terme de RCI Banque S.A.

Les financements de RCI Banque S.A. proviennent principalement des dépôts de la clientèle et des marchés de capitaux. Sa capacité à obtenir des financements obligataires à des taux compétitifs dépend des conditions globales des marchés financiers et de sa capacité à obtenir des notations de crédit appropriées. Une baisse de ses notations de crédit, de celles de son actionnaire principal Renault SA ou toute révision des perspectives de ces mêmes notes entraînerait probablement une augmentation des coûts d'emprunt de RCI Banque S.A. Cela pourrait également réduire l'accès de RCI Banque S.A. aux marchés des capitaux. Sa capacité à capter et retenir les dépôts de la clientèle dépend de l'attractivité des produits d'épargne que la Banque propose à ses clients. Le coût des dépôts peut ainsi être impacté par la politique commerciale menée par ses concurrents.

Risque de change

Le groupe Mobilize F.S. est exposé au risque de perte résultant de l'exposition actuelle ou future à des opérations courantes et/ou de refinancement dans une devise autre que l'euro ou d'une baisse potentielle de la valeur des fonds propres du groupe Mobilize F.S. due à la dépréciation des fonds propres détenus dans des pays hors zone euro.

Les participations en devises autres que l'euro (risque de change structurel) peuvent faire l'objet de couverture.

Le risque de change transactionnel (exposition au risque de change hors titres de participation) résulte principalement des prêts multidevises et des factures en devises.

3.1.3.2.3 Risques liés aux produits

Le groupe Mobilize F.S. peut subir des pertes à la suite de la défaillance de sa clientèle particuliers et entreprises, de ses concessionnaires ou de ses importateurs (c'est-à-dire l'incapacité de payer les échéances de crédit au groupe Mobilize F.S. en vertu du contrat de crédit (retard de paiement)).

Le groupe Mobilize F.S. est exposé au risque de crédit de ses clients et concessionnaires/importateurs si ses techniques de gestion du risque sont insuffisantes pour le protéger contre les défauts de paiement de ses contreparties.

Le risque de crédit est le risque de perte résultant de la défaillance des clients ou des concessionnaires/importateurs du groupe Mobilize F.S. à remplir les obligations de tout contrat signé. Le risque de crédit dépend fortement de facteurs économiques, y compris le chômage, les faillites d'entreprises, la croissance des revenus personnels, le revenu disponible des ménages, la rentabilité des concessionnaires, les prix des véhicules d'occasion. Le niveau de risque de crédit dans le portefeuille de financement des concessionnaires du groupe Mobilize F.S. est influencé, entre autres facteurs, par la solidité financière des concessionnaires/importateurs du portefeuille du groupe Mobilize F.S., la qualité des garanties et des process

mis en place afin de sécuriser les financements, et la demande globale de véhicules. Le niveau de risque de crédit du portefeuille de clients du groupe Mobilize F.S. est affecté par les conditions macroéconomiques générales qui peuvent affecter la capacité de certains de ses clients à effectuer les paiements prévus.

Le groupe Mobilize F.S. utilise des systèmes avancés d'évaluation du crédit et des recherches dans des bases de données externes pour évaluer les prêts accordés aux particuliers et aux entreprises, et un système de notation interne pour évaluer les concessionnaires. Bien que le groupe Mobilize F.S. ajuste constamment sa politique d'acceptation pour tenir compte des conditions du marché, une augmentation du risque de crédit entraînerait une hausse du coût du risque et des provisions pour pertes sur créances.

Le groupe Mobilize F.S. met également en place des procédures détaillées pour contacter les clients en défaut de paiement, organise la reprise des véhicules impayés et vend les véhicules repris. Cependant, les procédures d'origination du groupe Mobilize F.S., la surveillance du risque de crédit, les activités de service de paiement, la tenue des dossiers des comptes clients ou les politiques de reprise de possession peuvent ne pas être suffisantes pour empêcher un effet négatif sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

L'augmentation du risque de crédit augmenterait le coût du risque et les provisions pour pertes sur créances, ce qui aurait un impact direct sur les résultats financiers du groupe Mobilize F.S. et potentiellement sur son capital interne.

Une diminution des prix de revente des véhicules loués pourrait avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière du groupe Mobilize F.S.

Lorsque les véhicules loués sont restitués au groupe Mobilize F.S. à la fin du contrat de location et que le groupe Mobilize F.S. ne bénéficie pas d'un accord de rachat par un tiers (provenant généralement d'un concessionnaire ou d'un constructeur automobile) et/ou qu'un client n'exerce pas une option d'achat du véhicule à la fin du contrat de location, le groupe Mobilize F.S. est exposé au risque de perte dans la mesure où le produit de la vente réalisé lors de la vente du véhicule restitué n'est pas suffisant pour couvrir la valeur résiduelle qui a été estimée au début du contrat de location.

Dans la mesure où la valeur résiduelle réelle du véhicule, telle que reflétée dans le produit de la vente, est inférieure à la valeur résiduelle prévue pour le véhicule au début du contrat de location, le groupe Mobilize F.S. subit une perte lors de la cession du véhicule.

Parmi d'autres facteurs, les conditions économiques, les prix et volumes de vente des véhicules neufs, les politiques commerciales du Constructeur et ses concurrents, les incitations fiscales, les canaux de distributions, le cycle de vie du modèle, les volumes disponibles de véhicule d'occasion, les spécificités produit et la concurrence influencent fortement les prix des véhicules d'occasion et donc la valeur résiduelle réelle des véhicules loués. Les différences entre les valeurs résiduelles réelles réalisées sur les Véhicules loués et les estimations par le groupe Mobilize F.S. de ces valeurs au début de la location pourraient avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière du groupe Mobilize F.S., en raison de la reconnaissance de pertes plus élevées que prévu.

3.1.3.2.4 Risques opérationnels

Parmi les risques opérationnels, les risques les plus importants sont liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à l'interruption de l'activité.

Le risque lié aux technologies de l'information et de la communication se décline en risques sur la gouvernance des systèmes d'information (SI), l'externalisation, la sécurité, la gestion des changements et opérations (production), la continuité d'activité informatique et la qualité/l'intégrité des données.

Le risque lié aux technologies de l'information et de la communication (TIC) couvre donc, entre autres, le risque de divulgation d'informations (confidentialité) ou d'altération d'informations (intégrité) en raison d'un accès non autorisé aux systèmes et données TIC depuis l'intérieur ou l'extérieur de l'institution (par ex. cyber-attaques), le risque d'interruption du système (disponibilité) dû à l'incapacité de rétablir en temps voulu les services de l'institution ou à une défaillance des composants matériels ou logiciels des TIC, y compris l'incapacité de détecter et de corriger les faiblesses de la gestion des systèmes TIC ou l'incapacité de l'institution à gérer les changements des systèmes TIC en temps voulu et de manière contrôlée.

Le risque TIC de l'institution est également étendu aux activités externalisées, car les prestataires de services détiennent, stockent ou traitent les systèmes et informations TIC de l'institution. Un manque de contrôle sur ces tiers externes pour protéger les systèmes et les informations de l'institution (confidentialité, intégrité, disponibilité, traçabilité) peut avoir un impact sur la capacité de l'institution à se conformer aux exigences réglementaires et à assurer correctement ses activités.

L'ensemble de ces risques TIC contribuent à un risque global sur la thématique de la résilience opérationnelle numérique qui est encadré par la réglementation européenne « DORA » (Digital Operational Resilience Act) qui a pris effet le 17 janvier 2025 et qui concerne les établissements financiers.

Par exemple, le risque d'incapacité à maintenir/opérer les activités essentielles (importantes/critiques) du groupe Mobilize F.S en cas d'événement perturbateur externe (inondations, contagion, destruction de SI, cyber-attaque, suicides, attaque terroriste, etc.) ou l'incapacité à maintenir les systèmes d'information opérationnels (se référant respectivement au Plan de Reprise d'Activité, et au Plan de Continuité d'Activité) peut affecter négativement les activités du groupe Mobilize F.S.

Les systèmes informatiques sont une ressource essentielle pour le groupe Mobilize F.S car ils soutiennent les processus métier dans leurs opérations quotidiennes.

Après avoir accordé un prêt ou financé des plans de location aux particuliers et aux entreprises et mis des prêts à la disposition des concessionnaires, le groupe Mobilize F.S. gère les créances financières. Toute perturbation de son activité de gestion, due à l'incapacité d'accéder aux dossiers des comptes clients ou de les tenir à jour avec précision, ou autre, pourrait avoir un impact négatif important sur sa capacité à recouvrer ces créances et/ou à satisfaire ses clients.

Le groupe Mobilize F.S. s'appuie sur des systèmes d'information et technologiques internes et externes (gérés à la fois par le groupe Mobilize F.S. et par des tiers) pour gérer ses opérations et est exposé à un risque de perte résultant de violations de la sécurité, de défaillances des systèmes ou des contrôles, de processus inadéquats ou défaillants, d'erreurs humaines et d'interruptions d'activité. En outre, le groupe Mobilize F.S. a conclu des accords-cadres avec Renault pour la fourniture de certains systèmes et services informatiques.

3.1.3.2.5 Risques juridiques, de conduite, réglementaires et fiscaux

Le groupe Mobilize F.S. est exposé à des risques juridiques, réglementaires et fiscaux ainsi qu'à des risques de conduite.

La rentabilité et l'activité du groupe Mobilize F.S. pourraient être affectées par l'environnement réglementaire, juridique et fiscal, tant en France qu'à l'étranger, dans la mesure où le groupe Mobilize F.S. opère dans plusieurs pays et est donc soumis à des régimes de supervision et de réglementation étendus et à des règles et réglementations applicables localement, telles que, sans s'y limiter, la réglementation bancaire, les lois sur le crédit à la consommation, les lois et réglementations sur les valeurs mobilières, les réglementations générales sur la concurrence, les lois sur l'immobilier, les réglementations sur l'emploi, les réglementations contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les lois sur la protection des données, les lois sur les sociétés et les lois fiscales et les lois et réglementations sur les assurances.

Les régulateurs portent une attention particulière à la protection des consommateurs et ont renforcé les règles applicables en matière de conduite des affaires. Ces règles peuvent conduire à titre d'exemple à limiter le taux d'intérêt que le prêteur peut facturer (taux d'usure), à limiter la vente groupée de produits ou à encadrer la rémunération des intermédiaires.

En cas de non-conformité, les clients pourraient demander réparation s'ils estiment avoir subi un préjudice lors de la vente d'un produit ou en cas de mauvaise application des conditions générales. L'évolution des jugements et les positions des autorités compétentes pourraient conduire à des issues défavorables dans certaines affaires, ce qui pourrait nuire à la réputation du groupe ou avoir un effet négatif sur ses résultats et sa situation financière, en raison de pénalités imposées ou indemnités accordées, ainsi que des coûts de défense engagés.

Le caractère protéiforme de la réglementation rend difficile l'évaluation des impacts futurs pour l'établissement. Tout défaut de conformité pourrait conduire à des sanctions financières, en plus de nuire à l'image du groupe, ou à la suspension imposée de ses activités, voire au retrait de ses autorisations accordées pour mener ses activités (y compris de son agrément), ce qui pourrait affecter significativement son activité et son résultat d'exploitation.

Parmi les réglementations qui ont un impact significatif sur le groupe, figurent les réglementations prudentielles bancaires applicables aux établissements de crédit, et notamment les règles prudentielles de Bâle III en matière d'exigences de fonds propres.

Le groupe Mobilize F.S. est principalement soumis au paquet de la directive sur les fonds propres (CRD), comprenant la directive 2013/36/UE (telle que modifiée par la directive (UE) 2019/878 (CRD V)) et le règlement sur les fonds propres n° 575/2013 («CRR») (tel que modifié, notamment, par le règlement (UE) 2019/876 (CRR II), (y compris tous les textes d'application en France, notamment la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 relative à la séparation et à la régulation des activités bancaires), la directive 2014/59/UE sur le redressement et la résolution des banques («BRRD»), ainsi que les normes techniques et lignes directrices pertinentes des organismes de réglementation de l'UE (par exemple, l'Autorité bancaire européenne (ABE) et l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), qui prévoient, entre autres, des exigences de fonds propres pour les établissements de crédit, des mécanismes de redressement et de résolution.

Outre les modifications des dispositions réglementaires exposées ci-dessus, la Banque centrale européenne (la «BCE») a pris d'importantes initiatives pour garantir que les exigences de fonds propres des banques utilisant des modèles internes soient calculées correctement, de manière cohérente et comparable.

Le groupe Mobilize F.S. utilise ses propres modèles internes pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques et donc les exigences de capital. Au cours des années précédentes, le groupe Mobilize F.S. a reçu des remarques et des commentaires sur certains des modèles vérifiés par la BCE pour lesquels il lui a été demandé de revoir certains

paramètres ou d'introduire des ajouts temporaires dans ses calculs. L'établissement s'attache à répondre aux recommandations et à la mise en conformité avec la nouvelle orientation de l'ABE sur l'estimation des PD, l'estimation des LGD et le traitement des actifs en défaut en soumettant des paquets (nouveaux modèles et méthodologies) au superviseur (BCE).

En tant que fournisseur de solutions de financement, d'assurance, de services bancaires (dépôt) et d'autres services liés aux véhicules, le groupe Mobilize F.S. traite très attentivement les exigences des lois et réglementations bancaires et d'assurance, les pratiques de concurrence et les règles de protection des clients, les questions éthiques, les lois sur le blanchiment d'argent, les lois sur la protection des données et les politiques de sécurité de l'information. Toute non-conformité ou incapacité à traiter ces questions de manière appropriée pourrait entraîner un risque juridique supplémentaire et des pertes financières, en raison d'amendes ou de réprimandes réglementaires, de litiges ou d'atteintes à la réputation, et dans des scénarios extrêmes, la suspension des opérations ou même le retrait de l'autorisation d'exercer des activités.

Des réglementations supplémentaires ou des changements dans les lois applicables, pourraient ajouter des coûts importants ou des contraintes opérationnelles qui pourraient nuire à la rentabilité des activités du groupe Mobilize F.S.

Les résultats futurs du groupe Mobilize F.S. peuvent être affectés négativement par l'un de ces facteurs.

3.2 Gouvernance et organisation de la gestion des risques

3.2.1 Politique de gouvernance des risques – Risk Appetite Framework

/ EU OVA – APPROCHE DE L'ÉTABLISSEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Base juridique	Informations qualitatives	
Article 435, paragraphe 1, point f), du CRR.	Publication d'une brève déclaration sur les risques approuvée par l'organe de direction	Partie 3.2-3-Profil de risque
Article 435, paragraphe 1, point b), du CRR.	Informations sur la structure de gouvernance des risques pour chaque type de risque	Partie 3.2-2 Organisation du contrôle des risques
Article 435, paragraphe 1, point e), du CRR.	Déclaration approuvée par l'organe de direction sur l'adéquation des systèmes de gestion des risques.	Partie 3.2-3- Politique de gouvernance de risques
Article 435, paragraphe 1, point c), du CRR.	Publication de la portée et de la nature des systèmes de déclaration et/ou d'évaluation des risques.	Partie 3.2-1 Politique de gouvernance des risques - Risk appetite framework Partie 3.2-2 Organisation du contrôle des risques
Article 435, paragraphe 1, point c), du CRR.	Publication d'informations sur les principales caractéristiques des systèmes d'information et d'évaluation des risques.	Partie 3.2-2 Organisation du contrôle des risques
Article 435, paragraphe 1, point a), du CRR.	Stratégies et processus de gestion des risques mis en place pour chaque catégorie de risque distincte.	Partie 3.2-3 Profil de risque Partie 3.3-5 Pilotage du capital interne Partie 3.4-2 Dispositif de gestion du risque de crédit Partie 8 Risque de taux d'intérêt pour des positions de portefeuille Partie 3.9-1 Risque de liquidité Partie 3.10-1 Risques opérationnels et de non-conformité Partie 3.11- Les risques ESG Partie 3.12 Les autres risques
Article 435, paragraphe 1, points a) et d), du CRR.	Informations sur les stratégies et processus de gestion, de couverture et d'atténuation des risques, ainsi que sur le suivi de l'efficacité des couvertures et des techniques d'atténuation.	Partie 3.2-1 Politique de gouvernance des risques - Risk appetite framework Partie 3.4 Risque de crédit -2 Dispositif de gestion du risque de crédit Partie 3.4-7 Techniques d'atténuation du risque de crédit Partie 3.5 Risque d'ajustement du risque de crédit Partie 3.10-4 Assurance des risques opérationnels

/ EU OVB — PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES DISPOSITIFS DE GOUVERNANCE

Base juridique	Informations qualitatives	
Article 435, paragraphe 2, point a), du CRR.	Le nombre de fonctions de direction exercées par les membres de l'organe de direction.	Partie 3.2-2 Organisation du contrôle des risques § Les instances de gouvernance
Article 435, paragraphe 2, point b), du CRR.	Informations concernant la politique de recrutement pour la sélection des membres de l'organe de direction ainsi que leurs connaissances, leurs compétences et leur expertise.	Partie 3.2-2 Organisation du contrôle des risques § Les instances de gouvernance
Article 435, paragraphe 2, point c), du CRR.	Informations sur la politique de diversité applicable à la sélection des membres de l'organe de direction	Partie 3.2-2 Organisation du contrôle des risques § Les instances de gouvernance
Article 435, paragraphe 2, point d), du CRR.	Informations indiquant si l'établissement a mis en place, ou non, un comité des risques distinct, et la fréquence de ses réunions.	Partie 3.2-2 Organisation du contrôle des risques § les instances de gouvernance
Article 435, paragraphe 2, point e), du CRR.	Description du flux d'information sur les risques à destination de l'organe de direction.	Partie 3.2-1 Politique de gouvernance des risques - Risk appetite framework Partie 3.2-2 Organisation du contrôle des risques Partie 3.2-3 Profil de risque

Politique de gouvernance des risques : principes-clés

La capacité à maîtriser les risques encourus ou potentiels dans ses activités au quotidien, à partager la bonne information, à prendre les mesures adéquates en temps et en heure, à promouvoir un comportement responsable à tous les niveaux de l'entreprise, sont des facteurs-clés de la performance du groupe Mobilize F.S. et les piliers de son dispositif de gestion des risques.

Ainsi, et conformément aux exigences réglementaires (CRD/CRR), la Politique de Gouvernance des Risques du groupe Mobilize F.S., adoptée par la Direction générale et le Conseil d'administration de RCI Banque S.A., est construite autour des principes suivants :

- l'identification des principaux risques auxquels RCI Banque S.A. doit faire face, au regard de son « business model », de sa stratégie et de l'environnement où elle opère ;
- la détermination et la formalisation de l'appétence au risque par le Conseil d'administration et sa prise en compte lors de la définition des objectifs stratégiques et commerciaux ;
- la clarification des rôles des différents intervenants dans la gestion des risques et une responsabilisation de l'ensemble du management sur le respect de la Politique de Gouvernance des Risques et des limites ;
- l'amélioration des circuits de communication (verticaux et horizontaux) et des lignes de reporting permettant la remontée des alertes au niveau adéquat et le traitement à temps de tout dépassement éventuel des limites définies ;
- le contrôle des risques par des fonctions indépendantes des fonctions opérationnelles.

La Politique de Gouvernance des Risques s'applique à l'ensemble des entités consolidées du groupe et est déployée à tous les niveaux de l'organisation, dans chaque ligne métier, pour l'ensemble des risques et processus.

La liste des risques identifiés dans la cartographie du groupe fait l'objet d'une revue régulière (au moins, une fois par an), toute modification entraînant par ailleurs un contrôle de cohérence avec les dispositifs ICAAP/ILAAP. Le cadre d'appétence au risque peut quant à lui être précisé et le dispositif de contrôle renforcé lorsque les risques de matérialisation ou la criticité d'un risque apparaissent plus forts.

Les orientations en matière de gestion des risques sont prises en compte lors de l'élaboration de chaque plan stratégique, et conduisent à un examen des risques associés. Cette analyse est animée par le Directeur de la gestion des risques et fait partie intégrante du plan soumis pour validation au Conseil d'administration.

Les instances de gouvernance, Comité exécutif d'une part, Comité des risques du Conseil d'administration d'autre part, veillent à la cohérence et à l'équilibre entre :

- la stratégie de développement et les objectifs commerciaux ;
- et la stratégie et les orientations en matière de risques.

Le Conseil d'administration de RCI Banque S.A. confirme que les systèmes de gestion des risques mis en place sont appropriés pour préserver la liquidité et la solvabilité du groupe dans le cadre de sa stratégie et eu égard à son profil de risque.

Risk Appetite Framework

Le « RAF » (« Risk Appetite Framework » ou cadre d'appétence au risque) défini par le Conseil d'administration est la ligne directrice de la stratégie du groupe en matière de risques. Le RAF encadre son exposition aux risques par un ensemble de seuils et de limites que la banque a déterminé au regard de son appétence pour chacun des risques.

Au sein dudit dispositif, l'appétence au risque (« Risk Appetite ») se définit pour le groupe comme le niveau global et les types de risques que le Conseil d'administration est prêt à assumer, en ligne avec la capacité de l'entreprise et au regard des objectifs stratégiques et commerciaux.

L'appétence au risque est traduite au niveau opérationnel par des limites et seuils d'alerte associés. Les indicateurs utilisés pour définir ces limites, qui peuvent être qualitatifs et/ou quantitatifs, sont en place pour les risques principaux de l'entreprise, de même que le processus de remontée des alertes au niveau du Conseil d'administration.

Le Comité des risques du Conseil d'administration de RCI Banque S.A. s'assure du bon fonctionnement de ce dispositif qui fait l'objet d'une revue globale une fois par an a minima. En parallèle, les risques les plus critiques sont présentés trimestriellement au Comité des risques du Conseil d'administration.

3.2.2 Organisation du contrôle des risques

Le contrôle des risques chez Mobilize F.S. est assuré sur trois niveaux par des fonctions distinctes :

- **la 1^{er} ligne de contrôle** est exercée par :
 - les fonctions opérationnelles en charge de la gestion des risques au quotidien dans le cadre des activités de leur domaine de compétence. Ces fonctions décident et sont responsables de la prise de risque dans la conduite des opérations et des objectifs qui leur sont assignés. Elles exercent cette responsabilité dans le cadre des règles de gestion et des limites de risque définies par les différentes directions métiers « Corporate »,
 - les Directions métiers sont en charge de la définition, des règles, des méthodes de gestion, de la mesure et du suivi des risques à l'échelle de l'entreprise. Chaque direction, dans son domaine de compétence, pilote et anime le dispositif de maîtrise des risques via des « orientations » et objectifs déclinés par pays. Le suivi des risques fait l'objet de comités dédiés périodiques à la fois dans les entités et en central. Ces directions s'appuient sur des relais locaux pour la mesure du risque et la surveillance de l'exposition et s'assurent du respect des limites au niveau groupe ;
- **la 2^e ligne de contrôle** regroupe :
 - le Département de contrôle interne (DCI), rattaché au Directeur de la gestion des risques (DGR), qui est responsable de l'animation du système général de contrôle interne et notamment de l'application des règles de gestion sur l'ensemble du groupe. Au niveau du pilotage du contrôle interne dans les entités du groupe Mobilize F.S., le DCI s'appuie sur les contrôleurs internes qui sont rattachés fonctionnellement à la DGR et hiérarchiquement aux Directeurs généraux des entités. De même, concernant le pilotage du système de contrôle interne dans les directions du groupe Mobilize F.S., le DCI s'appuie sur des correspondants au sein des fonctions métier centrales. Les contrôleurs internes groupe et les contrôleurs internes des entités s'assurent notamment de la conformité des opérations aux procédures, en vérifiant le respect de l'application des règles définies par le groupe,
 - le Département risques et réglementation bancaire, rattaché au Directeur de la gestion des risques, qui garantit le déploiement de la Politique de Gouvernance des risques au sein du groupe et veille à sa cohérence avec le cadre d'appétence au risque (« RAF ») défini par le Conseil d'administration ; s'assure de la fiabilité des indicateurs de mesure du risque, de la complétude des dispositifs de pilotage de chaque risque et de l'exercice effectif de ce pilotage ; contrôle, plus spécifiquement, l'efficacité des circuits de reporting et de remontée d'alertes par les filiales vers les directions « Corporate » et prépare un rapport de synthèse sur les risques pour les organes de direction et le Comité des risques du Conseil d'administration, le cas échéant ; vérifie l'adéquation des

actions correctives élaborées en cas de défaillances et leur mise en œuvre effective par les fonctions de pilotage ; exerce un rôle central dans la surveillance de la conformité du groupe à la réglementation prudentielle applicable,

- La Direction de la conformité groupe, responsable de la conception, du déploiement et du contrôle du dispositif de la Conformité au niveau groupe. Son périmètre couvre notamment : le dispositif éthique (code éthique, règles de déontologie professionnelles, gestion des conflits d'intérêts, cadeaux et invitations), la lutte contre les crimes financiers intégrant les risques de corruption, de blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, de fraudes internes/externes (hors risque de fraudes lié au crédit), les sanctions et embargos, la protection des données personnelles, la protection de la clientèle. Elle est également responsable de veiller à la cohérence et à l'efficacité du contrôle du risque de non-conformité, dans son rôle de fonction de vérification de la conformité. Elle s'appuie sur ses relais Conformité au sein des entités locales de Mobilize F.S., ainsi que sur d'autres équipes et directions impliquées dans la gestion des risques et les contrôles, telles que : la Direction de la gestion des risques, l'audit interne, la fonction juridique, le contrôle de gestion et, plus globalement, toutes les Directions métiers ;
- **la 3^e ligne de contrôle** est la fonction d'audit interne, qui vise à fournir au Conseil d'administration et à la Direction générale de Mobilize F.S. une assurance sur le degré de maîtrise des opérations et du pilotage exercé par les deux premières lignes.

Ces différentes lignes rapportent aux comités ci-après :

- le Conseil d'administration et ses comités spécialisés, notamment le Comité des risques et le Comité des comptes et de l'audit ;
- le Comité exécutif et les Comités de directions des entités via notamment le Comité contrôle interne, risque opérationnel et Éthique & Conformité (au niveau local et en central) ;
- les Comités opérationnels de gestion des risques au sein des fonctions de l'entreprise (au niveau local et en central).

Le contenu de l'information reportée au Comité des risques du Conseil est arrêté au cours des réunions de ce même comité sur la base des propositions du membre du Comité exécutif concerné et du Directeur de la gestion des risques. Les mesures d'exposition sur chaque risque sont réalisées selon une fréquence adaptée (de quotidienne pour des risques tels que celui de taux d'intérêt ou la surveillance des dépôts de la clientèle à mensuelle dans le cas général). Ces mesures sont effectuées au niveau de chaque entité et consolidées. Le Département risques et réglementation bancaire centralise la réalisation du tableau de bord trimestriel fourni au Comité des risques du Conseil.

Le dispositif de gestion des risques couvre l'ensemble des macroprocessus du groupe Mobilize F.S. et comprend les outils suivants :

- la liste des risques principaux du groupe Mobilize F.S. pour lesquels sont définis un pilote, un niveau d'appétence, des seuils d'alerte et des limites (Risk Appetite Framework). Cette liste et le Risk Appetite Framework font l'objet d'une révision au moins une fois par an et ce en lien avec le business model et la stratégie du groupe Mobilize F.S. ;
- la cartographie des règles de gestion opérationnelles déployée dans toutes les entités consolidées du groupe Mobilize F.S. Cette cartographie est régulièrement actualisée par les fonctions métier centrales. Les propriétaires de processus locaux auto-évaluent leur niveau de maîtrise de ces règles de gestion opérationnelles et réalisent des contrôles de 1^{er} niveau hiérarchiques afin de s'assurer régulièrement de la conformité des opérations à leurs procédures ;
- la base de collecte des incidents permettant d'identifier les dysfonctionnements correspondant à des critères prédéfinis et de mettre en place les actions correctives et préventives nécessaires à la maîtrise des risques. Cette base est utilisée aux fins de reportings internes et réglementaires. Le dispositif fixe des seuils et les conditions nécessitant une communication des incidents aux Dirigeants effectifs, au Conseil d'administration, au Comité d'éthique et de la conformité (CEC) Renault, à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), à la Banque Centrale Européenne (BCE) et à la Fédération Bancaire Française (FBF).

Les instances de gouvernance

Le Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration, comme les Dirigeants effectifs, ont été nommés sur la base de leur honorabilité, leurs connaissances de l'activité et des métiers de la société, leurs compétences techniques et générales, ainsi que de leur expérience, issue pour certains de leur fonction dans la société actionnaire.

Ils disposent par ailleurs des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires à la compréhension de l'ensemble des activités de la société, y compris les principaux risques auxquels elle est exposée, du secteur financement des ventes, du groupe Renault ainsi que des marques Nissan et Mitsubishi et du secteur automobile.

Chacun consacre le temps et l'attention nécessaires à l'exercice de ses fonctions, qui plus est dans le respect de la réglementation en vigueur concernant la limitation de cumul des mandats.

Les principes concernant la sélection et la nomination des administrateurs, Dirigeants effectifs, et titulaires de postes clefs de la société sont décrits dans la Politique d'aptitude des Dirigeants de RCI Banque S.A., approuvée par le Conseil d'administration du 8 février 2019.

Cette politique prévoit notamment un processus de présélection distinct selon les fonctions, un plan de succession, ainsi qu'une évaluation par le Comité des nominations reposant sur des critères d'aptitude définis et prenant en considération une politique de diversité pour le Conseil d'administration.

/ MANDATS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE RCI BANQUE S.A.

Conseil d'administration au 31 décembre 2024

	Mandat exercé au sein de RCI Banque S.A	Nombre de mandats supplémentaires exercés au sein du groupe Renault	Nombre de mandats supplémentaires exercés en dehors du groupe Renault
Étienne BORIS	Administrateur		2 mandats non-exécutifs
Philippe BUROS	Administrateur		3 mandats non-exécutifs
Gianluca de FICCHY	Président du Conseil	1 mandat exécutif	
Isabelle LANDROT	Administrateur	1 mandat exécutif 2 mandats non-exécutifs	
Isabelle MAURY	Administrateur		4 mandats non-exécutifs
Patrick CLAUDE	Administrateur	1 mandat exécutif 8 mandats non-exécutifs	
Thierry PIETON	Administrateur	2 mandats non-exécutifs	
Laurent POIRON	Administrateur		2 mandats exécutifs
Nathalie RIEZ-THIOLLET	Administrateur		1 mandat non-exécutif
Céleste THOMASSON	Administrateur		

Autres mandataires sociaux au 31 décembre 2024

	Mandat exercé au sein de RCI Banque S.A.	Nombre de mandats supplémentaires exercés au sein du Groupe Renault	Nombre de mandat supplémentaires exercés en dehors du Groupe Renault
Martin THOMAS	Directeur général	1 mandat non-exécutif	
Vincent GELLE	Directeur général délégué et Directeur financier	2 mandats non-exécutifs	

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration de RCI Banque S.A. est ainsi composé de dix administrateurs, dont quatre femmes.

Il est précisé que le mandat de Monsieur Étienne Boris a pris fin au 31 décembre 2024, et que deux nouveaux administrateurs, Madame Ines Serrano et Monsieur Giovanni Luca Soma, ont pris leurs fonctions au 1^{er} janvier 2025.

Sur recommandation du Comité des nominations, le Conseil d'administration a fixé une politique de diversité consistant notamment à maintenir une proportion minimale de 40 % d'administrateurs de chaque sexe.

Dans le cadre de sa mission de surveillance, afin de garantir une gestion efficace et prudente de l'établissement, le Conseil d'administration détermine, en lien avec les objectifs stratégiques fixés, le profil de risque du groupe Mobilize F.S., donne des orientations en matière de gestion des risques pour application/déclinaison au sein du groupe aux Dirigeants effectifs et au Comité exécutif, et contrôle leur mise en œuvre.

Pour l'exercice de ses missions, le Conseil d'administration s'appuie notamment sur les travaux des comités suivants :

Le Comité des risques

Le Comité des risques se réunit au minimum huit fois par an. Il a notamment pour mission l'examen de la cartographie des risques et la validation de la définition des risques, l'analyse et la validation des limites de risque pour le groupe Mobilize F.S., en adéquation avec l'appétence au risque décidée par le Conseil, et en vue d'assister le Conseil en termes de contrôle. Il est également chargé de l'analyse des plans d'action en cas de dépassement des limites ou des seuils d'alerte, et de l'examen des systèmes de tarification des produits et services. Sans préjudice des missions du Comité des rémunérations, il a également pour mission l'examen de la compatibilité de la politique de rémunération avec l'exposition aux risques de la société. En vue de conseiller le Conseil d'administration, ce Comité a aussi pour mission l'analyse et l'approbation du rapport sur le contrôle interne, des dispositifs ICAAP et ILAAP, du plan de rétablissement, et des aspects significatifs des processus de notation et d'estimation issus des modèles internes de risque de crédit de la société.

Le Comité des comptes et de l'audit

Le Comité des comptes et de l'audit se réunit au moins cinq fois par an. Il a notamment pour mission la présentation et le suivi des états financiers et de leur élaboration, le suivi des contrôles légaux des états financiers annuels et consolidés, le suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes et l'encadrement de leurs services non-audit, la recommandation de leur désignation et le suivi de leur rotation, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et l'examen du plan d'audit et l'analyse des audits réalisés, ainsi que la revue des investissements dans les sociétés non consolidées.

Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations se réunit au minimum quatre fois par an. Il a notamment pour mission l'examen annuel de la politique de rémunération des mandataires sociaux et des titulaires de postes-clés dont le Directeur de la gestion des risques. Il prépare aussi pour le Conseil d'administration, des décisions concernant la rémunération des personnes ayant une incidence sur le risque et la gestion des risques.

Le Comité des nominations

Le Comité des nominations se réunit au minimum quatre fois par an. Il a notamment pour mission de recommander des administrateurs au Conseil d'administration. Il est également en charge de la revue annuelle du Conseil d'administration, notamment sa structure, sa composition, la diversité des connaissances, les compétences et expériences des administrateurs, ainsi que les objectifs de représentation équilibrée homme-femme. Il recommande au Conseil d'administration les nominations des Dirigeants effectifs, du Directeur général, des Directeurs généraux délégués, du Directeur de la gestion des risques et du Directeur de la conformité groupe.

La Direction générale

Mode de Direction générale

Conformément à l'ordonnance d'application de la CRD IV et à l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne, les fonctions de Président et de Directeur général sont séparées.

Au 31 décembre 2024, la Direction générale et direction effective de la société (au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier) sont assumées sous la responsabilité de Monsieur Martin Thomas, Directeur général, et de Monsieur Vincent Gellé, Directeur général délégué et Directeur financier.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Les Directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Le Comité exécutif

Le Comité exécutif de Mobilize F.S contribue à l'orientation de la politique et de la stratégie du groupe. C'est l'instance à laquelle sont rapportés les plans d'actions définis face à des dépassements de seuil d'alerte ou de limite. C'est également l'instance d'arbitrage lorsque les actions de réduction du risque affectent les autres objectifs de l'entreprise. Le Comité exécutif pilote l'activité et les risques conformément aux orientations (« Risk Appetite Framework ») définies par le Conseil d'administration via le Comité des risques.

En outre, la Direction générale s'appuie notamment sur les comités suivants pour piloter la maîtrise des risques du groupe :

- le Comité financier qui permet la revue des thèmes suivants : analyses et prévisions économiques, coût de la ressource, risque de liquidité, de taux, de contrepartie sur les différents périmètres et filiales du groupe. L'évolution du bilan et du compte de résultat de RCI Holding est également analysée pour apporter les ajustements nécessaires aux prix de transfert intra-groupe ;
- le Comité capital et liquidité pilote le plan de financement et s'assure que le niveau de solvabilité du groupe lui permet d'assurer son développement tout en répondant aux attentes des diverses parties prenantes (régulateurs, agences de notation, investisseurs, actionnaire) et en maintenant une bonne résilience à des scénarios de stress ;
- le Comité des engagements groupe qui valide les engagements au-delà des pouvoirs des filiales et auquel le Directeur des engagements groupe rend compte du contrôle du bon respect des normes et pouvoirs d'engagement ;

- le Comité crédit groupe évalue la qualité de crédit de la production nouvelle de la clientèle de détail et des performances des filiales en matière de recouvrement par rapport aux objectifs et analyse le coût du risque pour le groupe et les principales entités. Sur l'activité réseau, sont passés en revue l'évolution des encours et les indicateurs de rotation des stocks ainsi que l'évolution de la classification des concessionnaires et des encours ;
- le Comité réglementaire qui procède à la revue des évolutions réglementaires majeures, de la surveillance prudentielle et des plans d'action, et valide les modèles de notation interne et le dispositif de gestion associé ;
- le Comité contrôle interne, risque opérationnel et Éthique & Conformité qui pilote l'ensemble du dispositif de contrôle interne du groupe, contrôle sa qualité et ses dispositifs connexes et adapte les moyens, systèmes et procédures. Il définit, pilote et suit les principes de la politique de gestion des risques opérationnels ainsi que les principes du dispositif de contrôle de la conformité. Il suit l'avancement des plans d'action. Cette instance est déclinée dans les filiales du groupe Mobilize F.S. ;
- le Comité nouveau produit qui valide les nouveaux produits avant leur mise sur le marché, en s'assurant notamment de la conformité des nouveaux produits avec la politique commerciale groupe, les exigences budgétaires groupe, la législation applicable localement, la protection de l'intérêt du client et la gouvernance des risques groupe ;
- le Comité informatique qui valide les orientations informatiques et la stratégie en considérant les risques associés, et qui passe en revue les projets informatiques, la sécurité informatique et le Budget IT/IS ;
- le Comité juridique et fiscal qui pilote en particulier les risques de prix de transfert intra-groupe et le risque de conduite associé à la conception et à la distribution des produits de financement et service ;
- le Comité centrale des valeurs résiduelles qui valide la politique de fixation des valeurs résiduelles appliquée sur l'ensemble des entités concernées et assure une surveillance d'ensemble des évolutions de marché, des performances des processus de revente et des provisions ;
- le comité de pilotage des risques climatiques et environnementaux qui surveille l'impact des risques physique et de transition sur les risques existant (stratégique, crédit, financiers, continuité d'activité), surveille l'avancement des plans d'action liés aux risques climatiques et environnementaux, veille au respect des indicateurs du risque et s'assure de l'intégration des risques climatiques et environnementaux dans les processus opérationnels.

Au niveau local, les comités dédiés pilotent la gestion opérationnelle des risques en ligne avec le cadre défini.

3.2.3 Profil de risque

Le Risk Appetite Statement est approuvé annuellement par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des risques. Le groupe a mis en place un Risk Appetite Framework et un Risk Appetite Statement qui visent à formaliser la tolérance du groupe Mobilize F.S aux risques auxquels il est exposé.

Le profil de risque est déterminé en cohérence avec les valeurs, la stratégie du groupe et en tenant compte de l'environnement dans lequel il opère. Il prend en compte l'ensemble des risques liés aux activités qu'exerce le groupe Mobilize F.S dans le monde. Ces derniers sont identifiés dans la cartographie des risques du groupe et sont périodiquement réévalués.

Le profil de risque ou appétit pour le risque est mis en œuvre dans le groupe par le Comité exécutif à travers les Comités spécialisés que ses membres président (Comité financier, Comité capital et liquidité, Comité risque de crédit, Comité contrôle interne, risque opérationnel et Éthique & Conformité etc.). Ces comités ont en charge le pilotage des risques principaux auxquels le groupe est exposé. En outre, les processus stratégiques du groupe, tels que la gestion du capital et de la liquidité sont développés en accord avec le Risk Appetite Statement; lors de l'exercice budgétaire, les prévisions sur les indicateurs clés du Risk Appetite Framework sont confrontées aux seuils définis dans le Risk Appetite Framework. L'adéquation entre le profil de risque et l'exposition aux risques fait l'objet d'une surveillance au niveau du Comité exécutif et en Conseil d'administration via son Comité des risques. Le Conseil d'administration réalise également une revue et une validation annuelle du Risk Appetite Framework.

La mise en place de l'appétit au risque du groupe s'articule autour de quatre composantes : (i) la définition de référentiels communs, (ii) l'existence d'un jeu de limites en adéquation avec celles définies par la réglementation, (iii) la répartition des responsabilités et expertises entre l'organe central et les entités et (iv) le fonctionnement de la gouvernance au sein du groupe et des différentes entités, qui permet une mise en œuvre efficace du dispositif consacré à l'appétit au risque.

Le cadre d'appétence au risque peut faire l'objet d'ajustements au moins sur une base annuelle et particulièrement pendant le processus d'élaboration du plan stratégique. L'appétence au risque est précisée à travers deux types de seuils :

- une limite : le niveau maximum de risque que la banque accepte d'assumer pour réaliser ses objectifs stratégiques dans le respect des exigences prudentielles et réglementaires, et en ayant mis en œuvre les capacités de contrôle et de gestion des risques adéquats ;
- un seuil d'alerte : le niveau du risque qui déclenche une notification au Conseil d'administration lorsqu'il porte sur un ratio réglementaire et au Comité des risques pour tous les risques suivis à son niveau, ou une notification au Comité exécutif pour l'ensemble des risques.

Le franchissement d'une limite déclenche la mise en œuvre d'un plan d'action visant à revenir au niveau adéquat et une notification au Conseil d'administration s'il s'agit d'un risque critique et au Comité exécutif s'il s'agit d'un risque significatif.

Le franchissement du seuil d'alerte conduit à planifier un ensemble de mesures de réduction de risque applicable aux fins de prévenir au dépassement de la limite.

La surveillance du profil de risque s'effectue selon une fréquence qui varie de quotidienne à trimestrielle selon les indicateurs et les risques. Ces indicateurs font l'objet d'un tableau de bord des risques trimestriel produit par la Direction de la gestion des risques et présenté au Comité exécutif et au Comité des risques du Conseil d'administration. Font notamment partie des indicateurs du Risk Appetite Framework et sont repris dans la partie Chiffre Clés de la partie I – Synthèse des Risques :

- le ratio CET1 et le ratio de fonds propres totaux ;
- le ratio de levier ;
- le ratio de couverture des besoins de liquidité ;
- le ratio de financement stable net ;
- le coût du risque.

Le groupe Mobilize F.S vise à soutenir le développement commercial des marques automobiles du groupe Renault ainsi que des marques Nissan et Mitsubishi, notamment à travers son rôle central dans le financement des clients particuliers et entreprises, des réseaux de concessionnaires et dans la fidélisation des clients. Cela se traduit par :

- le maintien d'une rentabilité élevée et d'une solvabilité adéquate, gages de fiabilité de cet engagement vis-à-vis de l'actionnaire ;
- une politique de refinancement s'appuyant sur la diversification des sources de financement et la constitution d'une réserve de liquidité adéquate ;
- une offre de financement et de services qui s'adapte de façon permanente aux besoins de nos clients et qui est distribuée par des canaux physiques et digitaux facilitant son accès ;
- une attention particulière portée à la conformité des produits et services commercialisés et à la qualité des informations transmises aux clients en veillant notamment à respecter les bonnes pratiques liées aux ventes et aux enjeux éthiques, pouvant impacter la réputation du groupe ;
- une intégration dans la stratégie du groupe des problématiques liées aux transitions environnementales et sociales, et les enjeux de responsabilité sociétale des entreprises.

Les décisions sur la prise de risques auxquels s'expose le groupe Mobilize F.S sont fondées sur une approche responsable et mesurée. Les principaux risques font l'objet d'un pilotage et d'un encadrement strict, en ligne avec l'appétence au risque définie par le Conseil d'administration :

- **les risques relatifs au déploiement commercial :**
 - a) **le risque de concentration** provient d'une accumulation importante d'expositions sur certaines catégories, secteurs ou marchés. Son suivi a pour objectif de déterminer le niveau maximal de concentration que la banque est prête à prendre dans le cadre de son activité, en accord avec son plan stratégique,
 - b) **le risque stratégique** est évalué et contrôlé dans le but de permettre à l'entreprise d'atteindre les résultats de son plan stratégique. Il s'appuie notamment sur le suivi de facteurs externes tels que les crises économiques, les pandémies etc., et également de la performance des produits et investissements de l'entreprise, ou encore de sa capacité à maintenir un haut niveau de rentabilité et de satisfaction client,

- c) **le risque géopolitique** est analysé en prenant en compte des indicateurs macro-économiques, des indicateurs de marché et des notations externes. Les prêts cross border et les investissements en capital sont encadrés par un système de limites,
- d) **les risques climatiques et environnementaux** sont cartographiés via un recensement des impacts attendus des risques physiques et de transition, et encadrés par des limites en matière de réduction des émissions de CO₂, de rating ESG, de nombre d'offres commerciales incitatives à l'usage des véhicules électriques et de taux d'intervention (ratio entre les contrats de financements et les immatriculations) sur véhicules électriques ;
- **le risque de solvabilité** est piloté en vue de conserver :
 - a) une marge de sécurité par rapport aux exigences prudentielles, reflétant la forte rentabilité du groupe Mobilize F.S et sa capacité d'ajuster le dividende payé à son actionnaire unique,
 - b) un rating « investment grade » par les agences de notation,
 - **les risques financiers :**
 - a) **le risque de liquidité** est évalué et contrôlé mensuellement. Il est géré avec l'objectif de permettre à l'entreprise d'assurer la continuité de son activité pendant une période minimale dans divers scénarios de stress incluant des hypothèses de fermeture des marchés et de fuite des dépôts. Une limite de six mois de continuité d'activité a été fixée sur le périmètre de refinancement centralisé (trois mois sur les filiales en refinancement local), des seuils d'alerte étant définis sensiblement au-dessus de ces niveaux,
 - b) **le risque de taux d'intérêt** est suivi quotidiennement. Depuis mars 2021 il est mesuré sur la base de scénarios de hausse parallèle ou de rotation des courbes de taux dont l'amplitude dépend de la devise, conformément aux guidelines EBA. Le risque de taux est encadré par une limite de sensibilité de la marge d'intérêt de 70M€,
 - c) **le risque de change** se décompose en risque de change structurel qui résulte des investissements à long terme du groupe dans les fonds propres de ses filiales étrangères et en risque de change transactionnel, qui découle des flux de trésorerie libellés dans des devises autres que la devise patrimoniale. Il est encadré par des limites, dont la position et le respect des limites sont présentés mensuellement en Comité financier ou en Comité capital and liquidity ;
 - **les risques liés aux produits :**
 - a) **le risque de crédit :**

clientèle (particuliers/entreprises) est piloté tant au niveau du portefeuille que de la nouvelle production. Sa gestion s'appuie sur le suivi du coût du risque par rapport aux objectifs définis, avec une surveillance forte de l'acceptation et du recouvrement, en particulier en conditions stressées,

réseau s'appuie sur la surveillance de la situation financière des concessionnaires qui contribue à la maîtrise du risque de crédit sur les encours tout en assurant la pérennité des réseaux.

Pour ces deux risques l'objectif est de contenir le coût du risque global au niveau consolidé à 1 % maximum rapporté aux encours ;
 - b) **le risque valeurs résiduelles** est évalué et contrôlé dans le but de minimiser les pertes potentielles sur les reventes de véhicules en fin de contrat de financement. Le Risk Appetite Framework de ce risque a récemment fait l'objet d'ajustements afin d'accompagner les ambitions de l'entreprise de développer son activité de véhicule d'occasion et location opérationnelle. Un suivi et des règles spécifiques ont pour but de limiter le risque ;
 - **les risques opérationnels :**
 - a) **les risques de non-conformité** (juridiques, de conduite, fiscaux, LCB-FT, liés à la réglementation BRRD, fraudes, de réputation, protection des données personnelles, corruption et de comportement non éthique etc.) font l'objet d'une cartographie, de procédures et de contrôles spécifiques, ainsi que d'un suivi dans des comités dédiés. Un reporting au niveau du Comité des risques du Conseil d'administration et/ou du Comité exécutif assure le respect des seuils d'alerte et des limites, fixés à un niveau faible dans l'objectif de minimiser tout risque de sanctions et d'atteinte à l'image et à la réputation du groupe,
 - b) **les risques informatiques et de continuité d'activité** font l'objet de contrôles et de tests réguliers notamment en termes de sécurité informatique pour assurer la capacité du groupe Mobilize F.S. à maintenir ses activités, et à limiter les pertes en cas de perturbation grave. Les résultats et la mise en œuvre des plans de remédiation sont encadrés par des limites et font l'objet de suivi dans un comité dédié.
- Les « interconnexions » externes avec les tiers qui fournissent des services significatifs au groupe Mobilize F.S. concernent principalement : les réseaux de concessionnaires, les fournisseurs de solutions techniques pour les systèmes de dépôts de la clientèle (particuliers) du groupe Mobilize F.S, les partenaires bancaires et d'assurance (par le biais de joint-ventures ou non), Renault pour son infrastructure informatique, etc. Les services externalisés essentiels reposent sur des contrats et des partenaires solides, ainsi que sur la préparation d'une solution alternative (substituabilité du fournisseur et/ou réversibilité de la prestation), ce qui signifie que la continuité du service serait maintenue.
- Les « interconnexions » internes concernent deux domaines principaux :
- **le financement :** RCI Banque S.A. joue le rôle de centrale de refinancement, emprunte sur les marchés puis met à disposition de certaines de ses filiales et succursales les fonds dont celles-ci ont besoin pour financer leur activité. Symétriquement les entités du groupe qui collectent de l'épargne ou réalisent des titrisations, ainsi que les compagnies d'assurances, déposent leurs excédents chez RCI Banque S.A. ;
 - **les systèmes d'information :** des solutions informatiques internes sont fournies par certains pays aux entités du groupe, comme Mobilize F.S. France pour le système de gestion de l'activité Réseaux et le système comptable.

3.2.4 Test de résistance

Les stress tests, tests de résistance, ou simulations de crises constituent une mesure privilégiée de la résilience du groupe, de ses activités et de ses portefeuilles, et font partie intégrante du management des risques.

Les stress tests s'appuient sur des scénarios économiques hypothétiques, sévères mais plausibles.

Le dispositif de stress tests comprend :

- un stress global dans le cadre du processus ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) qui est réalisé dans le cadre de l'exercice réglementaire en début d'année, un reperforming peut également être réalisé de façon trimestrielle sur le reste de l'année.

Il couvre l'ensemble des activités du groupe et s'appuie en 2024 sur plusieurs scénarios principaux :

- un scénario central basé sur la trajectoire budgétaire/plan moyen terme,
- un scénario de stress macro-économique,
- Deux scénarios idiosyncrasiques fondés notamment sur le risque de transition (scénario Climatique) et sur le risque réputationnel (scénario de type Renaultgate),
- un scénario combiné qui intègre une combinaison des effets du scénario macroéconomique et du scénario idiosyncrasique le plus sévère ; et
- un test de résistance inversé (reverse stress test).

La projection des pertes potentielles au titre des risques de l'établissement est estimée sur une période de trois ans ;

- des stress tests de liquidité permettant de s'assurer que l'horizon durant lequel le groupe peut continuer à opérer est respecté dans un environnement de marché stressé ;
- des stress tests appréhendant la sensibilité du groupe au risque de taux et de change. Le risque de taux est mesuré à l'aide de scénario de translation et de déformation des courbes de taux ;
- des stress tests définis par l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) et mis en œuvre dans le cadre de la supervision BCE (Banque Centrale Européenne) sur la base d'une méthodologie commune aux banques participantes.

3.2.5 Politique de rémunération

EU REMA — Politique de rémunération

La politique de rémunération des personnes dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque du groupe Mobilize F.S est présentée et validée en Comité des rémunérations et en Conseil d'administration.

Le Comité des rémunérations s'est réuni dix fois au cours de l'année 2024. Il est composé au 31 décembre 2024 de G. de Ficchy, P. Buros et L. Poiron. La composante fixe de la rémunération traduit le niveau de responsabilité du poste occupé. La composante variable quant à elle a vocation à récompenser les résultats atteints. Cette rémunération variable dépend fortement de l'atteinte de résultats financiers et commerciaux consolidés du groupe Mobilize F.S. Depuis 2022, la rémunération variable intègre des dispositifs de Long Term Incentive.

La rémunération variable est plafonnée à un pourcentage du salaire fixe. Ce pourcentage est inférieur ou égal à 100 % mais un accord de l'Assemblée générale a été donné pour porter cette limite à 200 % de la part fixe de la rémunération. Le groupe Mobilize F.S respecte donc la réglementation sur les rémunérations variables.

Les critères utilisés pour mesurer la performance sur l'exercice 2024 sont : le montant de la marge opérationnelle mesurée par pays et en consolidé groupe ; le RORWA (« Return on risk weighted assets » soit le rendement des actifs pondérés en fonction des risques) en consolidé groupe ; l'écart de pénétration entre les véhicules électriques et les véhicules non électriques au niveau groupe ; le coût du risque par pays et en consolidé groupe ; la contribution commerciale sur immatriculations au niveau pays ; la marge instantanée pays et en consolidé ; les frais de fonctionnement au niveau groupe et au niveau pays les frais de fonctionnement en % de l'encours productif moyen ; l'indicateur RCS « Risques, Conformité et Sécurité » qui mesure par pays et en consolidé la réalisation des actions relatives aux Risques, à la Conformité et à la Sécurité ; la contribution individuelle aux objectifs des différentes directions, évaluée par le supérieur hiérarchique.

Sur l'exercice 2024, les personnes ayant un impact significatif sur le profil de risque sont au nombre de 114. Leur rémunération fixe en 2024 représente un total de 13 450 179 €. Leur rémunération variable en 2024 représente un total de 4 033 864 €, soit 30 % du total de la rémunération fixe, ou encore 23 % du total de leur rémunération fixe et variable.

Les activités du groupe Mobilize F.S portent exclusivement sur le financement et les services automobiles. Ceci constitue un domaine d'activité dans lequel les sous-domaines d'activité ne présentent pas de différences significatives. En outre, la politique de rémunération est identique sur l'ensemble du périmètre du groupe Mobilize F.S. De ce fait, il n'y a pas lieu de ventiler ces rémunérations par domaine d'activité. Selon les catégories de postes, ces rémunérations se décomposent de la manière suivante :

- Comité exécutif : total rémunération fixe = 2 395 258 € ; total rémunération variable = 980 182 € ;
- fonctions de contrôle : total rémunération fixe = 1 181 576 € ; total rémunération variable = 217 192 € ;
- fonctions Corporate hors COMEX et contrôle : total rémunération fixe = 1 413 538 € ; total rémunération variable = 491 842 € ;

- autres postes : total rémunération fixe = 8 291 808 € ; total rémunération variable = 2 105 649 €.

En 2024, les administrateurs externes du Conseil d'administration ont perçu une rémunération au titre de leur mandat à hauteur de 407 000 €.

En 2024, aucun salarié n'a perçu une rémunération annuelle supérieure à 1 000 000 € pour l'exercice de ses fonctions.

Compte tenu de l'organisation interne du groupe Mobilize F.S et de la nature, l'étendue et la faible complexité de ses activités, RCI Banque S.A. a depuis 2016 mis en place, pour les personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque, une politique de rémunération qui garantit un principe de versement différé et conditionnel. Ce principe sera régulièrement réévalué si l'exposition aux risques devait évoluer.

Ainsi, une partie de la rémunération variable des personnes dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque du groupe Mobilize F.S fait l'objet d'un différé dont la durée a été réactualisée, à compter de l'exercice 2021, de trois à cinq ans au-delà du premier versement qui lui-même intervient à l'issue de l'exercice de référence et ce en application des modifications apportées à la directive 2013/36/UE par la directive (UE) 2019/878, dont la transposition a pris effet le 29 décembre 2020.

En 2022, cette politique a été réajustée avec l'intégration des dispositifs de rétention à long terme (LTI).

La Politique d'étalement des rémunérations variables ne s'applique qu'aux bénéficiaires éligibles à une rémunération variable d'un montant supérieur à 50 000 € ou qui représente plus d'un tiers de la rémunération annuelle totale ; 40 % minimum de la rémunération variable est alors différée sur une période de cinq années depuis 2021 comme indiqué ci-dessus.

Les montants différés sont acquis, à condition que RCI Banque S.A. ait atteint un certain niveau de performance :

- a) exprimé en pourcentage de l'encours productif moyen :
Pour l'exercice 2020, le montant libéré au cours de chacune des trois années de différé est payé en totalité par le versement de fonds sur un Compte à Terme Subordonné.
Pour l'exercice 2021, le montant libéré au cours de chacune des cinq années de différé est payé en totalité par le versement de fonds sur un Compte à Terme Subordonné ;
- b) Exprimé en pourcentage du niveau moyen de RORWA (rendement des actifs pondérés par le risque) :

À compter de l'exercice 2022, le montant libéré au cours de chacune des cinq années de différé est payé en totalité par le versement d'instruments RCI (numéraire indexé sur l'évolution des fonds propres comptables de RCI Banque) à l'exception de la 3^e année de différé payée en actions Renault si le bénéficiaire en a obtenues. Le niveau d'acquisition et de versement des LTI Renault dépendent de l'atteinte de conditions de performance précisées dans le règlement du plan d'attribution d'actions de performance Renault.

Toute rémunération attribuée sous forme d'instruments RCI fait l'objet d'une période de rétention de douze mois à compter de son acquisition.

Exercices 2020 et 2021 :

En cas d'évènement grave affectant la solvabilité du groupe Mobilize F.S, le Bénéficiaire peut, en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, voir la valeur des fonds affectés au Compte à Terme Subordonné réduite à zéro de manière définitive et la rémunération y afférente perdue. Dans une telle hypothèse, un retrait des fonds à l'issue de la période de blocage est, en conséquence, impossible et aucune rémunération ne sera due.

Le Compte à Terme Subordonné sera totalement effacé et verra sa valeur de remboursement réduite à zéro en cas de survenance d'un des évènements ci-dessous :

- le Ratio de Solvabilité CET1, défini selon les termes de l'article 92 (1) (a) du CRR, est inférieur à 7 % ;
- le régulateur bancaire met en œuvre une Procédure de Résolution à l'encontre de RCI Banque S.A.

Enfin, lorsque le Bénéficiaire fait l'objet d'une enquête et/ou d'une procédure disciplinaire en raison d'un potentiel manquement ou acte ou faute qui aurait pu avoir un impact direct ou indirect sur le Résultat Avant Impôt ou la Marge Opérationnelle du groupe Mobilize F.S, ou qui pourrait caractériser un défaut d'honorabilité ou de compétence, l'attribution du montant différé est suspendue jusqu'à ce que les résultats de l'enquête ou de la procédure disciplinaire soient connus. Dans l'hypothèse où aucun manquement ou aucune faute ne serait caractérisé et en l'absence de sanction, l'éligibilité du Bénéficiaire à la rémunération différée serait maintenue. Dans le cas contraire, le Bénéficiaire ne serait plus éligible à cette rémunération différée.

À compter de l'exercice 2022 :

Les parts non encore versées de la rémunération variable seront réduites à zéro en cas de survenance d'un des évènements ci-dessous : le Ratio de Solvabilité CET1, défini selon les termes de l'article 92 (1) (a) du CRR, est inférieur au seuil défini pour l'entrée en Plan de Rétablissement, soit l'exigence réglementaire majorée du « shortfall » en AT1 & T2 + 5 bps où le régulateur bancaire met en œuvre une Procédure de Résolution à l'encontre de RCI Banque. Une condition de présence à l'acquisition définitive des parts différées a été introduite sauf en cas de départ à la retraite ou de décès.

À fin 2024, en application des dispositions ci-dessus, la situation des rémunérations différées est la suivante :

- au titre de l'exercice 2020, les montants différés déterminés en 2021 représentent un total de 205 422 €, étalés sur les années 2022, 2023 et 2024. Sur ce total, les montants pouvant être versés en 2024 sous réserve de confirmation ont été acquis et versés à hauteur de 68 474 €. Il n'y a plus aucun montant restant différé au-delà de 2024 au titre de 2020 ;
- au titre de l'exercice 2021, les montants différés déterminés en 2022 représentent un total de 611 848 €, étalés sur les années 2023 à 2027. Sur ce total, les montants pouvant être versés en 2024 sous réserve de confirmation ont été acquis et versés à hauteur de 122 370 €. Les montants qui restent différés au titre de l'exercice 2021 sur les années 2025 à 2027 s'élèvent à 367 108 € ;
- au titre de l'exercice 2022, les montants différés déterminés en 2023 représentent un total de 1 697 546 €, étalés sur les années 2024 à 2029. Sur ce total, les montants sous réserve de confirmation ont été acquis en 2024 à hauteur de 175 745 € et seront versés en 2025 après une période de rétention d'un an. Les montants qui restent différés au titre de l'exercice 2022 sur les années 2025 à 2029 s'élèvent à 1 521 802 € ;
- au titre de l'exercice 2023, les montants différés déterminés en 2024 représentent un total de 1 244 480 €, étalés sur les années 2025 à 2030 ;
- ainsi, à fin 2024, il n'y a plus aucun différé au titre de l'exercice 2020, et au titre de l'ensemble des exercices 2021, 2022 et 2023, les montants différés sur les années 2025 à 2030 représentent un total 3 133 390 €.

Parmi les personnes dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque du groupe Mobilize F.S., 628 505 € d'indemnités de départ ont été versées en 2024.

/ EU REM1 — RÉMUNÉRATIONS OCTROYÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER

		a	b	c	d
		Organe de direction – Fonction de surveillance	Organe de direction – Fonction de gestion	Autres membres de la Direction générale	Autres membres du personnel identifiés
Rémunération fixe					
1	Nombre de membres du personnel identifiés	10	2	10	92
2	Rémunération fixe totale	168 000	630 000	1 765 258	10 886 921
3	Dont : en numéraire	168 000	630 000	1 765 258	10 886 921
4	(Sans objet dans l'UE)				
EU-4a	Dont : actions ou droits de propriété équivalents				
5	Dont : instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents				
EU-5x	Dont : autres instruments				
6	(Sans objet dans l'UE)				
7	Dont : autres formes				
8	(Sans objet dans l'UE)				
Rémunération variable					
9	Nombre de membres du personnel identifiés				
10	Rémunération variable totale	239 000	128 471	851 710	2 814 682
11	Dont : en numéraire	239 000	32 410	257 185	1 858 073
12	Dont : différée				
EU-13 a	Dont : actions ou droits de propriété équivalents				
EU-14 a	Dont : différée				
EU-13b	Dont : instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents				
EU-14b	Dont : différée				
EU-14x	Dont : autres instruments		74 844	458 736	741 735
EU-14y	Dont : différée		42 434	244 552	441 274
15	Dont : autres formes		21 217	135 789	281 874
16	Dont : différée		21 217	135 789	281 874
17	RÉMUNÉRATION TOTALE (2 + 10)	407 000	758 471	2 619 698	13 701 603

/ EU REM2 — VERSEMENTS SPÉCIAUX AUX MEMBRES DU PERSONNEL DONT LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ONT UNE INCIDENCE SIGNIFICATIVE SUR LE PROFIL DE RISQUE DE L'ÉTABLISSEMENT (PERSONNEL IDENTIFIÉ)

	Organe de direction – Fonction de surveillance	Autres membres du personnel identifiés
Rémunérations variables garanties octroyées		
Rémunérations variables garanties octroyées — Nombre de membres du personnel identifiés		
Rémunérations variables garanties octroyées — Montant total		
Dont rémunérations variables garanties octroyées qui ont été versées au cours de l'exercice et qui ne sont pas prises en compte dans le plafonnement des primes		
Indemnités de départ octroyées au cours des périodes antérieures qui ont été versées au cours de l'exercice		
Indemnités de départ octroyées au cours des périodes antérieures qui ont été versées au cours de l'exercice — Nombre de membres du personnel identifiés		
Indemnités de départ octroyées au cours des périodes antérieures qui ont été versées au cours de l'exercice — Montant total		
Indemnités de départ octroyées au cours de l'exercice		
Indemnités de départ octroyées au cours de l'exercice — Nombre de membres du personnel identifiés		3
Indemnités de départ octroyées au cours de l'exercice — Montant total		628 505
Dont versées au cours de l'exercice		628 505
Dont différées		
Dont indemnités de départ versées au cours de l'exercice qui ne sont pas prises en compte dans le plafonnement des primes		

03.

/ EU REM3 — RÉMUNÉRATIONS DIFFÉRÉES

	a	b	c	d	e	f	EU - g	EU - h
	Montant total des rémunérations différées octroyées au titre de périodes de performance antérieures	Dont devenant acquises au cours de l'exercice	Dont devenant acquises au cours des exercices suivants	Montant de l'ajustement en fonction des performances appliqué au cours de l'exercice aux rémunérations différées qui devaient devenir acquises au cours de l'exercice	Montant de l'ajustement en fonction des performances appliqué au cours de l'exercice aux rémunérations différées qui devaient devenir acquises au cours de performance futures	Montant total de l'ajustement au cours de l'exercice dû à des ajustements implicites ex post (par exemple changements de valeur des rémunérations différées dus aux variations du cours des instruments)	Montant total des rémunérations différées octroyées avant l'exercice effectivement versées au cours de l'exercice	Montant total des rémunérations différées octroyées au titre de performance antérieures qui sont devenues acquises mais font l'objet de périodes de rétention
Rémunérations différées et retenues								
1 Organe de direction - Fonction de surveillance								
2 En numéraire								
3 Actions ou droits de propriété équivalents								
4 Instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents								
5 Autres instruments								
6 Autres formes								
7 Organe de direction - Fonction de gestion	63 651		63 651					
8 En numéraire								
9 Actions ou droits de propriété équivalents								
10 Instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents								
11 Autres instruments	42 434		42 434					
12 Autres formes	21 217		21 217					
13 Autres membres de la Direction générale	717 847	29 492	688 356				9 778	19 714
14 En numéraire								
15 Actions ou droits de propriété équivalents								
16 Instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents								
17 Autres instruments	469 726	29 492	440 234				9 778	19 714
18 Autres formes	248 121	0	248 121				0	0
19 Autres membres du personnel identifiés	2 718 480	337 096	2 381 384				181 065	156 031
20 En numéraire								
21 Actions ou droits de propriété équivalents								
22 Instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents								
23 Autres instruments	2 153 445	337 096	1 816 349				181 065	156 031
24 Autres formes	565 035		565 035					
25 MONTANT TOTAL	3 499 978	366 588	3 133 390				190 844	175 745

/ EU REM4 — RÉMUNÉRATIONS DE 1 M€ OU PLUS PAR EXERCICE

		a
		Membres du personnel identifiés comme à hauts revenus conformément à l'article 450, point j), du CRR.
En euros		
1	de 1 000 000 à moins de 1 500 000	0
2	de 1 500 000 à moins de 2 000 000	0
3	de 2 000 000 à moins de 2 500 000	0
4	de 2 500 000 à moins de 3 000 000	0
5	de 3 000 000 à moins de 3 500 000	0
6	de 3 500 000 à moins de 4 000 000	0
7	de 4 000 000 à moins de 4 500 000	0
8	de 4 500 000 à moins de 5 000 000	0
9	de 5 000 000 à moins de 6 000 000	0
10	de 6 000 000 à moins de 7 000 000	0
11	de 7 000 000 à moins de 8 000 000	0
x	Ajouter, le cas échéant, autant de fourchettes de rémunération supplémentaires que nécessaire.	0

03.

03. LES RISQUES – PILIER III

GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

/ EU REM5 — INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL DONT LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ONT UNE INCIDENCE SIGNIFICATIVE SUR LE PROFIL DE RISQUE DE L'ÉTABLISSEMENT (PERSONNEL IDENTIFIÉ)

	a	b	c	d
	Rémunérations dans l'organe de direction			Domaines d'activité
	Organe de direction – Fonction de surveillance	Organe de direction – Fonction de gestion	Ensemble de l'organe de direction	Banque d'investissement
1	Nombre total de membres du personnel identifiés			
2	Dont : membres de l'organe de direction	10	2	12
3	Dont : autres membres de la Direction générale			
4	Dont : autres membres du personnel identifiés			
5	RÉMUNÉRATION TOTALE DES MEMBRES DU PERSONNEL IDENTIFIÉS			
		407 000	758 471	1 165 471
6	Dont : rémunération variable	239 000	128 471	367 471
7	Dont : rémunération fixe	168 000	630 000	798 000

e f g h i j

Domaines d'activité

Banque de détail	Gestion d'actifs	Fonctions transversales	Fonctions de contrôle interne indépendant	Tous les autres	Total
					114
		8	2		
40		11	11	30	
6 004 795		4 053 838	1 867 277	4 392 661	
1 216 066		1 184 098	376 646	889 583	
4 788 730		2 869 740	1 490 631	3 503 078	

03.

3.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres

3.3.1 Champ d'application – périmètre prudentiel

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation décrit dans l'annexe des États financiers IFRS, à l'exception des dérogations décrites ci-dessous au titre des méthodes de consolidation prudentielle du CRR.

Le groupe Mobilize F.S. n'a pas opté pour l'option dite des « conglomérats »; par conséquent, le ratio de solvabilité est calculé « hors assurance », éliminant au dénominateur les contributions des compagnies d'assurances du groupe.

Les sociétés d'assurances implantées sont mises en équivalence conformément à l'article 18.7 du CRR.

Par ailleurs, les entités consolidées comptablement par la méthode de l'intégration proportionnelle avant l'application de la norme IFRS 11 et désormais consolidées comptablement par la méthode de mise en équivalence, restent prudemment

consolidées par intégration proportionnelle conformément à l'article 18.4 du CRR. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans les États financiers consolidés. L'entité turque ORFIN ainsi que l'entité britannique SVGH nouvellement acquise en novembre 2023 sont consolidées par intégration proportionnelle dans le périmètre réglementaire (voir tableau LI3).

En ce qui concerne les ratios de liquidité, seules sont retenues les entités en intégration globale dans le périmètre prudentiel, conformément à l'article 18.1 du CRR.

Les entités consolidées étant les mêmes entre le périmètre comptable et prudentiel et les différences entre méthodes de consolidation n'impactant pas les différents composants des fonds propres, aucune différence n'est à constater entre les deux périmètres de consolidation en ce qui concerne les fonds propres.

/ EU LI1 – DIFFÉRENCES ENTRE LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION COMPTABLE ET LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION PRUDENTIELLE ET MISE EN CORRESPONDANCE DES CATÉGORIES DES ÉTATS FINANCIERS AVEC LES CATÉGORIES DE RISQUES RÉGLEMENTAIRES

	Valeurs comptables déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation prudentielle	Valeurs comptables des éléments soumis au :				
			Risque de crédit	Risque de crédit de contre-partie	Dispositions relatives à la titrisation	Risque de marché	Non soumis ou soumis à déduction des fonds propres
En millions d'euros	a	b	c	d	e	f	g
Actif							
1	Caisse et Banques centrales	5 681	5 688	5 688			
2	Instruments dérivés	206	231		231		
3	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	496	289	289			
4	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	153	123	123			
5	Titres au coût amorti						
6	Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 539	1 529	1 529			
7	Prêts et créances sur la clientèle	59 012	59 210	59 165			45
8	Créances d'impôts courants	472	115	115			
9	Créances d'impôts différés	264	217	180			37
10	Contrats d'assurance et réassurance actifs	51					
11	Comptes de régularisation et actifs divers	1 413	1 746	1 719			27
12	Actifs non courants destinés à être cédés						
13	Participations dans les entreprises associées et coentreprises	113	386	386			
14	Opérations de location opérationnelle	3 039	3 038	3 038			
15	Immobilisations corporelles et incorporelles	290	291	108			43
16	Écarts d'acquisition	221	238				153
17	TOTAL ACTIF	72 950	73 101	72 340	231		530

En millions d'euros	Valeurs comptables déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation prudentielle	Valeurs comptables des éléments soumis au :				
			Risque de crédit	Risque de crédit de contrepartie	Dispositions relatives à la titrisation	Risque de marché	Non soumis ou soumis à déduction des fonds propres
	a	b	c	d	e	f	g
Passif							
1	Banques centrales	2 000	2 000				2 000
2	Instruments dérivés	270	322				322
3	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	52					
4	Dettes envers les établissements de crédit	2 864	2 865				2 865
5	Dettes envers la clientèle	31 526	32 034	(60)			32 094
6	Dettes représentées par un titre	24 246	24 246				24 246
7	Dettes d'impôts courants	209	60				60
8	Dettes d'impôts différés	804	758				758
9	Comptes de régularisation et passifs divers	2 156	2 206	1			2 205
10	Dettes liées aux actifs destinés à être cédés						
11	Contrats d'assurance et réassurance passifs	213					
12	Provisions	168	168				168
13	Dettes subordonnées	1 678	1 678				1 678
14	Capitaux propres	6 764	6 764				6 764
15	TOTAL PASSIF	72 950	73 101	(59)			73 160

/ EU LI2 – PRINCIPALES SOURCES DE DIFFÉRENCES ENTRE LES MONTANTS D'EXPOSITION RÉGLEMENTAIRES ET LES VALEURS COMPTABLES DES ÉTATS FINANCIERS

En millions d'euros	Total	Éléments soumis au :			
		Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de contrepartie	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de marché
	a	b	c	d	e
1	Valeur comptable des actifs selon le périmètre de consolidation prudentielle (selon le modèle EU LI1)	72 571	72 340	231	
2	Valeur comptable des passifs selon le périmètre de consolidation prudentielle (selon le modèle EU LI1)	(59)	(59)		
3	MONTANT TOTAL NET SELON LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION PRUDENTIELLE	72 630	72 399	231	
4	Montants hors bilan	2 793	2 793		
5	Différences de valorisation	(1)	(1)		
6	Différences dues à des règles de compensation différentes, autres que celles déjà incluses dans la ligne 2				
7	Écarts découlant de la prise en compte des provisions	767	767		
8	Différences dues à l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	(779)	(779)		
9	Différences dues aux facteurs de conversion du crédit	(659)	(659)		
10	Différences dues aux titrisations avec transfert de risque				
11	Autres différences	438	(49)	488	
12	MONTANTS D'EXPOSITION PRIS EN COMPTE À DES FINS RÉGLEMENTAIRES	75 189	74 470	719	

/ EU LI3 – RÉSUMÉ DES DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION (ENTITÉ PAR ENTITÉ)

Nom de la société	Méthode de consolidation IFRS	Méthode de consolidation prudentielle					Description de la société
		Intégration globale	Intégration proportionnelle	Mise en équivalence	Ni consolidé ni déduit	Déduite	
a	b	c	d	e	f	g	h
RCI Services Ltd	Intégration globale			X			Compagnie d'assurance
RCI Insurance Ltd	Intégration globale			X			Compagnie d'assurance
RCI Life Ltd	Intégration globale			X			Compagnie d'assurance
RCI Compagnia de seguros de personas SAU	Intégration globale			X			Compagnie d'assurance
ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Mise en équivalence		X				Établissement de crédit
Select Vehicle Group Holding Limited	Mise en équivalence		X				Société Holding – activités financière et d'assurance

/ EU LIA – EXPLICATION DES DIFFÉRENCES ENTRE LES MONTANTS D'EXPOSITION COMPTABLES ET RÉGLEMENTAIRES

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 436, point b), du CRR.	(a)	Différences entre les colonnes a) et b) dans le modèle EU LI1	<p>Les principales différences entre les deux colonnes du tableau EU LI1 proviennent des différences de méthode de consolidation des Joint Venture turque et britannique et des entreprises d'assurance :</p> <p>Les entités turque et britannique sont mises en équivalence dans le périmètre comptable et en intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel, tous deux étant en contrôle conjoint.</p> <p>Les sociétés d'assurance sont mises en équivalence dans le périmètre prudentiel mais sont en intégration globale dans le périmètre comptable</p> <p>De fait, les prêts et créances à la clientèle sont supérieurs sur le périmètre prudentiel.</p>
Article 436, point d), du CRR	(b)	Informations qualitatives sur les principales sources de différences entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation réglementaire présentées dans le modèle EU LI2	<p>Les différences principales proviennent de l'ajout d'éléments de hors-bilan (engagements de financements donnés à la clientèle) pondérés du FCEC, des techniques d'atténuation du risque de crédit (voir partie 4-7) et de la non-prise en compte des dépréciations dans le cadre de la méthode avancée (art. 166).</p> <ul style="list-style-type: none"> Sur la ligne « Autres » se trouvent essentiellement les expositions supplémentaires calculées dans le cadre du risque de crédit de contrepartie (SA CCR).

/ EU LIB — AUTRES INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE CHAMP D'APPLICATION

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 436, point f), du CRR	(a)	Obstacle au transfert rapide de fonds propres Obstacle au remboursement rapide d'engagements au sein du groupe	<p>Sauf existence de restrictions pouvant être imposées par le régulateur local, il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre filiales.</p> <p>Pas d'obstacle au remboursement d'engagements au sein du groupe</p>
Article 436, point g), du CRR	(b)	Filiales non incluses dans le périmètre de consolidation dont les fonds propres effectifs sont inférieurs aux fonds propres réglementaires	Toutes les filiales bancaires sont consolidées
Article 436, point h), du CRR	(c)	Recours à la dérogation visée à l'article 7 du CRR ou à la méthode individuelle de consolidation prévue à l'article 9 du CRR	RCI Banque S.A. et DIAC SA ont tous les deux reçu une dérogation à l'application des exigences prudentielles sur base individuelle.
Article 436, point g), du CRR	(d)	Montant total de la différence négative éventuelle entre les fonds propres réglementaires et les fonds propres effectifs de l'ensemble des filiales non incluses dans la consolidation	Toutes les filiales bancaires sont consolidées

3.3.2 Ratio de solvabilité

Ratio de solvabilité (fonds propres et exigences)

Le groupe a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution courant septembre 2007 une dérogation à l'assujettissement sur base individuelle des établissements de crédit français Diac S.A. et RCI Banque S.A., les conditions d'exemption posées par l'article 4.1 du règlement CRBF n° 2000-03 étant respectées par le groupe.

Le passage à la directive 2013/36/UE ne remet pas en cause les exemptions individuelles accordées par l'ACPR avant le 1^{er} janvier 2014, sur la base de dispositions réglementaires préexistantes.

Le groupe respecte toujours le cadre des prescriptions de l'article 7.3 du CRR :

- il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre filiales ;
- les systèmes de mesure et de contrôle des risques au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne sont mis en œuvre sur base consolidée, filiales incluses.

En conséquence, le groupe est exonéré du respect sur la base individuelle du ratio de solvabilité sur chacune des sociétés financières françaises. Néanmoins, il suit mensuellement l'évolution de ce ratio au niveau consolidé du groupe.

Le ratio de solvabilité global « pilier I » s'établit à 17,69 % au 31 décembre 2024 (dont Core Tier one 13,96 %) contre 16,05 % au 31 décembre 2023 (dont Core Tier one 13,88 %).

Ces ratios incluent les bénéfices à fin décembre 2024, nets de la quote-part du dividende annuel que RCI Banque S.A. a prévu de distribuer à son actionnaire, conformément à l'article 26.2 du CRR et aux conditions de la décision BCE 2015/4.

L'augmentation du ratio global s'explique par une hausse des fonds propres CET1 (+ 504 M€) principalement liée à l'intégration du résultat après déduction du dividende prévisionnel.

Cette augmentation du ratio global s'explique également par une hausse des Fonds Propres T2 (+ 742 M€) à la suite de l'émission de dettes subordonnées.

La variation des fonds propres est partiellement compensée par l'augmentation des REA (+ 3 374 M€) en raison de la croissance de l'activité depuis début 2023 et de l'acquisition groupe MeinAuto (+ 1 153 M€).

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement (UE) n° 575/2013 (et modifications ultérieures) concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (CRR).

Le groupe Mobilize F.S. doit appliquer les coussins de fonds propres suivants :

- un coussin de conservation à 2,5 % du total des expositions pondérées en risque ;
- un coussin contracyclique (0,75 % à fin 2024) appliqué sur les expositions sur certains pays décrits dans le tableau CCyB1.

Notification par la BCE de la décision SREP (Supervisory Review and Évaluation Process)

En fin d'année 2024, la Banque Centrale Européenne a notifié à RCI Banque S.A. sa décision relative au niveau d'exigence de capital supplémentaire au titre du pilier 2 (P2R - « Pillar 2 Requirement ») pour l'année 2025. Il s'établit à 2,25 %, applicable à partir du 1^{er} janvier 2025.

Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL)

Le plan de résolution et l'évaluation de la solvabilité de RCI Banque, déterminés par le Conseil de Résolution Unique (CRU), prévoient que la liquidation dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité est réalisable et crédible et qu'il est justifié de limiter MREL-TREA et MREL-LRE afin qu'ils ne dépassent pas le LAA.

En vertu de l'article 12d(2a) SRMR, tel que modifié conformément à la directive (UE) 2024/1174⁽¹⁾ (la directive sur les « Daisy Chains II »), les entités pour lesquelles le traitement appliqué sera « la liquidation » et pour lesquelles le montant nécessaire à l'absorption des pertes correspond aux exigences en matière de fonds propres sont exemptées de MREL.

Par conséquent, conformément à l'article 4 de la directive sur les « Daisy Chains II », la décision SRB/EES/2023/29 du 05 octobre 2023 déterminant le MREL pour RCI Banque S.A. et DIAC S.A. adoptée en 2023 est abrogée à compter du 14 novembre 2024.

1) Directive (EU) 2024/1174 of the European Parliament and of the Council of 11 April 2024 amending directive 2014/59/EU and Regulation (EU) No 806/2014 as regards certain aspects of the minimum requirement for own funds and eligible liabilities PE/94/2023/REV/1 OJ L, 2024/1174, 22 avril 2024.

/ EU CCYB1 – RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN CONTRACTYCLIQUE

	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes – risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale
	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille pour les modèles internes		
En millions d'euros	a	b	c	d	e	f
010	Ventilation par pays					
Argentine	249					249
Autriche	694					694
Belgique	526					526
Brésil	1 730					1 730
Suisse	1 104					1 104
République Tchèque	203					203
Allemagne	2 147	8 927				11 074
Espagne	438	4 824				5 262
France	1 578	20 707				22 285
Grande-Bretagne	1 396	6 100				7 496
Hongrie	142					142
Irlande	666					666
Inde	41					41
Italie	518	7 967				8 485
Corée du Sud	138	623				761
Luxembourg	74					74
Maroc	688					688
Malte	329					329
Pays-Bas	902					902
Pologne	1 277					1 277
Portugal	695					695
Roumanie	433					433
Suède	110					110
Slovénie	212					212
Slovaquie	43					43
Turquie	159					159
Colombie	768					768
Croatie	40					40
20	TOTAL TOUS PAYS	17 297	49 148			66 444

Exigences de fonds propres

Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes – risque de marché	Expo de crédit pertinentes – Titrisation portefeuille hors négociation	Total	Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres	Taux de coussin contra-cyclique
g	h	i	j	k	l	m
20			20	244	0,66 %	
44			44	551	1,48 %	
41			41	511	1,37 %	1,00 %
107			107	1 343	3,61 %	
70			70	869	2,34 %	
12			12	145	0,39 %	1,25 %
417			417	5 210	14,01 %	0,75 %
240			240	3 000	8,06 %	
887			887	11 091	29,82 %	1,00 %
355			355	4 433	11,92 %	2,00 %
11			11	134	0,36 %	0,50 %
43			43	540	1,45 %	1,50 %
8			8	101	0,27 %	
295			295	3 693	9,93 %	
22			22	274	0,74 %	1,00 %
7			7	93	0,25 %	0,50 %
42			42	529	1,42 %	
64			64	801	2,15 %	
57			57	718	1,93 %	2,00 %
77			77	958	2,57 %	
45			45	564	1,52 %	
24			24	304	0,82 %	1,00 %
9			9	108	0,29 %	2,00 %
12			12	153	0,41 %	0,50 %
3			3	36	0,10 %	1,50 %
10			10	119	0,32 %	
52			52	654	1,76 %	
3			3	31	0,08 %	1,50 %
2 976			2 976	37 203	100 %	

Conformément à la méthode de calcul du coussin contracyclique, seules sont comprises les exigences de fonds propres précisées à l'article 140(4) de la CRD IV.

/ EU CCYB2 – MONTANT DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT

En millions d'euros		Montants
		a
1	Montant total d'exposition au risque	43 126
2	Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0,75 %
3	Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	323

RCI Banque S.A. n'est pas soumis au coussin prévu pour les établissements d'importance systémique (article 131 de la CRD V) et ne supporte pas d'exigence pour risque systémique (article 133 de la CRD V).

3.3.3 Fonds propres

Fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 « CET 1 »)

Les fonds propres de base correspondent au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats nets d'impôts non distribués ainsi qu'aux autres éléments du résultat global accumulés et intérêts minoritaires.

Le montant de fonds propres sur le périmètre prudentiel est identique au périmètre comptable.

Ce montant de fonds propres est diminué de la prise en compte du dividende prévisionnel distribuable au titre de l'année 2024 à 150 M€.

Sont également déduits des fonds propres les éléments suivants :

a) les principaux filtres prudentiels applicables au groupe :

- l'exclusion des réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie,
- l'exclusion des pertes ou des gains enregistrés par l'établissement sur ses passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement,
- les ajustements de valorisation prudentiels (PVA). Le groupe Mobilize F.S. applique la méthode simplifiée pour calculer cet ajustement complémentaire, le total des actifs & passifs évalués à la juste valeur représentant moins de 15Md€ ;

b) les autres déductions :

- comme cela est prévu par l'article 84.2 du CRR, le groupe Mobilize F.S. a choisi de ne pas effectuer le calcul prévu dans l'article 84.1 pour les filiales visées à l'article 81.1. De fait, tous les intérêts minoritaires sont déduits des fonds propres de base de catégorie 1,
- la déduction des impôts différés actifs dépendant de bénéfices futurs,
- les écarts d'acquisition,
- les actifs incorporels nets des impôts différés passifs associés,
- les engagements de paiement irrévocables gagés auprès du Fonds de Résolution Unique et du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution,

- l'excédent de pertes anticipées tels que décrit dans les articles 158 & 159 du CRR,
- les ajustements pour couverture insuffisante des expositions non performantes.

Les participations supérieures à 10 % dans les entités du secteur financier et les IDA dépendant de bénéfices futurs liés à des différences temporelles sont inférieures chacune à la franchise individuelle de 10 % et à la franchise commune de 17,65 % et reçoivent donc une pondération à l'actif de 250 %. Aucun phase-in n'est appliqué.

Les fonds propres de base CET1 de RCI Banque S.A. représentent 79 % des fonds propres totaux.

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 « AT1 »)

Ils correspondent aux instruments de capital dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération), tels que décrits dans les articles 51 et 52 du CRR.

La prise en compte des fonds propres AT1 émis par les filiales sont pris en compte conformément aux articles 85 et 86 du CRR.

Fonds propres de catégorie 2 (Equity Tier 2 « T2 »)

Ils correspondent aux instruments de dettes subordonnées d'une durée minimale de cinq ans et ne comportant pas de remboursement anticipé au cours des cinq premières années, tels que décrits dans les articles 62 et 63 du CRR.

La prise en compte des dettes subordonnées T2 émises par les filiales sont prises en compte conformément aux articles 87 et 88 du CRR.

Ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance.

Le groupe Mobilize F.S classe dans cette catégorie les titres subordonnés émis par RCI Banque S.A. en novembre 2019 pour 854M€ et en juillet 2024 pour 758M€ et le titre subordonné émis par RCI Finance Maroc SA en décembre 2020 pour 6 M€. La filiale Diac ayant été exemptée d'exigence de fonds propres sur une base individuelle, conformément à l'article 87(3) du CRR, les 6ME de titres participatifs Diac ne sont pas comptabilisés en fonds propres de catégorie 2.

/ EU CCA : CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES ET D'ENGAGEMENTS ÉLIGIBLES RÉGLEMENTAIRES
Instruments de fonds propres de catégorie 1

	Informations qualitatives ou quantitatives
Émetteur	RCI Banque S.A
Identifiant unique (exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	FR0000131906
Placement public ou privé	Privé
Droit(s) régissant l'instrument	Droit français
Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Sans objet
Traitement réglementaire	
Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	Sans objet
Règles CRR après transition	Sans objet
Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé
Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	Actions ou parts assorties d'un droit de vote émises par des sociétés anonymes, des sociétés privées à responsabilité limitée, des sociétés en commandite simple, en nom collectif ou par actions
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	814 MEUR
Valeur nominale de l'instrument	Capital de 100 MEUR divisé en 1 M d'actions d'une valeur de 100 EUR
Prix d'émission	Sans objet
Prix de rachat	Sans objet
Classification comptable	Capital souscrit et réserves liées
Date d'émission initiale	9 août 1974
Perpétuel ou à durée déterminée	à durée déterminée
Échéance initiale	(21 août 2073)
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Sans objet
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Sans objet
Coupons/dividendes	
Dividende/coupon fixe ou flottant	Dividende sans objet
Taux du coupon et indice éventuel associé	
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	
Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	Discrétionnaire
Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	Discrétionnaire
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif
Convertible ou non convertible	Non convertible
Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
Si convertible, taux de conversion	Sans objet
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet

03. LES RISQUES – PILIER III

GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

	Informations qualitatives ou quantitatives
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui
Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social de la société. (article L. 225-248 du C. Com)
Si réduction du capital, totale ou partielle	Partielle
Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Définitive
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Sans objet
Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Sans objet
Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	1
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Chirographaire
Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet

Instruments de fonds propres de catégorie 2

		Informations qualitatives ou quantitatives
1	Émetteur	RCI Banque S.A.
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	FR0013459765
2a	Placement public ou privé	Placement Public
3	Droit(s) régissant l'instrument	Droit Français
3a	Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Oui
Traitement réglementaire		
4	Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	864M EUR
9	Valeur nominale de l'instrument	100 000 EUR
EU-9a	Prix d'émission	100 %
EU-9b	Prix de rachat	Sans objet
10	Classification comptable	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	18/11/2019
12	Perpétuel ou à durée déterminée	À durée déterminée
13	Échéance initiale	18/02/2030
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	18/02/2025 100 %
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Sans objet
Coupons/dividendes		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe jusqu'au 18/02/25 puis flottant
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	2,625 % jusqu'au 18/02/25, puis Taux moyen Swap 5 ans EUR + 2,85 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
EU-20a	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	obligatoire
EU-20b	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre notation au rachat	non
22	Cumulatif ou non cumulatif	non
23	Convertible ou non convertible	non convertible
24	Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet

		Informations qualitatives ou quantitatives
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Pas de mécanisme de réduction
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet
33	Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Sans objet
34a	Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Titres subordonnés
EU-34b	Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	3
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Créanciers chirographaires
36	Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
37a	Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet

		Informations qualitatives ou quantitatives
1	Émetteur	RCI Banque S.A.
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	FR001400QY14
2a	Placement public ou privé	Placement Public
3	Droit(s) régissant l'instrument	Droit Français
3a	Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Oui
	Traitement réglementaire	
4	Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	758 MEUR
9	Valeur nominale de l'instrument	100 000 EUR
EU-9a	Prix d'émission	100 %
EU-9b	Prix de rachat	Sans objet
10	Classification comptable	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	06/07/2024
12	Perpétuel ou à durée déterminée	À durée déterminée
13	Échéance initiale	09/10/2024
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	09/10/2029 100 %
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Sans objet
	Coupons/dividendes	
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe jusqu'au 09/10/2029 puis flottant
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	5,50 % jusqu'au 09/10/2029, puis Taux moyen Swap 5 ans EUR + 2,75 %

Informations qualitatives ou quantitatives

19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
EU-20a	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	obligatoire
EU-20b	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	non
22	Cumulatif ou non cumulatif	non
23	Convertible ou non convertible	non convertible
24	Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Pas de mécanisme de réduction
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet
33	Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Sans objet
34a	Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Titres subordonnés
EU-34b	Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	3
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Créanciers chirographaires
36	Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
37a	Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet

		Informations qualitatives ou quantitatives
1	Émetteur	RCI Finance Maroc
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	MA0000094930
2a	Placement public ou privé	Placement Privé
3	Droit(s) régissant l'instrument	Droit Marocain
3a	Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Oui
Traitement réglementaire		
4	Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Individuel et Consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	6 MEUR
9	Valeur nominale de l'instrument	100 000 MAD
EU-9a	Prix d'émission	100 %
EU-9b	Prix de rachat	Sans objet
10	Classification comptable	Passif – coût amorti
11	Date d'émission initiale	30/12/2020
12	Perpétuel ou à durée déterminée	À durée déterminée
13	Échéance initiale	30/12/2030
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	30/12/2025 100 %
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	30/12/2026, 30/12/2027, 30/12/2028, 30/12/2029
Coupons/dividendes		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	Taux 52 semaines du bon du Trésor Marocain + 1,70 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
EU-20a	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	obligatoire
EU-20b	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	non
22	Cumulatif ou non cumulatif	non
23	Convertible ou non convertible	non convertible
24	Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet

		Informations qualitatives ou quantitatives
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Pas de mécanisme de réduction
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet
33	Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Sans objet
34a	Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Titres subordonnés
EU-34b	Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Créanciers chirographaires
36	Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
37a	Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet

De même sont déduits des fonds propres CET1, dans le cadre de l'approche avancée du risque de crédit, la différence négative entre le solde des provisions et des pertes attendues. Lorsque le montant des pertes attendues est inférieur aux ajustements de valeurs et dépréciations collectives, le solde est ajouté aux fonds propres complémentaires T2 dans la limite de 0,6 % des risques pondérés des expositions traitées en méthode « notations internes ».

Aucun filtre transitoire ne s'applique aux fonds propres de catégorie 2 pour le groupe Mobilize F.S.

/ EU CC1 — COMPOSITION DES FOND PROPRES RÉGLEMENTAIRES

En millions d'euros

	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves	Montants	Ref CC2
1	Instrument de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	814	A
	• dont : Type d'instrument 1	100	
	• dont : Type d'instrument 2	714	
	• dont : Type d'instrument 3		
2	Résultats non distribués	2 023	B
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	2 974	C
EU-3a	Fonds pour risques bancaires généraux		
4	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1		
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)		
EU-5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	802	
6	FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) AVANT AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES	6 614	
	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires	Montants	Ref CC2
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant -)	(1)	
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant -)	(387)	Part of E
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant -)	(37)	
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	25	
12	Montants -s résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(143)	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant -)		
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	2	D1
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant -)		
16	Détentions directes et indirectes par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant -)		
17	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant -)		
18	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
EU-20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction		
EU-20b	• dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant -)		
EU-20c	• dont : positions de titrisation (montant -)		
EU-20d	• dont : positions de négociation non dénouées (montant -)		
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant -)		
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant -)		
23	• dont : detentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important		
25	• dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles		

En millions d'euros

EU-25a	Pertes de l'exercice en cours (montant -)		
EU-25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant -)		
27	Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant -)		
27a	Autres ajustements réglementaires	(49)	
28	TOTAL DES AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES DES FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	(592)	
29	FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	6 022	
	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments	Montants	Ref CC2
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents		
31	<ul style="list-style-type: none"> dont : classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable 		
32	<ul style="list-style-type: none"> dont : classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable 		
33	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1		
EU-33a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à l'exclusion progressive des AT1		
EU-33b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à l'exclusion progressive des AT1		
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers		
35	<ul style="list-style-type: none"> dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive 		
36	FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) AVANT AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES		
	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires	Montants	Ref CC2
37	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant -)		
38	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
39	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
40	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant -)		
42	Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant -)		
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1		
43	TOTAL DES AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES DES FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)		
44	FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)		
45	FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (T1 = CET1 + AT1)	6 022	
	Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments	Montants	Ref CC2
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	1 605	D2
47	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'article 486, paragraphe 4, du CRR		
EU-47a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à l'exclusion progressive des T2		
EU-47b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à l'exclusion progressive des T2		

03. LES RISQUES – PILIER III

GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

En millions d'euros

48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers		
49	● dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive		
50	Ajustements pour risque de crédit		
51	FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) AVANT AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES	1 605	
	Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires	Montants	Ref CC2
52	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant -)		
53	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant -)		
54	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
55	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant -)		
EU-56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant -)		
56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2		
57	TOTAL DES AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES DES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)		
58	FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	1 605	
59	TOTAL DES FONDS PROPRES (TC = T1 + T2)	7 628	
60	MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE	43 126	
	Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins	Montants	Ref CC2
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	13,96 %	
62	Fonds propres de catégorie 1	13,96 %	
63	Total des fonds propres	17,69 %	
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	8,87 %	
65	● dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50 %	
66	● dont : exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,75 %	
67	● dont : exigence de coussin pour le risque systémique		
EU-67a	● dont : exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)		
EU-67b	● dont : exigences supplémentaires en matière de fonds propres pour faire face aux risques autres que le risque d'effet de levier excessif	1,13 %	
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles après le respect des exigences (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	6,46 %	
	Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)	Montants	Ref CC2
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)		
73	Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des positions courtes éligibles)	359	
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	157	

En millions d'euros

Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2		Montants	Ref CC2
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)		
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	194	
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)		
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	136	
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2022 uniquement)		Montants	Ref CC2
80	Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive		
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive		
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive		
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		

/ EU CC2 — RAPPROCHEMENT ENTRE LES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET LE BILAN DANS LES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

En millions d'euros		Valeurs comptables déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation prudentielle	Reference CC1
		a	b	c
Actif				
1	Caisse et Banques centrales	5 681	5 688	
2	Instruments dérivés	206	231	
3	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	496	289	
4	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	153	123	
5	Titres au coût amorti	-		
6	Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 539	1 529	
7	Prêts et créances sur la clientèle	59 012	59 210	
9	Créances d'impôts courants	472	115	
10	Créances d'impôts différés	264	217	
11	Contrats d'assurance et réassurance actifs	51		
12	Comptes de régularisation et actifs divers	1 413	1 746	
13	Actifs non courants destinés à être cédés	-		
14	Participations dans les entreprises associées et coentreprises	113	386	
15	Opérations de location opérationnelle	3 039	3 038	
16	Immobilisations corporelles et incorporelles	290	291	
17	● dont : autres actifs incorporels	182	183	E
18	Écarts d'acquisition	221	238	E
19	TOTAL ACTIF	72 950	73 101	
Passif				
1	Banques centrales	2 000	2 000	
2	Instruments dérivés	270	322	
3	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	52		
4	Dettes envers les établissements de crédit	2 864	2 865	
5	Dettes envers la clientèle	31 526	32 034	
6	Dettes représentées par un titre	24 246	24 246	
7	Dettes d'impôts courants	209	60	
8	Dettes d'impôts différés	804	758	
9	Comptes de régularisation et passifs divers	2 156	2 206	
10	Dettes liées aux actifs destinés à être cédés	-		
11	Provisions	168	168	
12	Contrats d'assurance et réassurance passifs	213		
13	Dettes subordonnées	1 678	1 678	
14	● dont : Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit	1 646	1 646	D1
15	● dont : T2 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	2	2	D2
16	TOTAL PASSIFS	66 186	66 337	
Fonds propres				
1	Capital et primes d'émission	814	814	A
2	Bénéfices non distribués	2 023	2 023	B
3	Autres éléments du résultat global accumulés	2 974	2 974	C
4	Part groupe du résultat de la période	952	952	
5	Intérêts minoritaires ne donnant pas le contrôle	0	0	
6	TOTAL DES FONDS PROPRES	6 764	6 764	

/ EU PV1 — CORRECTIONS DE VALEUR À DES FINS D'ÉVALUATION PRUDENTE (PVA)

En millions d'euros	Catégorie de risque					AVA de catégorie – Incertitude d'évaluation		Dont : Total approche principale dans le portefeuille de négociation		Dont : Total approche principale dans le portefeuille bancaire	
	Actions	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Matières premières	AVA relatives aux écarts de crédit constatés d'avance	AVA relatives aux coûts d'investissement et de financement	AVA de catégorie totale après diversification	g	h	
AVA de catégorie	a	b	c	d	e	EU e1	EU e2	f	g	h	
1	Incertitude sur les prix du marché										
3	Coûts de liquidation										
4	Positions concentrées										
5	Résiliation anticipée										
6	Risque lié au modèle										
7	Risque opérationnel										
10	Frais administratifs futurs										
12	TOTAL DES CORRECTIONS DE VALEUR SUPPLÉMENTAIRES (AVA)								1		

03.

3.3.4 Exigences en fonds propres

Les exigences prudentielles sont déterminées conformément aux textes et dispositions transitoires applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne le 26 juin 2013 : règlement (UE) n° 575/2013 et directive 2013/36/EU transposée par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014. Les exigences en fonds propres varient en fonction de l'évolution du TREA.

/ EU OV1 — VUE D'ENSEMBLE DES MONTANTS TOTAUX D'EXPOSITION AU RISQUE

		Montant total d'exposition au risque (TREA)		Exigences totales en fonds propres
		12/2024	06/2024	12/2024
En millions d'euros		a	b	c
1	Risque de crédit (hors CCR)	38 041	37 746	3 043
2	• dont : approche standard (SA)	15 350	15 199	1 228
3	• dont : approche NI simple (F-IRB)	106	418	9
4	• dont : approche par référencement			
EU 4a	• dont : actions selon la méthode de pondération simple			
5	• dont : approche fondée/notations internes « avancée » (A-IRB)	22 585	22 130	1 807
6	Risque de Crédit de contrepartie – CCR	307	522	25
7	• dont : approche standard (SA)	153	120	12
8	• dont : approche par modèle interne (IMM)			
EU 8a	• dont : expositions sur une CCP	19	82	1
EU 8b	• dont : risque d'ajustement de l'évaluation de crédit – CVA	135	320	11
9	• dont : autres risques de contrepartie			
15	Risque de règlement			
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)			
17	• dont : approche SEC-IRBA			
18	• dont : SEC-ERBA (y compris IAA)			
19	• dont : approche SEC-SA			
EU 19a	• dont : déduction à 1250 %			
20	Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	1 202	1 164	96
21	• dont : méthode standard	1 202	1 164	96
22	• dont : approche fondée sur les modèles internes			
EU 22a	Grands risques			
23	Risque opérationnel	3 576	3 366	286
EU 23a	• dont : approche élémentaire			
EU 23b	• dont : approche standard (SA)	3 576	3 366	286
EU 23c	• dont : approche par mesure avancée			
24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %) Pour information	1 289	1 345	103
29	TOTAL	43 126	42 799	3 450

Les « Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération à 250 %) » ont été intégrés au total « Risque de Crédit (hors CCR) », conformément aux instructions du règlement 2021/637.

3.3.5 Pilotage du capital interne

/ EU OVC — INFORMATIONS ICAAP

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives
Article 438, point a), du CRR	(a)	<p>Méthode d'évaluation de l'adéquation des fonds propres</p> <p>Le suivi du capital économique est assuré par l'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP). Il est conçu comme un processus continu intégré à la gouvernance globale et s'assure de l'adéquation des fonds propres aux risques pris par la banque, sur la base de son évaluation interne.</p> <p>L'ICAAP combine les approches économiques et normatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● approche économique <ul style="list-style-type: none"> ● processus d'évaluation des risques sur la base de l'ensemble des expositions aux risques composant les risques réglementaires (risques pilier I) : risques de crédit, risques opérationnels, risques de marché ; ainsi que les autres risques non réglementaires (risques pilier II) auxquels est exposé la banque, et dont le besoin en fonds propres peut être évalué par des mesures internes quantitatives ou qualitatives, ● adéquation des fonds propres économiques, la comparaison est effectuée entre (i) les exigences de fonds propres économiques ; et (ii) le montant de fonds propres internes disponible, tel que défini par la banque ; ● approche normative <ul style="list-style-type: none"> ● processus de définition des besoins en fonds propres sur la base d'un scénario de référence (budget/plan moyen terme) stressé selon plusieurs scénarios adverses. RCI Banque S.A., définit les hypothèses du scénario de référence et des scénarios stressés en cohérence avec le processus budgétaire et la stratégie du groupe, ● adéquation des fonds propres réglementaire, la comparaison est effectuée entre (i) le montant de fonds propres réglementaires disponibles en environnement baseline/stressé ; et (ii) les exigences en fonds propres réglementaires de RCI Banque S.A. ; ● RCI Banque S.A. s'assure que les exigences en capital réglementaires et en capital interne sont respectés ; ● RCI Banque réalise des analyses d'impact sur l'adéquation en fonds propres économiques et réglementaires de tout investissement stratégique.
Article 438, point c), du CRR	(b)	<p>À la demande de l'autorité compétente pertinente, le résultat du processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres de l'établissement</p> <p>Non applicable</p>

3.3.6 Ratio de levier

La réglementation Bâle III/CRD IV introduit le ratio de levier dont l'objectif principal est de servir de mesure complémentaire aux exigences de fonds propres basées sur les risques pondérés afin d'éviter un développement excessif des expositions par rapport aux fonds propres.

L'article 429 du règlement sur les exigences de fonds propres (CRR) précise les modalités relatives au calcul du ratio de levier ; il a été modifié et remplacé par le règlement 2019/876 du Parlement européen et du conseil du 20 mai 2019 (dit règlement «CRR2»). Le ratio de levier est calculé comme le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et le total d'expositions, qui comprend les actifs au bilan ainsi que le

hors-bilan évalués selon une approche prudentielle. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la publication du ratio de levier est obligatoire (article 521-2a du CRR) au moins une fois par an (article 433 du CRR) et conjointement à celle des états financiers (BCBS270 article 45).

La mise en œuvre d'une exigence réglementaire minimale de 3 % pour le ratio de levier a été entérinée avec l'adoption du paquet bancaire (CRR 2/CRD V).

Le ratio de levier du groupe, estimé selon les règles CRR/CRD et intégrant l'acte délégué d'octobre 2014, atteint 8,05 % au 31 décembre 2024.

/ EU LR1 – LRSUM : RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER

		31/12/2024
En millions d'euros		a
1	TOTAL DE L'ACTIF SELON LES ÉTATS FINANCIERS PUBLIÉS	72 950
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	151
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	566
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	
10	Ajustement pour les éléments de hors-bilan (résultant de la conversion des expositions de hors-bilan en montants de crédit équivalents)	2 198
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	(1)
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	
12	Autres ajustements	(1 049)
13	MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE	74 815

Le groupe Mobilize F.S ne dispose d'aucun actif fiduciaire non comptabilisé conformément à l'article 429bis du CRR.

/ EU LR2 – LRCOM : RATIO DE LEVIER — DÉCLARATION COMMUNE

		31/12/2024	30/06/2024
Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR (en millions d'euros)		a	b
EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS ET OFT)			
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	72 355	69 673
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable		
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)		
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)		
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)		
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(545)	(512)
7	TOTAL DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS ET OFT)	71 810	69 161
EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	338	304
EU-8a	Dérogation pour dérivés : contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée		
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	469	416
EU-9a	Dérogation pour dérivés : Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée		
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale		
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)		
EU-10a	(jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)		
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)		
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus		
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)		
13	EXPOSITIONS TOTALES SUR DÉRIVÉS	808	721
EXPOSITIONS SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (OFT)			
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes		
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)		
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT		
EU-16a	Dérogation pour OFT : Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR		
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent		
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)		
18	EXPOSITIONS TOTALES SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES		
AUTRES EXPOSITIONS DE HORS-BILAN			
19	Expositions de hors-bilan en valeur notionnelle brute	2 884	3 350
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(686)	(599)
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors-bilan)		
22	EXPOSITIONS DE HORS-BILAN	2 198	2 751
EXPOSITIONS EXCLUES			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)		

03. LES RISQUES – PILIER III

GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

		31/12/2024	30/06/2024
		a	b
Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR (en millions d'euros)			
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))		
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)		
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)		
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)		
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)		
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)		
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)		
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)		
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)		
EU-22K	(TOTAL DES EXPOSITIONS EXEMPTÉES)		
FONDS PROPRES ET MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE			
23	Fonds propres de catégorie 1	6 022	5 711
24	Mesure de l'exposition totale	74 815	72 633
RATIO DE LEVIER			
25	Ratio de levier (%)	8,05 %	7,86 %
EU-25	Ratio de levier (sans l'ajustement dû aux expositions exclues des banques publiques de développement – Investissements du secteur public) (%)	8,05 %	7,86 %
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	8,05 %	7,86 %
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)		
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)		
EU-26b	dont : à constituer avec des fonds propres CET1		
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)		
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)		
CHOIX DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET EXPOSITIONS PERTINENTES			
EU-27	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres		
PUBLICATION DES VALEURS MOYENNES			
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants		
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants		
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	74 815	72 633
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	74 815	72 633
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	8,05 %	7,86 %
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	8,05 %	7,86 %

/ EU LR3 – LRSPL : VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, OFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES)

		31/12/2024
Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR (en millions d'euros)		a
EU-1	TOTAL DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, OFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES), DONT:	72 355
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont:	72 355
EU-4	● Obligations garanties	
EU-5	● Expositions considérées comme souveraines	6 701
EU-6	● Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	46
EU-7	● Établissements	1 908
EU-8	● Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	
EU-9	● Expositions sur la clientèle de détail	40 882
EU-10	● Entreprises	19 198
EU-11	● Expositions en défaut	626
EU-12	● Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	2 994

03.

/ EU LRA : PUBLICATION D'INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RATIO DE LEVIER

Descriptions des procédures utilisées pour gérer le risque de levier excessif	Le groupe Mobilize F.S. suit le ratio de levier sur une base mensuelle avec une information au niveau du Comité exécutif. Ce ratio est également inclus dans le tableau de bord des risques transmis sur base trimestrielle au Comité des risques du Conseil d'administration. Une limite interne a été fixée et un système d'alerte a été mis en place.
Description des facteurs qui ont eu un impact sur le ratio de levier au cours de la période à laquelle se rapporte le ratio de levier communiqué par l'établissement	Le groupe Mobilize F.S. présente un ratio de levier Bâle III à 8,05 % à fin décembre 2024 contre 7,86 % à fin juin 2024. Le ratio progresse sous l'effet d'une amélioration de la position de CET1 (+ 5,5 %) supérieure à celle de la valeur exposée au risque (+ 3,0 %) sur le second semestre.

3.3.7 Pilotage du ratio de levier

Le pilotage du ratio de levier consiste à la fois à calibrer le montant de fonds propres « Tier 1 » (numérateur du ratio) et à encadrer l'exposition levier du groupe (dénominateur du ratio) pour atteindre l'objectif de 8 % de ratio que s'est fixé le groupe (niveau adéquat), supérieur au minimum de 3 % entériné avec l'adoption du paquet bancaire (CRR 2/CRD V). Un suivi mensuel s'assure que le ratio de levier est en ligne avec l'objectif.

3.4 Risque de crédit

/ EU CRA : INFORMATIONS QUALITATIVES RELATIVES AU RISQUE DE CRÉDIT

Informations qualitatives

<p>(a) Dans la brève déclaration sur les risques soumise conformément à l'article 435, paragraphe 1, point f), du CRR, indiquer comment le modèle d'entreprise donne naissance aux composants du profil de risque de crédit de l'établissement.</p>	<p>Le groupe Mobilize F.S a défini une limite globale de coût du risque de crédit pour l'ensemble de ses activités de financement de 1% des actifs productifs moyens.</p> <p>La typologie de financement réalisée sur la clientèle (prêts affectés à l'achat de véhicules neufs ou d'occasion) et le cadre de gestion rigoureux du financement des réseaux de concessionnaires permettent à Mobilize F.S d'enregistrer un coût du risque inférieur à 0,5% en moyenne de cycle.</p> <p>Le modèle d'affaire du groupe Mobilize F.S s'appuie sur le réseau de distribution des concessionnaires du groupe Renault et Nissan pour financer l'achat de véhicules neufs et d'occasion pour les clients particuliers, professionnels et entreprises. En conséquence le risque de crédit du groupe Mobilize F.S est composé de trois principaux éléments : le profil des emprunteurs qui fait l'objet d'un examen approfondi lors du processus d'octroi, le bien financé où le groupe Mobilize F.S a une expertise élevée sur l'évaluation des véhicules et enfin la santé financière des concessionnaires qui fait l'objet d'une évaluation permanente par la banque.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S opère dans les principaux pays d'Europe, en Grande-Bretagne, dans 3 pays d'Amérique du Sud, en Corée du Sud et au Maroc. Le profil de risque de crédit peut être différent selon ces pays, aussi la tarification et les politiques générales de crédit sont adaptées en regard.</p>
<p>(b) Dans la présentation des stratégies et processus visant à gérer le risque de crédit et des politiques destinées à couvrir et atténuer le risque conformément à l'article 435, paragraphe 1, points a) et d), du CRR, indiquer les critères et l'approche utilisés pour définir la politique de gestion du risque de crédit et fixer les limites en matière de risque de crédit.</p>	<p>Dans le cadre du dispositif d'appétit pour le risque de crédit, le niveau adéquat des coûts du risque de la clientèle Retail et du Réseau (concessionnaires) sont fixés une fois par an et sont déclinés par entités du groupe Mobilize F.S. Les seuils d'Alerte et de Limite sont calibrés sur le niveau adéquat.</p> <p>Ce dispositif est complété par un ensemble d'indicateurs cibles du risque de crédit qui sont appliqués à toutes les entités. Ces indicateurs permettent d'encadrer le risque de défaut pour les prêts originés à trois mois, le coût du risque projeté à l'origination, ainsi que des métriques utilisées dans le processus d'octroi (revenu net disponible, taux d'endettement).</p>

Informations qualitatives

<p>(c) Lors de la présentation de la structure et de l'organisation de la fonction de gestion des risques conformément à l'article 435, paragraphe 1, point b), du CRR, indiquer la structure et l'organisation de la fonction de gestion et de contrôle du risque de crédit.</p>	<p>Au niveau du siège, la direction Crédit et Data management est organisée en quatre départements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Département analyse quantitative du risque de crédit : il est structuré de deux pôles d'activité. Un pôle de modélisation qui développe, surveille et réalise des back-testing des modèles internes avancés de notation (IRBA) ainsi que des modèles internes de dépréciation selon les normes IFRS 9. Il présente régulièrement la performance des modèles internes dans les instances appropriées de la banque. Un pôle données de crédit en charge de gérer la Base Centrale des Risques. Cette base enregistre et historise toutes les données utilisées pour construire les modèles internes avancés de notation. Sa responsabilité est de s'assurer de la correcte collecte des données et de garantir la qualité de ces données de crédit ; • le Département des données et projet BCBS 239 est responsable au sein du groupe Mobilize F.S de la gouvernance des données, du cadre normatif de la gestion de la donnée, de l'architecture fonctionnelle de la donnée, de la supervision de la qualité des données, de l'acculturation à la gestion de la donnée et du risque de donnée. De plus, ce département est constitué d'un pôle de data science dont la responsabilité est de développer des modèles statistiques autres que ceux au risque de crédit ; • le Département des réseaux et engagements corporate groupe est structuré de deux pôles d'activité. Un pôle engagement qui examine tous les dossiers engagements dont le montant d'exposition est sous la délégation du département engagement groupe ou du comité engagement groupe. Un pôle « dealer funding » responsable d'encadrer et de surveiller le risque de crédit du portefeuille de la clientèle des concessionnaires. À ce titre, il rédige les politiques générales de risque de crédit pour cette clientèle, s'assure de son implémentation dans les entités du groupe et valide les dérogations aux règles et principes du groupe. Il co-anime avec le Département crédit retail et scoring le Comité risque de crédit groupe où la surveillance du dispositif de l'appétit pour le risque de crédit est réalisée ; • le Département crédit retail et scoring clientèle est structuré de deux pôles d'activité. Un pôle qui encadre et surveille le risque de crédit pour la clientèle des particuliers, des professionnels et des entreprises. À ce titre, le pôle rédige et diffuse toutes les politiques générales relatives au risque de crédit et s'assure de leur implémentation. Il valide les dérogations aux règles et principes du groupe. Un pôle scoring responsable de construire, de surveiller et mettre à jour, pour le compte des entités du groupe Mobilize F.S, des scores d'octroi, de fraude et de recouvrement. De plus, ce pôle en coordination avec les entités définit les stratégies des seuils d'acceptation basés sur les grades de score. <p>Au niveau des entités locales, l'organisation type se compose d'une direction en charge du risque Clientèle (Particuliers et Entreprises autres que les concessionnaires) et d'une autre direction en charge du risque Réseaux (concessionnaires et importateurs). Dans les pays avec les encours les plus élevés, une autre organisation est possible avec une direction en charge de l'acceptation des nouveaux financements et de la gestion du financement Réseaux, et une autre direction en charge du risque de crédit Clientèle et du recouvrement.</p> <p>La fonction de contrôle du risque de crédit est organisée et structurée comme décrit en partie 3.2-2 Organisation du contrôle des risques et en section (d) de ce tableau.</p>
---	---

Informations qualitatives

(d) Lors de la présentation de l'autorité, du statut et des autres dispositions adoptées pour la fonction de gestion des risques conformément à l'article 435, paragraphe 1, point b), du CRR, spécifier les liens entre les fonctions de gestion du risque de crédit, de contrôle des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne.	<p>La Direction de la gestion des risques assume la fonction de contrôle des risques. À ce titre, elle veille à la cohérence des politiques de risques avec le Risk Appetite Framework ainsi qu'à l'efficacité des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques de l'établissement. Elle influence et challenge les fonctions de pilotage des risques sur leurs méthodologies ainsi que sur les décisions relatives à la prise des risques. Elle contrôle en second niveau l'adéquation du pilotage des principaux risques de RCI Banque S.A. avec la politique de Gouvernance des Risques et le «RAF». Elle exerce un rôle central dans la surveillance de la conformité des pratiques du groupe à la réglementation prudentielle (CRD, CRR, guidelines EBA, reporting et demandes BCE).</p> <p>En matière de gestion et de contrôle des risques, le Département d'audit interne (contrôle de 3^e niveau) intègre dans ses plans annuels la revue des dispositifs de gestion des principaux risques et en particulier, les chaînes du risque clientèle et réseau dans les filiales, les dispositifs ICAAP, ILAAP, ainsi que les systèmes de notation interne des risques de crédit. Il vérifie l'efficacité opérationnelle du cadre global de gouvernance, y compris le cadre de gouvernance des risques, et le respect des politiques et des processus internes, et propose des améliorations aux dispositifs en place.</p> <p>Au niveau des modèles internes de risque de crédit, voir le chapitre 5 – Méthode avancée a) Gouvernance</p>
--	--

/ EU CRB : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES À PUBLIER SUR LA QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS

Informations qualitatives

(a) La portée et les définitions des expositions « en souffrance » (past due) et « dépréciées » (impaired) utilisées à des fins comptables et les différences, le cas échéant, entre les définitions « en souffrance » et « en défaut » (default) à des fins comptables et réglementaires, tel que spécifié par les orientations de l'ABE sur l'application de la définition de défaut, conformément à l'article 178 du CRR.	Depuis le 01/01/2021, Mobilize F.S applique la nouvelle définition du défaut définies par les Orientations sur l'application du défaut selon l'article 178 du règlement européen n° 575/2013. Le statut défaut réglementaire est la définition retenue pour le classement comptable en stage 3 et en expositions non performantes.
(b) L'importance des expositions en souffrance (plus de 90 jours) non considérées comme dépréciées et les raisons qui l'expliquent.	Les expositions en souffrance (plus de 90 jours) sont toujours dépréciées.
(c) La description des méthodes utilisées pour déterminer les ajustements pour risque de crédit général et spécifique.	<p>Ajustement pour risque de crédit général :</p> <p>Tous les instruments financiers entrant dans le champ de la norme IFRS 9 se voient affecter une dépréciation pour pertes attendues dès l'origine.</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'origine, l'instrument est affecté d'une perte de valeur représentant les pertes attendues à 12 mois (Bucket 1) ; • en cas de détérioration significative du risque de crédit depuis l'origine ou de restructuration, l'instrument est alors affecté d'une perte de valeur représentant les pertes de crédit attendues pour la durée de vie de cet instrument (Bucket 2) ; • pour les instruments en défaut (Bucket 3), les provisions sont alors calculées en fonction de l'espérance de récupération compte tenu de leur âge dans le défaut. <p>Ajustement pour risque de crédit spécifique :</p> <p>Se référer au paragraphe « Analyses individuelles » dans les pages suivantes.</p>
(d) La définition des expositions restructurées retenue par l'établissement aux fins de l'application de l'article 178, paragraphe 3, point d), du CRR, tel que spécifié par les orientations de l'ABE sur le défaut conformément à l'article 178 du CRR, lorsqu'elle s'écarte de la définition des expositions renégociées figurant à l'annexe V du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014 de la Commission.	La définition des expositions restructurées est conforme avec le point (d) de l'article 178 paragraphe (3) du CRR.

3.4.1 Exposition au risque de crédit

Mobilize F.S utilise trois niveaux de classification de créances à risque et détermine les dépréciations sur base individuelle ou collective. La présentation et les principes d'évaluation sont décrits dans la partie A de l'annexe des États financiers consolidés.

Les niveaux de classification sont :

- Bucket 1 : aucune dégradation ou dégradation non significative du risque de crédit depuis l'origination ;
- Bucket 2 : dégradation significative du risque de crédit depuis l'origination ou contrepartie financière non investment grade ;
- Bucket 3 : Classement en défaut de la contrepartie

Le groupe Mobilize F.S applique les guidelines EBA/GL/2016/07 « Guidelines on the application of the default definition » émises par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) publiées le 18 janvier 2017 ainsi que l'EBA/RTS/2016/06 « Final draft RTS on materiality threshold of past due credit obligations » publié le 28 septembre 2016, pour le déclassement des expositions non performantes.

Les paragraphes suivants décrivent des ajustements spécifiques de provisions, hors modèle.

Créances restructurées

La valeur brute des encours restructurés (y compris les expositions non performantes), suite à l'ensemble des mesures et des concessions envers les clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptibles à l'avenir de rencontrer) des difficultés financières, s'élève à 244 M€ au 31 décembre 2024 contre 225 M€ au 31 décembre 2023. Cette valeur brute est dépréciée à hauteur de 83 M€ contre 64 M€ au 31 décembre 2023.

Le traitement des créances restructurées (forbearance) est conforme aux orientations du Comité de Bâle et aux recommandations de la Banque Centrale Européenne.

Analyses individuelles

Les ajustements hors modèle faisant suite à une revue individuelle de contreparties SME et Corporate (hors réseau) s'élèvent à 1,8 M€ au 31 décembre 2024 contre 8,2 M€ au 31 décembre 2023. La variation au regard de l'exercice précédent (7 M€) s'explique principalement par la France avec un ajustement réalisé sur certains clients Corporate tenant compte d'informations qualitatives non incluses dans les modèles statistiques.

Ce dispositif a été complété par une analyse sectorielle collective des expositions auprès de clients Entreprises et Particuliers opérant et travaillant dans les secteurs d'activité identifiés comme secteurs soumis à une forte dégradation selon différentes analyses externes. Ces expositions, identifiées comme sujettes à une possible dégradation à court terme, en stage 1 IFRS 9, n'ont pas subi de déclassement particulier. Leur couverture s'élève à 25,1 M€ au 31 décembre 2024 contre 29,4 M€ au 31 décembre 2023.

Inflation

Dans un contexte de croissance Européenne (Union Européenne) modérée (inférieure à 1,0 %) et d'une inflation en baisse qui devrait être proche de 2,6 % pour 2024 (contre 5,4 % en 2023), le groupe Mobilize F.S a réalisé un test de sensibilité – par une démarche prospective – sur son portefeuille clientèle de détail visant à évaluer la fraction de client qui pourrait connaître des difficultés à honorer leur obligation de paiement de leur dette vis-à-vis du groupe Mobilize F.S due à la contraction de leur reste à vivre (baisse du pouvoir d'achat). Cet ajustement a été généralisé sur les portefeuilles Grand Public fin 2022.

Dans un contexte de désinflation marquée – le taux d'inflation dans l'Union Européenne a été divisé par deux, le risque couvert par cet ajustement a disparu dans les pays concernés. Ainsi, la provision de 27 M€ a fait l'objet d'une reprise progressive sur l'exercice 2024. Seule l'entité en Roumanie conserve un ajustement local évalué au regard de facteurs macroéconomiques locaux (0,2 M€).

Clients fragiles

Le groupe Mobilize F.S a mis en œuvre – conformément aux orientations de l'ABE sur l'octroi et le suivi des prêts – un dispositif d'indicateurs d'alerte précoce visant à identifier les clients susceptibles d'avoir des difficultés à honorer leur obligation de paiement vis-à-vis du groupe Mobilize F.S. Le dispositif mis en place permet de classer en trois groupes suivant la sévérité de la probable difficulté financière du client (faible, moyenne, élevée). En conséquence, les processus de gestion ont été adaptés au regard du niveau de sévérité. Pour les niveaux de sévérité moyenne et élevée et bien que le risque de crédit ne soit pas avéré, les encours de cette clientèle classés en stage 1 font l'objet d'une dépréciation : au 31 décembre 2024, une dotation nette de 2 M€ a été constituée, portant le stock à 13 M€ contre 11 M€ sur l'exercice précédent.

/ EU CR1 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES

		Valeur comptable brute/ Montant nominal					
		Exposition performante			Exposition non performante		
			Dont Bucket 1	Dont Bucket 2		Dont Bucket 2	Dont Bucket 3
En millions d'euros		a	b	c	d	e	f
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	7 055	7 055				
010	Prêts et avances	59 250	55 462	3 766	1 315		1 251
020	● Banques centrales						
030	● Administrations publiques	142	119	24	15		15
040	● Établissements de crédit	192	140	53			
050	● Autres entreprises financières	0	0				
060	● Entreprises non financières	24 169	22 712	1 441	459		415
070	● Dont PME	9 069	8 328	740	320		299
080	● Ménages	34 745	32 491	2 248	841		821
090	Titres de créance	367	338	28			
100	● Banques centrales	98	98				
110	● Administrations publiques	191	162	28			
120	● Établissements de crédit						
130	● Autres entreprises financières	78	78				
140	● Entreprises non financières						
150	Expositions hors bilan	3 170	3 165	5	5		3
160	● Banques centrales						
170	● Administrations publiques	13	13		1		1
180	● Établissements de crédit	169	169				
190	● Autres entreprises financières						
200	● Entreprises non financières	1 489	1 485	4	3		2
210	● Ménages	1 499	1 498	1	2		1
220	TOTAL	69 841	66 021	3 799	1 320		1 254

**Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées
de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions**

**Collateral et garanties
financières reçues**

Exposition performante			Exposition non performante			Sorties partielles du bilan cumulées	Collateral et garanties financières reçues	
	Dont Bucket 1	Dont Bucket 2		Dont Bucket 2	Dont Bucket 3		Exposition performante	Exposition non performante
g	h	i	j	k	l		n	o
(459)	(286)	(172)	(697)		(670)		24 632	246
(2)	0	(1)	(1)		(1)		14	4
0	0						192	
(143)	(94)	(49)	(218)		(202)		18 007	197
(98)	(59)	(39)	(185)		(174)		2 557	91
(315)	(192)	(122)	(478)		(467)		6 418	46
0	0							
0	0							
0	0							
(7)	(7)	0	(1)		(1)			
0	0		0		0			
0	0							
(5)	(5)	0	(1)		(1)			
(2)	(2)	0	0		0			
(466)	(293)	(173)	(699)		(671)		24 632	246

03.

/ EU CR2 : VARIATIONS DU STOCK DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS

		Valeur comptable brute
En millions d'euros		a
010	STOCK INITIAL DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS	1 202
020	Entrées dans les portefeuilles non performants	533
030	Sorties hors des portefeuilles non performants	420
040	Sorties dues à des sorties de bilan	151
050	Sorties dues à d'autres situations	269
060	STOCK FINAL DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS	1 315

/ EU CR2A : VARIATIONS DU STOCK DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS ET RECOUVREMENTS NETS CUMULÉS LIÉS

Non applicable car les expositions non performantes sont inférieures à 5 % du total des expositions.

/ EU CQ1 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS RENÉGOCIÉES

		Valeur comptable brute/montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions	Sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions renégociées		
		Renégociées non performantes							
		Renégociées performantes	Dont en défaut	Dont dépréciées	Expo renégociées performantes	Expo renégociées non performantes	dont non performante restructurée		
En millions d'euros		a	b	c	d	e	f	g	h
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue								
010	Prêts et avances	129	115	115	115	(4)	(79)	2	
020	Banques centrales								
030	Administrations publiques								
040	Établissements de crédit								
050	Autres entreprises financières								
060	Entreprises non financières	10	9	9	9	0	(7)	0	
070	Ménages	119	105	105	105	(4)	(71)	2	
080	Titres de créance								
090	Engagements de prêt donnés								
100	TOTAL	129	115	115	115	(4)	(79)	2	

/ EU CQ2 : QUALITÉ DE LA RENÉGOCIATION

Non applicable car les expositions non performantes sont inférieures à 5 % du total des expositions.

/ EU CQ3 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR NOMBRE DE JOURS EN SOUFFRANCE

		Valeur comptable brute/montant nominal												
		Exposition performante			Exposition non performante									
		Pas en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours et ≤ 90 jours		Paiement improbable pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 et ≤ 180 jours	En souffrance > 180 et ≤ 365 jours	En souffrance > 1 et ≤ 2 ans	En souffrance > 2 et ≤ 5 ans	En souffrance > 5 et ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont en défaut		
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l			
En millions d'euros														
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	7 055	7 055											
010	Prêts et avances	59 250	56 169	3 081	1 315	365	381	172	192	160	27	18	1 315	
020	Banques centrales													
030	Administrations publiques	142	107	35	15	0	6	4	3	2	1	0	15	
040	Établissements de crédit	192	192											
050	Autres entreprises financières	0	0											
060	Entreprises non financières	24 169	23 047	1 122	459	155	178	45	41	37	2	3	459	
070	• dont PME	9 069	8 625	444	320	121	75	43	40	35	2	3	320	
080	Ménages	34 745	32 822	1 923	841	210	198	124	148	121	24	15	841	
090	Titres de créance	367	367											
100	Banques centrales	98	98											
110	Administrations centrales	191	191											
120	Établissements de crédit													
130	Autres entreprises financières	78	78											
140	Entreprises non financières													
150	Expositions hors bilan	3 170			5								5	
160	Banques centrales													
170	Administrations publiques	13			1								1	
180	Établissements de crédit	169												
190	Autres entreprises financières													
200	Entreprises non financières	1 489			3								3	
210	Ménages	1 499			2								2	
220	TOTAL	69 841	63 591	3 081	1 320	365	381	172	192	160	27	18	1 320	

03.

/ EU CQ4: QUALITÉ DES EXPOSITIONS NON PERFORMANTES PAR SITUATION GÉOGRAPHIQUE

		Valeur comptable/montant nominal brut				Dépréciation cumulée	Prov. sur les engagements de financement et de garanties données	Variation négative de la JV du risque de crédit sur expo non performantes
		Dont non performant	Dont en défaut	Dont soumises à dépréciation				
En millions d'euros		a	b	c	d	e	f	g
10	EXPOSITIONS AU BILAN	60 931	1 315	1 315	60 853	(1 157)		
20	France	20 536	515	515	20 536	(388)		
30	Allemagne	9 223	116	116	9 223	(97)		
40	Italie	7 956	76	76	7 956	(76)		
50	Grande-Bretagne	6 735	59	59	6 735	(127)		
60	Espagne	5 084	82	82	5 084	(100)		
70	Brésil	1 847	66	66	1 847	(53)		
80	Corée du Sud	818	23	23	818	(30)		
90	Pologne	1 259	49	49	1 259	(29)		
100	Colombie	827	170	170	822	(116)		
110	Suisse	1 037	21	21	1 037	(9)		
120	Pays-Bas	796	3	3	796	(3)		
130	Autres pays	4 813	135	135	4 740	(128)		
140	EXPOSITIONS HORS-BILAN	3 175	5	5			(8)	
150	France	1 251	4	4			(5)	
160	Allemagne	618	0	0			(1)	
170	Italie	287	0	0			0	
180	Grande-Bretagne	185	0	0			0	
190	Espagne	113	0	0			0	
200	Brésil	100						
210	Corée du Sud	1					0	
220	Pologne	181	0	0			0	
230	Colombie	50					(1)	
240	Suisse	58	0	0			0	
250	Pays-Bas	65					0	
260	Autres pays	267	1	1			(1)	
270	TOTAL	64 106	1 320	1 320	60 853	(1 157)	(8)	

/ EU CQ5 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS ET AVANCES ACCORDÉS À DES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	Valeur comptable brute					Var - de JV du risque de crédit sur expo non perf.
	a	b	c	Dt prêts et avances soumis à dépréciat.	Dépréciation cumulée	
010	Agriculture, sylviculture et pêche	92	3	3	92	(3)
020	Industries extractives	9	0	0	9	0
030	Industrie manufacturière	1 019	29	29	1 019	(26)
040	Production et dist. d'élect., gaz, vapeur et air condition.	101	17	17	101	(6)
050	Production et distribution d'eau	58	2	2	58	(2)
060	Construction	1 570	53	53	1 570	(45)
070	Commerce	16 972	172	172	16 972	(141)
080	Transport et stockage	535	33	33	535	(16)
090	Hébergement et restauration	191	8	8	191	(6)
100	Information et communication	203	6	6	203	(6)
110	Activités immobilières	166	10	10	166	(8)
120	Activités financières et d'assurance	39	2	2	39	(1)
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	697	32	32	697	(25)
140	Activités de services administratifs et de soutien	1 573	39	39	1 573	(36)
150	Adm. publique et défense, sécurité sociale obligatoire	219	12	12	219	(8)
160	Enseignement	166	10	10	166	(7)
170	Santé humaine et action sociale	485	14	14	485	(11)
180	Arts, spectacles et activités récréatives	116	4	4	116	(2)
190	Autres services	416	13	13	416	(13)
200	TOTAL	24 629	459	459	24 629	(361)

/ EU CQ6 : ÉVALUATION DES SÛRETÉS – PRÊTS ET AVANCES

Non applicable car les expositions non performantes sont inférieures à 5 % du total des expositions.

/ EU CQ7 : SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET EXÉCUTION

En millions d'euros	Valeur à la compta. initiale	Variations négatives cumulées
	a	b
010	Immobilisations corporelles (PP&E)	
020	Autre que PP&E	
030	Biens immobiliers résidentiels	
040	Biens immobiliers commerciaux	
050	Biens meubles (automobiles, navires, etc.)	
060	Actions et titres de créance	
070	Autres sûretés	
080	TOTAL	

/ EU CQ8 : SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET EXÉCUTION – VENTILATION PAR DATE D'ÉMISSION

Non applicable car les expositions non performantes sont inférieures à 5 % du total des expositions.

3.4.2 Dispositif de gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est définie, organisée et mise en œuvre aux fins d'assurer un niveau de risque de crédit conforme à l'appétit au risque défini par le Conseil d'administration du groupe Mobilize F.S.

En conséquence, le groupe Mobilize F.S dispose d'un ensemble de procédures et de politiques visant à garantir un niveau de risque de crédit conforme au niveau validé par les instances de gouvernance de la banque. La gestion du risque de crédit repose sur :

- des politiques générales de risque de crédit puisque l'activité de crédit de la banque s'inscrit dans ce cadre. Ainsi, des politiques d'acceptation de niveau groupe sont définies par typologie de la clientèle que finance le groupe Mobilize F.S (client particulier/professionnel, client entreprise, et client concessionnaire automobile) et sont transposées au niveau des entités du groupe. Les exceptions aux règles groupe sont validées en central selon un schéma de délégation prenant en compte la matérialité de la demande d'exception. ;
- des procédures de décision individuelle: elles sont structurées sur un ensemble de délégations individuelles de crédit exercées par des représentants des fonctions crédit. Les délégations se déclinent en montant de risque variant selon les catégories de notes internes ou de notes de score d'octroi. Des procédures simplifiées faisant place à des outils statistiques d'aide à la décision sont appliquées pour les demandes de financement à la clientèle de particulier, de professionnel et de petite entreprise ;
- des procédures de surveillance et de gestion de portefeuille : le dispositif de surveillance du risque de crédit est structuré à partir des trois lignes de défense de la banque. La première ligne de défense s'appuie sur des représentants de surveillance du risque de crédit tant au niveau central qu'au niveau des entités. Leur responsabilité est de garantir, quotidiennement, la conformité des décisions, le respect des seuils fixés dans le cadre de l'appétit au risque de crédit, le suivi des principaux indicateurs du risque de crédit et d'assurer la mise en œuvre effective des plans de remédiations. La seconde ligne de défense contrôle, en permanence, la qualité du dispositif mis en place et évalue régulièrement des éléments de ce dispositif. La seconde ligne de défense valide les politiques d'acceptation du groupe ainsi que la cartographie des risques de crédit. Enfin, l'audit interne réalise des évaluations périodiques sur les activités de surveillance du risque de crédit tant au niveau central qu'au niveau des entités.

Gestion du risque de crédit – clientèle de détail

La gestion du risque de crédit pour la Clientèle est structurée selon la Section 2 relative au dispositif de gestion du risque de crédit. En 2024, des éléments de la politique générale de crédit à la Clientèle ont été revues visant à améliorer l'encadrement et la surveillance du risque de crédit ((politique de recouvrement, procédure de défaut, de prêts restructurés, politique d'acceptation entreprises).

Le contexte économique dans les pays où opère le groupe Mobilize F.S ne s'est pas dégradé par rapport à 2023. En revanche, des éléments de géopolitique ou d'évolution de politique économique de pays comme les États-Unis d'Amérique ont élevé le niveau d'incertitude sur les perspectives économiques.

Deux éléments ont marqué le risque de crédit de la clientèle de détail en 2024. En France, tout d'abord la forte hausse du nombre des faillites d'entreprise (+16,8 % source banque de France) a dégradé le profil du risque sur cette clientèle. En conséquence, la politique d'acceptation aux entreprises en France a été ajustée pour prendre en compte ce contexte. En Colombie, d'autre part, où le contexte économique est en cours de normalisation et a permis de réduire significativement la charge de risque de crédit entre 2023 et 2024.

Recouvrement des créances impayées

L'encours de prêts non performants Clientèle s'établit à 1 211 M€ (incluant 26 M€ d'encours de prêts non performants de l'entité MeinAuto consolidée courant 2024) au 31 décembre 2024 contre 1 137 M€ sur l'exercice précédent. Il représente 2,5 % des créances brutes Clientèle en 2024 contre 2,6 % en 2023. La baisse de 10 points de base s'explique d'une part de façon structurelle par le suivi et la gestion d'ensemble des portefeuilles selon des axes clients/géographiques/sectoriels qui permettent de maintenir une qualité du risque de crédit au niveau adéquat et d'autre part de façon conjoncturelle par la vente de portefeuilles de prêts non performants (Allemagne, Italie et Corée du Sud).

Dépréciations collectives hors modèles statistiques

En 2024, le groupe Mobilize F.S a revu, compte tenu du contexte économique décrit plus haut et de la baisse poursuivie en 2024 de l'inflation, les deux types de dépréciations collectives sur son portefeuille de créances performantes de la clientèle de détail constituées pour prévenir une probable hausse du risque de crédit relatif à :

- l'augmentation généralisée des prix (risque Inflation): le processus de désinflation observé en 2024 a conduit à la reprise intégrale de l'ajustement au 31 décembre 2024 ;
- la difficulté de certains ménages d'honorer leurs obligations de paiement de crédit vis-à-vis du groupe Mobilize F.S de par leur fragilité financière. : ce risque collectif est maintenu

Ces deux approches ont été décrites un peu plus haut dans la section 1. Exposition au risque de crédit.

Dans le contexte particulier de l'exercice clos au 31 décembre 2024, l'ensemble des ajustements complémentaires et hors modèles statistiques s'élève à un stock de 16,2 M€ contre 23,8 M€ hors couverture « forward looking ».

Gestion du risque de crédit – réseaux de distribution et importateurs

La gestion du risque de crédit pour la clientèle de concessionnaires automobile est structurée selon les points indiqués en point 2 sur le dispositif de gestion du risque de crédit. En 2024, des éléments de la politique générale de crédit de cette clientèle (procédure des produits de financement, procédure de défaut, procédures des garanties, procédure des prêts de restructuration, politique d'acceptation aux concessionnaires) ont été revus visant à améliorer l'encadrement et la surveillance du risque de crédit.

Résultat à fin décembre 2024 pour l'activité clientèle

La norme de provisionnement IFRS 9 est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2018 à l'ensemble des entités du périmètre de consolidation du groupe Mobilize F.S. Deux méthodologies distinctes ont été déployées selon la taille de l'entité considérée :

- une méthode fondée sur l'utilisation des modèles internes de comportement et de taux de perte (France, Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Corée du Sud, Brésil), dans laquelle l'affectation en Bucket 1/Bucket 2 des expositions est réalisé en fonction du rating issu des modèles de comportement, et de son évolution depuis l'origination. Les créances restructurées sont déclassées en Bucket 2, le classement en Bucket 3 correspondant quant à lui au statut défaut. La provision actualisée est déterminée en fonction de paramètres de risque point-in-time faisant l'objet d'un ajustement forward looking ;
- pour les autres entités en méthode standard, les provisions sont calculées grâce à des matrices de transition appliquées à la balance âgée du portefeuille. Le déclasserment en Bucket 2 s'applique aux créances présentant un arriéré à la date d'arrêté, ou ayant enregistré un arriéré de plus de 30 jours dans les 12 derniers mois, ainsi qu'aux créances restructurées.

La charge du risque clientèle cumulée atteint 0,35 % des actifs productifs moyens au 31 décembre 2024 contre 0,38 % au 31 décembre 2023.

Elle s'explique principalement par les éléments suivants :

- éléments de reprises :
 - reprise sur les provisions dites « expertises » en 2024 (0,02 %) inférieure à la reprise de 2023 (0,19 %) soit un différentiel de - 17 points de base,
 - reprise sur l'ajustement « forward looking sectoriel » contribuant à un impact relativement faible mais positif de (0,01 %) sur la charge du risque Crédit Clientèle au 31 décembre 2024, contre une reprise de (0,09 %) sur l'exercice précédent, soit un différentiel de - 8 points de base,

- effet évolution des distributions de Buckets IFRS 9 et de la mise à jour des paramètres représentant un impact favorable au 31 décembre 2024 de (0,03 %) contre (0,02 %) au 31 décembre 2023, soit une amélioration de - 1 point de base.
- éléments de dotations :
 - augmentation des encours avec un impact de 2 651 M€ au 31 décembre 2024 contre 3 687 M€ au 31 décembre 2023, soit 0,05 % sur la charge de risque Clientèle contre 0,09 % sur l'exercice précédent. Le différentiel s'établit à - 4 points de base,
 - effet de coût du risque structurel à savoir la strate Stage 3 et le passage à perte pour 0,36 % contre 0,50 % en 2023, soit un différentiel de - 15 points de base.

Résultat à fin décembre 2024 pour l'activité réseaux et importateurs

Le groupe Mobilize F.S a maintenu une politique générale de crédit pour sa clientèle de concessionnaire similaire à celle de 2023.

L'encours des prêts aux concessionnaires du groupe Mobilize F.S a progressé de 2.1Md€ par rapport à fin décembre 2023.

Le coût du risque à la clientèle Réseau 2024 s'établit à 12,02 M€ (- 0,11 % des actifs moyens productifs) contre un produit de 8,98 M€ en 2023, et s'explique principalement par :

- une hausse des encours sains (stage 1) en 2024 (+ 2 milliards d'euros) plus importante que celle observée en 2023 (+ 1,1 milliard d'euros) qui se traduit par une hausse des provisions sur les encours en stage 1 de 8,21 millions d'euros en 2024 ;
- (+) une hausse des provisions dites Forward Looking en 2024 (+ 4,98 millions d'euros) contre une hausse de 0,25 million d'euros en 2023.

Le taux de prêts non performants s'établit à 0,70 % fin 2024 contre 0,55 % fin 2023. La progression observée en 2024 des encours de prêts non performants sur le portefeuille Réseau reste modérée et le poids de ces encours confirme la bonne qualité de crédit de ce type d'exposition.

3.4.3 Diversification de l'exposition du risque de crédit

Les prêts performants (stage 1 et 2) à la clientèle de détail consolidés s'élèvent à 46,7 Md€ au 31 décembre 2024 contre 42,3 Md€ au 31 décembre 2023, en hausse de +10,4%. Cette évolution résulte d'une hausse des opérations de financement à la clientèle qui s'élèvent à 21,7 Md€ au 31 décembre 2024, en hausse de +2,8%. En début d'année 2024, ont été enregistrés dans le périmètre de consolidation du groupe MFS les encours de la filiale Allemande MeinAuto pour un montant de prêts performants qui s'élève à 1,36 Md€ au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2024, l'exposition au risque de crédit pour les financements à la clientèle de détail est enregistrée pour 93% dans les pays européens incluant la Grande-Bretagne contre 91% au 31 décembre 2023. Cette concentration de l'activité de financement sur les pays européens résulte de la répartition géographique des ventes de véhicules du groupe Renault

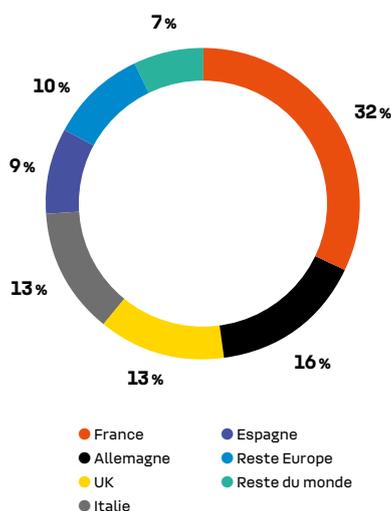
(64,8% marché européen – source résultats commerciaux RG publié 16 janvier 2025) et du taux d'intervention de financement dans chaque pays où opère le groupe Mobilize F.S.

La diversification de l'exposition au risque de crédit par produit de financement s'établit comme suit au 31 décembre 2024 :

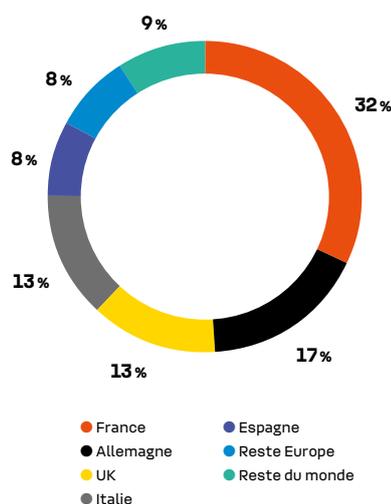
- le crédit classique automobile représente 54% des encours nets de provision en baisse de 3 points de pourcentage par rapport au 31 décembre 2023 ;
- la location financière représente 40% des encours nets de provision en hausse de 1 point de pourcentage par rapport au 31 décembre 2023 ;
- la location opérationnelle représente 6% des encours nets de provision en hausse de 2 points de pourcentage par rapport au 31 décembre 2023.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ACTIVITÉ CLIENTÈLE DE DÉTAIL

/ CLIENTÈLE 12/2024



/ CLIENTÈLE 12/2023

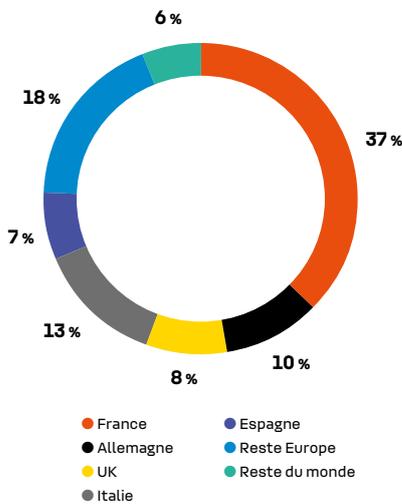


L'encours total des financements à la clientèle réseau (concessionnaire automobile) s'élève à 13,8 Md€ au 31 décembre 2024. Sa répartition géographique s'établit comme suit :

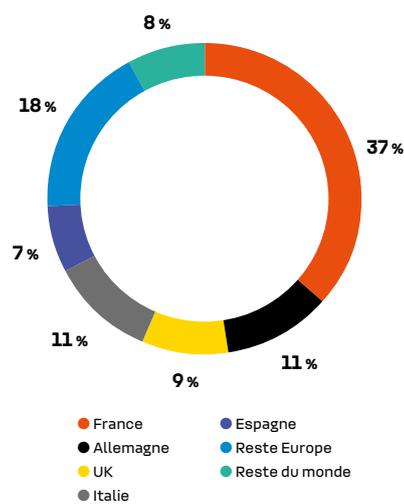
- 94% dans les pays européens en hausse de 1 point de pourcentage par rapport au 31 décembre 2023 ;
- 6% dans le reste du monde (principalement au Brésil) en baisse de 1 point par rapport au 31 décembre 2023.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ACTIVITÉ RÉSEAU

/ RÉSEAU 12/2024



/ RÉSEAU 12/2023



L'encours réseau est réparti sur 24 pays consolidés avec une forte prépondérance de l'Europe. Il se situe au global à 13,8 Md€. La répartition des encours par pays est relativement stable à l'exception d'une hausse de 2 points en Italie.

3.4.4 Actifs pondérés

Le groupe Mobilize F.S a opté pour les méthodes les plus avancées de l'accord de Bâle 3.

Sur le risque de crédit, la part des expositions de la clientèle entreprises (y compris les clients concessionnaires) et clientèle de détail en approche IRBA (confère tableau EU CR6A) est de 77 % au 31 décembre 2024, en légère hausse par rapport au 31 décembre 2023.

3.4.5 Méthode avancée

Le groupe Mobilize F.S a opté pour les méthodes les plus avancées de l'accord de Bâle 3. L'application des modèles internes est réalisée sur les expositions de la clientèle de détail (REIND, RESME), sur la clientèle grande entreprise et la clientèle Réseau (concessionnaire automobile) et concerne les portefeuilles d'exposition de six pays (Allemagne, Espagne, France, Italie, Corée du Sud et Royaume-Uni)(1) sont traités selon l'approche avancée basée sur les notations internes. Pour l'ensemble de ces périmètres, le groupe Mobilize F.S a obtenu les autorisations suivantes :

- pour la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, homologuée en janvier 2008 ;
- pour le Royaume-Uni, homologuée en janvier 2010 ;
- pour la Corée, homologuée en juin 2011.

Suite à approbation du superviseur, les portefeuilles Corporate (hors réseau) de l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne sont depuis 2021 traités en méthode standard.

3.4.5.1 Gouvernance

Les modèles internes de risque de crédit sont soumis au dispositif de gestion des risques et sont encadrés par une procédure de Gouvernance fixant les rôles et responsabilités de chaque intervenant permettant d'assurer l'indépendance des différents niveaux de contrôles. Cette procédure est validée par le Comité des risques qui est la plus haute instance de décision de l'établissement relativement aux modèles internes.

Le premier niveau de contrôle est assuré par les équipes de la Direction crédit et data management en charge de :

- la qualité des données provenant des filiales ;
- les méthodologies de modélisation ;
- les développements et mise en œuvre des modèles ;
- l'implémentation et l'insertion opérationnelle ;
- le suivi de la performance et de la pertinence des modèles à travers les exercices de backtesting et recalibrage.

Le second niveau de contrôle est assuré par les équipes du Service de Contrôle des Risques du Département risque et réglementation bancaire qui revoit de façon indépendante les travaux réalisés par les équipes de la Direction crédit. Ces travaux sont encadrés par une procédure de validation, sont restitués lors d'un Comité de validation et font l'objet d'un rapport de validation. Lors des missions de validation de second niveau, les équipes de la Direction crédit et data management sont amenées à justifier leurs travaux et leurs choix méthodologiques par des argumentaires et des pistes d'audit.

Les évolutions apportées aux modèles ainsi que les exercices de suivi récurrents font l'objet de communications avec le Superviseur, encadrées par une procédure interne conforme avec les exigences du règlement délégué (UE) n° 529/2014 du 20 mai 2014 pour les extensions et modifications à l'approche de notation interne.

Ces procédures prévoient, selon la matérialité du changement apporté, de communiquer au Superviseur :

- une application package pour approbation ;
- une notification préalable au changement (ex ante) ;
- une notification postérieure au changement (ex post).

La Gouvernance interne prévoit la validation préalable de chaque communication avec le Superviseur, par les différentes instances de décision, en fonction de sa matérialité.

Par ailleurs, la Gouvernance prévoit des reportings récurrents aux instances de décisions où sont présentés les niveaux de risques, les conclusions des exercices récurrents ainsi que des revues indépendantes, le suivi des recommandations internes et externes.

Enfin, la Direction de l'audit interne assure le troisième niveau de contrôle et évalue par des inspections périodiques, l'efficacité et la conformité du dispositif de gestion et de Gouvernance des modèles internes.

3.4.5.2 Système d'information

La base commune des risques (BCR) compile les données liées au risque de crédit provenant des applicatifs d'acceptation, de gestion et comptables, sur les trois marchés et pour les pays les plus significatifs.

La BCR alimente un environnement décisionnel permettant de réaliser des analyses de risque et le progiciel Banking Cloud calcule le ratio de solvabilité. Banking Cloud est également alimenté par des données en provenance du système de gestion des opérations de refinancement et de l'outil de consolidation.

Les données collectées et calculées dans ces systèmes d'information sont contrôlées techniquement et fonctionnellement tout au long de la chaîne de production, de la collecte des informations à partir des systèmes amont jusqu'aux résultats finaux. Ces contrôles qualité font l'objet d'un suivi mensuel et sont situés au niveau de la chaîne de production en fonction de la criticité de la donnée.

Suite à l'analyse de ces contrôles, des plans d'actions sont mis en œuvre.

Le système d'information mis en place permet de disposer des axes d'analyse nécessaires pour expliquer l'évolution des actifs pondérés. Ainsi, des états mensuels affichent les composantes du montant d'actifs pondérés au titre de la méthode avancée (probabilité de défaut, pertes en cas de défaut, expositions, pertes attendues, etc.) selon plusieurs critères :

- un découpage des encours sains et des encours en défaut, par type de financement ;
- une séparation entre les expositions provenant du bilan et celles provenant du hors-bilan ;
- une ventilation par pays ;
- une répartition par catégorie de clientèle (particuliers, professionnels personnes physiques, petites entreprises, moyennes et grandes entreprises selon le chiffre d'affaires, très grandes entreprises et le réseau de concessionnaires) ;
- une distribution selon les caractéristiques du client (âge de client ou de l'entreprise, secteur d'activité...), selon les caractéristiques du financement (durée initiale, montant d'apport...) et selon les caractéristiques du bien financé (véhicule neuf ou occasion, modèles...).

Ces axes sont également utilisés pour l'analyse mensuelle du coût du risque.

3.4.5.3 Segmentation des expositions en méthode avancée

L'ensemble des informations chiffrées relatives aux expositions en risque de crédit concerne les expositions brutes, c'est-à-dire avant application des Facteurs de Conversion en Equivalent Crédit et des Techniques de Réduction des Risques.

Les taux moyens de pondération (risques pondérés/expositions) s'élèvent à 44 % pour le portefeuille Clientèle de détail et à 52 % pour le portefeuille Entreprises en méthode de notation interne avancée et 126 % pour le portefeuille en méthode fondation.

Le montant des pourcentages FCEC (Facteur de Conversion des Expositions de Crédit) est fixé à 100 % en méthode avancée.

/ EU CRE — EXIGENCES DE PUBLICATION D'INFORMATIONS QUALITATIVES RELATIVES À L'APPROCHE NI

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 452, point a), du CRR	a)	L'autorisation du recours à l'approche ou des modalités de la transition, accordée par les autorités compétentes.	Partie 3-4-5 - Méthode Avancée
Article 452, point c), du CRR	b)	<p>c) Les mécanismes de contrôle des systèmes de notation aux différents stades de l'élaboration, des contrôles et des modifications du modèle, y compris des informations sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) la relation entre la fonction de gestion du risque et la fonction d'audit interne ; ii) le réexamen du système de notation ; iii) la procédure visant à assurer l'indépendance de la fonction chargée de la révision des modèles vis-à-vis des fonctions responsables de leur élaboration ; iv) la procédure visant à faire en sorte que les fonctions chargées de l'élaboration et de la révision des modèles soient tenues de rendre des comptes. 	<ul style="list-style-type: none"> i) Partie 3-4-5-1 Gouvernance ii) Partie 3-4- 5-8 Procédure de surveillance de la notation interne iii) Partie 3-4-5-1 Gouvernance iv) Partie 3-4-5-1 Gouvernance
Article 452, point d), du CRR	c)	Le rôle des fonctions impliquées dans l'élaboration, l'approbation et les modifications ultérieures des modèles de risque de crédit.	Partie 3-4-5-1 Gouvernance
Article 452, point e), du CRR	d)	Le périmètre et le contenu principal des déclarations relatives aux modèles de risque de crédit.	Partie 3-4-5-1 Gouvernance
Article 452, point f), du CRR	e)	<p>Une description du processus de notation interne pour chaque catégorie d'expositions, y compris le nombre de modèles principaux utilisés pour chaque portefeuille, et une analyse succincte des principales différences entre les modèles d'un même portefeuille, portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) les définitions, méthodes et données servant à l'estimation et à la validation de la PD, y compris la manière dont les PD sont estimées pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'existence ou non de planchers réglementaires et les facteurs expliquant les différences observées entre la PD et les taux de défaut effectifs au moins pour les trois dernières périodes ; ii) le cas échéant, les définitions, méthodes et données servant à l'estimation et à la validation de la LGD, telles que les méthodes utilisées pour calculer la LGD en cas de ralentissement économique, la manière dont les LGD sont estimées pour les portefeuilles à faible taux de défaut et le temps écoulé entre le déclenchement du défaut et la disparition de l'exposition ; iii) le cas échéant, les définitions, méthodes et données servant à l'estimation et à la validation des facteurs de conversion, y compris les hypothèses utilisées pour la dérivation de ces variables. 	<ul style="list-style-type: none"> i) Partie 3-4-5-4-1 Description du processus de notation interne ii) Partie 3-4-5-5 Axe transaction – paramètre Pertes en cas de défaut (LGD) iii) Partie 3-4-5-6 Facteur de conversion

/ EU CR6 – APPROCHE NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET FOURCHETTE DE PD

Probabilités de défaut (en millions d'euros)	Expositions au bilan	Expositions de hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne pondérée
a	b	c	d	e	f
A-IRB Entreprises					
0,00 à <0,15	66			66	0,06 %
0,00 à <0,10	66			66	0,06 %
0,10 à <0,15					
0,15 à <0,25					
0,25 à <0,50	61	0	1,0	61	0,41 %
0,50 à <0,75	1 289	25	1,0	1 314	0,59 %
0,75 à <2,50	6 291	239	1,0	6 530	1,47 %
0,75 à <1,75	4 523	94	1,0	4 617	1,22 %
1,75 à <2,50	1 768	145	1,0	1 913	2,08 %
2,50 à <10,00	2 934	63	1,0	2 997	3,67 %
2,50 à <5,00	2 630	49	1,0	2 679	3,33 %
5,00 à <10,00	305	14	1,0	319	6,50 %
10,00 à <100,00	532	10	1,0	542	16,81 %
10,00 à <20,00	366	8	1,0	374	12,10 %
20,00 à <30,00	163	2	1,0	165	27,16 %
30,00 à <100,00	3			3	34,41 %
100,00 (Défaut)	104	0	1,0	105	100,00 %
SOUS-TOTAL A-IRB ENTREPRISES	11 278	338	1,0	11 616	3,53 %
A-IRB Entreprises SME					
0,00 à <0,15	1			1	0,04 %
0,00 à <0,10	1			1	0,04 %
0,10 à <0,15					
0,15 à <0,25					
0,25 à <0,50	124	2	1,0	127	0,37 %
0,50 à <0,75	534	11	1,0	545	0,60 %
0,75 à <2,50	371	14	1,0	385	1,60 %
0,75 à <1,75	169	11	1,0	180	1,17 %
1,75 à <2,50	202	3	1,0	205	1,97 %
2,50 à <10,00	420	14	1,0	434	4,06 %
2,50 à <5,00	312	3	1,0	315	3,23 %
5,00 à <10,00	107	11	1,0	119	6,25 %
10,00 à <100,00	174	2	1,0	176	19,50 %
10,00 à <20,00	72	1	1,0	73	13,60 %
20,00 à <30,00	95	1	1,0	96	22,84 %
30,00 à <100,00	7			7	36,16 %
100,00 (Défaut)	13	0	1,0	13	100,00 %
SOUS-TOTAL A-IRB ENTREPRISES SME	1 638	43	1,0	1 681	4,44 %

Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée (années)	Exposition pondérée après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
g	h	i	j	k	l	m
4	17,35 %	1,0	3	5,08 %	0	0
4	17,35 %	1,0	3	5,08 %	0	0
34	17,96 %	1,0	12	19,74 %	0	0
1 511	17,46 %	1,1	426	32,41 %	1	(1)
4 141	22,78 %	1,2	3 383	51,81 %	24	(14)
2 148	17,88 %	1,1	1 719	37,24 %	10	(6)
1 993	34,58 %	1,6	1 664	86,98 %	13	(8)
1 376	20,23 %	1,1	1 802	60,13 %	23	(11)
1 124	20,40 %	1,1	1 548	57,80 %	19	(9)
252	18,85 %	1,2	254	79,76 %	4	(2)
470	19,45 %	1,4	537	99,02 %	18	(8)
415	18,88 %	1,5	339	90,61 %	9	(4)
53	20,80 %	1,1	195	118,28 %	9	(4)
2	16,44 %	1,0	3	91,09 %	0	0
206	26,13 %	1,1	92	87,72 %	20	(21)
7 742	21,34 %	1,2	6 256	53,86 %	86	(56)
9	19,87 %	1,0	0	2,84 %	0	0
9	19,87 %	1,0	0	2,84 %	0	0
244	19,57 %	1,1	18	14,26 %	0	0
267	18,48 %	1,1	127	23,37 %	1	0
447	19,70 %	1,2	164	42,43 %	1	(1)
122	18,49 %	1,4	93	51,34 %	0	0
325	20,76 %	1,1	71	34,60 %	1	0
386	19,49 %	1,1	195	45,03 %	3	(2)
330	19,58 %	1,0	122	38,75 %	2	(1)
56	19,25 %	1,4	73	61,65 %	1	(1)
117	18,31 %	1,1	125	71,22 %	6	(2)
37	18,05 %	1,1	49	67,09 %	2	(1)
69	18,20 %	1,0	70	72,52 %	4	(1)
11	22,78 %	1,0	7	97,56 %	1	0
34	88,14 %	1,3	4	31,33 %	11	(7)
1 504	19,61 %	1,1	634	37,69 %	23	(12)

03. LES RISQUES – PILIER III

RISQUE DE CREDIT

Probabilités de défaut (en millions d'euros)	Expositions au bilan	Expositions de hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne pondérée
a	b	c	d	e	f
A-IRB Détail SME					
0,00 à <0,15	0			0	0,05 %
0,00 à <0,10	0			0	0,05 %
0,10 à <0,15					
0,15 à <0,25					
0,25 à <0,50	316	19	1,0	334	0,34 %
0,50 à <0,75	219	13	1,0	232	0,60 %
0,75 à <2,50	1 814	157	1,0	1 971	1,65 %
0,75 à <1,75	1 222	103	1,0	1 325	1,27 %
1,75 à <2,50	592	55	1,0	646	2,42 %
2,50 à <10,00	760	58	1,0	818	5,17 %
2,50 à <5,00	340	32	1,0	372	4,02 %
5,00 à <10,00	421	26	1,0	447	6,12 %
10,00 à <100,00	270	15	1,0	285	21,91 %
10,00 à <20,00	104	7	1,0	111	10,62 %
20,00 à <30,00	145	8	1,0	154	25,99 %
30,00 à <100,00	21	0	1,0	21	51,78 %
100,00 (Défaut)	129	1	1,0	131	100,00 %
SOUS-TOTAL A-IRB DÉTAIL SME	3 508	263	1,0	3 772	7,17 %
A-IRB Détail non SME					
0,00 à <0,15	970	269	1,0	1 240	0,11 %
0,00 à <0,10	380	7	1,0	386	0,08 %
0,10 à <0,15	591	263	1,0	854	0,12 %
0,15 à <0,25	926	89	1,0	1 015	0,22 %
0,25 à <0,50	6 845	296	1,0	7 141	0,38 %
0,50 à <0,75	5 351	115	1,0	5 466	0,67 %
0,75 à <2,50	11 444	383	1,0	11 827	1,33 %
0,75 à <1,75	8 841	283	1,0	9 124	1,09 %
1,75 à <2,50	2 603	100	1,0	2 703	2,15 %
2,50 à <10,00	3 500	50	1,0	3 550	4,67 %
2,50 à <5,00	2 265	35	1,0	2 300	3,51 %
5,00 à <10,00	1 235	15	1,0	1 250	6,82 %
10,00 à <100,00	1 207	13	1,0	1 219	23,66 %
10,00 à <20,00	506	7	1,0	513	12,43 %
20,00 à <30,00	467	4	1,0	471	23,66 %
30,00 à <100,00	233	2	1,0	235	48,17 %
100,00 (Défaut)	534	1	1,0	536	100,00 %
SOUS-TOTAL A-IRB DÉTAIL NON SME	30 778	1 216	1,0	31 995	3,80 %
TOTAL A-IRB	47 202	1 861	1,0	49 063	4,02 %

Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée (années)	Exposition pondérée après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
g	h	i	j	k	l	m
17	49,54 %		0	6,73 %	0	0
17	49,54 %		0	6,73 %	0	0
10 783	46,17 %		71	21,26 %	1	0
11 674	44,54 %		66	28,63 %	1	(1)
79 701	38,71 %		735	37,29 %	13	(13)
52 918	38,14 %		455	34,34 %	6	(6)
26 783	39,88 %		280	43,34 %	6	(6)
31 453	39,39 %		389	47,56 %	17	(17)
15 282	35,02 %		153	41,27 %	5	(7)
16 171	43,03 %		236	52,80 %	12	(10)
9 113	36,95 %		187	65,56 %	24	(25)
3 111	35,47 %		55	49,73 %	4	(5)
4 707	38,01 %		116	75,34 %	15	(16)
1 295	37,00 %		16	77,48 %	4	(4)
9 438	74,70 %		80	61,37 %	91	(85)
152 179	40,99 %		1 529	40,54 %	145	(140)
266 240	39,96 %		138	11,11 %	1	(1)
60 307	35,61 %		31	7,92 %	0	0
205 933	41,93 %		107	12,56 %	0	0
96 462	38,00 %		189	18,60 %	1	(2)
531 322	39,24 %		1 885	26,39 %	11	(12)
337 701	42,56 %		2 168	39,66 %	16	(10)
772 755	40,91 %		5 876	49,69 %	66	(47)
593 843	40,38 %		4 210	46,14 %	41	(28)
178 912	42,69 %		1 666	61,64 %	25	(20)
295 096	41,45 %		2 366	66,63 %	69	(59)
188 664	41,29 %		1 494	64,95 %	34	(29)
106 432	41,73 %		871	69,73 %	36	(31)
97 254	40,43 %		1 170	95,95 %	117	(116)
41 506	40,76 %		416	81,11 %	26	(38)
32 763	39,32 %		470	99,65 %	44	(34)
22 985	41,93 %		284	120,91 %	47	(44)
68 371	75,57 %		376	70,10 %	376	(311)
2 465 201	41,31 %		14 167	44,28 %	655	(558)
2 626 626	35,81 %	1,2	22 585	46,03 %	909	(766)

03. LES RISQUES – PILIER III

RISQUE DE CREDIT

Probabilités de défaut (en millions d'euros)	Expositions au bilan	Expositions de hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne pondérée
a	b	c	d	e	f
F-IRB Entreprises					
0,00 à <0,15					
0,00 à <0,10					
0,10 à <0,15					
0,15 à <0,25					
0,25 à <0,50					
0,50 à <0,75					
0,75 à <2,50	61			61	
0,75 à <1,75					
1,75 à <2,50	61			61	
2,50 à <10,00	24			24	
2,50 à <5,00	24			24	
5,00 à <10,00					
10,00 à <100,00					
10,00 à <20,00					
20,00 à <30,00					
30,00 à <100,00					
100,00 (Défaut)					
TOTAL F-IRB ENTREPRISES	84			84	

/ EU CR6-A — CHAMP D'APPLICATION DES APPROCHES NI ET SA

En millions d'euros		Valeur exposée au risque au sens de l'article 166 du CRR en approche NI	Valeur exposée au risque totale en approche standard et NI	% exposée au risque totale faisant l'objet de l'util. partielle perm. de SA	% de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'approche NI	% de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet d'un plan de déploiement
		a	b	c	d	e
1	Administrations centrales et banques centrales		6 556	100,00 %		
1,1	● dont administrations régionales ou collectivités locales					
1,2	● dont entités du secteur public					
2	Établissements		2 832	100,00 %		
3	Entreprises	13 381	19 950	30,68 %	2,24 %	67,07 %
3,1	● dont Entreprises — financement spécialisé hors approche de référencement					
3,2	● dont Entreprises — financement spécialisé avec approche de référencement					
4	Clientèle de détail	35 766	44 060	15,96 %	2,87 %	81,18 %
4,1	● dont Clientèle de détail — garanties par des biens immobiliers PME					
4,2	● dont Clientèle de détail — garanties par des biens immobiliers non-PME					
4,3	● dont Clientèle de détail — expositions renouvelables éligibles					
4,4	● dont Clientèle de détail — autres PME		6 621	39,89 %	3,15 %	56,96 %
4,5	● dont Clientèle de détail — autres non-PME		37 439	11,73 %	2,82 %	85,46 %
5	Actions		29	100,00 %		
6	Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit		3 225	100,00 %		
7	TOTAL	49 147	76 652	33,65 %	2,23 %	64,12 %

3.4.5.4 Axe emprunteur – paramètre Probabilité de Défaut (PD)

La réévaluation mensuelle du risque de la clientèle s'appuie sur :

- un modèle d'ordonnancement du risque de défaut ;
- une méthode de quantification de la probabilité de défaut associée.

3.4.5.4.1 Description du processus de notation interne

Le tableau suivant présente une description du processus de notation interne pour chaque catégorie d'exposition.

Catégorie d'exposition	Pays	Périmètre	Définition du défaut	Méthode d'estimation de la PD	Données	Validation	Adéquation PD et taux de défaut
Retail	Allemagne	Retail GP ⁽¹⁾	La définition du défaut est conforme aux Guidelines EBA GL 2016 07 Final Report on Guideline on default definition.	Les PD sont estimées à partir des moyennes long terme des taux de défaut à 12 mois, augmentées de marges de conservatisme de type A, B, C, basées sur un historique représentatif de la fourchette de variabilité des taux de défaut, contenant un mix adéquat de bonnes et de mauvaises années.	À partir de 2008	Les valeurs de la PD ont été validées en octobre 2022 à la suite de la mission d'inspection retail qui s'est tenue en 2021.	PD globalement conservatrices au regard des taux de défaut observés long terme. Un calibrage est prévu afin de couvrir les PD non conservatrices.
	Allemagne	Retail ENT ⁽²⁾			À partir de 2008		
	Espagne	Retail GP			À partir de 2008		
	Espagne	Retail ENT			À partir de 2008		
	Italie	Retail GP			À partir de 2008		
	Italie	Retail ENT			À partir de 2008		
	Corée	Retail GPENT			À partir de 2011		
	France	Retail GP			À partir de 2008		
	France	Retail ENT			À partir de 2008		
	UK	Retail GP			À partir de 2010		
Réseau	Allemagne	Réseau R1 ⁽³⁾			À partir de 2010	Les paramètres de la PD ont été validés dans le cadre de la mission d'inspection 2020, portant sur la nouvelle définition du défaut.	
	Allemagne	Réseau R2 ⁽⁴⁾					
	Espagne	Réseau R1					
	Italie	Réseau R1					
	UK	Réseau R1					
	France	Réseau R1					
Corporate	France	Corporate TGE			À partir de 2008		
	France	Corporate hors TGE			À partir de 2008		

(1) GP : Grand Public

(2) ENT : Entreprise

(3) R1 : Réseau primaire

(4) R2 : Réseau secondaire

3.4.5.4.2 Modèle d'ordonnancement du risque

L'ordonnancement du risque des contreparties est issu d'un score intégrant à la fois les caractéristiques du client et son comportement de paiement. La méthodologie est ajustée à chaque typologie de clientèle pour tenir compte de la nature des informations à disposition et habituellement utilisées par les experts métier pour apprécier le risque.

Le tableau dans le paragraphe iii) ci-après reprend la cartographie des modèles développés.

3.4.5.4.3 Affectation à une classe de risque et quantification de la PD associée à chaque classe

Les échelles de notation comportent un nombre de classes ajusté à la granularité du portefeuille. La clientèle de détail est répartie en dix classes pour le portefeuille sain et une classe défaut ; les portefeuilles sains Entreprises et Réseaux étant ventilés sur sept classes.

L'exigence de fiabilité de la notation interne a cependant conduit à découper chaque portefeuille « pays/segment de clientèle » de façon spécifique : pour un même segment, le risque d'une classe en France, mesuré par sa PD représentative, n'est pas le même que celui de cette même classe en Espagne.

La PD associée à chaque classe est calculée en tenant compte des taux de défaut constatés historiquement.

Il est précisé que de nouveaux modèles de PD Retail pour l'ensemble des pays ont été mis en production en 2020, à la suite de leur validation par la BCE. Les PD relatives à ces modèles ont été recalibrées en tenant compte de la nouvelle définition du défaut (en conformité avec le Guideline de l'EBA : EBA GL 2016 07 Final Report on Guideline on default definition),

puis mises en production en décembre 2021. De plus en novembre 2022, un nouveau modèle sur le portefeuille Italie entreprises a été mis en production à la suite de l'approbation de la BCE de l'application package Retail soumis en juin 2021. Les PD de ce nouveau modèle ainsi que le calibrage des PD des autres portefeuilles Retail (hors UK) ont également été mis en production ce même mois. Concernant les PD sur le portefeuille Retail UK, celles-ci ont été mises en production en février 2023.

Segmentation des expositions en méthode avancées et PD moyennes par pays

Catégorie d'exposition	Pays IRBA	PD moyenne au 31/12/2024
Clientèle de détail	Allemagne	1,53 %
	Espagne	1,87 %
	France	2,63 %
	Italie	2,01 %
	Royaume-Uni	2,77 %
	Corée du Sud	1,04 %
Petites et moyennes entreprises	Allemagne	1,99 %
	Espagne	4,22 %
	France	4,18 %
	Italie	4,26 %
	Royaume-Uni	3,05 %
	Corée du Sud	1,45 %
Grandes entreprises	Allemagne	2,36 %
	Espagne	6,55 %
	France	2,35 %
	Italie	6,85 %
	Royaume-Uni	2,85 %

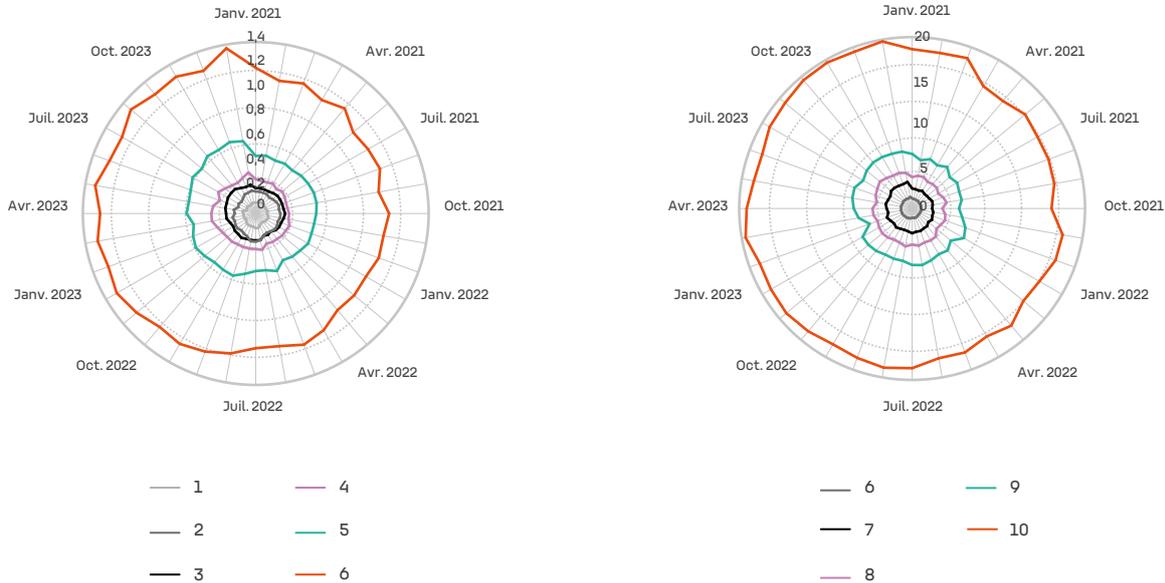
3.4.5.4.4 Contrôle des modèles de PD

Les chiffres communiqués dans cette section proviennent des bases de backtesting qui sont dans la continuité des bases de modélisation. Les chiffres des sections précédentes correspondent à l'utilisation des paramètres. Ainsi, il peut y avoir des écarts de règles de gestion. Par exemple, les taux de défaut et les PD issus de l'univers du backtesting s'appuient uniquement sur le portefeuille sain. De plus, dans les backtestings, si une contrepartie appartient à un groupe de consolidation dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 M€, la classe d'exposition des composants du groupe ne sera pas impactée ce qui peut induire des différences de volumétrie et d'affectation.

Dans de nombreux pays, le backtesting des modèles de PD a fait ressortir une capacité intacte des modèles à hiérarchiser les risques, mais aussi une surestimation des PD par classe. À noter que les procédures internes de backtesting se concentrent sur les calibrages par classe de risque et ce au cours du temps et non par classe d'exposition avec des moyennes de PD en effectif et non en encours.

Cette situation est illustrée sur les graphes ci-après.

/ HISTORIQUE TAUX DE DÉFAUT PAR CLASSE

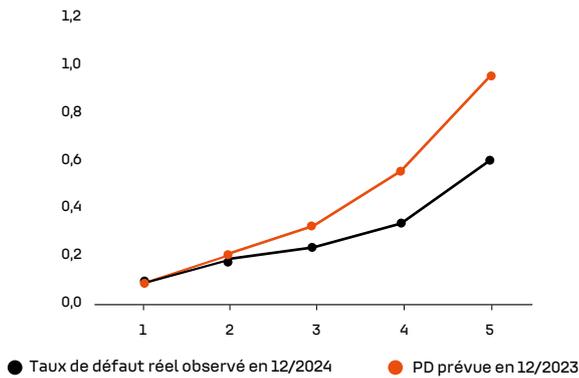


03.

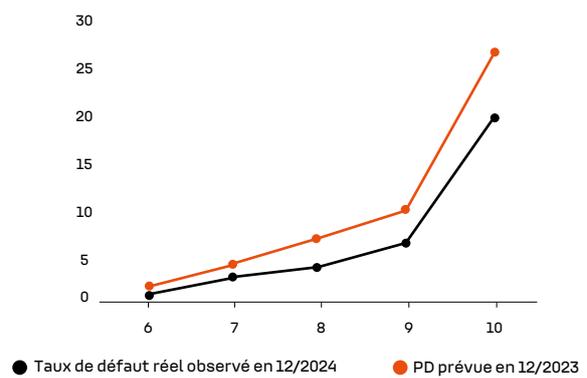
Compte tenu de la concentricité des courbes par classe de risque, la discrimination du modèle est satisfaisante.

/ BACKTESTING DU MODÈLE PD GRAND PUBLIC ALLEMAGNE À FIN DÉCEMBRE 2024

CLASSES 1 À 5



CLASSE 6 À 10



La courbe orange des PD calibrées pour la gamme des ratings considérés est strictement supérieure à la courbe grise des taux de défaut réels observés. Le modèle de PD Grand Public Allemagne sur le portefeuille de décembre 2023, dont les défauts sont observés à fin décembre 2024, montre un calibrage suffisamment conservateur.

Lorsque des notes externes sont disponibles (i.e. pour les très grandes entreprises françaises), une matrice de migration entre les notes internes et externes est calculée dans le cadre des exercices de backtesting. Un calcul annuel de taux de concordance est effectué selon les deux scénarios suivants : sans écart de note et avec un écart d'une note en valeur absolue (près de 99 %).

/ EU CR9— APPROCHE NI — CONTRÔLE A POSTERIORI DES PD PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION (ÉCHELLE DE PD FIXE)

A-IRB

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
		dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année					
a	b	c	d	e	f	g	h
COCOR	0,00 à <0,15	3	0	0,00 %	0,06 %	0,05 %	0,00 %
	0,00 à <0,10	3	0	0,00 %	0,06 %	0,05 %	0,00 %
	0,10 à <0,15						
	0,15 à <0,25						0,00 %
	0,25 à <0,50	50	0	0,00 %	0,41 %	0,40 %	0,00 %
	0,50 à <0,75	1 238	12	0,97 %	0,59 %	0,64 %	0,52 %
	0,75 à <2,50	3 782	48	1,27 %	1,45 %	1,52 %	1,35 %
	0,75 à <1,75	1 928	14	0,73 %	1,22 %	1,09 %	0,82 %
	1,75 à <2,5	1 854	34	1,83 %	2,07 %	1,99 %	1,83 %
	2,50 à <10,00	1 322	42	3,18 %	3,67 %	3,97 %	2,83 %
	2,5 à <5	1 091	38	3,48 %	3,34 %	3,48 %	2,89 %
	5 à <10	231	4	1,73 %	6,49 %	6,22 %	2,61 %
	10,00 à <100,00	343	12	3,50 %	16,55 %	13,17 %	6,32 %
	10 à <20	309	9	2,91 %	12,03 %	11,56 %	6,27 %
	20 à <30	32	1	3,13 %	27,12 %	23,67 %	6,93 %
30,00 à <100,00	2	2	100,00 %	34,41 %	34,41 %	22,22 %	
100,00 (Default)		126	126	100,00 %	100,00 %	100,00 %	99,86 %
COSME	0,00 à <0,15	5	0	0,00 %	0,04 %	0,04 %	0,12 %
	0,00 à <0,10	5	0	0,00 %	0,04 %	0,04 %	0,12 %
	0,10 à <0,15						
	0,15 à <0,25						3,33 %
	0,25 à <0,50	173	0	0,00 %	0,37 %	0,36 %	0,00 %
	0,50 à <0,75	371	1	0,27 %	0,60 %	0,62 %	0,20 %
	0,75 à <2,50	598	4	0,67 %	1,60 %	1,81 %	0,47 %
	0,75 à <1,75	157	2	1,27 %	1,18 %	1,16 %	0,72 %
	1,75 à <2,5	441	2	0,45 %	1,97 %	2,05 %	0,30 %
	2,50 à <10,00	382	5	1,31 %	4,07 %	3,60 %	1,23 %
	2,5 à <5	293	4	1,37 %	3,23 %	3,06 %	0,72 %
	5 à <10	89	1	1,12 %	6,25 %	6,70 %	2,14 %
	10,00 à <100,00	152	4	2,63 %	19,48 %	20,52 %	5,52 %
	10 à <20	78	0	0,00 %	13,58 %	12,01 %	4,05 %
	20 à <30	63	3	4,76 %	22,81 %	24,60 %	5,30 %
30,00 à <100,00	11	1	9,09 %	36,20 %	35,54 %	9,93 %	
100,00 (Default)		23	23	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
RESME	0,00 à <0,15	34	1	2,94 %	0,05 %	0,05 %	0,59 %
	0,00 à <0,10	34	1	2,94 %	0,05 %	0,05 %	0,59 %
	0,10 à <0,15						
	0,15 à <0,25						
	0,25 à <0,50	11 233	42	0,37 %	0,30 %	0,34 %	0,25 %
	0,50 à <0,75	12 951	57	0,44 %	0,74 %	0,59 %	0,40 %
	0,75 à <2,50	78 508	1 010	1,29 %	1,45 %	1,67 %	1,01 %
	0,75 à <1,75	52 534	490	0,93 %	1,40 %	1,30 %	0,78 %
	1,75 à <2,5	25 974	520	2,00 %	2,42 %	2,42 %	1,46 %
	2,50 à <10,00	29 342	1 073	3,66 %	4,24 %	5,22 %	3,23 %
	2,5 à <5	15 737	522	3,32 %	2,63 %	4,07 %	2,74 %
	5 à <10	13 605	551	4,05 %	8,06 %	6,31 %	4,10 %
	10,00 à <100,00	9 458	1 707	18,05 %	27,09 %	23,67 %	15,69 %
	10 à <20	3 545	222	6,26 %	10,62 %	11,04 %	7,45 %
	20 à <30	4 740	1 007	21,24 %	25,97 %	24,21 %	17,81 %
	30,00 à <100,00	1 173	478	40,75 %	38,52 %	51,97 %	39,75 %
	100,00 (Default)	6 236	6 236	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
REIND	0,00 à <0,15	296 271	235	0,08 %	0,05 %	0,11 %	0,07 %
	0,00 à <0,10	77 339	66	0,09 %	0,05 %	0,08 %	0,06 %
	0,10 à <0,15	218 932	169	0,08 %	0,12 %	0,12 %	0,08 %
	0,15 à <0,25	107 513	226	0,21 %	0,22 %	0,22 %	0,17 %
	0,25 à <0,50	500 834	1 050	0,21 %	0,30 %	0,36 %	0,26 %
	0,50 à <0,75	311 645	813	0,26 %	0,74 %	0,67 %	0,28 %
	0,75 à <2,50	758 029	5 113	0,67 %	1,41 %	1,35 %	0,73 %
	0,75 à <1,75	574 876	2 909	0,51 %	1,40 %	1,11 %	0,56 %
	1,75 à <2,5	183 153	2 204	1,20 %	2,15 %	2,15 %	1,16 %
	2,50 à <10,00	295 174	6 357	2,15 %	4,01 %	4,70 %	2,66 %
	2,5 à <5	190 703	3 140	1,65 %	2,54 %	3,51 %	1,99 %
	5 à <10	104 471	3 217	3,08 %	8,56 %	6,83 %	4,06 %
	10,00 à <100,00	97 563	14 402	14,76 %	35,04 %	24,29 %	15,20 %
	10 à <20	39 479	2 785	7,05 %	12,43 %	12,69 %	8,06 %
	20 à <30	34 140	4 920	14,41 %	23,66 %	23,02 %	16,61 %
	30,00 à <100,00	23 944	6 697	27,97 %	37,02 %	47,50 %	26,31 %
	100,00 (Default)	58 830	58 830	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

COCOR : Corporates- Autres

COSME : Corporates-SME(Petites et moyennes entreprises)

REIND : Clientèle de détail

RESME : Autre clientèle de détail (Petites et moyennes entreprises)

F-IRB

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
		dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année					
a	b	c	d	e	f	g	h
COCOR	0,00 à <0,15						
	0,00 à <0,10						
	0,10 à <0,15						
	0,15 à <0,25						
	0,25 à <0,50						
	0,50 à <0,75	1	0	0,00 %	0,64 %	0,64 %	2,00 %
	0,75 à <2,50	12	0	0,00 %	1,94 %	1,89 %	0,35 %
	0,75 à <1,75	1	0	0,00 %			0,00 %
	1,75 à <2,5	11	0	0,00 %	1,94 %	1,89 %	0,39 %
	2,50 à <10,00	3	0	0,00 %	3,25 %	3,25 %	3,57 %
	2,5 à <5	3	0	0,00 %	3,25 %	3,25 %	3,57 %
	5 à <10						0,00 %
	10,00 à <100,00						50,00 %
	10 à <20						100,00 %
	20 à <30						0,00 %
	30,00 à <100,00						
	100,00 (Default)						100,00 %
COSME	0,00 à <0,15						
	0,00 à <0,10						
	0,10 à <0,15						
	0,15 à <0,25						
	0,25 à <0,50						
	0,50 à <0,75	1	0	0,00 %	0,64 %	0,64 %	0,00 %
	0,75 à <2,50						0,00 %
	0,75 à <1,75						0,00 %
	1,75 à <2,5						
	2,50 à <10,00	1	0	0,00 %			0,00 %
	2,5 à <5						
	5 à <10	1	0	0,00 %			0,00 %
	10,00 à <100,00				11,27 %	11,27 %	
	10 à <20				11,27 %	11,27 %	
	20 à <30						
	30,00 à <100,00						
	100,00 (Default)						

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
RESME	0,00 à <0,15						
	0,00 à <0,10						
	0,10 à <0,15						
	0,15 à <0,25						
	0,25 à <0,50						
	0,50 à <0,75						0,00 %
	0,75 à <2,50				2,42 %	2,42 %	0,00 %
	0,75 à <1,75						0,00 %
	1,75 à <2,5				2,42 %	2,42 %	0,00 %
	2,50 à <10,00						0,00 %
	2,5 à <5						0,00 %
	5 à <10						
	10,00 à <100,00						0,00 %
	10 à <20						
	20 à <30						0,00 %
	30,00 à <100,00						
	100,00 (Default)						

Conformément aux pratiques du groupe Mobilize F.S, la moyenne historique capte la profondeur d'historique maximale et ne se limite donc pas seulement aux cinq dernières années.

Sur l'ensemble des catégories d'exposition, les PD sont supérieures au taux de défaut. De plus, les backtestings trimestriels des modèles de probabilité de défaut permettent de s'assurer de la qualité de chaque modèle selon les axes suivants: stabilité et performance des modèles et conservatisme des niveaux de PD.

/ EU CR9.1 — APPROCHE NI — CONTRÔLE A POSTERIORI DES PD PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS (UNIQUEMENT POUR LES ESTIMATIONS DE PD CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 180, PARAGRAPHE 1, POINT F), DU CRR)

Aucun modèle du groupe Mobilize F.S ne s'appuie sur des ratings externes dans le cadre du calibrage de la PD.

3.4.5.5 Axe transaction – paramètre Pertes en cas de défaut (LGD)

Les pertes économiques sont estimées à partir des flux actualisés des récupérations pour le Grand Public et les Entreprises, ou bien des abandons de créances pour le Réseau, sur la base de données historiques remontant en général à au moins 7 ans. Les frais imputables au recouvrement sont pris en compte selon les phases de gestion traversées. Une analyse a permis de regrouper les transactions en segments représentatifs de niveaux de pertes homogènes.

La quantification de ces pertes par segment résulte d'un modèle statistique dont les vecteurs principaux sont l'analyse générationnelle des récupérations et la vitesse de recouvrement.

Le tableau suivant présente une description du processus de modélisation de la perte en cas de défaut pour chaque catégorie d'expositions.

Catégorie d'exposition	Pays	Périmètre	Définition du défaut	Méthode d'estimation de la LGD	Méthode d'estimation de la LGD downturn	Temps entre le déclenchement du défaut et la disparition de l'exposition	Données	Validation
Retail	Allemagne	LGD	La définition du défaut est conforme aux Guidelines EBA GL 2016 07 Final Report on Guideline on default definition.	La LGD est estimée à partir des moyennes long terme des taux de pertes actualisés nets de frais augmentées des marges de conservatismes de type A, B, C et d'une marge downturn.	La LGD downturn est estimée conformément aux Guidelines LGD Downturn EBA/GL/2019/03	<ul style="list-style-type: none"> - 42 mois pour le modèle Allemagne Retail et le modèle UK Retail - 108 mois pour le segment Crédit France Retail - 48 mois pour les autres modèles 	À partir de 2008	Les modèles ont été homologués par la BCE dans le cadre de l'inspection 2020 sur la nouvelle définition du défaut.
	Allemagne	LGD défaut					À partir de 2008	
	Allemagne	ELBE					À partir de 2008	
	Espagne	LGD					À partir de 2008	
	Espagne	LGD défaut					À partir de 2008	
	Espagne	ELBE					À partir de 2008	
	Italie	LGD					À partir de 2008	
	Italie	LGD défaut					À partir de 2008	
	Italie	ELBE					À partir de 2008	
	France	LGD					À partir de 2008	
	France	LGD défaut					À partir de 2008	
	France	ELBE					À partir de 2008	
	UK	LGD					À partir de 2010	
	UK	LGD défaut					À partir de 2010	
	UK	ELBE					À partir de 2010	
Réseau	Corée	LGD	À partir de 2011					
	Corée	LGD défaut	À partir de 2011					
	Corée	ELBE	À partir de 2011					
Corporate	DE-ES-IT-FR-UK	LGD	À partir de 2010					
	DE-ES-IT-FR-UK	LGD défaut	À partir de 2010					
	DE-ES-IT-FR-UK	ELBE	À partir de 2010					
Corporate	France	LGD	À partir de 2008					
	France	LGD défaut	À partir de 2008					
	France	ELBE	À partir de 2008					

/ SEGMENTATION DES EXPOSITIONS EN METHODE AVANCÉES ET LGD MOYENNES PAR PAYS

Catégorie d'exposition	Pays IRBA	Segmentation de la population	LGD moyenne portefeuille sain	Taux de perte calculé au dernier Backtesting
Clientèle de détail PME	France	Crédit avec un ratio montant d'exposition/montant initial du financement >= 1	52,67 %	37,37 %
		Crédit avec un ratio montant d'exposition/montant initial du financement < 1 et durée restante de financement <= 36 mois	31,74 %	19,35 %
		Crédit avec un ratio montant d'exposition/montant initial du financement < 1 et durée restante de financement > 36 mois	41,03 %	32,76 %
		Leasing avec une durée restante de financement <= 45 mois	33,38 %	19,20 %
		Leasing avec une durée restante de financement > 45 mois	45,80 %	29,65 %
	Allemagne	Crédit ayant une durée restante de financement <= 34 mois	27,43 %	19,95 %
		Crédit ayant une durée restante de financement > 34 mois et un ratio d'apport > 8,57 %	37,51 %	29,52 %
		Crédit ayant une durée restante de financement > 34 mois et un ratio d'apport <= 8,57 % ou Leasing	48,45 %	34,33 %
	Espagne	Durée restante de financement <= 24 mois	33,14 %	18,27 %
		24 < Durée restante de financement <= 35 mois	51,30 %	25,77 %
		35 < Durée restante de financement <= 56 mois	60,86 %	33,79 %
		Durée restante de financement > 56 mois	73,14 %	44,34 %
	Italie	Leasing	19,64 %	10,82 %
		Crédit et durée restante de financement <= 26 mois	31,37 %	22,38 %
		Crédit et 26 < durée restante de financement <= 51 mois	47,33 %	35,21 %
		Crédit avec durée restante de financement > 51 mois et ratio maturité en gestion/durée prévisionnelle du financement > 0	53,75 %	42,70 %
	Royaume-Uni ⁽²⁾	Crédit avec durée restante de financement > 51 mois et ratio maturité en gestion/durée prévisionnelle du financement = 0	82,72 %	58,03 %
		Ratio durée restante de financement/durée prévisionnelle du financement <= 65,3 %	56,29 %	35,10 %
	Corée	Ratio durée restante de financement/durée prévisionnelle du financement > 65,3 %	36,62 %	25,67 %
		Collatéral ⁽¹⁾ <= 15 301 795 krw ou Collatéral ⁽¹⁾]15 301 795 ; 21 499 925] & Coefficient de collatéral ⁽²⁾ <= 86,64 %	35,99 %	29,12 %
		Collatéral ⁽¹⁾ > 21 499 925 krw ou Collatéral ⁽¹⁾]15 301 795 ; 21 499 925] & Coefficient de collatéral ⁽²⁾ > 86,64 %	50,47 %	36,66 %
Corporate	France	Crédit	18,11 %	5,61 %
		Leasing	36,17 %	16,70 %
Réseau	G5 ⁽¹⁾	R1 VN	16,30 %	5,0 %
		R1 autres	26,22 %	14,03 %

03.

(1) G5 : France, Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni⁽¹⁾ Il s'agit d'une variable quantitative calculée en fonction du prix du véhicule et de la maturité en gestion⁽²⁾ Il s'agit d'une variable quantitative calculée en fonction de la maturité en gestion

(2) Concernant le taux de perte calculé au dernier Backtesting sur le Royaume-Uni, les données ne sont pas exploitables sur l'arrêté de décembre 2024. Les données affichées sont celles de juin 2022

Les LGD sont calibrées en se basant sur les résultats du backtesting réalisé chaque année et/ou les évolutions réglementaires. Le backtesting de LGD consiste à comparer le taux de perte moyen long terme avec la LGD calibrée en production avec limitations. Les LGD observées sont toutes conservatrices, car les taux de pertes calculés au dernier backtesting sont inférieurs aux LGD en production avec les limitations.

Le backtesting de la LGD Corporate France n'a pas pu être entièrement réalisé en raison de données non exploitables. Cependant, les taux de perte calculés montrent que les paramètres de la LGD Corporate France sont également conservateurs.

Les LGD relatives aux modèles en production ont été recalibrées en tenant compte de la nouvelle définition du défaut (en conformité avec le Guideline de l'EBA : EBA GL 2016 07 Final Report on Guideline on default definition), puis mis en production en décembre 2021. De plus en novembre 2022, de nouveaux modèles de LGD Retail pour l'ensemble des pays ont été mis en production, à la suite de l'approbation de la BCE de l'application package Retail soumis en juin 2021.

La moyenne des pertes en cas de défaut sur le portefeuille sain est de 40,73 % pour la Clientèle de détail et 26,05 % pour le segment Entreprises, ce dernier se décomposant en 38,25 % pour les Entreprises hors Réseaux et 18,59 % pour les Réseaux.

La perte attendue (EL) pour l'activité Clientèle augmente de 7,2 % par rapport à décembre 2023 (soit + 56,6 M€) sous l'effet principalement de la hausse de l'EL Défaut (hausse de 9,9 %) : cette variation s'explique par l'augmentation du portefeuille défaut en montant, passant de 666,1 M€ à 708,2 M€ au 31 décembre 2024.

L'EL pour l'activité Réseau augmente de 14,6 M€ (+ 25,8 % par rapport à 2023), également sous l'effet de l'augmentation du portefeuille défaut en montant, passant de 20,3 M€ au 31 décembre 2023 à 75,4 M€ au 31 décembre 2024, expliqué principalement par la France à la date d'arrêté.

3.4.5.6 Facteur de conversion

Les facteurs de conversions sont fixés à 100 % sur l'ensemble du portefeuille Mobilize F.S en méthode avancée.

3.4.5.7 L'utilisation opérationnelle des notations internes

3.4.5.7.1 Clientèle

Politique d'octroi

Sur le périmètre Clientèle, les clients faisant une demande de financement sont systématiquement notés par des scores spécifiques d'octroi ; cette situation préexistante aux notations « bâloises » permet une première orientation du dossier dans le processus de décision, le processus d'étude se concentrant sur les risques « intermédiaires et élevés ». La cohérence entre la note d'octroi et la notation bâloise est assurée tant à la construction des modèles de notation que dans le cadre des exercices de back testing. Au-delà du processus opérationnel, la politique d'acceptation est régulièrement ajustée en fonction des taux de défaut et de l'analyse de rentabilité par niveau de probabilité de défaillance et de perte en cas de défaut.

Recouvrement

Les modèles statistiques utilisés dans le cadre du calcul des risques pondérés et de la perte attendue permettent une réactualisation mensuelle de la probabilité de défaillance déterminée à l'octroi par intégration du comportement de paiement client. Cette réactualisation, qui assure une bonne visibilité sur la perte attendue du portefeuille dans le cadre du « processus budget » est également un outil utilisé pour anticiper l'activité des plateformes de recouvrement amiable et contentieux. Ainsi, sur la base des mêmes informations clients, des « scores de recouvrement » ont été déployés sur l'Espagne et la Corée du Sud pour améliorer l'efficacité du processus.

3.4.5.7.2 Réseaux

Sur le périmètre Réseaux, toutes les contreparties sont systématiquement notées. L'ensemble des pans qui composent la notation, ou la notation elle-même, est intégré dans les processus opérationnels clés d'acceptation, de gestion et de suivi de l'activité et des risques.

Le provisionnement de l'activité financement des réseaux repose sur la catégorisation des contreparties, individuellement, et l'examen d'indicateurs objectifs de dépréciation. La notation interne est la base de cette différenciation.

3.4.5.8 Procédures de surveillance de la notation interne

Le dispositif de notation interne fait l'objet d'une surveillance trimestrielle des résultats, de la performance des modèles et des principales données qui le constituent, par les équipes de modélisation. Avec une fréquence a minima annuelle, les évolutions constatées entraînent une analyse formalisée selon un protocole standard décrit dans une procédure. Les écarts entre les prévisions des modèles et le réel sont analysés et synthétisés dans un compte rendu qui intègre également la quantification de l'impact au niveau des exigences en fonds propres. Les éléments de performance des modèles de notation sont par ailleurs rapportés de façon annuelle au Comité exécutif et au Comité des risques du Conseil d'administration lors d'une présentation spécifique.

Les évolutions réglementaires avec un impact significatif sur les modèles font l'objet d'un suivi et d'une analyse approfondie de la part des équipes de modélisation. C'est le cas notamment des orientations et standards techniques (RTS) de l'EBA sur la nouvelle définition du défaut qui ont fait l'objet de deux packages envoyés à la BCE en 2020 et pour lesquels RCI a obtenu une décision de la BCE permettant la mise en production des paramètres en décembre 2021. Par ailleurs en 2021 trois nouveaux packages ont été soumis au superviseur sur les périmètres Corporate (mars 2021), Retail (juin 2021) et Réseau (décembre 2021).

Concernant le périmètre Retail, une mission IMI de la BCE a eu lieu au second semestre 2021 dont la décision a permis la mise en production des paramètres en novembre 2022 et en février 2023 pour le UK.

Une autre mission IMI de la BCE s'est tenue fin 2022 sur le périmètre Corporate dont la lettre de décision a été communiquée en mars 2024. La mise en production du modèle n'est pas effective en raison d'analyses complémentaires demandées pour la validation de l'implémentation IT.

Enfin une mission IMI s'est tenue au second trimestre 2024 sur le périmètre des modèles Réseau. Cette mission a porté sur les nouveaux score PD France et UK, les calibrages des autres modèles de PD, ainsi que le volet LGD réseau. La lettre de décision y faisant suite n'a pas encore été communiquée.

Les différents éléments du dispositif de notation interne et de contrôle de premier niveau produits par les équipes de la Direction analyse quantitative risque de crédit sont revus de façon indépendante par l'unité de validation des modèles du Département risque et réglementation bancaire au sein de la Direction de la gestion des risques.

Ces contrôles indépendants sont encadrés par une procédure et restitués lors de comités de validation dédiés. Les points d'amélioration qui en découlent font l'objet de plans d'actions proposés par les équipes et validés et suivis par l'unité de validation.

Par ailleurs, dans le cadre de ses fonctions de contrôle périodique, l'audit revoit les dispositifs de contrôles de premier et de second niveau pour évaluer leur conformité et leur adéquation. Enfin, l'ensemble du dispositif de contrôle de l'établissement est régulièrement soumis à des inspections du Superviseur.

03.

/ EU CR8 – ÉTAT DES FLUX DES RWEA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NI

Cette section rend compte des causes de variations trimestrielles des RWA.

En millions d'euros	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
	12/2024	09/2024
	a	b
1 Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration précédente	21 724	22 548
2 Taille de l'actif (+/-)	1 371	(726)
3 Qualité de l'actif (+/-)	(419)	(140)
4 Mises à jour des modèles (+/-)		
5 Méthodologie et politiques (+/-)		
6 Acquisitions et cessions (+/-)		
7 Variations des taux de change (+/-)	15	43
8 Autres (+/-)		
9 MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ À LA FIN DE LA PÉRIODE DE DÉCLARATION	22 691	21 724

Les variations de taille de l'actif sont essentiellement dues à la cyclicité de l'activité de financement des concessionnaires, au plus haut en juin et décembre.

Entre septembre 2024 et décembre 2024, le niveau de RWEA a augmenté en raison de la hausse de l'encours.

3.4.6 Méthode standard

/ EU CRD – EXIGENCES DE PUBLICATION D'INFORMATIONS QUALITATIVES RELATIVES À L'APPROCHE STANDARD

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 444, point a), du CRR	(a)	Noms des organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC) et des organismes de crédit à l'exportation (OCE) utilisés par l'établissement, ainsi que la justification des changements intervenus au cours de la période considérée.	Le groupe Mobilize F.S. utilise l'agence de notation externe Moody's
Article 444, point b), du CRR.	(b)	Les catégories d'expositions pour lesquelles chaque OEEC ou OCE est utilisé.	Le groupe Mobilize F.S. utilise des notations externes sur les expositions « souverains », « organisations internationales », « établissements » et « investissements Corporate »
Article 444, point c), du CRR	(c)	Une description du processus appliqué pour transférer les notations de crédit de l'émetteur et de l'émission sur des éléments d'actifs comparables n'appartenant pas au portefeuille de négociation.	Le groupe Mobilize F.S. respecte l'association standard publiée par l'ABE.
Article 444, point d), du CRR	(d)	L'association entre la notation externe effectuée par chaque OEEC ou OCE désigné [indiqué à la ligne a)] et les pondérations de risque qui correspondent aux échelons de qualité de crédit prévus à la troisième partie, titre II, chapitre 2, du CRR (sauf lorsque l'établissement respecte l'association standard publiée par l'ABE).	Le groupe Mobilize F.S. respecte l'association standard publiée par l'ABE.

Les expositions au risque de crédit traitées en méthode standard sont composées des encours de financement des ventes des filiales non traitées en méthode avancée, des créances envers les établissements de crédits et banques centrales, ainsi que de l'ensemble des autres actifs consolidés ne correspondant pas à des obligations de crédit.

Afin de calculer l'exigence de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode standard, le groupe Mobilize F.S utilise l'agence de notation externe Moody's sur le périmètre des souverains, organisations internationales, établissements et investissements corporate. Le rapprochement de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions du superviseur.

Au-delà de ce cadre, le recours à une notation externe non directement applicable est inexistant. Sur les expositions non notées, le groupe Mobilize F.S applique les pondérations réglementaires, conformément aux dispositions mentionnées dans le CRR.

Pour les opérations de couverture, les valeurs des expositions au risque de crédit de contrepartie des instruments dérivés de taux ou de change sont déterminées selon la méthode d'évaluation au prix du marché en ajoutant, au coût de remplacement courant, l'exposition de crédit potentielle future en fonction de l'échéance résiduelle. Ces opérations concernent encore les pays non couverts par la réglementation EMIR.

/ EU CR4 – APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ARC

	Expositions avant FCEC et après ARC		Expositions après FCE et après ARC		RWA et densité des RWA	
	Exposition au bilan	Expositions hors bilan	Exposition au bilan	Expositions hors bilan	RWEA	Densité des RWEA
En millions d'euros	a	b	c	d	e	f
1 Administrations centrales ou banques centrales	6 701	7	6 701	3	429	6,40 %
2 Administrations régionales ou locales	46	6	46	2	10	20,06 %
3 Entités du secteur public						
4 Banques multilatérales de développement						
5 Organisations internationales						
6 Établissements	1 908	15	1 908	4	441	23,06 %
7 Entreprises	6 354	655	6 150	95	5 865	93,92 %
8 Clientèle de détail	7 558	326	7 557	166	5 366	69,48 %
9 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier						
10 Expositions en défaut	266	2	262	0	299	113,73 %
11 Expositions présentant un risque particulièrement élevé						
12 Obligations garanties						
13 Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	165	10	165	2	112	67,11 %
14 Organismes de placement collectif (OPC)	78		78		143	183,93 %
15 Actions	388		388		926	238,81 %
16 Autres éléments	2 363	1	2 363	1	1 759	74,40 %
17 TOTAL	25 828	1 021	25 619	273	15 350	59,28 %

ARC : Atténuation du Risque de Crédit

FCEC : Facteur de Conversion des Expositions de Crédit.

Le pourcentage appliqué au FCEC est à 0 % sur la plupart des expositions hors-bilan sur les entreprises, les lignes accordées pouvant être annulées sans condition et sans préavis en cas de détérioration de la qualité de crédit de l'emprunteur.

/ EU CR5 – APPROCHE STANDARD

En millions d'euros		Pondération du risque							
		0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	35 %	50 %	70 %
Catégories d'expositions		a	b	c	d	e	f	g	h
1	Administrations centrales ou banques centrales	6 499				1		28	
2	Administrations régionales ou locales					48		0	
3	Entités du secteur public								
4	Banques multilatérales de développement								
5	Organisations internationales								
6	Établissements					1 838		2	
7	Entreprises								
8	Expositions sur la clientèle de détail								
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier								
10	Expositions en défaut								
11	Expositions présentant un risque particulièrement élevé								
12	Obligations garanties								
13	Expo établ. et des entreprises avec évaluation du crédit à court terme					107			
14	Parts ou actions d'organismes de placement collectif								
15	Expositions sous forme d'actions								
16	Autres éléments	0							
17	TOTAL	6 499				1 994		30	

Pondération du risque							Total	Dont non noté
75 %	100 %	150 %	250 %	370 %	1250 %	Autres		
i	j	k	l	m	n	o	p	q
	11	8	157				6 704	
							48	48
	73						1 912	1 911
	6 158	87					6 245	6 245
7 723							7 723	7 723
	190	72					263	256
		61					167	61
					4	74	78	78
	29		359				388	388
	178					2 186	2 364	2 364
7 723	6 639	227	516		4	2 260	25 892	19 073

03.

3.4.7 Techniques d'atténuation du risque de crédit

Le groupe Mobilize F.S n'utilise pas les accords de compensation pour réduire le risque de Crédit commercial.

Les techniques d'atténuation sont admises uniquement sous forme d'espèces et sont utilisées seulement selon les deux conventions ci-dessous afin de couvrir le risque de crédit propre au réseau de distribution des constructeurs.

Pour les expositions traitées selon la méthode des notations internes, les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit tiennent compte d'une sûreté financière (sous la forme de convention gage espèces), accordée par le constructeur Renault, d'un montant de 600 M€ et protégeant Mobilize F.S contre le risque de défaillance des filiales Renault sur le

financement des stocks. Cette protection est répartie uniformément sur chaque exposition du périmètre concerné dans les traitements du progiciel Banking Cloud. Après application de la décote liée à l'asymétrie de devises, l'exposition résiduelle est de 593 M€.

En méthode standard, les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit tiennent compte d'une sûreté financière (sous la forme de Letras de Cambio et fonds de garantie) protégeant la filiale brésilienne Banco RCI Brasil contre le risque de défaillance de son réseau de concessionnaires pour un montant de 186 M€. Cette protection est affectée individuellement à chaque exposition concernée.

/ EU CRC – EXIGENCES DE PUBLICATION D'INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 453, point a), du CRR	(a)	Une description des principales caractéristiques des politiques et procédures appliquées en matière de compensation au bilan et hors bilan ainsi que la mesure dans laquelle les établissements recourent à ce type de compensation.	Pour ses activités de financement Clientèle et Réseau/importateur, Mobilize F.S ne pratique pas de compensation au bilan et hors bilan.
Article 453, point b), du CRR	(b)	Les principales caractéristiques des politiques et procédures appliquées en matière d'évaluation et de gestion des sûretés éligibles.	Pour son activité de financement Clientèle, Mobilize F.S ne fait pas appel à des sûretés Pour son activité Réseaux et importateurs, Mobilize F.S a une procédure cadre sur la prise de garanties et des conventions signées permettant une évaluation et une gestion des sûretés éligibles.
Article 453, point c), du CRR	(c)	Une description des principaux types de sûretés acceptés par l'établissement pour atténuer le risque de crédit.	Pour son activité de financement Clientèle, Mobilize F.S ne fait pas appel à des sûretés Pour son activité Réseaux et importateurs, Mobilize F.S fait appel à des sûretés telles qu'un gage espèces (venant réduire l'exposition sur les concessionnaires détenus en propre par le groupe Renault) et un fonds de garantie et le nantissement de letras de cambio (venant réduire l'exposition sur des concessionnaires indépendants au Brésil).
Article 453, point d), du CRR	(d)	Pour les garanties et dérivés de crédit utilisés comme protection de crédit, les principales catégories de garants et de contreparties des dérivés de crédit, ainsi que leur qualité de crédit, utilisées pour réduire les exigences de fonds propres, à l'exclusion de celles utilisées dans le cadre de structures de titrisation synthétique.	Pour son activité de financement Clientèle, Mobilize F.S ne recourt pas à des protections de crédit, des garants ou des dérivés de crédit, dans le but de réduire les exigences en fonds propres.
Article 453, point e), du CRR	(e)	Des informations sur les concentrations de risque de marché ou de risque de crédit dans le cadre des opérations d'atténuation du risque de crédit.	Pour son activité de financement Clientèle, Mobilize F.S ne recourt pas à de telles techniques d'atténuation du risque de crédit.

/ EU CR3 – VUE D'ENSEMBLE DES TECHNIQUES D'ARC : INFORMATIONS À PUBLIER SUR L'UTILISATION DE TECHNIQUES D'ARC

	Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie	Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dt garantie par des dérivés de crédit
En millions d'euros	a	b	c	d	e
1 Prêts et avances	42 742	24 877	793	24 084	
2 Titres de créance	367				
3 TOTAL	43 109	24 877	793	24 084	
4 • dont expositions non performantes	1 069	246		246	
5 • dont en défaut	1 069	246		246	

/ EU CR7 – APPROCHE NI – EFFET SUR LES RWEA DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT UTILISÉS COMME TECHNIQUES D'ARC

	Mt expo. pondéré avant dérivés de crédit	Montant d'exposition pondéré réel
En millions d'euros	a	b
1 EXPOSITIONS FAISANT L'OBJET DE L'APPROCHE NI SIMPLE	106	106
2 Administrations centrales et banques centrales		
3 Établissements		
4 Entreprises	106	106
4,1 • dont Entreprises – PME		
4,2 • dont Entreprises – Financement spécialisé		
5 EXPOSITIONS FAISANT L'OBJET DE L'APPROCHE NI AVANCÉE	22 585	22 585
6 Administrations centrales et banques centrales		
7 Établissements		
8 Entreprises	6 889	6 889
8,1 • dont Entreprises – PME	634	634
8,2 • dont Entreprises – Financement spécialisé		
9 Clientèle de détail	15 696	15 696
9,1 • dont Clientèle de détail – PME – Garanties par une sûreté immobilière		
9,2 • dont Clientèle de détail – non-PME – Garanties par une sûreté immobilière		
9,3 • dont Clientèle de détail — expositions renouvelables		
9,4 • dont Clientèle de détail — PME — Autres	1 529	1 529
9,5 • dont Clientèle de détail — non-PME — Autres	14 167	14 167
10 TOTAL (INCLUANT EXPOSITIONS APPROCHES NI SIMPLE ET AVANCÉE)	22 691	22 691

/ EU CR7-A – APPROCHE NI – INFORMATIONS À PUBLIER SUR LE DEGRÉ D'UTILISATION DE TECHNIQUES D'ARC

		Techniques d'atténuation du risque de crédit						
		Protection de crédit financée						
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	% des expo. couverte par d'autres formes de protection de crédit financée	
En millions d'euros		a	b	c	d	e	f	g
EXPOSITIONS EN NOTATION INTERNE AVANCÉE								
1	Administrations centrales et banques centrales							
2	Établissements							
3	Entreprises	13 297	4,91 %					
3,1	• dont Entreprises – PME	1 681						
3,2	• dont Entreprises – Financement spécialisé							
3,3	• dont Entreprises – Autres	11 616	4,91 %					
4	Clientèle de détail	35 766						
4,1	• dont Clientèle de détail — Biens immo PME							
4,2	• dont Clientèle de détail — Biens immo non-PME							
4,3	• dont Clientèle de détail — Expo renouv. éligibles							
4,4	• dont Clientèle de détail — Autres PME	3 772						
4,5	• dont Clientèle de détail — Autres non-PME	31 995						
5	TOTAL	49 063	1,16 %					
EXPOSITIONS EN NOTATION INTERNE DE BASE								
1	Administrations centrales et banques centrales							
2	Établissements							
3	Entreprises	84						
3,1	• dont Entreprises – PME							
3,2	• dont Entreprises – Financement spécialisé							
3,3	• dont Entreprises – Autres	84						
4	TOTAL	84						

Techniques d'atténuation du risque de crédit				Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA		
Protection de crédit financée			Protection de crédit non financée			
Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	% des expo. couverte par des instruments détenus par un tiers	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)	RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
h	i	j	k	l	m	n
					6 889	6 889
					634	634
					6 256	6 256
					15 696	15 696
					1 529	1 529
					14 167	14 167
					22 585	22 585
					106	106
					106	106
					106	106

03.

3.4.8 Risque de crédit de contrepartie

/ EU CCRA — INFORMATIONS QUALITATIVES RELATIVES AU CCR

<p>a) Article 439, point a), du CRR Description de la méthode d'affectation des fonds propres et de fixation des limites de crédit pour les expositions de crédit de contrepartie, et notamment les méthodes de fixation de ces limites pour les expositions sur contreparties centrales.</p>	<p>Le risque de contrepartie est géré par un système de limites fixé par le groupe Mobilize F.S., en cohérence avec l'appétence au risque de contrepartie. Le calibrage des limites repose notamment sur le niveau des fonds propres, les résultats, la notation externe et l'appréciation interne de la qualité de la contrepartie tenant compte de l'actionnariat, de la position de marché, de la diversification de la franchise. Les limites sur les contreparties centrales sont attribuées en fonction de la qualité de crédit du pays hôte (banques centrales) ou de l'exigence de marge stressée sur les dérivés compensés (chambre de compensation). Le respect des limites est suivi quotidiennement et tous les résultats des contrôles sont communiqués mensuellement au Comité financier du groupe Mobilize F.S. Les expositions sur les banques sont incluses dans le suivi consolidé du risque de contrepartie du groupe Renault</p>
<p>b) Article 439, point b), du CRR. Description des politiques relatives aux garanties et autres mesures d'atténuation du risque de crédit, telles que les politiques appliquées en matière d'obtention de sûretés et de constitution de réserves de crédit.</p>	<p>Le groupe Mobilize F.S. utilise des dérivés de taux et de change pour couvrir ses risques financiers. Pour une grande partie de son portefeuille, elle a mis en place des techniques d'atténuation des risques afin de protéger l'entreprise contre les risques de défaillance de la contrepartie. Les opérations sur dérivés sont exécutées dans le cadre d'un accord ISDA ou équivalent et confèrent ainsi aux entités du groupe un droit juridiquement exécutoire en cas de défaillance de la contrepartie (voir note 20 aux comptes consolidés : Accords de compensation et autres engagements similaires). En 2012, le règlement EMIR (European Market Infrastructure Regulation) a publié une série de normes visant à améliorer la stabilité et la transparence du marché des produits dérivés. La principale mesure concerne l'utilisation de chambres de compensation ou l'échange bilatéral de collatéral entre contreparties. En Europe, le groupe enregistre les opérations de swap de taux d'intérêt en chambre de compensation et dépose du collatéral en espèces au titre de la marge initiale et échange régulièrement du collatéral (qui peut être payé ou reçu) au titre des marges de variation. Les dérivés de change non collatéralisés font l'objet d'appels de marge bilatéraux. Les swaps de taux hors Europe font l'objet d'échanges bilatéraux de collatéral au Brésil.</p>
<p>c) Article 439, point c), du CRR Description des politiques relatives au risque de corrélation, au sens de l'article 291 du CRR.</p>	<p>Le groupe Mobilize F.S. n'a pas de dispositif particulier pour la gestion du risque de corrélation.</p>
<p>d) Article 431, points 3 et 4, du CRR Autres objectifs de gestion des risques et politiques pertinentes liés au risque de crédit de contrepartie (CCR).</p>	<p>Non applicable</p>
<p>e) Article 439, point d), du CRR Le montant des sûretés que l'établissement aurait à fournir si sa note de crédit était abaissée.</p>	<p>En cas de dégradation de sa note de crédit, le groupe Mobilize F.S. peut être amené à constituer des réserves complémentaires dans le cadre de ses opérations de titrisations. Au 31 décembre 2024, les sorties de trésorerie au titre des réserves additionnelles à constituer en cas de dégradation du rating de trois crans s'élèvent à 236 M€.</p>

Exposition au risque de crédit de contrepartie

/ EU CCR1 — ANALYSE DES EXPOSITIONS AU CCR PAR APPROCHE

		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
En millions d'euros		a	b	c	d	e	f	g	h
EU1	UE – Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)				1,4				
EU2	UE – SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)				1,4				
1	SA-CCR (pour les dérivés)	79	103		1,4	255	255	255	153
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)								
2a	• Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres								
2b	• Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé								
2c	• Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits								
3	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)								
4	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)								
5	VaR pour les OFT								
6	TOTAL					255	255	255	153

CCR1 – ce tableau ne comporte que les expositions sur dérivés qui ne passent pas par des chambres de compensation.

Le RWA sur le risque de crédit de contrepartie est basé sur l'exposition sur les dérivés, auxquels on affecte un add-on. L'exposition est ensuite pondérée par le risque selon la méthode standard – basée sur la qualité de crédit des contreparties.

/ EU CCR3 – APPROCHE STANDARD — EXPOSITIONS AU CCR PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS RÉGLEMENTAIRE ET PONDÉRATION DE RISQUE

		Pondération de risque										Autres	Total
En millions d'euros		0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	k	l
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j		
1	Administrations centrales ou banques centrales												
2	Administrations régionales ou locales												
3	Entités du secteur public												
4	Banques multilatérales de développement												
5	Organisations internationales												
6	Établissements		465			59	50			77	0		650
7	Entreprises									29			29
8	Clientèle de détail												
9	Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme					38	0			1	1		40
10	Autres éléments												
11	VALEUR D'EXPOSITION TOTALE		465			97	50			106	1		719

/ EU CCR4 – APPROCHE NI – EXPOSITIONS AU CCR PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET ÉCHELLE DE PD

	Valeur de l'exposition	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
Probabilités de défaut (en millions d'euros)	a	b	c	d	e	f	g
Catégorie d'exposition X							
1	0,00 à <0,15						
2	0,15 à <0,25						
3	0,25 à <0,50						
4	0,50 à <0,75						
5	0,75 à <2,50						
6	2,50 à <10,00						
7	10,00 à <100,00						
8	100 (Défaut)						
10	SOUS-TOTAL (CATÉGORIE D'EXPOSITION X)						
Catégorie d'exposition Y							
1	0,00 à <0,15						
2	0,15 à <0,25						
3	0,25 à <0,50						
4	0,50 à <0,75						
5	0,75 à <2,50						
6	2,50 à <10,00						
7	10,00 à <100,00						
8	100 (Défaut)						
10	SOUS-TOTAL (CATÉGORIE D'EXPOSITION Y)						
11	TOTAL (CATÉGORIES D'EXPOSITIONS PERTINENTES POUR LE CCR)						

/ EU CCR5 – COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU CCR

En millions d'euros	Sûretés utilisées dans les transactions sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste Valeur de la sûreté fournie		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste Valeur de la sûreté fournie	
	Ségrégué	Non ségrégué	Ségrégué	Non ségrégué	Ségrégué	Non ségrégué	Ségrégué	Non ségrégué
	a	b	c	d	e	f	g	h
1	Encaisse – monnaie locale							
2	Encaisse – autres monnaies							
3	Dettes souveraine locale							
4	Autres dettes souveraines							
5	Dettes publique							
6	Obligations d'entreprises							
7	Actions							
8	Autres sûretés							
9	TOTAL							

Le groupe Mobilize F.S a des transactions envers des chambres de compensation conformément à la réglementation EMIR. Les collatéraux sont versés et obtenus sous forme d'encaisses.

Ces transactions n'entrent toutefois pas dans le calcul de l'exposition au risque de crédit de contrepartie car les accords de compensation n'ont pas été encore reconnus par les autorités compétentes conformément à l'article 296 du règlement CRR.

/ EU CCR6 — EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT

En millions d'euros	Protection achetée	Protection vendue
	a	b
Montants notionnels		
1	CDS mono-émetteurs	
2	CDS indicels	
3	TOTAL CONTRATS D'ÉCHANGE	
4	Options de crédit	
5	Autres dérivés de crédit	
6	TOTAL MONTANTS NOTIONNELS	
Justes valeurs		
7	Juste valeur positive (actif)	
8	Juste valeur négative (passif)	

Le groupe Mobilize F.S n'a pas de dérivés de crédit

/ EU CCR7 — ÉTATS DES FLUX DES RWEA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU CCR DANS LE CADRE DE L'IMM

Montant d'exposition
pondéré (RWEA)

RWEA À LA FIN DE LA PÉRIODE DE DÉCLARATION PRÉCÉDENTE

Taille de l'actif
Qualité de crédit des contreparties
Mises à jour des modèles (IMM uniquement)
Méthodologie et politiques (IMM uniquement)
Acquisitions et cessions
Variations des taux de change
Autres

RWEA À LA FIN DE LA PÉRIODE DE DÉCLARATION COURANTE

Le groupe Mobilize F.S. traite les expositions de risque de crédit de contrepartie en méthode standard. Aucune exposition CCR n'est en méthode IMM.

/ EU CCR8 — EXPOSITIONS SUR LES CCP

En millions d'euros		Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
		a	b
1	EXPOSITIONS AUX CONTREPARTIES CENTRALES ÉLIGIBLES (TOTAL)		19
2	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance) ; dont	465	19
3	i) dérivés de gré à gré	465	19
4	ii) dérivés négociés en bourse		
5	iii) opérations de financement sur titres		
6	iv) ensembles pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
7	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation		
8	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation		
9	Contributions préfinancées au fonds de défaillance		
10	Contributions non financées au fonds de défaillance		
11	EXPOSITIONS AUX CONTREPARTIES CENTRALES NON ÉLIGIBLES (TOTAL)		
12	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance) ; dont		
13	i) dérivés de gré à gré		
14	ii) dérivés négociés en bourse		
15	iii) opérations de financement sur titres		
16	iv) ensembles pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
17	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation		
18	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation		
19	Contributions préfinancées au fonds de défaillance		
20	Contributions non financées au fonds de défaillance		

3.5 Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit

Pour tous les dérivés de gré à gré, en l'absence de recours à des dérivés reconnus comme protection de crédit, le groupe Mobilize F.S. détermine une exigence de fonds propres pour risque de CVA « Credit Valuation Adjustment ».

Cette charge en capital est destinée à couvrir les pertes en cas d'aggravation de la qualité de la contrepartie entraînant une diminution de la valeur des dérivés.

L'exigence est calculée par la méthode standard définie à l'article 384 du règlement (UE) n° 575/2013.

/ EU CCR2 — OPÉRATIONS SOUMISES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES POUR RISQUE DE CVA

En millions d'euros		Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
		a	b
1	Total des opérations soumises à la méthode avancée		
2	i) composante VaR (y compris le multiplicateur 3 ×)		
3	ii) composante VaR en situation de tensions (y compris le multiplicateur 3 ×)		
4	Opérations soumises à la méthode	255	135
EU4	Opérations soumises à l'approche alternative (sur la base de la méthode de l'exposition initiale)		
5	TOTAL DES OPÉRATIONS SOUMISES AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES POUR RISQUE DE CVA	255	135

03.

3.6 Titrisation

/ EU SECA — EXIGENCES DE PUBLICATION D'INFORMATIONS QUALITATIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS DE TITRISATION

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 449, point a), du CRR	a)	Description des activités de titrisation et de retitrisation ; comprenant les objectifs de gestion du risque et d'investissement des établissements en rapport avec ces activités, le rôle dans les opérations de titrisation et de retitrisation, indiquant si le cadre des titrisations simples, transparentes et standardisées (STS) est ou non utilisé, et la mesure dans laquelle les opérations de titrisation sont utilisées pour transférer à des tiers le risque de crédit des expositions titrisées, accompagnée, le cas échéant, d'une description séparée de leur politique de transfert de risque dans le cadre de titrisations synthétiques ;	<p>Le groupe Mobilize F.S. utilise la titrisation comme instrument de financement. Tous les actifs titrisés restent au bilan consolidé. Le groupe Mobilize F.S. n'investit pas dans des véhicules de titrisation dont les obligations sous-jacentes sont émises par des sociétés extérieures au groupe.</p> <p>Le groupe titre des portefeuilles de créances accordées à des clients particuliers ou entreprises. Les titres créés à partir de ces transactions sont vendus à des investisseurs tiers ou auto-souscrits pour générer du collatéral éligible utilisé pour le financement à la Banque centrale ou en réserve de liquidité.</p>
Article 449, point b), du CRR.	b)	<p>Le type de risques auxquels les établissements sont exposés dans le cadre de leurs activités de titrisation et de retitrisation, par rang des positions de titrisation concernées, en établissant une distinction entre les positions de titrisation STS et les positions de titrisation non STS et :</p> <p>(1) le risque conservé dans les opérations qu'ils ont eux-mêmes initiées ;</p> <p>(2) les risques encourus dans le cadre d'opérations initiées par des tiers.</p>	<p>Le groupe Mobilize F.S. n'a pas eu recours à la titrisation pour des transferts de risque. Les véhicules ad hoc porteurs d'actifs titrisés sont consolidés par le groupe qui reste exposé à l'essentiel des risques et avantages attachés aux créances titrisées.</p> <p>Les opérations de titrisation du groupe respectent toutes l'exigence de rétention de capital économique d'au moins 5% mentionnée à l'article 405 de la directive européenne (UE) 575/2013 et à l'article 6 du règlement (UE) 2017/2402.</p> <p>Le groupe n'investit pas dans des véhicules de titrisation adossés à des créances originées par des sociétés extérieures au groupe.</p>
Article 449, point c), du CRR	c)	Les approches des établissements pour le calcul des montants d'exposition pondérés qu'ils appliquent à leurs activités de titrisation, y compris les types de positions de titrisation auxquels chaque approche est appliquée, en établissant une distinction entre les positions de titrisation STS et les positions de titrisation non STS.	<p>Le groupe Mobilize F.S. n'investit pas sur des positions de titrisation telles que décrites à l'article 2, 1) du règlement (UE) 2017/2402 du 12 décembre 2017. Le groupe Mobilize F.S. n'a donc aucune exposition liée à ce type de position.</p> <p>Les créances titrisées par le groupe Mobilize F.S. font l'objet d'une consolidation prudentielle et les risques pondérés sont calculés comme si les actifs n'avaient pas été titrisés.</p>
Article 449, point d), du CRR	d)	La liste des entités de titrisation appartenant à l'une des catégories suivantes, accompagnée d'une description des types d'expositions de l'établissement à l'égard de ces entités de titrisation, y compris les contrats dérivés: i) les entités de titrisation qui acquièrent des expositions initiées par les établissements ; ii) les entités de titrisation sponsorisées par les établissements ; iii) les entités de titrisation et autres entités juridiques pour lesquelles les établissements fournissent des services en lien avec la titrisation, tels que des services de conseil, d'administration d'actifs (asset servicing) ou de gestion d'actifs ; iv) les entités de titrisation qui entrent dans le périmètre de consolidation réglementaire des établissements.	<p>Le groupe Mobilize F.S. agit en tant qu'originateur/ servicer pour les SPV suivants. (Swap) indique que le groupe Mobilize F.S. agit également en tant que contrepartie de swap :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cars Alliance Auto Loans France Master ; • Cars Alliance Auto Leases France Master ; • Cars Alliance Auto Leases France Master RV ; • Cars Alliance Auto Leases France V 2020-1 (swap) ; • Cars Alliance Auto Loans France V 2022-1 (swap) ; • Cars Alliance Auto Leases France V 2023-1 (swap) ; • Cars Alliance Auto Loans France V 2024-1 (swap) ; • FCT Cars Alliance DFP France ; • Cars Alliance Auto Loans Germany Master ; • Cars Alliance Auto Loans Germany V 2021-1 (swap) ; • Cars Alliance Auto Loans Germany V 2023-1 (swap) ; • Cars Alliance Auto Loans Germany V 2024-1 (swap) ; • Cars Alliance Auto Leases Germany (swap) ;

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 449, point d), du CRR	d)		<ul style="list-style-type: none"> • Cars Alliance DFP Germany 2017; • Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 s.r.l.; • Cars Alliance Auto Loans Italy 2024 s.r.l.; • Cars Alliance UK 2015; • Cars Alliance UK Master; • Cars Alliance Auto Loans Spain 2022; • Mobility One.
Article 449, point e), du CRR	e)	La liste de toutes les entités juridiques auxquelles les établissements ont déclaré avoir apporté un soutien conformément à la troisième partie, titre II, chapitre 5, du CRR.	Le groupe ne fournit pas de support (tel que défini à l'article 248 du CRR) aux opérations de titrisation. Le groupe Mobilize F.S. agit en qualité d'originateur, de servicer pour tous les SPV listées au point (e) et de swap provider pour certaines de ces SSPE.
Article 449, point f), du CRR	f)	La liste des entités juridiques affiliées aux établissements et qui investissent dans des opérations de titrisation initiées par les établissements ou dans des positions de titrisation émises par des entités de titrisation sponsorisées par les établissements.	<p>Le groupe Mobilize F.S. n'investit pas dans des titrisations pour lesquelles l'exigence de fonds propres est calculée sur la base de la position de titrisation et comptabilise toujours les créances sous-jacentes lors de l'évaluation des besoins en fonds propres.</p> <p>Le groupe conserve les tranches les plus juniors de la titrisation dans lesquelles il agit en tant qu'originateur pour répondre à ses exigences de conservation du capital économique.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. a investi dans des titrisations de premier rang dans lesquelles l'une de ses filiales ou succursales agit comme originateur. Ces actifs peuvent être utilisés comme garantie pour des financements auprès de la Banque centrale. Un dispositif similaire existe également au Royaume-Uni où RCI Bank UK a souscrit des titres ABS adossés à des créances émises par RCI FS UK.</p>
Article 449, point g), du CRR	g)	Un résumé des politiques comptables en matière d'activité de titrisation, en établissant, le cas échéant, une distinction entre positions de titrisation et positions de retitrisation.	Le groupe Mobilize F.S. n'a pas eu recours à la titrisation pour du transfert de risque. Les véhicules ad hoc porteurs d'actifs titrisés sont consolidés par le groupe qui reste exposé à l'essentiel des risques et avantages attachés aux créances titrisées qui restent au bilan consolidé.
Article 449, point h), du CRR	h)	Le nom des OEEC utilisés pour les titrisations et les types d'expositions pour lesquels chaque agence est utilisée.	<p>Auto-ABS : Moody's (EUR), S&P (EUR & GBP), DBRS (EUR), Fitch (EUR & GBP)</p> <p>SME (Dealer Floor Plan) : Moody's, DBRS</p>
Article 449, point i), du CRR	i)	Le cas échéant, une description de l'approche par évaluation interne décrite à la troisième partie, titre II, chapitre 5, du CRR, précisant la structure de la procédure d'évaluation interne et la relation entre évaluation interne et notation externe de l'OEEC identifiée conformément au point h), les mécanismes de contrôle de la procédure d'évaluation interne, y compris les considérations relatives à l'indépendance, à la responsabilité et à l'examen de la procédure d'évaluation interne, les types d'expositions auxquels l'approche par évaluation interne est appliquée et les facteurs de tensions utilisés pour déterminer les niveaux de rehaussement de crédit.	Non applicable, pas d'investissement dans des programmes ABCP.

Le montant des créances de financement des ventes maintenu au bilan s'élève à 16 510 M€ au 31 décembre 2024 (14 822 M€ au 31 décembre 2023), soit :

- pour les titrisations placées sur le marché : 3 867 M€ ;
- pour les titrisations auto-souscrites : 8 087 M€ ;
- pour les titrisations privées : 4 556 M€.

Le stock d'actifs titrisés est détaillé en note 13 des États financiers consolidés. Au 31 décembre 2024, le montant total des financements obtenus à travers les titrisations privées est de 2 963 M€, le montant des financements obtenus par les titrisations publiques placées sur les marchés est de 3 362 M€.

/ EU SEC1 – EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION

	L'établissement agit en tant qu'initiateur						
	Classiques				Synthétiques	Sous-total	
	STS	dont TRS	Non STS	dont TRS	dont TRS		
En millions d'euros	a	b	c	d	e	f	g
1	TOTAL DES EXPOSITIONS						
2	CLIENTÈLE DE DÉTAIL (TOTAL)						
3	prêts hypothécaires résidentiels						
4	cartes de crédit						
5	autres expositions sur la clientèle de détail						
6	retitrisation						
7	CLIENTÈLE DE GROS (TOTAL)						
8	prêts aux entreprises						
9	prêts hypothécaires commerciaux						
10	contrats de location et créances à recevoir						
11	autres expositions sur la clientèle de gros						
12	retitrisation						

Le groupe Mobilize F.S. n'a pas d'exposition de titrisation dans le portefeuille de négociation. Le tableau EU-SEC2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation est donc sans objet.

Par ailleurs, comme indiqué dans le tableau EU-SEC1, le groupe n'agit ni comme initiateur ou sponsor ni comme investisseur sur des opérations de titrisation comportant un transfert de risque (SRT) et ne détient donc pas d'exposition associée dans le portefeuille hors négociation.

De ce fait, les templates EU-SEC3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées – établissement agissant en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor et EU-SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées – établissement agissant en tant qu'investisseur ne sont pas applicables.

/ EU SEC5 – EXPOSITIONS TITRISÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT – EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CRÉDIT SPÉCIFIQUE

En millions d'euros	L'établissement agit en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor		
	Montant nominal total de l'encours		Ajustements pour risque de crédit spécifique au cours de la période
		Dont expositions en défaut	
	a	b	c
1 TOTAL DES EXPOSITIONS	16 956	44	
2 CLIENTÈLE DE DÉTAIL (TOTAL)	14 239	44	
3 prêts hypothécaires résidentiels			
4 cartes de crédit			
5 autres expositions sur la clientèle de détail	14 239	44	
6 retitrisation			
7 CLIENTÈLE DE GROS (TOTAL)	2 717		
8 prêts aux entreprises	2 717		
9 prêts hypothécaires commerciaux			
10 contrats de location et créances à recevoir			
11 autres expositions sur la clientèle de gros			
12 retitrisation			

3.7 Risque de marché

/ EU MRA – EXIGENCES DE PUBLICATION D'INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RISQUE DE MARCHÉ

	Déclaration au format flexible
<p>Article 435, paragraphe 1, points a) et d), du CRR.</p> <p>Une description des stratégies et processus de l'établissement pour la gestion du risque de marché, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une explication des objectifs stratégiques de la direction dans le cadre des activités de négociation, ainsi que des processus mis en œuvre pour identifier, mesurer, surveiller et contrôler les risques de marché de l'établissement ; • une description de leurs politiques en matière de couverture et d'atténuation des risques, ainsi que des stratégies et processus mis en place pour le contrôle de l'efficacité constante de ces couvertures. 	<p>En l'absence d'un portefeuille de négociation, tout le risque de marché provient de la position de change du groupe.</p> <p>Le risque sur la position de change peut être décomposé en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la position de change structurelle, qui résulte des investissements à long terme du groupe dans les fonds propres de ses filiales étrangères. <p>Depuis 2022, le groupe Mobilize F.S. dispose d'une allocation de capital couvrant son exposition au risque de change structurel. Le groupe bénéficie d'une dérogation de la BCE pour les cinq devises les plus significatives (GBP, BRL, KRW, CHF et MAD) lui permettant, pour ces devises, de ne prendre en compte que l'excédent de capital par rapport à la moyenne du CET1 groupe. Le risque de change structurel est inclus dans le dispositif d'appétit au risque du groupe Mobilize F.S., la position du groupe dans toutes les devises est contrôlée mensuellement lors du Comité capital et liquidité et communiquée trimestriellement au Superviseur. • la position de change transactionnelle, qui découle des flux de trésorerie libellés dans des devises autres que la devise patrimoniale, est encadrée par des limites. La somme des valeurs absolues des positions exprimées dans différentes paires de devises s'élève à 12,7 M€ à la fin décembre 2024. <p>Les objectifs et stratégies poursuivis par le groupe Mobilize F.S. en matière de risque de marché sont décrits dans la partie « Comptes consolidés – risques financiers » – Annexe 2.</p> </p>
<p>Article 435, paragraphe 1, point b), du CRR.</p> <p>Une description de la structure et de l'organisation de la fonction de gestion du risque de marché, notamment une description de la structure de gouvernance du risque de marché mise en place pour mettre en œuvre les stratégies et processus de l'établissement exposés à la ligne a) ci-dessus, décrivant les relations et les mécanismes de communication entre les différentes parties intervenant dans la gestion du risque de marché.</p>	<p>La surveillance du risque de change transactionnel et le respect des limites sont placés sous la supervision de la Direction financière du groupe Mobilize F.S. qui gère les positions de la centrale de refinancement et supervise la gestion des filiales. Les limites du groupe sont approuvées par le Conseil d'administration et mises à jour périodiquement. Le Service des Risques Financiers (SRF), rattachée à la Direction des risques et de la Réglementation Bancaire (Direction de la gestion des risques), réalise un reporting quotidien et suit l'exposition du groupe aux risques de marché.</p> <p>Une liste des produits autorisés, approuvée par le Comité financier du groupe Mobilize F.S., précise les instruments de change et de taux d'intérêt ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisés pour la gestion des risques de marché.</p>
<p>Article 435, paragraphe 1, point c), du CRR.</p> <p>la portée et la nature des systèmes de déclaration et d'évaluation des risques ;</p>	<p>Au niveau du groupe Mobilize F.S., la position de change est calculée selon une approche actif-passif qui consiste à calculer la position de change à partir du bilan comptable et des soldes hors bilan par devise. C'est ce que l'on appelle la « position de change comptable ».</p> <p>Le périmètre de surveillance du risque de change transactionnel a été validé, en distinguant deux catégories de filiales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les filiales multidevises dont le risque de change transactionnel doit être suivi quotidiennement par l'entité qui doit reporter mensuellement sa position au Service des Risques financiers. Si l'entité reporte un dépassement, elle doit communiquer quotidiennement sa position au SRF jusqu'à ce que le dépassement soit résolu. Le Service des Risques Financiers s'assure du respect des limites ; • les autres filiales dont le risque de change transactionnel est suivi sur une base mensuelle. <p>La position et le respect des limites sont inclus dans le tableau de bord des risques financiers du Comité financier pour présentation mensuelle.</p>

03. LES RISQUES – PILIER III

RISQUE DE MARCHÉ

Compte tenu des éléments mentionnés dans le tableau EU-MRA ci-dessus en réponse à l'article 435, paragraphe 1, points a) et d), du CRR, les tableaux suivants ne sont pas applicables :

- tableau EU MRB : exigences de publication d'informations qualitatives pour les établissements utilisant des modèles internes de risque de marché ;
- modèle EU MR2-A – Risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes (AMI) ;
- modèle EU MR2-B – États des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes (AMI) ;
- modèle EU MR3 – Valeurs de l'AMI pour les portefeuilles de négociation ;
- modèle EU MR4 – Comparaison des estimations de la VaR avec les profits/pertes.

/ EU MR1 — RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE STANDARD

En millions d'euros		RWEA
Produits fermes		1 202
1	Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	
2	Risque sur actions (général et spécifique)	
3	Risque de change	1 202
4	Risque sur matières premières	
Options		
5	Méthode simplifiée	
6	Méthode delta-plus	
7	Méthode par scénarios	
8	Titrisation (risque spécifique)	
9	TOTAL	1 202

3.8 Risque de taux d'intérêt pour des positions de portefeuille

/ EU IRRBBA – INFORMATIONS QUALITATIVES CONCERNANT LES RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT DES ACTIVITÉS HORS PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Informations qualitatives		Base légale
Description de la manière dont l'établissement définit l'IRRBB aux fins de la maîtrise et de la mesure des risques	Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB) désigne le risque sur le capital et les résultats de la banque qui résulterait d'une évolution défavorable des taux d'intérêt affectant les positions du portefeuille bancaire de la banque. L'objectif du groupe Mobilize F.S. est d'atténuer au maximum ce risque. Le processus de contrôle du risque spécifique de taux s'inscrit dans le processus global de contrôle interne du groupe Mobilize F.S. et mesure, à l'aide d'indicateurs de sensibilité, les impacts des chocs de taux défavorables (translation ou rotation de la courbe des taux par exemple) sur les résultats futurs. Des limites sont associées à ces indicateurs.	Article 448(1), point (e)
Description des stratégies générales de l'établissement en matière de gestion et d'atténuation de l'IRRBB	<p>La Direction financière assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les fonds nécessaires pour assurer la continuité de l'activité (émissions d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, prêts interbancaires, etc.), équilibre les actifs et les passifs et ajuste la trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et en minimisant l'exposition au risque de taux d'intérêt du portefeuille par l'utilisation d'instruments de couverture appropriés (swaps de taux d'intérêt, swaps de devises et opérations de change au comptant et à terme).</p> <p>Les principes de la politique financière s'étendent à toutes les filiales consolidées du groupe Mobilize F.S. et sont adaptés dans les filiales refinancées localement. Ces dernières sont soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risques de taux et de change, suivi du risque de liquidité, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par un Comité financier dédié et un reporting ad hoc.</p> <p>Les opérations sur instruments financiers effectuées par la centrale de trésorerie sont essentiellement liées à sa fonction de service central de refinancement du groupe. Afin de tenir compte de la difficulté d'ajuster précisément la structure des emprunts avec celle des prêts, une flexibilité limitée est acceptée dans la couverture du risque de taux d'intérêt pour chaque filiale. Cette flexibilité consiste à attribuer à chaque filiale une limite de sensibilité approuvée par le Comité financier, adaptation individuelle de la limite globale fixée par le Conseil d'administration de RCI Banque S.A.</p> <p>Un système de gestion du groupe effectue un calcul quotidien de la sensibilité du bilan de chaque entité aux variations de la courbe des taux.</p> <p>L'équipe du contrôle des risques financiers contrôle l'exposition du groupe telle que mesurée par ce système et le respect des limites de sensibilité attribuées à chaque entité.</p>	Article 448(1), point (f)
Périodicité de calcul des mesures de l'IRRBB de l'établissement et description des mesures spécifiques qu'il applique pour jauger sa sensibilité à l'IRRBB	Le risque de taux est suivi quotidiennement : un calcul de sensibilité par devise, par entité de gestion et par portefeuille d'actifs permet de vérifier que chaque entité respecte les limites individuelles qui lui sont attribuées. Cette sensibilité au risque de taux est mesurée selon une méthodologie commune à l'ensemble du groupe Mobilize F.S. Ce processus permet de maintenir à un niveau faible l'exposition globale du groupe et l'exposition de chaque entité.	Article 448(1), points (e) (i) and (v); Article 448(2)

03.

Informations qualitatives

Base légale

Description des scénarios de chocs de taux d'intérêt et de tensions que l'établissement utilise pour estimer les variations de la valeur économique et des produits d'intérêts nets (le cas échéant)

Indicateurs internes

Deux indicateurs sont suivis en interne pour le risque de taux d'intérêt :

- la sensibilité EV (valeur économique) mesure à un moment donné (t) l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur le prix du marché du bilan d'une entité. La valeur économique est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs aux taux du marché. Cette mesure est utilisée pour fixer les limites qui s'appliquent aux entités du groupe.

Deux Scénarios sont associés à cet indicateur :

- un scénario de hausse parallèle des taux ;
- un scénario de rotation de la courbe des taux : en dessous de 1 an, baisse par chocs de rotation, interpolation linéaire jusqu'à 2 ans, taux à 2 ans inchangés, interpolation linéaire jusqu'à 3 ans, au-dessus de 3 ans, hausse par chocs de rotation ;
- la sensibilité du revenu net d'intérêts mesure l'incidence d'une variation des taux d'intérêt sur les revenus futurs non actualisés.

L'indicateur interne est calculé sur la base des opérations engagées à la date d'observation, sans modélisation du renouvellement des opérations arrivant à échéance.

L'indicateur est calculé sur un horizon temporel de 12 mois et sur la durée totale du portefeuille. Des limites sont associées à ces deux indicateurs.

Les chocs ajustés aux devises utilisés pour calculer les indicateurs de risque de taux d'intérêt sont résumés dans le tableau ci-dessous et font l'objet d'une révision périodique.

Currency	Hausse parallèle	Rotation
ARS	500	125
BRL	350	87,5
CHF	100	25
COP	300	75
CZK	200	50
DKK	150	37,5
EUR	150	37,5
GBP	200	50
HUF	250	62,5
KRW	100	25
MAD	200	50
PLN	300	75
RON	300	75
SEK	150	37,5

La sensibilité consolidée au risque de taux d'intérêt est calculée comme la somme des valeurs absolues des sensibilités ajustées en fonction de la devise décrite ci-dessus et est liée à une limite fixée à 70 M€ par le Conseil d'administration.

Indicateurs réglementaires

La sensibilité de la valeur économique des fonds propres (EVE) et la sensibilité de la marge nette d'intérêt (NII) en bilan constant aux variations des taux d'intérêt est calculée trimestriellement sur un périmètre réglementaire consolidé basé des scénarios affichés dans les orientations de l'ABE sur l'IRRBB :

Les orientations EBA/RTS/2022/10 visant à faciliter la comparabilité des indicateurs de mesure de risque de taux publiés par les établissements bancaires sont entrées en vigueur en septembre 2024. Elles définissent (article 5) la méthodologie de calcul de l'indicateur réglementaire « sensibilité de la marge nette d'intérêt » (MNI). Depuis cette date, le groupe MFS calcule une sensibilité de la marge nette d'intérêt selon la méthodologie « bilan constant » attendue par le régulateur. Les actifs et passifs arrivant à échéance sont modélisés comme renouvelés pour un montant identique et une maturité similaire. L'indicateur mesure l'impact d'un choc de taux sur la marge nette d'intérêt future générée par le portefeuille et le renouvellement des opérations arrivant à maturité.

Ces deux indicateurs sont encadrés par des limites internes validées par le Comité des risques du Conseil d'administration.

Informations qualitatives

Base légale

<p>Description des principales hypothèses de modélisation et hypothèses paramétriques qui diffèrent de celles utilisées pour le modèle EU IRRBB1 (le cas échéant)</p>	<p>Les calculs sont basés sur les écarts moyens mensuels entre l'actif et le passif (écart hors montant des intérêts) qui intègrent les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable jusqu'à leur prochaine date de révision.</p> <p>Les échéances des encours sont déterminées en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques des clients (remboursements anticipés) pour lesquels le groupe a défini une méthodologie commune. L'utilisation de cette méthodologie repose sur des hypothèses de taux de remboursements anticipés constants basés sur des moyennes mobiles.</p> <p>Les dépôts à vue sont modélisés comme 6 ressources successives à taux fixe avec une maturité initiale de 3 mois. La durée instantanée est donc d'environ 1,5 mois.</p> <p>Les mesures de sensibilité de la MNI pour le calcul des indicateurs internes, prennent également en compte une allocation des fonds propres de l'entité et du besoin en fonds de roulement stable au financement des actifs commerciaux les plus longs pour les devises dont les taux d'intérêt présentent une faible volatilité ou à 50 % long terme et 50 % à court terme pour les devises dont les taux sont volatils.</p> <p>Ces règles d'allocation des fonds propres pour le calcul des indicateurs de mesure du risque de taux peuvent être légèrement ajustées afin d'assurer une durée moyenne des fonds propres proche de 36 mois, qui représente de la durée moyenne d'un cycle automobile.</p>	<p>Article 448(1), point (e) (ii) ; Article 448(2)</p>
<p>Description générale de la manière dont l'établissement couvre son IRRBB, ainsi que du traitement comptable de cette couverture (le cas échéant)</p>	<p>Il n'existe pas d'activité pour compte propre au sein du groupe Mobilize F.S. Toutes les transactions sur instruments financiers effectuées par RCI Banque S.A., agissant en tant que trésorerie centrale, ou par ses filiales en refinancement local visent à refinancer l'activité et à placer les excédents temporaires de trésorerie tout en maintenant les risques financiers en dessous des limites internes afin de protéger la marge commerciale.</p> <p>La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est gérée par des swaps de taux d'intérêt.</p> <p>Des swaps receveurs de taux fixe sont exécutés lorsque la Banque émet une dette à taux fixe et souhaite réduire son exposition à une baisse des taux d'intérêt.</p> <p>Des swaps payeurs de taux fixe sont exécutés de temps à autre pour couvrir l'origination d'actifs à taux fixe.</p> <p>Le groupe utilise les principes de la norme comptable IFRS 9 pour classer les dérivés qui couvrent le risque de taux d'intérêt.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La relation de couverture de juste valeur (FVH) vise à couvrir les variations de valeur de tout ou partie d'un actif ou d'un passif. L'élément couvert, puis le dérivé de couverture, sont évalués à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur du dérivé et de l'élément couvert sont enregistrées dans le compte de résultat. Les swaps comptabilisés en couverture de juste valeur sont constitués de swaps à receveur fixe couvrant l'émission de dettes à taux fixe. Les valorisations de l'instrument de couverture sont calculées en actualisant les flux de trésorerie futurs. Comme les dérivés de couverture ne couvrent pas la totalité du taux mais seulement la partie sans risque, seule la partie de la dette relative au taux sans risque devra être valorisée. La valorisation de la dette exclut l'effet du spread de crédit (y compris la partie des intérêts courus de l'effet « spread de crédit »). La variation de la juste valeur du dérivé et la variation de la juste valeur de la dette couverte sont enregistrées dans le compte de résultat. Le test FVH est réalisé sur une base mensuelle afin de mesurer l'efficacité de la micro-couverture. • La relation de couverture de flux de trésorerie (CFH) vise à couvrir les variations des flux de trésorerie futurs associés à un actif ou à un passif comptabilisé ou futur et attribuables à un risque particulier (par exemple, les paiements d'intérêts futurs sur un taux variable). Les swaps RCI comptabilisés en tant que couverture de flux de trésorerie équitables sont des swaps payeurs fixes couvrant des passifs à taux variable ou la jambe à taux variable d'un swap comptabilisé en FVH. <p>Pour être comptabilisé comme CFH, le taux variable de l'instrument de couverture doit présenter une forte corrélation avec le taux variable de l'élément couvert. Les variations de la juste valeur du dérivé sont comptabilisées dans un compte spécial de capitaux propres (bilan/impact capitaux propres). Le retraitement en résultat est réalisé à la même fréquence que l'élément couvert par les intérêts courus.</p> <p>Cette relation entre les dettes à taux variable/dettes couvertes en juste valeur et les swaps de couverture de flux de trésorerie est suivie au moins trimestriellement via un test de macro-couverture. Ce test vise à s'assurer que la valeur nominale des swaps CFH ne dépasse pas à tout moment le montant total des dettes à taux variable. En pratique, deux tests sont effectués séparément : le premier pour les dettes à taux variable, le second pour les dettes à taux fixe qui ont été initialement couvertes par un swap receveur de taux fixe comptabilisé en FVH.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portefeuille de négociation : Malgré leur intention de couverture, les instruments financiers qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IFRS 9 ne peuvent pas être enregistrés comptablement en comptabilité comme couverture et, sont ainsi classés comme instruments évalués à la juste valeur. La variation de la juste valeur de ces instruments est comptabilisée dans le compte de résultat. Une partie des swaps payeurs à taux fixe est destinée à couvrir les dépôts à échéance indéterminée, qui sont modélisés comme des passifs à taux variable dont le taux est révisé dans les trois mois. Comme la corrélation entre le taux des dépôts des clients et le taux sans risque du marché est faible, ces couvertures ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture et sont comptabilisées comme des instruments de transaction. 	<p>Article 448(1), point (e) (iv) ; Article 448(2)</p>

Informations qualitatives

Description des principales hypothèses de modélisation et hypothèses paramétriques utilisées pour mesurer l'IRRBB dans le modèle EU IRRBB1 (le cas échéant)	<p>Les principales hypothèses de modélisation utilisées pour l'IRRBB et reportées dans le modèle EU IRRBB1 sont similaires aux hypothèses internes décrites ci-dessus notamment pour la modélisation des remboursements anticipés et des dépôts sans échéance.</p> <p>Les hypothèses paramétriques sont dérivées de l'article 115 des lignes directrices IRRBB (plafond sur les valeurs de sensibilité positives, floor sur les courbes de taux...) et des appendices (annexe III) pour les chocs de taux.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. calcule la sensibilité de l'EVE aux variations des taux d'intérêt sur un périmètre incluant l'EUR et la GBP (devises significatives) ainsi que le BRL et le KRW. Au total, les actifs dans ces devises dépassent le seuil de 90 % du total des actifs du groupe fixé à l'article 115(l) des orientations IRRBB.</p>	Base légale Article 448(1), point (c); Article 448(2)
---	---	---

Explication de l'importance des mesures de l'IRRBB et de leurs variations importantes par rapport aux informations précédentes

Indicateurs internes

Indicateurs

Deux indicateurs de suivi sont utilisés en interne pour le risque de taux d'intérêt :

- i) La sensibilité (valeur économique – EV), qui consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité. La valeur de marché est déterminée en actualisant les flux futurs aux taux de marché à l'instant t. Cette mesure est utilisée pour fixer les limites des entités de gestion du groupe.
- ii) La sensibilité de la marge nette d'intérêt (MNI) en bilan runoff est une mesure de gain ou de perte du point de vue du compte de résultat. Cet indicateur est présenté comme la différence des revenus d'intérêts futurs sur un horizon défini. La particularité de la sensibilité de la MNI, par rapport à la vue actuarielle de la sensibilité, est la linéarisation de l'impact des nouvelles opérations. Cette mesure est suivie à la fois sur un horizon de 12 mois et sur un horizon complet.

Résultats

Sur l'année 2024, la sensibilité au risque de taux d'intérêt et la sensibilité de la MNI consolidées de RCI Banque S.A. (calculée comme décrit ci-dessus) sont restées en dessous de la limite fixée par le Conseil d'administration.

- i) La sensibilité consolidée au risque de taux d'intérêt basée sur le périmètre interne, calculée comme la somme des valeurs absolues des sensibilités aux chocs ajustés aux devises dans toutes les devises s'élève à 20,1 M€ à fin décembre 2024, contre 10,9 M€ à fin décembre 2023.
- ii) La sensibilité consolidée au risque de taux d'intérêt de la MNI basée sur le périmètre interne, calculée comme la somme des valeurs absolues des sensibilités aux chocs ajustés aux devises dans toutes les devises s'élève à 16,4 M€ à fin décembre 2024, contre 9,9 M€ à fin 2023.

La répartition par devises de la sensibilité MNI suite à une hausse des taux différenciée selon les devises (en k€) à fin décembre 2024 en valeur relative :

Devises	K€	Devises	K€	Devises	K€	Devises	K€
ARS	107	CZK	181	HUF	0	SEK	0
BRL	1 199	EUR	(3326)	KRW	20	RON	503
CHF	909	DKK	(84)	MAD	172		
COP	(1 415)	GBP	(3 915)	PLN	(4 572)		

Indicateurs réglementaires

Résultats de l'EVE

Les variations de la valeur économique des fonds propres («EVE») calculées selon les orientations de l'EBA sur l'IRRBB représentent 6,15 % du CET1 dans le cadre des chocs différenciés par devises, en dessous des limites réglementaires.

Le scénario le plus mordant est le choc parallèle vers le haut du scénario avec chocs différenciés par devises, avec un impact de - 370 M€ à la fin décembre 2024 contre - 386 M€ à fin décembre 2023.

Informations qualitatives		Base légale
Explication de l'importance des mesures de l'IRRBB et de leurs variations importantes par rapport aux informations précédentes	<p><i>Résultat de la MNI</i></p> <p>Conformément aux orientations EBA/RTS/2022/10, la sensibilité de la marge nette d'intérêt publiée à des fins réglementaires est calculée sur un bilan constant, en supposant un renouvellement à l'identique (montant et durée) des actifs et des passifs arrivant à maturité et sur un horizon de 12 mois.</p> <p>Le scénario le plus mordant est le scénario de translation à la baisse avec une sensibilité de la MNI de - 76,8 M€ ce qui représente une consommation de 1,27 % du CET1.</p> <p>L'indicateur publié en 2023 à des fins réglementaires correspond à la MNI totale interne consolidée calculée en bilan run-off, calculée sur la base du périmètre bancaire réglementaire consolidé. Les deux années ne sont donc pas comparables étant donné les différentes méthodologies</p>	Article 448(1), point (d)
Toute autre information pertinente concernant les mesures de l'IRRBB publiée dans le modèle EU IRRBB1 (facultatif)	Non applicable	
Publication de l'échéance moyenne et de l'échéance la plus longue de révision des taux attribuées aux dépôts sans échéance	Pour calculer les indicateurs de mesure du risque de taux d'intérêt, les dépôts sont modélisés comme des passifs successifs à taux fixe dont l'échéance initiale est de 3 mois. L'échéance la plus longue de refixation des taux est donc de 3 mois, tandis que la durée moyenne de refixation des taux est d'environ 1,5 mois.	Article 448(1), point (g)

/ IRRBB1 – LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT RÉGLEMENTAIRE DES ACTIVITÉS HORS PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Test des valeurs aberrantes prudentielles (en milliers d'euros)		a		b		c		d
		Sensibilité de la valeur économique du capital		Sensibilité de la Marge Nette d'intérêt				
		Période actuelle 31/12/2024	Période précédente 31/12/2023	Période actuelle 31/12/2024	Période précédente 31/12/2023			
1	Choc parallèle vers le haut	(370 437)	(386 487)	38 391				9 982
2	Choc parallèle vers le bas	211 391	211 081	(76 781)				
3	Pentification de la courbe	14 947	14 128					
4	Aplatissement de la courbe	(96 910)	(105 853)					
5	Hausse des taux courts	(204 491)	(217 682)					
6	Baisse des taux courts	112 232	114 651					

Les calculs ci-dessus sont réalisés sur la base des hypothèses normées publiées par l'EBA dans ses orientations sur la gestion du risque de taux (IRRBB Guidelines). Conformément à la méthodologie, les impacts positifs de chaque scénario de taux d'intérêt sont pondérés à 50 % et les impacts négatifs pris à 100 %.

L'impact d'un mouvement de taux adverse sur la marge nette d'intérêts totale est faible, en conformité avec les objectifs de gestion prudente de la société. Il est par construction significatif sur la valeur économique du capital (Economic Value of Equity ou EVE), indicateur qui, par définition, ne prend pas en compte les fonds propres, contrairement à la gestion actif-passif opérationnelle quotidienne du risque de taux.

3.9 Risque de liquidité

/ EU LIQA – GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Numéro de ligne	Informations qualitatives	
(a)	Stratégies et processus de gestion du risque de liquidité, y compris politiques de diversification des sources et de la durée des financements prévus.	<p>La fonction de gestion du risque de liquidité est chargée de veiller à ce que le risque de liquidité soit compris, surveillé et rapporté. L'ILAAP du groupe Mobilize F.S. et les limites qui y sont associées visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'assurer que la banque respecte ses ratios de liquidité réglementaires en maintenant un coussin approprié ; • s'assurer que la banque finance ses activités grâce à des sources de financement diversifiées ; • s'assurer que la banque dispose de passifs financiers d'une durée adéquate pour soutenir ses activités ; • s'assurer que la réserve de liquidité de la banque est suffisante pour faire face à divers scénarios de stress, notamment un accès limité aux financements de marché et une fuite des dépôts pendant une période définie.
(b)	Structure et organisation de la fonction de gestion du risque de liquidité (autorité, statuts, autres dispositions).	<p>La gestion du risque de liquidité du groupe Mobilize F.S. est sous la responsabilité de la Direction financière. La Direction financière propose des indicateurs de liquidité et des limites associées, qui sont examinés par le Directeur de la gestion des risques et son équipe et validés par le Comité financier du groupe. Ils sont revus par le Comité des risques avant approbation finale par le Conseil d'administration.</p> <p>Les indicateurs de liquidité internes sont calculés par la Direction financière et les ratios de liquidité réglementaires sont calculés par le service des reportings réglementaires. Ces indicateurs de liquidité sont contrôlés par le service des risques financiers (qui fait partie du Département risques et réglementation bancaire), puis rapportés mensuellement au Comité financier et trimestriellement (ou immédiatement si un seuil d'alerte est franchi) au Comité des risques du Conseil d'administration.</p>
(c)	Description du degré de centralisation de la gestion de la liquidité et interaction entre les unités du groupe.	<p>RCI Banque S.A. agit en tant que centrale de trésorerie pour les entités du groupe appartenant au « périmètre de refinancement centralisé », qui comprend la plupart des entités européennes. Les entités de ce périmètre empruntent à la Trésorerie Centrale les passifs dont elles ont besoin pour soutenir leur activité ou déposent leur surplus de liquidité.</p> <p>La position de liquidité de RCI Banque S.A. et des entités financées par la Trésorerie Centrale est gérée comme un « pool ». Il n'y a pas de prêt ou d'emprunt de filiale à filiale.</p> <p>Les autres entités sont financées localement. Leur position de liquidité est gérée par les directeurs financiers locaux sous la supervision opérationnelle de la Direction financière.</p> <p>Les indicateurs utilisés pour le suivi du risque de liquidité sont contrôlés par le service des risques financiers.</p> <p>RCI Banque S.A. joue tous les mois plusieurs scénarios de stress de liquidité. Ces derniers peuvent soit se concentrer sur le périmètre de refinancement centralisé, incluant un soutien aux entités en refinancement local, soit prendre en compte l'ensemble du périmètre consolidé.</p>
(d)	Portée et nature des systèmes de déclaration et d'évaluation du risque de liquidité.	<p>Le système de mesure du risque de liquidité du groupe Mobilize F.S. est basé sur deux types d'indicateurs. Les indicateurs de continuité d'activité mesurent le temps pendant lequel la banque peut supporter ses activités dans divers scénarios de stress tout en maintenant une correspondance appropriée entre la durée des actifs et des passifs.</p> <p>Les indicateurs de réserve de liquidité mesurent les sources de financement de nature certaine que la banque peut utiliser pour faire face à des sorties de fonds.</p> <p>Les indicateurs de risque de liquidité sont calculés sur une base agrégée pour RCI Banque S.A., ses filiales et succursales incluses dans le « périmètre de refinancement centralisé » ou sur une base individuelle pour les entités financées localement.</p> <p>La banque surveille également la concentration de ses financements, l'encombrement de ses actifs, ainsi que ses ratios réglementaires LCR et NSFR.</p>

Numéro de ligne	Informations qualitatives	
(e)	Politiques en matière de couverture et d'atténuation du risque de liquidité, et stratégies et processus mis en place pour le contrôle de l'efficacité constante de ces couvertures et techniques d'atténuation.	<p>Les principales politiques d'atténuation du risque de liquidité utilisent des indicateurs statiques et dynamiques.</p> <p>La position de liquidité statique représente la différence entre les passifs et les actifs résiduels à un horizon de temps donné. Elle doit toujours être positive, ce qui signifie que les actifs présents au bilan doivent être financés par des passifs de durée similaire ou supérieure.</p> <p>Les indicateurs de liquidité dynamique mesurent le temps pendant lequel la banque pourrait survivre en utilisant sa réserve de liquidité pour compenser les sorties générées par le non-renouvellement partiel ou intégral des dettes de marché et la fuite des dépôts. Les indicateurs de liquidité dynamique sont encadrés par un ensemble de limites et d'indicateurs d'alerte.</p>
(f)	Un aperçu des plans de financement éventuel de la banque.	<p>Le plan de liquidité d'urgence du groupe Mobilize F.S. fait partie de son ILAAP. Il comprend un plan de financement d'urgence et un plan de réduction de l'activité commerciale. Le plan de financement d'urgence comprend diverses options qui peuvent être réparties en deux catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> • monétiser les composants de la réserve de liquidité, en utilisant les lignes de crédit confirmées, en augmentant le financement auprès des Banques Centrales et en vendant des actifs financiers ; • lever des liquidités à partir de sources de financement alternatives, comme la titrisation d'un nouveau portefeuille ou l'augmentation de la taille d'une titrisation existante, le lancement d'un prêt bancaire syndiqué, l'émission de titres de créances non prévus au plan de financement l'augmentation de la collecte de dépôts ou le déploiement de notre activité de dépôt dans un nouveau pays en partenariat avec une fintech financière pour accélérer le temps de mise sur le marché.
(g)	Une explication de la manière dont les tests de résistance sont utilisés.	<p>Les indicateurs de continuité d'activité du groupe Mobilize F.S. sont calculés selon différents scénarios de stress. Les scénarios dont la probabilité est la plus élevée ont des limites associées. Un stress test inversé (« reverse stress test ») complète ces scénarios.</p>
(h)	Une déclaration sur l'adéquation des dispositifs de l'établissement en matière de gestion du risque de liquidité, approuvée par l'organe de direction, qui assure que les systèmes de gestion du risque de liquidité mis en place sont appropriés eu égard au profil et à la stratégie de l'établissement.	<p>Le Conseil d'administration du groupe Mobilize F.S. a approuvé le cadre de gestion du risque de liquidité du groupe et ses procédures associées. Il a estimé que les indicateurs suivis donnent une bonne vue d'ensemble du risque de liquidité de la banque et que les limites associées sont prudentes et en ligne avec l'appétit pour le risque de liquidité.</p>

Numéro de ligne	Informations qualitatives
(i)	<p>Une brève déclaration sur le risque de liquidité, approuvée par l'organe de direction, décrivant succinctement le profil global de risque de liquidité de l'établissement associé à la stratégie commerciale. Cette déclaration contient des chiffres et ratios clés (autres que ceux déjà couverts dans le modèle EU LIQ1 dans le cadre de la présente norme technique) qui donnent aux parties prenantes extérieures une vue d'ensemble complète de la gestion du risque de liquidité par l'établissement, y compris la manière dont son profil de risque de liquidité interagit avec le niveau de tolérance au risque défini par l'organe de direction.</p> <p>Ces ratios peuvent comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • limites de concentration des paniers de sûretés et sources de financement (aussi bien produits que contreparties) ; • indicateurs ou instruments d'évaluation spécifiquement adaptés qui évaluent la structure du bilan de la banque ou qui établissent des projections des flux de trésorerie et des positions de liquidité futures, en tenant compte des risques hors bilan spécifiques à cette banque ; • expositions de liquidité et besoins de financement au niveau des différentes entités juridiques, succursales et filiales à l'étranger prises individuellement, en tenant compte des limites d'ordre juridique, réglementaire et opérationnel à la transférabilité de la liquidité ; • éléments du bilan et hors bilan ventilés par tranches d'échéance et déficits de liquidité en résultant. <p>La gestion du risque de financement et de liquidité du groupe Mobilize F.S. est décrite dans les procédures ILAAP qui sont revues par le Comité des risques du conseil et validées par le Conseil d'administration. Les procédures ILAAP et les limites associées, calibrées en fonction de l'appétit pour le risque de liquidité, visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'assurer que la banque respecte son ratio de liquidité réglementaire grâce à un coussin de liquidité approprié ; • s'assurer que la banque finance ses activités grâce à des sources de financement diversifiées ; • s'assurer que la banque conserve des passifs financiers d'une durée adéquate pour soutenir ses activités ; • s'assurer que la réserve de liquidité de la banque est suffisante pour faire face à divers scénarios de stress (généralisé et idiosyncrasique), supposant un accès limité aux financements de marché et une fuite de dépôts stressée pendant une période définie. <p>Au 31/12/2024, les principales sources de financements du groupe Mobilize F.S. étaient les dépôts (49%), le marché obligataire (29%), les financements sécurisés (13%) et les prêts des banques commerciales (5%).</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. gère la liquidité sur une base agrégée pour RCI Banque S.A. (agissant en tant que centrale de trésorerie) et les succursales ou filiales incluses dans le périmètre de refinancement centralisé (la plupart des pays européens), et sur une base individuelle pour les autres entités. Sur le périmètre de refinancement centralisé, la réserve de liquidité de 14,8 Md€ de répondre à l'appétit pour le risque interne de continuité d'activité dans chaque scénario de stress de liquidité. Les indicateurs de continuité d'activité des entités en refinancement local n'ont atteint aucun seuil d'alerte au 31/12/2024. En 2024, le périmètre de refinancement centralisé et nos entités financées localement ont maintenu des gaps de liquidité positifs, ce qui signifie que les actifs étaient financés par des passifs de durée supérieure. La banque dispose d'une grande proportion de financements stables, soulignée par un NSFR à 126% et un coussin de liquidité HQLA élevé (LCR à 550% en moyenne sur les 12 mois de 2024). Son faible ratio d'encombrement d'actifs (17%) lui permet une grande flexibilité dans ses choix de financement.</p>

Ratios réglementaires et charges pesant sur les actifs

/ EU LIQB SUR LES INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RATIO LCR, COMPLÉTANT LE MODÈLE EU LIQ1

Informations qualitatives

Explications concernant les principaux facteurs à l'origine des résultats du calcul du ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR) et l'évolution dans le temps de la contribution des données d'entrée au calcul du LCR.	Voir section Liquidity Coverage Ratio (LCR) ci-dessous
Explications concernant les variations dans le temps du ratio LCR.	Voir section Liquidity Coverage Ratio (LCR) ci-dessous
Explications concernant la concentration réelle des sources de financement.	Le groupe Mobilize F.S. a une structure de financement diversifiée, composée de dépôts (49 % de l'endettement financier au 31/12/2024 contre 51 % au 31/12/2023), d'obligations (29 % au 31/12/2024 contre 28 % au 31/12/2023), de financements sécurisés (13 % au 31/12/2024 contre 12 % au 31/12/2023) et d'emprunts auprès de banques commerciales (5 % au 31/12/2024 et contre 4 % au 31/12/2023). Depuis 2022, les dépôts offrent un coût plus avantageux que les financements de marché. Toutefois, en 2023, la baisse des taux de la banque centrale n'a pas été totalement répercutée sur les taux de dépôts, réduisant ainsi l'écart entre coût des dépôts et coût des financements de marché.
Description à haut niveau de la composition du coussin de liquidité de l'établissement.	Au cours de l'année 2024, le coussin de liquidité HQLA du groupe Mobilize F.S. s'est établi à 6,5 Md€ en moyenne. La part des HQLA en EUR représentait 87,1 % et était principalement constituée de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne. Les HQLA en GBP représentent 11,3 % (dépôts auprès de la Banque d'Angleterre et bons du Trésor britannique).
Expositions sur dérivés et appels de sûretés potentiels.	RCI Banque S.A. utilise la méthodologie basée sur l'approche historique (« Historical Look Back Approach » ou « HLBA ») pour évaluer les sorties de trésorerie liées aux appels de marge des produits dérivés. Les expositions aux produits dérivés sont constituées de swaps de taux d'intérêt (principalement sur l'EUR et la GBP) et de swaps de change ou de devises. L'exigence de liquidité liée à ces opérations de dérivés est limitée et représente des montants non significatifs (moins de 100 M€).
Non-congruence des monnaies dans le ratio LCR.	Les HQLA en EUR et en GBP représentent respectivement 87,1 % et 11,3 % du total des HQLA, tandis que la part du GBP dans les sorties nettes de trésorerie était de 37,18 %. L'euro étant la monnaie patrimoniale de notre trésorerie centrale, nous avons tendance à détenir dans cette devise la réserve de liquidité qui excède le niveau requis pour respecter le LCR.
Autres éléments du calcul du ratio LCR non pris en compte dans le modèle de publication du LCR mais que l'établissement considère comme pertinents pour son profil de liquidité.	Aucun

Le pilotage de la liquidité du groupe vise également au respect de ratios réglementaires cibles (LCR) et des charges pesant sur les actifs (actifs grevés et non grevés).

Liquidity Coverage Ratio (LCR)

Le Liquidity Coverage Ratio (LCR) fixe une norme minimale pour la liquidité des banques. Il a pour objet de s'assurer qu'une banque dispose d'un niveau adéquat d'actifs hautement liquides (High Quality Liquid Assets ou HQLA) non grevés, ces derniers pouvant être convertis en cash afin de lui permettre de faire face à ses besoins de liquidité pendant 30 jours calendaires dans un scénario de stress. Le LCR est ainsi défini comme le ratio des HQLA sur les Sorties nettes de Trésorerie des 30 prochains jours. Les sorties nettes représentent les sorties attendues moins le minimum entre les entrées attendues et 75 % des sorties attendues.

La liquidité du groupe Mobilize F.S. est gérée par la Direction financière, qui centralise le refinancement des entités européennes du groupe et supervise la gestion du bilan de l'ensemble des entités à travers le monde.

Pour chaque trimestre, le tableau EU LIQ1 (voir ci-dessous) présente les valeurs moyennes des HQLA, des Entrées de Trésorerie et des Sorties de Trésorerie, calculées comme la moyenne simple des observations à fin de mois sur douze mois précédant chaque fin de trimestre.

Le montant moyen de HQLA détenu au cours de la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2024 s'élève à 6 467 M€, contre 5 571 M€ au cours de la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2023. Ils étaient principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne, de la Banque d'Angleterre et de titres d'états ou supranationaux. Au 31 décembre 2024 la durée moyenne du portefeuille de titres était inférieure à un an.

En outre, le groupe Mobilize F.S. a investi dans un fonds dont les actifs sont composés de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition très faible au risque de taux avec un maximum de deux ans.

Au cours de la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2024, les HQLA libellés en EUR, GBP ont représenté en moyenne respectivement 87,1 et 11,3 % du total des HQLA. La proportion représentée par les HQLA libellés en euros dans le total des HQLA augmente par rapport à la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2023 où elle était de 83,6 % pour l'EUR et de 13,9 % pour le GBP.

Les Entrées de Trésorerie du groupe Mobilize F.S. proviennent principalement des actifs commerciaux et financiers, les Sorties de Trésorerie s'expliquant elles majoritairement par les tombées de dette et le facteur d'écoulement des dépôts.

L'exigence de liquidité liée à des opérations de dérivés est limitée et représente des montants non significatifs.

Le LCR moyen sur la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2024 s'est élevé à 550 %, comparé à 448 % sur la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2023.

/ EU LIQ1 – INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LE RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (LCR)

En millions d'euros		Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale pondérée (moyenne)			
EU 1a	Trimestre se terminant le	31/03/2024	30/06/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/03/2024	30/06/2024	30/09/2024	31/12/2024
		a	b	c	d	e	f	g	h
EU 1b	Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
Actifs liquides de qualité élevée (HQLA)									
1	TOTAL DES ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)					5 498	5 857	6 233	6 467
Sorties de trésorerie									
2	Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	18 706	18 760	18 652	18 769	1 999	2 010	2 004	2 020
3	● <i>Dépôts stables</i>								
4	● <i>Dépôts moins stables</i>	18 690	18 739	18 629	18 747	1 982	1 989	1 981	1 998
5	Financement de gros non garantis	1 164	1 238	1 210	1 226	901	956	915	945
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives								
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	639	671	676	644	375	389	381	362
8	Créances non garanties	526	567	534	582	526	567	534	582
9	Financement de gros garantis					27	14	4	
10	Exigences complémentaires	784	806	786	789	361	372	369	380
11	● <i>Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûreté</i>	317	327	325	335	317	327	325	335
12	● <i>Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>	2	2	3	4	2	2	3	4
13	● <i>Facilités de crédit et de liquidité</i>	465	477	459	449	42	43	42	41
14	Autres obligations de financement contractuelles	1 212	1 285	1 321	1 417	607	668	690	760
15	Autres obligations de financement éventuel	3 567	3 339	3 144	3 028	433	368	350	343
16	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE					4 328	4 388	4 332	4 449
Entrées de trésorerie									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)								
18	Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	4 732	4 823	4 833	4 894	2 848	2 891	2 884	2 897
19	Autres entrées de trésorerie	489	492	492	464	488	490	490	462
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)								
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)								
20	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	5 221	5 315	5 325	5 358	3 336	3 381	3 374	3 359
EU-20a	● <i>Entrées de tréso entièrement exemptées</i>								
EU-20b	● <i>Entrées de trésorerie plafond de 90 %</i>								
EU-20c	● <i>Entrées de trésorerie plafond de 75 %</i>	5 221	5 315	5 325	5 358	3 336	3 381	3 374	3 359
Valeur ajustée totale									
21	Coussin de liquidité					5 498	5 857	6 233	6 467
22	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES					1 235	1 235	1 199	1 239
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ					465 %	499 %	550 %	550 %

Net stable funding ratio

Le NSFR est un ratio de liquidité à un an. Il permet d'encadrer la position de transformation d'une banque en exigeant que les actifs stables soient financés par un montant minimum de passifs stables. Les exigences de financements stables et les financements stables disponibles sont calculés en multipliant les actifs, passifs et expositions hors bilan par des coefficients reflétant leur échéance résiduelle et leurs caractéristiques de stabilité.

Le NSFR du groupe à fin décembre 2024 s'élève à 126 %, comparé à 128 % à fin décembre 2023. Ce niveau sensiblement supérieur au minimum réglementaire reflète une politique prudente de gestion du risque de liquidité.

/ EU LIQ2 : RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET

		Valeurs non pondérées par durée résiduelle				Valeur pondérée
		À vue	< 6 mois	6 mois à 1 an	> 1 an	
En millions d'euros		a	b	c	d	e
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	6 567			1 605	8 173
2	• Fonds propres	6 567			1 605	8 173
3	• Autres instruments de fonds propres					
4	Dépôts de la clientèle de détail		22 172	2 710	5 643	28 036
5	• Dépôts stables					
6	• Dépôts moins stables		22 172	2 710	5 643	28 036
7	Financement de gros :		7 239	3 592	19 750	21 747
8	• Dépôts opérationnels					
9	• Autres financements de gros		7 239	3 592	19 750	21 747
10	Engagements interdépendants					
11	Autres engagements :	90	1 481	261	1 347	1 477
12	• Engagements dérivés affectant le NSFR	90				
13	• Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.		1 481	261	1 347	1 477
14	FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL	6 658	30 893	6 562	28 345	59 433
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)		298			4
EU -15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture					
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles					
17	Prêts et titres performants :		21 082	10 658	28 802	41 608
18	• Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.					
19	• Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		1 550	15	185	347
20	• Prêts performants à des entreprises non financières, à la clientèle de détail et aux petites entreprises aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont :		19 418	10 627	28 366	40 945
21	• Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit					
22	• Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :					

23	● Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit				
24	● Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan	114	16	251	316
25	Actifs interdépendants				
26	Autres actifs :	2 539	116	4 225	5 325
27	● Matières premières échangées physiquement				
28	● Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP				
29	● Actifs dérivés affectant le NSFR				
30	● Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie	322			16
31	● Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus	2 217	116	4 225	5 308
32	Éléments de hors bilan	2 924	62	190	164
33	FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL	26 842	10 835	33 217	47 100
34	RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (EN %)				126,18 %

Actifs (non) grevés

/ EU AE4 — INFORMATIONS DESCRIPTIVES COMPLÉMENTAIRES

Informations qualitatives

Informations descriptives générales sur les charges grevant les actifs Voir section « Actifs (non) grevés » ci-dessous

Informations descriptives concernant l'impact du modèle économique sur les charges grevant les actifs et l'importance de ces charges pour le modèle de financement de l'établissement, qui fournissent aux utilisateurs le contexte des informations requises dans les modèles EU AE1 et EU AE2. Voir section « Actifs (non) grevés » ci-dessous

Un actif est considéré comme « grevé » s'il sert de garantie ou est utilisé dans le but de sécuriser, collatéraliser ou réhausser une transaction de laquelle il ne peut pas être séparé. Par opposition, est « non grevé », un actif exempt de toutes limitations d'ordre juridique, réglementaire ou contractuel limitant la capacité de l'établissement à disposer librement de cet actif.

À titre d'exemple, entrent dans la définition des actifs grevés, les types de contrats suivants :

- les actifs cédés aux véhicules de titrisation quand ces actifs n'ont pas été décomptabilisés par l'entreprise. Les actifs sous-jacents aux titrisations auto-souscrites ne sont pas considérés comme grevés, sauf si ces titres sont utilisés pour nantir ou garantir de quelque manière une autre transaction (financements auprès de la Banque Centrale par exemple) ;

- le collatéral destiné à réduire le risque de contrepartie sur instruments dérivés enregistrés en chambre de compensation ou négociés en bilatéral ;
- les financements sécurisés.

Les informations sur les actifs grevés et non grevés publiées dans les trois tableaux suivants sont calculées conformément au règlement 2021/637. Les valeurs publiées correspondent aux médianes des données trimestrielles sur une période de douze mois glissants.

Pour la période se terminant au 31 décembre 2024, le montant médian des actifs grevés sous forme de cession à un véhicule de titrisation ou d'apport en garantie s'élève à 11 666 M€, soit 17 % des actifs totaux.

/ AE1 – ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS

	Valeur comptable des actifs grevés		Juste valeur des actifs grevés		Valeur comptable des actifs non grevés		Juste valeur des actifs non grevés	
	010	Dont théoriquement éligibles EHQLA et HALA 030	040	Dont théoriquement éligibles EHQLA et HALA 050	060	Dont théoriquement éligibles EHQLA et HALA 080	090	Dont théoriquement éligibles EHQLA et HALA 100
En millions d'euros								
010 ACTIFS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIANT LES INFORMATIONS	11 666				58 516	5 227		
030 Instrument de capitaux propres	41		41		2		2	
040 Titres de créance					364	261	364	261
050 ● dont obligations garanties								
060 ● dont titrisations								
070 ● dont émis par des administrations publiques					193	107	193	107
080 ● dont émis par des sociétés financières					78	73	78	73
090 ● dont émis par des sociétés non-financières								
120 Autres actifs	11 623				58 128	4 983		

Médiane des montants à la fin de chaque trimestre.

/ EU AE2 – SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS

	JV des sûretés		JV des sûretés	
	Grevés reçues ou des propres titres de créance grevés émis 010	Dont théoriquement éligibles EHQLA et HALA 030	Reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés 040	Dont théoriquement éligibles EHQLA et HALA 060
En millions d'euros				
130 SÛRETÉS REÇUES PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIANT LES INFORMATIONS			841	
140 Prêts à vue			804	
150 Instrument de capitaux propres				
160 Titres de créance				
170 ● dont obligations garanties				
180 ● dont titrisations				
190 ● dont émis par des administrations publiques				
200 ● dont émis par des sociétés financières				
210 ● dont émis par des sociétés non-financières				
220 Prêts et avances autres que les prêts à vue				
230 Autres sûretés reçues			30	
240 PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS AUTRES QUE PROPRES OBLIGATIONS GARANTIES OU TITRISATIONS				
241 PROPRES OBLIGATIONS GARANTIES ET TITRISATIONS ÉMISES ET NON ENCORE DONNÉES EN NANTISSEMENT				
250 TOTAL ACTIFS, SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	11 666			

Les sûretés reçues sont renseignées « à vue », car la garantie peut être exercée aussitôt la défaillance constatée.

Médiane des montants à la fin de chaque trimestre.

/ EU AE3 – SOURCES DES CHARGES GREVANT LES ACTIFS

	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés 010	Actifs, sûretés reçues et propres titres de créance émis, autres qu'obligations garanties et titrisations, grevés 030
En millions d'euros		
010 VALEUR COMPTABLE DE PASSIFS FINANCIERS SÉLECTIONNÉS	7 870	11 666

Les montants reportés sont les valeurs médianes à la fin de chaque trimestre.

3.10 Risques opérationnels et de non-conformité

/ EU ORA – INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RISQUE OPÉRATIONNEL

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 435, paragraphe 1, points a), b), c) et d), du CRR.	a)	Publication des objectifs et des politiques en matière de gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégies et processus: Partie 3-2-1 – Politique de gouvernance des risques – Risk appetite framework • Structure et organisation de la fonction de gestion du risque en matière de risque opérationnel: Partie 3-2-2 Organisation du contrôle des risques • Mesure et contrôle du risque: Partie 3-10-2: Mesure des risques opérationnels et dispositif de suivi et 3-10-3 Exposition au risque et calcul des exigences ; • Déclaration du risque opérationnel: Partie 3-2-2 Organisation du contrôle des risques • Politiques de couverture et d'atténuation du risque opérationnel: Partie 3-10-4 Assurance des risques opérationnels
Article 446 du CRR.	b)	Publication des approches pour l'évaluation des exigences minimales de fonds propres	Partie 3-10-3 Exposition au risque et calcul des exigences Partie 3-1-1-Exigence des fonds propres par types de risques
Article 446 du CRR.	c)	Description de l'approche méthodologique AMA utilisée (<i>le cas échéant</i>)	N/A pour le groupe Mobilize F.S.
Article 454 du CRR.	d)	Indiquer le recours à l'assurance pour l'atténuation du risque dans l'approche par mesure avancée (<i>le cas échéant</i>)	N/A pour le groupe Mobilize F.S.

03.

3.10.1 Gestion des risques opérationnels et de non-conformité

Le groupe Mobilize F.S. est exposé à des risques de pertes découlant soit d'événements extérieurs, soit d'inadéquations et de défaillances de ses processus, de son personnel ou de ses systèmes internes. Le risque opérationnel auquel le groupe Mobilize F.S. est exposé inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact tel que le risque d'interruption des activités en raison d'indisponibilité de locaux, de collaborateurs ou de systèmes d'information.

Les principaux risques opérationnels concernent l'interruption d'activité, les pertes ou dommages potentiels liés à l'informatique – infrastructure technologique ou utilisation d'une technologie – les fraudes internes et externes, l'atteinte à la réputation, l'inadéquation des ressources humaines, la mauvaise gestion des achats et l'externalisation des activités.

Les principaux risques de non-conformité sont liés au défaut de protection des données personnelles, au risque de conduite (conduct risk) ainsi qu'au non-respect :

- de la réglementation bancaire et sur les transactions financières ;
- des réglementations et des normes juridiques, fiscales et comptables ;
- des lois relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;

- des lois liées à l'anticorruption et aux comportements non-éthiques ;
- du cadre réglementaire applicable au rétablissement et à la résolution bancaire (BRRD).

Sont présentées ci-après sept familles de risques opérationnels et de non-conformité : les risques juridiques et contractuels, les risques de conduite (conduct risk), les risques fiscaux, les risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, les risques informatiques, les risques liés à la protection des données personnelles et les risques de réputation.

Risques juridiques et contractuels

Facteurs de risques

Toute évolution de la législation impactant la distribution du crédit et de l'assurance sur le lieu de vente comme toutes les évolutions réglementaires concernant l'activité bancaire et d'assurance peuvent influencer l'activité du groupe Mobilize F.S. Par ailleurs, une mauvaise interprétation de la loi ou d'éventuels comportements inappropriés de salariés ou de mandataires peuvent également influencer l'activité du groupe Mobilize F.S.

Principes et dispositifs de gestion

Le groupe Mobilize F.S. met en œuvre des analyses juridiques sur les nouveaux produits distribués et un suivi régulier des réglementations auxquelles elle est soumise afin de s'y conformer. Le groupe a aussi mis en place un dispositif de contrôle interne destiné à s'assurer notamment de la conformité des opérations réalisées par les salariés et mandataires.

Risque de conduite (conduct risk)

Facteurs de risques

Tout comportement inapproprié de salariés ou de mandataires agissant dans la distribution des produits et services et qui porte préjudice aux clients peut influencer l'activité du groupe Mobilize F.S.

Principes et dispositifs de gestion

Le groupe Mobilize F.S. met en œuvre des analyses juridiques sur les produits distribués et assure un suivi régulier des réglementations auxquelles elle est soumise afin de s'y conformer. Le groupe s'assure également que ses produits et ses pratiques commerciales ne sont pas contraires aux intérêts du client. Enfin le groupe a aussi mis en place un dispositif de contrôle interne destiné à s'assurer notamment de la conformité des opérations réalisées par ses salariés et mandataires.

Risques fiscaux

Facteurs de risques

Du fait de son exposition internationale, le groupe Mobilize F.S. est soumis à de nombreuses législations fiscales nationales, susceptibles de modifications et d'incertitudes d'interprétation qui pourraient avoir un effet sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Principes et dispositifs de gestion

Le groupe Mobilize F.S. a mis en place un dispositif de veille visant à recenser et à traiter les sujets fiscaux le concernant.

Les contestations fiscales auxquelles Mobilize F.S. peut être confrontée à l'occasion des contrôles fiscaux font l'objet d'un suivi particulier et, le cas échéant, de provisions destinées à couvrir le risque estimé.

Risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme

Facteurs de risques

Dans le cadre de ses activités, le groupe Mobilize F.S. est exposé à des risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme. À ce titre le groupe Mobilize F.S. est soumis à un cadre réglementaire international, européen et français en matière de Lutte Contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT). Ce cadre prévoit des sanctions tant pénales que financières et disciplinaires.

Principes et dispositifs de gestion

Le groupe Mobilize F.S. met en œuvre une politique groupe déclinée dans une procédure générale et des procédures métier Corporate qui sont transposées au sein des entités du groupe. Des indicateurs du niveau de conformité du dispositif de maîtrise des risques LCB-FT sont déclinés et pilotés dans l'ensemble des entités dont RCI Banque S.A. détient le contrôle effectif.

Risques informatiques

Facteurs de risques

L'activité du groupe Mobilize F.S. dépend en partie du bon fonctionnement de ses systèmes informatiques. La Direction des systèmes d'information (DSI) du groupe Mobilize F.S. contribue par sa gouvernance, sa politique de sécurité, ses architectures techniques et ses processus dont la gestion des risques à lutter efficacement contre les menaces (cybercriminalité, fraude...) afin de réduire les risques informatiques (incidents sécurité, arrêt des systèmes, perte ou non qualité de données...).

Principes et dispositifs de gestion

Le pilotage des risques SI au sein du groupe Mobilize F.S. prend en compte la bonne maîtrise des risques SI principaux potentiels au travers de la gouvernance, de la continuité d'activité, de la sécurité SI, de la gestion des changements et opérations, de l'intégrité des données et des sous-traitances.

La maîtrise de ces risques SI est assurée notamment par :

- l'intégration du pilotage des risques informatiques dans le dispositif global de pilotage et de maîtrise des risques Mobilize F.S. à tous les niveaux de l'entreprise, conformément aux meilleures pratiques, aux guidelines de l'EBA (European Banking Authority) et de l'ACPR, ainsi que la nouvelle réglementation européenne DORA sur la résilience opérationnelle numérique dans les établissements financiers ;
- le niveau de protection du réseau informatique au niveau du groupe ;
- l'animation, le suivi et la gestion au quotidien de la « Politique de Maîtrise de l'Information » du groupe ;
- des actions de sensibilisation et formations à la sécurité et à la résilience opérationnelle numérique pour tout le personnel (e-learning, communications...);
- les actions, le support et les contrôles effectués par le Département risques, référentiel et sécurité SI Mobilize F.S., qui s'appuie sur un réseau de Correspondants Sécurité Informatique au niveau de chaque DSI filiale, ainsi que sur un réseau de contrôleurs internes ;
- une politique de sécurité SI groupe (PSSI), intégrant les exigences réglementaires (bancaires, RGPD/données personnelles, etc.), une démarche de pilotage global et une adaptation permanente de la sécurité SI (SMSI - Système de Management de la Sécurité SI) ;
- une politique de tests d'intrusion et de surveillance de plus en plus exigeante, aussi bien sur les risques externes (ex : sites internet, applications mobiles) que sur les risques internes ;
- un dispositif de gestion du Plan de Reprise d'Activité (PRA) en place et des tests réguliers de ce dispositif, incluant la problématique des cyber-risques et gestion de crises (PUPA - Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité) ;

- un dispositif et l'animation et formation aux risques et processus SI de correspondants méthodes, responsables métiers et informatiques déployés dans l'ensemble du groupe et contribuant aux contrôles d'efficacité et conformité des processus et systèmes informatiques ;
- un process groupe de gestion et registre des services externalisés et de l'ensemble des services et fournisseurs informatiques associés incluant les différentes dimensions liées à ces risques (gouvernance, sécurité...);
- un dispositif complet de contrôle des processus SI couvrant l'ensemble des risques SI sur l'ensemble du périmètre des SI Mobilize F.S. (internes et externalisés);
- le renforcement continu de la robustesse s'appuyant entre autres sur une veille réglementaire et technologique.

Focus sur la sécurité informatique

Le groupe Mobilize F.S. met en œuvre la politique de Sécurité des SI du groupe Renault, en prenant également en compte les exigences propres à son activité bancaire, et en accordant une place toute particulière à la gestion des accès à ses applications, à la protection des données personnelles ou sensibles et à la continuité d'activité. Une organisation sécurité dédiée (dont un SOC - Security Operation Center...) et de nombreux outils sécurité sont en place, assurant une surveillance continue, et qui se renforce au fur et à mesure de l'évolution des risques (pour la surveillance du réseau et des applications, éviter les fuites de données, surveiller le cloud et internet, etc) par exemple en développant la CTI (Cyber-Threat Intelligence).

Dans le cadre du Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité du groupe Mobilize F.S., des plans SI de reprise des activités sont opérationnels sur l'ensemble des applications du groupe Mobilize F.S. Ils sont testés au minimum une fois par an. Ces plans s'intègrent au processus de gestion de crise Mobilize F.S. qui assure la coordination de celui-ci avec les différents métiers (dont SI), filiales, partenaires Mobilize F.S. et régulateurs groupe ou locaux (ACPR/BCE, CNIL...).

Les utilisateurs du Système d'Information sont assujettis contractuellement à un respect des règles d'usage de l'outil informatique. Le groupe veille à conserver le même niveau de protection dans le cadre du développement de nouvelles activités (déploiement vers de nouveaux territoires ou filiales...).

L'hébergement d'une grande partie des moyens d'exploitation de l'informatique groupe se fait sur les centres de données «C2»(centre principal) et «C3»(centre de secours) qui permettent de garantir le meilleur niveau de protection et disponibilité de nos systèmes et applications. Les exigences de sites de secours et de respect des règles sont également appliquées aux hébergements cloud.

Les exigences et contrôles sécurité sont gérés aussi bien sur les SI internes que sur les SI externalisés et ce dès les appels d'offres aux contrats et sur tout le cycle de vie des applications et systèmes.

Risques liés à la protection des données personnelles

Facteurs de risques

Le règlement européen sur la protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 s'applique à RCI Banque S.A. Depuis lors, de nombreux pays ont mis en place une réglementation similaire sur la protection des données personnelles. La non-conformité à ces réglementations pourrait avoir des effets sur l'activité et la réputation du groupe Mobilize F.S.

Principes et dispositifs de gestion

Un Délégué à la Protection des Données (DPO) est responsable d'assurer la gouvernance et la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires au respect de ces réglementations, permettant d'assurer la protection des données des clients, mais aussi des collaborateurs de l'ensemble du groupe. La maîtrise des risques liés à la protection des données personnelles est assurée notamment par la mise en place d'une politique de traitement des données à caractère personnel, le suivi de tous les traitements de données dès la conception, la mise en place de moyens organisationnels et techniques adaptés et la sensibilisation régulière des collaborateurs de l'entreprise au sujet.

Risques de réputation

Facteurs de risques

Le groupe Mobilize Financial Services est exposé à un risque de dégradation de la perception de ses clients, de ses contreparties, de ses investisseurs ou des superviseurs, pouvant affecter défavorablement le groupe.

Principes et dispositifs de gestion

Le groupe Mobilize Financial Services a mis en place une gouvernance d'entreprise permettant une gestion efficace des risques de conformité. Grâce à l'élaboration d'indicateurs et à leur analyse, le suivi de ce risque permet de mener, le cas échéant, des actions correctrices.

3.10.2 Mesure des risques opérationnels et dispositif de suivi

Des comités locaux et groupe dédiés, notamment les comités de contrôle interne groupe incluant le Comité des risques opérationnels et le Comité éthique et conformité qui se tiennent tous les trimestres, permettent un suivi de

l'évolution de la cartographie, de son évaluation, des indicateurs, des alertes et des plans correctifs d'actions associés.

3.10.3 Exposition au risque et calcul des exigences

Le risque opérationnel est traité en méthode standard.

L'exigence en fonds propres est calculée à partir du Produit Net Bancaire retraité moyen observé sur les trois dernières années, brut des autres charges d'exploitation. L'indicateur est ventilé sur deux lignes d'activité (Banque de détail et Banque

commerciale) dont les coefficients réglementaires sont respectivement de 12 % et 15 %. La ligne d'activité « Banque de détail » correspond aux financements aux personnes physiques ainsi qu'aux PME qui entrent dans la définition de l'article 123 du CRR. La ligne d'activité « Banque commerciale » regroupe toutes les autres activités du groupe Mobilize F.S.

/ EU OR1 — EXIGENCES DE FONDS PROPRES POUR RISQUE OPÉRATIONNEL ET MONTANTS D'EXPOSITION PONDÉRÉS

	Indicateur pertinent			Exigences de fonds propres	Montant d'exposition au risque
	Exercice n-3	Exercice n-2	Exercice n-1		
En millions d'euros	a	b	c	d	e
Activités bancaires en approche élémentaire (BIA)					
Activités bancaires en approche standard (TSA)/en approche standard de remplacement (ASA)	2 097	1 977	2 360	286	3 576
En approche standard (TSA):	2 097	1 977	2 360		
En approche standard de remplacement (ASA):					
Activités bancaires en approche par mesure avancée (AMA)					

3.10.4 Assurance des risques opérationnels

Dommmages aux biens et pertes d'exploitation

Les sociétés françaises et anglaises du groupe Mobilize F.S. sont affiliées au programme mondial d'assurance dommages/pertes d'exploitation souscrit par Renault s.a.s.

Depuis 2023, toutes les filiales MFS situées dans des pays où Renault est implanté bénéficient de la garantie du programme groupe : perte d'exploitation consécutive à un dommage matériel.

Responsabilité civile

La responsabilité civile d'exploitation (responsabilité de l'entreprise pour les dommages causés à un tiers au cours ou à l'occasion de l'exercice de ses activités, en tous lieux, du fait de la personne assurée, du personnel, des bâtiments et matériels servant à l'activité) des filiales françaises est assurée depuis janvier 2010 par le programme mondial du groupe Renault.

Seule la responsabilité civile après livraison et/ou professionnelle (dommages résultant d'une mauvaise gestion ou du non-respect d'une obligation contractuelle vis-à-vis des tiers) spécifique aux activités du groupe Mobilize F.S. reste couverte par des contrats propres au groupe :

- un contrat couvre la responsabilité après livraison et/ou professionnelle des filiales Diac et Diac Location en ce qui concerne notamment les prestations de location longue durée et de gestion de parcs automobiles ;
- un contrat couvre les filiales Diac et Diac Location pour assurer les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant leur incomber en leur qualité de propriétaire ou de bailleur de véhicules et matériels automobiles en raison des activités garanties au titre de ce contrat, à savoir le crédit-bail, la location avec option d'achat et la location longue durée, étant précisé que ce contrat est une police d'assurance de second rang qui a vocation à intervenir en cas de défaut d'assurance du preneur ;
- en matière d'intermédiation en assurance RCI Banque S.A. et les filiales Diac et Diac Location sont assurées par des contrats spécifiques de Responsabilité civile professionnelle assortis d'une Garantie financière conformément aux articles L.512-6, L.512-7, R.512-14 et A.512-4 du Code des assurances, réglementation résultant de la transposition des Directives Européennes relatives à la distribution d'assurance.

Pour les filiales et succursales de RCI Banque S.A. à l'étranger les contrats de responsabilité civile d'exploitation et professionnelle, y compris la responsabilité professionnelle de l'intermédiaire en assurances, sont négociés avec les assureurs locaux et en conformité avec la réglementation locale résultant de la transposition de la directive européenne du 9 décembre 2002 pour des pays Européens, ou d'une autre réglementation équivalente pour les pays hors CEE. La Direction assurances pilote la cohérence des programmes avec les polices groupe.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, un programme d'assurance Responsabilité civile professionnelle pour le groupe Mobilize F.S. a été souscrit, en complément des polices locales (à l'exception de certaines Joint Ventures).

Au titre de ce programme, l'assureur prend en charge le paiement des conséquences pécuniaires (frais de défense civile) afférent à toute réclamation introduite par un tiers et fondée sur une faute professionnelle commise dans le cadre exclusif des activités assurées, telles que décrites ci-après, mettant en cause la Responsabilité civile professionnelle d'un ou plusieurs assurés (filiales du groupe Mobilize F.S.).

Le programme couvre les deux volets suivants :

- activités dites « réglementées » (celles pour lesquelles une assurance Responsabilité civile professionnelle est légalement obligatoire) : les activités d'intermédiation en assurance et, pour certains pays, en opérations de banque, définies comme « activité consistant à présenter, proposer ou aider à conclure des contrats d'assurance, respectivement, des opérations de banque ou de services de paiement, ou à effectuer tous travaux et conseils préparatoires à leur réalisation » ;
- activités dites « non réglementées » (celles pour lesquelles aucune obligation de souscrire une assurance Responsabilité civile professionnelle n'est imposée par la réglementation) : les activités dans le domaine bancaire, boursier, financier, immobilier, de l'assurance et de réassurance.

Assurance cyber

Renault S.A.S. a souscrit pour son compte et celui de ses filiales, depuis le 1^{er} janvier 2018, une police d'assurance des Risques Cyber.

3.11 Les risques ESG

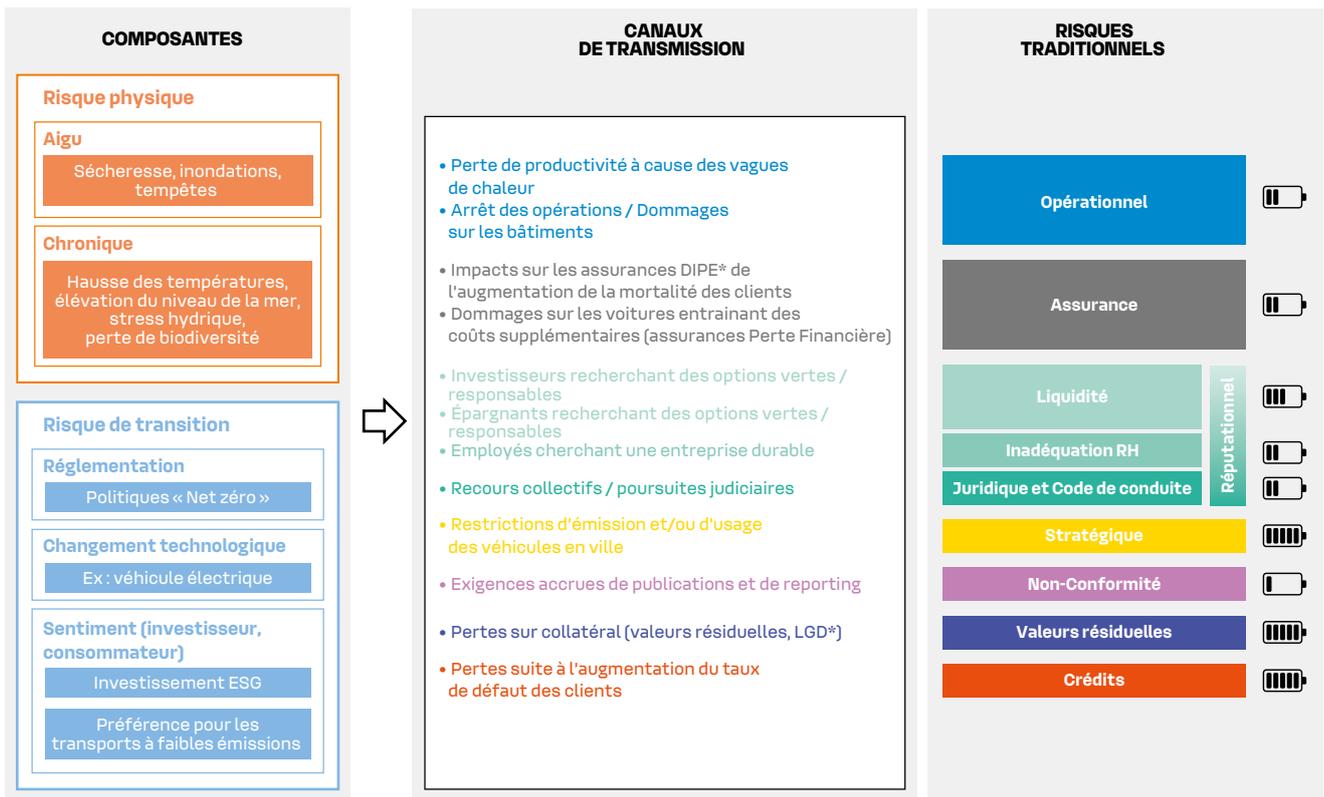
Les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ESG correspondent aux effets que peuvent provoquer des événements climatiques et environnementaux, des évolutions sociales et sociétales ainsi que des défaillances de gouvernance dans le fonctionnement et la conduite des activités du groupe mais également sur les contreparties du groupe Mobilize F.S. Les risques ESG sont des facteurs pouvant accroître certaines catégories traditionnelles de risques, notamment : les risques de crédit et de contrepartie, de valeurs résiduelles, de liquidité, stratégiques, opérationnels et de non-conformité.

Les risques ESG sont donc susceptibles d'impacter les activités, le résultat d'exploitation, la situation financière et la réputation du groupe Mobilize F.S. via son activité directe et indirectement via ses contreparties (par exemple pouvant impacter leur taux de défaut).

La cartographie des risques C&E, permettant de recenser les impacts attendus des risques physiques et de transition, a été établie et s'appuie sur :

- une analyse de matérialité permettant de qualifier la fréquence et l'impact possible des risques C&E sur l'ensemble de l'activité et des catégories de risques du groupe Mobilize F.S., avant et après actions d'atténuation ;
- des études quantitatives et des analyses de sensibilité spécifiques à certaines activités et/ou certains portefeuilles.

/ CARTOGRAPHIE DES RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX



L'icône matérialise l'impact attendu (d'une faible probabilité et <1m€ à forte probabilité et >50 m€)

DIPE* : Assurance (Décès, Incapacité, Perte d'Emploi)
LGD* : Loss Given Default

L'analyse de matérialité et les études quantitatives permettent d'établir les risques les plus significativement impactés. Pour ces risques les constats principaux sont :

L'impact sur les objectifs stratégiques est potentiellement fort au regard des enjeux très élevés pour les constructeurs automobiles qui doivent répondre à une évolution rapide des réglementations, en particulier sur le niveau d'émissions des véhicules tout en faisant face à un environnement d'infrastructures en construction et à l'entrée de nouveaux intervenants. Ces transformations représentent des opportunités pour le groupe Mobilize F.S., les solutions de financement et services étant particulièrement nécessaires pour accompagner l'adoption de véhicules électrifiés.

L'impact sur le risque de crédit est perçu comme significatif à moyen et long terme même s'il reste assez limité à court terme compte tenu de la répartition des prêts par secteur d'activité du portefeuille de financements aux entreprises. Le groupe Mobilize F.S. est en effet peu présent sur les secteurs présentant un risque de transition élevé et, s'agissant du risque physique, la localisation de la clientèle du groupe Mobilize F.S. ne présente pas de concentration géographique excessive.

L'impact sur les valeurs résiduelles des véhicules est également un enjeu important, les réglementations et les technologies pouvant accélérer la dépréciation de certains modèles ; le groupe Mobilize F.S. a une exposition limitée sur ce risque à fin 2024 mais la stratégie du groupe intègre une croissance de cette exposition dans les prochaines années.

Le Risk Appetite Framework (RAF) C&E comprend quatre indicateurs, suivis trimestriellement par le Comité des risques du Conseil d'administration du groupe Mobilize F.S. :

- (1) réduction des émissions de CO₂ financées ;
- (2) note ESG du groupe Mobilize F.S. selon une agence de notation extra-financière ;
- (3) taux d'intervention du groupe Mobilize F.S. sur les ventes de véhicules électriques comparé au taux d'intervention des autres types de véhicules ;
- (4) nombre d'offres commerciales spécifiques aux véhicules électriques.

Deux de ces indicateurs (n°3 et 4 ci-dessus) sont suivis par marques, par segment de clients et par pays. Ils ont été déclinés dans les filiales en 2023.

L'indicateur n°3 a été mis en place pour mesurer l'efficacité des offres spécifiques aux véhicules électriques (indicateur n°4). Il est utilisé pour animer les filiales sur les enjeux climatiques. Il fait également partie des objectifs définis dans le cadre du schéma de rémunération variable de l'ensemble des cadres du groupe Mobilize F.S. Cette animation pourra être amenée à évoluer avec la mise en place de nouveaux KPIs.

Les principaux outils d'identification, mesure et gestion des risques C&E du groupe Mobilize F.S. sont listés ci-dessous et davantage détaillés dans les réponses (n) à (o) du Tableau 1 – Informations qualitatives sur le risque environnemental :

- crédit :
 - analyses quantitatives et analyses de sensibilité sur les portefeuilles particuliers et sur les entreprises, PME incluses,
 - intégration de critères C&E dans le process d'octroi (i) des concessionnaires et (ii) des entreprises ;
- liquidité : levée de green bonds liés au financement de véhicules électriques ;
- marché : Intégration de critères C&E dans la politique d'investissement (gestion de la réserve de liquidité) ;
- opérationnel : analyse d'impact des risques C&E physiques sur les sites d'activité ;
- stratégique :
 - suivi d'indicateurs (taux d'intervention et profitabilité des financements sur véhicules électriques),
 - analyse d'impact des Zones à Faible Émission en Europe,
 - tarification : en proposant régulièrement une tarification incitative, le groupe encourage ses clients à passer aux véhicules électriques afin d'accélérer leur effort de transition.

03. LES RISQUES – PILIER III

LES RISQUES ESG

Depuis 2022, Mobilize F.S. a lancé un projet pour évaluer les émissions financées de tous les véhicules de son portefeuille, couvrant tous les segments de clients. Ce projet a débuté sur ses sept principaux marchés en 2022 et s'est étendu à tous les pays du groupe en 2023 :

- les véhicules à faibles émissions (véhicules électriques à batterie et véhicules hybrides rechargeables) représentent 8,2 % de l'ensemble des contrats actifs ;
- les émissions de gaz à effet de serre moyennes sont de 182,7 gCO₂/km (well to wheel), en baisse de 2,3 % par rapport à décembre 2023. Les définitions, hypothèses et évolutions méthodologiques sont détaillées dans la note accompagnant les modèles quantitatifs.

Le modèle 3 sur les indicateurs d'alignement du portefeuille, comparé au scénario net zero 2050 IEA, présente ces mêmes éléments sur le périmètre des clients entreprises non financières.

La gouvernance des risques climatiques et environnementaux s'appuie sur une organisation dédiée :

La gouvernance de Mobilize F.S. permet ainsi d'intégrer la double matérialité, comme présenté dans le schéma ci-dessous.



Prise en compte de la double matérialité des risques ESG par la gouvernance de Mobilize FS

Enfin, le groupe Mobilize F.S. s'est également doté d'une gouvernance solide dans la prise en compte des règles éthiques et de la conformité à travers les dispositifs anti-blanchiment, de gestion des conflits d'intérêts, d'alertes professionnelles. La prévention des risques sociaux internes

- la Direction de la gestion des risques, dotée d'un pôle Risques Climatiques et Environnementaux, développe une vision globale de ces risques et de leurs impacts sur les différents risques du groupe : stratégiques, financiers, ou opérationnels ;
- le Département sustainability au sein de la Direction marketing et stratégie a pour mission de développer la stratégie ESG du groupe Mobilize F.S. et d'assurer son intégration dans la stratégie globale Renault Group.

Depuis 2021, la gouvernance des risques climatiques et environnementaux repose sur un comité dédié réunissant l'ensemble des Directions du groupe.

Le Conseil d'administration valide la stratégie de développement durable et les objectifs de décarbonation. Il dispose des compétences nécessaires, soit à travers l'expertise spécifique de ses membres soit à travers des formations périodiques, pour challenger le management sur la prise en compte des enjeux C&E et les résultats atteints.

fait également l'objet d'un dispositif dédié piloté par la Direction groupe des ressources humaines avec le support de l'équipe Sustainability. Plusieurs événements de formation et de sensibilisation ont été mis en place et des indicateurs de performance spécifiques sont suivis.

L'intégration des risques ESG dans la stratégie, la gouvernance et la gestion des risques du groupe Mobilize F.S. est détaillée dans les tableaux ci-dessous.

/ TABLEAU 1 – INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RISQUE ENVIRONNEMENTAL (CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 449 BIS DU CRR)

Stratégie et processus économiques

(a) Stratégie économique de l'établissement visant à intégrer les facteurs et les risques environnementaux, en tenant compte de leur incidence sur l'environnement économique, le modèle économique, la stratégie et la planification financière de l'établissement	<p>Le groupe Mobilize F.S. propose des solutions de financement pour des véhicules répondant à des critères environnementaux de plus en plus stricts. Le groupe ne finance pas les projets des entreprises opérant dans des secteurs fortement exposés aux risques climatiques et environnementaux. Ainsi, la stratégie du groupe Mobilize F.S. s'inscrit dans l'écosystème développé par les groupes Renault et Nissan autour du véhicule électrique. Le groupe Mobilize F.S. a ainsi développé une gamme de services facilitant l'adoption des véhicules électriques tels que (i) la possibilité pour un client de véhicule électrique de disposer d'un véhicule thermique pendant quelques semaines par an, (ii) l'accès à des bornes de recharge en France via une carte de crédit et dans toute l'Europe via un pass de recharge, (iii) l'acquisition d'une borne de recharge à domicile et le financement de son installation ou (iv) un service d'abonnement pour l'utilisation d'un véhicule, permettant au client de tester un véhicule électrique pendant quelques mois.</p> <p>Dans le cadre de son engagement en faveur d'une nouvelle forme de mobilité, plus soucieuse de son empreinte écologique, le groupe Mobilize F.S. soutient la mobilité électrique en participant au financement des infrastructures. De plus, le groupe développe une gamme complète de services visant à simplifier et améliorer l'expérience des utilisateurs de véhicules électriques en intégrant des services complémentaires développés par l'entité Mobilize Beyond Automotive, tels que la réservation de places de stationnement équipées de bornes de recharge, la planification d'itinéraire optimisé en fonction de l'autonomie des véhicules, la gestion des paiements, et des informations actualisées sur l'état des infrastructures et leur disponibilité.</p> <p>Dans une phase où les volumes de véhicules électriques restent minoritaires dans les ventes, le groupe s'appuie sur une tarification généralement plus attractive.</p> <p>S'agissant de sa stratégie de refinancement le groupe Mobilize F.S. diversifie ses sources d'apports de liquidité avec des green bonds et des green deposits adossés au financement de véhicules électrifiés en veillant à la transparence des informations afin d'attirer de nouveaux investisseurs.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. réalise une veille réglementaire constante pour s'informer et anticiper les évolutions réglementaires, tant bancaires que liées à des politiques publiques autour du transport ou de l'automobile et pouvant constituer un risque C&E de transition sur son business model. Des échanges ont lieu avec les équipes Renault Group lors de comités dédiés auxquels prend part le groupe Mobilize F.S. et qui permettent de mieux anticiper l'effet des évolutions réglementaires ou de les accompagner.</p> <p>Dans ce cadre, l'acquisition de véhicule et son financement étant liés aux restrictions réglementaires d'accès à certaines zones géographiques (urbaines notamment), le groupe Mobilize F.S. suit et évalue les impacts potentiels du développement des Zones à Faible Emission ZFE en Europe dans ses principaux pays d'activité. Ces évolutions représentent un enjeu stratégique significatif sur l'activité du groupe Mobilize F.S.</p> <p>En 2023 le groupe Mobilize F.S. a mis en place un outil de calcul des émissions carbone pour l'ensemble de notre chaîne de valeur. Les résultats observés sur les propres émissions du groupe (Scope 1, Scope 2 et Scope 3 amont) nous ont permis de définir un plan d'action contribuant à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone.</p> <p>Le processus achats du groupe Mobilize F.S. prévoit un questionnaire ESG à destination des fournisseurs et une prise en compte des critères ESG dans le processus de sélection des fournisseurs</p> <p>Enfin, une charte d'achat responsable a été établie et intègre la thématique climat et l'environnement. En signant la charte, les fournisseurs du groupe Mobilize F.S. s'engagent à se conformer aux réglementations sur la protection de l'environnement, proposer, si possible, des solutions efficaces en faveur de l'environnement, appliquer les meilleures pratiques environnementales de leur profession ainsi qu'optimiser la consommation de ressources et tendre vers la réduction de la pollution générée par leurs activités.</p>
(b) Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque environnemental à court, moyen et long terme, et évaluation des performances au regard de ces objectifs, cibles et limites, y compris les informations prospectives relatives à la définition de la stratégie et des processus économiques	<p>Le groupe Mobilize F.S. surveille son exposition aux secteurs économiques et aux activités qui ne sont pas en adéquation avec la stratégie ESG de la banque et/ou qui pourraient affecter son risque de crédit et de réputation. Pour cela, le groupe Mobilize F.S. réalise un suivi sectoriel des expositions prenant en compte des facteurs ESG. Compte tenu de la répartition actuelle des actifs par secteur d'activité, il n'a pas été jugé nécessaire, à ce stade, d'introduire de limite ou de seuil sur ces indicateurs.</p>

Stratégie et processus économiques

(c) Activités d'investissement actuelles et cibles d'investissement (futures) en faveur d'objectifs environnementaux et d'activités alignées sur la taxonomie de l'UE	<p>Par son activité de financement de véhicules électriques ou hybrides ainsi que de bornes de recharges, le groupe Mobilize F.S. contribue à la transition vers une mobilité décarbonée, participant ainsi à l'objectif d'atténuation des changements climatiques.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. participe à l'allongement du cycle de vie des véhicules en proposant des financements de véhicules d'occasion avec services et engagements de reprise (offre seconde et troisième vie) en s'appuyant sur des outils de remarketing et une expertise d'estimation des valeurs résiduelles.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. a mené une étude préliminaire d'exposition de ses bâtiments d'exploitation (bureaux et data centers) aux aléas climatiques et environnementaux. Plusieurs sites ont été identifiés comme étant potentiellement en risque et des études complémentaires plus poussées pourraient être menées afin de comprendre les enjeux d'adaptation aux changements climatiques et environnementaux.</p>
(d) Politiques et procédures de dialogue direct et indirect avec des contreparties nouvelles ou existantes sur leurs stratégies d'atténuation et de réduction des risques environnementaux	<p>Depuis 2022, le groupe Mobilize F.S. a développé son approche d'analyse des politiques environnementales de ses clients corporate présents dans des secteurs à risques Climatiques et Environnementaux élevés. À ce jour, cette analyse se base sur les données publiées par ces mêmes contreparties et sur leurs ratings ESG par des agences de notation extra-financière lorsqu'ils existent.</p> <p>Avec les clients concessionnaires :</p> <ol style="list-style-type: none">i) le groupe Mobilize F.S. vérifie chaque année, lors de la revue des limites, que les biens financés des clients concessionnaires sont assurés contre les risques physiques ;ii) le groupe Mobilize F.S. a mis en place, lors du processus de connaissance client KYC (Know Your Customer), un échange sur les risques C&E physiques subis, concernant notamment les impacts d'événements climatiques sur les stocks, showrooms ou sur l'activité en général. <p>Avec les clients « entreprise » :</p> <p>Dans le cadre du processus d'octroi, pour les entreprises de plus de 50M€ de chiffre d'affaires, le groupe Mobilize F.S. a mis en place des critères ESG basés sur les codes secteurs NACE des contreparties en identifiant les secteurs les plus exposés aux risques climatiques et environnementaux.</p> <p>Ce score d'exposition par secteur s'appuie sur l'étude ESG d'une agence de rating à partir de 5 catégories notées de « faible » à « très élevée » :</p> <ul style="list-style-type: none">● la transition carbone ;● les risques climatiques physiques ;● la gestion de l'eau ;● la gestion des déchets et de la pollution ;● le capital naturel. <p>Cette évaluation conduit à deux scores : un pour le risque de transition et l'autre pour les risques physiques.</p> <p>Pour les contreparties des secteurs identifiés comme les plus exposés sur l'un des deux scores, une analyse ESG est requise dans le processus d'acceptation. Cette analyse inclut la prise en compte de rating ESG, des politiques et des objectifs ESG définis par la contrepartie etc.</p> <p>En proposant des offres ciblées, le groupe Mobilize F.S. encourage ses clients à passer aux véhicules électriques afin d'accélérer leur effort de transition.</p>

Gouvernance

<p>(e) Responsabilités de l'organe de direction dans l'établissement du cadre de tolérance au risque et dans la supervision et la gestion de la mise en œuvre des objectifs, de la stratégie et des politiques définis dans le contexte de la gestion des risques environnementaux, couvrant les canaux de transmission pertinents</p>	<p>Les membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration du groupe Mobilize F.S. ont été formés aux risques C&E actuels et potentiels aux bornes du groupe.</p> <p>Concernant le cadre général de la gouvernance du groupe Mobilize F.S. :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) la Direction de la gestion des risques est responsable de l'identification, de la mesure et du pilotage des risques C&E pesant sur son business model ; ii) l'équipe Développement Durable au sein de la Direction marketing et stratégie du groupe Mobilize F.S. est responsable de l'identification, de la mesure et de la gestion des impacts que le modèle économique du groupe Mobilize F.S. pose sur les éléments climatiques et environnementaux. <p>Concernant le pilotage opérationnel des projets C&E, les responsabilités sont partagées entre plusieurs Pôles ou Directions : risques, sustainability, marketing, contrôle interne et crédit sont fréquemment associés.</p> <p>Le comité de pilotage risques C&E réunissant l'ensemble des membres du Comité exécutif, est systématiquement informé de l'avancée des plans d'action liés aux risques C&E, veille au respect des indicateurs du risque et s'assure de l'intégration des risques C&E dans les processus opérationnels.</p> <p>En 2022, le Comité des risques du Conseil d'administration a validé l'inclusion de 4 indicateurs C&E dans le RAF du groupe Mobilize F.S. ainsi que leur limite et seuil d'alerte.</p> <p>En 2023, le Comité des risques du Conseil d'administration a validé la trajectoire de décarbonation du groupe Mobilize F.S. et le Conseil d'administration a validé la stratégie environnementale incluant les leviers permettant la réduction des émissions de CO₂ financées.</p> <p>En 2024, le Comité des risques du Conseil d'administration a validé les modifications mineures apportées aux seuils du risk appetite framework. Le Conseil d'administration a validé la nouvelle stratégie ESG</p>
<p>(f) Intégration par l'organe de direction des effets à court, moyen et long terme des facteurs et risques environnementaux dans la structure organisationnelle, tant au sein des lignes d'activité que des fonctions de contrôle interne de l'établissement</p>	<p>Le RAF du groupe Mobilize F.S. contient 1 indicateur concernant les réductions d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) financées. Le groupe Mobilize F.S. s'est engagé à l'atteinte de l'objectif Net Zero en 2050, en ligne avec les objectifs Renault Group. Une trajectoire de réduction des émissions financées (scope 3 aval) à 2030 incluant des objectifs intermédiaires a été validée par le Conseil d'administration en 2023. Le groupe Mobilize F.S. mesurera les éventuels écarts de réduction d'émissions avec les ambitions prises.</p> <p>La réduction des émissions financées est elle-même liée à un second objectif, lui aussi matérialisé dans le RAF, à savoir le taux d'intervention du groupe sur les véhicules électriques par rapport aux véhicules thermiques. Cet objectif permet un suivi de la performance commerciale sur les véhicules électriques.</p> <p>Les 3 lignes de défense (LoD) du groupe Mobilize F.S. sont concernées par la gestion des risques C&E. Les responsabilités ont été clairement définies et attribuées entre les différentes directions, dont les pilotes de risques, le contrôle interne et l'audit interne.</p> <p>La direction de l'audit interne a mené une première revue indépendante de la gouvernance et du cadre de gestion des risques C&E fin 2022. Une nouvelle revue a été menée en 2024 conduisant à la mise en place de quelques actions correctives.</p>

Gouvernance

(g) Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques environnementaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des comités, la répartition des tâches et des responsabilités et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction, couvrant les canaux de transmission pertinents	<p>Les rôles des comités du groupe Mobilize F.S. dans la gestion des facteurs et risques C&E ont été définis ainsi que les relations entre les différents comités. Le comité de pilotage des risques C&E se tient durant la même séance que le Comité Sustainability, permettant ainsi de traiter, avec les mêmes participants, la double matérialité de ces enjeux. Les sujets risques C&E sont également présentés pour information ou pour validation au Comité des risques du Conseil d'administration.</p> <p>Les 3 lignes de défense (LoD) du groupe Mobilize F.S. sont concernées par la gestion des risques C&E. Les responsabilités ont été clairement définies et attribuées entre les différentes directions, dont les pilotes de risques, le service de contrôle des risques, le contrôle interne et audit interne.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. a commencé à former ses collaborateurs avec les ateliers « Fresque du Climat » et déploiera cette formation pour l'ensemble des pays (https://fresqueduclimat.org/). En 2023, 7 collaborateurs ont été formés pour devenir « animateur de la fresque du climat » et ainsi déployer cette formation dans différents pays (UK, France, Italie et Pays Bas). En 2024, 122 employés ont été sensibilisés aux enjeux climatiques grâce à la Fresque du Climat.</p>
(h) Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques environnementaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des comités, la répartition des tâches et des responsabilités et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction, couvrant les canaux de transmission pertinents	<p>Les 4 indicateurs du RAF sont intégrés dans le tableau de bord des Risques et présentés trimestriellement au Comité des risques du Conseil d'administration. Ces mêmes indicateurs sont également présentés au comité de pilotage risques C&E accompagnées d'analyses complémentaires.</p> <p>La performance du groupe Mobilize F.S. sur les véhicules électriques à travers le taux d'intervention est présentée a minima trimestriellement au Comité exécutif</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. a développé un tableau de bord ESG à des fins de reporting interne, comportant plusieurs KPIs ESG.</p>
(i) Alignement de la politique de rémunération sur les objectifs de l'établissement en matière de risques environnementaux	Après une phase de mise en œuvre et de monitoring des indicateurs courant 2022, le groupe Mobilize F.S. intègre depuis le 1 ^{er} janvier 2023 un objectif C&E dédié dans le dispositif de rémunération variable. Cet objectif a été étendu à une population plus large de collaborateurs en 2024 (correspondant à l'ensemble des cadres du groupe Mobilize F.S.)

Gestion des risques

(j) Intégration des effets à court, moyen et long terme des facteurs et risques environnementaux dans le cadre de tolérance des risques	<p>La Direction de gestion des risques du groupe Mobilize F.S. a réalisé une analyse de la matérialité des impacts des risques climatiques physiques et de transition sur les risques bancaires « classiques » (crédit, marché, assurance, opérationnel, stratégique, conformité, liquidité, etc.) à court, moyen et long terme. Le groupe Mobilize F.S. actualisera régulièrement cette analyse</p> <p>Le RAF du groupe Mobilize F.S. comporte 4 indicateurs C&E. A ce jour, 3 indicateurs sont basés sur l'activité annuelle tandis que le 4^e indicateur C&E, basé sur la réduction des émissions financées de gaz à effet de serre, permet de projeter son activité et les transformations de celle-ci à l'horizon 2030.</p>
(k) Définitions, méthodologies et normes internationales sur lesquelles repose le cadre de gestion des risques environnementaux	<p>Le groupe Mobilize F.S. utilise les définitions des risques C&E physiques et de transition rédigées par la BCE.</p> <p>De par la matérialité évaluée des risques C&E, ceux-ci ont été identifiés comme des risques critiques par le groupe Mobilize F.S. et sont suivis au niveau du Conseil d'administration</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. a pris en compte les résultats des stress test climatiques STC BCE 2022 et ACPR 2020. De plus, les données macro-économiques du FMI et de la Banque Mondiale sont utilisées dans les stress test et études quantitatives du groupe Mobilize F.S. En outre, les scénarios du Network for Greening the Financial System NGFS sont utilisés pour stresser les portefeuilles sur la clientèle des particuliers pour les 5 principaux pays d'activité du groupe Mobilize F.S.</p> <p>Enfin, le groupe a également développé ses propres méthodologies, listées ci-dessous et présentées plus en détail en question (n) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● une analyse qualitative du risque : (A) ; ● des analyses quantitatives : (B) (B bis) (G) ; ● des analyses de sensibilité, sur les risques de crédit par exemple : (C) (D) (E) (F) (H) (H bis) ; ● un score de risque C&E sectoriel selon une méthodologie interne, basée sur des études sectorielles : (D).

Gestion des risques

<p>(l) Processus d'identification, de mesure et de suivi des activités et des expositions (et, le cas échéant, des sûretés) sensibles aux risques environnementaux, couvrant les canaux de transmission pertinents</p>	<p>Le groupe a réalisé une analyse de matérialité des risques climatiques sur l'ensemble des risques bancaires (A) en interrogeant les pilotes des risques.</p> <p>De plus, différentes analyses, quantitatives et de sensibilité, ont été menées sur les risques de crédit (B) (B bis) (C) (D) (E), sur les risques de marché (F), sur les risques stratégiques (G) ainsi que sur les risques opérationnels (H) (H bis).</p> <p>Ces études complémentaires ont permis d'étayer l'analyse de matérialité qualitative, d'identifier et de mesurer plus précisément les différentes activités et portefeuilles exposés aux risques climatiques physiques et de transition. Les méthodologies des analyses (A) à (H bis) sont précisées en réponse (n).</p> <p>Ainsi, sur les <u>risques de crédit</u>, le groupe Mobilize F.S. a réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) sur le <u>portefeuille des particuliers</u> : une analyse historique de l'impact des risques C&E physiques sur le taux de défaut (B) et une seconde analyse quantitative de l'impact des risques C&E physiques et de transition en utilisant les scénarios du NGFS jusqu'en 2050 (C) ; ii) sur le <u>portefeuille entreprises, PME incluses</u> : une analyse de sensibilité aux risques C&E physiques et de transition en utilisant les scénarios BCE 2022 et ACPR 2020 et en s'appuyant sur un score C&E d'une agence de notation extra-financière (D). Cette même analyse a permis d'étudier le risque C&E de concentration sectorielle ; iii) sur le <u>recouvrement du collatéral</u> : une étude de sensibilité a permis d'évaluer le risque C&E de dévalorisation des actifs financés (E). <p>Ces analyses ont distingué les risques C&E physiques et de transition et les méthodologies sont précisées dans la réponse (n) ci-dessous.</p> <p>De plus, le groupe Mobilize F.S. a intégré dans sa politique d'acceptation vis-à-vis des clients Entreprises la prise en compte des politiques environnementales des entreprises analysées et les ratings ESG de Sustainalytics dans le KYC. Ces informations sont incluses dans l'arbre de décision d'octroi appliqué à cette clientèle.</p> <p>Concernant les <u>risques de marché</u>, limités à la gestion de la réserve de liquidité, une étude de sensibilité a été menée en paramétrant un stress équivalent à une crise climatique ou environnementale appliqué aux émetteurs corporate et souverains détenus en fin d'année (F).</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. a mis en place le suivi de la notation C&E des émetteurs corporates sur la base de données externes avec des objectifs non contraignants d'achat de titre d'émetteurs. Les consignes de gestion de la réserve de liquidité au regard des informations C&E et en plus des informations traditionnelles sont les suivantes : (i) les mieux notés en C&E seront à acheter en priorité, (ii) une limite de concentration sur les notes moyennes en C&E est mise en place, (iii) les mal notés en C&E sont à exclure des achats et (iv) une limite sur les non notés en C&E est également mise en place.</p> <p>Sur les risques stratégiques, le groupe Mobilize F.S. a mené une étude sur l'impact des zones à faible émission (G) en se concentrant sur les 5 principaux pays d'activité du groupe en Europe.</p> <p>Concernant les <u>risques opérationnels</u>, 2 études complémentaires ont permis d'identifier les sites d'activité du groupe Mobilize F.S. exposés aux risques C&E physiques sur les 36 pays d'activité (H) ainsi que les sites d'activité et leur site de repli exposés plus précisément aux inondations, sur les 6 pays principaux pays d'activité (H bis).</p> <p>Dans le cadre du processus d'évaluation des tiers (Third party Integrity Management – TIM), notamment sur ses clients-entreprises, partenaires et fournisseurs, le groupe Mobilize F.S. utilise un outil externe d'analyse de conformité, (solution Compliance Catalyst de Moody's), donnant accès aux bases d'informations LexisNexis et Orbis sur : (i) les éventuelles condamnations de la contrepartie pour motifs environnementaux ainsi que (ii) les éléments négatifs rapportés par les médias pouvant couvrir des éléments environnementaux.</p>
<p>(m) Activités, engagements et expositions contribuant à atténuer les risques environnementaux</p>	<p>L'atténuation des risques C&E sur les risques de crédit par le groupe Mobilize F.S. est spécifique en fonction du portefeuille considéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) sur le <u>portefeuille entreprises PME et Corporate</u> : le groupe Mobilize F.S. est peu exposé aux secteurs sensibles aux risques C&E. Le groupe réalise néanmoins un monitoring des expositions sectorielles ; ii) sur le <u>portefeuille de concessionnaires</u> : le groupe Mobilize F.S. n'a pas observé de surreprésentation géographique dans des zones à risques C&E physiques ; iii) sur le <u>portefeuille particulier</u> : le groupe Mobilize F.S. n'a pas observé de surreprésentation du portefeuille client sur des zones géographiques à risques C&E physiques et n'a pas observé non plus de corrélation historique entre le taux de défaut des clients et des événements climatiques passés (inondation). <p>Les risques C&E stratégiques sont atténués par le groupe Mobilize F.S. en développant de nouvelles offres et en effectuant la transition de son business model vers la mobilité décarbonée.</p> <p>Les risques C&E de marché sur la réserve de liquidité sont atténués par une réserve réduite et composée majoritairement d'obligations souveraines. Des consignes de gestion selon des informations C&E disponibles sur les obligations corporates ont également été mises en place.</p>

Gestion des risques

- (n) Mise en œuvre d'outils d'identification, de mesure et de gestion des risques environnementaux
- (A) Afin de définir l'impact des risques climatiques physiques et de transition sur les risques bancaires, le groupe Mobilize F.S. a réalisé une analyse de matérialité auprès de ses différents collaborateurs : le Directeur de la gestion des risques, les responsables par catégorie de risque, des experts internes sur certains sujets spécifiques et l'appui d'analyses externes. Les interrogés ont décrit et évalué les liens de transmissions entre les risques C&E et les risques bancaires avant et après actions d'atténuation, ainsi que la fréquence et l'intensité financière de ces risques. Les résultats ont ensuite été calibrés, harmonisés et nuancés par le Directeur de la gestion des risques et la responsable des risques climatiques. Les risques bruts et résiduels ont ainsi pu être estimés et classés par niveau d'impact financier. Les résultats ont ensuite été partagés aux responsables des différents risques du groupe Mobilize F.S.
- (B) Le groupe Mobilize F.S. a étudié l'éventuelle corrélation entre les risques climatiques physiques d'inondations et le taux de défaut entre 2010 et 2016 de ses clients particuliers, à partir des données françaises des régimes des Catastrophes Naturelles (base GASPAR). Il fallut d'abord rapprocher les différentes natures d'inondation et leur fréquence avec l'adresse des clients particuliers puis étudier le taux de défaut des clients par zones géographiques jusqu'à 12 mois après l'occurrence d'événements physiques. Les résultats sont présentés en question (o).
- (B bis) L'outil Think Hazard a été utilisé pour les 5 plus grands pays d'activité du groupe Mobilize F.S. afin de quantifier les risques C&E physiques sur le portefeuille particulier. Think Hazard produit une évaluation de l'exposition aux risques physiques par régions, évaluation traduite en score et rapprochée du portefeuille via le code postal des clients. Cela a, ensuite, permis de classer les expositions de crédit par niveau de risques C&E physiques.
- (C) Le groupe Mobilize F.S. a également quantifié l'impact des facteurs C&E sur les risques de crédit du portefeuille particulier selon une seconde méthodologie, en appliquant les scénarios du NGFS Network for Greening the Financial System pour quantifier les potentiels impacts des risques C&E sur l'évolution du taux de défaut.
- L'étude a porté sur les 5 principaux pays d'activité du groupe Mobilize F.S. : France, Italie, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni. L'impact des risques C&E sur les pertes attendues (EL - Expected Loss) a été estimé en comparant la moyenne du taux de défaut avec un scénario de forts risques physiques et de transition sur 2023-2030 par rapport à l'évolution historique du taux de défaut depuis 2008.
- (D) Le groupe Mobilize F.S. a quantifié l'impact des risques C&E sur les risques de crédit du portefeuille entreprises non financières, PME incluses. L'évaluation de l'exposition aux risques physiques et de transition par secteurs d'une agence de notation extra-financière a été utilisée pour représenter les expositions en risques C&E et ainsi calculer le risque C&E de concentration sur le portefeuille entreprise. Les scores obtenus à partir des évaluations par secteurs ont été convertis en un impact de probabilité de défaut, en calibrant ces impacts sur la base des résultats extrêmes des stress tests climatiques, ACPR 2020 et BCE 2022.
- (E) Le groupe Mobilize F.S. a également réalisé une étude de sensibilité pour quantifier les pertes supplémentaires pour motif C&E lors du recouvrement du collatéral : le véhicule financé. Un scénario extrême sur un stress de Loss Given Default (LGD) a été appliqué. Une moyenne constituée d'une perte de valeur significative sur les motorisations électriques et une perte de valeur sur les motorisations thermiques a été appliquée sur l'ensemble des modèles
- (F) Sur les risques de marché de la réserve de liquidité : le groupe Mobilize F.S. a mis en place un stress test annuel sur les émetteurs souverains et corporates. Le niveau quantitatif de stress appliqué a été paramétré sur une crise climatique ou environnementale.

Gestion des risques

(G) Le groupe Mobilize F.S. a mis à jour une étude de business strategy concernant l'impact des Zones à Faible Emission ZFE sur les 5 principaux pays d'activité du groupe en Europe selon 3 scénarios : (i) « Business as usual » avec mise en place des ZFEs selon les calendriers annoncés ; (ii) « 1.5°C sufficiency » avec mise en œuvre de calendriers ZFEs plus volontaristes et une réduction des ventes de véhicules ; (iii) scénario de mise en place de ZFEs extrêmement rapide (à horizon 1 ou 2 ans). Sur chacun des scénarios ont été simulés les ventes annuelles de nouvelles voitures, la part des véhicules électriques parmi ces ventes, l'usage de la voiture et les calendriers de mise en application des ZFE et le niveau de restriction associé. Enfin l'évolution annuelle du parc automobile (en taille et en composition) a été modélisée sur les 5 pays avec plusieurs hypothèses sur la durée de vie d'une voiture dans le portefeuille du groupe Mobilize F.S., une diminution des ventes de véhicules diesel et l'augmentation du poids du véhicule électrique.

(H) Le groupe Mobilize F.S. a réalisé une étude de quantification des risques O&E physiques sur les sites des 36 pays du groupe. L'analyse a quantifié les impacts financiers sur les sites des événements suivants : (i) élévation des eaux, (ii) inondations par débordement et par submersion, (iii) températures nécessitant de la climatisation, (iv) vague de chaleur (au-dessus de 35°C rendant inefficace la climatisation), (v) stress hydrique et (vi) les cyclones. L'horizon de temps considéré est 2050 pour les inondations par submersion, 2030 pour les autres. Tous les événements prennent en compte le scénario RCP8.5.

(H bis) Le groupe Mobilize F.S. a réalisé une étude géographique des principaux sites d'activité et les sites potentiels de repli en cas d'inondation empêchant l'activité. L'inondation a été choisie car elle constitue le risque physique le plus significatif pour le groupe Mobilize F.S. L'étude s'est portée sur (i) la distance entre le site primaire et le site de repli ainsi que leur proximité à une rivière (ou équivalent) ; (ii) l'identification des sites à l'intérieur d'une zone de danger d'inondation (source : WRI Aqueduct flood risk-<https://www.wri.org/data/aqueduct-floods-hazard-maps>), en utilisant une approche pessimiste d'une crue millénale en 2080 ; (iii) la mesure de différence d'altitude entre les sites du groupe et la rivière la plus proche. L'objectif était de déterminer si les sites primaires sont exposés aux risques d'inondations et si le site de repli serait lui aussi inondé lors du même événement.

Gestion des risques

- (o) Résultats et conclusions tirées de la mise en œuvre des outils et incidence estimée du risque environnemental sur le profil de risque de fonds propres et de liquidité
- (A) L'analyse de matérialité a permis de mettre en évidence que les principaux risques pour le groupe Mobilize F.S. sont (i) les risques de crédit, (ii) les risques de valeurs résiduelles et (iii) les risques stratégiques, tous induits par les risques C&E physiques et de transition. La transmission des risques climatiques vers ces risques bancaires est décrite en réponse (r). Les conclusions de l'analyse de matérialité s'appuient sur les échanges qualitatifs avec les experts et sur les quantifications associées. En effet les risques de crédit, valeurs résiduelles et risques stratégiques présentent les cotations de criticité les plus élevées (avec impact financier estimé significatif et probabilité d'occurrence élevée).
- (B) Suite à l'analyse historique de l'impact des inondations réalisée sur le portefeuille de la clientèle des particuliers du groupe Mobilize F.S., il en résulte que le taux de défaut à 12 mois n'est pas corrélé à l'occurrence d'événement physique. Ainsi, le taux de défaut historique des clients affectés par des inondations oscille autour du taux de défaut des clients non affectés par les inondations. Cette analyse est basée sur des données historiques qui ne présagent pas des événements futurs dus aux effets des changements climatiques. Le groupe reste ainsi vigilant sur ce sujet et a pour cela réalisé une étude complémentaire (C) présentée ci-après.
- (B bis) L'étude géographique avec l'outil Think Hazard sur le portefeuille particulier a permis de conclure que le portefeuille particulier est géographiquement diversifié et peu exposé aux risques C&E physiques pour les 6 principaux pays d'activité du groupe Mobilize F.S. Les encours sur des clients résidents dans des zones fortement exposés sont quasi nuls.
- (C) L'étude quantitative des impacts climatiques et environnementaux (C&E) sur les risques de crédit du portefeuille de la clientèle des particuliers a permis d'illustrer ces impacts sur les portefeuilles des cinq principaux pays d'activité à l'horizon 2030 (voir Question (n), (C) pour le détail de la méthodologie). Les impacts financiers (pertes attendues en EL), liés à l'évolution des taux de défaut selon les deux scénarios étudiés, sont limités.
- (D) Suite à l'analyse quantitative sur le portefeuille de financement d'entreprises, le groupe Mobilize F.S. a identifié les secteurs les plus exposés aux risques C&E physiques et de transition. L'analyse quantitative a permis d'illustrer l'impact des risques C&E sur le portefeuille d'entreprises non financières du groupe Mobilize F.S. Grâce à la diversification de son portefeuille et à la faible concentration des expositions dans des secteurs très fortement exposés aux risques C&E, les pertes attendues liées au taux de défaut des clients entreprises est limité à court et moyen termes
- (E) L'étude de sensibilité sur la dégradation de la valeur du collatéral a permis de calculer une LGD stressée par un scénario C&E. Le groupe Mobilize F.S. a ainsi intégré cet impact C&E quantitatif à l'analyse de matérialité des risques C&E sur les risques de crédit.
- (F) Le stress climatique et environnemental appliqué à la réserve de liquidité a montré de faibles résultats d'exposition principalement liés à une réserve réduite et composée majoritairement d'obligations souveraines
- (G) L'étude de business strategy a permis de comprendre l'impact de la mise en place des ZFE sur l'obsolescence du parc automobile financé par le groupe Mobilize F.S. La taille et la composition du parc automobile et les impacts potentiels sur les baisses de vente de véhicules dans les 5 principaux pays d'activité du groupe en Europe ont ainsi pu être estimés à horizon 2030 selon les 3 scénarios.
- (H) La quantification des risques C&E physiques sur les sites des 36 pays du groupe Mobilize F.S. a permis d'identifier les bâtiments les plus exposés à chaque événement. Notamment, les inondations représentent une menace pour plusieurs sites.
- (H bis) Les résultats de l'analyse géographique montrent, avec un bon niveau de confiance, que les sites primaires et de repli de Mobilize F.S. sur ses 5 principaux pays d'activité et le Brésil ne seraient pas inondés en même temps. L'étude a également permis d'identifier les sites du groupe les plus exposés aux inondations.

Gestion des risques

(p) Disponibilité, qualité et exactitude des données, et efforts visant à améliorer ces aspects	<p>Pour alimenter les processus d'identification, de mesure et de gestion associés à la question (l) et les outils présentés à la question (n), le groupe Mobilize F.S. recueille, stocke et utilise les points de données suivants :</p> <p>(1) <u>les émissions de gaz à effet de serre des voitures financées</u>. Le groupe Mobilize F.S. récolte, lors du financement, le type de motorisation (véhicule électrique, hybride, diesel, essence), la marque, le modèle, l'année de construction et le pays de vente. Avec ces informations, le groupe Mobilize F.S. recherche les émissions du véhicule dans (i) une base de données du groupe Renault, pour les véhicules construits par sa maison mère, et dans (ii) la base de l'Agence Européenne de l'Environnement réalisant des estimations des émissions des véhicules, utilisées pour les véhicules des autres marques ;</p> <p>(2) <u>le secteur d'activité</u>. Cette donnée est collectée lors de la mise en place du financement par chaque pays puis remonté au niveau du siège. Cette donnée sert notamment dans l'analyse de sensibilité et de concentration corporate (D) et lors de la phase d'octroi ;</p> <p>(3) <u>le code postal</u>. Cette donnée est alimentée sur les principaux pays d'activité du groupe Mobilize F.S. Elle est à ce jour non disponible de façon centralisée sur certains pays d'activité (Roumanie, Maroc, Colombie) Des plans d'actions sont en cours afin de recueillir les informations des pays manquants.</p>
(q) Description des limites fixées aux risques environnementaux (en tant que vecteurs de risques prudentiels) et déclenchant la saisie des échelons supérieurs et l'exclusion du portefeuille en cas de dépassement	<p>Le groupe Mobilize F.S. ne finance pas des projets d'entreprises opérant dans des secteurs très exposés aux risques C&E de transition mais finance des véhicules qui répondent à des critères environnementaux de plus en plus stricts. Ainsi, le RAF des risques C&E a été défini de façon adaptée au modèle d'affaires, pour orienter son activité commerciale et mieux gérer ses risques C&E, et prévoit des seuils d'alerte lorsque :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) le soutien aux ventes de véhicules électriques est inférieur au reste de la gamme ; ii) les émissions financées moyennes des véhicules en portefeuille ne baissent pas selon un rythme cohérent avec celui de l'objectif Net Zero 2050. <p>Les limites en place sur les indicateurs du RAF ont été fixées en tenant compte des objectifs du groupe, par comparaison aux pairs et au regard des valeurs historiques des indicateurs. Les limites sont approuvées par le Comité des risques du Conseil d'administration.</p> <p>La gestion des seuils et limites des risques climatiques et environnementaux dans le RAF ne diffère pas de la gestion des autres typologies de risque et en ce sens, suit la politique de gouvernance des risques du groupe Mobilize F.S. Ainsi, pour chacun des 4 indicateurs risques C&E du RAF, des définitions, valeurs adéquates, seuils d'alerte (1) et limites (2) ont été fixés.</p> <p>(1) Le <u>franchissement du seuil d'alerte</u> pour un des indicateurs de risques C&E déclenche (i) une notification au Comité des risques du Conseil d'administration et (ii) la préparation d'un plan d'action pour prévenir l'atteinte de la limite.</p> <p>(2) Le <u>franchissement de la limite</u> entraîne la mise en œuvre du plan d'action pour réduire le risque et donc revenir en deçà de la limite.</p>

Gestion des risques

<p>(r) Description du lien (canaux de transmission) entre les risques environnementaux et le risque de crédit, le risque de liquidité et de financement, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de gestion des risques</p>	<p>Les risques C&E physiques peuvent avoir des impacts significatifs pour le groupe Mobilize F.S., principalement :</p> <ul style="list-style-type: none">(a) risque de crédit : Dégradation de la solvabilité et/ou de la valeur des actifs des emprunteurs qui sont touchés par l'impact direct des risques naturels (par exemple, inondations) ou indirect (par exemple, des pertes sectorielles dues à la sécheresse) ;(b) risque opérationnel : Interruption ou perturbation des activités et perte d'efficacité en raison de multiples facteurs, notamment l'indisponibilité des bureaux, des employés ou du réseau informatique ;(c) risque d'assurance : (i) Augmentation du paiement des garanties d'assurance décès incapacité en raison de la hausse du taux de mortalité ; (ii) Fréquence plus élevée des paiements d'assurance perte financière en raison d'événements climatiques imprévisibles (par exemple, inondations) ;(d) risque de liquidité : Effet négatif sur les réserves de liquidité en raison d'une forte demande de liquidités de précaution à la suite d'une catastrophe naturelle grave (par exemple prélèvements sur l'épargne pour se remettre des inondations). <p>Les risques C&E de transition peuvent impacter fortement le groupe Mobilize F.S., principalement :</p> <ul style="list-style-type: none">(a) risque lié à la stratégie : Perte de volumes due à une nouvelle réglementation sur l'utilisation de la voiture (par exemple, restrictions d'accès aux villes) ;(b) risque de crédit : Augmentation des défauts de paiement des entreprises opérant dans des secteurs négativement impactés par des facteurs climatiques & environnementaux et ne parvenant pas à adapter leur modèle d'affaires ;(c) risque de liquidité : (i) Perte de dépôts de clients à la recherche d'opportunités plus durables entraînant une augmentation des coûts de financement ; (ii) Les investisseurs retirent leurs fonds pour favoriser les investissements verts si le groupe Mobilize F.S. ne propose pas ce type de produits ;(d) risque réputationnel : taux d'emprunt supérieur ou perte de volumes du fait de la note ESG du groupe Mobilize F.S. inférieure à celle des autres banques ;(e) risque d'inadéquation RH : Difficultés de recrutement ou forte démission de personnes cherchant à travailler dans une entreprise durable ;(f) risque juridique et risque lié à la conduite : Recours collectifs, notamment dans le cadre de l'utilisation d'un moteur à combustion interne ;(g) risque lié aux valeurs résiduelles : Diminution des valeurs résiduelles des voitures avec la mise en œuvre de nouvelles réglementations et l'évolution des technologies. <p>Concernant les risques de marché : ces activités étant limitées pour le groupe Mobilize F.S., les risques reposent principalement sur la gestion de la réserve de liquidité. Composé majoritairement de dépôts en Banque Centrale, d'obligations souveraines ou corporates, le risque de volatilité sur les marchés du fait des facteurs et risques ESG physiques et de transition a été jugé faible.</p>
--	---

/ TABLEAU 2 – INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RISQUE SOCIAL (CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 449 BIS DU CRR)

Gouvernance

<p>(a) Ajustement de la stratégie économique de l'établissement visant à intégrer les facteurs et les risques sociaux, en tenant compte de l'incidence du risque social sur l'environnement économique, le modèle économique, la stratégie et la planification financière de l'établissement</p>	<p>L'intégration des risques sociaux dans les activités de financement et d'investissement est réalisée à travers le processus d'évaluation des tiers (Third party Integrity Management – TIM) du groupe Mobilize F.S. (prise en compte des éventuelles condamnations des contreparties du groupe Mobilize F.S. pour motifs sociaux, ainsi que de la réputation de la contrepartie, pouvant être impactée par des événements médiatiques sur des sujets sociaux).</p> <p>En 2023, des ateliers ont eu lieu sur le mapping de la cartographie des risques sociaux avec la cartographie des risques ESG. Ces travaux ont contribué à un enrichissement de la cartographie des risques RH. En effet sur les éléments relatifs au capital humain, il a été décidé d'élargir le risque d'inadéquation des ressources humaines pour y ajouter le volet capital humain. Cet enrichissement a été réalisé en 2024 dans la cartographie du risque.</p> <p>En termes de pratiques sociales internes, le groupe Mobilize F.S. déploie 2 axes d'intervention (les ressources du groupe sont ses propres collaborateurs) :</p> <p>(1) Diversité & Inclusion : L'égalité des genres a été particulièrement développée via plusieurs programmes complémentaires en cours : (i) « Zéro discrimination », (ii) « 0 % d'écart salarial homme-femme en 2025 » avec Renault Group où nous avons déjà atteint 0,1 % à la fin de 2024 (définition interne ou l'écart est mesuré par niveaux hiérarchiques), (iii) « 40 % ou au-dessus de femmes parmi les managers et directeurs d'ici 2024 » où nous avons atteint 37 % à la fin de l'année 2024. Cette initiative se poursuit et l'objectif est maintenu à 40 % afin de créer et de renforcer un environnement de travail diversifié avec notamment le suivi du ratio homme/femme dans les comités de management et les Comités exécutifs de 6 pays d'activité : France, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Allemagne, Brésil. Des sondages auprès des employés dans lesquelles les thèmes de la diversité & de l'inclusion sont déployés et les résultats sont présentés au Comité exécutif du groupe Mobilize F.S. La Direction des ressources humaines groupe organise également des événements de sensibilisation et suit ces sujets auprès de chaque Directeur RH des filiales.</p> <p>Les actions se sont principalement axées sur l'égalité entre les hommes et les femmes pendant plusieurs années. Depuis 2023, le groupe Mobilize F.S. a commencé à mettre l'accent sur les questions de « handicap ».</p> <p>Nous sommes intégrés dans la Politique Globale Handicap du groupe Renault lancée en 2023. La première action a été la mise en place d'un processus interne de déclaration du handicap, suivi par le déploiement d'indicateurs dédiés pour suivre les progrès de la politique et pour suivre les données, dans lesquels Mobilize F.S. France montre la voie (formation des DRH, nomination de correspondants Handicap sur chaque site, événements de sensibilisation, E-learning, forte communication interne) ;</p> <p>(2) Safety & Care : Le groupe Mobilize F.S. accorde une grande attention aux questions de qualité de vie au travail. Sur la base d'enquêtes auprès des salariés, des plans d'action sont lancés dans tous les pays d'activité. Le groupe Mobilize F.S. a obtenu le label « Great Place to Work » sur 6 pays d'activité en 2024 : Brésil, Royaume-Uni, Espagne, Italie, Argentine, Colombie.</p> <p>En outre, le programme « OneHealth » pour la santé globale des salariés a été mis en place collectivement avec le groupe Renault, qui a pour ambition d'offrir à chacun l'accès à des outils et services, où qu'ils se trouvent dans le monde.</p> <p>Il s'articule autour de grandes missions : assurer une couverture santé de qualité, proposer des bilans de santé et des suivis médicaux professionnels, inviter chacun à agir pour sa santé et apporter un soutien dans les situations personnelles les plus complexes.</p> <p>Il sera progressivement déployé dans tous nos pays et déjà disponible dans 9 pays de MFS en 2024 : Espagne, Maroc, Brésil, France, Royaume-Uni, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Ukraine.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. applique son devoir de vigilance sur ces fournisseurs, en demandant, dans le cadre du processus de contractualisation, plusieurs vérifications sociales par l'intermédiaire d'un certificateur homologué. Les vérifications demandées sont relatives à la lutte contre le travail illégal et sont imposées par le Code du travail français. Elles portent notamment sur (i) les déclarations sociales et le paiement des cotisations et contributions de Sécurité sociale, (ii) l'immatriculation du fournisseur, (iii) la liste nominative des salariés étrangers, affectés à l'exécution du contrat, employés par le cocontractant et soumis à l'autorisation de travail.</p> <p>De plus, les procédures du groupe Mobilize F.S. prévoient que les fournisseurs complètent un questionnaire RSE Fournisseurs portant, entre autres sur (i) les certifications et labels obtenus (ISO ou équivalent, LUCIE, Bcorp, etc.), (ii) la publication d'un rapport RSE, (iii) la présence d'indicateurs de performance et la fixation d'objectifs, (iv) la contribution au développement durable et les thématiques d'engagement.</p>
--	--

Gouvernance

<p>(b) Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque social à court, moyen et long terme, et évaluation des performances au regard de ces objectifs, cibles et limites, y compris les informations prospectives entrant dans la définition de la stratégie et des processus économiques</p>	<p>En 2023, le groupe Mobilize F.S. a intégré dans le cadre du processus d'acceptation des contreparties entreprises une évaluation ESG incluant le volet risques sociaux via le rating ESG externe et via la prise en compte des objectifs et politiques sociales.</p> <p>Concernant sa stratégie sociale interne, le groupe Mobilize F.S. s'est fixé plusieurs objectifs et les suit avec des indicateurs définis :</p> <p>(1) <u>Diversité & Inclusion</u> : Le groupe Mobilize F.S. s'est fixé notamment 2 objectifs chiffrés long terme : « 0 % d'écart salarial homme-femme en 2025 » où nous avons déjà atteint 0,1 % à la fin de 2024. et « 40 % ou au-dessus de femmes parmi les managers et directeurs d'ici 2024 » où nous avons atteint 37 % à la fin de l'année 2024 et qui continue à maintenir l'objectif à 40 %. Voir réponse (a) pour plus de précision.</p> <p>(2) <u>Safety & Care</u> : Le groupe Mobilize F.S. a obtenu le label « Great Place to Work » en 2024 sur 6 pays d'activité : Brésil, Royaume-Uni, Espagne, Italie, Argentine, Colombie.</p> <p>En outre, le programme « OneHealth » pour la santé globale des salariés a été mis en place collectivement avec le groupe Renault, qui a pour ambition d'offrir à chacun l'accès à des outils et services, où qu'ils se trouvent dans le monde. Il sera progressivement déployé dans tous nos pays et déjà disponible dans les 9 pays MFS en 2024 : Espagne, Maroc, Brésil, France, Royaume-Uni, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Ukraine.</p>
<p>(c) Politiques et procédures de dialogue direct et indirect avec des contreparties nouvelles ou existantes sur leurs stratégies d'atténuation et de réduction des activités socialement dommageables</p>	<p>Dans le cadre du processus d'évaluation des tiers (Third party Integrity Management – TIM) des contreparties, les analystes disposent d'informations sur les éventuelles condamnations pour motifs sociaux.</p> <p>Dans le cadre du processus d'acceptation entreprises, les analystes prennent en compte les risques sociaux des contreparties à travers le rating ESG externe ainsi que les politiques mises en œuvre et les objectifs sociaux mis en avant par les contreparties.</p>

Gouvernance

<p>(d) Responsabilités de l'organe de direction dans l'établissement du cadre de tolérance au risque et dans la supervision et la gestion de la mise en œuvre des objectifs, de la stratégie et des politiques définies dans le contexte de la gestion du risque social, couvrant les approches suivies par les contreparties en ce qui concerne :</p> <p>(i) les activités en faveur de la communauté et de la société</p> <p>(ii) les relations de travail et les normes de travail</p> <p>(iii) la protection des consommateurs et la responsabilité des produits</p> <p>(iv) les droits de l'homme</p>	<p>Dans le cadre du processus d'évaluation des tiers (Third party Integrity Management - TIM) des contreparties, l'analyste dispose d'informations sur les éventuelles condamnations pour motifs sociaux. Le processus TIM est porté par la Direction de la conformité et par les directions impliquées : Finance, Crédit, Achats, Assurance & Services. L'analyse permet d'identifier le niveau de risque et le niveau de vigilance à apporter au dossier. Voir question Gouvernance (c).</p> <p>Le Comité des engagements menée par la Direction crédit et réunissant également la Direction de la gestion des risques et la Direction ventes et opérations approuve les dossiers de financement vis-à-vis de contreparties entreprises selon son niveau de délégation. Les dossiers présentés intègrent une analyse liée aux critères ESG incluant les politiques et objectifs sociaux des contreparties. L'avis du Département sustainability peut être demandé.</p>
<p>(e) Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques sociaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des comités, la répartition des tâches et des responsabilités, et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction</p>	<p>Dans le cadre du processus d'évaluation des tiers (Third party Integrity Management TIM), le groupe Mobilize F.S. utilise la solution externe de Compliance (, Compliance Catalyst de Moody's), afin de disposer d'informations sur les éventuelles condamnations pour motifs sociaux.</p> <p>Le Comité des engagements mené par la Direction crédit et réunissant également la Direction de la gestion des risques et la Direction ventes et opérations approuve les dossiers de financement vis-à-vis de contreparties entreprises selon son niveau de délégation. Les dossiers présentés intègrent une analyse liée aux critères ESG incluant les politiques et objectifs sociaux des contreparties. L'avis du Département sustainability peut être demandé.</p> <p>Pour les employés du groupe Mobilize F.S. (au siège et dans les entités) et les tiers (ex : anciens employés, fournisseurs), le dispositif d'alerte professionnelle a été mis en place dans le groupe Mobilize F.S. Ce dispositif maintenu et géré par la Direction conformité groupe est conforme aux dispositions de la loi Sapin 2 et de la loi Wasserman. De plus le groupe Renault est détenteur de la certification ISO 37001.</p>
<p>(f) Canaux de communication de rapports relatifs au risque social et fréquence des rapports</p>	<p>Concernant les risques sociaux opérationnels internes, Le groupe Mobilize F.S. suit des indicateurs d'égalité femmes-hommes calculés par les Ressources Humaines :</p> <p>i) écart salarial femme/homme ; calculé par pays et pour le groupe Mobilize F.S. ; trimestriellement ;</p> <p>ii) part de femmes dans les comités de direction locaux ; calculé par pays trimestriellement ;</p> <p>iii) part de femmes parmi les nouvelles recrues ; calculé pour le Siège et pour le groupe Mobilize F.S. trimestriellement ;</p> <p>iv) part de femmes parmi les managers et directeurs ; calculé pour le Siège et pour le groupe Mobilize F.S. trimestriellement ;</p> <p>v) part de femmes parmi les «Key Talents» ; calculé pour le groupe Mobilize F.S. annuellement.</p> <p>Ces indicateurs sont présentés trimestriellement au Comité exécutif du groupe Mobilize F.S. via le Comité ressources humaines groupe. Ces indicateurs sont également présentés à Renault Group avec qui les cibles sont définies pour l'activité spécifique du groupe Mobilize F.S.</p> <p>L'ESG dashboard, déployé en 2023 et révisé en 2024, intègre des indicateurs liés aux risques sociaux internes couvrant les thèmes suivants : part des femmes parmi les managers et écart salarial femme/homme</p>
<p>(g) Alignement de la politique de rémunération sur les objectifs de l'établissement liés au risque social</p>	<p>Les rémunérations du groupe Mobilize F.S. ne dépendent pas d'éléments relatifs aux risques sociaux.</p>

Gestion des risques

(h) Définitions, méthodologies et normes internationales sur lesquelles repose le cadre de gestion du risque social	<p>Dans le cadre du processus d'évaluation des tiers (Third party Integrity Management – TIM), notamment sur ses clients-entreprises, partenaires et fournisseurs, le groupe Mobilize F.S. utilise un outil externe d'analyse de conformité (solution Compliance Catalyst de Moody's) donnant accès aux bases d'informations LexisNexis et Orbis sur : les éventuelles condamnations de la contrepartie pour motifs sociaux ainsi que (ii) les éléments négatifs rapportés par les médias pouvant couvrir des éléments sociaux.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. adopte une approche structurée pour prendre en compte les critères sociaux dans le processus d'octroi de crédit Entreprises. Cette approche repose sur :</p> <p>L'intégration du rating ESG des contreparties financées, rating établi par une agence de notation extra-financière indépendante. Ce rating, qui inclut une évaluation détaillée des critères sociaux, permet de mesurer la performance sociale des contreparties en tenant compte de leurs pratiques en matière de conditions de travail et respect des droits humains, diversité, inclusion et égalité des opportunités, impact social de leurs activités sur la société et leurs parties prenantes.</p> <p>Une évaluation des contreparties : les contreparties présentant un rating ESG insuffisant sont identifiées et font l'objet d'une analyse approfondie.</p> <p>La stratégie ESG s'appuie sur les principes et référentiels reconnus au niveau international, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies ; • les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ; • les standards établis par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). <p>Le groupe Mobilize F.S. reste attentif aux évolutions des référentiels internationaux et européens afin d'améliorer continuellement son cadre de gestion des risques sociaux.</p>
(i) Processus d'identification, de mesure et de suivi des activités et des expositions (et, le cas échéant, des sûretés) sensibles aux risques sociaux, couvrant les canaux de transmission pertinents	<p>Dans le cadre de son processus d'évaluation des tiers (Third party Integrity Management – TIM), notamment sur ses clients-entreprises, partenaires et fournisseurs, le groupe Mobilize F.S. utilise un outil externe d'analyse de conformité, (solution Compliance Catalyst de Moody's), donnant accès aux bases d'informations LexisNexis et Orbis sur : (i) les éventuelles condamnations de la contrepartie pour motifs sociaux ainsi que (ii) les éléments négatifs rapportés par les médias pouvant couvrir des éléments sociaux.</p> <p>Le groupe Mobilize F.S. adopte une démarche structurée pour intégrer les critères sociaux dans son processus d'octroi de crédit. Cette démarche repose sur l'utilisation du rating ESG des contreparties financées, établi par une agence de notation extra-financière indépendante. Ce rating inclut une analyse détaillée des critères sociaux, permettant d'évaluer la performance sociale des contreparties. L'évaluation prend en compte leurs pratiques en matière de respect des conditions de travail et des droits humains, de promotion de la diversité, de l'inclusion et de l'égalité des opportunités, ainsi que de l'impact social de leurs activités sur la société et leurs parties prenantes.</p>
(j) Activités, engagements et actifs contribuant à atténuer le risque social	<p>Concernant ses risques sociaux internes, le groupe Mobilize F.S. déploie plusieurs programmes et plans d'action pour limiter les inadéquations Ressources Humaines et les risques de réputation pour motifs sociaux. Voir réponse (a) pour plus de détail sur les actions menées.</p>
(k) Mise en œuvre d'outils d'identification et de gestion du risque social	<p>Le groupe Mobilize F.S. utilise le rating ESG comme outil principal pour évaluer et suivre les risques sociaux liés à ses contreparties dans le cadre du processus d'acceptation des contreparties entreprises. Ce système de notation, établi par une agence de notation extra-financière indépendante, permet d'identifier les contreparties présentant des pratiques sociales inadéquates. En complément, les analystes prennent en compte les politiques et objectifs sociaux mises en avant par les contreparties.</p> <p>Les procédures du groupe Mobilize F.S. prévoient que les fournisseurs complètent un questionnaire RSE Fournisseurs portant, entre autres sur (i) les certifications et labels obtenus (ISO ou équivalent, LUCIE, Bcorp, etc.), (ii) la publication d'un rapport RSE, (iii) la présence d'indicateurs de performance et la fixation d'objectifs, (iv) la contribution au développement durable et les thématiques d'engagement.</p>
(l) Description de la fixation de limites au risque social et des cas déclenchant la saisie des échelons supérieurs et l'exclusion du portefeuille en cas de dépassement	<p>Dans le cadre du processus d'acceptation entreprises, le groupe Mobilize F.S. définit des seuils basés sur le rating ESG. Les contreparties présentant un rating ESG insuffisant font l'objet d'analyses complémentaires sur leurs politiques et objectifs sociaux. Un processus d'escalade au niveau des pays et du Siège du groupe a été mis en place lorsque le dossier ne satisfait pas les critères ESG requis et nécessite un arbitrage.</p>
(m) Description du lien (canaux de transmission) entre les risques sociaux et le risque de crédit, le risque de liquidité et de financement, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de gestion des risques	<p>En 2023, des ateliers ont eu lieu sur le mapping de la cartographie des risques sociaux avec la cartographie des risques ESG. Ces travaux ont contribué à un enrichissement de la cartographie des risques RH. En effet sur les éléments relatifs au capital humain, il a été décidé d'élargir le risque d'inadéquation des ressources humaines pour y ajouter le volet capital humain. Cet enrichissement a été réalisé en 2024 dans la cartographie du risque.</p>

/ TABLEAU 3 – INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RISQUE DE GOUVERNANCE (CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 449 BIS DU CRR)

Gouvernance

<p>(a) Intégration par l'établissement, dans ses dispositifs de gouvernance, de la performance de la contrepartie en matière de gouvernance, y compris au niveau des comités de l'organe supérieur de gouvernance de cette dernière et de ses comités chargés des décisions sur les questions économiques, environnementales et sociales</p>	<p>L'intégration des risques de gouvernance dans les activités de financement et d'investissement est présente à travers :</p> <p>le processus de connaissance client KYC (Know Your Customer) qui alimente les analyses de Lutte Anti Blanchiment d'argent et Financement du Terrorisme (LAB-FT) et les sanctions pour tous clients personnes physiques et morales. Les collaborateurs du groupe Mobilize F.S. sont formés à la LAB-FT ;</p> <p>et l'analyse Third party Integrity Management TIM d'anti-corruption requise par la loi française Sapin 2 notamment, qui est effectuée uniquement sur les clients-personnes morales les plus significatifs et les concessionnaires. Ce même type d'analyse est réalisé pour les fournisseurs, banques, partenaires d'assurance avec de légères différences selon les spécificités des tiers. Dans le cadre de cette analyse TIM, une fonction locale ou centrale du groupe Mobilize F.S. peut demander une Due Diligence Externe (EDD) sur une contrepartie qui sera alors toujours initiée par la Direction de la conformité groupe auprès du groupe Renault.</p> <p>Ces 2 processus permettent de déterminer un niveau de risque, entraînant un processus de décision adapté et un niveau de vigilance à apporter sur la contrepartie. Ils sont réalisés à l'entrée en relation avec la contrepartie puis en cours de relation d'affaires selon une fréquence définie dans les procédures et suivant le niveau de vigilance déterminé.</p> <p>Les responsabilités de vérification de ces éléments de risques des contreparties, dont les clients particuliers et entreprises, sont réparties entre les différentes lignes métiers concernées, à la fois au niveau groupe ainsi qu'au niveau local. En fonction du niveau de vigilance, l'avis et/ou la validation de la fonction conformité locale et/ou centrale est requise. Le Chief Compliance Officer CCO possède un droit de veto sur les tiers en risque élevé de corruption.</p> <p>Enfin, Le groupe Mobilize F.S. possède des processus internes pour :</p> <p>gérer les alertes professionnelles relativement à des comportements illégaux ou contraires au code de conduite anticorruption et au code éthique. Après une vérification initiale de l'alerte, une enquête approfondie est conduite pour établir la véracité et le fondement des allégations et recueillir les preuves. À l'issue de l'investigation, des recommandations pour des mesures correctives sont émises le cas échéant ;</p> <p>gérer les conflits d'intérêts entre les collaborateurs du groupe Mobilize F.S. et ses contreparties, en plusieurs étapes :</p> <p>(i) identification des potentiels conflits d'intérêts selon plusieurs critères comme la fréquence de relation avec la contrepartie, la position du collaborateur dans la hiérarchie du groupe Mobilize F.S., et ses liens personnels, professionnels ou extra-professionnels avec la contrepartie,</p> <p>(ii) déclaration du conflit d'intérêts par le collaborateur spontanément ou annuellement (pour les dirigeants notamment), et attestation d'engagement (pour les nouveaux employés et employés en charge des octrois de crédit),</p> <p>(iii) traitement : les déclarations spontanées et annuelles sont analysées et des actions de remédiation sont mises en place, par exemple limiter la participation du collaborateur dans le processus de relation d'affaires avec la contrepartie,</p> <p>(iv) suivi de mise en œuvre des mesures de remédiation et évaluation périodique de l'efficacité des mesures,</p> <p>(v) enregistrement des conflits d'intérêts détectés.</p>
--	--

Gouvernance

Les comités :

Le pilotage des risques Conformité au sein du groupe Mobilize F.S. est suivi par les instances suivantes :

Le Comité éthique, Conformité et Contrôle Interne au niveau groupe : il réunit l'ensemble des membres du Comité exécutif du groupe, définit et valide la politique groupe en matière de Conformité, examine les projets groupe liés à la Conformité et supervise les insuffisances éventuelles constatées et les plans de remédiation correspondants. Il est notamment en charge de superviser le risque de corruption et de comportements non-éthiques, de blanchiment & de financement du terrorisme et le risque de fraudes internes/externes (hors fraudes liées au crédit).

Le Comité des risques du Conseil d'administration supervise les risques de non-conformité critiques du groupe Mobilize F.S., tels que le risque le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, les risques liés à la protection des données personnelles, à la protection de la clientèle ainsi que ceux les risques liés à la réglementation prudentielle bancaire.

Le Comité risque tiers qui via le Département des achats, et suite à des analyses TIM prend la décision de poursuite ou d'arrêt de la relation concernant les tiers côtés en risque faible (« Green flag ») ou en risque moyen (« Orange flag »). En cas de risque fort (« Red flag »), un avis/arbitrage auprès du Directeur des risques groupe et/ou du Directeur de la conformité groupe est requis.

Le Comité de traitement d'alertes professionnelles est présidé par le Directeur de la conformité groupe et a pour missions principales de traiter et instruire les alertes professionnelles, d'établir les faits, d'évaluer les préjudices subis et la responsabilité des acteurs, de préconiser les actions correctrices (en interne ou en externe) et de s'assurer de la mise en œuvre des éventuelles sanctions décidées, d'agir en strict respect des obligations de confidentialité dans le traitement des dossiers et de la protection des lanceurs d'alertes en ligne avec la réglementation applicable, de valider la fermeture des alertes dans le système. Cette clôture est formalisée sur le compte rendu du comité.

Le Comité nouveau produit/nouveau projet : il analyse les risques Conformité en amont de lancement de chaque nouveau produit, projet, activité ou processus, afin de définir un dispositif adéquat conforme aux attentes réglementaires. Les membres du Comité exécutif participent à la phase finale du comité.

(b) Prise en compte par l'établissement du rôle de l'organe supérieur de gouvernance de la contrepartie dans la publication d'informations non financières

Le groupe Mobilize F.S. prend en compte les éléments de gouvernance dans son processus d'octroi de crédit Entreprises à travers l'intégration du rating ESG des contreparties financées réalisé par une agence de notation extra-financière et à travers les analyses réalisées sur les politiques et objectifs ESG présentées par les contreparties.

Gouvernance

- (c) Intégration par l'établissement, dans les dispositifs de gouvernance, de la performance de ses contreparties en matière de gouvernance, notamment :
- i) (i) considérations éthiques ;
 - ii) (ii) stratégie et gestion des risques ;
 - iii) (iii) inclusivité ;
 - iv) (iv) transparence ;
 - v) (v) gestion des conflits d'intérêts ;
 - vi) (vi) communication interne sur les préoccupations critiques.
- Le groupe Mobilize F.S. évalue et sélectionne ses contreparties (cf question (a) pour le périmètre) selon :
- i) la prise en compte des règles éthiques et des obligations réglementaires en matière de conformité : Le groupe Mobilize F.S. applique systématiquement son processus de connaissance client KYC et Lutte Anti-Blanchiment d'argent et Financement de Terrorisme LAB-FT (incluant les sanctions) ainsi que son processus anti-corruption de Third party Integrity Management TIM qui s'appuie sur des analyses menées par le groupe Mobilize F.S. ou par un prestataire indépendant externe. Ces processus ont pour objectif d'identifier les risques potentiels de corruption, fraudes, blanchiment d'argent, financement du terrorisme ou autres infractions contraires à l'éthique, ainsi que les risques associés aux programmes de sanctions internationales. Le processus TIM et KYC prévoit également l'identification des éventuelles condamnations puis de l'évaluation de la réputation de la contrepartie notamment dans les médias, ces 2 éléments pouvant être impactés par les pratiques ou facteurs ESG du tiers. L'analyse TIM est menée au niveau groupe ou au niveau local par les directions selon leurs périmètres et a contrepartie (fournisseurs/prestataires, partenaires assureurs et bancaires, concessionnaires) ;
 - ii) leur transparence : dans le cadre du process KYC/LAB-FT et du processus TIM, le groupe Mobilize F.S. recherche systématiquement les bénéficiaires effectifs (Beneficial Owners) autrement dit, toute personne physique possédant directement ou indirectement plus de 25% du capital ou des droits de vote ainsi que toute personne exerçant un contrôle sur les organes de direction ou de gestion de la contrepartie analysée. Le groupe Mobilize F.S. recherche également la structure d'actionariat, ainsi que les éventuelles Personnes Politiquement Exposées (PPE) parmi les bénéficiaires effectifs de la contrepartie et dirigeants de l'entreprise ;
 - iii) leur gestion des conflits d'intérêts : Le groupe Mobilize F.S. possède des processus internes pour gérer ses propres conflits d'intérêts avec ses contreparties, voir réponse (a) pour plus de précisions.

Dans le cadre du processus d'octroi de crédit vis-à-vis des contreparties entreprises, sont prises en compte les stratégies des entreprises en particulier les stratégies de transition ainsi que les politiques et objectifs ESG mis en avant par les contreparties. Dans ce même processus d'acceptation sera prise en compte la politique d'inclusivité des contreparties en analysant leurs politiques visant à promouvoir la diversité et l'inclusion, les efforts réalisés pour favoriser l'égalité des opportunités et garantir une gouvernance équitable et inclusive.

Gestion des risques

- (d) Intégration par l'établissement, dans ses dispositifs de gestion des risques, de la performance de ses contreparties en matière de gouvernance en matière de :
- i) considérations éthiques ;
 - ii) stratégie et gestion des risques ;
 - iii) inclusivité ;
 - iv) transparence ;
 - v) gestion des conflits d'intérêts ;
 - vi) communication interne sur les préoccupations critiques.
- Opérationnellement :
- (1) le processus KYC récolte plusieurs informations dont celles permettant les analyses LAB-FT, gel des avoirs et sanctions embargos. Le secteur d'activité et son implantation géographique ainsi que la nature des transactions avec le client sont notamment étudiés pour déterminer le niveau de risque. Les bénéficiaires effectifs ainsi que toute personne exerçant un contrôle sur les organes de direction ou de gestion, pour un client personne morale, sont également identifiés ;
 - (2) le processus TIM se déroule en plusieurs phases, en tenant compte des différents critères d'intégrité définis dans les procédures, avec pour objectif d'évaluer le niveau d'intégrité du tiers. Le groupe Mobilize F.S. utilise plusieurs outils, utilisés systématiquement, pour identifier les risques de ses contreparties, notamment : la classification des risques de corruption par pays où opère le groupe Mobilize F.S. et par secteur d'activité établie par le groupe Renault ; un système de scoring de risque de corruption en fonction du type de contrepartie analyse ; un outil externe de compliance donnant accès aux informations sur les éventuelles condamnations, entre autres ESG, tel que Compliance Catalyst de Moody's. Enfin les procédures TIM définissent un arbre de décision selon le niveau du risque de la contrepartie.
- Dans le cadre du processus d'acceptation entreprises, le groupe Mobilize F.S. définit des seuils basés sur le rating ESG. Les contreparties présentant un rating ESG insuffisant font l'objet d'analyses complémentaires sur leurs politiques et objectifs ESG. Un processus d'escalade au niveau des pays et du Siège du groupe a été mis en place lorsque le dossier ne satisfait pas les critères ESG requis et nécessite un arbitrage.

Introduction aux modèles quantitatifs

Périmètre

Les tableaux présentés ci-dessous illustrent les données sur l'ensemble du groupe Mobilize F.S.

Échéance

Les échéances présentées dans les modèles 1, 4 et 5 sont exprimées **en nombre d'années**.

/ MODÈLE 1 : PORTEFEUILLE BANCAIRE — INDICATEURS DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR SECTEUR, ÉMISSIONS ET ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE

Secteur/Sous- secteur	a	b	c	d	e	f	g	h
	Valeur comptable brute (en millions d'euros)					Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en millions d'euros)		
		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » de l'Union	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes
Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique⁽¹⁾	20 713	14	2 033	729	327	(253)	(25)	(149)
A – Agriculture, sylviculture et pêche	92	0	5	6	3	(3)	0	(2)
B – Industries extractives	9	1	2	1	0	0	0	0
<i>B.05 – Extraction de houille et de lignite</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>B.06 – Extraction d'hydrocarbures</i>	1	1	0	0	0	0	0	0
<i>B.07 – Extraction de minerais métalliques</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>B.08 – Autres industries extractives</i>	7	0	2	1	0	0	0	0
<i>B.09 – Service de soutien aux industries extractives</i>	1	0	0	0	0	0	0	0
C – Industrie manufacturière	1 019	1	70	98	29	(26)	(2)	(10)
<i>C.10 – Industries alimentaires</i>	164	0	10	9	4	(5)	(2)	(2)
<i>C.11 – Fabrication de boissons</i>	15	0	1	1	0	0	0	0
<i>C.12 – Fabrication de produits à base de tabac</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>C.13 – Fabrication de textiles</i>	24	0	1	1	1	(1)	0	0
<i>C.14 – Industrie de l'habillement</i>	12	0	1	1	1	(1)	0	0
<i>C.15 – Industrie du cuir et de la chaussure</i>	7	0	1	0	1	(1)	0	0
<i>C.16 – Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie</i>	39	0	3	2	1	(1)	0	0
<i>C.17 – Industrie du papier et du carton</i>	7	0	1	0	0	0	0	0
<i>C.18 – Imprimerie et reproduction d'enregistrements</i>	27	0	2	1	1	(1)	0	(1)
<i>C.19 – Cokéfaction et raffinage</i>	2	0	0	0	0	0	0	0
<i>C.20 – Industrie chimique</i>	27	1	3	6	1	(1)	0	0
<i>C.21 – Industrie pharmaceutique</i>	3	0	1	0	0	0	0	0
<i>C.22 – Fabrication de produits en caoutchouc</i>	28	0	3	1	1	(1)	0	0
<i>C.23 – Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques</i>	30	0	2	1	1	(1)	0	0
<i>C.24 – Metallurgie</i>	8	0	1	0	1	0	0	0
<i>C.25 – Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements</i>	138	0	10	7	5	(4)	0	(3)
<i>C.26 – Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques</i>	23	0	3	1	1	(1)	0	0

i	j	k	l	m	n	o	p
Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)		Émissions de GES (colonne j): pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise	Échéance				Échéance moyenne pondérée
Dont émissions financées de catégorie 3	<= 5 ans		> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans		
2 505 845	2 505 845	0 %	20 672	41	0	0	1,0
21 932	21 932	0 %	91	1	0	0	3,0
2 212	2 212	0 %	9	0	0	0	2,0
16	16	0 %	0	0	0	0	2,0
185	185	0 %	1	0	0	0	2,0
119	119	0 %	0	0	0	0	2,0
1 589	1 589	0 %	7	0	0	0	2,0
303	303	0 %	1	0	0	0	2,0
153 176	153 176	0 %	1 015	4	0	0	2,0
25 239	25 239	0 %	163	1	0	0	2,0
2 031	2 031	0 %	15	0	0	0	2,0
63	63	0 %	0	0	0	0	2,0
3 988	3 988	0 %	24	0	0	0	2,0
2 423	2 423	0 %	12	0	0	0	2,0
1 060	1 060	0 %	7	0	0	0	2,0
6 375	6 375	0 %	38	1	0	0	2,0
1 226	1 226	0 %	7	0	0	0	2,0
3 931	3 931	0 %	27	0	0	0	2,0
354	354	0 %	2	0	0	0	2,0
4 316	4 316	0 %	27	0	0	0	2,0
519	519	0 %	3	0	0	0	2,0
4 443	4 443	0 %	28	0	0	0	2,0
5 086	5 086	0 %	30	0	0	0	2,0
1 240	1 240	0 %	8	0	0	0	2,0
22 785	22 785	0 %	137	1	0	0	2,0
2 912	2 912	0 %	23	0	0	0	2,0

03. LES RISQUES – PILIER III

LES RISQUES ESG

Secteur/Sous- secteur	a	b	c	d	e	f	g	h	
	Valeur comptable brute (en millions d'euros)					Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en millions d'euros)			
	Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » de l'Union	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes			
C.27 – Fabrication d'équipements électriques	24	0	3	1	0	0	0	0	
C.28 – Fabrication de machines et d'équipements n.c.a	75	0	4	2	2	(1)	0	0	
C.29 – Industrie automobile	112	0	7	52	2	(1)	0	(1)	
C.30 – Fabrication d'autres matériels de transport	7	0	1	1	0	0	0	0	
C.31 – Fabrication de meubles	33	0	2	2	2	(1)	0	0	
C.32 – Autres industries manufacturières	36	0	4	1	1	(1)	0	0	
C.33 – Réparation et installation de machines et d'équipements	178	0	6	8	3	(4)	0	(3)	
D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	101	12	14	7	17	(6)	0	0	
D35.1 – Production, transport et distribution d'électricité	58	11	12	7	15	(5)	0	0	
D35.11 – Production d'électricité									
D35.2 – Fabrication de gaz ; distribution par conduite de combustibles gazeux	3	1	0	0	0	0	0	0	
D35.3 – Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	40	0	2	0	2	(1)	0	0	
E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	58	0	9	2	2	(2)	0	(1)	
F – Services de bâtiments et travaux publics	1 570	0	99	163	53	(45)	(7)	(29)	
F.41 – Construction de bâtiments	229	0	11	20	13	(9)	(1)	(6)	
F.42 – Génie civil	184	0	13	23	6	(5)	0	(4)	
F.43 – Travaux de construction spécialisés	1 157	0	75	120	34	(31)	(6)	(19)	
G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	16 972	0	1 743	354	172	(141)	(12)	(84)	
H – Transports et entreposage	535	0	46	71	33	(16)	(3)	(13)	
H.49 – Transport terrestres et transports par conduites	327	0	16	42	27	(13)	(3)	(10)	
H.50 – Transports par eau	3	0	0	0	0	0	0	0	
H.51 – Transports aériens	2	0	0	0	0	0	0	0	
H.52 – Entreposage et services auxiliaires des transports	172	0	29	26	4	(2)	0	(2)	
H.53 – Activités de poste et de courrier	31	0	1	3	2	(1)	0	(1)	
I – Hébergement et restauration	191	0	23	16	8	(6)	(1)	(4)	
L – Activités immobilières	166	0	22	11	10	(8)	0	(6)	
Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique^(*)	3 915	0	353	465	132	(108)	(9)	(64)	
K – Activités financières et d'assurance	39	0	22	34	2	(1)	0	(1)	
Expositions sur d'autres secteurs (codes NACE J, M – U)	3 876	0	331	431	130	(107)	(9)	(63)	
TOTAL	24 628	14	2 386	1 194	459	(361)	(34)	(213)	

(*) Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales de référence « transition climatique » de l'Union et les indices de référence « accord de Paris » de l'Union – règlement sur les indices de référence en matière de climat – considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006.

i	j	k	l	m	n	o	p
Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)							
		Émissions de GES (colonne j) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise					Échéance moyenne pondérée
	Dont émissions financées de catégorie 3		<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	
3 687	3 687	0 %	24	0	0	0	2,0
11 222	11 222	0 %	75	0	0	0	2,0
10 169	10 169	0 %	112	0	0	0	2,0
1 314	1 314	0 %	7	0	0	0	2,0
5 801	5 801	0 %	33	0	0	0	2,0
5 032	5 032	0 %	36	0	0	0	2,0
27 960	27 960	0 %	177	1	0	0	2,0
10 401	10 401	0 %	101	0	0	0	2,0
3 988	3 988	0 %	58	0	0	0	2,0
							2,0
259	259	0 %	3	0	0	0	2,0
6 154	6 154	0 %	40	0	0	0	2,0
10 469	10 469	0 %	58	0	0	0	2,0
351 334	351 334	0 %	1 560	10	0	0	3,0
52 849	52 849	0 %	226	3	0	0	3,0
43 393	43 393	0 %	184	0	0	0	3,0
255 092	255 092	0 %	1 150	7	0	0	3,0
1 766 116	1 766 116	0 %	16 952	20	0	0	1,0
131 846	131 846	0 %	532	3	0	0	2,0
83 792	83 792	0 %	325	2	0	0	2,0
458	458	0 %	3	0	0	0	2,0
295	295	0 %	2	0	0	0	2,0
39 995	39 995	0 %	171	1	0	0	2,0
7 306	7 306	0 %	31	0	0	0	2,0
34 496	34 496	0 %	189	2	0	0	2,0
23 863	23 863	0 %	165	1	0	0	2,0
770 977	770 977	0 %	3 878	37	0	0	2,0
33 788	33 788	0 %	39	0	0	0	2,0
737 189	737 189	0 %	3 839	37	0	0	2,0
3 276 822	3 276 822	0 %	24 550	78	0	0	1,0

Méthodologie liée au calcul des émissions financées

Le groupe Mobilize F.S. finance quasi exclusivement des véhicules (véhicules particuliers et utilitaires légers).

À ce titre, les émissions financées sont évaluées en fonction des émissions des véhicules financés à partir de bases de données mises à disposition par les constructeurs ou à partir de bases de données externes recensant les informations techniques liées aux véhicules immatriculés en Europe (bases de l'Agence Européenne de l'Environnement). Les émissions financées ne sont pas renseignées en proportion des émissions enregistrées par les contreparties (déclarées ou estimées). Pour cette raison, il a été systématiquement indiqué 0 % dans la colonne Émissions de GES : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise.

Les émissions financées sont reportées en prenant pour référence la méthodologie PCAF, section 5.6 Motor Vehicles Loans. Les émissions financées sont constituées des émissions de gaz à effet de serre des véhicules financés en portefeuille, à partir d'un kilométrage moyen annuel, en se concentrant sur la phase d'usage. Toutes les typologies de contrats (crédit ou leasing) sont traitées selon la même méthodologie.

Le kilométrage moyen utilisé est aligné avec les statistiques du groupe Renault sur les durées de vie des véhicules et les kilométrages totaux considérés. Ces éléments ont été modifiés en 2023 pour prendre en compte une durée de vie moyenne d'un véhicule de 15 ans et un kilométrage total de 200 000 km sur sa durée de vie complète.

La phase d'usage est composée des émissions des véhicules « well to wheel » ce qui inclut :

- les émissions liées à la combustion des carburants pendant le déplacement des véhicules thermiques et hybrides (tailpipe – tank to wheel) ;
- les émissions liées à la consommation électrique des véhicules électriques et hybrides (well to socket) ;
- les émissions liées à la production et à l'acheminement des carburants (well to tank).

Les émissions « tailpipe » proviennent principalement des données gCO₂/km communiquées par Renault Group au groupe Mobilize F.S. ou des bases de données de l'Agence Européenne de l'Environnement (EEA).

Les bases de données des constructeurs permettent dans la plupart des cas d'établir une correspondance exacte entre un véhicule, à travers son numéro d'identification, et les données de CO₂ individuelles.

Code secteur NACE

Les codes secteurs NACE sont disponibles dans les bases de données internes au niveau d'une lettre et de trois chiffres, par exemple D. 351. La ligne concernant le secteur D35.11 n'est donc pas renseignée.

Les bases de données EEA ont été exploitées afin d'établir des valeurs moyennes par modèle, pays, motorisation, année de vente.

Depuis 2023, aux données d'homologation à l'échappement et de consommation électrique pour les véhicules concernés est ajouté un coefficient représentant les émissions émises en conditions réelles. Ces données sont homogènes avec les données à disposition de Renault Group.

Les émissions liées à la consommation électrique sont calculées selon les mêmes principes que les émissions tailpipe, soit directement à partir des bases de données constructeurs soit à partir des moyennes établies à partir des bases de données EEA. Les facteurs d'émission liés à l'électricité générée par pays (CO₂ moyen par kWh) sont également pris en compte. Ces données sont alignées avec les facteurs d'émission utilisés par Renault Group.

Les émissions liées à la production et à l'acheminement des carburants ont été considérées selon le pays et les carburants des véhicules financés. Ces coefficients détaillés sont alignés avec les hypothèses du groupe Renault.

Les données d'émission ont été complétées pour quasiment l'ensemble des contrats associés à un financement de véhicule sur tout le périmètre pays du groupe Mobilize F.S. Pour moins de 1 % des expositions, les émissions associées sont manquantes à date.

Dans 80 % des cas, les données tailpipe de gCO₂/km ont été obtenues à partir des bases de données fournies par le Renault Group. Dans 20 % des cas, ces mêmes données ont été obtenues à partir des bases de données externes de l'EEA.

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux véhicules constituent l'ensemble des émissions financées, et sont, pour le moment, classées en scope 3.

Les prochains Pilier 3 refléteront d'éventuelles modifications de classification de scopes ainsi que de possibles évolutions méthodologiques.

En particulier, il est prévu d'enrichir le calcul des émissions financées en ajoutant les émissions liées à la production et à la fin de vie des véhicules et batteries, afin de donner une vision complète des émissions liées au cycle de vie des véhicules financés.

Le secteur G présenté dans ce tableau inclut les financements des stocks de concessionnaires Renault et Nissan (code NACE G45). Ces financements sont à très courte durée, avec une maturité résiduelle moyenne à moins de six mois.

Expositions vis-à-vis d'entreprises exclues des EU Paris-aligned Benchmarks

L'évaluation de l'alignement des clients Corporate avec les Paris Benchmarks a été réalisée manuellement à partir des codes secteurs NACE des clients et des informations mises à disposition dans les publications ou sur le site internet. Par ordre de priorité ont été évaluées les entreprises présentant des expositions supérieures à 100 k€. Puis les expositions supérieures à 50 k€ selon la disponibilité des informations. Toutes les contreparties pour lesquelles l'évaluation n'a pas été possible ont été considérées par défaut comme non alignées.

Le groupe Mobilize F.S. ne finançant jamais de bien immobilier, le modèle 2 n'est pas complété car non-applicable.

/ MODÈLE 3 : PORTEFEUILLE BANCAIRE — INDICATEURS DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : PARAMÈTRES D'ALIGNEMENT

a	b	c	d	e	f	g	
Secteur	Secteurs NACE	Valeur comptable brute du portefeuille (en millions d'euros)	Paramètre d'alignement	Année de référence	Distance par rapport au scénario ZEN 2050 de l'AIE, (en %) ^(*)	Cible (année de référence + 3 ans)	
1	Industrie automobile	Industrie automobile	24 628	gCO ₂ /km	2024-194	- 83,0 %	2027 : 155 gCO ₂ /km
			Share of PHEV BEV and FCEV	2024-8,3 %	- 87,1 %	2027 : 15 % PHEV/ BEV	

(*) Distance temporelle par rapport aux jalons pour 2030 du scénario ZEN 2050, en points de pourcentage (pour chaque paramètre).

En ligne avec la méthodologie des émissions financées, le tableau sur l'alignement du portefeuille présente l'ensemble du portefeuille sous le secteur «industrie automobile», les financements du groupe Mobilize F.S. étant affecté à des véhicules.

Les indicateurs d'alignement reprennent donc les indicateurs suivant du scénario IEA NZE2050 :

- gCO₂/km ;
- part des BEV, PHEV, FCEV (PHEV = plug-in hybrid electric vehicle ; BEV = battery electric vehicle ; FCEV = fuel cell electric vehicle).

Les indicateurs de référence du scénario IEA NZE2050 utilisés (WorldEnergyOutlook2021 - table 1.2 ▶ Selected indicators in the Net Zero Emissions by 2050 Scenario) sont pour 2030 :

- gCO₂/km : 106 ;
- part des BEV, PHEV, FCEV : 64 %.

La distance des indicateurs du portefeuille du groupe Mobilize F.S. est mesurée par rapport à ces valeurs.

À noter que les chiffres à fin décembre 2024 ne comprennent pas de FCEV, ces véhicules n'étant pas financés par le groupe Mobilize F.S.

Le gCO₂/km moyen s'entend «well to wheel» alignés avec la méthodologie des émissions financées présentées dans le tableau 1.

Les objectifs internes annoncés par le groupe Mobilize F.S., en ligne avec objectifs du groupe Renault, sont l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 dans le Monde. Les objectifs intermédiaires sont également élaborés en cohérence avec le groupe Renault. Dans ce modèle, la traduction de l'objectif de neutralité carbone en indicateurs gCO₂/km et part des BEV, PHEV, FCEV est communiqué sur le périmètre des clients Entreprises.

/ MODÈLE 4 : PORTEFEUILLE BANCAIRE — INDICATEURS DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : EXPOSITIONS SUR LES 20 PLUS GRANDES ENTREPRISES À FORTE INTENSITÉ DE CARBONE

a	b	c	d	e
Valeur comptable brute (agrégée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée)(*)	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
1	0,6	0,002 %	0,3	2,0
				1

(*) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde.

Les références choisies dans le cadre de l'élaboration de ce modèle sont TopTwenty Rank 1965-2017 Climate Accountability Institute et CDP – Carbon-Majors-Report-2017. Les contreparties présentes dans ces 2 listes et financées par le groupe Mobilize F.S. ont été reportées. Une seule contrepartie a été identifiée dans le TOP 20 des sociétés émettant le plus de carbone dans le monde. L'exposition totale à cette contrepartie est limitée.

/ MODÈLE 5 : PORTEFEUILLE BANCAIRE — INDICATEURS DU RISQUE PHYSIQUE POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : EXPOSITIONS SOUMISES À UN RISQUE PHYSIQUE

a	b	c	d	e	f	g	
Valeur comptable brute (en millions d'euros)		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique					
Variable : Zone géographique soumise à un risque physique lié au changement climatique – événements aigus et chroniques		Ventilation par tranche d'échéance					
		<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée	
1	A – Agriculture, sylviculture et pêche	92	74	1	0	0	2,0
2	B – Industries extractives	9	9	0	0	0	2,0
3	C – Industrie manufacturière	1 019	687	4	0	0	2,0
4	D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	101	53	0	0	0	1,0
5	E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	58	49	0	0	0	2,0
6	F – Services de bâtiments et travaux publics	1 570	1 295	9	0	0	2,0
7	G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	16 972	13 972	8	0	0	0,0
8	H – Transports et entreposage	535	441	2	0	0	1,0
9	L – Activités immobilières	166	116	1	0	0	2,0
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels						
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux						
12	Sûretés saisies						
13	Autres secteurs pertinents						

h	i	j	k	l	m	n	o
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
					dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	dont expositions non performantes
20	6	49	5	3	(3)	0	(2)
2	1	6	1	0	0	0	0
134	66	491	96	17	(13)	(2)	(9)
3	1	49	7	0	(1)	0	0
16	3	30	2	1	(1)	0	(1)
274	149	881	153	47	(39)	(7)	(27)
3 420	2 138	8 422	319	146	(85)	(6)	(53)
113	40	290	69	32	(15)	(3)	(11)
18	13	86	10	8	(6)	0	(6)

03.

La classification des prêts et avances exposés aux risques physiques a été établie à partir de l'évaluation de l'exposition aux catastrophes naturelles par région présentée sur le site ThinkHazard.

Les événements suivants ont été pris en compte :

- inondations (liées aux rivières, aux mers et océans ou aux précipitations), incendies, glissements de terrain, tsunamis) constituant les événements qualifiés d'aigus (acute) ;
- stress hydrique et vague de chaleur constituant les événements qualifiés de chroniques (chronic).

Pour chaque type de catastrophe naturelle, un score a été attribué, par région, en fonction de l'évaluation de ThinkHazard (très faible, faible, modéré, élevée). Deux moyennes ont ensuite été établies pour les événements aigus et chroniques. À partir de ces moyennes, les régions sont classées en faiblement exposées, moyennement exposées, fortement ou

très fortement exposées. Les régions fortement ou très fortement exposées ont été retenues pour répondre aux critères du modèle 5, sensible à l'impact des événements climatiques aigus ou chroniques.

Le découpage par région a été fait à partir des régions présentes sous ThinkHazard et permettant le lien avec les codes postaux renseignés dans les bases de données internes.

Lorsque les codes postaux des clients entreprises non financières ne peuvent pas être liés à une région ThinkHazard, la moyenne du pays est appliquée. Pour certains pays (Maroc, Roumanie, Pologne, Colombie, Suisse en particulier), la moyenne par pays a été appliquée faute de codes postaux disponibles et utilisables dans le cadre du Pilier 3 ESG. Pour de nombreux pays, la moyenne nationale conduit à une classification « fortement exposée » par défaut. C'est ce qui explique la relativement forte proportion d'expositions sensibles aux aléas climatiques aigus et chroniques.

/ MODÈLE 6 : RÉCAPITULATIF DES ICP DES EXPOSITIONS ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE

Décembre 2024	ICP			
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Total (atténuation du changement climatique + adaptation au changement climatique)	% de couverture (par rapport au total des actifs) ^(*)
GAR ⁽¹⁾ encours	7,1 %	0,0 %	7,1 %	59,1 %
GAR ⁽¹⁾ flux	7,7 %	0,0 %	7,7 %	70,8 %

(*) % d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires.

(1) GAR correspondant à Green Asset Ratio.

Décembre 2023	ICP			
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Total (atténuation du changement climatique + adaptation au changement climatique)	% de couverture (par rapport au total des actifs) ^(*)
GAR encours	5,7 %	0,0 %	5,7 %	50,3 %
GAR flux				

(*) % d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires.

Taxonomie verte

Objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et objectifs environnementaux restants

Afin d'atteindre les objectifs de l'Union européenne en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, la Commission européenne a créé un système de classification dénommé Taxonomie verte, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. La Taxonomie de l'Union européenne fournit aux entreprises, aux investisseurs et aux responsables politiques des définitions appropriées des activités économiques qui peuvent être considérées comme durables d'un point de vue environnemental. En 2021, la CE a adopté l'acte délégué complétant l'article 8 du règlement établissant la Taxonomie verte (« Acte délégué sur la

publication d'informations »), modifié en 2022 pour inclure certains secteurs de l'énergie. En 2023, la CE a modifié l'acte délégué pour aligner les exigences de publication d'information sur l'Acte délégué sur l'environnement. En vertu de ces réglementations, le Groupe Mobilize Financial Services est tenu de fournir des informations sur la performance environnementale de ses actifs et de ses activités économiques.

Ces publications présentent des informations sur l'alignement des activités économiques (publications des indicateurs clés de performance) dans lesquelles les activités économiques « éligibles » à la Taxonomie verte sont évaluées en vue de déterminer si elles sont durables d'un point de vue environnemental (ou « alignées » sur la Taxonomie verte) en fonction de critères d'examen technique

Périmètre de consolidation

Les Indicateurs clés de performance (« ICP ») de la Taxonomie verte présentés dans les modèles sont basés sur les expositions des entités du périmètre de consolidation prudentielle du Groupe Mobilize F.S au 31 décembre 2024. Les filiales exerçant des activités d'assurance sont exclues du périmètre de consolidation prudentielle.

ICP : ratio d'actifs verts

Le ratio d'actifs verts (ou, en anglais, Green Asset Ratio ci-après « GAR ») correspond au pourcentage des actifs alignés sur la taxonomie verte de l'UE par rapport au total des actifs couverts.

Pour le groupe Mobilize Financial Services, seuls les prêts et avances qui financent des activités économiques alignées à la Taxonomie verte sont inclus au numérateur du GAR. Les autres types d'actifs (titres de créances et instruments de capitaux propres) n'ont pas été évalué de part leur matérialité et sont par défaut considérés comme non alignés. Ces actifs représentent moins de 0,2% du total des actifs du Groupe Mobilize Financial Services à fin décembre 2024.

Conformément à la note 4, du tableau 1. Actifs entrant dans le calcul du GAR, Annexe VI - Modèle pour les ICP d'établissements de crédit du règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023, les prêts automobiles vis-à-vis des ménages créés avant la date d'entrée en application de l'obligation de publication sont exclus. A ce titre, seuls les contrats de financement automobile vis-à-vis des ménages débutés après le 1er janvier 2022 sont déclarés éligibles et font l'objet d'une étude sur leur alignement.

Le dénominateur du GAR comprend le total des prêts et avances, le total des titres de créance, le total des instruments de capitaux propres et tous les autres actifs couverts au bilan.

Pour le calcul des ICP pour les expositions hors bilan, le groupe Mobilize Financial Services n'a pas d'actifs sous gestion. Les garanties financières vis-à-vis d'entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD représentent €94 millions d'euros à fin décembre par rapport à un bilan de plus de €73 000 millions d'euros. A date l'éligibilité et l'alignement de ces engagements hors bilan n'ont pas été évalués étant donné leur faible matérialité. Les autres expositions hors bilan sont exclues du calcul.

Total des actifs couverts

Le Groupe Mobilize Financial Services ne finance pas de projets d'entreprises et finance uniquement des véhicules automobiles et articles associés.

Le calcul des ICP des actifs couverts par la Taxonomie verte comprend les expositions au bilan couvrant les prêts et avances vis-à-vis d'entreprises financières, vis-à-vis d'entreprises non financières visées par l'article 19a ou 29a de la directive 2013/34/UE4 (Non Financial Reporting Directive ou « NFRD »/Corporate Sustainability Reporting Directive ou « CSRD ») ainsi que les expositions sur la clientèle de particuliers (ménages).

La distinction entre entreprises soumises aux obligations de publication NFRD et non soumises aux obligations de publication NFRD a été réalisée à partir de classification interne correspondant aux segmentations baloises. Les entreprises des pays de l'UE dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50m€ seront considérées comme soumise aux obligations de publication NFRD.

Activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie verte

Les activités économiques éligibles à la Taxonomie verte sont les activités qui peuvent être évaluées comme étant durables sur le plan environnemental. Les activités économiques alignées à la Taxonomie verte sont les activités qui ont été évaluées comme étant durables sur le plan environnemental.

De part son activité de financement automobile, le Groupe Mobilize Financial Services n'a considéré que l'activité taxonomique suivante :

Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires (code taxonomique 6.5), comprenant notamment les activités d'achat, financement, location, crédit-bail et exploitation de véhicules particuliers et utilitaires légers.

Cette activité éligible concerne aussi bien les véhicules électriques que ceux à motorisation thermique ; le Groupe se conforme ainsi au document « Commission notice on the interpretation of certain legal provisions of the Disclosures Delegated Act under Article 8 of EU Taxonomy Regulation on the reporting of eligible economic activities and assets » (2022/C 385/01), publié le 6 octobre 2022.

Au sein de ce périmètre, sont considérées comme alignées les activités qui apportent une contribution substantielle à l'objectif considéré, ne causent aucun préjudice important (« Do Not Significantly Harm » ou DNSH) aux autres objectifs environnementaux et respectent les garanties minimales.

L'activité 6.5 alignée ne concerne que les véhicules émettant moins de 50 g de CO₂e par kilomètre, également dénommés « véhicules à faibles émissions » dans cette section. Il s'agit de l'ensemble des gammes électriques (EV) et hybrides rechargeables (PHEV) de toutes les marques financées par le Groupe Mobilize Financial Services. Les diligences effectuées pour la vérification détaillée des critères DNSH et des garanties minimales sont décrites ci-dessous.

L'activité 6.5 a été intégralement reliée à l'objectif d'atténuation du changement climatique à travers le critère substantiel du niveau d'émissions (gCO₂e) moyen. Il n'a pas été identifié de contribution à l'adaptation au changement climatique. Pour plus de clarté dans la lecture des modèles de la taxonomie, les objectifs climatiques et environnementaux qui devraient apparaître à 0, ne sont pas illustrés.

Activités économiques non éligibles à la Taxonomie verte

Pour le groupe Mobilize Financial Services, les activités économiques considérés comme non éligibles à la Taxonomie verte à date sont : le financement des pièces détachées et les financements de trésorerie de concessionnaires automobiles (prêts non affectés). Ces actifs seront amenés à être évalués dans de prochaines publications du Groupe et la position sur leur non-éligibilité pourrait donc évoluer.

Ces actifs représentent moins de 2% du total des actifs du Groupe à fin décembre 2024.

Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (couverts dans le dénominateur)

Expositions à des sociétés non soumises à la NFRD/CSRD4

Les expositions envers les entreprises qui ne sont pas soumises à l'obligation de publication d'informations extra-financières ont été exclues de l'évaluation des activités économiques éligibles à la Taxonomie verte. Ces expositions sont exclues du numérateur du GAR mais prises en compte dans le dénominateur.

Produits dérivés

Les dérivés du portefeuille bancaire sont exclus du numérateur mais inclus dans le dénominateur du GAR total.

Prêts interbancaires à vue

Les prêts interbancaires à vue sont des expositions de prêt à la demande auprès d'autres établissements de crédit. Ceux-ci sont exclus du numérateur mais inclus dans le dénominateur du GAR total.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont exclus du numérateur mais inclus dans le dénominateur, à l'exception des liquidités auprès des banques centrales qui ne sont pas couvertes par le calcul du GAR.

Autres actifs

Les autres actifs comprennent en particulier les immobilisations qui sont exclues du cadre de la Taxonomie verte et dont l'éligibilité à la taxonomie verte ne peut donc pas être évaluée. Les autres actifs sont inclus dans le total de l'actif utilisé au dénominateur pour le calcul des ratios.

Actifs non couverts pour le calcul du GAR

Les actifs non couverts dans le calcul du GAR sont exclus du numérateur et du dénominateur.

Gouvernements centraux et émetteurs supranationaux

Les expositions aux gouvernements centraux et aux émetteurs supranationaux sont exclues du calcul du GAR.

Banques centrales

Les expositions aux banques centrales comprennent les liquidités détenues et toutes les autres expositions bancaires auprès des banques centrales. Celles-ci sont hors du périmètre de calcul du GAR.

Portefeuille de négociation

Le portefeuille de négociation est exclu du périmètre de calcul du GAR.

Données d'éligibilité et d'alignement des contreparties

De part son activité de financement affecté à des véhicules automobiles à destination des entreprises et des particuliers, le Groupe Mobilize Financial Services ne dépend pas des informations des contreparties pour l'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement à la Taxonomie verte. Cette évaluation dépend du véhicule financé et des données techniques associés à ce véhicule.

Il n'y a pas de distinction dans l'évaluation de l'alignement en prenant en compte soit le CA soit les CAPEX des contreparties. A ce titre, l'ensemble des modèles de la taxonomie ne sont publiés qu'une fois, et non pas dupliqués en CA et CAPEX.

Méthode utilisée pour déterminer le périmètre des activités à contribution substantielle

Pour déterminer la contribution substantielle des activités éligibles liées aux véhicules, les prêts et avances vis à vis des entreprises financières, entreprises non financières, ménages et administrations locales ont été analysés en se basant sur le modèle de véhicule et la technologie du groupe motopropulseur.

Adaptation au changement climatique

Une évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité a été réalisée par Renault Group afin d'identifier les sites susceptibles d'être affectés par des risques climatiques physiques. Ces risques ont été évalués sur la base de la durée de vie du bien concerné et sont essentiellement de trois types (chaleur extrême, stress hydrique et inondations) couverts par des plans d'actions adaptés.

Le Groupe Mobilize Financial Services a réalisé une revue de ses sites y compris sites de prestataires informatiques en termes d'expositions à plusieurs événements climatiques extrêmes (inondations, vague de chaleur, stress hydrique...). Cette évaluation a été réalisée avec l'assistance d'un cabinet spécialisé et a démontré que les sites du Groupe Mobilize Financial Services ne sont pas concentrés dans des zones fortement exposées aux risques climatiques physiques. Pour les sites identifiés comme vulnérable, cela doit conduire à une prise en compte dans les plans de continuité d'activité.

Transition vers une économie circulaire

La politique d'économie circulaire de Renault Group couvre les critères DNSH liés à (a) la réutilisation et l'utilisation de matières premières secondaires et de composants réutilisés dans les produits fabriqués, (b) la conception pour une durabilité élevée, la recyclabilité, la facilité de démontage et l'adaptabilité des produits fabriqués, (c) la gestion des déchets qui privilégie le recyclage plutôt que l'élimination, dans le processus de fabrication et (d) les substances préoccupantes sont identifiées et suivies tout au long du cycle de vie

D'après les informations obtenues auprès du constructeur automobile, les véhicules à faibles émissions concernés par l'activité 6.5, financés par le Groupe Mobilize Financial Services sont réutilisables ou recyclables à un minimum de 85 % en poids, réutilisables ou valorisables à un minimum de 95 % en poids.

Prévention et contrôle de la pollution

Les véhicules à faibles émissions que le Groupe Mobilize Financial Services finance sont tous équipés de pneus dans des classes de bruit et de résistance à la route extérieure conformes aux exigences européennes du règlement CE 661/2009. Comme les exigences de la taxonomie vont au-delà de la conformité réglementaire sur ce critère, une analyse supplémentaire a été menée et a démontré que la plupart des références de pneus montés à l'origine sur des véhicules à faibles émissions répondent à ce critère ce qui nous a conduit à retenir un coefficient d'alignement égal à 1 pour ce DNSH. Toutefois, cette position sera réévaluée au fur et à mesure que des données fiables en lien avec le montage réel des pneus seront disponibles pour tous les véhicules financés; le coefficient d'alignement sera le cas échéant ajusté en conséquence.

Avec un niveau sonore certifié bien inférieur à 68 dBA, les véhicules électriques Renault respectent, depuis 2021, les limites de bruit extérieur applicables à partir de 2024, contribuant ainsi à la réduction du bruit ambiant et à la qualité de vie en zone urbaine. Tous les véhicules à faibles émissions commercialisés par Renault en Europe sont donc conformes au règlement européen 540/2014/EC applicable aux véhicules homologués depuis juillet 2016, qui exigent un maximum de 72 dBA.

Vérification des garanties minimales (Minimum Safeguards)

Ces garanties minimales recouvrent plusieurs grands domaines dont les politiques, actions et résultats sont exposés dans le rapport de durabilité. Il s'agit notamment de la lutte contre la corruption, droits de l'homme et fiscalité

Le département fiscal du Groupe Mobilize Financial Services veille au respect, dans tous les pays où il est implanté, des règles fiscales applicables à son activité, conformément aux conventions internationales et aux lois locales, grâce à un dispositif de gestion approprié.

La Direction Compliance du Groupe Mobilize Financial Services déploie une démarche structurée visant à analyser et assurer la robustesse de sa conformité réglementaire de manière durable et anticipative, sur un périmètre de domaines réglementés majeurs comprenant notamment les thématiques «blanchiment de capitaux et financement du terrorisme», «corruption» et «concurrence», en étroite collaboration avec la Direction Juridique.

Le Groupe Mobilize Financial Services n'a pas fait, au meilleur de notre connaissance, l'objet de condamnation en 2024 en matière de corruption, d'évasion fiscale ou de non-respect des droits humains.

/ MODÈLE 7 : MESURES D'ATTÉNUATION : ACTIFS ENTRANT DANS LE CALCUL DU GAR

Au 31 décembre 2024

		a	b	c	d	e	f
		Date de référence des informations T					
		Atténuation du changement climatique (CCM)					
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)					
En millions d'euros		Valeur comptable brute totale			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant
GAR – ACTIFS COUVERTS PAR LE NUMÉRATEUR ET LE DÉNOMINATEUR							
1	Prêts et avances, titre de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que à la vente et éligibles pour le calcul du GAR	48 407	43 241	4 736	4 736	285	0
2	Entreprises financières	318	192	31	31	2	0
3	Établissement de crédit	192	192	31	31	2	0
4	Prêts et avances	192	192	31	31	2	0
5	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
6	Instruments de capitaux propres	0	0	0		0	0
7	Autres entreprises financières	126	0	0	0	0	0
8	dont entreprises d'investissement	122	0	0	0	0	0
9	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0
10	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	78	0	0	0	0	0
11	Instruments de capitaux propres	43	0	0		0	0
12	dont sociétés de gestions	0	0	0	0	0	0
13	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0
14	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
15	Instruments de capitaux propres	0	0	0		0	0
16	dont entreprises d'assurance	4	0	0	0	0	0
17	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0
18	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
19	Instruments de capitaux propres	4	0	0		0	0
20	Entreprises non-financières (soumises aux obligations de publications de la NFRD)	13 296	12 270	1 468	1 468	97	0
21	Prêts et avances	13 294	12 270	1 468	1 468	97	0
22	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
23	Instruments de capitaux propres	2	0	0		0	0

g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Date de référence des informations T									
Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)				
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)				
	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont financement spécialisé	Dont transitoire/adaptation	Dont habilitant		
0	0	0	0	0	43 241	4 736	4 736	285	0
0	0	0	0	0	192	31	31	2	0
0	0	0	0	0	192	31	31	2	0
0	0	0	0	0	192	31	31	2	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	12 270	1 468	1 468	97	0
0	0	0	0	0	12 270	1 468	1 468	97	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

03.

		a	b	c	d	e	f
		Date de référence des informations T					
		Atténuation du changement climatique (CCM)					
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)					
En millions d'euros		Valeur comptable brute totale			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habitant
24	Ménages	34 793	30 779	3 237	3 237	187	0
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0	0	0	0	0	0
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0	0	0	0	0	0
27	dont prêts pour véhicules à moteur	34 793	30 779	3 237	3 237	187	0
28	Financement d'administrations locales	0	0	0	0	0	0
29	Financement de logements	0	0	0	0	0	0
30	Autres financements d'administrations locales	0	0	0	0	0	0
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0	0	0	0	0
32	TOTAL DES ACTIFS GAR	48 407	43 241	4 736	4 736	285	0
ACTIFS EXCLUS DU NUMÉRATEUR POUR LE CALCUL DU GAR (MAIS INCLUS DANS LE DÉNOMINATEUR)							
33	Entreprises non-financières de l'UE (non soumises aux obligations de publications de la NFRD)	7 417					
34	Prêts et avances	7 417					
35	Titres de créances	0					
36	Instruments de capitaux propres	0					
37	Entreprises non-financières non-UE (non soumises aux obligations de publications de la NFRD)	3 557					
38	Prêts et avances	3 557					
39	Titres de créances	0					
40	Instruments de capitaux propres	0					
41	Dérivés	207					
42	Prêts interbancaires à vue	1 367					
43	Trésorerie et équivalents de trésorerie	0					
44	Autres actifs (goodwill, matières premières...)	5 995					
45	TOTAL ACTIFS AU DÉNOMINATEUR (GAR)	66 949					
AUTRES ACTIFS EXCLUS À LA FOIS DU NUMÉRATEUR ET DU DÉNOMINATEUR POUR LE CALCUL DU GAR							
46	Souverains	346					
47	Expositions sur des banques centrales	5 786					
48	Portefeuille de négociation	25					
49	TOTAL DES ACTIFS EXCLUS DU NUMÉRATEUR ET DU DÉNOMINATEUR	6 156					
50	TOTAL ACTIFS	73 105					

g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Date de référence des informations T									
Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)				
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)				
		Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habitant		Dont financement spécialisé	Dont transitoire/adaptation	Dont habitant	
0	0	0	0	0	30 779	3 237	3 237	187	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	30 779	3 237	3 237	187	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	43 241	4 736	4 736	285	0

03.

Au 31 décembre 2023

	a	b	c	d	e	f	
	Date de référence des informations T-1						
	Atténuation du changement climatique (CCM)						
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)						
	Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)						
	Valeur comptable brute totale			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	
En millions d'euros							
GAR – ACTIFS COUVERTS PAR LE NUMÉRATEUR ET LE DÉNOMINATEUR							
1	Prêts et avances, titre de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que à la vente et éligibles pour le calcul du GAR	43 560	32 835	3 436	3 436	222	0
2	Entreprises financières	265	150	27	27	2	0
3	Établissement de crédit	150	150	27	27	2	0
4	Prêts et avances	150	150	27	27	2	0
5	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
6	Instruments de capitaux propres	1	0	0		0	0
7	Autres entreprises financières	114	0	0	0	0	0
8	dont entreprises d'investissement	114	0	0	0	0	0
9	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0
10	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	74	0	0	0	0	0
11	Instruments de capitaux propres	41	0	0		0	0
12	dont sociétés de gestions	0	0	0	0	0	0
13	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0
14	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
15	Instruments de capitaux propres	0	0	0		0	0
16	dont entreprises d'assurance	0	0	0	0	0	0
17	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0
18	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
19	Instruments de capitaux propres	0	0	0		0	0
20	Entreprises non-financières (soumises aux obligations de publications de la NFRD)	11 162	10 132	964	964	44	0
21	Prêts et avances	11 160	10 132	964	964	44	0
22	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
23	Instruments de capitaux propres	2	0	0		0	0

g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Date de référence des informations T-1									
Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)				
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)				
	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont financement spécialisé	Dont transitoire/adaptation	Dont habilitant		
0	0	0	0	0	32 835	3 436	3 436	222	0
0	0	0	0	0	150	27	27	2	0
0	0	0	0	0	150	27	27	2	0
0	0	0	0	0	150	27	27	2	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0		0	0	0	0		0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0		0	0	0	0		0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0		0	0	0	0		0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0		0	0	0	0		0	0
0	0	0	0	0	10 132	964	964	44	0
0	0	0	0	0	10 132	964	964	44	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

03.

		a	b	c	d	e	f
		Date de référence des informations T-1					
		Atténuation du changement climatique (CCM)					
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)					
En millions d'euros		Valeur comptable brute totale			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habitant
24	Ménages	32 133	22 554	2 445	2 445	177	0
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0	0	0	0	0	0
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0	0	0	0	0	0
27	dont prêts pour véhicules à moteur	32 133	22 554	2 445	2 445	177	0
28	Financement d'administrations locales	0	0	0	0	0	0
29	Financement de logements	0	0	0	0	0	0
30	Autres financements d'administrations locales	0	0	0	0	0	0
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0	0	0	0	0
32	TOTAL DES ACTIFS GAR	43 560	32 835	3 436	3 436	222	0
ACTIFS EXCLUS DU NUMÉRATEUR POUR LE CALCUL DU GAR (MAIS INCLUS DANS LE DÉNOMINATEUR)							
33	Entreprises non-financières de l'UE (non soumises aux obligations de publications de la NFRD)	7 508					
34	Prêts et avances	7 508					
35	Titres de créances	0					
36	Instruments de capitaux propres	0					
37	Entreprises non-financières non-UE (non soumises aux obligations de publications de la NFRD)	3 092					
38	Prêts et avances	3 092					
39	Titres de créances	0					
40	Instruments de capitaux propres	0					
41	Dérivés	225					
42	Prêts interbancaires à vue	1 413					
43	Trésorerie et équivalents de trésorerie	0					
44	Autres actifs (goodwill, matières premières...)	4 400					
45	TOTAL ACTIFS AU DÉNOMINATEUR (GAR)	60 198					
AUTRES ACTIFS EXCLUS À LA FOIS DU NUMÉRATEUR ET DU DÉNOMINATEUR POUR LE CALCUL DU GAR							
46	Souverains	281					
47	Exposition sur des banques centrales	4 838					
48	Portefeuille de négociation	27					
49	TOTAL DES ACTIFS EXCLUS DU NUMÉRATEUR ET DU DÉNOMINATEUR	5 146					
50	TOTAL ACTIFS	65 344					

g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Date de référence des informations T-1									
Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)				
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)				
		Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire/adaptation	Dont habitant
0	0	0	0	0	22 554	2 445	2 445	177	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	22 554	2 445	2 445	177	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	32 835	3 436	3 436	222	0

03.

/ MODÈLE 8 : GAR (EN %)

Stock au 31 décembre 2024

	a	b	c	d	e	
Date de référence des informations T : ICP concernant l'encours						
Atténuation du changement climatique (CCM)						
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie						
Dont durables sur le plan environnemental						
			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	
% (du total des actifs inclus dans le dénominateur)						
1	GAR	64,6 %	7,1 %	7,1 %	0,4 %	0,0 %
2	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	89,3 %	9,8 %	9,8 %	0,6 %	0,0 %
3	Entreprises financières	60,5 %	9,7 %	9,7 %	0,5 %	0,0 %
4	Établissement de crédit	100,0 %	16,0 %	16,0 %	0,8 %	0,0 %
5	Autres entreprises financières	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
6	dont entreprises d'investissement	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
7	dont sociétés de gestion	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
8	dont entreprises d'assurance	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
9	Entreprises non financières soumises aux obligations de publication de la NFRD	92,3 %	11,0 %	11,0 %	0,7 %	0,0 %
10	Ménages	88,5 %	9,3 %	9,3 %	0,5 %	0,0 %
11	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
12	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
13	dont prêts pour véhicules à moteur	88,5 %	9,3 %	9,3 %	0,5 %	0,0 %
14	Financement d'administrations locales	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
15	Financement de logements	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
16	Autres financements d'administrations locales	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
17	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

f g h i j k l m n o p

Date de référence des informations T : ICP concernant l'encours

Adaptation au changement climatique (CCA)

Total (CCM + CCA)

Proportion d'actifs éligibles finançant
des secteurs pertinents pour la taxinomie

Proportion d'actifs éligibles finançant
des secteurs pertinents pour la taxinomie

Dont durables sur le plan environnemental

Dont durables sur le plan environnemental

		Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant		Dont financement spécialisé	Dont transitoire/ adaptation	Dont habilitant	Part du total des actifs couverts	
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	64,6%	7,1%	7,1%	0,4%	0,0%	59,1%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	89,3%	9,8%	9,8%	0,6%	0,0%	59,1%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	60,5%	9,7%	9,7%	0,5%	0,0%	0,3%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	16,0%	16,0%	0,8%	0,0%	0,3%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	92,3%	11,0%	11,0%	0,7%	0,0%	16,8%
					88,5%	9,3%	9,3%	0,5%	0,0%	42,1%
					0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
					0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
					88,5%	9,3%	9,3%	0,5%	0,0%	42,1%
					0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
					0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

03.

Stock au 31 décembre 2023

	a	b	c	d	e	
Date de référence des informations T-1 : ICP concernant l'encours						
Atténuation du changement climatique (CCM)						
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie						
Dont durables sur le plan environnemental						
			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habitant	
% (du total des actifs inclus dans le dénominateur)						
1	GAR	54,5 %	5,7 %	5,7 %	0,4 %	0,0 %
2	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	75,4 %	7,9 %	7,9 %	0,5 %	0,0 %
3	Entreprises financières	56,6 %	10,1 %	10,1 %	0,6 %	0,0 %
4	Établissement de crédit	99,6 %	17,8 %	17,8 %	1,1 %	0,0 %
5	Autres entreprises financières	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
6	dont entreprises d'investissement	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
7	dont sociétés de gestion	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
8	dont entreprises d'assurance	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
9	Entreprises non financières soumises aux obligations de publication de la NFRD	90,8 %	8,6 %	8,6 %	0,4 %	0,0 %
10	Ménages	70,2 %	7,6 %	7,6 %	0,6 %	0,0 %
11	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
12	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
13	dont prêts pour véhicules à moteur	70,2 %	7,6 %	7,6 %	0,6 %	0,0 %
14	Financement d'administration locales	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
15	Financement de logements	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
16	Autres financements d'administrations locales	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
17	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Date de référence des informations T-1 : ICP concernant l'encours										
Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie					
Dont durables sur le plan environnemental					Dont durables sur le plan environnemental					Part du total des actifs couverts
	Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant		Dont financement spécialisé	Dont transitoire/adaptation	Dont habilitant			
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	54,5%	5,7%	5,7%	0,4%	0,0%	50,3%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	75,4%	7,9%	7,9%	0,5%	0,0%	50,3%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	56,6%	10,1%	10,1%	0,6%	0,0%	0,2%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	99,6%	17,8%	17,8%	1,1%	0,0%	0,2%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	90,8%	8,6%	8,6%	0,4%	0,0%	15,5%
					70,2%	7,6%	7,6%	0,6%	0,0%	34,5%
					0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
					0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
					70,2%	7,6%	7,6%	0,6%	0,0%	34,5%
					0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
					0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

03.

Flux au 31 décembre 2024

	a	b	c	d	e	
Date de référence des informations T : ICP concernant les flux						
Atténuation du changement climatique (CCM)						
Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie						
Dont durables sur le plan environnemental						
			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habitant	
% (du total des actifs inclus dans le dénominateur)						
1	GAR	73,0 %	7,7 %	7,7 %	0,4 %	0,0 %
2	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	96,1 %	10,1 %	10,1 %	0,5 %	0,0 %
3	Entreprises financières	74,8 %	12,0 %	12,0 %	0,2 %	0,0 %
4	Établissement de crédit	100,0 %	16,1 %	16,1 %	0,3 %	0,0 %
5	Autres entreprises financières	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
6	dont entreprises d'investissement	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
7	dont sociétés de gestion					
8	dont entreprises d'assurance					
9	Entreprises non financières soumises aux obligations de publication de la NFRD	91,5 %	11,3 %	11,3 %	0,7 %	0,0 %
10	Ménages	100,0 %	9,0 %	9,0 %	0,4 %	0,0 %
11	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels					
12	dont prêts à la rénovation de bâtiments					
13	dont prêts pour véhicules à moteur	100,0 %	9,0 %	9,0 %	0,4 %	0,0 %
14	Financement d'administrations locales					
15	Financement de logements					
16	Autre financements d'administrations locales	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
17	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Date de référence des informations T : ICP concernant les flux										
Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					
Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie					Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie					
Dont durables sur le plan environnemental					Dont durables sur le plan environnemental					
		Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habitant		Dont financement spécialisé	Dont transitoire/adaptation	Dont habitant		Part du total des nouveaux actifs couverts
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	73,0%	7,7%	7,7%	0,4%	0,0%	70,8%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	96,1%	10,1%	10,1%	0,5%	0,0%	70,8%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	74,8%	12,0%	12,0%	0,2%	0,0%	0,1%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	16,1%	16,1%	0,3%	0,0%	0,1%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	91,5%	11,3%	11,3%	0,7%	0,0%	30,9%
					100,0%	9,0%	9,0%	0,4%	0,0%	39,9%
					100,0%	9,0%	9,0%	0,4%	0,0%	39,9%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

03.

Les flux de prêts et avances correspondent aux nouveaux financements (valeurs des nouveaux crédits et leasings) du groupe Mobilize F.S. enregistrés en 2024 et présents en portefeuille à fin décembre 2024.

/ MODÈLE 9 : MESURES D'ATTÉNUATION BANKING BOOK TAXONOMY ALIGNMENT RATIO (BTAR)

Modèle 9.1 : Mesures d'atténuation – Actifs entrant dans le calcul du BTAR

Stock au 31 décembre 2024

	a	b	c	d	e	f	
	Date de référence des informations (décembre 2024)						
	Atténuation du changement climatique (CCM)						
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)						
	Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)						
En millions d'euros	Valeur comptable brute totale			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	
1	TOTAL DES ACTIFS DU GAR	48 407	43 241	4 736	4 736	285	0
	ACTIFS EXCLUS DU NUMÉRATEUR (ET INCLUS DANS LE DÉNOMINATEUR) POUR LE CALCUL DU GAR MAIS INCLUS DANS LE NUMÉRATEUR ET LE DÉNOMINATEUR POUR LE BTAR						
2	Entreprises non financières de l'UE (non soumises aux obligations de publications de la NFRD)	7 417	7 359	709	709	58	0
3	Prêts et avances	7 417	7 359	709	709	58	0
4	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	0	0	0	0	0	0
5	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0	0	0	0	0	0
6	Titres de créances	0	0	0	0	0	0
7	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0
8	Entreprises non financières non-UE (non soumises aux obligations de publications de la NFRD)	3 557	3 427	295	295	14	0
9	Prêts et avances	3 557	3 426	295	295	14	0
10	Titres de créances	0	0	0	0	0	0
11	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0
12	TOTAL DES ACTIFS DU BTAR	59 380	54 026	5 739	5 739	357	0
	ACTIFS EXCLUS DU NUMÉRATEUR POUR LE CALCUL DU BTAR (MAIS INCLUS DANS LE DÉNOMINATEUR)						
13	Dérivés	207					
14	Prêts interbancaires à vue	1 367					
15	Trésorerie et équivalents de trésorerie	0					
16	Autres actifs (goodwill, matières premières...)	5 995					
17	TOTAL DES ACTIFS AU DÉNOMINATEUR	66 949					
	AUTRES ACTIFS EXCLUS À LA FOIS DU NUMÉRATEUR ET DU DÉNOMINATEUR						
18	TOTAL DES ACTIFS EXCLUS DU NUMÉRATEUR ET DU DÉNOMINATEUR	6 156					
19	TOTAL ACTIFS	73 105					

g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Date de référence des informations (décembre 2024)									
Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)				
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)				
	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire/adaptation	Dont habitant	
0	0	0	0	0	43 241	4 736	4 736	285	0
0	0	0	0	0	7 359	709	709	58	0
0	0	0	0	0	7 359	709	709	58	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	3 427	295	295	14	0
0	0	0	0	0	3 426	295	295	14	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	54 026	5 739	5 739	357	0

03.

Stock au 31 décembre 2023

	a	b	c	d	e	f	
	Date de référence des informations (décembre 2023)						
	Atténuation du changement climatique (CCM)						
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)						
	Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)						
	Valeur comptable brute totale			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	
En millions d'euros							
1	TOTAL DES ACTIFS DU GAR	43 560	32 835	3 436	3 436	222	0
	ACTIFS EXCLUS DU NUMÉRATEUR (ET INCLUS DANS LE DÉNOMINATEUR) POUR LE CALCUL DU GAR MAIS INCLUS DANS LE NUMÉRATEUR ET LE DÉNOMINATEUR POUR LE BTAR						
2	Entreprises non financières de l'UE (non soumises aux obligations de publications de la NFRD)	7 508	7 434	810	810	73	0
3	Prêts et avances	7 508	7 434	810	810	73	0
4	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	0	0	0	0	0	0
5	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0	0	0	0	0	0
6	Titres de créances	0	0	0	0	0	0
7	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0
8	Entreprises non financières non-UE (non soumises aux obligations de publications de la NFRD)	3 092	2 972	203	203	9	0
9	Prêts et avances	3 092	2 972	203	203	9	0
10	Titres de créances	0	0	0	0	0	0
11	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0
12	TOTAL DES ACTIFS DU BTAR	54 160	43 242	4 449	4 449	304	0
	ACTIFS EXCLUS DU NUMÉRATEUR POUR LE CALCUL DU BTAR (MAIS INCLUS DANS LE DÉNOMINATEUR)						
13	Dérivés	225					
14	Prêts interbancaires à vue	1 413					
15	Trésorerie et équivalents de trésorerie	0					
16	Autres actifs (goodwill, matières premières...)	4 400					
17	TOTAL DES ACTIFS AU DÉNOMINATEUR	60 198					
	AUTRES ACTIFS EXCLUS À LA FOIS DU NUMÉRATEUR ET DU DÉNOMINATEUR						
18	TOTAL DES ACTIFS EXCLUS DU NUMÉRATEUR ET DU DÉNOMINATEUR	5 146					
19	TOTAL ACTIFS	65 344					

g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Date de référence des informations (décembre 2023)									
Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)				
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)				
	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habitant		Dont financement spécialisé	Dont transitoire/adaptation	Dont habitant		
0	0	0	0	0	32 835	3 436	3 436	222	0
0	0	0	0	0	7 434	810	810	73	0
0	0	0	0	0	7 434	810	810	73	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	2 972	203	203	9	0
0	0	0	0	0	2 972	203	203	9	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	43 242	4 449	4 449	304	0

03.

Modèle 9.2 : BTAR (en %)

Stock au 31 décembre 2024

	a	b	c	d	e	
Date de référence des informations T : ICP concernant l'encours (décembre 2024)						
Atténuation du changement climatique (CCM)						
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie						
Dont durables sur le plan environnemental						
			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habitant	
<small>% (du total des actifs couverts au dénominateur)</small>						
1	BTAR	55,7 %	9,1 %	9,1 %	0,6 %	0,0 %
2	GAR	64,6 %	7,1 %	7,1 %	0,4 %	0,0 %
3	Entreprises non financières de l'UE non soumises aux obligations de publications de la NFRD	99,2 %	9,6 %	9,6 %	0,8 %	0,0 %
4	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
5	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
6	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publications de la NFRD	96,3 %	8,3 %	8,3 %	0,4 %	0,0 %

f g h i j k l m n o p

Date de référence des informations T : ICP concernant l'encours (décembre 2024)

Adaptation au changement climatique (CCA)

Total (CCM + CCA)

Proportion d'actifs éligibles finançant
des secteurs pertinents pour la taxinomie

Proportion d'actifs éligibles finançant
des secteurs pertinents pour la taxinomie

Dont durables sur le plan environnemental

Dont durables sur le plan environnemental

Dont
financement
spécialisé

Dont
adaptation

Dont
habilitant

Dont
financement
spécialisé

Dont
transitoire/
adaptation

Dont
habilitant

Part du total
des actifs
couverts

0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	55,7 %	9,1 %	9,1 %	0,6 %	0,0 %	73,9 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	64,6 %	7,1 %	7,1 %	0,4 %	0,0 %	59,1 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	99,2 %	9,6 %	9,6 %	0,8 %	0,0 %	10,1 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	96,3 %	8,3 %	8,3 %	0,4 %	0,0 %	4,7 %

03.

Stock au 31 décembre 2023

	a	b	c	d	e	
Date de référence des informations T : ICP concernant l'encours (décembre 2023)						
Atténuation du changement climatique (CCM)						
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie						
Dont durables sur le plan environnemental						
			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habitant	
%(du total des actifs couverts au dénominateur)						
1	BTAR	48,2 %	7,6 %	7,6 %	0,5 %	0,0 %
2	GAR	54,5 %	5,7 %	5,7 %	0,4 %	0,0 %
3	Entreprises non financières de l'UE non soumises aux obligations de publications de la NFRD	99,0 %	10,8 %	10,8 %	1,0 %	0,0 %
4	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
5	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0 %	0 %	0 %	0 %	0,0 %
6	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publications de la NFRD	96,1 %	6,6 %	6,6 %	0,3 %	0,0 %

f g h i j k l m n o p

Date de référence des informations T : ICP concernant l'encours (décembre 2023)

Adaptation au changement climatique (CCA)

Total (CCM + CCA)

**Proportion d'actifs éligibles finançant
des secteurs pertinents pour la taxinomie**

**Proportion d'actifs éligibles finançant
des secteurs pertinents pour la taxinomie**

Dont durables sur le plan environnemental

Dont durables sur le plan environnemental

Dont durables sur le plan environnemental					Dont durables sur le plan environnemental					Part du total des actifs couverts
Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire/ adaptation	Dont habilitant			
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	48,2 %	7,6 %	7,6 %	0,5 %	0,0 %	66,2 %	
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	54,5 %	5,7 %	5,7 %	0,4 %	0,0 %	50,3 %	
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	99,0 %	10,8 %	10,8 %	1,0 %	0,0 %	11,4 %	
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0 %	
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0 %	
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	96,1 %	6,6 %	6,6 %	0,3 %	0,0 %	4,5 %	

03.

Flux au 31 décembre 2024

	a	b	c	d	e
Date de référence des informations T : ICP concernant les flux (décembre 2024)					
Atténuation du changement climatique (CCM)					
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie					
Dont durables sur le plan environnemental					
			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habitant
%(du total des actifs couverts au dénominateur)					
1	BTAR	60,9 %	9,6 %	9,6 %	0,5 %
2	GAR	73,0 %	7,7 %	7,7 %	0,4 %
3	Entreprises non financières de l'UE non soumises aux obligations de publications de la NFRD	99,8 %	8,1 %	8,1 %	0,6 %
4	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	0 %	0 %	0 %	0,0 %
5	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0 %	0 %	0 %	0,0 %
6	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publications de la NFRD	99,2 %	9,0 %	9,0 %	0,4 %

f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Date de référence des informations T : ICP concernant les flux (décembre 2024)										
Adaptation au changement climatique (CCA)					Total (CCM + CCA)					
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie					
Dont durables sur le plan environnemental					Dont durables sur le plan environnemental					
	Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant		Dont financement spécialisé	Dont transitoire/adaptation	Dont habilitant			Part du total des actifs couverts
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	60,9 %	9,6 %	9,6 %	0,5 %	0,0 %	89,4 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	73,0 %	7,7 %	7,7 %	0,4 %	0,0 %	70,8 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	99,8 %	8,1 %	8,1 %	0,6 %	0,0 %	9,8 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0 %
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	99,2 %	9,0 %	9,0 %	0,4 %	0,0 %	8,8 %

03.

Modèle 9.3 : Tableau récapitulatif – BTAR %

	ICP			% de couverture (par rapport au total des actifs)
	Atténuation du changement climatique (CCM)	Adaptation au changement climatique (CCA)	Total (CCM + CCA)	
Décembre 2024				
BTAR encours	9,1 %	0,0 %	9,1 %	73,9 %
BTAR flux	9,6 %	0,0 %	9,6 %	89,4 %
	ICP			% de couverture (par rapport au total des actifs)
	Atténuation du changement climatique (CCM)	Adaptation au changement climatique (CCA)	Total (CCM + CCA)	
Décembre 2023				
BTAR encours	7,6 %	0,0 %	7,6 %	66,2 %
BTAR flux				

Le modèle 10 – Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852 n'est pas publié car le groupe Mobilize F.S. ne détient pas d'obligations qui pourraient être évaluées « vertes » ou « durables » à son actif. Les prêts ont été évalués dans le cadre de la taxinomie, et aucune catégorie supplémentaire hors alignement avec la taxinomie peut être considérée comme « verte » ou « durable ».

3.12 Les autres risques

3.12.1 Risque valeurs résiduelles

Facteurs de risques

La valeur résiduelle correspond à la valeur monétaire estimée du véhicule au terme de son financement. L'évolution du marché des véhicules d'occasion, en raison de l'apparition de crises économiques, de phénomènes de saturation du marché VO ou de décisions politiques peut conduire à un risque pour celui qui s'est engagé à reprendre le véhicule au terme du financement, dans la mesure où le véhicule peut être revendu à un prix inférieur à sa valeur résiduelle.

Dans le cas des financements du groupe Mobilize F.S., il y a différents types de porteurs de risque :

- le groupe Mobilize F.S. par l'intermédiaire de ses filiales – on dit que le risque est direct. Ce risque existe dans le cadre des offres de location longue durée lorsque MFS ne dispose pas d'un engagement de reprise d'un tiers (constructeur ou réseau de concessionnaire). La stratégie de développement de la location longue durée de MFS a conduit le groupe à assumer progressivement ce risque sur cette ligne d'activité ;
- le Constructeur (principalement en France ou lors du lancement de véhicules sur tout ou partie des filiales du groupe Mobilize F.S.). Il est à noter que depuis novembre 2024 en France, les propositions de contrats de Location Longue Durée (LLD) pour les clients Grands Comptes sont désormais faites en Risque MFS. Progressivement l'ensemble de la Clientèle Entreprises passera sous Risque MFS ;
- le réseau des concessionnaires qui, dans le cadre des offres leasing de MFS, peut proposer un engagement de reprise au client, ou dans le cadre de locations opérationnelles peut donner un engagement de reprise à MFS.

Le développement de la LLD conduit donc à un transfert partiel du risque valeur résiduelle dit « indirect » en risque direct MFS.

On assiste donc à la finalisation du programme de mise en place du Risque Direct sur les activités de Location Longue Durée même si le passage de la Location Longue Durée à Particuliers en Risque MFS interviendra plus tard. Par ailleurs, la Location Longue Durée permet de développer un cycle de plusieurs vies du véhicule dans l'écosystème du groupe Mobilize F.S. et plus particulièrement sur le marché des véhicules électriques. En effet, comme le groupe Mobilize F.S. reste le propriétaire, le véhicule peut être reloué en seconde et troisième vies, ce qui peut permettre de conserver des produits de maintenance ou entretien et autres services.

La progression de l'exposition au Risque Valeur Résiduelle de MFS a son origine dans l'acquisition de Mobility Concept/MeinAuto en Allemagne et de Select Lease by Mobilize au Royaume-Uni. Mobility Concept/MeinAuto est aujourd'hui la filiale de Mobilize portant le risque VR le plus élevé, même si au final l'exposition pays au risque direct la plus importante reste le fait du Royaume-Uni en raison du produit PCP. Le démarrage des activités de Location Longue Durée en France et en Allemagne n'est pas encore significatif à fin 2024 en terme d'exposition au risque global de Valeur Résiduelle.

Principes et dispositifs de gestion

Le marché du véhicule d'occasion, la politique de gamme et de prix du Constructeur mais aussi les canaux d'écoulement sont attentivement suivis et permettent d'améliorer la précision des fixations de valeurs résiduelles et de prendre des actions en faveur du soutien des valeurs résiduelles. Cela contribue activement à optimiser la maîtrise de ce risque.

Le groupe Mobilize F.S. étant un acteur amené progressivement à augmenter sa prise de risque valeur résiduelle, il continue de mettre en œuvre une politique prudente en constituant des provisions sur les contrats où les régulières observations prospectives et itératives mettraient en lumière des risques de revente inférieure à la valeur résiduelle contractuelle.

/ VENTILATION DU RISQUE SUR LES VALEURS RÉSIDUELLES PORTÉES PAR LE GROUPE MOBILIZE FS

En millions d'euros	Exposition Valeur Résiduelle					Provision risque de valeur résiduelle				
	2024	2023	2022	2021	2020	2024	2023	2022	2021	2020
Entreprise dont :	852	360	476	330	227	45	24	11	6	9
France	56	53*	0	0	0	-	0	0	0	0
Royaume Uni	182	128	385	267	179	32	22	4	3	6
Reste du Monde	614	179	91	63	46	14	2	8	4	3
Grand Public dont :	3 732	2 996	2 030	1 780	1 583	70	50	45	41	36
France	16	18	1	2	-	0	0	0	0	0
Royaume Uni	2 848	2 855	2 017	1 778	1 583	68	50	45	41	36
Reste du Monde	868	123	11	0	-	3	0	0	-	-
TOTAL	4 583	3 356	2 506	2 110	1 810	116	74	56	47	45

(*) Contrats de crédit-bail.

/ RISQUE DE RÉSILIATION ANTICIPÉE

Au Royaume-Uni et en Irlande, compte tenu d'une législation spécifique permettant au client d'interrompre son contrat en cours de financement sous certaines conditions, le groupe Mobilize F.S. encourt un risque sur « restitution anticipée » de la part du client. Une provision permet de couvrir l'écart potentiel entre la valeur nette comptable au moment de la restitution anticipée du véhicule et la valeur de revente. Le tableau ci-dessous indique pour les véhicules non encore vendus le niveau de valeur nette comptable et de provisionnement.

En millions d'euros

Valeur nette comptable totale					Montant de la provision				
2024	2023	2022	2021	2020	2024	2023	2022	2021	2020
37	18	10	4	4	20	35	67	63	53

/ RISQUE SUR VALEURS RÉSIDUELLES NON PORTÉES PAR LE GROUPE MOBILIZE F.S.

En millions d'euros	Exposition Valeur Résiduelle				
	2024	2023	2022	2021	2020
Entreprises et Grand Public dont :					
Engagements reçus du groupe Renault	3 558	3 139	3 503	4 407	4 331
Engagements reçus autres (Réseaux et Clientèle)	17 192	14 588	10 974	10 256	8 767
TOTAL	20 750	17 727	14 477	14 663	13 098

N.B. : Une évolution méthodologique avait été apportée en 2023 avec une nouvelle source de données automatisée. Les expositions des années 2019 à 2022 ont été recalculées selon cette méthode.

/ RÉPARTITION VÉHICULES ÉLECTRIQUES/THERMIQUES À FIN 2024

En millions d'euros	Exposition Valeur Résiduelle			Provision risque de valeur résiduelle		
	Électrique	Thermique	Total	Électrique	Thermique	Total
Risque sur Valeur résiduelle non porté par le groupe Mobilize F.S.	482	4 101	4 583	63	54	117
Risque sur valeur résiduelle porté par le groupe Mobilize F.S.	2 578	18 172	20 750	12	7	18
TOTAL	3 060	22 273	25 333	74	61	135

La part du véhicule électrique dans le portefeuille MFS au titre de l'exposition au risque de valeur résiduelle est de 12 % mais représente 54 % de la provision démontrant ainsi le risque inhérent à la volatilité du marché du véhicule électrique. MFS

est particulièrement sensible au suivi de ce pourcentage et compare régulièrement avec le poids du véhicule électrique dans les ventes du constructeur.

3.12.2 Risque assurance

Pour l'activité d'intermédiation en assurances, la déficience d'un partenaire, la non-conformité de la distribution de nos produits ainsi que la non-adéquation des offres aux besoins des consommateurs constituent les principaux risques pouvant impacter l'activité de Mobilize Financial Services. Pour les activités d'assurance et de réassurance réalisées par les compagnies d'assurances détenues par Mobilize Financial Services, les risques sont liés à la souscription, aux équilibres techniques des programmes (dérive de sinistralité, rachats anticipés, défaut de provisionnement...) et à la politique d'investissement (risques de liquidité, de défaut...).

Ces risques sont gérés, suivis et pilotés dans le cadre réglementaire de Solvabilité II et font l'objet d'un rapport annuel ORSA (Own Risk and Solvency Assessment).

Le groupe met en œuvre une sélection stricte des contrats et dispose de guides de souscription.

3.12.3 Risques relatifs au déploiement commercial

Le groupe Mobilize F.S. opère dans le secteur du financement et des services automobiles pour les particuliers et les entreprises. Il en résulte un risque de concentration sectoriel inhérent à l'activité du groupe dont la gestion est assurée par la diversification des marques financées, des produits et des services déployés.

Par ailleurs, dans un environnement changeant, le groupe Mobilize F.S. veille à adapter sa stratégie aux nouvelles demandes et aux nouvelles tendances du marché en lien avec les nouvelles mobilités.

Le groupe conduit ses activités à l'échelle internationale et les choix géographiques des sites du groupe sont déterminés en appui aux constructeurs et au regard de sa stratégie de croissance. En tant que tel, le groupe Mobilize F.S. peut être

soumis sur l'ensemble des zones sur lesquelles il intervient à un risque de concentration géographique, une instabilité économique et financière locale, des changements dans les politiques gouvernementales, sociales et des banques centrales. Un ou plusieurs de ces facteurs peuvent avoir un effet défavorable sur les résultats futurs du groupe, l'exposition au risque de concentration géographique étant en partie atténuée par la présence sur différents marchés.

De manière globale, dans un environnement économique complexe, le groupe met en place des systèmes et procédures répondant aux obligations légales et réglementaires correspondant à son statut bancaire et permettant d'appréhender l'ensemble des risques associés à ses activités, ses implantations en renforçant ses dispositifs de gestion et de contrôle.

3.12.4 Risque lié aux actions

Les expositions du groupe Mobilize F.S. aux actions non détenues à des fins de transaction, représentent les titres de participation d'entités détenues mais non consolidés, évalués à la juste valeur P&L financières ainsi que d'entités mises en

équivalence dans le périmètre réglementaire. Celles-ci sont pondérées à 100 % et à 250 % s'il s'agit d'entités du secteur financier.

/ EU INS1 — PARTICIPATIONS DANS L'ASSURANCE

	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition au risque
Instruments de fonds propres détenus dans des entreprises d'assurance ou de réassurance ou des sociétés holding d'assurance non déduits des fonds propres	315	788

Table de correspondances

CRD4/CRD5	Objet	Concordance
Article 90	Publication du rendement des actifs	Introduction
CRR/CRR2	Objet	Concordance
Article 431	Exigences et politiques en matière de publication d'informations	Introduction
Article 432	Informations non significatives, sensibles et confidentielles	Introduction
Article 433	Fréquence et portée des publications	Introduction
Article 435	Publication des objectifs et des politiques en matière de gestion des risques	
1a		Partie 2-1
1b		Partie 2-2
1c		Partie 1-1+3
1d		Partie 4-2+7 + 5 + 10-4
1e		Partie 2-1
1f		Partie 2-3
2a-d		Partie 2-1 + - 2
2e		Partie 2-1+2+3
Article 436	Publication du champ d'application	Partie 3-1+3
Article 437	Publication d'informations sur les fonds propres	Partie 3-3
Article 437bis	Publication d'informations sur les fonds propres et les engagements éligibles	Partie 3-2
Article 438	Publication d'informations sur les exigences de fonds propres et sur les montants d'exposition pondérés	
a		Partie 3-5
b		Partie 1-1
c		Partie 3-5
d		Partie 3-5
e		NA
f-g		Partie 9-5
h		Partie 4-5-g
Article 439	Publication d'informations sur les expositions au risque de crédit de contrepartie	Partie 4-8
Article 440	Publication d'informations sur le coussin de fonds propres contracyclique	Partie 3-2
Article 441	Publication d'informations sur les indicateurs d'importance systémique mondiale	Partie 3-2
Article 442	Publication d'informations sur les expositions au risque de crédit et au risque de dilution	Partie 4-1
Article 443	Publication d'informations sur les actifs grevés et les actifs non grevés	Partie 9
Article 444	Publication d'informations sur l'utilisation de l'approche standard	Partie 4-6
Article 445	Publication d'informations sur l'exposition au risque de marché	Partie 7
Article 446	Publication d'informations sur la gestion du risque opérationnel	Partie 10-1+2+- 3
Article 447	Publication d'informations sur les indicateurs clés	Partie 1-1
Article 448	Publication d'informations sur les expositions au risque de taux d'intérêt pour les positions non détenues dans le portefeuille de négociation	Partie 8
Article 449	Publication d'informations sur les expositions aux positions de titrisation	Partie 6
Article 449bis	Publication d'informations sur les risques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (risques ESG)	Partie 2-3 Partie 11

03. LES RISQUES – PILIER III

TABLE DE CORRESPONDANCES

CRD4/CRD5	Objet	Concordance
Article 450	Publication d'informations sur la politique de rémunération	Partie 2-5
Article 451	Publication d'informations sur le ratio de levier	
1a-c		Partie 3-6
1d-e		Partie 3-7
Article 451bis	Publication d'informations sur les exigences de liquidité	Partie 9
Article 452	Publication d'informations sur l'utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit	
a		Partie 4-5
b		Partie 4-5 g
c		Partie 4-5 (a+g+h)
d-f		Partie 4- 5 (a+c+d+e+f)
g-h		Partie 4-5 (d)
Article 453	Publication d'informations sur l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit	Partie 4-1 + 7
Article 454	Publication d'informations sur l'utilisation des approches par mesure avancée pour le risque opérationnel	NA Approche par Mesure Avancée non utilisée
Article 455	Utilisation de modèles internes de risque de marché	NA modèles internes non utilisés
Article 492	Publication d'informations sur les fonds propres	Partie 3-3

Tableaux

Partie	Réf.	Intitulé tableau
1-1	EU KM1	Modèle pour les indicateurs clés
2-1	EU OVA	Approche de l'établissement en matière de gestion des risques
2-1	EU OVB	Publication d'informations sur les dispositifs de gouvernance
2-2		Mandats exercés par les mandataires sociaux de RCI Banque S.A
2-5	EU REMA	Politique de rémunération
2-5	EU REM1	Rémunérations octroyées pour l'exercice financier
2-5	EU REM2	Versements spéciaux aux membres du personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement (personnel identifié)
2-5	EU REM3	Rémunérations différées
2-5	EU REM4	Rémunérations de 1 M€ ou plus par exercice
2-5	EU REM5	Informations sur les rémunérations des membres du personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement (personnel identifié)
3-1	EU LI1	Différences entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation prudentielle et mise en correspondance des catégories des états financiers avec les catégories de risques réglementaires
3-1	EU LI2	Principales sources de différences entre les montants d'exposition réglementaires et les valeurs comptables des états financiers
3-1	EU LI3	Résumé des différences entre les périmètres de consolidation (entité par entité)
3-1	EU LIA	Explication des différences entre les montants d'exposition comptables et réglementaires
3-1	EU LIB	Autres informations qualitatives sur le champ d'application
3-2	EU CCyB1	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique
3-2	EU CCyB2	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement
3-3	EU CCA	Caractéristiques principales des instruments de fonds propres et d'engagements éligibles réglementaires
3-3	EU CC1	Composition des Fonds Propres réglementaires
3-3	EU CC2	Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités
3-3	EU PV1	Corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente (PVA)
3-4	EU OV1	Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque
3-5	EU OVC	Informations ICAAP
3-6	EU LR1-LRSum	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier
3-6	EU LR2-LRCom	Ratio de Levier – déclaration commune
3-6	EU LR3-LRSpl	Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)
3-6	EU LRA	Publication d'informations qualitatives sur le ratio de levier
4	EU CRA	Informations qualitatives relatives au risque de crédit
4	EU CRB	Informations supplémentaires à publier sur la qualité de crédit des actifs
4-1	EU CR1	Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes
4-1	EU CR2	Variations du stock de prêts et avances non performants
4-1	EU CR2a	Variations du stock de prêts et avances non performants et recouvrements nets cumulés liés
4-1	EU CQ1	Qualité de crédit des expositions renégociées
4-1	EU CQ2	Qualité de la renégociation
4-1	EU CQ3	Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours en souffrance

Partie	Réf.	Intitulé tableau
4-1	EU CQ4	Qualité des expositions non performantes par situation géographique
4-1	EU CQ5	Qualité de crédit des prêts et avances accordés) des entreprises non financières par branche d'activité
4-1	EU CQ6	Évaluation des sûretés – prêts et avances
4-1	EU CQ7	Sûretés obtenues par prise de possession et exécution
4-1	EU CQ8	Sûretés obtenues par prise de possession et exécution – ventilation par date d'émission
4-5	EU CRE	Exigences de publication d'informations qualitatives relatives à l'approche NI
4-5-c	EU CR6	Approche NI - Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de PD
4-5-c	EU CR6-A	Champ d'application des approches NI et SA
4-5-d		Segmentation des expositions en méthode avancées et PD moyennes par pays
4-5-d		Historique taux de défaut par classe
4-5-d		Backtesting du modèle PD Grand Public Allemagne à fin décembre 2019
4-5-d	EU CR9	Approche NI - Contrôle a posteriori des PD par catégorie d'exposition (échelle de PD fixe)
4-5-d	EU CR9-1	Approche NI - Contrôle a posteriori des PD par catégorie d'expositions (uniquement pour les estimations de PD conformément à l'article 180, paragraphe 1, point f), du CRR)
4-5-e		Segmentation des expositions en méthode avancées et LGD moyennes par pays
4-5-g	EU CR8	État des flux des RWEA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI
4-6	EU GRD	Exigences de publication d'informations qualitatives relatives à l'approche standard
4-6	EU CR4	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC
4-6	EU CR5	Approche standard
4-7	EU CRC	Exigences de publication d'informations qualitatives sur les techniques d'ARC
4-7	EU CR3	Vue d'ensemble des techniques d'ARC : informations à publier sur l'utilisation de techniques d'ARC
4-7	EU CR7	Approche NI - Effet sur les RWEA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'ARC
4-7	EU CR7-A	Approche NI - Informations à publier sur le degré d'utilisation de techniques d'ARC
4-8	EU CCRA	Informations qualitatives relatives au CCR
4-8	EU CCR1	Analyse des expositions au CCR par approche
4-8	EU CCR3	Approche standard – Expositions au CCR par catégorie d'expositions réglementaires et pondération de risque
4-8	EU CCR4	Approche NI - Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD
4-8	EU CCR5	Composition des sûretés pour les expositions au CCR
4-8	EU CCR6	Expositions sur dérivés de crédit
4-8	EU CCR7	États des flux des RWEA relatifs aux expositions au CCR dans le cadre de l'IMM
4-8	EU CCR8	Expositions sur les CCP
5	EU CCR2	Opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA
6	EU SECA	Exigences de publication d'informations qualitatives relatives aux expositions de titrisation
6	EU SEC1	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation
6	EU SEC5	Expositions titrisées par l'établissement – Expositions en défaut et ajustements pour risque de crédit spécifique
7	EU MRA	Exigences de publication d'informations qualitatives sur le risque de marché
7	EU MR1	Risque de marché dans le cadre de l'approche standard
8	EU IRRBBA	Informations qualitatives concernant les risques de taux d'intérêt des activités hors portefeuille de négociation
8	EU IRRBB1	Le risque de taux d'intérêt des activités hors portefeuille de négociation

Partie	Réf.	Intitulé tableau
9	EU LIQA	Gestion du risque de liquidité
9	EU LIQB	EU LIQB sur les informations qualitatives sur le ratio LCR, complétant le modèle EU LIQ1
9	EU LIQ1	Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)
9	EU LIQ2	Ratio de financement stable net
9	EU AE4	Informations descriptives complémentaires
9	EU AE1	AE1 – Actifs grevés et non grevés
9	EU AE2	Sûretés reçues et propres titres de créance émis
9	EU AE3	Sources des charges grevant les actifs
10	EU ORA	Informations qualitatives sur le risque opérationnel
10-3	EU OR1	Exigences de fonds propres pour risque opérationnel et montants d'exposition pondérés
11	Tableau 1	Informations qualitatives sur le risque environnemental (conformément à l'article 449 bis du CRR)
11	Tableau 2	Informations qualitatives sur le risque social (conformément à l'article 449 bis du CRR)
11	Tableau 3	Informations qualitatives sur le risque de gouvernance (conformément à l'article 449 bis du CRR)
11	Modèle 1	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle
11	Modèle 3	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Paramètres d'alignement
11	Modèle 4	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique
11	Modèle 5	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique
11	Modèle 6	Récapitulatif des ICP des expositions alignées sur la taxonomie
11	Modèle 7	Mesures d'atténuation : actifs entrant dans le calcul du GAR
11	Modèle 8	GAR (en %)
12-1		Ventilation du risque sur les valeurs résiduelles portées par le groupe Mobilize F.S.
12-1		Risque de résiliation anticipée
12-1		Risques sur valeurs résiduelles non portées par le groupe Mobilize F.S.
12-1		Répartition Véhicules Électriques/Thermiques à fin 2024
12-4	EU INS1	Participations dans l'assurance

04.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

SOMMAIRE

4.1	Actionnariat	340	4.3	Instances et acteurs de gouvernance	341
	Capital social	340	4.3.1	Le Conseil d'administration	341
	Actionnariat	340	4.3.2	Direction générale	353
	Modifications intervenues dans la répartition du capital social au cours des trois dernières années	340	4.4	Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale	355
4.2	Organisation du groupe Mobilize Financial Services	340	4.5	Conventions réglementées	357
4.2.1	La surveillance	340	4.6	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au sens de l'article L. 225-37-4 3° du Code de commerce	357
4.2.2	La ligne hiérarchique	340			
4.2.3	La ligne fonctionnelle	340			

En vertu des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, les développements qui suivent constituent le rapport sur le Gouvernement d'entreprise contenant notamment des informations sur :

- i) L'actionnariat ;
- ii) L'organisation du groupe ;
- iii) Les instances et les acteurs de gouvernance, ainsi que leur fonctionnement.

Ce rapport a été arrêté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 11 février 2025.

RCI Banque déclare ne se référer à aucun code de gouvernement d'entreprise émanant des organisations représentatives des entreprises, et respecte parfaitement les obligations légales qui lui sont applicables afin d'assurer une bonne gouvernance de la société.

Le Conseil d'administration de RCI Banque a adopté une raison d'être lors de sa réunion du 6 janvier 2022 qui n'est pas inscrite dans les Statuts de la société, et est rédigée comme suit :

**« As a partner who cares for all its customers
we build innovative financial services
to create sustainable mobility for all »**
(version anglaise)

**« À l'écoute de tous nos clients
nous créons des services financiers innovants
pour construire une mobilité durable pour tous »**
(version française)

Enfin, la marque Mobilize Financial Services est une marque de RCI Banque S.A.

4.1 Actionnariat

Capital social

Le capital social est 100 000 000 € depuis le 22 novembre 2000. Il est divisé en 1 000 000 d'actions, de 100 € chacune, entièrement libérées.

RCI Banque S.A. est une entité directement détenue par Renault s.a.s. à 99,99 %.

Actionnariat

Au 31 décembre 2024, la totalité des actions était détenue par Renault s.a.s. (hormis une action octroyée à un membre du Conseil d'administration de RCI Banque).

Modifications intervenues dans la répartition du capital social au cours des trois dernières années

Aucune modification n'est intervenue dans la répartition du capital social au cours des trois dernières années.

4.2 Organisation du groupe Mobilize Financial Services

L'organisation du groupe Mobilize FS vise à développer l'action commerciale liée au financement des ventes du constructeur et des marques Nissan et Mitsubishi ainsi qu'aux services associés.

Soumise au contrôle de la Banque Centrale Européenne en sa qualité d'établissement de crédit, RCI Banque a structuré sa gouvernance conformément à la réglementation bancaire et financière.

Le pilotage de cette organisation comprend trois volets :

4.2.1 La surveillance

Pour rappel, la stratégie de la société est décidée par le Conseil d'administration, sur proposition de la Direction générale. Pour l'exercice de ses missions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Conseil d'administration, organe de surveillance, s'appuie sur les travaux de quatre comités

spécialisés : un Comité des risques, un comité des comptes et de l'audit, un comité des rémunérations, et un comité des nominations. Les missions de ces comités sont détaillées ci-après.

4.2.2 La ligne hiérarchique

La Direction générale de RCI Banque et son comité exécutif, déploient la politique et la stratégie de RCI Banque, sous le contrôle du Conseil d'administration.

Les comités de direction, en central et dans les succursales et filiales contrôlées, assurent le relais de la Direction générale et du comité exécutif dans la mise en œuvre des opérations nécessaires à l'atteinte des objectifs.

4.2.3 La ligne fonctionnelle

Elle est exercée par les directions métiers et activités qui jouent un rôle de « père technique » aux fins suivantes :

- définir les politiques spécifiques et les règles de fonctionnement (systèmes d'information, ressources humaines, politique financière, gestion des risques de crédit, etc.);

- accompagner les directions opérationnelles et s'assurer de la correcte mise en œuvre par ces dernières des politiques définies. Le groupe dispose par ailleurs d'une cartographie normalisée et standardisée de l'ensemble des processus de l'entreprise.

4.3 Instances et acteurs de gouvernance

4.3.1 Le Conseil d'administration

4.3.1.1 Les attributions du Conseil d'administration

Les attributions du Conseil d'administration de RCI Banque et de ses comités sont décrits dans son règlement intérieur dont les principaux éléments sont reproduits ci-après.

Extrait du Règlement intérieur du Conseil d'administration

Article 1 : Attributions du Conseil d'administration

1.1 Le Conseil d'administration délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires et consacre un temps suffisant à l'accomplissement de ses missions.

1.2. Le Conseil d'administration exerce un contrôle permanent de la gestion de la Société assurée par le Directeur Général et le(s) Directeur(s) Général(aux) Délégué(s) et est compétent dans les domaines suivants :

a) Orientations stratégiques de l'activité de la Société

Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de l'activité de la Société et contrôle la mise en œuvre de ces orientations par le Directeur Général, le(s) Directeur(s) Général(aux) Délégué(s), afin de garantir une gestion efficace et prudente de l'établissement.

b) Opérations stratégiques

Le Conseil d'administration approuve les projets d'opérations stratégiques, et notamment les opérations d'acquisition ou de cession, les opérations sur le capital social, susceptibles d'avoir une incidence significative sur le résultat de RCI Banque, la structure de son bilan ou son profil de risque.

Cette procédure d'approbation préalable concerne les opérations :

- d'augmentation de capital de ses filiales (sociétés détenues à plus de 50 %) d'un montant cumulé supérieur à 20 (vingt) millions d'euros sur une année civile ;
- d'augmentation de capital dans toutes autres sociétés (sociétés détenues à 50 % ou moins) quel que soit le montant ;
- d'acquisition ou de fusion ;
- de cession d'une filiale de la Société ;
- de liquidation d'une filiale de la Société
- de partenariat d'un montant unitaire supérieur à 20 (vingt) millions d'euros sur la durée du partenariat (capital impact ou résultat avant impôt) ;

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil d'administration pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

c) Gestion et contrôle des risques

Sur recommandation du Comité des risques, le Conseil d'administration :

- approuve, sur recommandation du Comité des risques et au moins une fois par an, le cadre d'appétit aux risques (« Risk Appetite Framework ») de la Société ainsi que les limites globales de risques qui en découlent ;
- approuve le plan préventif de rétablissement qui est communiqué à la Banque Centrale Européenne (ci-après « BCE ») et délibère sur tout plan similaire demandé par une autre autorité de contrôle sur recommandation du Comité des risques ;
- approuve le plan de continuité de l'activité de la Société ;
- approuve la politique de sécurité du système d'information de la Société ;
- est destinataire d'un compte rendu des résultats du contrôle interne ;
- est destinataire du rapport annuel sur le contrôle interne ;
- approuve le rapport annuel de contrôle interne des dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) ;
- approuve les politiques d'externalisation, s'assure de leur mise en œuvre et du suivi des risques associés aux activités externalisées ;
- est tenu informé de la stratégie de résolution définie par le Single Resolution Board ;
- est informé, directement ou après avis du Comité des risques, des principales missions réalisées par les autorités de supervision et de leurs recommandations Il suit au moins une fois par an l'atteinte des recommandations principales émises par les superviseurs ou le cas échéant l'issue des contrôles menés par l'audit interne ;
- approuve l'adéquation du capital interne de la Société et approuve l'adéquation de la liquidité de la Société (ICAAP/ ICAAS et ILAAP/ILAAS) ;

Sur recommandation du Comité des comptes et de l'audit, le Conseil d'administration :

- approuve le plan d'audit, après avoir entendu une présentation par le Directeur de l'audit et les recommandations du Comité des comptes et d'audit.

d) Comptes et budget

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Comité des comptes et de l'audit, les candidats aux mandats de Commissaires aux comptes et de vérificateurs du rapport de la durabilité.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu les Commissaires aux comptes en tant que de besoin et sur recommandation du Comité des comptes et de l'audit :

- approuve le budget et vérifie la cohérence des hypothèses du budget avec le plan stratégique de la Société ;
- arrête les comptes sociaux et consolidés après avoir veillé à l'exactitude, à la sincérité et à la qualité de l'information fournie par la Société ;
- propose à l'Assemblée générale des actionnaires, l'affectation du résultat et le montant du dividende ;
- approuve le rapport de gestion ;
- approuve les émissions obligataires et les titrisations, et peut déléguer à toute personne de son choix, les pouvoirs nécessaires pour réaliser, dans un délai d'un an les émissions obligataires et les titrisations et en arrêter les modalités.

e) Nominations et gouvernance

Le Conseil d'administration :

- approuve la nomination du Directeur Général de la Société, sur recommandation du Comité des nominations. Il est précisé que la recherche de candidats est conduite par le Comité des Nominations qui présente le meilleur candidat au Conseil ;
- approuve la nomination du ou des Directeur(s) Général(ux) Délégué(s) de la Société sur proposition du Directeur Général et sur recommandation du Comité des nominations ;
- approuve la nomination du Directeur de la Conformité, du Directeur de la gestion des risques, du Directeur de l'Audit de la Société, sur proposition du Directeur Général et sur recommandation du Comité des nominations ;
- approuve la nomination des dirigeants responsables des succursales de la Société (Annexe 5: Liste des succursales) sur proposition du Directeur Général et sur recommandation du Comité des nominations ;
- délibère une fois par an sur son fonctionnement et celui de ses comités spécialisés

Le cas échéant, le Conseil d'administration révoque le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués sur recommandation du Comité des nominations.

En outre, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations, donne son accord préalable au licenciement ou à la rupture conventionnelle concernant le Directeur de la gestion des risques, le Directeur de la Conformité et le Directeur de l'Audit.

Le Conseil d'administration propose la nomination des administrateurs à l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition du Président du Conseil d'administration et sur recommandation du Comité des nominations.

Le Conseil d'administration procède à l'examen du dispositif de gouvernance interne de RCI Banque et de son fonctionnement, avec le concours périodique d'un conseil externe. Il examine également les compétences des membres du Conseil pour s'assurer que le Conseil dispose de toutes les compétences requises pour exercer son rôle et pour avoir une bonne compréhension des différentes activités de la Société.

Le Conseil d'administration est informé des modifications de la structure du Comité Exécutif de la Société.

Le Conseil d'administration approuve l'objectif d'équilibre hommes-femme au sein du Conseil d'administration une fois par an sur recommandation du Comité des nominations.

Une fois par an, le Conseil d'administration approuve la définition d'administrateur indépendant et identifie les administrateurs indépendants au sein du Conseil conformément à la définition adoptée sur recommandation du Comité des nominations.

Le Conseil d'administration approuve le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

f) Rémunération et politique salariale

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations :

- approuve la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués de RCI Banque ;
- approuve la rémunération du Directeur de la gestion des risques, du Directeur de la Conformité et du Directeur de l'Audit de RCI Banque ;
- approuve la politique de rémunération des preneurs de risques du groupe RCI Banque ;
- approuve la politique de part variable du groupe RCI Banque ;
- propose à l'Assemblée générale des actionnaires la rémunération des administrateurs de RCI Banque.

1.3. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il a également le pouvoir d'autoriser les opérations sur le capital, les émissions obligataires, la passation ou la dénonciation d'accords avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la société, ainsi que les opérations majeures de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la société et du groupe qu'elle contrôle.

4.3.1.2 La composition du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés

Conseil d'administration

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration de RCI Banque compte quatre femmes et six hommes. Sur recommandation du comité des nominations, le Conseil d'administration a fixé l'objectif de maintenir une proportion minimale de 40 % d'administrateurs de chaque sexe.

Il est précisé que le mandat de Monsieur Étienne Boris a pris fin au 31 décembre 2024.

Gianluca de FICCHY		Comités
 <p>Date de naissance : 24/07/1970</p> <p>Nationalité : Italienne et Suisse</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 1^{er} 01/02/2023</p> <p>Nombre d'actions détenues : 0</p>	<p>PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p>Début de mandat : 1^{er} Février 2023</p> <p>Échéance : Mai 2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nominations Rémunérations
	<p>AUTRES MANDATS</p> <ul style="list-style-type: none"> France : Mobilize Ventures – <i>Président</i> 	

Isabelle LANDROT		Comités
 <p>Date de naissance : 06/08/1967</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 26/07/2016</p> <p>Nombre d'actions détenues : 0</p>	<p>ADMINISTRATEUR</p> <p>Début de mandat : 22 Mai 2018</p> <p>Échéance : Mai 2027</p>	<ul style="list-style-type: none"> Comptes et Audit Risques
	<p>AUTRES MANDATS</p> <ul style="list-style-type: none"> France : Mobilize Ventures – <i>Directeur Général</i> France : DIAC – <i>Administrateur</i> Royaume-Uni : Flit Technologies Ltd – <i>Administrateur</i> 	

Philippe BUROS		Comités
 <p>Date de naissance : 17/11/1961</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 10/07/2019</p> <p>Nombre d'actions détenues : 0</p>	<p>ADMINISTRATEUR</p> <p>Début de mandat : 10 Juillet 2019</p> <p>Échéance : Mai 2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nominations • Rémunérations
	<p>AUTRES MANDATS</p> <ul style="list-style-type: none"> • France : Bodemer – <i>Administrateur</i> • France : Alcopa Auction – <i>Administrateur</i> • France : Exadis – <i>Administrateur</i> 	

Isabelle MAURY		Comités
 <p>Date de naissance : 27/04/1968</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 05/12/2019</p> <p>Nombre d'actions détenues : 0</p>	<p>ADMINISTRATEUR – PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RISQUES</p> <p>Début de mandat : 5 Décembre 2019</p> <p>Échéance : Mai 2027</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes et Audit • Risques
	<p>AUTRES MANDATS</p> <ul style="list-style-type: none"> • France : ABC Arbitrage – <i>Administrateur</i> • France : H2O AM Europe – <i>Administrateur</i> • Monaco : H2O Monaco SAM – <i>Administrateur</i> • Royaume-Uni : H2O AM LLP – <i>Administrateur</i> 	

Nathalie RIEZ-THOLLET		Comités
 <p>Date de naissance : 26/06/1966</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 20/06/2020</p> <p>Nombre d'actions détenues : 0</p>	<p>ADMINISTRATEUR</p> <p>Début de mandat : 26 Juin 2020</p> <p>Échéance : Mai 2026</p>	<ul style="list-style-type: none"> Comptes et Audit Risques
	<p>AUTRES MANDATS</p> <ul style="list-style-type: none"> France : Datapred – <i>Administrateur</i> 	

Patrick CLAUDE		Comités
 <p>Date de naissance : 11/11/1962</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date du 1^{er} mandat : 01/09/2021</p> <p>Nombre d'actions détenues : 1</p>	<p>ADMINISTRATEUR</p> <p>Début de mandat : 1^{er} Septembre 2021</p> <p>Échéance : Mai 2027</p>	<ul style="list-style-type: none"> Comptes et Audit Risques
	<p>AUTRES MANDATS</p> <ul style="list-style-type: none"> France : Renault Développement Industriel et Commercial – <i>Président du Conseil de surveillance</i> France : SICAV Union monétaire + (géré par CIC) – <i>Administrateur</i> Luxembourg : Motor Reinsurance Company – <i>Administrateur</i> Malte : RCI Services – <i>Administrateur</i> Malte : RCI Insurance – <i>Administrateur</i> Malte : RCI Life – <i>Administrateur</i> Pays-Bas : Renault Group BV – <i>Président du Conseil de surveillance</i> Singapour : Renault Treasury Services Pte – <i>Président</i> Suisse : Renault Finance – <i>Président</i> Turquie : Orfin Finansman – <i>Administrateur</i> 	

Etienne BORIS		Comités
	ADMINISTRATEUR – PRÉSIDENT DU COMITÉ DES COMPTES ET DE L'AUDIT Début de mandat : 1 ^{er} Janvier 2022 Échéance : 31 Décembre 2024	<ul style="list-style-type: none">• Comptes et Audit• Risques
Date de naissance : 20/02/1956 Nationalité : Française Date du 1^{er} mandat : 01/01/2022 Nombre d'actions détenues : 0	AUTRES MANDATS <ul style="list-style-type: none">• Irlande : Barclays Europe – <i>Administrateur</i>• Pays-Bas : Stahl Parent B.V – <i>Administrateur</i>	

Thierry PIETON		Comités
	ADMINISTRATEUR Début de mandat : 11 Mars 2022 Échéance : Mai 2026	
Date de naissance : 05/03/1970 Nationalité : Française Date du 1^{er} mandat : 11/03/2022 Nombre d'actions détenues : 0	AUTRES MANDATS <ul style="list-style-type: none">• France : Entrusted NS Holding – <i>Administrateur</i>• Pays-Bas : Renault-Nissan BV – <i>Président du Conseil d'administration</i>	

Laurent POIRON		Comités
 Date de naissance : 25/09/1966 Nationalité : Française Date du 1^{er} mandat : 01/09/2022 Nombre d'actions détenues : 0	ADMINISTRATEUR – PRÉSIDENT DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS Début de mandat : 1 ^{er} Septembre 2022 Échéance : 31 Août 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Nominations • Rémunérations
	AUTRES MANDATS <ul style="list-style-type: none"> • Allemagne : Fidor Bank AG – <i>Directeur Général</i> • France : LP Ventures 66 – <i>Président</i> 	

Céleste THOMASSON		Comités
 Date de naissance : 23/09/1966 Nationalité : Française et Américaine Date du 1^{er} mandat : 08/12/2023 Nombre d'actions détenues : 0	ADMINISTRATEUR Début de mandat : 8 Décembre 2023 Échéance : Mai 2025	
	AUTRES MANDATS	

Comités spécialisés

/ COMITÉ DES COMPTES ET DE L'AUDIT AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Fonction exercée dans la société	Fonction au sein du comité
Étienne Boris	Administrateur	Président
Isabelle Landrot	Administrateur	Membre
Patrick Claude	Administrateur	Membre
Isabelle Maury	Administrateur	Membre
Nathalie Riez-Thiollet	Administrateur	Membre

/ COMITÉ DES NOMINATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Fonction exercée dans la société	Fonction au sein du comité
Laurent Poiron	Administrateur	Président
Gianluca de Ficchy	Président du Conseil d'administration	Membre
Philippe Buros	Administrateur	Membre

/ COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Fonction exercée dans la société	Fonction au sein du comité
Laurent Poiron	Administrateur	Président
Gianluca de Ficchy	Président du Conseil d'administration	Membre
Philippe Buros	Administrateur	Membre

/ COMITÉ DES RISQUES AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Fonction exercée dans la société	Fonction au sein du comité
Isabelle Maury	Administrateur	Président
Isabelle Landrot	Administrateur	Membre
Nathalie Riez-Thiollet	Administrateur	Membre
Patrick Claude	Administrateur	Membre
Étienne Boris	Administrateur	Membre

Rémunération des administrateurs

Conformément à l'article 12 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, Les administrateurs peuvent recevoir, en rémunération de leur activité, une somme annuelle, dont l'importance, déterminée par l'Assemblée générale ordinaire, demeure maintenue jusqu'à décision contraire et que le Conseil répartit entre ses membres de la façon qu'il jugera convenable.

Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et de mission des administrateurs, afférents aux réunions du Conseil d'administration, des Comités du Conseil d'administration, de l'Assemblée générale des actionnaires ou de toute autre réunion en relation avec les travaux du Conseil d'administration ou des Comités sont pris en charge ou faire l'objet d'un remboursement par RCI Banque, sur présentation des justificatifs.

L'Assemblée générale du 17 juin 2024 a approuvé la grille tarifaire de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2024 comme suit :

	Part fixe annuelle au prorata temporis	Part variable annuelle En fonction du taux de participation	Montant additionnel pour la Présidence
Conseil d'administration	15 000 €	15 000 €	0 €
Comité des comptes et de l'audit	6 000 €	10 000 €	15 000 €
Comité des risques	6 000 €	10 000 €	15 000 €
Comité des nominations	3 000 €	5 000 €	7 500 €
Comité des rémunérations	3 000 €	5 000 €	7 500 €

Au-delà de huit instances par an, une rémunération additionnelle de 3 000 € par instance est ajoutée.

- Étant entendu que les administrateurs désignés par l'actionnaire, Renault s.a.s., s'engagent à renoncer à leurs rémunérations au titre de leur mandat.
- En outre des rémunérations telles que décrites ci-dessus, il n'est prévu aucun autre élément de rémunération des administrateurs.

Procédure de nomination des administrateurs

Conformément aux Statuts de la société et à la législation et la réglementation qui lui sont applicables, le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

La durée des mandats des administrateurs est de trois années.

Les administrateurs peuvent être soit proposés par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations dans le cadre d'une nomination par l'Assemblée générale ordinaire ; soit être nommés par cooptation par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations dans le cadre d'une ratification par l'Assemblée générale ordinaire.

Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée générale ordinaire.

Parcours d'intégration des administrateurs

À leur première nomination, chaque administrateur bénéficie d'un parcours d'intégration dit « Onboarding » qui se déroule sur deux jours, et durant lequel il rencontre chaque membre du Comité exécutif. Il bénéficie d'une présentation du groupe, de sa gouvernance et de ses différentes activités.

Il peut également bénéficier de formations de mise à niveau sur des sujets particuliers conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Politique de diversité

La société a mis en place une politique de diversité au sein de son Conseil d'administration de sorte que le Conseil soit composé d'administrateurs disposant de compétences et d'expériences professionnelles diverses mais également d'âge et de genres différents.

Pour mettre en œuvre cette politique de diversité, le Conseil d'administration s'appuie sur le rapport annuel d'évaluation des dirigeants présenté par le Comité des nominations et soumis à sa validation conformément à la législation et la réglementation bancaire en vigueur. Ce rapport permet d'identifier les compétences de chaque administrateur et d'identifier le cas échéant les compétences qui ne sont pas représentées au sein du Conseil.

À cet égard, les membres du Conseil d'administration et les Dirigeants effectifs disposent collectivement des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires à la compréhension de l'ensemble des activités de la société, y compris les principaux risques auxquels elle est exposée, du secteur du financement de ventes, ainsi que de l'alliance Renault-Nissan et du secteur automobile.

Cette politique de diversité a pour objectif de mieux éclairer la prise de décision du Conseil d'administration en permettant l'expression de points de vue différents.

Cette politique a notamment été mise en œuvre à l'occasion des processus de nomination des administrateurs au cours des dernières années et a conduit à nommer des administrateurs ayant eu un parcours professionnel à l'extérieur du groupe RCI, ainsi qu'à promouvoir la nomination de femmes.

Notion d'administrateur indépendant

Sur recommandation du comité des nominations, le Conseil d'administration a défini la notion d'administrateur indépendant comme suit : « un administrateur RCI est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec le groupe RCI ou sa direction, ou le Groupe Renault, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction au sein du groupe RCI ou du Groupe Renault, mais encore dépourvu de liens d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci. ».

Sur cette base, le Conseil d'administration du 4 octobre 2024 a identifié quatre administrateurs indépendants sur recommandation du Comité des nominations.

Conflit d'intérêts

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

Durant l'exercice écoulé, une convention réglementée a été conclue entre RCI Banque et Biz Auto Consult dont Monsieur Philippe Buros, administrateur de RCI Banque, est Président, en date du 11 janvier 2024 conformément à l'autorisation préalable donnée par le Conseil d'administration du 8 décembre 2023.

Par ailleurs, et conformément à l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014, le Conseil d'administration précise que les conventions conclues avec la société mère ou les filiales de la société détenues directement ou indirectement à 100 % sont exclues du champ d'application du contrôle des conventions réglementées.

Par ailleurs, Monsieur Gianluca De-Ficchy a déclaré un conflit d'intérêts avec l'un des collaborateurs du groupe. Ces conflits d'intérêts ont été encadrés de manière à ce que les personnes concernées ne puissent pas prendre part au vote des délibérations concernant les sujets sur lesquels un conflit d'intérêts existe.

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'autre conflit d'intérêts entre les intérêts privés des administrateurs et leurs devoirs à l'égard de la société.

À la connaissance de la société, aucun des membres du Conseil d'administration, ni aucun de ses principaux dirigeants n'a, au cours des cinq dernières années :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ; ou
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

La gestion des conflits d'intérêts est régie par l'article 5 du Règlement intérieur du Conseil d'administration dont l'extrait est reproduit ci-dessous.

Extrait du Règlement intérieur du Conseil d'administration (art. 5)

Article 5 : Déontologie, devoir de loyauté, honorabilité et gestion des conflits d'intérêts des administrateurs

5.1. Le Conseil d'administration et chaque administrateur pris individuellement doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société.

5.2. Chaque administrateur prend connaissance des obligations générales ou particulières qui lui incombent, notamment au titre des textes légaux ou réglementaires, des statuts de la Société et du présent Règlement Intérieur du Conseil d'administration.

5.3. Chaque administrateur maintient en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action. Il exprime librement ses positions sur les sujets débattus en séance.

5.4. Chaque administrateur a une obligation de loyauté envers la Société. Il ne doit en aucun cas agir pour son intérêt propre contre l'intérêt de la Société.

Cette loyauté implique de manière absolue que chaque administrateur n'agisse pas contre la Société dans l'intérêt d'une personne ou d'une entité avec laquelle il serait lié par exemple (non limitativement) en qualité de parent, actionnaire, créancier, salarié, mandataire social ou représentant permanent.

5.5. Conformément à la procédure de gestion des conflits d'intérêts de la Société, chaque administrateur informe le Président du Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts, y compris potentiel ou perçu, dans lequel il pourrait directement ou indirectement être impliqué.

5.7. Chaque administrateur informe le Président de son intention d'accepter un nouveau mandat dans une société n'appartenant pas au Groupe Renault.

5.8. Le conflit d'intérêts impliquant un administrateur est géré par le Président du Conseil d'administration. Le cas échéant, ce dernier évalue l'importance du conflit d'intérêts et adopte les mesures d'atténuation appropriées.

En tant que de besoin, il en saisit le Comité des nominations, et in fine le Conseil d'administration de RCI Banque. Le cas échéant, l'administrateur placé en situation de conflits d'intérêts ne participe pas au débat et au vote statuant sur son cas.

5.9. Un conflit d'intérêts impliquant le Président du Conseil d'administration est géré par le Comité des nominations, et in fine le Conseil d'administration en son entier. Il est précisé que le Président du Conseil d'administration ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote de la délibération qui le concerne.

5.10. Chaque administrateur informe également le Président du Conseil d'administration de toute condamnation, de toute sanction, et de toute interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à son encontre ou à l'encontre d'une société dont il est mandataire social, ainsi que de tout redressement judiciaire, ou liquidation judiciaire concernant une société dont il est mandataire.

5.11. Les membres du Conseil d'administration signent chaque année une déclaration sur l'honneur attestant de leur honorabilité et de leur absence de conflit d'intérêts.

Par ailleurs, chaque administrateur doit déclarer avant chaque Conseil s'il est en situation de conflit d'intérêts vis-à-vis d'un des sujets à l'ordre du jour. Ces informations sont portées à la connaissance de la Direction de la conformité.

5.12. Chaque membre du Conseil d'administration est tenu à un devoir de vigilance quant à la conservation, à l'usage des documents et des informations mis à disposition. Il devra restituer à la Société les outils, les documents et les informations mis à sa disposition à l'échéance de son mandat.

5.13. Chaque administrateur ne doit pas, dans l'exercice de ses fonctions, se livrer, à son initiative ou en étant incité par un tiers, à des comportements susceptibles d'être qualifiés de corruption active, corruption passive, trafic d'influence, collusion.

4.3.1.3 Le fonctionnement et les travaux du Conseil d'administration

4.3.1.3.1 Le fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an, et aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du secrétaire des Conseils mandaté par le Président, dans un délai suffisant et par tous moyens, conformément aux dispositions statutaires.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent des comptes annuels ou intermédiaires, et s'il y a lieu à d'autres réunions, en même temps que les administrateurs eux-mêmes.

Tous les documents techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués dans le respect des dispositions légales et statutaires.

Le Président préside les réunions du Conseil d'administration. Il en fixe le calendrier et l'ordre du jour. Il en organise et dirige les travaux et en rend compte à l'Assemblée générale. Il préside les Assemblées générales des actionnaires.

Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la société et à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les comités créés au sein du Conseil d'administration auxquels il peut assister. Il peut soumettre pour avis des questions à l'examen de ces comités.

Il reçoit toute information utile à ses missions. Il est tenu régulièrement informé par la Direction générale des événements significatifs relatifs à la vie du Groupe RCI. Il peut demander communication de tout document ou information propre à éclairer le Conseil d'administration. Il peut, à cette même fin, entendre les Commissaires aux comptes et, après en avoir informé le Directeur général, tout cadre de Direction du Groupe RCI.

Le Président s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille à leur bonne information.

Les réunions du Conseil d'administration se sont tenues au siège social de la société, et par moyen de visioconférence permettant l'identification et la participation effective des administrateurs.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration ont été établis par le secrétaire du Conseil, approuvés au cours de la séance suivante, et reportés sur un registre tenu à la disposition des administrateurs au siège social de la société.

4.3.1.3.2 Les travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni douze fois au cours de l'exercice 2024 :

- Le 9 février 2024, le Conseil a notamment examiné le rapport d'activité, arrêté les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2023, et validé le budget 2024. Il a arrêté les documents relatifs à l'approbation des comptes (rapport de gestion, rapport sur le gouvernement d'entreprise) et convoqué l'Assemblée générale annuelle. Il a proposé le renouvellement des administrateurs (Isabelle Landrot, Isabelle Maury, Patrick Claude). Le Conseil a également approuvé le « Risk Profile – Risk Appetite Statement » et la « Declaration » et le « Liquidity risk statement ».

- Le 16 février 2024, le Conseil a examiné les conditions de sortie de Monsieur Pierre-Yves Beaufiles en qualité de Directeur de la Conformité suite à sa démission, et nommé Madame Caroline Jeandeau en qualité de Directrice de la Conformité en remplacement.
- Le 25 mars 2024, il a été présenté pour information les projets stratégiques de Free to X et de Leaseco.
- Le 29 mars 2024, le Conseil a proposé la nomination des cabinets Mazars et KPMG en qualité de vérificateurs du rapport sur la durabilité. Il a validé les déclarations relatives au Capital Adequacy Statement et au Liquidity Adequacy Statement. Il a validé le rapport du contrôle interne – lutte contre le blanchiment d'argent et le financement contre le terrorisme. Le Conseil a également examiné les principes clés du memorandum of understanding avec Santander Consumer Finance. Enfin il a pris acte de la décision d'arrêt du projet Mobilize Insurance.
- Le 3 mai 2024, le Conseil a revu la stratégie RH du groupe. Il a fait un point sur l'inspection du FCA au Royaume-Uni. Et il a approuvé l'opération de la dette subordonnée 2029 suite à l'obtention de l'approbation préalable de la BCE.
- Le 31 mai 2024, Le Conseil s'est réuni pour échanger suite aux entretiens que certains administrateurs ont eus avec la BCE en particulier sur le sujet de la gouvernance, et a adopté un plan d'actions à cet égard. Il a aussi discuté du projet de réécriture du règlement intérieur du Conseil et la création d'un vivier d'administrateurs. Enfin il a approuvé la signature du memorandum of understanding relatif à la création d'une joint-venture sur la base des principes clés dudit MOU dans le domaine du leasing opérationnel et la grille de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2024.
- Le 21 juin 2024, le Conseil d'administration a tenu le premier Strategy Day de l'année pour revoir les projets stratégiques (Les quatre priorités, suivi du Mid-Term Plan, coopération Nissan). Il a approuvé la liquidation des entités RN SF et Barn BV aux Pays-Bas. Et il a pris acte de la démission de Monsieur Frédéric Schneider en qualité de Directeur général délégué.
- Le 23 juillet 2024, le Conseil a examiné et validé les comptes consolidés semestriels. Il a revu et donné son accord pour la méthodologie de l'ILAAP. Il a fait un point sur la protection des capitaux propres dans les pays à forte inflation, et à cet égard, il a approuvé l'augmentation du capital de la filiale ORFIN.
- Le 4 octobre 2024, le Conseil a fixé l'objectif d'équilibre H/F pour l'exercice 2024, il a approuvé la définition d'administrateur indépendant et sur cette base, il a identifié les administrateurs indépendants en son sein et décidé de maintenir la composition du Comité des comptes et de l'audit. Il a validé la fusion de la Direction de la comptabilité et du contrôle de la performance et de la Direction financements et trésorerie au sein d'une même Direction financière. Il a nommé Monsieur Vincent Gellé en qualité de Directeur général délégué. Le Conseil a également pris acte de la fin de mandat de Monsieur Étienne Boris au 31 décembre 2024 et a proposé la nomination de Madame Ines Serrano et de Monsieur Giovanni Luca Soma en qualité d'administrateur.

- Le 1^{er} décembre 2024, le Conseil d'administration s'est réuni pour échanger sur une alerte professionnelle reçue par certains membres.
- Le 11 décembre 2024, le Conseil a fait un suivi sur l'alerte professionnelle discutée lors de la séance précédente.
- Le 17 décembre 2024, le Conseil d'administration a vu les sujets stratégiques du Groupe Renault et du Groupe Mobilize FS. Il a approuvé les KPIs de la nouvelle stratégie ESG. Le Conseil a également approuvé le budget 2025 ainsi que le plan d'audit 2025. Il a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Marc Saugier en qualité de Directeur général délégué, et a approuvé la nouvelle composition du Comité des comptes et de l'audit. Il a approuvé le plan de financement 2025 ainsi que les opérations de titrisation 2025-2026 et validé les délégations de pouvoirs afférentes.

Comités spécialisés

Pour l'exercice de ses missions, le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux de ses différents comités spécialisés.

Le comité des comptes et de l'audit s'est réuni six fois en 2024. Il a notamment eu pour mission la présentation et le suivi des états financiers et de leur élaboration, ainsi que le suivi des contrôles légaux des états financiers sociaux et consolidés. Il a également procédé à l'examen du plan d'audit interne et l'analyse des audits réalisés. Le comité a par ailleurs assuré le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes, l'encadrement de leurs services non-audit. Il a, en outre, fait un zoom sur les sociétés non consolidées. Enfin, il a recommandé la nomination des vérificateurs du rapport sur la durabilité.

Le Comité des risques s'est réuni huit fois en 2024. Il a notamment eu pour mission l'examen de la cartographie des risques et la validation de la définition des risques, l'analyse et validation des limites de risque Groupe RCI, l'analyse des plans d'actions en cas de dépassement des limites ou des seuils d'alerte. Il a pris connaissance du rapport sur le contrôle interne – LCB/FT. Il a examiné et approuvé les dispositifs ICAAP et ILAAP, ainsi que le plan de rétablissement, et les aspects significatifs des processus de notation et d'estimation issus des modèles internes de risque de crédit de la société.

Le comité des rémunérations s'est réuni dix fois en 2024. Il a notamment eu pour mission l'examen de la politique de rémunération et du système de Part Variable du groupe RCI Banque pour 2024. Le Comité a également examiné la rémunération des mandataires sociaux, ainsi que la politique de rémunération des personnes ayant une incidence sur le risque et la gestion des risques.

Le comité des nominations s'est réuni douze fois en 2024. Le Comité a examiné le plan de succession du Comité exécutif, ainsi que du management des filiales et des succursales. Il a également procédé à la revue annuelle du Conseil d'administration, notamment sa structure, sa composition, la diversité des connaissances, les compétences et expériences des administrateurs, ainsi que la définition d'administrateur indépendant et les objectifs de représentation équilibrée homme-femme. Le Comité a recommandé la nomination d'un nouveau Directeur général délégué.

4.3.2 Direction générale

4.3.2.1 Composition de la Direction générale

Conformément à l'ordonnance d'application de la CRD IV et à l'arrêté du 3 novembre sur le contrôle interne, les fonctions de Président et de Directeur général sont séparées.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Toutefois le Directeur général doit obtenir l'autorisation du Conseil d'administration pour acquérir, vendre ou hypothéquer des immeubles, pouvoirs que le Conseil entend se réserver.

Le Directeur général délégué dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Au 31 décembre 2024, la Direction générale est composée comme suit :

Martin THOMAS



Date de naissance :

22/02/1974

Nationalité : Française

Date du 1^{er} mandat :

22 janvier 2024

Nombre d'actions détenues : 0

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Date de nomination : 19 décembre 2023

Date d'entrée en fonction : 22 janvier 2024

Autres mandats

- France : DIAC – *Président du Conseil d'administration*

Vincent GELLE



Date de naissance :

23/01/1978

Nationalité : Française

Date du 1^{er} mandat :

4 octobre 2024

Nombre d'actions détenues : 0

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ ET DIRECTEUR FINANCIER

Date de nomination : 4 octobre 2024

Date d'entrée en fonction : 4 octobre 2024

Autres mandats

- Royaume-Uni : RCI Bank UK Ltd – *Administrateur*
- Royaume-Uni : RCI Financial Services Ltd – *Administrateur*

4.3.2.1.1 Comité exécutif

Le comité exécutif de RCI Banque contribue à l'orientation de la politique et de la stratégie de RCI Banque.

Au 31 décembre 2024, le Comité exécutif est composé comme suit :

Martin THOMAS	Directeur Général
Vincent GELLE	Directeur général délégué et Directeur Financier
Xavier DEROT	Directeur Ventes et Opérations
Philippe DURAND	Directeur Crédit et Data management
Aude FAUCHIE	Directeur Marketing et Stratégie
Caroline JEANDEAU	Directeur de la Conformité
Marc LAGRENE	Directeur de la gestion des risques
Umberto MARINI	Directeur des systèmes d'information
Guillaume MOURLAT	Directeur juridique
Mathieu OUDOT	Directeur des ressources humaines
Auriane POTEL	Directrice de la communication de la marque Mobilize
Enrico ROSSINI	Directeur Mobilize Lease&Co

4.3.2.1.2 Comités spécialisés de la Direction générale

La Direction générale s'appuie notamment sur les comités suivants pour piloter la maîtrise des risques du groupe :

- Comité financier qui permet la revue des thèmes suivants : analyses et prévisions économiques, coût de la ressource, risque de liquidité, de taux, de contrepartie sur les différents périmètres et filiales du groupe. L'évolution du bilan et du compte de résultat de RCI Holding sont également analysés pour apporter les ajustements nécessaires aux prix de transfert intra-groupe ;
- Comité de crédit qui valide les engagements au-delà des pouvoirs des filiales et du Directeur des engagements groupe ;
- Comité performance, pour le volet « Risques Clientèles et Réseaux », qui évalue la qualité de la production clientèle et des performances des filiales en matière de recouvrement par rapport aux objectifs. Sur l'activité Réseaux, sont passés en revue l'évolution des encours et les indicateurs de rotation des stocks ainsi que l'évolution de la classification des concessionnaires et des encours ;
- Comité réglementaire qui procède à la revue des évolutions réglementaires majeures de la surveillance prudentielle et des plans d'actions, et valide les modèles de notation interne et le dispositif de gestion associé ;
- Comité contrôle interne, risques opérationnels et conformité qui pilote l'ensemble du dispositif de contrôle interne du groupe, contrôle sa qualité et ses dispositifs connexes et adapte les moyens, systèmes et procédures. Il définit, pilote et suit les principes de la politique de gestion des risques opérationnels ainsi que les principes du dispositif de contrôle de la conformité, il suit l'évolution des plans d'actions. Cette instance est déclinée dans les filiales du groupe Mobilize FS ;
- Comité nouveau produit qui valide les nouveaux produits avant leurs mises sur le marché, en s'assurant notamment de la conformité des nouveaux produits avec la politique commerciale groupe, les exigences budgétaires groupe, la législation applicable localement, et la gouvernance des risques groupe.

4.4 Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de participation à l'Assemblée générale sont définies aux articles 27 à 33 des Statuts de la société conformément à la législation en vigueur.

Extrait des Statuts de la Société (Articles 27 à 33)

Article 27 – Nature des Assemblées Générales

Les actionnaires se réunissent chaque année en Assemblée générale ordinaire dans les cinq mois de la clôture de l'exercice.

Des Assemblées Générales qualifiées d'ordinaires réunies extraordinairement ou d'extraordinaires lorsqu'elles se rapportent à une modification quelconque à introduire dans les statuts, sauf exception prévue par la loi, peuvent également être tenues.

L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

Pour le calcul du quorum des différentes Assemblées, il n'est pas tenu compte des actions détenues par la société.

Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers peuvent assister aux Assemblées Générales.

Le Conseil d'administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales.

Article 28 – Convocations

Le Conseil d'administration convoque les actionnaires en Assemblées Générales en indiquant dans la convocation le jour, d'heure et le lieu de la réunion.

À défaut, elle peut être également convoquée :

- a) Par les Commissaires aux comptes.
- b) Par un mandataire, désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé, à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins 5 % du capital social.
- c) Par les liquidateurs.

Article 29 – Quorum – Majorité

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales ; elles exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Article 30 – Composition des Assemblées

Dans les Assemblées Générales, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut faire partie de l'Assemblée et prendre part aux délibérations et aux votes.

Les titulaires d'actions nominatives, ayant demandé leur inscription sur les registres de la société depuis au moins cinq jours avant l'Assemblée, sont admis sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire ou par leur conjoint.

Les pouvoirs établis conformément à la loi doivent être déposés au siège social cinq jours au moins avant la réunion.

Dans les Assemblées Générales Extraordinaires, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions peut faire partie de l'Assemblée, prendre part aux délibérations et aux votes.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

À compter de la convocation de l'Assemblée, un formulaire de vote par correspondance et ses annexes sont remis ou adressés, aux frais de la société, à tout actionnaire qui en fait la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La société doit faire droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de réunion. Le formulaire de vote par correspondance doit comporter certaines indications fixées par les articles 131-2 et suivants du décret du 23 mars 1967.

Il doit informer l'actionnaire de manière très apparente que toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution. Le formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration. Dans ce cas, ce sont les dispositions de l'article 131-4 du décret du 23 mars 1967 qui sont applicables.

Sont annexés au formulaire de vote par correspondance les documents prévus à l'article 131-2 du décret susvisé. Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une assemblée vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les formulaires de vote par correspondance doivent être reçus par la société trois jours avant la réunion. En cas de retour de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Article 31 – Bureau – Feuille de présence

L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par le Vice-Président s'il en a été nommé un, ou par un administrateur désigné par le Conseil. Au cas où l'Assemblée serait convoquée par les Commissaires aux comptes ou par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, c'est un de ceux-ci qui présidera l'Assemblée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux plus forts porteurs d'actions, tant en leur nom personnel que comme mandataire ou, sur leur refus, par ceux qui viennent après, jusqu'à acceptation.

Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire, lequel pour être choisi en dehors des membres de l'Assemblée.

Il est tenu une feuille de présence aux Assemblées d'actionnaires qui contient toutes les mentions exigées par les textes réglementaires.

Le bureau de l'Assemblée peut annexer à la feuille de présence la procuration ou le formulaire de vote par correspondance portant les nom, prénom usuel et domicile de chaque actionnaire mandant ou votant par correspondance, le nombre d'actions dont il est titulaire et le nombre de voix attaché à ces actions. Dans ce cas, le bureau de l'Assemblée indique le nombre des pouvoirs et des formulaires de vote par correspondance annexés à ladite feuille ainsi que le nombre des actions et des droits de vote correspondant aux procurations et aux formulaires.

Les pouvoirs et les formulaires de vote par correspondance devront être communiqués en même temps et dans les mêmes conditions que la feuille de présence.

La feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les fonctions du bureau se rapportent exclusivement à la tenue de l'Assemblée et à son fonctionnement régulier ; les décisions du bureau ne sont jamais que provisoires et restent toujours soumises à un vote de l'Assemblée elle-même, vote que tout intéressé peut provoquer.

Article 32 – Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration ou par la personne qui effectue la convocation de l'Assemblée ; toutefois, un ou plusieurs actionnaires peuvent, dans les conditions prévues par la loi, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions ne concernant pas la présentation de candidats au Conseil d'administration.

Article 33 – Procès-verbaux

Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, coté et paraphé, et signé par les membres composant le bureau.

Ils peuvent être établis sur des feuilles mobiles numérotées sans discontinuité et paraphées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont valablement certifiés, soit par le Président du Conseil d'administration ou un administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général, soit par le Secrétaire de l'Assemblée.

Ils sont valables à l'égard des tiers sous la seule condition de la validité desdites signatures.

4.5 Conventions réglementées

Les conventions conclues au cours de l'exercice 2024 au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce sont :

- Contrat de consulting entre la société et Monsieur Philippe Buros en date du 11 janvier 2024 conformément à une autorisation préalable du Conseil d'administration du 8 décembre 2023.

4.6 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au sens de l'article L. 225-37-4 3° du Code de commerce

Organe sociale	Opération concernée	Montant maximal	Durée de la délégation	Mise en œuvre de la délégation
N/A				

05. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

5.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	360	5.4	Annexe 1 : Informations sur les implantations et activités	435
5.2	États financiers consolidés	364	5.5	Annexe 2 : Les risques financiers	438
5.2.1	Bilan consolidé	364	5.5.1	L'organisation du contrôle des risques de marché	438
5.2.2	Compte de résultat consolidé	365	5.5.2	La gestion des risques globaux de taux d'intérêt, de change, de contrepartie et de liquidité	438
5.2.3	État de résultat global consolidé	366	5.5.3	L'analyse du risque structurel de taux fait ressortir les points suivants	439
5.2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	367	5.5.4	Le risque de liquidité	440
5.2.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	368	5.5.5	Le risque de change	440
5.3	Annexe aux comptes consolidés	369	5.5.6	Le risque de contrepartie	441
5.3.1	Approbation des comptes – distributions	369	5.6	Annexe 3 : Honoraires des commissaires aux comptes	443
5.3.2	Faits marquants	369			
5.3.3	Règles et méthodes comptables	370			
5.3.4	Adaptation à l'environnement Économique et financier	383			
5.3.5	Refinancement	386			
5.3.6	Exigences réglementaires	386			
5.3.7	Notes sur les comptes consolidés	387			
5.3.8	Filiales et succursales du groupe	429			

5.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société RCI Banque S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société RCI Banque S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1 janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Appréciation du risque de crédit et dépréciations afférentes

Risque identifié	<p>RCI Banque S.A. constitue des dépréciations pour couvrir les risques de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. En conformité avec la norme IFRS 9 « Instruments financiers », RCI Banque S.A. calcule des dépréciations sur pertes de crédit attendues sur les actifs sains (bucket 1), sur les actifs dont le risque s'est dégradé depuis la comptabilisation initiale (bucket 2) et sur les actifs défaillants (bucket 3), tel que décrit dans la note 5.3.3.12 des états financiers consolidés.</p> <p>Nous considérons que les dépréciations pour pertes de crédit attendues sur les opérations avec la clientèle finale et au réseau de concessionnaires constituent un point clé de l'audit en raison de leur importance à l'actif du bilan du groupe, de l'utilisation de nombreux paramètres et hypothèses dans les modèles de calcul et du recours important au jugement par la direction.</p> <p>Les modalités d'estimation des dépréciations prennent en compte le contexte macro-économique contrasté marqué par le ralentissement de l'inflation et le maintien de niveau de taux élevés. Elles sont décrites dans la note 5.3.4 « adaptation à l'environnement économique et financier » des états financiers.</p> <p>Les dépréciations déterminées en application d'IFRS 9 sont détaillées dans la note 7 des annexes aux comptes consolidés et s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1 214 millions d'euros pour un encours de 63 265 millions d'euros de valeur brute.</p>
Notre réponse	<p>Avec l'appui de nos experts en risque de crédit et nos spécialistes en informatique, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Apprécier les méthodologies appliquées pour déterminer les paramètres utilisés dans le modèle de dépréciation et leur correcte insertion opérationnelle dans les systèmes d'information ; ● Évaluer les contrôles clés mis en place pour valider les changements de paramètres et les hypothèses clés qui soutiennent le calcul de dépréciations pour pertes de crédit attendues ; ● Apprécier les ajustements de dépréciation à dire d'expert et examiner la documentation sous-tendant les dépréciations complémentaires constituées ; ● Apprécier les hypothèses utilisées dans la détermination des modèles de <i>Forward-Looking</i>, notamment la pondération des différents scénarii retenue, et la gouvernance sous-tendant le choix des pondérations ; ● Réaliser des contrôles sur le système informatique de RCI Banque, incluant une revue des contrôles généraux informatiques, des interfaces et des contrôles automatiques participant à l'élaboration de l'information financière relative à IFRS9 ; ● Apprécier le processus de classification des actifs par catégorie ; ● Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours de crédits à la clientèle finale et au réseau de concessionnaires, et des dépréciations du risque de crédit d'un exercice à l'autre ; ● Examiner la conformité des informations publiées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés au regard des règles comptables applicables.

05.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société RCI Banque S.A. par l'assemblée générale du 22 mai 2014 pour le cabinet KPMG S.A. et du 28 avril 2020 pour le cabinet Forvis Mazars SA.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG S.A. était dans la 11^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 5^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit des comptes et de l'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes
Paris La Défense, le 27 mars 2025

Forvis Mazars
Anne VEAUTE
Associée

KPMG
Ulrich SARFATI
Associé

5.2 États financiers consolidés

5.2.1 Bilan consolidé

/ ACTIF

En millions d'euros	Notes	12/2024	12/2023
Caisse et Banques centrales	2	5 681	4 733
Instruments dérivés de couverture	3	206	225
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4	496	483
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	153	143
Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit	5	1 539	1 539
Prêts et créances au coût amorti sur la clientèle	6 et 7	59 012	53 851
Actifs d'impôts courants	8	115	88
Actifs d'impôts différés	8	264	249
Créances fiscales hors impôts courants	8	357	322
Contrats de réassurance actifs	8	51	33
Comptes de régularisation et actifs divers	8	1 413	1 583
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	9	113	97
Opérations de location opérationnelle	6 et 7	3 039	1 564
Immobilisations corporelles et incorporelles	10	290	150
Goodwill	11	221	136
TOTAL ACTIF		72 950	65 196

/ PASSIF

En millions d'euros	Notes	12/2024	12/2023
Banques centrales	13.1	2 000	2 375
Instruments dérivés de couverture	3	270	289
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	12	52	62
Dettes envers les établissements de crédit	13.2	2 864	2 275
Dettes envers la clientèle	13.3	31 526	29 312
Dettes représentées par un titre	13.4	24 246	20 316
Passifs d'impôts courants	15	133	135
Passifs d'impôts différés	15	804	772
Dettes fiscales hors impôts courants	15	76	54
Comptes de régularisation et passifs divers	15	2 156	1 880
Passif sur contrats d'assurance émis	16	213	182
Provisions	17	168	151
Dettes subordonnées	19	1 678	893
Capitaux propres		6 764	6 500
• Dont capitaux propres part du groupe		6 764	6 499
<i>Capital souscrit et réserves liées</i>		814	814
<i>Réserves consolidées et autres</i>		5 419	5 256
<i>Gains ou pertes latents</i>		(421)	(358)
<i>Résultat de l'exercice</i>		952	787
• Dont capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle		-	1
TOTAL PASSIF		72 950	65 196

5.2.2 Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Notes	12/2024	12/2023
Intérêts et produits assimilés	27	4 061	3 397
Intérêts et charges assimilées	28	(2 695)	(2 109)
Commissions (Produits)	28	831	765
Commissions (Charges)	29	(445)	(383)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	30	(14)	(109)
Produits des contrats d'assurance émis	16	432	387
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	16	(69)	(25)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	16	-	-
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	16	4	(16)
Produits des autres activités	31	1 235	813
Charges des autres activités	31	(1 160)	(759)
PRODUIT NET BANCAIRE		2 180	1 961
Charges générales d'exploitation	32	(744)	(693)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(24)	(19)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 412	1 249
Coût du risque	33	(172)	(153)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 240	1 096
Part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	9	2	(12)
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés		-	(1)
Résultat sur exposition inflation ⁽²⁾		(48)	(49)
RESULTAT AVANT IMPOTS		1 194	1 034
Impôts sur les bénéfices	34	(213)	(234)
RESULTAT NET		981	800
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		29	13
Dont part du groupe		952	787
Nombre d'actions		1 000 000	1 000 000
Résultat net par action ⁽¹⁾ et en euros		952,35	787
Résultat net dilué par action et en euros		952,35	787

(1) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapportée au nombre d'actions.

(2) Hyperinflation Argentine.

5.2.3 État de résultat global consolidé

En millions d'euros	12/2024	12/2023
RESULTAT NET	981	800
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieur à l'emploi	(7)	(4)
Réévaluation des contrats d'assurance	4	(3)
<i>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>	(3)	(7)
Opérations de couverture de flux de trésorerie	(65)	(173)
Variation de JV des actifs financiers	3	4
Différences de conversion	13	16
<i>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i>	(49)	(153)
Autres éléments du résultat global	(52)	(160)
RESULTAT GLOBAL	929	640
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	43	13
Dont part des actionnaires de la société mère	886	627

5.2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros	Capital ⁽¹⁾	Réserves liées au capital ⁽²⁾	Réserves consolidées	Écarts de conversion ⁽³⁾	Gains ou pertes latents ou différés ⁽⁴⁾	Résultat net (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des part. ne donnant pas le contrôle)	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 décembre 2022	100	714	5 160	(400)	202	684	6 460	1	6 461
Retraitement des capitaux propres d'ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1 janvier 2023	100	714	5 160	(400)	202	684	6 460	1	6 461
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	-	-	-	-	(161)	-	(161)	(8)	(169)
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.	-	-	-	-	(4)	-	(4)	-	(4)
Réévaluation des contrats d'assurance	-	-	-	-	(3)	-	(3)	-	(3)
Différences de conversion	-	-	-	8	-	-	8	8	16
Résultat de la période avant affectation	-	-	-	-	-	787	787	13	800
Résultat global de la période	-	-	-	8	(168)	787	627	13	640
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	684	-	-	(684)	-	-	-
Effet des variations de périmètre, stocks options et autres	-	-	16	-	-	-	16	-	16
Effet des augmentations de capital	-	-	(18)	-	-	-	(18)	-	(18)
Distribution de l'exercice	-	-	(600)	-	-	-	(600)	(31)	(631)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	14	-	-	-	14	18	32
Capitaux propres au 31 décembre 2023	100	714	5 256	(392)	34	787	6 499	1	6 500
Retraitement des capitaux propres d'ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1 janvier 2024	100	714	5 256	(392)	34	787	6 499	1	6 500
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	-	-	-	-	(77)	-	(77)	15	(62)
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.	-	-	-	-	(7)	-	(7)	-	(7)
Réévaluation des contrats d'assurance	-	-	-	-	4	-	4	-	4
Différences de conversion	-	-	-	14	-	-	14	(1)	13
Résultat de la période avant affectation	-	-	-	-	-	952	952	29	981
Résultat global de la période	-	-	-	14	(80)	952	886	43	929
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	787	-	-	(787)	-	-	-
Effet des variations de périmètre, stocks options et autres	-	-	(5)	-	3	-	(2)	1	(1)
Distribution de l'exercice ⁽⁵⁾	-	-	(600)	-	-	-	(600)	(17)	(617)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	(19)	-	-	-	(19)	(28)	(47)
Capitaux propres au 31 décembre 2024	100	714	5 419	(378)	(43)	952	6 764	-	6 764

(1) Le capital social de RCI Banque S.A. de 100 millions d'euros est composé de 1 000 000 actions ordinaires de 100 euros entièrement libérées, 999 999 actions ordinaires étant détenues par Renault S.A.S. elle-même détenue à 100% par Renault S.A.

(2) Les réserves liées au capital comprennent les primes d'émission de la société mère.

(3) La variation des écarts de conversion constatée au 31 décembre 2024 concerne principalement le Royaume-Uni, le Brésil, la Corée et l'Argentine. Au 31 décembre 2023, il concernait l'Argentine, la Corée du Sud, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Colombie, le Brésil et la Turquie.

(4) Comprend notamment la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et la variation de la juste valeur des instruments de dettes pour - 25 M€ et les écarts actuariels IAS 19 pour - 18 M€ à fin décembre 2024.

(5) Distribution à l'actionnaire Renault d'un dividende sur le résultat 2023 de 600M€ d'euros.

5.2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

En millions d'euros	12/2024	12/2023
RÉSULTAT NET	981	800
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	23	18
Dotations nettes aux provisions	86	(20)
Part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises	(2)	12
Produits et charges d'impôts différés	(2)	(78)
Pertes et gains nets des activités d'investissement	-	1
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	(5)	157
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	1 081	890
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	134	49
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	234	139
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(567)	(1 351)
• Encaissements / décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	(25)	(100)
• Encaissements / décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	(542)	(1 251)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(3 404)	(1 474)
• Encaissements / décaissements liés aux créances sur la clientèle	(5 299)	(5 179)
• Encaissements / décaissements liés aux dettes sur la clientèle	1 895	3 705
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	3 525	1 197
• Encaissements / décaissements liés au portefeuille de titres de placements	(22)	39
• Encaissements / décaissements liés aux dettes représentées par des titres	3 410	1 827
• Encaissements / décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	137	(669)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	45	(88)
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(401)	(1 716)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	814	(777)
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(257)	(13)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(56)	(72)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(313)	(85)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	167	(643)
• Remboursement d'instruments de capital et emprunts subordonnés	784	9
• Dividendes versés	(617)	(631)
• Var. de trésorerie provenant d'opérations avec les participations ne donnant pas le contrôle	-	(21)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	167	(643)
EFFET DES VAR. DES TAUX DE CHANGE ET DE PÉRIMÈTRE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS (D)	(77)	73
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A+ B+C+D)	591	(1 432)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	5 859	7 291
• Caisse, Banques centrales (actif et passif)	4 729	5 836
• Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 130	1 455
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	6 450	5 859
• Caisse, Banques centrales (actif et passif)	5 681	4 729
• Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	769	1 130
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ⁽¹⁾	591	(1 432)

(1) Les règles de détermination de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont présentées au paragraphe "règles et méthodes comptables".

5.3 Annexe aux comptes consolidés

RCI Banque S.A., société mère du groupe, est une société anonyme (public limited company) à Conseil d'administration, au capital de 100 000 000 euros entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° SIREN 306 523 358.

Le siège social de RCI Banque S.A. est situé au 15 rue d'Uzès 75002 Paris, France. RCI Banque S.A. est détenue par Renault S.A.S elle même détenue à 100% par Renault S.A.

RCI Banque SA a pour principale activité le financement des marques Renault, Nissan et Mitsubishi.

Les états financiers consolidés du groupe Mobilize Financial Services au 31 décembre portent sur la société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros (M€), sauf indication contraire.

5.3.1 Approbation des comptes – distributions

Les comptes consolidés condensés du groupe Mobilize Financial Services au 31 décembre 2024, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 11 février 2025 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée générale du 20 mai 2025.

Distribution de dividendes 2023

Le conseil d'administration du 9 février 2024 a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2023, le versement d'un dividende de 600 M€, soit un dividende par action de 600 €.

Dividendes au titre de l'exercice 2024

Le conseil d'administration du 11 février 2025 a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2024, le versement d'un dividende de 150 M€, soit un dividende par action de 150 €.

5.3.2 Faits marquants

Nouvelles émissions de Fonds communs de titrisation

Sur le marché de la titrisation, le groupe a placé pour environ 822 M€ de titres adossés à des prêts automobiles accordés par sa succursale allemande et pour environ 765 M€ de titres adossés à des crédits octroyés par sa filiale française.

La succursale italienne a par ailleurs mis en place au cours du second semestre 2024 sa première titrisation privée de prêts automobiles pour un montant de financement de 600 M€.

Variations de périmètre

Groupe Mein Auto

Le 02 janvier 2024, RCI Banque SA, par le biais de sa filiale Mobilize Lease&Co SAS, a acquis la totalité des titres de MS Mobility Solutions GmbH, de DFD Deutscher Fahrzeugdienst GmbH, de Mobility Concept GmbH et sa filiale Mein Auto GmbH, pour une valeur de 248 M€.

Ces quatre entités sont consolidées par intégration globale.

Cette acquisition, la première pour Mobilize Lease&Co SAS depuis la création de cette filiale en novembre 2022, a permis d'accélérer la croissance et le développement des offres de location longue durée en Allemagne.

Le goodwill est estimé à 84 M€ pour une juste valeur des actifs acquis de 164 M€.

Compania de Seguros

Passage en intégration globale de la société d'assurance vie Argentine RCI Compania de seguros de personas au 30 septembre 2024.

Sortie de périmètre

L'entité BARN B.V (mise en équivalence) a été liquidée en Novembre 2024.

5.3.3 Règles et méthodes comptables

En application de la réglementation européenne, les comptes consolidés du groupe Mobilize Financial Services de l'exercice 2024 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2024 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

5.3.3.1 Évolutions des principes comptables

Le groupe Mobilize Financial Services applique les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union Européenne d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024.

Nouveaux textes d'application obligatoire en 2024

IFRS 17 et amendements	Contrats d'assurance
Amendements IAS 1	Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants
Amendements IFRS 16	Passif de location dans le cadre d'une cession-bail
Amendements IAS 7	Entente de financement de fournisseurs

L'application des amendements IAS 1, IFRS 16 et IAS 7 à compter du 1er janvier 2024 est sans effet significatif sur les états financiers du groupe

Nouveaux textes non appliqués par anticipation par le groupe

Nouvelles normes et amendements IFRS non appliqués par anticipation par le Groupe		Date d'application selon l'IASB
Amendement IAS 21	Absence de convertibilité	1 ^{er} janvier 2025

Le groupe n'anticipe à ce stade aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application de ces amendements.

Autres normes et amendements non encore adoptés par l'Union Européenne

Par ailleurs, L'IASB a publié de nouvelles normes et amendements non adoptés à ce jour par l'Union Européenne.

Nouvelles normes et amendements IFRS non adoptés par l'Union Européenne		Date d'application selon l'IASB
Amendement IFRS 9/ IFRS 7	Classement et évaluation des instruments financiers	1 ^{er} janvier 2026
Amendement IFRS 9/IFRS 7	Contrats d'électricité dont la production dépend de la nature (« renouvelable »)	1 ^{er} janvier 2026
Améliorations annuelles Volume 11	Processus annuel d'amélioration des normes	1 ^{er} janvier 2026
IFRS 18	Classement Présentation et informations à fournir dans les états financiers	1 ^{er} janvier 2027
IFRS 19	Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public	1 ^{er} janvier 2027

Le Groupe étudie les impacts d'IFRS 18 et n'anticipe aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application des autres amendements.

5.3.3.2 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le groupe Mobilize Financial Services doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le groupe Mobilize Financial Services revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements. L'impact de ces estimations au 31 décembre 2024 est décrit ci-dessous

Hypothèses significatives pour les calculs de pertes attendues IFRS 9 :

Elles sont proches de celles retenues au cours de l'exercice 2023, auxquelles s'ajoute l'effet défavorable prévisible sur le montant des provisions de l'application de la nouvelle définition du défaut pour le périmètre traité en méthode avancé.

Durant l'exercice 2024, des évolutions méthodologiques ont été apportées aux paramètres de calcul des provisions IFRS 9 (PD et LGD) pour les pays en méthode avancée. Leurs impacts sont présentés en "note 7 - Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité" et en complément présenter les principales évolutions apportées aux paramètres.

Forward-looking

La provision « forward looking » est composée d'une provision statistique et d'une provision d'expertise sectorielle.

Approche sectorielle

La provision forward looking intègre une provision sectorielle qui sert à couvrir le risque de certains secteurs d'activité spécifiques (dont les entreprises opérant dans ces secteurs et les particuliers travaillant dans ces entreprises). Chaque semestre, Coface fournit une évaluation actualisée du risque de défaut commercial (faible, moyen, élevé et très élevé) pour les principaux secteurs économiques.

Actuellement, les secteurs considérés comme présentant le risque le plus élevé dans une perspective sectorielle prospective sont la construction, la fabrication de papier et le textile-habillement.

Selon des analyses complémentaires, aucune dégradation n'est attendue dans le secteur du tourisme, de l'hébergement, des loisirs et de l'économie créative.

Le montant de la provision forward looking sectorielle est indiqué dans le tableau plus bas.

Approche statistique

La provision statistique est basée sur trois scénarios :

- Scénario « Stability » : stabilité pendant les trois prochaines années des paramètres de provisions des pertes attendues ou ECL (Expected Credit Losses), sur la base des derniers paramètres de risque disponibles ;
- Scénario « Baseline » : utilisation des paramètres de stress issus de modèles internes. Les paramètres PD et LGD sont soumis à des stress tests en fonction des prévisions des indicateurs macroéconomiques correspondants au scénario « Baseline » établi par la BCE.
- Scénario « Adverse » : approche similaire au scénario « Baseline » mais avec une utilisation de données macroéconomiques dégradées établies par la BCE. Ces données sont utilisées pour modéliser des PD/LGD plus élevées, entraînant des pertes attendues (ECL) plus importantes.

Tous les indicateurs macroéconomiques ci-dessous sont pondérés par les marchés de Mobilize Financial Services, le G6 qui comprend la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni et le Brésil et sont basés sur les dernières prévisions de la BCE.

L'activité économique a progressé modérément en 2024, la consommation des ménages profitant néanmoins de l'augmentation du pouvoir d'achat due à la diminution de l'inflation. En 2025 et 2026, la croissance devrait s'intensifier, soutenue par la reprise de l'investissement privé à mesure que les taux d'intérêt se détendaient.

La croissance annuelle moyenne du PIB en volume s'établi à 0,7 % en 2024 et devrait se renforcer de 1,2 % en 2025 et de 1,5 % en 2026.

L'inflation a nettement diminué, atteignant une moyenne annuelle de 2,4 % en 2024, puis 2,0 % en 2025 et 1,9% en 2026, grâce au ralentissement de la croissance des prix de l'alimentation, de l'énergie et des biens manufacturés.

Le taux de chômage devrait connaître une légère hausse au cours des deux prochaines années, passant de 6,6 % en 2024 à 6,8 % en 2025, puis 6,9 % en 2026. L'évaluation générale d'une situation tendue sur le marché du travail demeure pertinente.

Cela entraîne des variations dans la pondération des scénarios - la nouvelle proposition de pondération reflète l'incertitude mondiale et une perspective prudente pour l'économie. L'instabilité politique dans les principaux marchés européens nécessite ces ajustements.

Clientèle et réseau	FL Scénario Poids - Décembre 2023			FL Scénario Poids - décembre 2024			Variance		
	Stability	Baseline	Adverse	Stability	Baseline	Adverse	Stability	Baseline	Adverse
France	0,35	0,55	0,10	0,25	0,50	0,25	-0,10	-0,05	0,15
Allemagne	0,35	0,55	0,10	0,30	0,55	0,15	-0,05	0,00	0,05
Italie	0,35	0,45	0,20	0,30	0,45	0,25	-0,05	0,00	0,05
Royaume-Uni	0,35	0,50	0,15	0,30	0,50	0,20	-0,05	0,00	0,05
Brésil	0,30	0,45	0,25	0,25	0,45	0,30	-0,05	0,00	0,05
Espagne	0,35	0,45	0,20	0,30	0,45	0,25	-0,05	0,00	0,05
Corée	0,35	0,50	0,15	0,30	0,50	0,20	-0,05	0,00	0,05
Hors G7 (ECLAT)	0,35	0,45	0,20	0,30	0,45	0,25	-0,05	0,00	0,05
Colombie	0,60	0,30	0,10	0,55	0,30	0,15	-0,05	0,00	0,05

Ces pondérations reflètent leurs probabilités de survenance, permettant ainsi de calculer une provision forward looking statistique. Le montant de la provision est obtenu par différence avec les provisions comptables IFRS 9 du scénario « Stability ».

L'évolution de la provision forward looking par pays réalisée au 31 décembre 2024 est détaillée dans le tableau ci-dessous.

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	12/2024
France	19	16	4	2			41
Espagne	13	4	1	2			20
Allemagne	7	8	2				17
Italie	6	6	(3)				9
Brésil	2	3	2				7
Colombie	2	3	1				6
Royaume-Uni	4	1	1				6
Maroc	3	1	1			1	6
Corée	2	2	1				5
Pologne	1	2					3
Suisse	1	1					2
Autriche	1						1
Autres	4	3	1	1	1		10
TOTAL	65	50	11	5	1	1	133

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	12/2023
France	22	13	3				38
Espagne	10	4	1	1			16
Allemagne	7	8	2				17
Italie	5	6					11
Royaume-Uni	5	4	1				10
Colombie	3	5	1				9
Corée	4	3					7
Brésil	2	3	2				7
Maroc	4	2	1				7
Pologne	1	1					2
Portugal	2						2
Autriche	1						1
Autres	1	1	1				3
TOTAL	67	50	12	1			130

Ainsi, la provision totale du Forward looking (activité financement Clientèle et Réseaux) s'est élevée à :

Approche statistique: 107 M€ à fin décembre 2024 contre 102 M€ à fin décembre 2023.

Approche sectorielle : 25 M€ à fin décembre 2024 contre 29 M€ à fin décembre 2023.

Les provisions statistique et sectorielle s'établissent à 132 M€ contre 130 M€ à fin décembre 2023.

Sensibilité du forward looking statistique par rapport à décembre 2023 :

L'application d'une pondération de 100 % au scenario Stability conduirait à une réduction de la provision statistique de 102 M€.

L'application d'une pondération de 100 % au scenario Baseline conduirait à une réduction de 13 M€ de la provision statistique.

L'application d'une pondération de 100 % au scenario Adverse conduirait à une augmentation de 184 M€ de cette provision.

Provisions au dire d'expert

Un ajustement des provisions statistiques peut être apporté au niveau local. L'expert peut ajuster l'allocation d'une exposition performante ou non performante, ainsi que l'ECL calculée s'il a des informations complémentaires. Ces ajustements doivent être justifiés et sont classés en 2024 en cinq catégories : risque de crédit relatif aux clients fragiles, risque relatif à l'inflation, risque individuel sur contrepartie(s) entreprise(s), risque de non-adéquation statistique (paramètres de risque), autres provisions à dire d'expert (ex risques identifiés sur des sous-portefeuilles, ajustements sur des contrats en défaut ou présentant des impayés).

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	12/2024
Risque relatif aux clients fragiles	13						13
Risque individuel sur contrepartie entreprise	2	(6)	6				2
Risque de non-adéquation paramètres de risque	(2)	(6)	13				5
Provisions à dire d'expert	2		(6)			(6)	(10)
TOTAL	15	(12)	13			(6)	10

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	12/2023
Risque relatif aux clients fragiles	11						11
Risque relatif à l'inflation	27						27
Risque individuel sur contrepartie entreprise	1	2	6				9
Risque de non-adéquation paramètres de risque	(1)	(8)	(11)				(20)
Provisions à dire d'expert	1	1	(5)		1	(5)	(7)
TOTAL	39	(5)	(10)		1	(5)	20

Provision clientèle

Le total des provisions à dire d'expert Clientèle se monte à 16 M€ en décembre 2024 soit une baisse de 8 M€ par rapport à décembre 2023.

Risque relatif aux clients fragiles

Toutes les entités doivent identifier les clients fragiles par la mise en œuvre d'un arbre de décision et/ou par la mise en place d'un modèle de score. Lorsque l'identification des clients est réalisée, il convient d'établir la sévérité de la difficulté pour définir les actions associées à cette sévérité. Une provision d'expertise additionnelle doit être appliquée aux clients fragiles de sévérité élevée et moyenne classés en Bucket 1.

En décembre 2024, la variation nette de ces provisions est une augmentation de 2 M€, expliqué pour partie par l'Italie (+1 M€, augmentation du nombre de clients détectés Medium et High fragiles), l'Autriche (volume stable mais hausse des taux de couverture statistique) et le Maroc.

Risque relatif à l'inflation

Sur les portefeuilles Grand Public, un ajustement lié à une dégradation de la solvabilité des clients qui voient le coût de la vie impacté par l'inflation a été généralisé fin 2022. La méthodologie utilisée pour calibrer cet ajustement consiste à estimer quelle part du portefeuille en Bucket 1 serait susceptible de basculer en Bucket 2 en stressant les éléments de coût de la vie, et de couvrir cette partie du portefeuille en Bucket 1 sur la base du taux moyen de provisionnement des Buckets 1 et 2.

Le processus de désinflation observé en 2024 a conduit à la reprise intégrale de l'ajustement, au 31 décembre 2024.

Risque individuel sur contreparties entreprises

Ces expertises sont appliquées lors de revues individuelles d'entreprises. La variation au regard de l'exercice clos au 31 décembre 2023 (-7 M€) s'explique principalement par la France avec un ajustement réalisé sur certains clients Corporate, tenant compte d'informations qualitatives non incluses dans les modèles statistiques.

Risque de non-adéquation du modèle statistique

Ces expertises sont réalisées afin de couvrir des biais ou incertitudes sur les paramètres de risque. Elles peuvent également être appliquées pour anticiper des évolutions de paramètres ou des changements de modèles.

La variation des provisions pour risque de non-adéquation statistique entre décembre 2023 et décembre 2024 est principalement liée à la Colombie où l'ajustement qui conduisait à une expertise négative (expliquée par des taux de couverture statistiques fortement impactés par l'allongement de la maturité des prêts à la suite de la hausse des taux d'intérêt, et un biais méthodologique comptabilisant en pertes tous les montants dus après 84 mois) a été finalement intégré dans les provisions statistiques.

Autres provisions à dire d'expert

Les autres provisions à dire d'expert incluent les expertises liées à l'identification d'une poche de risque sur un segment précis (« risk cluster »), les ajustements hors modèle sur des contrats restructurés lorsque des signes d'une possible dégradation sont identifiés (« moratoria »), et la reclassification des encours Bucket 3 en impayés techniques. La France contribue le plus à cette dernière expertise : à la suite de l'application de la nouvelle définition du défaut (NDoD), un certain nombre de clients reste systématiquement en défaut, expliqué par la rétention en B3 durant la période probatoire de 3 mois une fois que le client n'a plus d'arriéré.

Les provisions à dire d'expert « moratoria » ne concernent plus que le Maroc au 31 décembre 2024, pour 1,2 M€, la provision constituée en Italie pour 2 M€ ayant été reprise.

Les expertises « Risk Cluster » en progression de +1,9 M€ par rapport à décembre 2023 concernent principalement l'Autriche (+1,7 M€) expliquée par une forte baisse des prix de cession constatés sur les Véhicules Electriques, et l'Italie (+0,8 M€) sur des contrats en location opérationnelle présentant des arriérés dans l'attente d'une méthodologie de provisionnement spécifique.

Provision réseau

En ce qui concerne la partie réseau un ajustement des provisions statistiques peut être éventuellement apporté au niveau local en cas de nécessité. L'expert peut ajuster l'ECL calculé s'il a des informations complémentaires. Ces ajustements doivent être justifiés.

La variation entre décembre 2023 et décembre 2024 est expliquée notamment par l'évolution des provisions d'expertise en France et Italie.

5.3.3.3 Principes de consolidation

Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive par le Groupe (filiales et succursales), directement ou indirectement. Les comptes des sociétés sous contrôle conjoint sont consolidés par mise en équivalence lorsque celles-ci sont qualifiées de coentreprises. Les comptes des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont également comptabilisées par mise en équivalence.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés sont éliminés.

Les sociétés consolidées par le groupe Mobilize Financial Services sont principalement les sociétés de financement des ventes de véhicules du Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi ainsi que les sociétés de service associées.

Les actifs titrisés de Diac SA, de RCI Financial Services Ltd, ainsi que des succursales italiennes, espagnole et allemande, pour lesquels le groupe Mobilize Financial Services conserve la majorité des risques et avantages, restent inscrits à l'actif du bilan. Le groupe considère qu'il conserve le contrôle sur les fonds communs de titrisation (FCT) créés dans le cadre de ses opérations de titrisation, en raison de la détention des parts les plus risquées, jugées déterminantes pour l'exercice du

pouvoir conformément à la norme IFRS 10. Le fonds contrôlé est ainsi consolidé par intégration globale, ce qui implique une élimination des opérations réciproques ainsi que la conservation des créances cédées, des intérêts courus et des provisions afférentes qui leur sont rattachés à l'actif de la situation financière consolidée. En parallèle, les emprunts obligataires émis par le fonds sont intégrés au passif du bilan du groupe et les charges y afférentes sont intégrées au compte de résultat.

Conformément aux dispositions d'IFRS 9, le groupe ne décomptabilise pas les créances titrisées car le fonds commun de titrisation (FCT) chargé de leur gestion reste sous le contrôle de Mobilize Financial Services. Dans le cadre du business model de « collecte » et conformément à la politique comptable et aux seuils du groupe, les cessions de créances par titrisation sont peu fréquentes mais significatives. Ces cessions de créances via la titrisation ne remettent pas en cause le business model de « collecte » appliqué à ces portefeuilles et leur comptabilisation au coût amorti.

Participation ne donnant pas le contrôle

Le groupe a consenti des engagements de rachat de participations détenues par des actionnaires minoritaires dans des filiales consolidées par intégration globale. Ces engagements optionnels (options de vente) sont évalués à leur juste valeur et classés en autres dettes au passif dans la situation financière consolidée, avec une contrepartie enregistrée en diminution des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres. L'évaluation de juste valeur repose sur le prix éventuel que le groupe Mobilize Financial Services serait amené à payer en cas d'exercice, en tenant compte notamment des résultats futurs du portefeuille de financement existant à la date de clôture et en référence aux dispositions définies dans les contrats de coopération.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle (achats/cessions) sont comptabilisées comme des transactions en capital. La différence entre la rémunération reçue ou versée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle cédées ou rachetées est reconnue directement en capitaux propres.

5.3.3.4 Présentation des états financiers

Les états de synthèse sont établis sur la base du format proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation n° 2017-02 du 14 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Ces catégories sont précisées dans les notes ci-après.

Résultat d'exploitation

Le résultat des cessions d'activités ou de participations opérationnelles (totales ou partielles), le résultat des cessions de participations dans des entreprises associées et coentreprises (totales ou partielles) et les autres résultats liés aux variations de périmètre sont comptabilisés en produits ou charges des autres activités.

Les coûts directs d'acquisition des sociétés consolidées par intégration globale sont comptabilisés en charges des autres activités. Les frais connexes à l'acquisition comme les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autres honoraires professionnels ou de conseil, sont enregistrés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont encourus et les services reçus.

Consolidation par mise en équivalence des entreprises associées et des coentreprises

La part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises présentées dans le compte de résultat consolidé du Groupe comprend la part dans le résultat de ces entreprises ainsi que les pertes de valeur et les réductions de pertes de valeur afférentes à ces entreprises.

Les goodwill relatifs à des entreprises associées et coentreprises sont inclus dans la valeur de ces participations à l'actif de la situation financière consolidée. En cas de perte de valeur, celle-ci est comptabilisée et intégrée au compte de résultat du Groupe via la part de résultat des entreprises associées et coentreprises.

Les frais d'acquisition des participations dans les entreprises associées et coentreprises sont incorporés dans le coût initial d'acquisition de ces participations.

Secteurs opérationnels

Les informations par secteur opérationnel sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité exécutif groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8. La segmentation opérationnelle s'aligne sur la répartition par marché, en cohérence avec la stratégie de l'entreprise. Les contributions par marché sont analysées par période sur les principaux agrégats du compte de résultat et l'encours moyen productif.

Le groupe Mobilize Financial Services a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence: 1) les financements et services associés à la clientèle final (Grand Public et Entreprises regroupés), autres que ceux du Réseau et 2) les financements octroyés au Réseau de concessionnaires du Renault Group et des marques Nissan et Mitsubishi. Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en termes de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication.

Activité	Clientèle	Réseau
Crédit	✓	✓
Location Financière	✓	NA
Location Opérationnelle	✓	NA
Services	✓	NA

5.3.3.5 Conversion des comptes des sociétés étrangères

Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du groupe est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans les cas où la majorité des transactions est effectuée dans une monnaie différente de la monnaie locale, c'est cette monnaie qui est retenue.

Les comptes des sociétés étrangères du groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite convertis dans la monnaie de présentation du groupe de la manière suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres, qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ; ce taux étant utilisé comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes, sauf cas de fluctuations significatives ;
- l'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

Les goodwill dégagés lors d'un regroupement avec une société étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité acquise. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de cette entité et convertis en euros au taux de clôture.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion sur ses actifs et passifs, constatées précédemment en capitaux propres, sont reconnues en résultat.

Hyperinflation

Pour déterminer si un pays est en hyperinflation, le Groupe se réfère à la liste publiée par l'International Practices Task Force (IPTF) du « Center for Audit Quality ». Les comptes des entités dont l'économie est en hyperinflation sont convertis en appliquant les dispositions de la norme IAS 29 « Informations financières dans les économies hyperinflationnistes ». Les éléments non monétaires du bilan, les postes du compte de résultat et du résultat global ainsi que les flux de trésorerie font l'objet d'une réévaluation dans la devise locale. L'ensemble des comptes est ensuite converti au taux de clôture de la période.

L'Argentine et la Turquie dans lesquelles le groupe Mobilize Financial Services exerce une activité significative ont été identifiées comme des pays à considérer comme étant en hyperinflation. La contrepartie des retraitements de réévaluation liée à l'hyperinflation argentine est présentée en résultat sur exposition à inflation. L'effet de l'entité Turque sur la contribution aux comptes du groupe Mobilize Financial Services est présentée dans la part du résultat des entreprises associées et co-entreprises.

5.3.3.6 Conversion des transactions en monnaie étrangère

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de ces transactions.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat.

5.3.3.7 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amortis linéairement sur les durées estimées d'utilisation suivantes :

Constructions	15 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 8 ans

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels amortis linéairement sur trois ans. Certains logiciels peuvent faire l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée plus longue si le groupe juge que la durée de trois ans ne reflète pas de façon fidèle leur durée d'utilisation.

5.3.3.8 Goodwill

Les goodwill sont évalués, à la date d'acquisition, comme étant l'excédent entre :

- le total de la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur ainsi que le montant éventuel d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; et
- le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs.

Si le regroupement d'entreprises génère un goodwill négatif, celui-ci est enregistré immédiatement en résultat.

5.3.3.9 Pertes de valeur

Un test de dépréciation est effectué, au minimum une fois par an et dès que survient un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires, établi et validé par la Direction, auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés, après application d'un taux de croissance à l'infini.

La juste valeur est déterminée à partir des exigences en fonds propres de chaque UGT, constituées d'entités juridiques ou de regroupement d'entités juridiques dans un même pays. La juste valeur correspond au maximum entre le montant exigé par le régulateur local et l'exigence du groupe appliqué à l'UGT.

Le taux d'actualisation avant impôt utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital déterminé par le Groupe. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, cette perte de valeur est comptabilisée en diminution des actifs concernés.

Les goodwill sont donc évalués à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne Variation de valeur des écarts d'acquisition.

L'horizon des données prévisionnelles relatives au résultat est de 3 ans. Pour BIPI, l'horizon est de 8 ans et le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital de BIPI.

Valeurs résiduelles

Le groupe Mobilize Financial Services assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement. La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée/kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, un ajustement prospectif du plan d'amortissement peut être constaté en cas de variation de la valeur de revente prévisionnelle. La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

5.3.3.10 Les contrats de location

Un contrat contient une location s'il confère au preneur le droit d'utiliser un actif spécifié pendant une période spécifiée en retour d'un paiement.

Contrats de location, côté preneur

En tant que preneur, le Groupe est engagé essentiellement dans des contrats de location immobilière et des contrats de locations de véhicules détenus par sa filiale Bipi.

Lorsque le groupe est preneur, à l'initiation du contrat, un actif lié au droit d'utilisation amorti sur la durée de location estimée est reconnu en contrepartie d'une dette financière évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements locatifs fixes sur la durée de location, et désactualisée au taux implicite du contrat de location s'il peut être facilement déterminé ou au taux d'emprunt marginal sinon. Le taux d'emprunt marginal, calculé par zone monétaire, correspond au taux sans risque en vigueur dans la zone, augmenté de la prime de risque du Groupe applicable pour la devise locale. La durée du contrat de location correspond à la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser le bien loué, à laquelle s'ajoutent les options de renouvellement que le groupe a la certitude raisonnable d'exercer.

Les loyers liés aux contrats de location de courte durée (de 12 mois ou moins) et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés en charges opérationnelles.

Contrats de « location opérationnelle », côté bailleur

Lorsqu'il est bailleur, le groupe Mobilize Financial Services opère une distinction entre les contrats de « location financement » (traités plus bas avec les actifs financiers) et les contrats de « location opérationnelle ».

Le principe général conduisant le groupe Mobilize Financial Services à qualifier ses contrats de location en « location opérationnelle » est toujours celui du « non-transfert » des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les contrats qui prévoient que le véhicule loué soit repris en fin de contrat par une entité du groupe Mobilize Financial Services sont qualifiés de contrat de « location opérationnelle », la majorité des risques et avantages n'étant pas transféré à un tiers extérieur au groupe. La qualification de location opérationnelle des contrats comportant un engagement de reprise par le groupe Mobilize Financial Services tient également compte de la durée estimée de ces contrats. Celle-ci est très inférieure à la durée de vie économique des véhicules, estimée par le groupe Renault à sept ou huit ans selon le type de véhicule, ce qui conduit l'ensemble des contrats assortis de cet engagement à être considérés comme des contrats de location opérationnelle. La qualification en location opérationnelle des locations de batteries de véhicules électriques se justifie par la conservation par le groupe Mobilize Financial Services des risques et avantages commerciaux inhérents à la propriété tout au long de la durée de vie automobile des batteries fixée de 8 à 10 ans, durée bien plus longue que les contrats de location.

Les contrats de « location opérationnelle » sont comptabilisés en immobilisations données en location et font apparaître au bilan les immobilisations en valeur brute, desquelles sont déduits les amortissements et auxquelles s'ajoutent les créances de loyer et les coûts de transactions restant à étaler. Les loyers et les amortissements sont comptabilisés de manière distincte au compte de résultat dans les produits (et charges) net(te)s des autres activités. Les amortissements s'effectuent hors valeur résiduelle et sont rapportés au résultat de manière linéaire comme les coûts de transactions. L'évaluation du risque de contrepartie et l'appréciation du risque sur les valeurs résiduelles ne sont pas remises en cause par cette classification.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location opérationnelle sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

5.3.3.11 Evaluation et présentation des prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »

Le groupe Mobilize Financial Services qualifie ses contrats de location en « location financière » dès lors qu'il y a transfert des risques et avantages liés à la propriété. Ces contrats sont comptabilisés en substance comme des créances de financement des ventes. Les créances de financement des ventes, de financement du réseau et les prêts liés à des placements de trésorerie sont classés comme « prêts et créances émis par l'entreprise » selon IFRS 9. Les prêts journaliers auprès de la Banque Centrale sont inscrits dans « Caisse et Banques Centrales ».

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux

d'intérêt effectif. Ce calcul inclut, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêts reçus du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagnes promotionnelles, les frais de dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Les commissions liées à un contrat de financement sont intégrées comme coûts marginaux selon IFRS 9. Les commissions indépendantes (« stand-alone ») sont comptabilisées selon IFRS 15 et reconnues au résultat lorsque l'obligation de performance est remplie (à un instant précis ou à l'avancement).

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location financière sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

Ainsi, les plus et moins-values sur revente de véhicules relatives aux contrats sains, les flux de provisions pour risques sur valeurs résiduelles ainsi que les plus et moins-values sur véhicules dégagées à l'occasion de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes sont classés dans les « Autres produits d'exploitation bancaire » et « Autres charges d'exploitation bancaire ».

5.3.3.12 Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »

Tous les instruments financiers entrant dans le champ de la norme IFRS 9 se voient affecter une dépréciation pour pertes attendues dès leur date d'origination (à l'exception de ceux dépréciés dès l'origine ou acquis en présence d'un événement de défaut). Chaque prêt ou créance, en date d'arrêt, est classé dans une catégorie de risque selon qu'il a subi ou non de détérioration significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale. De cette classification dépend le niveau de la provision pour perte de valeur attendue à comptabiliser pour chaque instrument :

- Bucket 1 : aucune dégradation ou dégradation non significative du risque de crédit depuis l'origination, la perte de valeur correspond aux pertes attendues sur l'actif dans un horizon de 12 mois ;
- Bucket 2 : dégradation significative du risque de crédit depuis l'origination ou contrepartie financière non investment-grade, la perte de valeur correspond aux pertes attendues sur l'actif sur l'intégralité de sa durée de vie ;
- Bucket 3 : Classement en défaut de la contrepartie.

La date d'origination des actifs est la date à laquelle le groupe est irrévocablement engagé vis-à-vis de sa contrepartie, via la signature d'un engagement ou via la constatation de la créance.

Affectation entre les trois catégories de risque

Pour répartir les actifs entre les trois catégories de risque mentionnées ci-dessus, différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe Mobilize Financial Services.

Pour les contreparties bancaires, une notation groupe est établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie.

Pour les clients Réseau et Clientèle, les portefeuilles sont découpés en quatre segments sur lesquels sont développés des scores de comportement : Grand Public, Entreprises, Très Grandes Entreprises (France uniquement), Réseau. Les variables de score sont spécifiques à chaque pays et à chaque segment et incluent des critères qualitatifs ; forme juridique de l'entreprise, âge de l'entreprise, type de véhicule : véhicule neuf/véhicule Occasion, pourcentage d'apport comptant, état civil, mode d'habitation, profession, et quantitatifs ; durée de l'impayé en cours, durée écoulée depuis le dernier impayé régularisé, exposition, durée initiale de financement, ratios bilantiels usuels.

La dégradation significative du risque de crédit (le passage de Bucket 1 en Bucket 2) est analysée au niveau de la transaction, c'est-à-dire par contrat de financement pour l'activité « Financement clientèle particuliers et entreprises » ou par ligne de financement pour l'activité « Financement Réseau ». Pour les portefeuilles en notation IRB-A, un déclassement du Bucket 1 vers le Bucket 2 est effectué en fonction de la dégradation de la notation de la transaction par rapport à l'origination. Pour les portefeuilles en méthode standard (non notés), le déclassement du Bucket 1 en Bucket 2 s'effectue en fonction d'arbres de décision différents entre les activités Clientèle et Réseau, tenant compte entre autres de la présence d'impayés et des restructurations de contrats.

Par la suite, le retour en Bucket 1 pour les portefeuilles Retail et Réseau, notés en IRB-A, se fait lorsque le rating de la transaction s'est amélioré, lorsque le statut risque du tiers s'est amélioré pour les portefeuilles Réseau en approche standard. Pour les portefeuilles Clientèle en approche standard non notés, le retour en Bucket 1 s'opère douze mois après la date de régularisation du dernier impayé.

Enfin, le retour en Bucket 2 des instruments classés en Bucket 3 s'opère lorsque le client a remboursé l'intégralité de ses impayés significatifs au sens de la nouvelle définition du défaut de l'ABE et qu'il ne rencontre plus de critère de défaut, à l'issue d'une période probatoire de trois mois ou de douze mois pour les transactions restructurées. Dans le cas d'événements d'improbabilité de paiement, le retour en Bucket 2 se fait à dire d'expert.

Pour l'activité Réseau, les lignes de financement originées lorsque le client était en défaut (POCI) restent en Bucket 3. En cas de retour en Bucket 1, les nouvelles expositions suivent ce statut.

Cas spécifique des encours restructurés

Le groupe Mobilize Financial Services applique, pour l'identification des encours restructurés, la définition de l'European Banking Authority (EBA) donnée dans son ITS (Implementing Technical Standards) 2013/03 rev1 du 24 juillet 2014.

La restructuration de crédit (ou Forbearance) consiste dans la mise en place de concessions envers un client emprunteur qui rencontre ou est sur le point de rencontrer des difficultés financières pour honorer ses engagements. Elle désigne ainsi les cas de modification des clauses et des conditions d'un contrat afin de redonner au client en difficulté financière la possibilité d'honorer ses engagements (exemple : changement du nombre d'échéances, report de la date d'échéance,

changement du montant des échéances, changement du taux client) ou de refinancement total ou partiel d'un engagement d'une contrepartie en difficulté (au lieu de le résilier), qui n'aurait pas eu lieu si le client n'avait pas connu de difficultés financières. Sont exclues des créances restructurées, les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de difficultés financières.

Même si les difficultés financières s'appréhendent en revanche au niveau du client, l'encours restructuré se définit au niveau du contrat (« facility ») qui est restructuré, et non au niveau du tiers (pas de principe de contagion).

Les encours restructurés sont soit déclassés en Bucket 2 (performing, «viable forbearance measure») ou en Bucket 3 (non-performing, «distressed forbearance measure»).

Par la suite, un contrat peut sortir des encours restructurés si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Le contrat est considéré comme performant (sain ou incidenté) et l'analyse de la situation du client confirme qu'il a recouvré sa solvabilité et sa capacité à honorer ses engagements ;
- Un minimum de deux ans de période probatoire s'est écoulé depuis que le contrat restructuré est revenu en encours performant ;
- Des remboursements réguliers et significatifs ont été effectués par le client au cours, a minima, de la moitié de la période probatoire ;
- Aucune des expositions du client ne présente d'impayés de plus de 30 jours à la fin de la période probatoire.

Si un contrat restructuré classé performing bénéficie à nouveau de mesures de restructuration (extension de durée, etc.) ou s'il présente des impayés de plus de 30 jours durant sa période d'observation, il doit être déclassé en défaut (annulation de sa période d'observation).

Mesure des pertes de crédit attendues

Conformément à la norme IFRS 9, les pertes de crédit attendues (ECL) correspondent à l'espérance de la perte de crédit (en principal et en intérêts), actualisée au taux d'intérêt effectif (TIE) de l'actif. Ce montant constitue la provision affectée à une facilité ou à un portefeuille.

Les ECL sont déterminées comme le produit des éléments suivants, actualisés au TIE du contrat :

- Exposure at Default (EAD) : Montant de l'exposition attendue en cas de défaut de la contrepartie, en tenant compte des remboursements anticipés éventuels.
- Probabilité de défaut (PD) : Probabilité qu'une contrepartie du Groupe fasse défaut à l'horizon d'un an, basé sur les paramètres bâlois.
- Loss Given Default (LGD) : Rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment de défaut. L'estimation s'appuie sur les données prudentielles en approche IRB, avec des ajustements pris en compte si nécessaire.

Pour les contrats dont la maturité est inférieure à 12 mois, la provision reste identique que l'opération soit classée en Bucket 1 ou en Bucket 2. Ce point est particulièrement significatif pour le périmètre Réseau, composé principalement de financements à court terme.

Information prospective et « forward looking »

Pour le calcul des pertes de crédit attendues (ECL), la norme IFRS 9 exige l'utilisation d'informations pertinentes, internes et externes, validées et raisonnablement disponibles. Cette estimation prospective repose sur une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, intégrant les effets des évolutions économiques futures sur le risque de crédit. Cette approche « forward looking » vise à refléter les impacts potentiels des variations macroéconomiques sur les pertes attendues.

Les projections macroéconomiques sont appliquées à l'ensemble des contrats du portefeuille, quel que soit le type de produit, qu'il s'agisse de crédits, de locations financières ou opérationnelles. Pour chaque scénario envisagé, des paramètres spécifiques, tels que la probabilité de défaut (PD) et la perte en cas de défaut (LGD), sont définis afin de déterminer les pertes attendues associées.

Dans le groupe, la provision forward-looking inclut une provision sectorielle pour couvrir dans le secteur Clientèle Entreprises les secteurs identifiés comme fragilisés et une provision statistique qui tient compte de scénarios macroéconomiques appliqués à l'ensemble des encours Clientèle et Réseau.

La provision statistique est basée sur trois scénarios; Stabilité, Baseline et Adverse qui sont ensuite pondérés pour tenir compte des dernières projections macro-économiques à date de l'OCDE (variation de PIB, taux de chômage et inflation) et de leur probabilité de survenance, ce qui permet de calculer une provision forward looking statistique (montant de la provision obtenu par différence avec les provisions comptables du scénario Stability).

Critères de passage en défaut

Le passage en défaut d'un instrument financier au sein du groupe Mobilize Financial Services repose sur des critères quantitatifs et qualitatifs.

Critères quantitatifs : Un instrument est en défaut lorsque les impayés non techniques du client dépassent pendant plus de 90 jours consécutifs les seuils absolu (100€ pour les expositions Retail ou 500€ pour les expositions Non Retail), ou l'équivalent dans les devises locales, et relatif (les impayés représentent 1% de son encours total au bilan (sans considération des garanties potentielles obtenues sur l'instrument). Les seuils absolu et relatif sont évalués quotidiennement pour garantir une surveillance précise.

Critères qualitatifs : le groupe s'appuie sur les indicateurs pouvant traduire une absence probable de paiement une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie (cas de surendettement, redressement ou liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation e biens ou assignations devant un tribunal international, informations internes et externes...), l'existence de contentieux ou de procédures judiciaires entre la contrepartie et l'établissement.

Ces éléments sont utilisés pour évaluer la capacité et la volonté du client à honorer ses engagements financiers.

Les créances litigieuses faisant l'objet d'un refus de paiement de la part du client à la suite de contestation de l'interprétation des clauses du contrat si la situation financière du client n'apparaît pas compromise, les clients à conditions de paiement négociables s'il n'y a aucun doute sur le recouvrement et les créances sur lesquelles ne pèse qu'un risque pays sont exclues des créances en défaut.

Règles de passage en pertes

Le passage en perte consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de rétablissement. Les filiales du groupe Mobilize Financial Services doivent sortir du bilan les encours par la contrepartie d'un compte de perte, et reprendre la dépréciation associée, lorsque le caractère irrécouvrable des créances est confirmé et donc au plus tard lorsque ses droits en tant que créancier sont éteints.

En particulier, les créances deviennent irrécouvrables et donc sorties du bilan s'il s'agit :

- de créances ayant fait l'objet d'abandons en totalité dans le cadre d'un plan de redressement ; d'une liquidation judiciaire ;
- de créances prescrites ;
- de créances ayant fait l'objet d'un jugement légal défavorable (résultat négatif des poursuites engagées ou de l'action d'un contentieux) ;
- de créances envers un client disparu.

5.3.3.13 Comptabilisation et évaluation des actifs financiers hors prêts et créances à la clientèle

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de cet instrument. Le portefeuille de titres est classé suivant les catégories d'actifs financiers fixées par la norme IFRS 9. Les OPCVM et les FCP (parts de fonds) sont réputés non SPPI et sont donc valorisés à la juste valeur par résultat. Les titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable sont des instruments de capitaux propres et sont également comptabilisés en juste valeur par résultat.

Les actifs financiers répondant à la définition d'instruments de dette gérés dans le cadre d'un modèle de gestion de collecte et vente et passant les tests SPPI chez le groupe Mobilize Financial Services sont comptabilisés en juste valeur en contrepartie des Autres éléments du résultat global. Les variations de valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres. La dépréciation de ce type de titre suit les modèles préconisés par la norme IFRS 9 en fonction des ECL.

Dans tous ces cas, la juste valeur de ces actifs financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché, ou, à défaut, sur la base de méthodes de valorisation non basées sur des données de marché.

5.3.3.14 Opérations entre le groupe Mobilize Financial Services et le Groupe Renault et les marques Nissan et Mitsubishi

Les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

Le groupe Mobilize Financial Services contribue à conquérir et fidéliser les clients du Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi en apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale.

Les principaux indicateurs et flux entre les deux entités sont les suivants :

L'aide à la vente

Au 31 décembre 2024, le groupe Mobilize Financial Services a assuré 21 734 M€ de nouveaux financements (cartes incluses) contre 21 187 M€ au 31 décembre 2023.

Relations avec le réseau de concessionnaires

Le groupe Mobilize Financial Services agit en partenaire financier afin de maintenir et s'assurer de la bonne santé financière des réseaux de distribution du Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi.

Au 31 décembre 2024, les financements réseaux nets de dépréciations s'élèvent à 13 809 M€ contre 11 641 au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, 414 M€ sont des financements directement consentis à des filiales ou succursales du groupe Renault contre 276 M€ au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 778 M€ contre 804 M€ au 31 décembre 2023.

Relations avec les constructeurs

Le groupe Mobilize Financial Services règle les véhicules livrés aux concessionnaires dont il assure le financement. À l'inverse, en fin de contrat, le groupe Mobilize Financial Services est réglé par le groupe Renault du montant des engagements de reprise des véhicules dont ce dernier s'est porté garant. Ces opérations génèrent d'importants flux de trésorerie entre les deux groupes.

Au titre de leur politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, les constructeurs participent à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe Mobilize Financial Services. Au 31 décembre 2024, cette participation s'élève à 1 040 M€ contre 747 M€ au 31 décembre 2023.

5.3.3.15 Impôts sur les résultats

Le Groupe comptabilise des impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs dans la situation financière consolidée. Les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de renversement de ces différences. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs d'impôts différés sont reconnus en fonction de leur probabilité de réalisation future et sont dépréciés lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à hauteur des impôts de distribution dont le versement est anticipé par le groupe.

Pour évaluer les provisions pour positions fiscales incertaines, le Groupe utilise une méthode d'évaluation individuelle basée en général sur le montant le plus probable. Ces provisions sont classées sur des lignes dédiées dans la situation financière consolidée, afin de se conformer à leurs caractéristiques qualitatives.

5.3.3.16 Engagements de retraite et assimilés

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, la valeur actuelle de l'obligation est estimée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés, au coût lié à la désactualisation des provisions diminuées de la rentabilité des actifs du régime est constatée en résultat dans les charges de personnel.

5.3.3.17 Activité d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis depuis le 1^{er} janvier 2023 conformément à la norme IFRS 17.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidé.

Compte tenu de la nature des portefeuilles d'assurance et de réassurance - contrats d'une durée supérieure à 1 an avec un profil de risque non linéaire - leurs provisions techniques sont évaluées selon le modèle général (dit « building blocks approach ») comprenant: (1) les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés et pondérés par leur probabilité de réalisation, (2) un ajustement pour risque non financier et (3) la marge de service contractuelle.

Il n'existe aucun contrat participatif en portefeuille justifiant l'application du modèle « VFA - Variable Fee Approach ». Aucun contrat n'est évalué selon le modèle « PAA - Premium allocation Approach ».

L'activité d'assurance détient certaines couvertures de réassurance proportionnelle. Les composants des contrats de réassurance existants sont évalués séparément mais leur date de comptabilisation correspond à celle des contrats sous-jacents couverts, la réassurance portant sur les générations de contrat.

Conformément à la norme, les provisions techniques sont évaluées par groupes homogènes de contrats selon les règles d'agrégation suivantes :

- Par portefeuilles portant des risques similaires et gérés ensemble
- Par cohortes annuelles
- Par groupe de profitabilité, avec un groupe séparé pour les contrats onéreux au moment de leur comptabilisation. Les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés pour les portefeuilles d'assurance et de réassurance correspondent à la projection de ces flux futurs de trésorerie (primes, prestations, frais généraux attribuables notamment) dans la frontière des contrats. Ces projections se basent sur des modèles qui reflètent le fonctionnement des contrats d'assurance et de réassurance et sont réalisées selon les niveaux d'agrégation précédemment définies. Ces modèles de projection se basent sur les mêmes fondements que ceux utilisés pour les calculs Solvabilité II. La frontière des contrats correspond à leur date de prise et de fin d'effet.

Les taux d'actualisation sont définis selon la méthode « bottom-up » à laquelle est ajoutée une prime d'illiquidité. La courbe des taux sans risque est celle définie par l'EIOPA. L'ajustement de la prime d'illiquidité est dérivé de la courbe des prix du marché en utilisant le modèle de risque de crédit structurel de Merton et l'ajustement CoC (Cost Of Capital) pour supprimer la probabilité de défaut « attendue » et les primes de risque de crédit pour les pertes (in)attendues, ajustées en fonction du portefeuille obligataire détenu.

Les frais d'acquisition correspondent aux commissions de distribution payés au réseau de distribution. Ces frais sont engagés à la date d'effet du contrat et sont amortis selon le même profil que la Marge de Service contractuelle (CSM).

L'ajustement pour risque non financier est déterminé pour compenser l'incertitude inhérente aux montants et au timing des flux de trésorerie projetés. Il repose sur la distribution observée la fréquence des sinistres, représentant le facteur de risque principal du portefeuille d'assurance et est calibré avec un seuil de confiance à 90%, cohérent avec ce qui est retenu dans les règles d'appétence aux risques. L'ajustement pour risques est amorti selon le profil des cashflow de sinistres.

La marge de service contractuelle représente la partie des bénéfices réalisés sur les contrats d'assurance souscrits qui sera différée et progressivement reportée au revenu sur la durée de vie estimée des contrats d'assurance. Elle est définie à la souscription des contrats et évolue en cours de vie des contrats en fonction des écarts d'expérience et d'hypothèse avec ce qui avait été attendu à l'origine.

Unités de couverture

La marge sur services contractuels est reconnue en compte de résultat en fonction des unités de couverture fournies sur la période. Une unité de couverture permet de refléter l'allocation de la marge de service contractuelle à mesure des services rendus. Les unités de couvertures permettent de mesurer les périodes de couverture du risque pour la reconnaissance du revenu (marge de service contractuelle). Ces unités de couvertures sont basées sur le profil de risques des cohortes annuelles de contrats en considérant le profil des sommes sous risques.

Option OCI

Traitement des marges internes

Le groupe a choisi de comptabiliser les impacts liés aux changements de taux d'actualisation dans les Autres éléments du Résultat global.

Estimations comptables pertinentes

L'ensemble des hypothèses techniques sous-jacentes pour le calcul flux futurs de trésorerie issus des portefeuilles d'assurance (fréquence des sinistres, taux d'acceptation de sinistres, durées d'indemnisation dans le cas de couverture des mensualités des financements sous-jacents, taux de rachat anticipé des contrats, frais unitaires) sont définies sur la base d'études statistiques sur les données des portefeuilles et représentent la meilleure estimation de ces éléments à la date de calcul. Les hypothèses financières sont basées sur des données fournies par le régulateur et des données de marché retenues par le groupe.

Compte de résultat :

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités » uniquement pour les frais d'assurance gérés en externe.

Le groupe Mobilize Financial Service a décidé de recourir à l'option permettant de ventiler les produits financiers ou charges financières d'assurance de la période entre le résultat et les autres éléments du résultat global.

Actifs dédiés à l'assurance :

L'objectif premier de la stratégie d'investissement du groupe est de protéger et préserver ses actifs, avec toutes les décisions d'investissement à faire conformément au principe de la « personne prudente », tout en recherchant un retour adéquat afin de s'assurer que les investissements sont faits dans le meilleur intérêt des assurés.

À cet égard, le portefeuille d'investissement des activités d'assurance peut être considérée comme gérée de manière conservatrice car il est largement composé d'obligations corporate, souveraines et supranationales, de prêts à terme ainsi que de dépôts à vue. Le groupe a poursuivi la diversification de ses participations en obligations d'entreprises de qualité investment grade en privilégiant les émetteurs ayant un bilan ESG satisfaisant selon les critères "CDP - Carbon Disclosure Project (cf. Note 4 - Actifs financiers).

Il est à noter que les obligations et les prêts à terme sont détenus jusqu'à l'échéance conformément à la politique du groupe business model de « collecte ».

5.3.3.18 Les passifs financiers

Les passifs financiers du groupe Mobilize Financial Services sont constitué d'emprunts obligataires et assimilés, de titres de créances négociables, de titres émis dans le cadre des opérations de titrisation ainsi que de dettes auprès des établissements de crédit et de dépôts Épargne auprès de la clientèle.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à la juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

À chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement qui sont étalés actuariellement sur la durée de l'émission.

Les programmes d'émission du groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait conduire à une exigibilité anticipée de la dette.

5.3.3.19 Émissions structurées et dérivés incorporés

Les émissions structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont adossées à des instruments dérivés qui viennent neutraliser le dérivé sous-jacent de façon à obtenir un passif synthétique à taux révisable.

Les seuls dérivés incorporés identifiés dans le groupe Mobilize Financial Services correspondent à des sous-jacents contenus dans des émissions structurées. Lorsque les dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, ils sont évalués et comptabilisés séparément à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en compte de résultat. Après extraction du dérivé, l'émission structurée (contrat hôte) est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

Les émissions structurées sont ainsi associées à des swaps dont la branche active présente des caractéristiques strictement identiques à celles du dérivé incorporé, assurant sur le plan économique une couverture efficace. Néanmoins, les dérivés incorporés séparés du contrat hôte et les swaps associés aux émissions structurées sont comptablement réputés détenus à des fins de transaction.

5.3.3.20 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés sont contractés par le groupe Mobilize Financial Services dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change et de taux. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers utilisés par le groupe Mobilize Financial Services peuvent être qualifiés de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie ou d'investissement net. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs et passifs couverts. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie associés à des actifs ou des passifs existants ou futurs. Le groupe Mobilize Financial Services applique les dispositions d'IFRS 9 pour la désignation et le suivi de ses relations de couverture.

Évaluation

Les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

Celle-ci correspond, en application de la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif (valeur de sortie).

La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture. Elle intègre par ailleurs la valorisation des effets « de base » des swaps de taux et change.

Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des taux d'intérêts courants à la date de clôture.

Ajustement de crédit

Un ajustement comptable est constaté sur la valorisation des portefeuilles de dérivés de gré à gré à l'exclusion de ceux compensés en chambre au titre du risque de crédit des contreparties (ou CVA, Credit Valuation Adjustment) et du risque de crédit propre (ou DVA, Debit Valuation Adjustment).

L'exposition (EAD - Exposure At Default) est approximée par la valeur de marché (MTM) incrémentée ou diminuée d'un add-on, représentant le risque potentiel futur et en tenant compte des accords de compensation avec chaque contrepartie. Ce risque potentiel futur est estimé par utilisation de la méthode standard proposée par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, article 274).

La perte en cas de défaut (LGD - Loss Given Default) est estimée par défaut à 60 %.

La probabilité de défaut (PD) correspond à la probabilité de défaut associée aux CDS (Credit Default Swap) de chaque contrepartie. Dans certains pays, lorsque l'information n'est pas disponible, la probabilité de défaut est approchée avec celle du pays de la contrepartie.

Couverture de juste valeur

Le groupe Mobilize Financial Services a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur (« fair value hedge ») à ses couvertures du risque de taux d'un passif à taux fixe par un swap ou cross currency swap receveur fixe/payeur variable.

Cette comptabilité de couverture est appliquée sur la base d'une documentation de la relation de couverture à la date de mise en place et des résultats des tests d'efficacité des couvertures de juste valeur qui sont réalisés à chaque arrêté.

Les variations de valeurs des dérivés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les passifs financiers couverts en juste valeur, seule la composante couverte est évaluée et comptabilisée à la juste valeur. Les variations de valeur de la composante couverte sont comptabilisées en résultat. La fraction non couverte de ces passifs est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

En cas d'arrêt anticipé de la relation de couverture, le dérivé de couverture est qualifié d'actif ou de passif financé à la juste valeur par résultat l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti pour un montant égal à sa dernière évaluation en juste valeur.

Couverture de flux de trésorerie

Le groupe Mobilize Financial Services a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (« cash-flow hedge ») dans les cas suivants :

- couverture du risque de taux sur des passifs à taux variable par un swap receveur variable/payeur fixe ; permettant ainsi de les adosser aux actifs à taux fixe ;
- couverture du risque de taux sur des ensembles composés d'un passif à taux fixe et d'un swap payeur variable/receveur fixe par un swap payeur fixe/receveur variable ;
- couverture de flux futurs ou probables en devises.

Des tests d'efficacité des couvertures de flux de trésorerie sont réalisés à chaque arrêté pour s'assurer de l'éligibilité des opérations concernées à la comptabilité de couverture. Le groupe calcule un ratio de couverture pour s'assurer que les nominaux des couvertures n'excèdent pas les nominaux couverts. En ce qui concerne le deuxième type de couverture, le test pratique consiste à s'assurer que l'exposition au risque de taux liée aux actifs financiers non dérivés est bien réduite par les flux liés aux instruments dérivés utilisés en couverture.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation.

5.3.4 Adaptation à l'environnement Économique et financier

Dans un environnement économique contrasté, le groupe Mobilize Financial Services maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

Liquidité

Le groupe Mobilize Financial Services porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité.

L'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 est maintenant présente dans 6 pays différents (France, Allemagne, Autriche, Royaume-Uni, Espagne et Pays-Bas). Elle a permis de créer une ressource alternative et constitue aujourd'hui la principale source de financement du groupe. De plus elle vient renforcer le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR).

Sur le marché obligataire, le groupe se finance sur des maturités allant de 3 à 8 ans en euro et émet régulièrement des green bonds depuis 2022. De plus, depuis 2019, MFS est présent sur le marché de la dette obligataire subordonnée. Cette diversification des offres permet de toucher divers types d'investisseurs. Par ailleurs le groupe accède aux marchés obligataires dans des devises multiples que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner son développement hors Europe.

Instruments dérivés à la juste valeur par résultat

On retrouve dans ce poste les opérations non éligibles à la comptabilité de couverture et les opérations de couverture de change pour lesquelles le groupe Mobilize Financial Services n'a pas souhaité appliquer la comptabilité de couverture.

Les variations de valeur de ces dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

5.3.3.21 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte. Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Mobilize Financial Services. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

- **prix de transfert :** Le refinancement des entités européennes du groupe est coordonné par la Trésorerie groupe qui gère la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le Comité financier et sont utilisés par les filiales commerciales pour la construction de leur tarification ;
- **scénarios de stress :** Le Comité financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts et de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers ;
- **plan d'urgence :** Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

Risque de crédit

La qualité de portefeuille crédit (mesurée par le taux de prêt non performants) s'est maintenue à 2.5% des encours clientèles (hors Réseau) en défaut en décembre 2024, en recul de 8 points de base par rapport à décembre 2023. Les encours en défaut suivent la croissance de l'encours total depuis décembre 2023.

En matière de politique d'octroi de crédit, la mise en œuvre et le renforcement des procédures d'acceptation des particuliers et des entreprises s'est poursuivie. De nouvelles règles ont été notamment publiées au 1er semestre 2024 pour encadrer les expositions maximales et les schémas délégataires pour les financements de location opérationnelle.

Le groupe Mobilize Financial Services conserve l'objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et ses cibles de rentabilité.

Rentabilité

Le groupe Mobilize Financial Services revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des Comités financiers mensuels.

Les Comités de gestion pays suivent également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

Exposition au risque de crédit non commercial

Le risque de contrepartie financière résulte du placement des excédents de trésorerie, investis sous forme de dépôts bancaires à court terme auprès d'établissements bancaires de premier ordre, d'investissements dans des fonds monétaires, ou d'achats d'obligations (émises par des états, émetteurs supranationaux, agences gouvernementales ou des entreprises) dont la durée moyenne était inférieure à un an au 31 décembre 2024.

Tous ces investissements sont réalisés auprès de contreparties de qualité de crédit supérieure préalablement autorisés par le Comité Financier. Le groupe Mobilize Financial Services porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours Liquidity Coverage Ratio (LCR), le groupe Mobilize Financial Services investit dans des actifs liquides tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états ou supranationaux. La durée moyenne du portefeuille de titres était inférieure à un an.

En outre, RCI Banque S.A. a également investi dans un fonds dont les actifs sont constitués de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de deux ans.

Par ailleurs, les opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés peuvent exposer l'entreprise à un risque de contrepartie. En Europe, où le groupe est soumis à la réglementation EMIR, les dérivés font l'objet de techniques de mitigation du risque de contrepartie par échange de collatéral en bilatéral ou enregistrement en chambre de compensation. En dehors d'Europe, le groupe est attentif à la qualité de crédit des contreparties bancaires avec lesquelles il traite des dérivés.

Gestion du risque d'assurance

L'appétence du groupe au risque Assurance lié à l'activité des compagnies d'assurance est « Modéré ». En effet, l'activité assurance n'est pas le cœur de métier de Mobilize Financial Services, mais elle contribue significativement au résultat du groupe

Le groupe a une gestion de « personne prudente » concernant les risques auxquels il pourrait être exposé dans ses activités d'assurance. Les risques principaux liés à cette activité sont les suivants :

Risques de souscription (risques techniques)

Les risques techniques regroupent les potentielles pertes liées à :

- une conception des produits, une définition des garanties défaillante,
- une tarification inadaptée,
- un non-respect des règles de souscription,
- un profil de risque des assurés défavorable (structure par âge...),

- une dérive de la sinistralité sous-jacente,
- une hausse des annulations et rachats des contrats,
- une couverture de réassurance inadaptée.

Les risques souscrits (décès, invalidité/incapacité, chômage, perte totale du véhicule financé) sont sujets à une faible volatilité et sont assurés sur des durées courtes correspondant aux durées de financement. De plus la diversification des portefeuilles par zone géographique permet de réduire les risques. Le profil de risque est donc modéré.

D'autre part, les produits d'assurance et leur distribution sont soumis à un processus de revue périodique conformément aux exigences réglementaires de surveillance et de gouvernance produit. Les indicateurs techniques sont en place pour monitorer la structure du portefeuille assuré, la sinistralité et les taux de rachat et ainsi d'identifier les éventuelles dérives.

Risques de liquidité

Les sociétés d'assurance n'ont pas de dettes financières. En effet, les principaux passifs financiers de la société découlent de dettes à court terme. L'exposition au risque de liquidité résulte principalement de la nécessité de régler les obligations futures relatives aux provisions techniques d'assurance (ses engagements vis-à-vis des clients sont à plus d'un an) et autres dettes tels que l'impôt sur le revenu et autres sommes dues. Pour répondre à ces obligations, le groupe se fixe des critères très stricts d'analyse de sa liquidité sur la base d'une analyse actif-passif dans un scénario de run-off des portefeuilles d'assurance. Cette analyse est réactualisée chaque trimestre. De surcroît le groupe n'investit que dans des actifs très liquides renforçant le profil de sécurité.

Aucune exposition aux actifs non liquides tels que les actions, l'immobilier, participations, actifs non cotés...

Risques de contrepartie

Comme précisé plus haut, les sociétés d'assurance n'investissent que dans des actifs (dépôt bancaires, obligations souveraines, supra ou agences ou obligations d'entreprises) de qualité investment grade à faible risque de crédit.

Risques de taux d'intérêt

Avec l'introduction d'IFRS17, l'ensemble du bilan des compagnies d'assurance est désormais soumis au risque de taux d'intérêt ; les actifs financiers sont valorisés à la « Valeur de marché » (IFRS 9) tandis que les provisions techniques d'assurance au passif sont valorisées à la « juste valeur » (IFRS17). Les variations de courbe des taux amène donc de la volatilité dans les états financiers. Toutefois cette volatilité est contenue et représente un impact économique limité. En effet, les actifs financiers sont à taux fixe et détenus jusqu'à leur maturité, les engagements d'assurances du portefeuille des contrats encours ont une maturité moyenne courte de l'ordre de 24 mois et la politique d'investissement repose sur une adéquation actif-passif. Les portefeuilles d'assurance ne comportent pas de contrats avec une participation aux bénéfices aux assurés.

De plus, le groupe ne s'appuie pas sur des refinancements externes pour les activités d'assurance.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un suivi détaillé dans le rapport ORSA « Own Risk & Solvency Assessment » des compagnies d'assurance. Il s'agit notamment de mesurer leur potentiel impact sur la solvabilité des compagnies d'assurance dans le cadre de la réalisation de stress-tests.

Environnement macroéconomique

Aux Etats Unis, le maintien de taux directeurs élevés a permis de faire baisser l'inflation. Après avoir atteint un point haut à 3,5% fin mars 2024, l'inflation est passée de 3,4% à fin 2023 à 2,7% fin novembre 2024. La croissance économique a été dynamique en 2024, avec une moyenne de 2,6 % contre 3,2 % en 2023. Le marché de l'emploi est resté fort, montrant cependant des signes de ralentissement. En effet, les créations d'emplois ont diminué et le taux de chômage a augmenté depuis mars 2024, atteignant 4,2 % en novembre. Ainsi, la Fed a entamé un assouplissement de sa politique monétaire. Après avoir maintenu les taux directeurs inchangés depuis juillet 2023, elle a réduit ses taux directeurs de 50 points de base en septembre, puis de 25 points de base en novembre et en décembre 2024. Le marché prévoit deux autres baisses en 2025 pour atteindre 3,9%.

En Europe, le resserrement monétaire opéré par la BCE depuis 2022 a permis de faire baisser l'inflation de 2,9% à fin 2023 à 2,4% fin décembre 2024. La baisse des taux directeurs entamée en juin 2024 a ouvert une nouvelle phase de normalisation monétaire. La BCE a ainsi réduit ses taux directeurs à quatre reprises (100 points de base au total) en 2024. Le marché anticipe quatre baisses supplémentaires en 2025 (100 points de base) majoritairement au premier semestre, afin d'atteindre un niveau de 2% en juin. L'objectif est d'atteindre ce niveau de taux jugé neutre, voire un niveau plus bas en cas de faible croissance dans les principaux pays européens (PIB du 3ème trimestre : 0,9% annuel). L'institution n'a donné aucune indication sur ses prochaines décisions de politique monétaire et a réitéré la dépendance des décisions aux données économiques disponibles à chaque réunion.

Au Royaume uni, l'inflation a fortement diminué, passant de 4% à fin 2023 à 1,7% à fin septembre 2024 pour se stabiliser à 2,6% en fin d'année. L'économie s'est légèrement redressée avec un PIB en croissance de 0,9% à fin septembre, contre -0,3% à fin 2023. Le marché de l'emploi se normalise, avec un taux de chômage revenant à 4,3 %, proche des niveaux de fin 2023. La hausse des salaires a progressé significativement au premier semestre, puis a ralenti atteignant un creux de 3,8 % fin août avant de remonter à 4,6 % fin octobre, contre 5,8 % fin 2023. Les élections générales de juillet 2024 ont marqué le retour au pouvoir du parti travailliste après 15 ans de gouvernement conservateur. La priorité du nouveau gouvernement est le retour de la croissance après une période prolongée d'instabilité économique. La Banque d'Angleterre (BOE) a abaissé son taux directeur à deux reprises de 25 points de base en juillet et en novembre 2024. Le marché anticipe deux nouvelles baisses de 25 points de base en 2025, pour atteindre 4,1 % fin 2025.

Les marchés actions continuent d'afficher de bonnes performances malgré quelques périodes de retournement passager. Les valeurs américaines et européennes profitent de la baisse de l'inflation et de la solidité des bénéfices des entreprises dans un environnement économique et géopolitique incertain. L'Eurostoxx 50 et le S&P 500 progressent de +8,3% et +23,3% depuis la fin de 2023. Après s'être écarté tout début 2024, l'indice IBOXX Corporate Bond Euro qui avait clôturé l'année 2023 à 91 points de base, s'est resserré jusqu'à début juillet, atteignant un point bas à 82 points de base. Depuis début octobre, il a commencé à s'écarter fortement pour atteindre 99 points de base à fin décembre.

5.3.5 Refinancement

Dans ce contexte, le groupe a émis l'équivalent de 5,1 Md€ sur le marché obligataire en 2024. Le groupe a émis six émissions publiques senior en Euro respectivement de 2 ans et un jour (400 M€), 3,5 ans (800 M€), 4 ans (600 M€ Green bond), 5 ans (600 M€ augmenté à 700 M€ en octobre), 6 ans (800 M€) et 7 ans (700 M€) et une émission en CHF de 5 ans (120 M CHF). La filiale Polonaise a par ailleurs émis deux émissions à 3 ans pour un total de 850 M PLN. Le groupe a également renforcé sa structure de capital en émettant une deuxième souche de dette subordonnée Tier 2 NC 10.25Y NC 5,25 (750 M€).

Sur le marché de la titrisation, le groupe a lancé deux opérations publiques au cours de l'année 2024. Une transaction de 822 M€ adossée à des prêts automobiles accordés par sa succursale allemande a été placée au cours du premier semestre 2024. La deuxième transaction a été émise pour 765 M€ adossée à des crédits octroyés par sa filiale française. La succursale italienne a par ailleurs mis en place au cours du second semestre 2024 sa première titrisation privée de prêts automobiles pour un montant de financement de 600 M€. Les titrisations privées de prêts automobiles au Royaume-Uni, de leasing en Allemagne et de composante valeur résiduelle des contrats de LOA en France ont vu leur période revolving étendue pour deux années supplémentaires. Le montant des deux premières opérations a été légèrement augmenté pour atteindre 700 M€ au Royaume-Uni et 450 M€ en Allemagne.

L'activité de collecte d'épargne s'est montrée dynamique et compétitive en termes de coût de la ressource collectée. Les encours d'épargne collectée ont progressé de 2,3 Md€ depuis le début d'année pour s'établir à 30,5 Md€.

Par ailleurs, Mobilize Financial Services a renforcé son système de surveillance du risque de liquidité en introduisant de multiples scénarios de crise de liquidité dont la gravité et la vitesse de propagation varient. Ces scénarios comprennent des hypothèses de stress sur le financement du marché et des sorties massives de dépôts. La banque a défini un horizon de continuité des activités pour chaque scénario et effectue régulièrement des tests de résistance pour évaluer sa résilience. Au mois de décembre 2024, la réserve de liquidité (périmètre européen) s'élevait à 14,8 md€, permettant de répondre à l'appétit pour le risque interne de continuité d'activité dans chaque scénario de stress de liquidité. Cette réserve se décompose en 4,4 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 4,6 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire des Banques Centrales, 5,6 Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA) et 0,2Md€ d'actifs financiers.

Au 31 décembre 2024, la sensibilité globale au risque de taux du groupe Mobilize Financial Services s'est maintenue en dessous de la limite fixée à 70 M€.

Au 31 décembre 2024, une hausse des taux parallèles⁽¹⁾ aurait un impact sur la marge nette d'intérêts (MNI) du groupe de -10,2 M€.

Devise	K€	Devise	K€	Devise	K€	Devise	K€
ARS	107	CZK	181	HUF	0	SEK	0
BRL	1 199	EUR	-3 326	KRW	20	RON	503
CHF	909	DKK	-84	MAD	172		
COP	-1 415	GBP	-3 915	PLN	-4 572		

La somme des valeurs absolues des sensibilités à un choc de taux parallèle⁽¹⁾ dans chaque devise s'élève à 20,1 M€.

La position de change transactionnelle⁽²⁾ (titres de participation au capital des filiales exclus) consolidée du groupe Mobilize Financial Services atteint 12,7 M€ à fin décembre 2024.

5.3.6 Exigences réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français la directive 2013/36/UE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CRD IV) et le règlement (UE)

575/2013, le groupe Mobilize Financial Services est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan (ratio de levier). Au 31 décembre 2024, les ratios calculés ne mettent pas en évidence un non-respect des exigences réglementaires.

1) Depuis 2021 et en conformité avec les orientations de IEBA (Guidelines IRRBB), l'amplitude des chocs de taux est fonction de la devise. Au 31 décembre 2024, les chocs de taux appliqués pour chaque devise ont été de : + 100 bps CHF et KRW ; + 150 bps pour EUR, SEK et DKK ; + 200 bps pour GBP, CZK et MAD ; + 250 bps pour HUF ; + 300 bps pour le RON, COP et PLN ; + 350 bps pour le BRL ; + 500 bps pour ARS

2) Position de change excluant les titres de participations au capital des filiales.

5.3.7 Notes sur les comptes consolidés

NOTE 1	Secteurs opérationnels	388	NOTE 14	Titrisation	405
1.1	Segmentation par marché	388	NOTE 15	Comptes de régularisation et passifs divers	407
1.2	Segmentation géographique	389	NOTE 16	Passif sur contrats d'assurance émis	408
NOTE 2	Caisse et Banques centrales	390	NOTE 17	Provisions	413
NOTE 3	Instruments dérivés de couverture	390	NOTE 18	Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie	415
NOTE 4	Actifs financiers	392	NOTE 19	Dettes subordonnées	415
NOTE 5	Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit	392	NOTE 20	Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir	416
NOTE 6	Opérations avec la clientèle et assimilées	393	NOTE 21	Ventilation des flux futurs contractuels par échéance	417
6.1	Opérations avec la clientèle	393	NOTE 22	Juste Valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IFRS 7 et d'IFRS 13) et décomposition par niveau des actifs et des passifs à la juste valeur	418
6.2	Opérations de location financière	394	NOTE 23	Accords de compensation et autres engagements similaires	420
6.3	Opérations de location opérationnelle	395	NOTE 24	Engagements donnés	420
6.4	Exposition maximale au risque de crédit sur la qualité des créances jugées saines	395	NOTE 25	Engagements reçus Garanties et collatéraux	421
6.5	Valeurs résiduelles en risque porté par le groupe Mobilize Financial Services	395	NOTE 26	Exposition au risque de change	421
NOTE 7	Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité	396	NOTE 27	Intérêts et produits assimilés	422
7.1	Ventilation des opérations avec la clientèle par buckets et zones géographiques	398	NOTE 28	Intérêts et charges assimilées	423
7.2	Variation des opérations avec la clientèle	399	NOTE 29	Commissions	423
7.3	Variation des dépréciations des opérations avec la clientèle	399	NOTE 30	Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	424
NOTE 8	Comptes de régularisation et actifs divers	399	NOTE 31	Produits et charges nets des autres activités	424
NOTE 9	Participations dans les entreprises associées et coentreprises	400	NOTE 32	Charges générales d'exploitation et des effectifs	425
NOTE 10	Immobilisations corporelles et incorporelles	400	NOTE 33	Coût du risque par catégorie de clientèle	426
NOTE 11	Goodwill	401	NOTE 34	Impôts sur les bénéfices	427
NOTE 12	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	401	NOTE 35	Évènements postérieurs à la clôture	428
NOTE 13	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre	401			
13.1	Banques centrales	401			
13.2	Dettes envers les établissements de crédit	402			
13.3	Dettes envers la clientèle	402			
13.4	Dettes représentées par un titre	403			
13.5	Ventilation des dettes par méthode d'évaluation	403			
13.6	Ventilation de l'endettement par taux avant dérivés	404			
13.7	Ventilation de l'endettement par durée restant à courir	404			

NOTE 1 Secteurs opérationnels

1.1 Segmentation par marché

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2024
Encours productif moyen	42 377	10 927		53 304
Actif productif moyen	45 067	10 927		55 994
Produit net bancaire	1 602	369	209	2 180
Résultat brut d'exploitation	1 055	275	82	1 412
Résultat d'exploitation	896	263	81	1 240
Résultat avant impôts	849	263	82	1 194

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2023
Encours productif moyen	39 195	10 488		49 683
Actif productif moyen	40 684	10 488		51 172
Produit net bancaire	1 543	342	76	1 961
Résultat brut d'exploitation	999	278	(28)	1 249
Résultat d'exploitation	838	287	(29)	1 096
Résultat avant impôts	778	286	(30)	1 034

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe Mobilize Financial Services provient d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe Mobilize Financial Services tels que présentés aux notes 6 et 7 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées/ Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

Les Actifs Productifs Moyens sont un autre indicateur utilisé pour le suivi des encours. Il correspond aux encours productifs moyens auxquels sont ajoutés les actifs liés aux activités de location opérationnelle.

Pour la clientèle, il s'agit de la moyenne des actifs productifs à fin. Pour le réseau il s'agit de la moyenne des actifs productifs journaliers.

1.2 Segmentation géographique

En millions d'euros	Année	Encours net à fin ⁽¹⁾	dont Encours Clientèle net à fin ⁽¹⁾	dont Encours Réseaux net à fin
Europe	2024	57 080	44 140	12 940
	2023	50 466	39 588	10 878
dont Allemagne	2024	10 436	8 989	1 447
	2023	8 676	7 362	1 314
dont Espagne	2024	5 006	4 017	989
	2023	4 421	3 574	847
dont France	2024	20 071	14 924	5 147
	2023	18 282	14 000	4 282
dont Italie	2024	8 029	6 274	1 755
	2023	6 863	5 649	1 214
dont Royaume-Uni	2024	7 097	5 963	1 134
	2023	6 325	5 287	1 038
dont Autres pays ⁽²⁾	2024	6 441	3 973	2 468
	2023	5 899	3 716	2 183
Afrique - Moyen-Orient	2024	645	435	210
	2023	528	377	151
Asie - Pacifique	2024	618	597	21
	2023	834	823	11
dont Corée du Sud	2024	618	597	21
	2023	834	823	11
Amérique	2024	2 690	2 052	638
	2023	2 868	2 267	601
dont Argentine	2024	228	78	150
	2023	100	34	66
dont Brésil	2024	1 763	1 349	414
	2023	1 935	1 450	485
dont Colombie	2024	699	625	74
	2023	833	783	50
TOTAL GROUPE RCI BANQUE	2024	61 033	47 224	13 809
	2023	54 695	43 054	11 641

(1) Y compris opérations de location opérationnelle.

(2) Belgique, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Suède, Hongrie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Croatie, Irlande, Portugal, Roumanie.

Les produits provenant des clients externes sont affectés aux différents pays en fonction du pays d'appartenance de chacune des entités. En effet, chaque entité n'enregistre que des produits provenant de clients résidents dans le même pays que l'entité.

NOTE 2 Caisse et Banques centrales

En millions d'euros	12/2024	12/2023
Caisse et Banques centrales	5 681	4 729
Caisse et Banques centrales	5 679	4 728
Créances rattachées	2	1
Créances à terme sur Banques centrales		4
Créances rattachées		4
TOTAL DES CAISSE ET BANQUES CENTRALES	5 681	4 733

NOTE 3 Instruments dérivés de couverture

En millions d'euros	12/2024		12/2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux et de change : Couverture de juste valeur	100	89	44	196
Instruments dérivés de taux : Couverture de flux de trésorerie futurs	106	180	181	93
Instruments dérivés de change : Couverture des investissements nets		1		
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	206	270	225	289

Les instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture ont été reclassés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ces postes comprennent essentiellement des instruments dérivés contractés sur les marchés de gré à gré par le groupe Mobilize Financial Services dans le cadre de sa politique de couverture de l'exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

Les instruments dérivés qualifiés dans des relations de couverture de flux de trésorerie sont adossés à des dettes à taux variable et à des ensembles agrégés composés d'une dette à taux fixe et d'un swap de taux d'intérêt payeur variable.

Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couvertures de flux de trésorerie

En millions d'euros	Couvertures de flux de trésorerie	Échéancier de transfert en résultat de la réserve de couverture de flux de trésorerie		
		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Solde au 31 décembre 2022	218	15	203	
Variation de juste valeur en capitaux propres	(46)			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	(119)			
Solde au 31 décembre 2023	53	28	25	
Variation de juste valeur en capitaux propres	36			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	(113)			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	(24)		(24)	

Le tableau ci-dessus indique pour les couvertures de flux de trésorerie, les périodes au cours desquelles RCI Banque SA s'attend à ce que les flux de trésorerie interviennent et influent sur le résultat.

La variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie résulte d'une part de la variation de la juste valeur des instruments de couverture portée en capitaux propres, ainsi que du transfert en résultat de la période selon le même rythme que l'élément couvert.

Ventilation des nominaux d'instruments dérivés par durée résiduelle et par intention de gestion

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2024	Dt entreprises liées
COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE					
Opérations de change à terme					
Ventes	1 755			1 755	
Achats	1 737			1 737	
Opérations de change au comptant					
Prêts	29			29	
Emprunts	29			29	
Opérations de swap de devises					
Prêts	132	19		151	
Emprunts	58	84		142	
COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX					
Opérations de swap de taux					
Prêteurs	8 164	17 652	1 450	27 266	
Emprunteurs	8 164	17 652	1 450	27 266	

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2023	Dt entreprises liées
COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE					
Opérations de change à terme					
Ventes	1 619			1 619	
Achats	1 561			1 561	
Opérations de change au comptant					
Prêts	1			1	
Emprunts	1			1	
Opérations de swap de devises					
Prêts	82	93		175	
Emprunts	84	91		175	
COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX					
Opérations de swap de taux					
Prêteurs	9 407	11 451	500	21 358	
Emprunteurs	9 407	11 451	500	21 358	

NOTE 4 Actifs financiers

En millions d'euros	12/2024	12/2023
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (**)	496	483
Effets publics et valeurs assimilées	331	322
Obligations et autres titres à revenus fixes	165	161
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	153	143
Titres à revenus variables	43	41
Obligations et autres titres à revenus fixes	83	72
Participations dans les sociétés non consolidées	2	3
Instruments dérivés de taux	10	23
Instruments dérivés de change	15	4
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS (*)	649	626
(*) Dont entreprises liées	2	3
(**) Dont actifs financiers dédiés à l'assurance	207	202

Dans le cadre de la couverture des dépôts à vue modélisés à taux variable, le groupe Mobilize Financial Services a mis en place des dérivés de taux non qualifiés comptablement de dérivés de couverture selon les dispositions d'IFRS 9. En

conséquence, ces dérivés de couverture économique sont classés en actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur par résultat.

NOTE 5 Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2024	12/2023
CRÉANCES À VUE SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1 374	1 390
Comptes ordinaires débiteurs	1 310	1 359
Prêts au jour le jour	63	31
CRÉANCES RATTACHÉES	1	
Créances à terme sur les établissements de crédit	165	149
Comptes et prêts à terme en bucket 1	112	143
Comptes et prêts à terme en bucket 2	53	6
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT*	1 539	1 539
(*) Dont entreprises liées	2	3

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Les comptes courants bancaires détenus par les fonds commun de titrisation contribuent pour partie au rehaussement de crédit des fonds. Ils s'élèvent à 986 M€ en décembre 2024 et sont classés parmi les comptes ordinaires débiteurs.

Les opérations de prêt au jour le jour avec la Banque Centrale figurent dans la rubrique « Caisse, Banques Centrales ».

NOTE 6 Opérations avec la clientèle et assimilées

En millions d'euros	12/2024	12/2023
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	59 012	53 851
Opérations avec la clientèle	40 206	36 919
Opérations de location financière	18 806	16 932
OPÉRATIONS DE LOCATION OPÉRATIONNELLE	3 039	1 564
TOTAL OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET ASSIMILÉES	62 051	55 415

La valeur brute des encours restructurés (y compris le non-performing), suite à l'ensemble des mesures et de concessions envers les clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptibles à l'avenir de rencontrer) des difficultés

financières, s'élève à 244 M€ au 31 décembre 2024 contre 225 M€ au 31 décembre 2023. Elle est dépréciée à hauteur de 83 M€ au 31 décembre 2024 contre 64 M€ au 31 décembre 2023.

6.1 Opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2024	12/2023
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	40 776	37 203
Affacturage sain	548	347
Affacturage dégradé depuis l'origination	28	4
Autres créances commerciales saines	22	6
Autres crédits sains à la clientèle	36 668	33 664
Autres crédits à la clientèle dégradés depuis l'origination	1 969	1 838
Comptes ordinaires débiteurs sains	728	577
Créances en défaut	813	767
CRÉANCES RATTACHÉES SUR CLIENTÈLE	74	114
Autres crédits à la clientèle en non défaut	53	46
Comptes ordinaires débiteurs en non défaut	17	65
Créances en défaut	4	3
ÉLÉMENTS INTÉGRÉS AU COÛT AMORTI SUR CRÉANCES CLIENTÈLE	119	393
Etalement des frais de dossiers et divers	(63)	(30)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(612)	(414)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	794	837
DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	(763)	(791)
Dépréciation sur créances saines	(122)	(137)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(95)	(113)
Dépréciation des créances en défaut	(461)	(450)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(85)	(91)
TOTAL NET DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	40 206	36 919

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturage résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par le Groupe Renault et les marques Nissan et Mitsubishi. La dépréciation de la Valeur résiduelle concerne le crédit (en risque porté et non porté).

6.2 Opérations de location financière

En millions d'euros	12/2024	12/2023
CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE	19 348	17 206
Crédit-bail et location longue durée contrats sains	17 157	15 065
Crédit-bail et location longue durée contrats dégradés depuis l'origination	1 714	1 722
Créances en défaut	477	419
CRÉANCES RATTACHÉES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE	4	8
Crédit-bail et location longue durée en non défaut	3	7
Créances en défaut	1	1
ÉLÉMENTS INTÉGRÉS AU COÛT AMORTI SUR OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE	(167)	47
Etalement des frais de dossiers et divers	(11)	6
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(592)	(379)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	436	420
DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE	(379)	(329)
Dépréciation sur créances saines	(75)	(66)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(78)	(73)
Dépréciation des créances en défaut	(223)	(189)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(3)	(1)
TOTAL NET DES CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE	18 806	16 932

Rapprochement entre l'investissement brut dans les contrats de location financière à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2024
Location financière - Investissement net	7 811	11 327	47	19 185
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	867	944	3	1 814
LOCATION FINANCIÈRE - INVESTISSEMENT BRUT	8 678	12 271	50	20 999
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	5 400	7 864		13 264
• Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées	2 194	2 670		4 864
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	6 484	9 601	50	16 135

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2023
Location financière - Investissement net	6 641	10 577	43	17 261
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	677	767	7	1 451
LOCATION FINANCIÈRE - INVESTISSEMENT BRUT	7 318	11 344	50	18 712
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	4 417	7 310	1	11 728
• Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées	2 118	2 451		4 569
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	5 200	8 893	50	14 143

6.3 Opérations de location opérationnelle

En millions d'euros	12/2024	12/2023
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION	3 087	1 595
Valeur brute des immobilisations données en location	4 301	2 433
Amortissements sur immobilisations données en location	(1 214)	(838)
CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION OPÉRATIONNELLE	24	17
Créances saines et dégradées depuis l'origine	30	13
Créances en défaut	18	13
Produits et charges restant à étaler	(24)	(9)
DÉPRÉCIATION DES OPÉRATIONS DE LOCATION OPÉRATIONNELLE	(72)	(48)
Dépréciation des créances en défaut	(11)	(8)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(61)	(40)
TOTAL NET DES OPÉRATIONS DE LOCATION OPÉRATIONNELLE*	3 039	1 564
(* Dont entreprises liées	(14)	(3)

Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location opérationnelle non résiliables

En millions d'euros	12/2024	12/2023
Inférieur à 1 an	302	109
De 1 an à 5 ans	641	428
Supérieur à 5 ans	62	100
TOTAL	1 005	637

6.4 Exposition maximale au risque de crédit sur la qualité des créances jugées saines

L'exposition consolidée maximale au risque de crédit s'établit à 73 991 M€ au 31 décembre 2024 contre 67 102 M€ au 31 décembre 2023. Cette exposition comprend principalement les encours nets de financement des ventes, débiteurs divers

et produits dérivés actifs ainsi que les engagements de financement irrévocables présents au hors-bilan consolidé du groupe Mobilize Financial Services (cf. note 25 Engagements reçus).

Montant des créances échues

En millions d'euros	12/2024	dont non défaut ⁽¹⁾	12/2023	dont non défaut ⁽¹⁾
Depuis 0 à 3 mois	889	651	680	461
Depuis 3 à 6 mois	82		71	
Depuis 6 mois à 1 an	63		74	
Depuis plus de 1 an	56		54	
DEPUIS 0 À 3 MOIS	1 090	651	879	461

(1) Ne comprend que les créances de financement des ventes non classées en Bucket 3.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de score) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseau). À la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues et non dépréciées.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration de risques significative au sein de la clientèle du Financement des ventes au regard des dispositions réglementaires.

Le montant des garanties détenues sur les créances douteuses ou incidentées est de 853 M€ au 31 décembre 2024 contre 916 M€ au 31 décembre 2023.

6.5 Valeurs résiduelles en risque porté par le groupe Mobilize Financial Services

Le montant total de l'exposition au risque sur valeurs résiduelles porté en propre par le groupe Mobilize Financial Services (hors expositions sur batteries et expositions au risque résiliation anticipée) s'élève à 4 583 M€ au 31 décembre 2024 contre 3 356 M€ au 31 décembre 2023. Cette exposition est provisionnée à hauteur de 117 M€ au 31 décembre 2024 contre

74 M€ au 31 décembre 2023 pour la provision valeur résiduelle des véhicules en risque portée hors risque batterie et hors risque sur Voluntary Termination (concerne pour l'essentiel le Royaume-Uni). La provision pour valeur résiduelle en risque porté, est une provision qui couvre la perte de valeur portée par le groupe Mobilize Financial Services à la revente d'un véhicule.

NOTE 7 Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2024
VALEUR BRUTE	48 385	13 858	1 022	63 265
Créances saines	43 719	13 483	1 016	58 218
<i>En % du total des créances</i>	<i>90,4%</i>	<i>97,3%</i>	<i>99,4%</i>	<i>92,0%</i>
Créances dégradées depuis l'origination	3 455	279		3 734
<i>En % du total des créances</i>	<i>7,1%</i>	<i>2,0%</i>		<i>5,9%</i>
Créances en défaut	1 211	96	6	1 313
<i>En % du total des créances</i>	<i>2,5%</i>	<i>0,7%</i>	<i>0,6%</i>	<i>2,1%</i>
DÉPRÉCIATION	(1 161)	(49)	(4)	(1 214)
Dépréciation créances saines	(318)	(26)	(2)	(346)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>27,4%</i>	<i>53,1%</i>	<i>50,0%</i>	<i>28,5%</i>
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(171)	(2)		(173)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>14,7%</i>	<i>4,1%</i>		<i>14,3%</i>
Dépréciation créances en défaut	(672)	(21)	(2)	(695)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>57,9%</i>	<i>42,9%</i>	<i>50,0%</i>	<i>57,2%</i>
Taux de couverture	2,4%	0,4%	0,4%	1,9%
<i>Créances saines</i>	<i>0,7%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,6%</i>
<i>Créances dégradées depuis l'origination</i>	<i>4,9%</i>	<i>0,7%</i>		<i>4,6%</i>
<i>Créances en défaut</i>	<i>55,5%</i>	<i>21,9%</i>	<i>33,3%</i>	<i>52,9%</i>
TOTAL DES VALEURS NETTES (*)	47 224	13 809	1 018	62 051
(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)	30	414	443	887

La classification « Autres » regroupe principalement les comptes acheteurs et ordinaires avec les concessionnaires et le Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi.

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2023
VALEUR BRUTE	44 182	11 679	722	56 583
Créances saines	39 651	11 430	720	51 801
<i>En % du total des créances</i>	<i>89,7%</i>	<i>97,9%</i>	<i>99,7%</i>	<i>91,5%</i>
Créances dégradées depuis l'origination	3 394	185		3 579
<i>En % du total des créances</i>	<i>7,7%</i>	<i>1,6%</i>		<i>6,3%</i>
Créances en défaut	1 137	64	2	1 203
<i>En % du total des créances</i>	<i>2,6%</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,3%</i>	<i>2,1%</i>
DÉPRÉCIATION	(1 128)	(38)	(2)	(1 168)
Dépréciation créances saines	(316)	(18)	(1)	(335)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>28,0%</i>	<i>47,4%</i>	<i>50,0%</i>	<i>28,7%</i>
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(183)	(3)		(186)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>16,2%</i>	<i>7,9%</i>		<i>15,9%</i>
Dépréciation créances en défaut	(629)	(17)	(1)	(647)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>55,8%</i>	<i>44,7%</i>	<i>50,0%</i>	<i>55,4%</i>
Taux de couverture	2,6%	0,3%	0,3%	2,1%
<i>Créances saines</i>	<i>0,8%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,6%</i>
<i>Créances dégradées depuis l'origination</i>	<i>5,4%</i>	<i>1,6%</i>		<i>5,2%</i>
<i>Créances en défaut</i>	<i>55,3%</i>	<i>26,6%</i>	<i>50,0%</i>	<i>53,8%</i>
TOTAL DES VALEURS NETTES (*)	43 054	11 641	720	55 415
(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)	(2)	276	379	653

En dépit d'une amélioration, les perspectives mondiales restent modestes par rapport aux normes historiques. Selon le Fonds Monétaire International, la croissance mondiale 2024-2025 devrait rester stable mais décevante. Les risques baissiers restent prédominants avec notamment la montée des tensions géopolitiques, la fragmentation accrue des échanges commerciaux et des taux d'intérêt plus élevés pendant une période prolongée, la volatilité des marchés financiers, l'instabilité politique auxquels s'ajoute la menace de catastrophes climatiques.

La provision Forward Looking Sectorielle est revue semestriellement : elle a été réalisée en juin puis en décembre 2024. Cette partie sectorielle qui couvre des segments de clientèle jugés plus particulièrement à risque et pour lesquels une analyse individuelle n'est pas envisageable, porte sur 2 116 M€ d'encours au 31 décembre 2024 (contre 2 189 M€ au 31 décembre 2023), sans que leur classement en Bucket 1 ne soit affecté. Ces encours sont couverts à fin décembre 2024 par un stock de provisions de 25,1 M€ (contre 29,4 M€ à fin décembre 2023), soit une reprise nette de 4,3 M€ par rapport à décembre 2023. La liste des secteurs risqués a été révisée avec le maintien au 31 décembre 2024 des secteurs Textiles & Construction (sortie des secteurs Loisirs & Tourisme, Hébergement, Restauration, événementiels à fin juin 2024, Papier au 31 décembre 2024). Les provisions Forward Looking Sectoriel sont impactées par les évolutions méthodologiques IFRS9 et par la mise à jour des paramètres PD/LGD avec un effet défavorable global de -4,1 M€ (par rapport à juin 2024), notamment en France sur le segment Entreprises et la dégradation des paramètres, en Espagne et en Allemagne sur le segment Construction (impact du changement de méthodologie sur les taux de couverture). Nous rappelons également que depuis juin 2024, un changement de pondération du Bucket 2 dans la détermination du taux de couverture à appliquer a été réalisé (impact -4,7M€ en juin 2024 comparé à décembre 2023).

Sur l'activité clientèle, le taux de provisionnement des buckets 1 et 2 s'améliorent respectivement de +8 bps et de 44 bps versus décembre 2023, à respectivement 0,4% et 5,0%. Le taux de provisionnement du Bucket 3 progresse passant de 55,3% à fin décembre 2023 à 55,6% à fin décembre 2024. Les évolutions méthodologiques IFRS9 sur les pays du G7 ont été déployées et se sont traduites par un impact positif de 25 M€, répartis sur le B3 (LGD) et un effet mix paramètres sur PD/LGD B1/B2.

A noter par rapport à décembre 2023, des cessions de portefeuilles douteux en Italie (14,5 M€), Corée et un nettoyage de portefeuilles en Espagne (créances provisionnées à 100%), Colombie (taux de provisionnement quasiment à 100%), et sur la France (créances provisionnées à 100%), expliquée notamment par une hausse du portefeuille douteux, une baisse des prix de cession des véhicules et une préparation à un programme de cession de créances douteuses à partir de 2025.

Rappelons également l'intégration de MeinAuto en 2024 avec un impact sur les créances en défaut du Groupe (26 M€ au 31 décembre 2024).

Sur l'activité réseaux, le taux de couverture du bucket 1 est stable, le taux de couverture du bucket 2 est à 0,7% à fin décembre 2024 contre 1,6% à fin décembre 2023, amélioration liée principalement à l'évolution positive de la distribution des encours par classe de risque et la baisse de provisions d'expertise dans certains pays. Les pays avec une contribution plus significative à cette amélioration sont la France et l'Espagne. Sur le bucket 3 le taux de couverture est à 21,9% contre 26,6% à fin décembre 2023, baisse expliquée notamment par l'évolution du mix du portefeuille en défaut avec un poids plus important des concessionnaires avec une date d'entrée en défaut récente, notamment due à une entrée en défaut plus significative sur le mois de décembre sur la France.

7.1 Ventilation des opérations avec la clientèle par buckets et zones géographiques

En millions d'euros	Valeur brute des créances			Dépréciation des créances			Total 12/2024
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
France	18 956	1 363	516	(74)	(61)	(256)	20 444
Allemagne	9 877	679	117	(30)	(29)	(50)	10 564
Italie	7 590	474	76	(16)	(14)	(48)	8 062
Royaume-Uni	6 724	518	59	(125)	(7)	(28)	7 141
Espagne	4 852	222	83	(31)	(12)	(57)	5 057
Brésil	1 641	141	66	(14)	(12)	(30)	1 792
Corée du Sud	598	27	22	(7)	(3)	(19)	618
Suisse	965	69	21	(2)	(3)	(4)	1 046
Colombie	598	56	170	(9)	(12)	(95)	708
Pologne	1 164	77	49	(4)	(6)	(20)	1 260
Pays-Bas	854	8	2	(3)	(1)	(1)	859
Portugal	662	6	7	(6)	(1)	(5)	663
Autriche	653	15	3	(5)	(2)	(2)	662
Maroc	640	25	98	(8)	(7)	(74)	674
Autres pays	2 444	54	24	(12)	(3)	(6)	2 501
TOTAL	58 218	3 734	1 313	(346)	(173)	(695)	62 051

En millions d'euros	Valeur brute des créances			Dépréciation des créances			Total 12/2023
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
France	17 002	1 478	419	(68)	(64)	(221)	18 546
Allemagne	8 170	559	75	(21)	(25)	(36)	8 722
Italie	6 598	397	86	(14)	(12)	(59)	6 996
Royaume-Uni	6 153	323	43	(128)	(9)	(23)	6 359
Espagne	4 252	228	88	(27)	(13)	(68)	4 460
Brésil	1 745	187	105	(16)	(15)	(43)	1 963
Corée du Sud	802	43	30	(11)	(5)	(25)	834
Suisse	869	80	28	(1)	(3)	(3)	970
Colombie	697	89	160	(17)	(24)	(71)	834
Pologne	977	76	46	(3)	(4)	(18)	1 074
Pays-Bas	788	7	3	(2)		(1)	795
Portugal	651	8	7	(6)	(1)	(4)	655
Autriche	628	10	3	(5)	(2)	(1)	633
Maroc	495	32	88	(8)	(7)	(66)	534
Autres pays	1 974	62	22	(8)	(2)	(8)	2 040
TOTAL	51 801	3 579	1 203	(335)	(186)	(647)	55 415

7.2 Variation des opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2023	Augmen- tation ⁽¹⁾	Transfert ⁽²⁾	Rembour- sements	Abandons	12/2024
Créances saines	51 801	73 738	(1 146)	(66 175)		58 218
Créances dégradées depuis l'origination	3 579		714	(559)		3 734
Créances en défaut	1 203		432	(129)	(193)	1 313
TOTAL OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (VB)	56 583	73 738		(66 863)	(193)	63 265

(1) Augmentations = Nouvelle production.

(2) Transfert = Changement de classification.

7.3 Variation des dépréciations des opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2023	Augmen- tation ⁽¹⁾	Diminu- tion ⁽²⁾	Transfert ⁽³⁾	Variations ⁽⁴⁾	Autres ⁽⁵⁾	12/2024
Dépréciation sur créances saines ^(*)	335	114	(75)	(150)	117	5	346
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	186	22	(20)	(23)	10	(2)	173
Dépréciation des créances en défaut	647	75	(203)	173	3		695
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	1 168	211	(298)	-	130	3	1 214

(1) Augmentations = Dotation suite à nouvelle production.

(2) Diminution = Reprise suite à remboursements, cessions ou abandons.

(3) Transfert = Changement de classification.

(4) Variations = Variation suite à ajustements des critères de risques (PD, LGD, ECL...).

(5) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre.

À noter : les mouvements en augmentation (1), en diminution (2), et transfert (3) passent au compte de résultat dans des rubriques du Produit net bancaires ou du coût du risque.

Les autres mouvements ⁽⁴⁾ et ⁽⁵⁾ ne sont que des variations bilantielles.

(*) Les dépréciations sur créances saines comprennent des dépréciations sur les valeurs résiduelles (véhicules et batteries) pour un montant de 149 M€ au 31 décembre 2024 contre 131 M€ au 31 décembre 2023.

05.

NOTE 8 Comptes de régularisation et actifs divers

En millions d'euros	12/2024	12/2023
CRÉANCES D'IMPÔTS ET TAXES FISCALES	736	659
Actifs d'impôts courants	115	88
Actifs d'impôts différés	264	249
Créances fiscales hors impôts courants	357	322
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	1 413	1 583
Créances sociales	1	1
Autres débiteurs divers	1 050	912
Comptes de régularisation actif	82	110
Autres actifs	4	5
Valeurs reçues à l'encaissement	276	555
Contrats d'assurance et réassurance actifs	51	33
Contrats de réassurance détenus	51	33
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS (*)	2 200	2 275
(*) Dont entreprises liées.	316	390

Les actifs d'impôts différés sont analysés en note 34.

La société RCI Banque SA a opté pour la possibilité de comptabiliser au bilan une partie de ses contributions versées annuellement au Fonds de résolution Unique, la partie complémentaire étant quant à elle, enregistrée au compte de résultat en impôts et taxes.

Ainsi les débiteurs divers comprennent au 30 décembre 2024, un montant cumulé de dépôt de garantie au titre du FRU de 19,6 M€ et un montant cumulé de 19,6M€ au 31 décembre 2023.

En contrepartie un engagement hors-bilan de paiement irrévocable d'un montant identique, est enregistré dans les engagements de financement (Note 24)

NOTE 9 Participations dans les entreprises associées et coentreprises

En millions d'euros	12/2024		12/2023	
	Valeur bilan des SME	Résultat	Valeur bilan des SME	Résultat
Orfin Finansman Anonim Sirketi	26	1	13	(2)
RN SF B.V.	26	1	25	8
Nissan Renault Financial Services India Private Limited	41	2	37	2
Mobility Trader Holding GmbH (RCI)	1	(3)	4	(20)
Select Vehicule Group Holding Limited	19	1	18	
TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES	113	2	97	(12)

NOTE 10 Immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	12/2024	12/2023
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	182	42
Valeur brute	240	87
Amortissements et provisions	(58)	(45)
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27	25
Valeur brute	141	133
Amortissements et provisions	(114)	(108)
VALEUR NETTE DES DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS	81	83
Valeur brute	193	177
Amortissements et provisions	(112)	(94)
TOTAL NET DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	290	150

Les valeurs nettes des droits d'utilisation intègrent les contrats immobiliers ou mobiliers activés sous IFRS 16 (voir paragraphe 1.3.3. - Règles et méthodes comptables).

La variation est essentiellement expliquée par la convergence comptable de MeinAuto dans le cadre du PPA (Purchase Price Allocation)

NOTE 11 Goodwill

En millions d'euros	12/2024	12/2023
Royaume-Uni	37	36
Allemagne	96	11
Italie	9	9
Corée du Sud	17	18
République tchèque	3	3
Espagne	59	59
TOTAL DES GOODWILL VENTILÉS PAR PAYS	221	136

L'ensemble de ces goodwill a fait l'objet de tests de dépréciation (selon les méthodes et hypothèses décrites au paragraphe 1.3.3.3 - principe de consolidation). Ces tests n'ont pas fait apparaître de risque de dépréciation significative au 31 décembre 2024.

Le taux d'actualisation avant impôt est de 11,6% en décembre 2024.

Les hypothèses retenues résistent à une réalisation de résultat inférieure de 21% aux prévisions retenues dans les hypothèses 2024 ou à une augmentation de 3,3 points du taux d'actualisation entraîneraient une dépréciation du goodwill.

NOTE 12 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	12/2024	12/2023
Instruments dérivés de taux	39	15
Instruments dérivés de change	13	47
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	52	62

NOTE 13 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre

13.1 Banques centrales

En millions d'euros	12/2024	12/2023
Comptes et emprunts à terme	1 993	2 321
Dettes rattachées	7	54
TOTAL BANQUES CENTRALES	2 000	2 375

La valeur comptable du collatéral présenté à la Banque de France (3G) s'élève au 31 décembre 2024 à 6 695 M€, soit 6 256 M€ en titres de véhicules de titrisations et 439 M€ en créances privées.

Le groupe a remboursé sur l'exercice les derniers tirages du programme TLTRO III émis par la BCE. Pour rappel, le taux d'intérêt applicable à ces financements sur la période est calculé sur la base de la moyenne des taux des facilités de dépôts (Déposit Facility Rate) de la Banque Centrale Européenne.

Programme TFSME

Le groupe a également pu bénéficier du programme TFSME annoncé par la Banque d'Angleterre en 2020 et a pu effectuer en 2021 des tirages cumulés de 409,3 M€ avec une maturité en septembre et en octobre 2025.

Le taux d'intérêt applicable est calculé sur la base du taux de base de la Banque d'Angleterre (4,75% au 31 décembre 2024) plus une marge de 0,25%.

Le groupe a appliqué IFRS 9 à ces financements, en considérant ce taux ajustable comme un taux de marché applicable à toutes les banques bénéficiant du programme TFSME.

13.2 Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2024	12/2023
Dettes à vue envers les établissements de crédit	605	260
Comptes ordinaires créditeurs	94	15
Autres sommes dues	510	245
Dettes rattachées	1	
Dettes à terme envers les établissements de crédit	2 259	2 015
Comptes et emprunts à terme	2 173	1 920
Dettes rattachées	86	95
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2 864	2 275

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

13.3 Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	12/2024	12/2023
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	31 303	29 061
Comptes ordinaires créditeurs	253	341
Comptes créditeurs à terme	600	608
Comptes d'épargne - Livrets ordinaires (**)	18 711	18 224
Dépôts à terme de la clientèle (***)	11 739	9 888
AUTRES SOMMES DUES À LA CLIENTÈLE ET DETTES RATTACHÉES	223	251
Autres sommes dues à la clientèle	112	171
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	36	15
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à terme		1
Dettes rattachées sur comptes d'épargne - Livrets ordinaires	36	31
Dettes rattachées sur dépôts à terme de la clientèle	39	33
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE (*)	31 526	29 312
(*) Dont entreprises liées.	627	635
(*) Dont couverts part un régime de garantie des dépôts.	26 923	25 072
En pourcentage	88,4%	89,2%

En millions d'euros	12/2024			12/2023		
	Compte d'épargne	Compte à terme	Total	Compte d'épargne	Compte à terme	Total
Allemagne	10 993	7 052	18 045	10 838	6 025	16 863
Royaume-Uni	3 142	2 862	6 004	2 695	2 822	5 517
Autriche	1 365	653	2 018	1 334	419	1 753
France	1 536	2	1 538	1 424	24	1 448
Espagne	1 107	960	2 067	1 087	463	1 550
Pays-Bas	604	242	846	877	143	1 020
Brésil		7	7		25	25
TOTAL DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	18 747	11 778	30 525	18 255	9 921	28 176

Les comptes créditeurs à terme tiennent compte d'une convention de gage-espèces accordée à RCI Banque S.A. par le constructeur Renault pour un montant de 600 M€ couvrant sans distinction géographique les risques de défaillance du groupe Renault.

Le groupe Mobilize Financial Services a lancé son activité d'épargne en février 2012 en France, en février 2013 en Allemagne, en avril 2014 en Autriche, en juin 2015 au Royaume-Uni, et en novembre 2020 en Espagne, en commercialisant des comptes sur livrets ainsi que des dépôts à terme. Le groupe a déployé en juillet 2021 son activité de collecte d'épargne au Pays-Bas par l'intermédiaire de la fintech Raisin.

A fin décembre 2024, la croissance de l'activité dépôts (+2 349 M€, +8,3 %) est assortie d'une forte progression des produits à terme. En effet, ceux-ci ont augmenté de 1 857 M€ / +18,7% alors que les produits à vue n'ont progressé que de 492 M€ / +2,7%, reflétant une anticipation de baisse des taux de la part des épargnants.

13.4 Dettes représentées par un titre

En millions d'euros	12/2024	12/2023
TITRES DE CRÉANCES NÉGOCIABLES ⁽¹⁾	1 493	1 808
Certificats de dépôt	1 274	1 570
Billets de trésorerie, Papiers commerciaux et assimilés	177	184
Dettes rattachées sur titres de créances négociables	42	54
AUTRES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ⁽²⁾	6 320	4 324
Autres dettes représentées par un titre	6 313	4 317
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	7	7
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILÉS	16 433	14 184
Emprunts obligataires	16 058	13 857
Dettes rattachées sur emprunts obligataires	375	327
TOTAL DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE*	24 246	20 316

(*) Dont entreprises liées

1

(1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par RCI Banque S.A., Banco RCI Brasil SA, RCI Colombia SA Compania de Financiamiento et Diac SA.

(2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland), britannique (RCI Financial Services Ltd) et française (Diac SA) et italienne (RCI Banque Succursale Italiana)

13.5 Ventilation des dettes par méthode d'évaluation

En millions d'euros	12/2024	12/2023
DETTES ÉVALUÉES AU COÛT AMORTI - HORS COUVERTURE JUSTE VALEUR	52 941	48 411
Banques centrales	2 000	2 375
Dettes envers les établissements de crédit	2 864	2 275
Dettes envers la clientèle	31 526	29 312
Dettes représentées par un titre	16 551	14 449
DETTES ÉVALUÉES AU COÛT AMORTI - COUVERTURE JUSTE VALEUR	7 695	5 867
Dettes représentées par un titre	7 695	5 867
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	60 636	54 278

13.6 Ventilation de l'endettement par taux avant dérivés

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2024
Banques centrales	500	1 500	2 000
Dettes sur les établissements de crédit	1 358	1 506	2 864
Dettes envers la clientèle	17 685	13 841	31 526
Titres de créances négociables	253	1 240	1 493
Autres dettes représentées par un titre	6 319	1	6 320
Emprunts obligataires	2 180	14 253	16 433
TOTAL DE L'ENDETTEMENT PAR TAUX	28 295	32 341	60 636

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2023
Banques centrales	2 025	350	2 375
Dettes sur les établissements de crédit	1 224	1 051	2 275
Dettes envers la clientèle	15 655	13 657	29 312
Titres de créances négociables	532	1 276	1 808
Autres dettes représentées par un titre	4 317	7	4 324
Emprunts obligataires	2 126	12 058	14 184
TOTAL DE L'ENDETTEMENT PAR TAUX	25 879	28 399	54 278

13.7 Ventilation de l'endettement par durée restant à courir

La ventilation des dettes par échéance est exposée en note 20.

NOTE 14 Titrisation

Titrisation – Opérations publiques

Pays	France	France	France	France	France	France	France	Italie
Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	RCI Banque Succursale Italiana
Collatéral concerné	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle	LOA automobiles (Loyer)	LOA automobiles (Loyer)	LOA automobiles (Loyer)	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle
Véhicule d'émission	Cars Alliance Auto Loans France Master	Cars Alliance DFP France	Cars Alliance Auto Loans France V 2022-1	Cars Alliance Auto Leases France V 2023-1	Cars Alliance Auto Leases France V 2020-1	Cars Alliance Auto Leases France Master	Cars Alliance Auto Loans France V 2024-1	Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 s.r.l.
Date de début	mai 2012	juillet 2013	mai 2022	octobre 2023	octobre 2020	octobre 2020	octobre 2024	juillet 2015
Maturité légale des fonds	août 2039	juillet 2033	novembre 2032	octobre 2038	octobre 2036	octobre 2038	octobre 2034	mars 2041
Montant des créances cédées à l'origine	715	1 020	759	769	1 057	533	814	1 234
Réhaussement de crédit à la date initiale	Cash reserve 1% Surcollatéralisation en créances de 11,3%	Cash reserve 1% Surcollatéralisation en créances de 18%	Cash reserve 0,7% Surcollatéralisation en créances de 13,7%	Cash reserve 1,25% Surcollatéralisation en créances de 9%	Cash reserve 1% Surcollatéralisation en créances de 9%	Cash reserve 1% Surcollatéralisation en créances de 10,3%	Cash reserve 1,25% Surcollatéralisation en créances de 14%	Cash reserve 1% Surcollatéralisation en créances de 14,9%
Créances cédées au 31 décembre 2024	196	1 255	398	627	122	934	824	2 067
Titres émis au 31 décembre 2024 (y compris parts éventuellement souscrites par le groupe RCI Banque)	Class A	Class A	Class A	Class A	Class A	Class A	Class A	Class A
	Notation : AAA	Notation : AA	Notation : AAA	Notation : AAA	Notation : AAA	Notation : AAA	Notation : AAA	Notation : AA
	162	1 000	300	630	45	954	700	1 835
			Class B	Classe B	Class B		Class B	
			Notation : AA	Notation : AA	Notation : AAA		Notation : AA	
			52	37	42		65	
			Classe B	Class C	Class C	Class C	Class B	Class C
		Non noté	Non noté	Non noté	Non noté	Non noté	Non noté	Non noté
		22	45	32	53	110	49	296
Période	Revolving	Revolving	Amortissement	Amortissement	Amortissement	Revolving	Revolving	Revolving
Nature de l'opération	auto-souscrite	Auto-souscrite	Marché	Marché	Marché	Auto-souscrite	Marché	Auto-souscrite

Pays	Espagne	Allemagne	Allemagne	Allemagne	Allemagne	Allemagne	Royaume-Uni
Entités cédantes	RCI Banque Sucursal en Espana	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	RCI Financial Services
Collatéral concerné	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle
Véhicule d'émission	Cars Alliance Auto Loans Spain 2022	Cars Alliance Auto Loans Germany Master	Cars Alliance DFP Germany 2017	Cars Alliance Auto Loans Germany V 2021-1	Cars Alliance Auto Loans Germany V 2023-1	Cars Alliance Auto Loans Germany V 2024-1	CARS Alliance UK Master Plc
Date de début	novembre 2022	mars 2014	juillet 2017	octobre 2021	mars 2023	avril 2024	octobre 2021
Maturité légale des fonds	octobre 2036	mars 2039	août 2031	juin 2034	mars 2035	janvier 2036	septembre 2032
Montant des créances cédées à l'origine	1 223	674	852	1 009	757	860	1 249
Réhaussement de crédit à la date initiale	Cash reserve 1,1% Surcollatéralisation en créances de 8,8%	Cash reserve 1% Surcollatéralisation en créances de 8%	Cash reserve 1,5% Surcollatéralisation en créances de 20,75%	Cash reserve 0,75% Surcollatéralisation en créances de 7,5%	Cash reserve 1,25% Surcollatéralisation en créances de 7,5%	Cash reserve 1,25% Surcollatéralisation en créances de 7%	Cash reserve 1% Surcollatéralisation en créances de 28%
Créances cédées au 31 décembre 2024	1 121	603	648	414	582	900	1 263
Titres émis au 31 décembre 2024 (y compris parts éventuellement souscrites par le groupe RCI Banque)	Class A	Class A	Class A	Class A	Class A	Class A	Classe A
	Notation : AA	Notation : AAA	Notation : AAA	Notation : AAA	Notation : AAA	Notation : AAA	Notation : AA
	1 120	550	540	337	497	800	905
				Class B	Class B	Class B	
				Notation : AA	Notation : AA	Notation : AA	
				24	19	22	
	Class B	Class B		Class C	Class C	Class C	Classe B
Non noté	Non noté		Non noté	Non noté	Non noté	Non noté	
108	41		49	38	39	352	
Période	Revolving	Revolving	Revolving	Amortissement	Amortissement	Revolving	Revolving
Nature de l'opération	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Marché	Marché	Marché	Auto-souscrite

En 2024 le groupe RCI Banque a procédé à une opération de titrisation publique en Allemagne et une opération de titrisation publique en France par l'intermédiaire de véhicules ad hoc.

En complément et dans le cadre de la diversification du refinancement, des opérations ont été assurées par des banques ou des conduits et ces émissions étant privées, leurs modalités ne sont pas détaillées dans le tableau ci-dessus.

Au 31 décembre 2024, le montant total des financements obtenus à travers les titrisations privées est de 2 963 M€, le montant des financements obtenus par les titrisations publiques placées sur les marchés est de 3 362 M€.

Toutes les opérations de titrisation du groupe répondent à l'exigence de rétention de 5% du capital économique mentionné à l'article 405 de la directive européenne n° 575/2013. Ces opérations n'ont pas eu pour conséquence la décomptabilisation des créances cédées, le montant des créances de financement des ventes ainsi maintenu au bilan s'élève à 16 510 M€ au 31 décembre 2024 (14 822 M€ au 31 décembre 2023), soit :

- pour les titrisations placées sur le marché : 3 867 M€;
- pour les titrisations auto-souscrites : 8 087 M€;
- pour les titrisations privées : 4 556 M€.

La juste valeur de ces créances est de 15 567 M€ au 31 décembre 2024.

Un passif de 6 320 M€ a été comptabilisé en « Autres dettes représentées par un titre » correspondant aux titres émis lors des opérations de titrisation, la juste valeur de ce passif est de 6 358 M€ au 31 décembre 2024.

La différence entre le montant des créances cédées et le montant du passif cité précédemment correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations ainsi qu'à la quote-part des titres conservés par le groupe Mobilize Financial Services, constituant une réserve de liquidité.

NOTE 15 Comptes de régularisation et passifs divers

En millions d'euros	12/2024	12/2023
DETTES D'IMPÔTS ET TAXES FISCALES	1 013	961
Passifs d'impôts courants	133	135
Passifs d'impôts différés	804	772
Dettes fiscales hors impôts courants	76	54
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	2 156	1 880
Dettes sociales	80	68
Autres créditeurs divers	1 067	887
Dettes sur actifs loués	84	85
Comptes de régularisation passif	585	513
Dettes rattachées sur autres créditeurs divers	336	318
Comptes d'encaissement	4	9
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS (*)	3 169	2 841
(*) Dont entreprises liées.	98	64

Les passifs d'impôts différés sont analysés en note 34.

De plus, les autres créditeurs divers et les dettes rattachées sur créditeurs divers concernent les factures non parvenues, les provisions des commissions d'apporteurs d'affaires à payer, les commissions d'assurance à payer par les entités maltaises et la valorisation des puts sur minoritaires.

NOTE 16 Passif sur contrats d'assurance émis

Réserves techniques d'assurance par composants

En millions d'euros	Flux de trésorerie actualisés	Ajust. pour risque non financier	Marge de service contract.	Total
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	28	2	3	33
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	162	(18)	(326)	(182)
SOLDE NET D'OUVERTURE AU 01/01/2024	190	(16)	(323)	(149)
Changements liés aux services actuels	(4)	4	199	199
MSC reconnue pour les services rendus			199	199
Modification de l'ajustement du risque		4		4
Ajustements d'expérience	(4)			(4)
Changements liés aux services futurs	379	(4)	(217)	158
Contrats initialement comptabilisés sur la période	345	(4)	(182)	159
Modifications des estimations qui ajustent la MSC	36		(35)	1
Changements d'estimations de pertes sur des contrats onéreux	(2)			(2)
Changements liés aux services passés	2	4		6
Modifications du passif pour l'exécution des sinistres survenus	(8)			(8)
Ajustements d'expérience sur sinistres et autres charges	10	4		14
RÉSULTAT DU SERVICE D'ASSURANCE	377	4	(18)	363
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	16		(12)	4
Autres mouvements	16		(12)	4
Autres éléments du résultat global	6			6
TOTAL VARIATIONS DU COMPTE DE RÉSULTAT ET OCI	399	4	(30)	373
Flux de trésorerie	(374)	(3)	(9)	(386)
Primes et impôts sur les primes reçus	(606)		(12)	(618)
Sinistres et autres charges des services d'assurance payées	76		3	79
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	156	(3)		153
SOLDE NET DE CLÔTURE AU 31/12/2024	215	(15)	(362)	(162)
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	48	2	1	51
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	167	(17)	(363)	(213)

En millions d'euros	Flux de trésorerie actualisés	Ajust. pour risque non financier	Marge de service contract.	Total
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	32	3	1	36
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	186	(19)	(333)	(166)
SOLDE NET D'OUVERTURE AU 01/01/2023	218	(16)	(332)	(130)
Changements liés aux services actuels	2	2	180	184
MSC reconnue pour les services rendus			180	180
Modification de l'ajustement du risque		2		2
Ajustements d'expérience	2			2
Changements liés aux services futurs	318	(5)	(159)	154
Contrats initialement comptabilisés sur la période	348	(5)	(188)	155
Modifications des estimations qui ajustent la MSC	(29)		29	
Changements d'estimations de pertes sur des contrats onéreux	(1)			(1)
Changements liés aux services passés	20	4		24
Modifications du passif pour l'exécution des sinistres survenus	24	2		26
Ajustements d'expérience sur sinistres et autres charges	(4)	2		(2)
RÉSULTAT DU SERVICE D'ASSURANCE	340	1	21	362
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	(10)		(6)	(16)
Autres mouvements	(10)		(6)	(16)
Autres éléments du résultat global	(5)			(5)
TOTAL VARIATIONS DU COMPTE DE RÉSULTAT ET OCI	325	1	15	341
Flux de trésorerie	(353)	(1)	(6)	(360)
Primes et impôts sur les primes reçus	(591)			(591)
Sinistres et autres charges des services d'assurance payées	54			54
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	184	(1)	(6)	177
SOLDE NET DE CLÔTURE AU 31/12/2023	190	(16)	(323)	(149)
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	28	2	3	33
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	162	(18)	(326)	(182)

Réserves techniques d'assurance par couvertures

En millions d'euros	Passif pour couverture restante Hors perte	Passif pour couverture restante Perte	Passif pour sinistres survenus	Total
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	27		6	33
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(136)		(46)	(182)
SOLDE NET D'OUVERTURE AU 01/01/2024	(109)		(40)	(149)
Total des revenus d'assurance	432			432
Marge reconnue pour les services fournis	199			199
Variation de l'ajustement des risques non financiers sur risque expiré	5			5
Charges attendues des services d'assurance encourues - Sinistres	60			60
Charges attendues des services d'assurance encourues - Dépenses	16			16
Recouvrement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	152			152
Total des dépenses des services d'assurance	11	(2)	(78)	(69)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Sinistres			(64)	(64)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Dépenses			(20)	(20)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Autres mouvements			(1)	(1)
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	11			11
Changements des services passés			7	7
PERTES ET REPRISES DE PERTES SUR CONTRAT DÉFICITAIRE		(2)		(2)
Résultat du service d'assurance	443	(2)	(78)	363
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	5		(1)	4
Autres mouvements	5		(1)	4
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	6			6
Total Variations du compte de résultat et OCI	454	(2)	(79)	373
Flux de trésorerie	(462)		76	(386)
Primes et impôts sur les primes reçus	(618)			(618)
Sinistres et autres charges des services d'assurance payées	3		76	79
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	153			153
SOLDE NET DE CLÔTURE AU 31/12/2024	(117)	(2)	(43)	(162)
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	47	(2)	6	51
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(164)		(49)	(213)

En millions d'euros	Passif pour couverture restante Hors perte	Passif pour couverture restante Perte	Passif pour sinistres survenus	Total
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	21	(1)	16	36
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(99)		(67)	(166)
SOLDE NET D'OUVERTURE AU 01/01/2023	(78)	(1)	(51)	(130)
Total des revenus d'assurance	387			387
Marge reconnue pour les services fournis	180			180
Variation de l'ajustement des risques non financiers sur risque expiré	5			5
Charges attendues des services d'assurance encourues - Sinistres	49			49
Charges attendues des services d'assurance encourues - Dépenses	14			14
Recouvrement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	139			139
Total des dépenses des services d'assurance	16	1	(42)	(25)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Sinistres		1	(61)	(60)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Dépenses		1	(4)	(3)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Autres mouvements			1	1
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	16			16
Changements des services passés			22	22
Pertes et reprises de pertes sur contrat déficitaire		(1)		(1)
RÉSULTAT DU SERVICE D'ASSURANCE	403	1	(42)	362
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	(16)			(16)
Autres mouvements	(16)			(16)
Autres éléments du résultat global	(4)		(1)	(5)
TOTAL VARIATIONS DU COMPTE DE RÉSULTAT ET OCI	383	1	(43)	341
Flux de trésorerie	(414)		54	(360)
Primes et impôts sur les primes reçus	(591)			(591)
Sinistres et autres charges des services d'assurance payées			54	54
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	177			177
SOLDE NET DE CLÔTURE AU 31/12/2023	(109)		(40)	(149)
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	27		6	33
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(136)		(46)	(182)

Ventilation par maturité des flux de trésorerie actualisés

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2024
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	17	21	7	2	1		48
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(60)	(52)	(34)	(15)	(5)	(1)	(167)

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2023
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	12	9	6	1			28
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(56)	(56)	(33)	(13)	(4)		(162)

Tests de sensibilités

En millions d'euros	Montant avant ajustement d'audit 12/2024	Choc de taux : +100bp de la courbe de taux d'actualisation Sensibilité 1	Choc du risque d'assurance : hausse permanente de la fréquence des sinistres (+20% à +40% en fonction de la couverture) Sensibilité 2	Choc réglementaire : baisse de la nouvelle production de 15% Sensibilité 3
Résultat avant impôt	209	209	201	211
Variations			(8)	2
Éléments du résultat global	6	3	5	6
Variations		(3)	(1)	

En millions d'euros	Montant avant ajustement d'audit 12/2023	Choc de taux : +100bp de la courbe de taux d'actualisation Sensibilité 1	Choc du risque d'assurance : hausse permanente de la fréquence des sinistres (+20% à +40% en fonction de la couverture) Sensibilité 2	Choc réglementaire : baisse de la nouvelle production de 15% Sensibilité 3
Résultat avant impôt	203	203	189	207
Variations			(14)	4
Éléments du résultat global	(5)	(7)	(4)	(5)
Variations		(2)	1	

NOTE 17 Provisions

En millions d'euros	12/2023	Dotations	Reprises		Autres (*)	12/2024
			Utilisées	Non Utilisées		
PROVISIONS SUR OPÉRATIONS BANCAIRES	42	100	(3)	(57)	1	83
Provisions sur engagement par signature (**)	7	32		(32)	(1)	6
Provisions pour risques de litiges	3	26	(1)	(1)	2	29
Autres provisions	32	42	(2)	(24)		48
PROVISIONS SUR OPÉRATIONS NON BANCAIRES	109	26	(34)	(25)	9	85
Provisions pour engagements de retraite et ass.	38	5	(7)		10	46
Provisions pour restructurations	14	2	(8)	(1)	1	8
Provisions pour risques fiscaux et litiges	48	3	(4)	(24)	(1)	22
Autres provisions	9	16	(15)		(1)	9
TOTAL DES PROVISIONS	151	126	(37)	(82)	10	168

(*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

(**) Provisions sur engagement de signature = Concernent essentiellement des engagements de financement

Provisions sur opérations bancaires

Provisions pour risques de litiges :

Chacun des litiges connus dans lesquels RCI Banque S.A. ou des sociétés du groupe sont impliquées fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

UK Motor Finance: Au Royaume Uni, le Financial Conduct Authority (FCA) a interdit en 2021 certains modèles de commissionnement pour le financement automobile. Plusieurs plaintes ont été déposées concernant les accords de commission mis en place avant cette interdiction. Le 11 janvier 2024, le FCA a annoncé qu'il examinerait les accords de commissions et de ventes de financement automobile de plusieurs institutions financières, dont RCI Financial Services Ltd, et veillerait à ce que les consommateurs reçoivent un règlement approprié s'il trouvait des preuves d'une mauvaise conduite généralisée.

Parallèlement aux investigations du FCA, la Cour d'Appel du Royaume-Uni a rendu le 25 octobre 2024 un jugement indiquant que toute commission de financement doit impérativement faire l'objet d'une communication («disclosure») auprès des clients et d'un consentement explicite de ces derniers. Cette décision de la Cour d'Appel a fait l'objet d'un pourvoi auprès de la Cour Suprême, dont l'examen est attendu courant 2025.

Différents scénarios estimant les coûts de remédiation potentiels ont été construits et associés à une probabilité d'occurrence, donnant lieu à la constatation d'une provision dans les états financiers au 31 décembre 2024.

Provisions sur opérations non bancaires

Provisions pour restructuration :

Les provisions pour restructuration correspondent au plan de dispense d'activité, un dispositif d'aménagement des fins de carrière financé par l'entreprise.

Provisions pour risques fiscaux et litiges :

Les sociétés du groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les redressements acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les redressements contestés sont provisionnés, au cas par cas, selon des estimations intégrant tant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés.

La provision liée au contentieux PIS/COFINS au Brésil d'un montant de 24 M€ a fait l'objet d'une reprise compte tenu de l'évolution favorable de la jurisprudence récente.

Provisions pour engagements de retraite et assimilés

En millions d'euros	12/2024	12/2023
Montant de la provision sociétés françaises	36	26
Montant de la provision sociétés étrangères	10	12
TOTAL DE LA PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE	46	38

Filiales sans fond de pension

	France	
	12/2024	12/2023
Principales hypothèses actuarielles retenues		
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	3,00%	2,44%
Taux d'actualisation financière	3,40%	3,12%
Taux de départ	2,68%	10,33%

Filiales avec un fond de pension

Principales hypothèses actuarielles retenues	Royaume-Uni		Suisse	
	12/2024	12/2023	12/2024	12/2023
Duration moyenne	15 ans	15 ans	24 ans	23 ans
Taux d'indexation des salaires	0,01%		1,50%	1,00%
Taux d'actualisation	5,50%	4,40%	1,00%	1,40%
Taux de rendement réel des actifs de couverture	-6,40%	7,50%	1,00%	1,00%

Variation des provisions pour engagements de retraite au cours de l'exercice

En millions d'euros	Valeur actuarielle de l'obligation (A)	Juste valeur des actifs du régime (B)	Plafonnement de l'actif (C)	Passif (actif) net au titre de prestations définies (A)-(B)-(C)
SOLDE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	72	34		38
Coût des services rendus de la période	3			3
Intérêt net sur le passif (actif) net	3	1		2
CHARGE (PRODUIT) AU COMPTE DE RÉSULTAT	6	1		5
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses démographiques	5			5
Rendement des actifs du régime (hors partie en intérêts nets)		(3)		3
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience	2			2
RÉÉVALUATION DU PASSIF (ACTIF) NET EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	7	(3)		10
Contributions versées au régime		4		(4)
Prestations payées au titre du régime	(5)	(2)		(3)
Effet des variations de cours de change	1	1		
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	81	35		46

Nature des fonds investis

En millions d'euros	12/2024		12/2022	
	Côtés sur un marché actif	Non côtés sur un marché actif	Côtés sur un marché actif	Non côtés sur un marché actif
Actions	13		13	
Obligations	15		14	
Autres	7		7	
TOTAL	35		34	

Les régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent la France, la Suisse, le Royaume-Uni, la Corée du sud, l'Italie et l'Autriche.

Le groupe Mobilize Financial Services a recours à différents types de régimes de retraite et avantages assimilés :

Régimes à prestations définies

Ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent :

- les indemnités de fin de carrière (France) ;

- les compléments de retraites : les principaux pays ayant recours à ce type de régime sont le Royaume-Uni et la Suisse ;
- les régimes légaux d'épargne : c'est le cas de l'Italie.

Les régimes à prestations définies sont parfois couverts par des fonds. Ces derniers font périodiquement l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants. La valeur de ces fonds, lorsqu'ils existent, est déduite du passif. Les filiales du groupe Mobilize Financial Services qui ont recours à des fonds de pension externes sont RCI Financial Services Ltd et RCI Finance SA.

Régimes à cotisations définies

Le groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux ou privés chargés des régimes de retraite et de prévoyance. Ces régimes libèrent l'employeur de toutes obligations

ultérieures, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils se rapportent.

NOTE 18 Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

En millions d'euros	12/2023	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2024
			Utilisées	Non Utilisées		
DÉPRÉCIATIONS SUR OPÉRATIONS BANCAIRES	1 168	786	(624)	(119)	3	1 214
Opérations avec la clientèle	1 168	786	(624)	(119)	3	1 214
• Dont dépréciation sur créances saines	335	443	(374)	(63)	5	346
• Dont dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	186	113	(102)	(22)	(2)	173
• Dont dépréciation des créances en défaut	647	230	(148)	(34)		695
PROVISIONS SUR OPÉRATIONS NON BANCAIRES	2	2	(1)	(1)		2
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	2	2	(1)	(1)		2
PROVISIONS SUR OPÉRATIONS BANCAIRES	10	58	(1)	(33)	1	35
Provisions sur engagement par signature	7	32		(32)	(1)	6
Provisions pour risques de litiges	3	26	(1)	(1)	2	29
TOTAL COUVERTURE DES RISQUES DE CONTREPARTIES	1 180	846	(626)	(153)	4	1 251

(*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre.

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 7.

NOTE 19 Dettes subordonnées

En millions d'euros	12/2024	12/2023
DETTES ÉVALUÉES AU COÛT AMORTI	1 669	882
Titres subordonnés	1 647	865
Dettes rattachées sur titres subordonnés	22	17
DETTES ÉVALUÉES À LA JUSTE VALEUR	9	11
Titres participatifs	9	11
TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES	1 678	893

Les dettes évaluées au coût amorti représentent les titres subordonnés émis par RCI Banque S.A. en novembre 2019 pour 850 M€ et en juillet 2024 pour 750 M€, les titres subordonnés émis par RCI Finance Maroc SA en décembre 2020 pour 6,2 M€ en décembre 2023 pour 9,2 M€ ainsi que les titres subordonnés émis par le Brésil pour 31M€ en novembre 2024

Les dettes évaluées à la juste valeur représentent les titres participatifs émis en 1985 par Diac SA pour un montant initial de 500 000 000 Francs.

Le système de rémunération comprend :

- une partie fixe égale 60 % du TAM (Taux Annuel Monétaire) ;
- une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du dernier exercice sur celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100 % et 130 % du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6,5 %. L'emprunt est perpétuel.

NOTE 20 Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2024
ACTIFS FINANCIERS	19 007	19 006	28 549	525	67 087
Caisse et Banques centrales	5 681				5 681
Instruments dérivés de couverture	14	4	158	30	206
Actifs financiers	202	172	157	118	649
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 539				1 539
Prêts et créances sur la clientèle	11 571	18 830	28 234	377	59 012
PASSIFS FINANCIERS	25 822	9 701	23 341	3 772	62 636
Banques centrales	1 506	494			2 000
Instruments dérivés de couverture	26	13	231		270
Passifs financiers	10	40	2		52
Dettes envers les établissements de crédit	1 339	605	920		2 864
Dettes envers la clientèle	21 096	4 187	5 643	600	31 526
Dettes représentées par un titre	1 826	4 357	16 545	1 518	24 246
Dettes subordonnées	19	5		1 654	1 678

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2023
ACTIFS FINANCIERS	16 429	16 849	27 182	514	60 974
Caisse et Banques centrales	4 729	4			4 733
Instruments dérivés de couverture	21	57	124	23	225
Actifs financiers	209	108	193	116	626
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 539				1 539
Prêts et créances sur la clientèle	9 931	16 680	26 865	375	53 851
PASSIFS FINANCIERS	23 095	10 488	19 691	2 248	55 522
Banques centrales	357	1 547	471		2 375
Instruments dérivés de couverture	15	17	257		289
Passifs financiers	35	15	12		62
Dettes envers les établissements de crédit	605	677	993		2 275
Dettes envers la clientèle	19 872	4 327	4 513	600	29 312
Dettes représentées par un titre	2 192	3 905	13 445	774	20 316
Dettes subordonnées	19			874	893

Les emprunts Banque Centrale correspondent aux opérations de financement à Long terme (TLTRO) qui ont été introduites fin 2014 et dont les tirages ont été remboursés en 2024. Le groupe Mobilize Financial Services a également pu bénéficier du programme TFSME annoncé par la Banque d'Angleterre en 2020.

NOTE 21 Ventilation des flux futurs contractuels par échéance

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2024
PASSIFS FINANCIERS	25 993	10 332	25 315	4 012	65 652
Banques centrales	1 500	494			1 994
Instruments dérivés	5	122	177		304
Dettes envers les établissements de crédit	1 329	530	920		2 779
Dettes envers la clientèle	21 017	4 155	5 643	600	31 415
Dettes représentées par un titre	1 767	4 114	16 469	1 518	23 868
Dettes subordonnées	19	5		1 654	1 678
Intérêts futurs à payer	356	912	2 106	240	3 614
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS ET GARANTIES DONNÉS	2 556	106		1	2 663
TOTAL FLUX FUTURS CONTRACTUELS PAR ÉCHÉANCE	28 549	10 438	25 315	4 013	68 315

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2023
PASSIFS FINANCIERS	23 327	11 036	21 097	2 330	57 790
Banques centrales	350	1 500	471		2 321
Instruments dérivés	10	95	204		309
Dettes envers les établissements de crédit	595	591	993		2 179
Dettes envers la clientèle	19 820	4 299	4 513	600	29 232
Dettes représentées par un titre	2 289	3 672	13 355	774	20 090
Dettes subordonnées	19			872	891
Intérêts futurs à payer	244	879	1 561	84	2 768
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS ET GARANTIES DONNÉS	3 001	148		1	3 150
TOTAL FLUX FUTURS CONTRACTUELS PAR ÉCHÉANCE	26 328	11 184	21 097	2 331	60 940

La somme des flux futurs contractuels n'est pas égale aux valeurs bilancielle notamment en raison de la prise en compte des intérêts futurs contractuels et des coupons de swaps non actualisés.

Pour les dérivés passifs, les flux contractuels correspondent aux montants à décaisser.

Pour les autres passifs financiers non dérivés, les flux contractuels correspondent au remboursement du nominal et au paiement des intérêts.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2024.

NOTE 22 Juste Valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IFRS 7 et d'IFRS 13) et décomposition par niveau des actifs et des passifs à la juste valeur

En millions d'euros - Total 12/2024	Valeur Comptable	Fair Value			JV (*)	Écart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS	67 087	622	7 451	58 579	66 652	(435)
Caisse et Banques centrales	5 681		5 681		5 681	
Instruments dérivés de couverture	206		206		206	
Actifs financiers	649	622	25	2	649	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 539		1 539		1 539	
Prêts et créances sur la clientèle	59 012			58 577	58 577	(435)
PASSIFS FINANCIERS	62 636	10	62 786		62 796	(160)
Banques centrales	2 000		2 000		2 000	
Instruments dérivés de couverture	270		270		270	
Passifs financiers	52		52		52	
Dettes envers les établissements de crédit	2 864		2 884		2 884	(20)
Dettes envers la clientèle	31 526		31 526		31 526	
Dettes représentées par un titre	24 246		24 449		24 449	(203)
Dettes subordonnées	1 678	10	1 605		1 615	63

(*) JV : Juste valeur - Écart : Gains ou pertes latents.

En millions d'euros - Total 12/2023	Valeur Comptable	Fair Value			JV (*)	Écart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS	60 974	596	6 524	52 925	60 045	(929)
Caisse et Banques centrales	4 733		4 733		4 733	
Instruments dérivés de couverture	225		225		225	
Actifs financiers	626	596	27	3	626	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 539		1 539		1 539	
Prêts et créances sur la clientèle	53 851			52 922	52 922	(929)
PASSIFS FINANCIERS	55 522	11	55 720		55 731	(209)
Banques centrales	2 375		2 378		2 378	(3)
Instruments dérivés de couverture	289		289		289	
Passifs financiers	62		62		62	
Dettes envers les établissements de crédit	2 275		2 305		2 305	(30)
Dettes envers la clientèle	29 312		29 312		29 312	
Dettes représentées par un titre	20 316		20 564		20 564	(248)
Dettes subordonnées	893	11	810		821	72

(*) JV : Juste valeur - Écart : Gains ou pertes latents.

Les actifs financiers classés en niveau 3 correspondent à des titres de participation de sociétés non consolidées.

Les prêts et créances sur la clientèle, classés en Niveau 3, sont évalués au coût amorti au bilan. Les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations. En effet, dans la

majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées et ne pourraient généralement pas l'être en pratique. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de la banque dont le modèle de gestion est un modèle d'encasement des flux de trésorerie attendus.

Les hypothèses retenues pour évaluer la juste valeur des instruments au coût amorti sont présentées ci-dessous.

Hypothèses et méthodes retenues

La hiérarchie à trois niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 13 est la suivante :

- niveau 1: évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques ;
- niveau 2: évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables ;
- niveau 3: techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque exercice, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si le groupe Mobilize Financial Services ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :

Actifs financiers

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par le groupe Mobilize Financial Services au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Les titres en niveau 3 correspondent aux titres de participations non consolidés pour lesquels il n'existe pas de cotation.

Prêts et créances à la clientèle

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

Passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés au groupe Mobilize Financial Services au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le spread de RCI Banque S.A. des émissions sur le marché secondaire contre trois mois.

NOTE 23 Accords de compensation et autres engagements similaires

Convention cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme et accords similaires

Le groupe Mobilize Financial Services négocie ses contrats d'instruments dérivés à terme sous les conventions-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et de la FBF (Fédération Bancaire Française).

La survenance d'un cas de défaut donne à la partie non défaillante le droit de suspendre l'exécution de ses obligations de paiement et au paiement ou à la réception d'un solde de résiliation pour l'ensemble des transactions résiliées.

Les conventions-cadre ISDA et FBF ne répondent pas aux critères de compensation dans les états financiers. Le groupe Mobilize Financial Services ne dispose actuellement pas d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés uniquement en cas de défaut ou d'événement de crédit.

Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers

En millions d'euros - Total 12/2024	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	Exposition nette
ACTIFS	1 260		1 260	153	779		328
Dérivés	206		206	153			53
Créances de financements Réseau ⁽¹⁾	1 054		1 054		779		275
PASSIFS	270		270	153			117
Dérivés	270		270	153			117

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspond pour 637 M€ à celles du groupe Renault Retail Group, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 593 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf. note 13.3) et pour 417 M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil SA, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 186 M€ par nantissement des lettras de cambio souscrites par les concessionnaires.

En millions d'euros - Total 12/2023	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	Exposition nette
ACTIFS	1 212		1 212	234	703		275
Dérivés	225		225	234			(9)
Créances de financements Réseau ⁽¹⁾	987		987		703		284
PASSIFS	289		289	234			55
Dérivés	289		289	234			55

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspond pour 498 M€ à celles du groupe Renault Retail Group, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 495 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf. note 13.3) et pour 489 M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil SA, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 208 M€ par nantissement des lettras de cambio souscrites par les concessionnaires.

NOTE 24 Engagements donnés

En millions d'euros	12/2024	12/2023
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	2 579	3 092
Engagements en faveur de la clientèle	2 579	3 092
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	263	279
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	169	200
Engagements d'ordre de la clientèle	94	79
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	333	66
Engagements sur locations mobilières et immobilières	333	66
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS*	3 175	3 437

(*) Dont entreprises liées

1

1

NOTE 25 Engagements reçus

En millions d'euros	12/2024	12/2023
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4 649	4 631
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 649	4 631
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	24 100	21 603
Engagements reçus d'établissements de crédit	208	206
Engagements reçus de la clientèle	6 630	6 745
Engagements de reprise reçus	17 262	14 652
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS	332	64
Autres engagements reçus	332	64
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	29 081	26 298
(*) Dont entreprises liées	5 935	5 624

Le groupe Mobilize Financial Services dispose au 31 décembre 2024 de 4 649 M€ de lignes de sécurité confirmées non utilisées, d'une diversification importante de ses programmes d'émissions à court et moyen termes et de 4 460 M€ d'actifs éligibles et mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne ou de la Banque d'Angleterre (après prise en compte des décotes, hors titres et créances mobilisées à la date de clôture).

La majeure partie des engagements reçus des parties liées concerne les engagements de reprise convenus avec les constructeurs dans le cadre de la location financière.

Garanties et collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantissements, lettres d'intention, garanties bancaires à la première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe Mobilize Financial Services mène donc une gestion active et rigoureuse de ses sûretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

NOTE 26 Exposition au risque de change

En millions d'euros - Total 12/2024	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en USD	64			(63)	1	1	
Position en GBP	644			(294)	350		350
Position en CHF	469			(465)	4		4
Position en CZK	83			(66)	17		17
Position en ARS	1				1		1
Position en BRL	109				109		109
Position en PLN	749			(736)	13		13
Position en HUF	5				5		5
Position en RON	28			(28)			
Position en KRW	140				140		140
Position en MAD	28				28		28
Position en DKK	47			(47)			
Position en TRY	10				10		10
Position en INR	24				24		24
Position en COP	26				26		26
EXPOSITIONS TOTALES	2 427			(1 699)	728	1	727

05. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

En millions d'euros - En millions d'euros - Total 12/2023	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en GBP	608			(273)	335	1	334
Position en JPY	2				2	2	
Position en CHF	299			(294)	5	1	4
Position en CZK	68			(51)	17		17
Position en ARS	1				1		1
Position en BRL	130				130		130
Position en PLN	839			(826)	13		13
Position en HUF	5				5		5
Position en RON	41			(41)			
Position en KRW	149				149		149
Position en MAD	27				27		27
Position en DKK	44			(44)			
Position en TRY	2				2		2
Position en SEK	104			(104)			
Position en INR	23				23		23
Position en COP	28				28		28
EXPOSITIONS TOTALES	2 370			(1 633)	737	4	733

La position de change structurelle correspond à la valeur historique de souscription des titres de participations en devises détenus par RCI Banque S.A..

NOTE 27 Intérêts et produits assimilés

En millions d'euros	12/2024	12/2023
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	4 854	4 195
Opérations avec les établissements de crédit	445	439
Opérations avec la clientèle	3 018	2 626
Opérations de location financière	1 148	879
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	170	187
Intérêts courus et échus des instruments financiers	73	64
ETALEMENT DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX APPORTEURS D'AFFAIRES	(793)	(798)
Opérations avec la clientèle	(512)	(546)
Opérations de location financière	(281)	(252)
TOTAL DES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS (*)	4 061	3 397
(*) Dont entreprises liées	930	672

Les intérêts et produits assimilés sont en augmentation du fait de la hausse d'actifs et de la hausse des taux de marché depuis 2022.

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

NOTE 28 Intérêts et charges assimilées

En millions d'euros	12/2024	12/2023
Opérations avec les établissements de crédit	(411)	(431)
Opérations avec la clientèle	(1 005)	(684)
Opérations de location financière	(4)	(3)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(176)	(166)
Charges sur dettes représentées par un titre	(1 080)	(807)
Autres intérêts et charges assimilées	(19)	(18)
TOTAL DES INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES (*)	(2 695)	(2 109)
(*) Dont entreprises liées	(25)	(25)

Les intérêts et charges assimilées sont en augmentation du fait de la hausse d'actifs et de la hausse des taux de marché depuis 2022.

NOTE 29 Commissions

En millions d'euros	12/2024	12/2023
PRODUITS SUR COMMISSIONS	831	765
Commissions	32	31
Frais de dossiers	26	21
Commissions sur activités de services	163	158
Commissions de courtage d'assurance	62	63
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	276	266
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	194	166
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	78	60
CHARGES SUR COMMISSIONS	(445)	(383)
Commissions	(54)	(50)
Commissions sur les activités de services	(123)	(118)
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	(61)	(52)
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	(160)	(134)
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	(47)	(29)
TOTAL DES COMMISSIONS NETTES (*)	386	382
(*) Dont entreprises liées	15	17

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

NOTE 30 Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	12/2024	12/2023
GAINS (PERTES) NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	(13)	(102)
Gains et pertes nets sur opérations de change	(55)	26
Gains et pertes nets sur les instruments dérivés classés en juste valeur par résultat	39	(118)
Gains et pertes nets sur titres participatifs évalués à la juste valeur	2	4
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture	126	185
Couvertures de juste valeur : variation éléments couverts	(130)	(202)
Gains et pertes nets sur titres évalués à la juste valeur par résultat	5	3
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	(1)	(7)
Gains et pertes sur actifs en juste valeur par résultat	(1)	(7)
TOTAL DES GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR^(*)	(14)	(109)
(*) Dont entreprises liées	(1)	(7)

Dans le cadre de la couverture de certains passifs à taux variable (dépôts), le groupe Mobilize Financial Services a mis en place des dérivés de taux non qualifiés comptablement de dérivés de couverture selon les dispositions d'IFRS 9). Le

produit net bancaire a été négativement impacté par un effet négatif des instruments dérivés classés en juste valeur par résultat de -6 M€ (principalement lié à la baisse des taux de marché) et négatif par les swaps de change d'un total de 45 M€.

NOTE 31 Produits et charges nets des autres activités

En millions d'euros	12/2024	12/2023
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 202	785
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	554	406
• dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles	326	203
Opérations de location opérationnelle	583	340
Autres produits d'exploitation bancaire	65	39
• dont reprise de provisions pour risques bancaires	26	9
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(1 134)	(739)
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(543)	(381)
• dont dotation de dépréciation des valeurs résiduelles	(336)	(190)
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(124)	(81)
Opérations de location opérationnelle	(403)	(239)
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(64)	(38)
• dont dotation aux provisions pour risques bancaires	(43)	(10)
Autres produits et charges d'exploitation	7	8
Autres produits d'exploitation	33	28
Autres charges d'exploitation	(26)	(20)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS^(*)	75	54
(*) Dont entreprises liées	14	10

Les produits et les coûts des activités de services comprennent les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par les captives d'assurance du groupe.

NOTE 32 Charges générales d'exploitation et des effectifs

En millions d'euros	12/2024	12/2023
FRAIS DE PERSONNEL	(426)	(372)
Rémunération du personnel	(293)	(255)
Charges de retraites et assimilées - Régime à cotisations définies	(27)	(27)
Charges de retraites et assimilées - Régime à prestations définies	2	4
Autres charges sociales	(94)	(81)
Autres charges de personnel	(14)	(13)
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	(318)	(321)
Impôts et taxes hors IS	(16)	(58)
Loyers	(9)	(7)
Autres frais administratifs	(293)	(256)
TOTAL DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION (*)	(744)	(693)
(*) Dont entreprises liées	(2)	(1)

Les honoraires des Commissaires aux comptes sont analysés dans la partie Annexe 3 « honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau ».

De plus, les services autres que la certification des comptes fournis par KPMG SA et Forvis Mazars au cours de l'exercice à RCI et aux entités qu'elle contrôle concernent essentiellement (i) préparation de la déclaration d'impôt et (ii) attestations suite à une nouvelle réglementation.

Effectif moyen en nombre	12/2024	12/2023
Financements et services en France	1 620	1 852
Financements et services à l'étranger	2 741	2 420
TOTAL GROUPE RCI BANQUE	4 361	4 272

NOTE 33 Coût du risque par catégorie de clientèle

En millions d'euros	12/2024	12/2023
COÛT DU RISQUE SUR FINANCEMENT CLIENTÈLE	(160)	(154)
Dotations pour dépréciation	(421)	(447)
Reprises de dépréciation	408	421
Pertes sur créances irrécouvrables	(190)	(160)
Récupérations sur créances amorties	43	32
COÛT DU RISQUE SUR FINANCEMENT DES RÉSEAUX	(11)	9
Dotations pour dépréciation	(44)	(43)
Reprises de dépréciation	33	54
Pertes sur créances irrécouvrables		(2)
COÛT DU RISQUE SUR AUTRES ACTIVITÉS	(1)	(8)
Variation des dépréciations des autres créances	2	
Autres corrections de valeurs	(3)	(8)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE	(172)	(153)

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations.

A fin décembre 2024, le coût du risque total s'établit en dotation nette de 172 M€ dont 160 M€ sur le financement Clientèle (0,35% des Actifs Productifs Moyens), 11 M€ sur le financement des réseaux (0,11% des Actifs Productifs Moyens).

Sur l'activité clientèle, les principaux mouvements intervenus au cours de l'année 2024 sont les suivants :

En millions d'euros	12/2024	12/2023
ENCOURS PERFORMANTS	45	9
Dotation suite augmentation des encours B1 et B2	(24)	(38)
Dotation/reprise sur évolution mix par bucket et paramètres de risque	36	(29)
Reprise au titre du forward-looking	3	20
Dotation / Reprise au titre des provisions à dire d'expert	30	56
ENCOURS NON PERFORMANTS	(205)	(163)
Dotation sur encours B3	(36)	(55)
Pertes sur créances irrécouvrables	(190)	(159)
Récupérations sur créances amorties	43	32
Dotation / Reprise au titre du forward-looking	1	(3)
Dotation / Reprise au titre des provisions à dire d'expert	(23)	22
TOTAL DU COÛT DU RISQUE SUR FINANCEMENT CLIENTÈLE	(160)	(154)

La reprise de provision d'expertise observée au à fin décembre 2024 sur les encours sains au regard de la clôture de décembre 2023 est principalement liée à la reprise progressive de la provision pour risque d'inflation (27 M€) sur l'ensemble du périmètre Mobilize Financial Services, compte tenu du retour des indices à leur niveau de 2021.

La variation nette des provisions à dire d'expert sur les encours en défaut est essentiellement expliquée par la Colombie où l'ajustement qui conduisait à une expertise négative (expliquée par des taux de couverture statistiques fortement impactés par l'allongement de la maturité des prêts à la suite de la hausse des taux d'intérêt, et un biais méthodologique comptabilisant en pertes tous les montants dus après 84 mois) a été d'une part intégré dans les provisions statistiques.

Sur l'activité Réseau (financement des concessionnaires), le coût du risque (dotation de 11 M€) comprend :

- une dotation de 7 M€ sur les encours sains, expliquée notamment par une dotation des provisions forward looking de 4 M€ et par un effet volume avec une progression des encours de 2 147 M€ par rapport à décembre 2023 ;
- une dotation de 4 M€ sur les encours en défaut expliquée principalement par la hausse de l'exposition en bucket 3 en France.

NOTE 34 Impôts sur les bénéfices

En millions d'euros	12/2024	12/2023
IMPÔTS EXIGIBLES	(215)	(312)
Impôts courants sur les bénéfices	(215)	(312)
IMPÔTS DIFFÉRÉS	2	78
Impôts différés	2	77
Variation de la dépréciation des impôts différés actifs		1
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(213)	(234)

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

La charge d'impôt au 31 décembre 2024 tient compte d'un produit d'impôt de 90 M€. Ce produit d'impôt correspond au remboursement par l'État Maltais d'un crédit d'impôt équivalent à 6/7 de la charge d'impôt 2024 (soit 6/7 de 105 M€).

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, des déficits reportables et des autres actifs / passifs (notamment l'impact des opérations de titrisations et la valorisation des SWAP).

Ventilation du solde net bilantiel des impôts différés

En millions d'euros	12/2024	12/2023
ID sur provisions	(12)	31
ID sur provisions et autres charges déductibles lors de leur paiement	(44)	(39)
ID sur déficits reportables	165	93
ID sur autres actifs et passifs	181	107
ID sur opérations de location	(857)	(721)
ID sur immobilisations	35	14
Provisions sur impôts différés actif	(8)	(8)
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS AU BILAN	(540)	(523)

Impôts différés constatés sur les autres éléments du résultat global

En millions d'euros	Var. 2024 des capitaux propres			Var. 2023 des capitaux propres		
	Avant IS	IS	Net	Avant IS	IS	Net
Opérations de couverture de flux de trésorerie	(81)	16	(65)	(236)	63	(173)
Variation de JV des actifs financiers	4	(1)	3	6	(2)	4
Écarts actuariels sur engagements de retraite	(9)	2	(7)	(6)	2	(4)
Différences de conversion	13		13	16		16
Variation des contrats d'assurance	6	(2)	4	(5)	2	(3)

NOTE 35 Évènements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à constater.

5.3.8 Filiales et succursales du groupe

5.3.8.1 Liste des sociétés consolidées et des succursales à l'étranger

Pays	Participation directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
		%	Détenu par	2024	2023
SOCIÉTÉ MÈRE					
RCI Banque S.A.					
SUCCURSALES DE RCI BANQUE					
RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland					
RCI Banque Sucursal Argentina					
RCI Banque S.A. Niederlassung Osterreich					
RCI Banque S.A. Sucursal en Espana					
RCI Banque Sucursal Portugal					
RCI Banque S.A. Banca Podruznicna Ljubljana					
RCI Banque Succursale Italiana					
RCI Banque Branch Ireland					
Renault Finance Nordic, Bankfilial till RCI Banque S.A. Frankrike					
RCI Banque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce					
SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT					
RCI Versicherungs Service GmbH					
Bipi Mobility Germany GmbH ⁽¹⁾					
MS Mobility Solutions GmbH. ⁽²⁾					
Mobility Concept GmbH. ⁽²⁾					
DFD Deutscher Fahrzeugdienst GmbH. ⁽²⁾					
MeinAuto GmbH. ⁽²⁾					
Rombo Compania Financiera SA					
Courtage SA					
RCI Compania de seguros de personas S.A.U. ⁽²⁾					
RCI Financial Services SA					
AUTOFIN					
Administradora De Consorcio RCI Brasil Ltda.					
Banco RCI Brasil SA (ex Companhia de Arrendamento Mercantil RCI Brasil)					
Corretora de Seguros RCI Brasil SA					
RCI Brasil Serviços e Participações Ltda					
RCI Colombia SA Compania De Financiamiento					
RCI Servicios Colombia SA					
RCI Usluge d.o.o					
RCI Financial Services Korea Co, Ltd					
RCI Insurance Service Korea Co.Ltd					
Overlease SA					
Bipi Mobility SL					
Diac SA					
Diac Location SA					
Bipi Mobility France					
Mobilize Insurance SAS ⁽¹⁾					
Mobilize Lease&Co SAS ⁽¹⁾					
RCI ZRT					
ES Mobility SRL					
Bipi Mobility Italy SRL					
RCI Services Ltd					
RCI Insurance Ltd					
RCI Life Ltd					
RCI Finance Maroc SA					
RDFM SAR.L					
RCI Financial Services B.V.					

05. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

	Pays	Participation directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenue par	2 024	2 023
Bipi Mobility Netherlands B.V.	Pays-Bas	-	100	Bipi Mobility SL	100	100
RCI Leasing Polska Sp. z.o.o	Pologne	100			100	100
RCI COM SA	Portugal	100			100	100
RCI GEST SEGUROS – Mediadores de Seguros, Lda	Portugal	-	100	RCI COM SA	100	100
RCI Finance CZ s.r.o.	R. Tchèque	100			100	100
RCI Financial Services s.r.o.	R. Tchèque	50			50	50
RCI Broker De Asigurare S.R.L.	Roumanie	-	100	RCI Finantare Romania	100	100
RCI Finantare Romania	Roumanie	100			100	100
RCI Leasing Romania IFN SA	Roumanie	100			100	100
RCI Financial Services Ltd	Royaume-Uni	-	100	RCI Bank UK Ltd	100	100
RCI Bank UK Ltd	Royaume-Uni	100			100	100
Bipi Mobility UK Limited	Royaume-Uni	-	100	Bipi Mobility SL	100	100
Mobilize Lease&Co UK Ltd ⁽¹⁾	Royaume-Uni	-	85	RCI Bank UK Ltd	85	85
RCI Finance SA	Suisse	100			100	100
RCI Finance SK S.r.O	Slovaquie	100			100	100
RCI Lizing d.o.o	Slovénie	100			100	100
SPV						
CARS Alliance Auto Loans Germany Master	Allemagne		(cf. note 14)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance Auto Leases Germany	Allemagne			RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance DFP Germany 2017	Allemagne		(cf. note 14)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans Germany V 2019-1	Allemagne		(cf. note 14)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans Germany V 2021-1	Allemagne		(cf. note 14)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans Germany V2023-1 ⁽¹⁾	Allemagne		(cf. note 14)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans Spain 2022	Espagne		(cf. note 14)	RCI Banque Sucursal en Espana		
FCT Cars Alliance DFP France	France		(cf. note 14)	Diac SA		
CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	France		(cf. note 14)	Diac SA		
CARS Alliance Auto Leases France V 2020-1	France		(cf. note 14)	Diac SA		
CARS Alliance Auto Leases France Master	France		(cf. note 14)	Diac SA		
CARS Alliance Auto Loans France V 2022-1	France		(cf. note 14)	Diac SA		
Diac RV Master	France			Diac SA		
CARS Alliance Auto Leases France V 2023-1 ⁽¹⁾	France		(cf. note 14)	Diac SA		
CARS Alliance Auto Loans Italy 2015 SRL	Italie		(cf. note 14)	RCI Banque Succursale Italiana		
CARS Alliance UK Master Plc	Royaume-Uni		(cf. note 14)	RCI Financial Services Ltd		
CARS Alliance Auto UK 2015 Limited	Royaume-Uni			RCI Financial Services Ltd		
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE						
RN SF B.V.	Pays-Bas	50			50	50
BARN B.V. ⁽³⁾	Pays-Bas	-	60	RN SF B.V.	30	30
Orfin Finansman Anonim Sirketi	Turquie	50			50	50
Renault Crédit Car	Belgique	-	50,1	AUTOFIN	50,1	50,1
Nissan Renault Financial Services India Private Ltd	Inde	30			30	30
Mobility Trader Holding GmbH	Allemagne	7,4			7,4	7,4
Select Vehicule Group Holding Ltd ⁽¹⁾	Royaume-Uni		36,6	RCI Bank UK Ltd	36,6	36,6

(1) Entités entrées dans le périmètre en 2023.

(2) Entités entrées dans le périmètre en 2024.

(3) Entités cédées et sorties du périmètre de consolidation en 2024.

5.3.8.2 Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives

En millions d'euros - 12/2024	RCI Financial Services, S.r.o.	Rombo Compania Financiera S.A.	Banco RCI Brasil S.A	RCI Colombia S.A.
Avant élimination des opérations intra groupe				
Pays d'implantation	République tchèque	Argentine	Brésil	Colombie
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	49,90%	40,00%	39,89%	49,00%
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	49,90%	40,00%	39,89%	49,00%
Nature	Filiale	Filiale	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	1	7	22	2
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle	(1)			
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	2		14	
Prêts et créances aux établissement de crédit	6	2	164	20
Encours nets de crédit et de location financière	110	78	1 676	702
Autres Actifs	4	4	131	42
TOTAL ACTIF	120	84	1 971	764
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	94	55	1 635	689
Autres Passifs	2	6	92	10
Situation nette	24	23	244	65
TOTAL PASSIF	120	84	1 971	764
PRODUIT NET BANCAIRE	6	26	102	44
Impôts sur les bénéfices	(1)	(4)	(30)	(2)
Résultat net	3	17	56	4
Autres éléments du résultat global			27	
RÉSULTAT GLOBAL	3	17	83	4
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	7	(3)	16	(121)
Flux de trésorerie liés aux financements	(7)		(3)	
Flux de trésorerie liés aux investissements			(1)	(1)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(3)	12	(122)

05. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

En millions d'euros -12/2023	RCI Financial Services, S.r.o.	Rombo Compania Financiera S.A.	Banco RCI Brasil S.A	RCI Colombia S.A.
Avant élimination des opérations intra groupe				
Pays d'implantation	République tchèque	Argentine	Brésil	Colombie
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	49,90%	40,00%	39,89%	49,00%
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	49,90%	40,00%	39,89%	49,00%
Nature	Filiale	Filiale	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	2	3	18	(7)
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle				
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	2		24	4
Prêts et créances aux établissement de crédit	4	4	89	83
Encours nets de crédit et de location financière	106	34	1 856	834
Autres Actifs	4		151	41
TOTAL ACTIF	114	38	2 096	958
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	86	28	1 794	886
Autres Passifs	3	2	73	9
Situation nette	25	8	229	63
TOTAL PASSIF	114	38	2 096	958
PRODUIT NET BANCAIRE	7	9	96	45
Impôts sur les bénéfices	(1)		(12)	7
Résultat net	4	7	44	(13)
Autres éléments du résultat global			(10)	(1)
RÉSULTAT GLOBAL	4	7	34	(14)
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	14	1	106	86
Flux de trésorerie liés aux financements	(9)		(101)	(15)
Flux de trésorerie liés aux investissements			(1)	(1)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	5	1	4	70

Les pourcentages de droits de vote sont identiques.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour l'entité brésilienne, Banco RCI Brasil SA est classé en « Autres dettes » pour un montant de 123 M€ au 31 décembre 2024 contre 109 M€ au 31 décembre 2023.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour ROMBO Compania Financiera est classé en « Autres dettes » pour un montant de 14 M€ au 31 décembre 2024 contre 10 M€ au 31 décembre 2023.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour RCI Colombia SA est classé en « Autres dettes » pour un montant de 37 M€ au 31 décembre 2024 contre 24 M€ au 31 décembre 2023.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour RCI Financial services S.r.o. est classé en « Autres dettes » pour un montant de 14 M€ au 31 décembre 2024 contre 15 M€ au 31 décembre 2023.

5.3.8.3 Entreprises associées et co-entreprises significatives

En millions d'euros -12/2024	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Nissan Renault Financial Services India Private Ltd	Mobility Trader Holding Gmbh	Select Vehicle Group Holding Limited
Avant élimination des opérations intra groupe				
Pays d'implantation	Turquie	Inde	Allemagne	Royaume-Uni
Pourcentage d'intérêts détenu	50,00%	30,00%	7,40%	36,60%
Nature	Co-entreprise	Entreprise associée	Entreprise associée	Co-entreprise
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	1	2	(3)	1
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	26	41	1	19
Dividendes reçus des entreprises associées et co-entreprises				
Prêts et créances aux établissement de crédit	76	3	61	4
Encours nets de crédit et de location financière	310	376	73	38
Autres Actifs	8	14	20	7
TOTAL ACTIF	394	393	154	49
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	330	119		36
Autres Passifs	12	139	41	6
Situation nette	52	135	113	7
TOTAL PASSIF	394	393	154	49
PRODUIT NET BANCAIRE	28	19		19
Impôts sur les bénéfices	(5)	(2)		
Résultat net	13	7	(39)	1
Autres éléments du résultat global				
RÉSULTAT GLOBAL	13	7	(39)	1
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	(3)	(1)	35	2
Flux de trésorerie liés aux financements	16			
Flux de trésorerie liés aux investissements				
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	13	(1)	35	2

05. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

En millions d'euros - 12/2023	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Nissan Renault Financial Services India Private Ltd	Mobility Trader Holding Gmbh	Select Vehicle Group Holding Limited
Avant élimination des opérations intra groupe				
Pays d'implantation	Turquie	Inde	Allemagne	Royaume-Uni
Pourcentage d'intérêts détenu	50,00%	30,00%	7,40%	36,60%
Nature	Co-entreprise	Entreprise associée	Entreprise associée	Co-entreprise
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	(2)	2	(20)	
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	13	37	4	18
Dividendes reçus des entreprises associées et co-entreprises				
Prêts et créances aux établissements de crédit	71	4	26	4
Encours nets de crédit et de location financière	251	396	184	10
Autres Actifs	4	13	38	7
TOTAL ACTIF	326	413	248	21
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	295	157		10
Autres Passifs	6	132	96	6
Situation nette	25	124	152	5
TOTAL PASSIF	326	413	248	21
PRODUIT NET BANCAIRE	15	19		2
Impôts sur les bénéfices	(3)	(2)		
Résultat net	7	7	(269)	
Autres éléments du résultat global				
RÉSULTAT GLOBAL	7	7	(269)	
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	23	(15)	(168)	(1)
Flux de trésorerie liés aux financements			135	
Flux de trésorerie liés aux investissements				
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	23	(15)	(33)	(1)

5.3.8.4 Restrictions importantes

Le groupe n'a pas de restrictions importantes sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel les filiales opèrent. Les autorités de supervision locales peuvent exiger des filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidités, de limiter leur exposition à d'autres parties du groupe et de se conformer à d'autres ratios.

5.4 Annexe 1 : Informations sur les implantations et activités

En millions d'euros - 12/2024			Effectifs (fin de période)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôts exigibles	Impôts différés	Subv. publiques reçues
Pays	Nom des implantations	Nature d'activité						
France	RCI Banque S.A.	Holding	467	263	194	(21)	(38)	
Allemagne	RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Financement	680	277	134	(22)	(23)	
	Bipi Mobility Germany GmbH	Service						
	RCI Versicherungs-Service GmbH	Service						
	MS Mobility Solutions GmbH	Service						
	Mobility Concept GmbH	Financement						
	DFD Deutscher Fahrzeugdienst GmbH	Financement						
	MeinAuto GmbH	Service						
Mobility Trader Holding GmbH	Service							
Argentine	RCI Banque Sucursal Argentina	Financement	66	90	28	(3)	(1)	
	Rombo Compania Financiera S.A.	Financement						
	Courtage S.A.	Service						
	RCI Compagnia de seguros de personas S.A.U.	Service						
Autriche	RCI Banque S.A. Niederlassung Österreich	Financement	58	31	18	(2)	(2)	
Belgique	RCI Financial Services S.A.	Financement	34	20	13	(3)		
	Autofin S.A.	Financement						
	Renault Crédit Car S.A.	Financement						
Brésil	Administradora de Consórcio RCI Brasil Ltda	Financement	170	111	88	(13)	(17)	
	Banco RCI Brasil S.A.	Financement						
	RCI Brasil Serviços e Participações Ltda	Service						
	Corretora de Seguros RCI Brasil S.A.	Service						
Colombie	RCI Colombia S.A. Compania de Financiamiento	Financement	91	45	6		(2)	
	Mobilize Lease&Co S.A.S	Financement						
Corée du Sud	RCI Financial Services Korea Co. Ltd	Financement	85	30	13	(3)	(1)	
	RCI Insurance Service Korea Co. Ltd	Service						
Croatie	RCI Usluge d.o.o	Financement	6	2	1			
Espagne	Rci Banque S.A. Sucursal En España	Financement	422	154	90	(32)	4	
	Overlease S.A.	Financement						
	Bipi Mobility SL	Service						

05. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ANNEXE 1 : INFORMATIONS SUR LES IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS

En millions d'euros - 12/2024			Effectifs (fin de période)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôts exigibles	Impôts différés	Subv. publiques reçues
Pays	Nom des implantations	Nature d'activité						
France	Diac S.A.	Financement	1106	399	105	(27)	53	
	Diac Location S.A.	Financement						
	Mobilize Insurance SAS	Service						
	Mobilize Lease&Co SAS	Service						
	Bipi Mobility France	Service						
Hongrie	RCI Zrt	Financement	5	1				
Inde	Nissan Renault Financial Services India Private Limited	Financement	125		2			
Irlande	RCI Banque, Branch Ireland	Financement	32	14	7	(1)		
Italie	RCI Banque S.A. Succursale Italiana	Financement	248	164	94	(30)	(3)	
	ES Mobility S.R.L.	Financement						
	Bipi Mobility Italy S.R.L	Service						
Malte	RCI Services Ltd	Holding	36	212	209	18	(1)	
	RCI Insurance Ltd	Service						
	RCI Life Ltd	Service						
Maroc	RCI Finance Maroc S.A.	Financement	48	40	23	(9)	1	
	RDFM S.A.R.L	Service						
Pays-Bas	RCI Financial Services B.V.	Financement	56	22	7	(2)	1	
	Bipi Mobility Netherlands B.V.	Service						
	RN SF BV	Service						
Pologne	RCI Banque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	Financement	68	35	17	(14)	11	
	RCI Leasing Polska Sp. z o.o.	Financement						
Portugal	RCI Banque S.A. Sucursal Portugal	Financement	35	17	7	(3)		
	RCI COM SA	Financement						
	RCI Gest Seguros - Mediadores de Seguros Lda	Service						
Rep. Tchèque	RCI Finance C.Z., S.r.o.	Financement	22	9	6	(1)		
	RCI Financial Services, S.r.o.	Financement						
Roumanie	RCI Finantare Romania S.r.l.	Financement	67	19	12	(2)		
	RCI Broker de asigurare S.R.L.	Service						
	RCI Leasing Romania IFN S.A.	Financement						
Royaume-Uni	RCI Financial Services Ltd	Financement	362	177	93	(38)	20	
	RCI Bank Uk Limited	Financement						
	Bipi Mobility UK Limited	Service						
	Mobilize Lease&Co UK Ltd	Service						
	Select Vehicle Group Holding Limited	Service						

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ANNEXE 1 : INFORMATIONS SUR LES IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS

En millions d'euros -
12/2024

Pays	Nom des implantations	Nature d'activité	Effectifs (fin de période)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôts exigibles	Impôts différés	Subv. publiques reçues
Slovénie	RCI BANQUE S.A. Bančna podružnica Ljubljana	Financement	36	8	3	(1)		
	RCI Lizing d.o.o.	Financement						
Slovaquie	RCI Finance SK S.r.o.	Financement	3	2	2	(1)		
Suède	Renault Finance Nordic Bankfilial till RCI Banque S.A., Frankrike	Financement	18	5	2	(1)		
Suisse	RCI Finance S.A.	Financement	46	33	18	(4)		
Turquie	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Financement	44		2			
TOTAL			4 436	2 180	1 194	(215)	2	

05.

5.5 Annexe 2 : Les risques financiers

La gestion des risques financiers du groupe Mobilize Financial Services France est appréhendée dans le cadre de la gestion globale des risques assurée par le groupe Mobilize Financial Services. A ce titre, la holding RCI Banque S.A. réalise des

opérations sur instruments financiers pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe Mobilize Financial Services.

Refinancement et gestion de bilan

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibres actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du groupe Mobilize Financial Services et sont adaptés et déclinés au sein des filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding Mobilize Financial Services sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe.

5.5.1 L'organisation du contrôle des risques de marché

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe Mobilize Financial Services, selon des normes validées par le Conseil d'administration de RCI Banque. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe Mobilize Financial Services, par la Direction Financements et Trésorerie de RCI Banque SA. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et

périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un reporting quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le Directeur Général de RCI Banque SA, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisées au titre de la gestion des risques de marché.

5.5.2 La gestion des risques globaux de taux d'intérêt, de change, de contrepartie et de liquidité

Risque de taux

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation potentielle des taux sur la valeur économique et les revenus futurs.

L'objectif du groupe Mobilize Financial Services est de limiter au maximum ce risque.

Deux indicateurs de suivi sont utilisés en interne pour le risque de taux :

- La sensibilité actualisée (economic value - EV), qui consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité. La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant t . Cette mesure sert à fixer les limites applicables aux entités de gestion du groupe.

- La marge nette d'intérêt qui consiste à mesurer un gain ou une perte, selon une vision compte de résultat. Il est présenté comme la différence de revenu d'intérêts futurs sur un horizon défini. La particularité de la sensibilité en vision MNI, comparativement à la vision actuarielle de la sensibilité, est la linéarisation de l'impact des nouvelles opérations.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le Comité Financier, déclinaison individuelle de la limite globale définie par le Conseil d'Administration de RCI Banque.

Limite centrale de refinancement :	32 M€
Limite des filiales de financement des ventes :	38 M€
Non Alloués :	0 M€
Total limite de sensibilité en M€ accordé par le Conseil d'administration sur avis du Comité des risques de RCI Banque :	70 M€

Conformément aux évolutions réglementaires (EBA/GL/2022/14), Mobilize Financial Services mesure également la sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) et la sensibilité de la valeur économique des Fonds Propres (EVE).

Les calculs sont basés sur des échéanciers (gap) actif et passif moyens mensuels qui intègrent les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable jusqu'à leur prochaine date de révision.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (fonds propres, etc.).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe Mobilize Financial Services. Le suivi est réalisé par le Service des Risques Financiers, qui est rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques).

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un reporting mensuel au Comité Financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

Au 31 décembre 2024, la sensibilité globale au risque de taux du groupe Mobilize Financial Services s'est maintenue en dessous de la limite fixée à (70 M€).

La sensibilité en valeur absolue du groupe Mobilize Financial Services Groupe au risque de taux (variation différenciée par de devise constatée au 31 décembre 2024 est de + 20.1 M€.

Au 31 Décembre 2024, une hausse des taux différenciée par devise en valeur relative de la sensibilité de la MNI aurait un impact négatif de -10.2 M€

Devise	K€	Devise	K€	Devise	K€	Devise	K€
ARS	107	CZK	181	HUF	0	SEK	0
BRL	1 199	EUR	-3 326	KRW	20	RON	503
CHF	909	DKK	-84	MAD	172		
COP	-1 415	GBP	-3 915	PLN	-4 572		

La somme des valeurs absolues des sensibilités à la MNI des filiales du groupe s'élève à 16,4 M€.

5.5.3 L'analyse du risque structurel de taux fait ressortir les points suivants

Filiales de financement de ventes

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des swaps de taux d'intérêt de macro-couverture.

Centrale de refinancement

L'activité principale de RCI Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe.

Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines micro-couvertes par des swaps de taux d'intérêt, et à des ressources à taux variable.

Des opérations de macro-couverture réalisées sous la forme de swaps de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité du holding de refinancement sous la limite définie par le groupe (32 M€).

Ces swaps sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément à la norme IFRS 9. Ces opérations de macro-couverture couvrent des ressources à taux variables et/ou des ressources à taux fixe variabilisées par la microcouverture de swaps.

Des tests sont réalisés mensuellement afin de vérifier :

- l'efficacité de la couverture des ressources à taux fixe par les swaps d'intérêts les micro-couvrant ;
- la pertinence des opérations de macro-couverture, en confrontant celles-ci aux ressources à taux variable/à taux fixe variabilisées.

5.5.4 Le risque de liquidité

Mobilize Financial Services porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. À cette fin, le groupe s'impose des normes internes strictes.

Le pilotage du risque de liquidité de Mobilize Financial Services repose sur les éléments suivants :

La liquidité statique

Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou «gaps» de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.

La réserve de liquidité

La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par Mobilize Financial Services en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le Comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers

5.5.5 Le risque de change

La position de change peut être décomposée en :

- la position de change structurelle, qui résulte des investissements à long terme du groupe dans les fonds propres de ses filiales étrangères ;
- la position de change transactionnelle, qui découle des flux de trésorerie libellés dans des devises autres que la devise patrimoniale,

Depuis 2022, Mobilize Financial Services dispose d'une allocation de capital couvrant son exposition au risque de change structurel.

Le groupe bénéficie d'une dérogation de la BCE pour les cinq devises les plus significatives (GBP, BRL, KRW, CHF et MAD) lui permettant, pour ces devises, de ne prendre en compte que l'excédent de capital par rapport à la moyenne du CET1 groupe.

Le risque de change structurel est inclus dans le dispositif d'appétit au risque de Mobilize Financial Services, la position du groupe dans toutes les devises est contrôlée mensuellement lors du Comité capital et liquidité et communiquée trimestriellement au Superviseur.

Mobilize Financial Services encadre par des limites sa position de change transactionnelle qui provient des cash-flows libellés dans des devises autres que la devise patrimoniale.

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et qu'elles ne sont pas réajustées pour tenir compte des nouvelles conditions de marché.

La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

non reconnus comme HQLA par le Comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers. Au sein du périmètre de refinancement centralisé et pour les entités en refinancement local matérielles, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement par le Comité Financier.

Scénarios de stress

Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les scénarios comprennent également des vitesses différenciées de propagation du stress associées à des horizons de survie différenciés.

Centrale de refinancement

Très faible historiquement, la position de change de RCI Banque S.A., centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de sa limite, à 4 M€, tout au long de l'année.

Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés assure à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés.

Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.

Toute autre opération de change (notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels) ne peut être initiée que sur décision du directeur de la Direction financements et trésorerie.

Filiales de financement de ventes

Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées.

Par exception, des limites sont allouées aux filiales où les activités de financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

5.5.6 Le risque de contrepartie

Le risque de contrepartie bancaire chez Mobilize Financial Services résulte de diverses opérations de marché réalisées par les entités du groupe dans le cadre de leurs activités quotidiennes (placements des excédents de trésorerie, opérations de couverture de taux ou de change, investissements en actifs liquides...).

Les opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre et dont le risque est encadré par des limites définies par Mobilize Financial Services, puis validées par Renault dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie au niveau du groupe.

La calibration des limites s'appuie sur une méthode interne basée sur le niveau des fonds propres, la notation « long terme » par les agences de notation et l'appréciation qualitative de la contrepartie.

Ces limites sont suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au Comité Financier Mobilize Financial Services et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du groupe Renault.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours « Liquidity Coverage Ratio » (LCR), Mobilize Financial Services a constitué un portefeuille d'investissements en actifs liquides. Ces derniers sont encadrés par des limites en montant et en durée définies pour chaque émetteur.

Mobilize Financial Services a également investi dans des fonds monétaires, des titres de dettes d'entreprises et un fonds composé de titres de créances émises par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Chacun de ces investissements fait l'objet d'une limite spécifique validée en Comité Financier et revue au moins une fois par an.

Des accords ponctuels sont aussi donnés aux filiales de financement des ventes afin qu'elles puissent investir dans des bons du Trésor ou de la Banque Centrale des pays dans lesquelles elles résident.

Ces limites font également l'objet d'un suivi quotidien et sont remontées mensuellement au Comité Financier Mobilize Financial Services.

Le groupe Mobilize Financial Services se refinance dans sa devise patrimoniale et n'a donc à ce titre pas de position de change transactionnelle.

La position de change transactionnelle du groupe au 31 décembre 2024 est de 12.7 M€

S'agissant des entités financières, le risque prend en compte l'exposition cash (dépôts et intérêts courus) ainsi que l'exposition sur instruments dérivés calculé par la méthode forfaitaire interne telle que présenté ci-après lorsqu'il n'existe pas de dispositif de mitigation du risque par échange de collatéral.

Méthode forfaitaire

Mobilize Financial Services a revu sa méthode d'évaluation au risque de marché en 2023.

L'utilisation croissante de techniques d'atténuation du risque sur instruments dérivés (chambres de compensation ou échanges de collatéral avec la contrepartie sur une base bilatérale) a incité Mobilize Financial Services à revoir sa méthode d'évaluation au risque de marché.

Mobilize Financial Services distingue les dérivés enregistrés en chambre de compensation, les dérivés non compensés faisant l'objet d'échange de collatéral et les dérivés non compensés sans échange de collatéral. Un coefficient d'équivalent risque est affecté à chaque type d'opération.

Le coefficient appliqué dépend de la durée pendant laquelle Mobilize Financial Services est exposé à de potentielles variations de valeurs défavorables des instruments dérivés qu'elle détient.

Ces variations de valeurs dépendent des variations des taux d'intérêt ou de change :

- pour les dérivés compensés en chambre, Mobilize Financial Services est en position au maximum un jour ;
- pour les dérivés non compensés faisant l'objet d'échange de collatéral hebdomadaire, Mobilize Financial Services est en position sept jours ;
- pour les dérivés non compensés sans échange de collatéral, Mobilize Financial Services est en position jusqu'à l'échéance de la transaction.
- Avec l'ajout d'une composante change pour les swaps de change.

À la suite des différentes analyses sur les courbes de taux, Mobilize Financial Services a opté pour les évaluations de risque suivante :

- 0% sur les dérivés en chambre de compensation,
- 2% pour les swaps gérés en bilatérale,
- 6% pour les swaps de change (qui ont en plus d'une dépendance aux variations de taux ont également une dépendance aux variations des taux de change).

Contrat sur taux d'intérêt

SWAPS Compensés	SWAPS Bilatérales de taux	SWAPS d'intérêt non compensés	
		Durée résiduelle	Coefficient taux
0 %	2 %	Entre 0 et 1 an	2 %
		Entre 1 et 2 ans	5 %
		Entre 2 et 3 ans	8 %
		Entre 3 et 4 ans	11 %
		Entre 4 et 5 ans	14 %
		Entre 5 et 6 ans	17 %
		Entre 6 et 7 ans	20 %
		Entre 7 et 8 ans	23 %
		Entre 8 et 9 ans	26 %
		Entre 9 et 10 ans	29 %

Contrat sur taux de change

SWAPS bilatérales de change	SWAPS de change non compensés	
	Initial duration	Coefficient change
6 %	Entre 0 et 1 an	6 %
	Entre 1 et 2 ans	18 %
	Entre 2 et 3 ans	22 %
	Entre 3 et 4 ans	26 %
	Entre 4 et 5 ans	30 %
	Entre 5 et 6 ans	34 %
	Entre 6 et 7 ans	38 %
	Entre 7 et 8 ans	42 %
	Entre 8 et 9 ans	46 %
	Entre 9 et 10 ans	50 %

Pour s'assurer du caractère conservateur de cette méthode, l'exposition sur dérivés est recalculée périodiquement selon la méthode réglementaire « mark to market positif + add-on » présentée ci-dessous :

Méthode « mark to market positif + add-on »

Cette méthode est basée sur la méthode réglementaire dite des grands risques. L'exposition sur produits dérivés (taux et change), est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains potentiels, augmentée d'un « add-on » représentant le risque potentiel futur. Ce risque potentiel futur est déterminé par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 article 274) comme suit :

Durée résiduelle	Contrats sur taux d'intérêts (en % du nominal)	Contrats sur taux de change et sur l'or (en % du nominal)
<= 1 an	0 %	1 %
1 an < durée <= 5 ans	0,50 %	5 %
> 5 ans	1,50 %	7,50 %

Selon la méthode forfaitaire, il s'élève à 234,9 millions d'euros au 31 Décembre 2024, contre 188 millions d'euros au 31 Décembre 2023. Selon la méthode « mark to market positif + add-on », l'équivalent risque de contrepartie s'élève à 54,3 millions d'euros au 31 Décembre 2024, contre 26,3 millions d'euros au 31 Décembre 2023. Ces montants ne concernent que des établissements de crédit. Ils ont été déterminés sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite ci-dessus.

5.6 Annexe 3 : Honoraires des commissaires aux comptes

	Réseau FORVIS MAZARS				Réseau KPMG				Réseau AUTRES			
	2 024		2 023		2 024		2 023		2 024		2 023	
	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%
Audit légal stricto sensu	2 724	82%	2 078	95%	1 402	75%	1 302	93%	211	77%	92	81%
Certification du reporting CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)	340	11%	30	1%	340	18%	21	1%	53	19%	21	19%
Services habituellement fournis par les commissaires aux comptes	28	6%	67	3%	106	3%			10	4%		
Audit légal et prestations assimilées	3 092	99%	2 175	100%	1 848	96%	1 323	94%	274	100%	113	100%
Prestations fiscales, juridiques et sociales	4	0%	4	0%								
Prestations d'accompagnement en organisation												
Autres prestations	19	1%			69	4%	78	6%				
Prestations de service autorisées hors audit légal ayant nécessité une approbation	23	1%	4	0%	69	4%	78	6%				
TOTAL DES HONORAIRES	3 115	100%	2 179	100%	1 917	100%	1 401	100%	274	100%	113	100%

06.

COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

6.1	Bilan et compte de résultat	446		
6.2	Annexe aux comptes annuels	448		
6.2.1	Événements significatifs relatifs à l'exercice	448	6.2.4	Adaptation à l'environnement économique et financier 453
6.2.2	Règles et méthodes comptables	448	6.2.5	Notes sur les comptes annuels 456
6.2.3	Événements postérieurs à la clôture	453	6.3	Tableau des filiales et des participations 477
			6.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 478

6.1 Bilan et compte de résultat

Bilan

/ ACTIF

En milliers d'euros	Notes	12/2024	12/2023
Caisse, Banques centrales et CCP	1	4 652 708	3 611 597
Effets publics et valeurs assimilées	2	4 980	
Créances sur les établissements de crédit	3	15 877 779	13 821 430
Opérations avec la clientèle	4	19 630 929	17 774 073
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	7 230 105	7 897 761
Actions et autres titres à revenu variable	6	113 420	110 989
Autres titres détenus à long terme	7	4 001	4 001
Participation et parts dans les entreprises liées	8	2 431 644	2 459 427
Crédit-bail et location avec option d'achat	9	3 269 867	2 944 032
Location simple	10	230 135	210 860
Immobilisations incorporelles	11	21 471	18 024
Immobilisations corporelles	12	6 363	6 130
Autres actifs	13	821 616	772 780
Comptes de régularisation	14	253 516	464 165
TOTAL ACTIF		54 548 534	50 095 269

/ PASSIF

En milliers d'euros	Notes	12/2024	12/2023
Dettes envers les établissements de crédit	15	6 441 961	6 571 475
Opérations avec la clientèle	16	26 018 700	24 318 815
Dettes représentées par un titre	17	15 300 136	13 340 543
Autres passifs	18	633 646	612 566
Comptes de régularisation	19	597 780	544 891
Provisions	20	167 150	158 425
Dettes subordonnées	21	1 628 879	869 378
Capitaux propres		3 760 282	3 679 176
Capital souscrit	22	100 000	100 000
Primes d'émission et de fusion	22	258 807	258 807
Réserves	22	319 614	319 614
Écart de réévaluation	22	76	76
Report à nouveau	22	2 400 680	2 227 938
Résultat de l'exercice	22	681 105	772 741
TOTAL PASSIF		54 548 534	50 095 269

Compte de résultat

En milliers d'euros	Notes	12/2024	12/2023
Intérêts et produits assimilés	29	2 770 335	2 219 294
Intérêts et charges assimilées	30	(2 099 753)	(1 755 610)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	31	915 810	825 487
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	31	(815 145)	(698 408)
Produits sur opérations de location simple	32	56 660	56 042
Charges sur opérations de location simple	32	(41 678)	(43 333)
Revenus des titres à revenu variable	33	435 593	490 917
Commissions (Produits)	34	71 057	67 808
Commissions (Charges)	34	(71 100)	(65 832)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	35	(13 944)	(9 394)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées	35	(140 502)	132 498
Autres produits d'exploitation	36	226 153	188 773
Autres charges d'exploitation	37	(31 636)	(36 219)
PRODUIT NET BANCAIRE		1 261 850	1 372 023
Charges générales d'exploitation	38	(340 279)	(340 334)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(3 112)	(2 012)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		918 459	1 029 677
Coût du risque	39	(89 268)	(70 347)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		829 191	959 330
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	40	(36 287)	(9 598)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		792 904	949 732
Impôts sur les bénéfices	41	(111 799)	(176 991)
RÉSULTAT NET		681 105	772 741

06.

Engagement hors-bilan

En milliers d'euros	Notes	12/2024	12/2023
Engagements donnés	25	13 491 253	9 637 885
Engagements de financement		5 984 064	1 526 784
Engagements de garantie		1 246 568	1 034 283
Autres engagements donnés		6 260 621	7 076 818
Engagements reçus	26	17 334 174	16 657 191
Engagements de financement		8 730 484	9 401 627
Engagements de garantie		8 603 690	7 255 564

6.2 Annexe aux comptes annuels

6.2.1 Événements significatifs relatifs à l'exercice

Nouvelles émissions de fonds communs de titrisation

Sur le marché de la titrisation, RCI Banque S.A. a placé pour environ 822 M€ de titres adossés à des prêts automobiles accordés par sa succursale allemande et pour environ 765 M€ de titres adossés à des crédits octroyés par sa société mère française.

La succursale italienne a par ailleurs mis en place au cours du second semestre 2024 sa première titrisation privée de prêts automobiles pour un montant de financement de 600 M€.

MeinAuto

Le 02 janvier 2024, RCI Banque S.A., par le biais de sa filiale Mobilize Lease&Co S.A.S., a acquis la totalité des titres des entités : MS Mobility Solutions GmbH, DFD Deutscher Fahrzeugdienst GmbH, Mobility Concept GmbH et sa filiale MeinAuto GmbH, pour une valeur totale de 248 M€. Ces quatre entités sont consolidées par intégration globale.

Cette acquisition, la première pour Mobilize Lease&Co S.A.S. depuis la création de cette filiale en novembre 2022, a permis d'accélérer la croissance et le développement des offres de location longue durée en Allemagne.

Le goodwill est estimé à 84 M€ pour une juste valeur des actifs acquis de 164 M€.

Acquisition de titres

En 2024, RCI Banque S.A. a participé aux augmentations de capital d'entités dont les principales sont les suivantes :

RCI Servicios Colombia pour 7,9 M€, Orfin Finasman Anonim Sirketi pour 8,2 M€ et Bipicar Mobility SL pour 22,5 M€ (Voir note 8 « Variations des parts dans les entreprises liées et autres participations »).

6.2.2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 (modifié par le règlement ANC n° 2020-10 du 22 décembre 2020) relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des comptes des entreprises du secteur bancaire. Ils intègrent les comptes des succursales à l'étranger.

La société RCI Banque S.A. compte 10 succursales implantées à l'étranger :

- en Allemagne, la succursale finance les ventes des réseaux Renault et Nissan ;
- en Italie, la succursale est dédiée au financement à la clientèle et aux réseaux des marques Renault et Nissan ;
- en Argentine, l'activité de la succursale concerne le financement aux réseaux ;
- au Portugal, la succursale réalise des financements à la clientèle et aux réseaux, ainsi que du leasing ;
- en Slovénie, la succursale finance les stocks de Véhicules Neufs et de Pièces Détachées des concessionnaires Renault du pays et propose une activité de Retail Credit et Leasing ;
- en Espagne, la succursale assure le financement à la clientèle et aux réseaux des marques Renault et Nissan ;
- en Suède, l'entité propose une offre de financements aux concessionnaires et aux clients finaux de Renault établis en Suède, au Danemark, en Finlande et en Norvège ;
- en Autriche, la succursale réalise des financements à la clientèle et aux réseaux ;
- en Irlande, la succursale réalise des financements aux réseaux ;
- en Pologne, la succursale réalise des financements à la clientèle et aux réseaux.

6.2.2.1 Évolution des principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a pas eu d'évolution significative en termes d'évaluation ou de présentation des comptes annuels au cours de l'année.

6.2.2.2 Créances sur la clientèle

Principe d'évaluation et de présentation des prêts et créances sur la clientèle

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau appartiennent à la catégorie des « prêts et créances émis par l'entreprise ». À ce titre, elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Le coût amorti des créances de financement des ventes comprend, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêts reçues du constructeur ou du réseau, les frais de dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Ces différents éléments, qui concourent au rendement de la créance, sont présentés en minoration ou majoration du montant de la créance. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions versées aux apporteurs d'affaires, ainsi que les bonifications reçues, frais de dossiers et autres charges ou produits étalables sont présentés au bilan, avec l'encours de crédit concerné (opérations avec la clientèle).

Au compte de résultat, ces mêmes éléments étalables sont présentés dans le produit net bancaire.

Identification du risque de crédit

RCI Banque S.A. utilise actuellement différents systèmes de notation interne :

- une notation groupe pour les emprunteurs « Réseau », utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, dépréciation) ;
- une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie ;
- pour les emprunteurs « Clientèle », différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des filiales et des types de financement concernés.

Toute créance présentant un risque avéré de non-recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- encours douteux : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Le classement en douteux d'une créance entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des encours sur le client concerné ;
- encours compromis : l'identification des encours compromis intervient lorsque la déchéance du terme (crédit) ou la résiliation du contrat (location) est prononcée en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme ou résiliation, elle intervient un an au plus tard après le classement en encours douteux.

Compte tenu de l'incidence de pratiques de gestion locales différenciées, la déchéance du terme ou la résiliation n'ont pas lieu au même âge dans les différents pays où s'exerce l'activité de RCI Banque S.A. Toutefois, on constate une certaine convergence des pratiques par grandes zones géographiques :

- Europe du Nord : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les trois à quatre mois qui suivent le premier impayé ;
- Europe du Sud : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les six à huit mois qui suivent le premier impayé ;
- Amérique du Sud : la déchéance du terme ou la résiliation intervient généralement dans les six à huit mois qui suivent le premier impayé.

Les indemnités de résiliation et intérêts de retard sur les créances douteuses et compromises sont comptabilisés et dépréciés intégralement jusqu'à leur encaissement.

Le retour d'un encours douteux vers l'encours sain intervient après une période probatoire de trois mois à compter de la date d'apurement des arriérés, période probatoire étendue à deux ans pour les encours restructurés.

Facteurs réducteurs de risque

RCI Banque S.A. pratique de manière limitée et localisée le recours à la cession des créances douteuses.

Dépréciation pour risque de crédit

Des dépréciations pour risque de crédit avéré sont constituées pour couvrir les risques de non-recouvrement des créances. Ces dépréciations sont déterminées sur base individuelle (selon le cas, de manière unitaire ou à partir d'une approche statistique des risques) ou sur base collective et classées au bilan en déduction des postes d'actif auxquels elles se rattachent.

Activité Clientèle

L'approche statistique sur base individuelle est appliquée à l'activité Clientèle. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement. Les créances « Clientèle » sont dépréciées par groupes de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation statistique sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de la durée écoulée suite au passage en douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de 12 mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées. Étant donné le caractère statistique de la méthode permettant de mesurer les flux de récupération prévisionnels, le calcul de la valeur recouvrable estimée est effectué non pas individuellement pour chaque créance, mais collectivement par génération de contrats.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux. Il s'agit d'incurred loss, le fait avéré étant constitué par un défaut de paiement inférieur à trois mois.

Dans le cas où l'approche statistique sur base individuelle n'est pas pertinente, les créances incidentées et douteuses font l'objet d'un suivi unitaire, la dépréciation est alors déterminée en fonction d'une classification des entreprises et des phases de recouvrement ou de procédures engagées.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Activité Réseau

Les dépréciations pour risques de crédit de l'activité réseau sont calculées selon trois types de créances : incidentée, douteuse et compromise, dont les faits générateurs et le principe de calcul sont décrits ci-après.

L'estimation des pertes à provisionner sur les créances incidentées se base exclusivement sur des méthodes statistiques. Le classement dans la catégorie des créances incidentées est toujours généré par des faits tels que : dégradation de la structure financière, perte de rentabilité, irrégularité de paiement, anomalie des contrôles de stock.

Les dépréciations pour créances douteuses sont déterminées de façon unitaire et individuelle en fonction des encours produits (véhicule neuf, véhicule d'occasion, pièces de rechange, cash...) et selon une classification des contreparties en état de pré-alerte ou en état d'alerte et après une dégradation continue et critique des indicateurs cités ci-dessus par les opérationnels de RCI Banque S.A.

Les encours non douteux et non incidentés qui sont ainsi classés sains ne font pas l'objet de dépréciations.

Règles de passage en pertes

Lorsqu'une créance présente un risque avéré depuis trois ans et qu'aucun élément ne permet d'envisager le recouvrement, le montant de la dépréciation est repris et l'encours brut est passé en pertes sur créances irrécouvrables.

Dépréciation des valeurs résiduelles

RCI Banque S.A. assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement.

La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée/kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, une dépréciation est constituée en comparant :

- la valeur économique du contrat : à savoir, la somme des flux futurs contractuels et de la valeur résiduelle réestimés aux conditions de marché à la date d'évaluation et actualisés au taux du contrat ;
- la valeur comptable inscrite au bilan au moment de la valorisation.

La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

La dépréciation est calculée sans compensation avec les profits éventuels.

6.2.2.3 Opérations de crédit-bail et de location financière

Les immobilisations faisant l'objet de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat ou de location longue durée figurent à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition, diminué des amortissements pratiqués. Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des frais accessoires d'acquisition inclus dans le montant du refinancement accordé et servant de base à la détermination des loyers.

Les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la durée normale d'utilisation des biens concernés.

Conformément au règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions versées aux apporteurs d'affaires sont étalées sur la durée de vie effective du contrat selon une méthode actuarielle ou linéaire. Les commissions versées aux apporteurs d'affaires, ainsi que les bonifications reçues, frais

de dossiers et autres charges ou produits étalables sont présentés au bilan, avec le compte rattaché de l'actif immobilisé concerné (opérations de crédit-bail et assimilées).

Au compte de résultat, ces mêmes éléments étalables sont présentés dans le produit net bancaire.

6.2.2.4 Opérations de location simple

Les immobilisations faisant l'objet de contrats de location simple, figurent à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition, diminué des amortissements pratiqués. Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des frais accessoires d'acquisition inclus dans le montant du refinancement accordé et servant de base à la détermination des loyers.

Les amortissements sont déterminés en fonction de la durée normale d'utilisation des biens concernés.

Les locations de batteries de véhicules électriques sont classées en location simple. Les durées de vie des batteries ont été fixées de 8 à 10 ans en fonction du type de véhicules électriques.

6.2.2.5 Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle.

On considère comme « Parts dans les entreprises liées » les titres des entreprises susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable. Les autres titres relevant de cette catégorie mais qui ne sont pas susceptibles d'être inclus par intégration globale dans ce même ensemble sont classés en « Titres de participation ».

Autres titres détenus à long terme

Relèvent de cette catégorie les investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Principe d'évaluation et de dépréciation

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur réévaluée au 31 décembre 1976 (réévaluation légale).

Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur d'utilité est inférieure à ce coût d'acquisition. Celle-ci est généralement déterminée en fonction de la quote-part d'actif net détenue, calculée selon les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

Les dividendes correspondants sont comptabilisés dans l'année de leur mise en paiement.

6.2.2.6 Effets publics et valeurs assimilées, Obligations, actions et titres à revenu fixe ou variable

Ces postes regroupent, conformément à la réglementation bancaire française, les valeurs mobilières, les instruments du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables.

Ces instruments s'inscrivent dans une activité de marché, RCI Banque S.A. n'ayant pas vocation à faire de l'intermédiation.

Les titres sont classés en trois catégories :

Titres de transaction

Ce sont des titres destinés à être cédés à brève échéance. L'évaluation de ce portefeuille se fait à la valeur de marché coupons courus inclus et les différences d'évaluation sont comptabilisées au compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement regroupent les titres acquis dans l'intention de les détenir pour une période supérieure à six mois.

Ces titres sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition, hors intérêts courus pour les obligations. Pour les titres à revenu fixe, les différences positives ou négatives apparaissant entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement (décote ou prime) font l'objet d'un étalement sur la durée de vie restante des titres. Cet étalement est porté au compte de résultat.

Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur de marché d'une ligne de titres à la date de clôture est inférieure au coût d'acquisition ou à la valeur comptable corrigée de l'étalement des décotes et primes.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement comprennent exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver de façon durable, en principe jusqu'à leur échéance.

Ces titres sont soit couverts par des instruments de taux d'intérêt pour les protéger de façon durable contre le risque de taux, soit adossés à des financements long terme permettant leur conservation effective jusqu'à l'échéance.

Les décotes ou primes sont étalées sur la durée de vie restante des titres.

Les dépréciations ne sont constituées que lorsqu'il existe une forte probabilité de défaillance de l'émetteur des titres. Les moins-values latentes sont uniquement comptabilisées s'il existe une forte probabilité que RCI Banque S.A. conserve ces titres jusqu'à l'échéance.

6.2.2.7 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

- constructions 15 à 40 ans ;
- autres immobilisations corporelles quatre à huit ans ;
- logiciels informatiques acquis un à trois ans.

6.2.2.8 Emprunts

Primes et frais d'émission de titres ou d'obligations

Les primes et frais d'émission sont amortis sur la durée de vie des emprunts et figurent dans les comptes de régularisation.

Opérations complexes

Les opérations structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont généralement adossées à des ressources sous forme de dépôts ou émissions de titres et comprennent des swaps comportant une ou plusieurs clauses optionnelles particulières.

Dans le cadre de ces montages, les risques de marché (taux, change) sont strictement neutralisés.

Les résultats de ces opérations sont inscrits au compte de résultat au prorata temporis.

6.2.2.9 Provisions

Engagements de retraite et assimilés

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte un ajustement de la provision.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation diminuée de la rentabilité attendue des actifs du régime, et de l'étalement du coût des services passés, est entièrement constatée dans les charges de personnel.

Provisions risques pays

Les provisions pour risques pays portent sur les créances consenties à certaines filiales et les titres d'investissement détenus par le siège sur ces filiales, et permettent de déduire du résultat fiscal un pourcentage de ces encours. Le pourcentage appliqué ainsi que les pays sur lesquels se calcule la provision sont listés dans la lettre de la Direction de la Législation Fiscale du 24 juillet 2004.

Les filiales sur lesquelles RCI Banque S.A. calcule cette provision sont situées dans des pays :

- de catégorie I avec déduction fiscale de 5% : Slovénie, Hongrie, Corée, République tchèque et Pologne ;
- de catégorie II avec déduction fiscale de 10% : Maroc, Roumanie, Slovaquie, Inde et Croatie ;
- de catégorie III avec déduction fiscale de 30% : Argentine et Brésil.

6.2.2.10 Conversion des éléments en devises

Conversion des comptes des succursales étrangères

Les succursales à l'étranger sont gérées comme des établissements autonomes. Par conséquent, il a été estimé plus pertinent de traduire les comptes des succursales à l'étranger comme ceux des filiales, à savoir :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice, ce dernier est utilisé comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes sauf cas de fluctuation significative ;
- les écarts de conversion de le hors-bilan sont inclus dans les comptes de régularisation, en compte d'ajustement devises.

Opérations en devises

Lors de l'arrêté des comptes, les soldes monétaires exprimés en devises sont convertis au taux de clôture. Les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Les écarts résultant de la conversion des titres de participations et de filiales libellés en devises et financés en euros sont inscrits dans des comptes d'écart de conversion ; ceux-ci sont regroupés dans les postes de bilan avec les comptes de titres auxquels ils se rapportent.

Les pertes de change ne sont provisionnées que si une cession ou un remboursement des titres est prévu au cours de l'exercice suivant. De même cet écart de change n'est passé au compte de résultat qu'en cas de cession ou remboursement pour la partie des montants afférente aux titres cédés ou remboursés.

6.2.2.11 Instruments financiers de change et de taux

Les opérations sur instruments financiers à terme non dénouées figurent dans les engagements hors bilan.

Ces instruments s'inscrivent dans une activité de marché, RCI Banque S.A. n'ayant pas vocation à faire de l'intermédiation.

Instruments financiers de taux d'intérêt négociés sur les marchés de gré à gré

Il s'agit principalement d'opérations d'échange de taux d'intérêt dans le cadre d'une gestion du risque global de taux. Les charges et produits relatifs à ces opérations d'échange de taux d'intérêt sont inscrits au compte de résultat au prorata temporis. Par ailleurs, les résultats dégagés sur les autres instruments financiers à terme de taux d'intérêt, tels que les Forward Rate Agreements (FRA), les caps, les floors et les collars, sont inscrits au compte de résultat de manière échelonnée sur la durée de vie des éléments couverts.

Lorsque le groupe est amené à prendre des positions isolées, les instruments concernés, traités sur des marchés de gré à gré sont valorisés selon la méthode suivante : les flux futurs certains sont actualisés sur une courbe de taux zéro coupon de la classe d'instruments correspondants. Les cotations de courbes de taux et de change sont extraites quotidiennement et automatiquement. Seules les moins-values relatives à des ensembles homogènes de contrats sont provisionnées.

Instruments de change

Les instruments de change ont essentiellement pour but de couvrir le risque de change. Le résultat relatif à ces opérations est pris en compte de manière symétrique sur la durée de vie des éléments couverts.

6.2.2.12 Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

L'exposition relative au risque de contrepartie est suivie selon deux méthodes.

Le suivi individualisé du risque de contrepartie est fondé sur une méthode forfaitaire interne. Il tient compte, en outre, du risque de livraison et s'appuie sur une méthode de notation interne (déterminée conjointement avec l'actionnaire Renault) qui permet de lier la limite attribuée à chaque contrepartie à une note tenant compte de plusieurs facteurs de risque pondérés : niveau des fonds propres, ratio de solvabilité financière, notations long terme et court terme par les agences de rating, appréciation qualitative de la contrepartie.

La méthode forfaitaire est également employée pour mesurer le risque global de contrepartie encouru sur l'ensemble des produits dérivés contractés par RCI Banque S.A. Elle est fondée sur des coefficients de pondération.

Ces coefficients de pondération sont liés au type d'instruments (3% par an pour les opérations libellées en une seule devise, et 12% par an sur les deux premières années de la durée de vie initiale puis 4% sur les années suivantes pour les opérations engageant deux devises) et à la durée de l'opération. Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie.

Un suivi global en méthode « mark to market positif + add-on » est également réalisé.

Il est fondé sur la méthode réglementaire dite des grands risques. Pour les dépôts et excédents de trésorerie en compte courant, l'exposition est comptabilisée sur la base du montant nominal. Pour les produits dérivés (taux et change), celle-ci est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains potentiels, augmentée d'un « add-on » représentant le risque potentiel futur. Ce risque potentiel futur est déterminé par la réglementation bancaire française (Arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement article 267-3) comme suit :

Durée résiduelle	Contrats sur taux d'intérêt (en % du nominal)	Contrats sur taux de change (en % du nominal)
≤ 1 an	0 %	1,00 %
1 an < durée ≤ 5 ans	0,50 %	5,00 %
> 5 ans	1,50 %	7,50 %

6.2.2.13 Secteurs Opérationnels

RCI Banque S.A. a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et de services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan, Dacia, Renault Samsung Motors et Mitsubishi.

Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en termes de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. L'organisation du groupe a été aménagée pour être en parfaite cohérence avec ces deux clientèles, pour renforcer son rôle de pilotage et de support, ainsi que pour accroître l'intégration avec Renault et Nissan, notamment dans les aspects marketing et commerciaux.

La répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité exécutif groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel ».

- L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires des groupes Renault, Nissan et Mitsubishi.
- L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau.
- Les activités de refinancement et de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

6.2.2.14 Implantation par zones géographiques

Une ventilation par zone géographique d'implantation est présentée dans les notes annexes pour les postes du Bilan et du Compte de Résultat jugés les plus pertinents (conformément à l'article 1124-51 du règlement de l'ANC 2014-07).

6.2.2.15 Entreprises liées

Lorsque le montant est significatif, la part des opérations entre la société et les entreprises liées est présentée dans les notes annexes au Bilan et au Compte de Résultat. La grande majorité des entreprises liées est constituée des filiales de RCI Banque S.A. Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

6.2.2.16 Consolidation

RCI Banque S.A. appartient au groupe Mobilize Financial Services. Le groupe établit depuis 2005 ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation de ses états financiers, conformément à l'option prévue en France pour les groupes publiant des comptes consolidés.

RCI Banque S.A., société mère du groupe, est une société anonyme à Conseil d'administration, au capital de 100 000 000 euros entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° SIREN 306 523 358.

Le siège social de RCI Banque S.A. est situé au 15, rue d'Uzès, 75002 Paris.

RCI Banque S.A. a pour principale activité le financement des marques des groupes Renault, Nissan et Mitsubishi.

Les états financiers consolidés du groupe au 31 décembre portent sur la société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

La société RCI Banque S.A. est consolidée par intégration globale dans le groupe Mobilize Financial Services qui est lui-même consolidé par intégration globale dans les comptes du groupe Renault.

6.2.3 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à constater.

6.2.4 Adaptation à l'environnement économique et financier

Dans un environnement économique contrasté, RCI Banque S.A. maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

6.2.4.1 Liquidité

RCI Banque S.A. porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. L'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 et désormais présente dans six pays différents (France, Allemagne, Autriche, Royaume-Uni, Espagne et Pays-Bas) s'inscrit dans cette stratégie de diversification. Elle a permis de créer une ressource alternative et constitue aujourd'hui la principale source de financement du groupe. Elle vient également renforcer le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR).

Sur le marché obligataire, RCI Banque S.A. se finance sur des maturités allant de trois à huit ans en euro et émet régulièrement des green bonds depuis 2022. De plus, depuis 2019, RCI Banque S.A. est présent sur le marché de la dette obligataire subordonnée. Cette diversification des offres permet de toucher divers types d'investisseurs. Par ailleurs le groupe accède aux marchés obligataires dans des devises multiples que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner son développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque S.A. prend en compte les recommandations de l'EBA relatives à l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) et repose sur les éléments suivants :

- **appétit pour le risque** : cet élément est défini par le Comité des risques du Conseil d'administration ;
- **refinancement** : le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement ;
- **réserve de liquidité** : l'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de lignes bancaires confirmées non tirées, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE ou de la Banque d'Angleterre, d'actifs hautement liquides (HQLA) et d'actifs financiers. Elle est revue chaque mois par le Comité financier ;
- **prix de transfert** : le refinancement des entités européennes du groupe est principalement assuré par la Trésorerie groupe qui centralise la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le Comité financier et sont utilisés par les filiales commerciales pour la construction de leur tarification ;
- **scénarios de stress** : le Comité financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressés sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers ;
- **plan d'urgence** : un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

6.2.4.2 Risque de crédit

La qualité de portefeuille crédit (mesurée par le taux de prêts non performants) s'est maintenue à 2,5 % des encours clientèles (hors Réseau) en défaut en décembre 2024, en recul de 8 points de base par rapport à décembre 2023. Les encours en défaut suivent la croissance de l'encours total depuis décembre 2023.

En matière de politique d'octroi de crédit, la mise en œuvre et le renforcement des procédures d'acceptation des particuliers et des entreprises s'est poursuivie. De nouvelles règles ont été notamment publiées au 1^{er} semestre 2024 pour encadrer les expositions maximales et les schémas délégataires pour les financements de location opérationnelle.

RCI Banque S.A. conserve l'objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et ses cibles de profitabilité.

6.2.4.3 Rentabilité

RCI Banque S.A. revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité.

6.2.4.4 Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des Comités financiers mensuels.

Les Comités de gestion pays suivent également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

6.2.4.5 Exposition au risque de crédit non commercial

Le risque de contrepartie financière résulte du placement des excédents de trésorerie, investis sous forme de dépôts bancaires à court terme auprès d'établissements bancaires de premier ordre, d'investissements dans des fonds monétaires, ou d'achats d'obligations (émises par des états, émetteurs supranationaux, agences gouvernementales ou des entreprises) dont la durée moyenne était inférieure à un an au 31 décembre 2024.

Tous ces investissements sont réalisés auprès de contreparties de qualité de crédit supérieure préalablement autorisés par le Comité financier. RCI Banque S.A. porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours Liquidity Coverage Ratio (LCR), RCI Banque S.A. investit dans des actifs liquides tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états ou supranationaux. La durée moyenne du portefeuille de titres était inférieure à un an.

En outre, RCI Banque S.A. a également investi dans un fonds dont les actifs sont constitués de titres de créances émises par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de deux ans.

Par ailleurs, les opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés peuvent exposer l'entreprise à un risque de contrepartie. En Europe, où le groupe est soumis à la réglementation EMIR, les dérivés font l'objet de techniques de mitigation du risque de contrepartie par échange de collatéral en bilatéral ou enregistrement en chambre de compensation. En dehors d'Europe, le groupe est attentif à la qualité de crédit des contreparties bancaires avec lesquelles il traite des dérivés.

6.2.4.6 Environnement macroéconomique

Aux États Unis, le maintien de taux directeurs élevés a permis de faire baisser l'inflation. Après avoir atteint un point haut à 3,5 % fin mars 2024, l'inflation est passée de 3,4 % à fin 2023 à 2,7 % fin novembre 2024. La croissance économique est restée dynamique en 2024, avec une moyenne de 2,6 % contre 3,2 % en 2023. Le marché de l'emploi est resté fort, montrant cependant des signes de ralentissement. En effet, les créations d'emplois ont diminué et le taux de chômage a augmenté depuis mars 2024, atteignant 4,2 % en novembre. Ainsi, la Fed a entamé un assouplissement de sa politique monétaire. Après avoir maintenu les taux directeurs inchangés depuis juillet 2023, elle a réduit ses taux directeurs de 50 points de base en septembre, puis de 25 points de base en novembre et en décembre 2024. Le marché prévoit deux autres baisses en 2025 pour atteindre 3,9 %.

En Europe, le resserrement monétaire opéré par la BCE depuis 2022 a permis de faire baisser l'inflation de 2,9 % à fin 2023 à 2,4 % fin décembre 2024. La baisse des taux directeurs entamée en juin 2024 a ouvert une nouvelle phase de normalisation monétaire. La BCE a ainsi réduit ses taux directeurs à quatre reprises (100 pts de base au total) en 2024. Le marché anticipe quatre baisses supplémentaires en 2025 (100 pts de base) majoritairement au premier semestre, afin d'atteindre un niveau de 2 % en juin. L'objectif est d'atteindre ce niveau de taux jugé neutre, voire un niveau plus bas en cas de faible croissance dans les principaux pays européens (PIB du 3^e trimestre : 0,9 % annuel). L'institution n'a donné aucune indication sur ses prochaines décisions de politique monétaire et a réitéré la dépendance des décisions aux données économiques disponibles à chaque réunion.

Au Royaume uni, l'inflation a fortement diminué, passant de 4 % à fin 2023 à 1,7 % à fin septembre 2024 pour se stabiliser à 2,6 % en fin d'année. L'économie s'est légèrement redressée avec un PIB en croissance de 0,9 % à fin septembre, contre - 0,3 % à fin 2023. Le marché de l'emploi se normalise, avec un taux de chômage revenant à 4,3 %, proche des niveaux de fin 2023. La hausse des salaires a progressé significativement au premier semestre, puis a ralenti en atteignant un creux de 3,8 % fin août avant de remonter à 4,6 % fin octobre, contre 5,8 % fin 2023. Les élections générales de juillet 2024 ont marqué le retour au pouvoir du parti travailliste après 15 ans de gouvernement conservateur. La priorité du nouveau gouvernement est le retour de la croissance après une période prolongée d'instabilité économique. La Banque d'Angleterre (BOE) a abaissé son taux directeur à deux reprises de 25 points de base en juillet et novembre 2024. Le marché anticipe deux nouvelles baisses de 25 points de base en 2025, pour atteindre 4,1 % fin 2025.

Les marchés actions continuent d'afficher de bonnes performances malgré quelques périodes de retournement passagères. Les valeurs américaines et européennes profitent de la baisse de l'inflation et de la solidité des bénéfices des entreprises dans un environnement économique et géopolitique incertain. L'Eurostoxx 50 et le S&P 500 progressent de + 8,3 % et + 23,3 % depuis la fin de 2023. Après s'être écarté tout début 2024, l'indice IBOXX Corporate Bond Euro qui avait clôturé l'année 2023 à 91 points de base, s'est resserré jusqu'à début juillet, atteignant un point bas à 82 points de base. Depuis début octobre, il a commencé à s'écarter fortement pour atteindre 99 points de base à fin décembre.

6.2.4.7 Refinancement

Dans ce contexte, RCI Banque S.A. a émis l'équivalent de 5,1 Md€ sur le marché obligataire en 2024. RCI Banque S.A. a émis six émissions publiques senior en Euro respectivement de deux ans et un jour (400 M€), 3,5 ans (800 M€), quatre ans (600 M€ Green bond), cinq ans (600 M€ augmenté à 700 M€ en octobre), six ans (800 M€) et sept ans (700 M€) et une émission en CHF de cinq ans (120 M CHF). La filiale Polonaise a par ailleurs émis deux émissions à trois ans pour un total de 850 M PLN. RCI Banque S.A. a également renforcé sa structure de capital en émettant une deuxième souche de dette subordonnée Tier 2 NC 10,25 NC 5,25 (750 M€).

Sur le marché de la titrisation, RCI Banque S.A. a lancé deux opérations publiques au cours de l'année 2024. Une transaction de 822 M€ adossée à des prêts automobiles accordés par sa succursale allemande a été placée au cours du premier semestre 2024. La deuxième transaction a été émise pour 765 M€ adossée à des crédits octroyés par sa filiale française. La succursale italienne a par ailleurs mis en place au cours du second semestre 2024 sa première titrisation privée de prêts automobiles pour un montant de financement de 600 M€. Les titrisations privées de prêts automobiles au Royaume-Uni, de leasing en Allemagne et de composante valeur résiduelle des contrats de LOA en France ont vu leur période revolving étendue pour deux années supplémentaires. Le montant des deux premières opérations a été légèrement augmenté pour atteindre 700 M€ au Royaume-Uni et 450 M€ en Allemagne.

L'activité de collecte d'épargne s'est montrée dynamique et compétitive en termes de coût de la ressource collectée. Les encours d'épargne collectée ont progressé de 2,3 Md€ depuis le début d'année pour s'établir à 30,5 Md€.

Par ailleurs, RCI Banque S.A. a renforcé son système de surveillance du risque de liquidité en introduisant de multiples scénarios de crise de liquidité dont la gravité et la vitesse de propagation varient. Ces scénarios comprennent des hypothèses de stress sur le financement du marché et des sorties massives de dépôts. La banque a défini un horizon de continuité des activités pour chaque scénario et effectue régulièrement des tests de résistance pour évaluer sa résilience. Au mois de décembre 2024, la réserve de liquidité (périmètre européen) s'élevait à 14,8 Md€, permettant de répondre à l'appétit pour le risque interne de continuité d'activité dans chaque scénario de stress de liquidité.

Cette réserve se décompose en 4,4 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 4,6 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire des Banques Centrales, 5,6 Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA) et 0,2 Md€ d'actifs financiers.

6.2.5 Notes sur les comptes annuels

NOTE 1	Caisse, Banque centrale et CCP	457	NOTE 21	Dettes subordonnées	466
NOTE 2	Effets publics et valeurs assimilées	457	NOTE 22	Capitaux propres	466
NOTE 3	Créances sur les établissements de crédit	457	NOTE 23	Ventilation des actifs et des passifs par durées restants à courir	467
NOTE 4	Opérations avec la clientèle	458	NOTE 24	Ventilation des actifs et des passifs par zones géographiques d'implantation	468
NOTE 5	Obligations et autres titres à revenu fixe	459	NOTE 25	Engagements donnés	469
NOTE 6	Actions et autres titres à revenu variable	460	NOTE 26	Engagements reçus	469
NOTE 7	Autres titres détenus à long terme	460	NOTE 27	Instruments financiers à terme et change au comptant	470
NOTE 8	Participation et parts dans les entreprises liées	461	NOTE 28	Actifs et passifs en devises	471
NOTE 9	Crédit-bail et location avec option d'achat	461	NOTE 29	Intérêts et produits assimilés	471
NOTE 10	Location simple	462	NOTE 30	Intérêts et charges assimilées	471
NOTE 11	Immobilisations incorporelles	462	NOTE 31	Produits nets sur opérations de crédit-bail et assimilées	471
NOTE 12	Immobilisations corporelles	462	NOTE 32	Opérations de location simple	472
NOTE 13	Autres actifs	463	NOTE 33	Revenus des titres à revenu variable	472
NOTE 14	Comptes de régulation	463	NOTE 34	Commissions	472
NOTE 15	Dettes envers les établissements de crédit	463	NOTE 35	Gains ou pertes sur portefeuilles de négociation ou de placement	473
NOTE 16	Opérations avec la clientèle	464	NOTE 36	Autres produits d'exploitation	473
NOTE 17	Dettes représentées par un titre	464	NOTE 37	Autres charges d'exploitation	473
NOTE 18	Autres passifs	464	NOTE 38	Charges générales d'exploitation	474
NOTE 19	Comptes de régulation	465	NOTE 39	Coût du risque par catégorie de clientèle	475
NOTE 20	Provisions	465	NOTE 40	Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	475
	20.1 Provisions pour engagements de retraite et assimilés	465	NOTE 41	Impôts sur les bénéfices	475
	20.2 Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie	466	NOTE 42	Résultat par secteurs d'activité	476

NOTE 1 Caisse, Banque centrale et CCP

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
Caisse	12	14
Banques centrales et CCP	4 652 329	3 610 456
Créances rattachées	367	1 127
TOTAL DES CAISSES, BANQUES CENTRALES ET CCP	4 652 708	3 611 597

NOTE 2 Effets publics et valeurs assimilées

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
Titres à revenu fixe	4 980	
TOTAL DES EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	4 980	

Les titres à revenu fixe sont constitués de Bons du Trésor argentin acquis en 2024 par la succursale de RCI Banques S.A. en Argentine.

NOTE 3 Créances sur les établissements de crédit

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
CRÉANCES À VUE SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	419 560	491 192
Comptes ordinaires débiteurs	345 497	437 196
Prêts au jour le jour	72 461	53 520
Créances rattachées	1 602	476
CRÉANCES À TERME SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	15 458 219	13 330 238
Prêts participatifs ou subordonnés	325 038	115 068
Comptes et prêts à terme	14 894 365	13 047 947
Créances rattachées	238 816	167 223
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT^(*)	15 877 779	13 821 430
(*) Dont entreprises liées	15 706 319	13 612 531

Les entreprises liées correspondent essentiellement aux opérations de refinancement des filiales.

Les créances vis-à-vis des établissements de crédit ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne.

NOTE 4 Opérations avec la clientèle

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
CRÉDITS NON DOUTEUX À LA CLIENTÈLE	12 452 867	11 581 507
Encours de crédit affecté non titrisé	7 979 871	7 586 581
Encours sur financement réseaux	4 490 992	4 012 643
Créances rattachées sur contrats non douteux	13 045	11 466
Dépréciation des créances impayées	(31 041)	(29 183)
CRÉDITS DOUTEUX À LA CLIENTÈLE	67 927	66 253
Créances rattachées sur contrats douteux	1 749	1 192
Créances sur contrats douteux	95 943	94 577
Dépréciation des contrats douteux	(44 526)	(41 197)
Créances sur contrats douteux compromis	82 581	91 920
Dépréciation des contrats douteux compromis	(67 820)	(80 239)
CONCOURS DIVERS	6 378 486	5 383 363
Créances commerciales	350 418	141 467
Prêts à la clientèle financière	177 279	194 936
Autres concours à la clientèle	5 394 460	4 935 065
Prêts participatifs ou subordonnés sur la clientèle non financière	186 187	14 000
Valeurs non imputées	163 017	9 152
Créances rattachées sur concours divers	106 223	88 326
Créances douteuses sur concours divers	902	417
COMPTES ORDINAIRES	595 840	532 031
Comptes ordinaires sains	595 135	484 587
Créances rattachées sur comptes ordinaires non douteux	700	47 444
Comptes ordinaires douteux	6	
Dépréciation des comptes ordinaires	(1)	
ÉTALEMENTS	135 809	210 919
Étalement des bonifications reçues	(230 784)	(182 585)
Étalement des frais de dossier reçus	(91 016)	(80 151)
Étalement des commissions versées	383 446	379 320
Étalement des autres charges versées	74 163	94 335
TOTAL NET DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE^(*)	19 630 929	17 774 073
(*) Dont entreprises liées	5 725 762	5 207 348

Ventilation par secteurs d'activité (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
FINANCEMENT CLIENTÈLE	8 175 304	7 849 333
Valeur brute des encours	8 294 172	7 973 915
• dont Contrats non douteux	8 129 341	7 809 359
• dont Contrats douteux	86 064	75 524
• dont Contrats douteux compromis	78 767	89 032
Dépréciation des encours	(118 868)	(124 582)
• dont Contrats non douteux	(14 249)	(13 108)
• dont Contrats douteux	(39 872)	(34 053)
• dont Contrats douteux compromis	(64 747)	(77 421)
FINANCEMENT RÉSEAUX	4 481 299	4 009 347
Valeur brute des encours	4 505 818	4 035 384
• dont Contrats non douteux	4 490 376	4 012 251
• dont Contrats douteux	11 628	20 245
• dont Contrats douteux compromis	3 814	2 888
Dépréciation des encours	(24 519)	(26 037)
• dont Contrats non douteux	(16 792)	(16 074)
• dont Contrats douteux	(4 654)	(7 145)
• dont Contrats douteux compromis	(3 073)	(2 818)
AUTRES ACTIVITÉS	6 974 326	5 915 393
Valeur brute des encours	6 974 327	5 915 393
• dont Contrats non douteux	6 974 321	5 915 393
• dont Contrats douteux	6	
• dont Contrats douteux compromis		
Dépréciation des encours	(1)	
• dont Contrats non douteux		(1)
• dont Contrats douteux	(1)	1
• dont Contrats douteux compromis		
TOTAL NET DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	19 630 929	17 774 073

06.

NOTE 5 Obligations et autres titres à revenu fixe

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
TITRES DE PLACEMENT	7 230 105	7 897 761
Titres à revenu fixe	7 325 471	7 866 487
Créances rattachées sur titres de placement à revenu fixe	49 044	35 182
Dépréciation des titres à revenu fixe	(144 410)	(3 908)
TOTAL DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE^(*)	7 230 105	7 897 761
(*) Dont entreprises liées		1
(*) Dont titres cotés	6 344 072	7 073 362

La valeur de marché des titres de placement à revenu fixe est de 7 239,60 M€ à fin décembre 2024 contre 7 972,03 M€ à fin décembre 2023.

La plus-value latente s'élève à 72,67 M€ en 2024 (après prise en compte de la décote) contre une plus-value latente de 108,52 M€ en 2023.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont émis avec tous types d'émetteurs.

Détail des titres de placement acquis dans le cadre d'opérations de titrisation

Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	Succursale Italienne	Succursale Allemande	Succursale Allemande	Succursale Allemande	Succursale Allemande	Succursale Allemande	Succursale Allemande	Succursale Espagnole
Date de début	Mai-12	Juillet-13	Octobre -20	Octobre -20	Octobre -23	Juillet-15	Mars-14	Juillet-17	Octobre-21	Avril-24	Octobre-21	Mars-23	Novembre -22
Véhicule d'émission	Cars Alliance Auto Loans France FCT Master	FCT Cars Alliance DFP France	Cars Alliance Auto Leases France Master	Cars Alliance Auto Leases France V2020-1	Cars Alliance Auto Leases France V 2023-1	Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 S.r.l.	Cars Alliance Auto Loans Germany Master	Cars Alliance DFP Germany 2017	Cars Alliance Auto Loans Germany V2021-1	Cars Alliance Auto Loans Germany V 2024-1	Cars Alliance Auto Loans Germany V2021-1	Cars Alliance Auto Loans Germany V 2023-1	Cars Alliance Auto Loans Spain 2022
Nature des créances cédées	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	LOA automobiles à la clientèle (Loyers)	Crédits automobiles à la clientèle	LOA automobiles (Loyer)	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle
Montant (en k€) des titres souscrits au 31/12/2024	Class A Notation AAA 162 000	Class A Notation AA 1 000 000	Class A Notation AAA 953 900	Class A Notation AAA 9 419	Class A Notation AAA 90 041	Class A Notation AA 1 834 800	Class A Notation AAA 549 600	Class A Notation AAA 540 000		Class A Notation AAA 74 912		Class A Notation AA 1 120 000	
				Class B Notation AA 9 400			Class B Non notées 40 900		Class B Notation A 24 300				
Montant (en k€) des titres souscrits au 31/12/2024						Class J Non notées 295 600			Class C Non notées 48 700				
									Class C Non notées 38 710		Class C Non notées 37 840	Class B Non notées 107 700	

NOTE 6 Actions et autres titres à revenu variable

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
Titres à revenu variable	113 420	110 989
TOTAL DES ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE(*)	113 420	110 989
(*) Dont titres cotés	70 352	70 352

La valeur de marché des titres de placement à revenu variable est de 116,64 M€ à fin 2024 contre 112,07 M€ à fin 2023.

La plus-value latente s'élève à 3,2 M€ en 2024 (après prise en compte de la décote) contre une plus-value latente de 1,1 M€ en 2023.

NOTE 7 Autres titres détenus à long terme

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
VALEURS BRUTES DES TITRES	4 212	4 212
Autres titres détenus à long terme	4 212	4 212
DÉPRÉCIATION DES TITRES	(211)	(211)
Dépréciation des autres titres détenus à long terme	(211)	(211)
TOTAL DES PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME(*)	4 001	4 001

(*) Dont titres cotés.

NOTE 8 Participation et parts dans les entreprises liées

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
Parts dans les entreprises liées	2 585 320	2 570 051
Titres de participation	47 497	23 271
Dépréciation des titres de participation	(40 350)	(11 300)
Dépréciation des parts dans les entreprises liées	(160 823)	(122 595)
TOTAL DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES^(*)	2 431 644	2 459 427

(*) Dont titres cotés.

Variation des parts dans les entreprises liées et autres participations

Variation de la période (en milliers d'euros)	Base	Dépréciation
SOLDE À L'OUVERTURE	2 593 322	(133 895)
Kadensis		(237)
Trader Mobility Holding GmbH		(2 891)
Mobilize Pay	800	(800)
Mobilize Insurance		(24 000)
Renault Crédit Zrt		(200)
RCI Servicios Colombia	7 990	(4 700)
SL RCI Financial Services		(900)
SL Renault Leasing CZ		(4 250)
Orfin Finasman Anonim Sirketi	8 207	
RCI Colombia SA Comp.de financ		(6 300)
Bipicar Mobility SL	22 500	(23 000)
Autres mouvements	(2)	
SOLDE À LA CLÔTURE	2 632 817	(201 173)

NOTE 9 Crédit-bail et location avec option d'achat

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
Immobilisations brutes	4 959 534	4 517 411
Amortissements	(1 613 894)	(1 527 666)
Loyers échus	22 805	17 259
Dépréciation des créances impayées	(2 478)	(2 738)
Créances rattachées	1 208	457
Loyers douteux	13 986	14 035
Dépréciation des loyers douteux	(5 889)	(7 782)
Loyers douteux compromis	8 187	5 591
Dépréciation des loyers douteux compromis	(6 390)	(4 616)
Étalement des bonifications reçues	(153 215)	(108 939)
Étalement des frais de dossier reçus	(11 149)	(10 701)
Étalement des commissions versées	48 112	45 074
Étalement des autres charges versées	9 050	6 647
TOTAL DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT^(*)	3 269 867	2 944 032
(*) Dont entreprises liées	(95 587)	(87 899)

Ces opérations sont toutes réalisées à partir de l'Union Européenne (hors France).

NOTE 10 Location simple

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
Immobilisations brutes	432 909	379 908
Amortissements	(187 750)	(167 458)
Loyers échus	577	654
Dépréciation des créances impayées et valeurs résiduelles	(2 309)	(2 467)
Loyers douteux	400	441
Dépréciation des loyers douteux	(370)	(323)
Étalement des bonifications reçues	(10 476)	(1)
Étalement des frais de dossier reçus	(2 921)	
Étalement des commissions versées	75	106
TOTAL DES OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE^(*)	230 135	210 860
(*) Dont entreprises liées	149 191	200 018

Ces opérations sont toutes réalisées à partir de l'Union Européenne (hors France).

NOTE 11 Immobilisations incorporelles

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 626	25 738
Concessions, brevet et droits similaires	30 014	25 126
Autres immobilisations incorporelles	612	612
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(9 155)	(7 714)
Amortissements sur concessions, brevet et droits similaires	(8 717)	(7 333)
Amortissements sur autres immobilisations incorporelles	(438)	(381)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 471	18 024

NOTE 12 Immobilisations corporelles

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 277	30 839
Constructions	923	357
Matériel de transport	3 483	2 936
Matériel et mobilier de bureau	5 275	5 353
Matériel et mobilier informatique	9 430	9 294
Autres immobilisations corporelles	13 166	12 899
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(25 914)	(24 709)
Amortissements sur constructions	(340)	(328)
Amortissements sur matériel de transport	(565)	(414)
Amortissements sur matériel et mobilier de bureau	(4 581)	(4 263)
Amortissements sur matériel et mobilier informatique	(8 799)	(8 583)
Amortissements sur autres immobilisations corporelles	(11 629)	(11 121)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES^(*)	6 363	6 130

(*) Dont entreprises liées

8

NOTE 13 Autres actifs

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
État	159 065	184 224
Créances sociales	252	141
Débiteurs divers	656 356	571 559
Créances rattachées sur débiteurs divers	5 943	16 856
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	821 616	772 780

La société RCI Banque S.A. a opté pour la possibilité de comptabiliser au bilan une partie de ses contributions versées annuellement au Fonds de résolution Unique, la partie complémentaire étant quant à elle, enregistrée au compte de résultat en impôts et taxes.

Ainsi les débiteurs divers comprennent à fin 2024 un montant cumulé de dépôt de garantie au titre du FRU de 16 115,93 k€ inchangé par rapport à fin 2023.

En contrepartie un engagement hors-bilan de paiement irrévocable d'un montant identique, est enregistré dans les engagements de financement (Note 25).

NOTE 14 Comptes de régulation

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
Charges à répartir sur frais et primes des dettes représentées par un titre	54 741	43 398
Charges constatées d'avance	18 603	19 503
Produits à recevoir sur swaps ou IFT	57 485	61 318
Autres produits à recevoir	36 046	128 806
Comptes d'ajustement devises		1
Valeurs à l'encaissement	86 641	211 139
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION	253 516	464 165

La contrepartie des produits et des charges résultant de la conversion des opérations de change au comptant et à terme enregistrées au hors bilan est inscrite au bilan en « Compte d'ajustement sur devises ». La conversion est faite en cours de clôture.

NOTE 15 Dettes envers les établissements de crédit

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
DETTES À VUE SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	265 481	93 964
Comptes ordinaires créditeurs	265 481	93 964
CRÉANCES À TERME SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	6 176 480	6 477 511
Comptes et emprunts à terme	6 170 388	6 422 753
Dettes rattachées	6 092	54 758
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT(*)	6 441 961	6 571 475
(*) Dont entreprises liées	4 338 987	4 441 051

Le solde du financement accordé par la Banque de France en contrepartie des créances et titres mobilisés est de 1 500,13 M€ à fin décembre 2024 contre 1 892,25 M€ à fin décembre 2023.

NOTE 16 Opérations avec la clientèle

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
DETTES À VUE SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	16 087 437	16 443 502
Comptes ordinaires créditeurs	421 291	845 701
Compte d'épargne sur livret	15 602 703	15 560 585
Acomptes et autres sommes dues	33 111	28 460
Dettes vis-à-vis de la clientèle financière	211	322
Dettes rattachées	30 121	8 434
DETTES À TERME SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	9 931 263	7 875 313
Comptes ordinaires créditeurs à terme	9 825 257	7 869 373
Dettes vis-à-vis de la clientèle financière	99 415	
Dettes rattachées	6 591	5 940
TOTAL DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE^(*)	26 018 700	24 318 815
(*) Dont entreprises liées	1 258 508	1 343 837

NOTE 17 Dettes représentées par un titre

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	15 091 793	13 179 647
Emprunts obligataires	14 156 864	12 150 756
Titres de créances négociables	934 929	1 028 891
DETTES RATTACHÉES SUR DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	208 343	160 896
Emprunts obligataires	208 343	160 896
TOTAL DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	15 300 136	13 340 543

NOTE 18 Autres passifs

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
État	77 963	68 948
Dettes sociales	16 162	11 189
Créditeurs divers	346 599	329 396
Dettes rattachées sur créditeurs divers	181 600	186 208
Dépôts de garantie reçus sur opérations de crédit-bail et as.	11 322	16 825
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	633 646	612 566

NOTE 19 Comptes de régulation

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
Produits à répartir sur primes d'émission des emprunts	8 700	9 588
Produits constatés d'avance sur opérations de crédit-bail et as.	65 932	59 013
Produits constatés d'avance sur opérations avec la clientèle	252 623	235 954
Autres produits constatés d'avance	5 594	4 966
Comptes d'ajustement devises	1 898	31 822
Charges à payer sur swaps ou IFT	150 801	101 067
Autres comptes de régularisation passif	112 232	102 481
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION	597 780	544 891

NOTE 20 Provisions

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2023	Dotations	Reprises		Autres ^(*) variations	12/2024
			Utilisées	Non utilisées		
DÉPRÉCIATION DES OPÉRATIONS BANCAIRES	113 609	19 827	(1 000)	(8 864)		123 572
Litiges avec des clients	2 368	209	(1 000)	(529)		1 048
Risques pays	111 241	19 618		(8 335)		122 524
DÉPRÉCIATION DES OPÉRATIONS NON BANCAIRES	44 816	11 530	(9 820)	(2 949)	1	43 578
Engagements de retraite	1 596	125		(35)		1 686
Risques filiales	117					117
Plans sociaux et de restructuration	6 716	1 789	(3 255)	(1 189)		4 061
Autres risques et charges	36 387	9 616	(6 565)	(1 725)	1	37 714
TOTAL DES PROVISIONS	158 425	31 357	(10 820)	(11 813)	1	167 150

(*) Autres variations = reclassements et effet des variations de change.

Aucun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, ne devrait entraîner des pertes significatives n'ayant pas été provisionnées.

20.1 Provisions pour engagements de retraite et assimilés

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	Valeur actuarielle des engagements	Valeur actuarielle des fonds investis	Engagements nets des fonds investis	Écarts actuariels	Provision au bilan
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022	2 040		2 040	(90)	1 950
Charge nette de l'exercice 2023	(123)		(123)		(123)
Prestations et contributions payées	(231)		(231)		(231)
Écarts actuariels	4		4	(4)	
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	1 690		1 690	(94)	1 596
Charge nette de l'exercice 2024	128		128		128
Prestations et contributions payées	(38)		(38)		(38)
Écarts actuariels	(14)		(14)	14	
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	1 766		1 766	(80)	1 686

Principales hypothèses actuarielles retenues	12/2024	12/2023
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Évolution des salaires	-	1,50 %
Taux d'actualisation financière	2,96 %	0,30 %
Taux de départ des salariés de l'entreprise	3,00 %	3,00 %

Les engagements de retraite ne concernent que la succursale italienne.

20.2 Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2023	Dotations	Reprises	Autres ^(*) variations	12/2024
DÉPRÉCIATIONS COMPTABILISÉES À L'ACTIF	306 559	334 209	(134 265)	115	506 618
Opérations avec la clientèle	168 545	42 693	(50 529)	115	160 824
Opérations sur titres	138 014	291 516	(83 736)		345 794
DÉPRÉCIATION DES OPÉRATIONS BANCAIRES	113 609	19 827	(9 864)		123 572
Litiges avec des clients	2 368	209	(1 529)		1 048
Risques pays	111 241	19 618	(8 335)		122 524
TOTAL	420 168	354 036	(144 129)	115	630 190

(*) Autres variations = reclassements et effet des variations de change.

NOTE 21 Dettes subordonnées

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
Titres subordonnés	1 600 000	850 000
Dettes rattachées sur titres subordonnés	28 879	19 378
TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES	1 628 879	869 378

NOTE 22 Capitaux propres

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2023	Affectation Résultat 2023	Variation 2024	12/2024
Capital souscrit	100 000	0	(0)	100 000
Primes d'émission et de fusion	258 807	0	(0)	258 807
Réserve légale	10 000	0	(0)	10 000
Autres réserves	309 614	0	(0)	309 614
Écart de réévaluation	76	0	(0)	76
Provisions réglementées et subventions d'investissement		0	(0)	
Report à nouveau	2 227 938	172 741	1	2 400 680
Résultat de l'exercice	772 741	(772 741)	681 105	681 105
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	3 679 176	(600 000)	681 106	3 760 282

Le capital de la société est constitué de 1 000 000 actions dont 999 994 détenues par la société Renault S.A.S.

Le résultat net par action ainsi que le résultat dilué par action s'établissent à 681,10 € au 31 décembre 2024 contre 772,74 € en 2023.

RCI Banque n'ayant émis aucun instrument dilutif de type obligations convertibles, le résultat dilué par action est identique au résultat par action.

Il correspond donc bien au résultat de l'année divisé par le nombre total d'actions.

Proposition d'affectation du résultat 2024 (en milliers d'euros)	
Report à nouveau après affectation du résultat 2023	2 400 680
Résultat de l'exercice	681 105
SOLDE DISPONIBLE	3 081 785
Distribution de dividendes	150 000
REPORT À NOUVEAU APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT	2 931 785

Au titre de l'exercice 2023, il y a eu une distribution de dividendes de 600 000 000 €, soit 600 € par action.

NOTE 23 Ventilation des actifs et des passifs par durées restants à courir

En milliers d'euros	Inférieur à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 12/2024
ACTIFS FINANCIERS	16 649 384	9 425 345	20 621 523	700 249	47 396 501
Caisse, Banques centrales et CCP	4 652 708				4 652 708
Effets publics et valeurs assimilées	4 980				4 980
Créances sur les établissements de crédit	4 965 069	2 813 101	7 774 571	325 038	15 877 779
Opérations avec la clientèle	5 701 602	6 170 899	7 383 217	375 211	19 630 929
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 325 025	441 345	5 463 735		7 230 105
PASSIFS FINANCIERS	21 702 724	6 501 197	17 485 753	3 700 002	49 389 676
Dettes envers les établissements de crédit	2 699 740	459 017	3 283 204		6 441 961
Opérations avec la clientèle	17 820 097	3 286 044	4 312 557	600 002	26 018 700
Dettes représentées par un titre	1 163 501	2 746 643	9 889 992	1 500 000	15 300 136
Dettes subordonnées	19 386	9 493		1 600 000	1 628 879

En milliers d'euros	Inférieur à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 12/2023
ACTIFS FINANCIERS	15 220 016	8 322 276	19 234 487	328 082	43 104 861
Caisse, Banques centrales et CCP	3 611 597				3 611 597
Créances sur les établissements de crédit	4 631 698	2 284 429	6 790 235	115 068	13 821 430
Opérations avec la clientèle	4 894 485	5 621 487	7 045 087	213 014	17 774 073
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 082 236	416 360	5 399 165		7 897 761
PASSIFS FINANCIERS	20 003 029	4 860 905	15 307 585	4 928 692	45 100 211
Dettes envers les établissements de crédit	1 696 254	1 732 775	3 142 446		6 571 475
Opérations avec la clientèle	16 900 231	1 217 642	2 872 250	3 328 692	24 318 815
Dettes représentées par un titre	1 387 166	1 910 488	9 292 889	750 000	13 340 543
Dettes subordonnées	19 378			850 000	869 378

NOTE 24 Ventilation des actifs et des passifs par zones géographiques d'implantation

En milliers d'euros	France	Union Européenne (hors France)	Reste du monde	Total 12/2024
ACTIFS FINANCIERS	37 784 745	28 913 958	328 727	67 027 430
Caisse, Banques centrales et CCP	4 431 954	214 987	5 767	4 652 708
Effets publics et valeurs assimilées			4 980	4 980
Créances sur les établissements de crédit	15 714 132	160 001	3 646	15 877 779
Opérations avec la clientèle	5 714 487	13 759 275	157 167	19 630 929
• dont Contrats non douteux	5 714 487	13 691 343	157 167	19 562 997
• dont Contrats douteux		53 171		53 171
• dont Contrats douteux compromis		14 761		14 761
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 209 685	1 020 420		7 230 105
PASSIFS FINANCIERS	26 375 100	22 881 255	133 321	49 389 676
Dettes envers les établissements de crédit	5 939 358	379 976	122 627	6 441 961
Opérations avec la clientèle	3 506 727	22 501 279	10 694	26 018 700
Dettes représentées par un titre	15 300 136			15 300 136
Dettes subordonnées	1 628 879			1 628 879

En milliers d'euros	France	Union Européenne (hors France)	Reste du monde	Total 12/2023
ACTIFS FINANCIERS	34 239 971	26 483 190	155 773	60 878 934
Caisse, Banques centrales et CCP	3 421 676	187 912	2 009	3 611 597
Créances sur les établissements de crédit	13 624 178	186 370	10 882	13 821 430
Opérations avec la clientèle	5 057 750	12 644 882	71 441	17 774 073
• dont Contrats non douteux	5 057 750	12 578 629	71 441	17 707 820
• dont Contrats douteux		54 572		54 572
• dont Contrats douteux compromis		11 681		11 681
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 078 617	819 144		7 897 761
PASSIFS FINANCIERS	24 419 769	20 627 105	53 337	45 100 211
Dettes envers les établissements de crédit	6 438 627	106 045	26 803	6 571 475
Opérations avec la clientèle	3 771 221	20 521 060	26 534	24 318 815
Dettes représentées par un titre	13 340 543			13 340 543
Dettes subordonnées	869 378			869 378

NOTE 25 Engagements donnés

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	5 984 064	1 526 784	
Ouverture de crédits confirmés en faveur des établissements de crédit	498 082	475 232	
Autres engagements en faveur des établissements de crédit	3 500 000		
Ouverture de crédits confirmés en faveur de la clientèle	953 982	1 036 552	
Autres engagements en faveur des établissements de la clientèle	1 032 000	15 000	
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 246 568	1 034 283	
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	1 001 038	956 453	
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	245 530	77 830	
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	6 260 621	7 076 818	
Valeurs affectées en garantie	6 260 621	7 076 818	
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS^(*)	13 491 253	9 637 885	
(*) Dont entreprises liées :			
	Engagements de garantie	984 461	756 319
	Engagements de financement	5 036 038	496 299

Les autres engagements donnés correspondent principalement aux créances et titres donnés en garantie à la Banque Centrale pour l'obtention de l'emprunt lié à la mobilisation.

NOTE 26 Engagements reçus

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	8 730 484	9 401 627	
Ouverture de crédits confirmés reçus des établissements de crédit	8 730 466	9 401 627	
Autres engagements reçus des établissements de crédit	18		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	8 603 690	7 255 564	
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	124 631	123 830	
Cautions, avals et autres garanties reçus de la clientèle	1 306 162	1 116 318	
Gages et autres sûretés réelles reçus de la clientèle	985 036	919 932	
Engagement de reprise des véhicules loués	6 187 861	5 095 484	
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS^(*)	17 334 174	16 657 191	
(*) Dont entreprises liées :			
	Engagements de garantie	974 565	935 397

Un engagement de financement reçu de la Banque Centrale Européenne a été enregistré au 31 décembre 2024 pour un montant de 5 961 M€ contre 7 074 M€ en 2023.

NOTE 27 Instruments financiers à terme et change au comptant

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	VNC 12/2024	Juste valeur 12/2024
COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE					
Swap de devises					
Achats (Emprunts) de swaps de devises	57 490	19 400		76 890	1 885
Ventes (Prêts) de swaps de devises	56 908	19 432		76 340	43 530
Opérations de change à terme					
Achats de change à terme	1 732 506			1 732 506	1 788 477
Ventes de change à terme	1 742 858			1 742 858	1 754 721
Opérations de change au comptant					
Achats de change au comptant	32 890			32 890	32 890
Ventes de change au comptant	41 880			41 880	41 880
Opérations en devises					
Devises prêtées non encore livrées	58 436			58 436	58 436
COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX					
Swap de taux					
Achats (Emprunts) de swaps de taux	10 190 197	18 192 638	1 450 000	29 832 835	28 025 453
Ventes (Prêts) de swaps de taux	10 190 197	18 192 638	1 450 000	29 832 835	27 877 196

La juste valeur correspond au nominal des instruments financiers ajusté à sa valeur de marché.

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	VNC 12/2023	Juste valeur 12/2023
COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE					
Swap de devises					
Achats (Emprunts) de swaps de devises	46 645	34 066		80 711	1 735
Ventes (Prêts) de swaps de devises	46 901	34 401		81 302	54 804
Opérations de change à terme					
Achats de change à terme	1 559 841			1 559 841	1 674 804
Ventes de change à terme	1 605 207			1 605 207	1 574 371
Opérations de change au comptant					
Achats de change au comptant	2 295			2 295	2 295
Ventes de change au comptant	15 362			15 362	15 362
COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX					
Swap de taux					
Achats (Emprunts) de swaps de taux	11 187 088	12 194 740	500 000	23 881 828	22 420 125
Ventes (Prêts) de swaps de taux	11 187 087	12 194 741	500 000	23 881 828	22 334 241

La juste valeur correspond au nominal des instruments financiers ajusté à sa valeur de marché.

NOTE 28 Actifs et passifs en devises

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
Contre-valeur en euros des actifs en devises	2 717 174	2 372 998
Contre-valeur en euros des passifs en devises	1 057 348	836 205

NOTE 29 Intérêts et produits assimilés

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
Intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédit	1 093 971	924 412
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	1 361 062	995 422
Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	312 872	296 389
Intérêts et produits sur autres opérations	2 430	3 071
TOTAL DES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS^(*)	2 770 335	2 219 294
(*) Dont entreprises liées	1 196 799	863 638

NOTE 30 Intérêts et charges assimilées

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit	(325 577)	(312 861)
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	(1 082 931)	(914 178)
Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	(649 034)	(506 258)
Intérêts et charges sur dettes subordonnées	(42 211)	(22 313)
TOTAL DES INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES^(*)	(2 099 753)	(1 755 610)
(*) Dont entreprises liées	(250 555)	(247 799)

NOTE 31 Produits nets sur opérations de crédit-bail et assimilées

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES	915 810	825 487
Loyers	872 283	783 403
Intérêts de retard	2 942	2 590
Plus-values sur cession immobilisations	41 814	39 490
Perte sur créances irrécouvrables (part intérêts)	(322)	(257)
Reprises de provisions	1 153	1 910
Dotations aux provisions	(2 060)	(1 649)
CHARGES SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES	(815 145)	(698 408)
Dotations aux amortissements	(670 659)	(612 373)
Étalement des commissions et autres charges versées	(100 812)	(48 945)
Moins-values sur cession immobilisations	(38 760)	(32 768)
Autres charges	(4 914)	(4 322)
TOTAL SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES	100 665	127 079

NOTE 32 Opérations de location simple

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE	56 660	56 042
Loyers	50 569	49 168
Intérêts de retard	31	24
Plus-values sur cession immobilisations	6 060	6 850
CHARGES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE	(41 678)	(43 333)
Dotation aux amortissements	(35 831)	(36 206)
Étalement des commissions et autres charges versées	(31)	(36)
Moins-values sur cession immobilisations	(5 816)	(7 091)
TOTAL SUR OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE	14 982	12 709

NOTE 33 Revenus des titres à revenu variable

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
Revenus du portefeuille de placement	94 271	124 814
Revenus des parts dans les entreprises liées et titres de participations	341 322	366 103
TOTAL DES REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	435 593	490 917

NOTE 34 Commissions

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
COMMISSIONS (PRODUITS)	71 057	67 808
Commissions clientèles	12 230	11 124
Commissions titres		3
Commissions autres	58 827	56 681
COMMISSIONS (CHARGES)	(71 100)	(65 832)
Commissions établissements de crédit	(507)	(404)
Commissions clientèles	(315)	(319)
Commissions titres	(12 325)	(12 391)
Commissions autres	(57 953)	(52 718)
TOTAL DES COMMISSIONS(*)	(43)	1 976
(*) Dont entreprises liées	9 447	7 631

NOTE 35 Gains ou pertes sur portefeuilles de négociation ou de placement

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	(13 944)	(9 394)
Opérations de changes	(13 942)	(9 395)
Opérations de taux	(2)	1
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉES	(140 502)	132 498
Dotations aux provisions	(223 880)	(79 039)
Reprises de provisions	83 378	211 537
TOTAL DES GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	(154 446)	123 104

NOTE 36 Autres produits d'exploitation

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	210 656	169 118
Transferts de charges (dt ind. d'assurances reçues sur sinistres véhicules)	10 425	8 454
Opérations faites en commun	8 817	7 067
Autres produits d'exploitation bancaire	191 414	153 597
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	15 497	19 655
Produits des prestations des activités de service	14 316	18 044
Autres produits d'exploitation	1 181	1 611
TOTAL DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	226 153	188 773

NOTE 37 Autres charges d'exploitation

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(21 530)	(27 398)
Autres charges d'exploitation bancaire	(17 834)	(27 732)
Variation des provisions pour risques et charges d'exploitation bancaire	(3 696)	334
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	(10 106)	(8 821)
Charges des prestations des activités de service	(8 383)	(8 182)
Autres charges d'exploitation	(2 166)	(636)
Variation provisions pour autres risques et charges d'exploitation	443	(3)
TOTAL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	(31 636)	(36 219)

NOTE 38 Charges générales d'exploitation

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
FRAIS DE PERSONNEL	(170 946)	(163 406)
Salaires et traitements	(75 120)	(71 260)
Charges sociales sur retraites	(6 351)	(6 726)
Autres charges sociales	(17 600)	(16 350)
Refacturation des frais de personnel	(73 565)	(68 880)
Autres frais de personnel	1 690	(190)
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	(169 333)	(176 928)
Impôts et taxes	(26 808)	(39 898)
Travaux, fournitures et services extérieurs	(115 545)	(125 606)
Charges non étalables versées à des tiers	(46 773)	(37 289)
Variation des dépréciations des autres frais administratifs	1 927	160
Refacturation des frais administratifs	17 866	25 705
TOTAL DES AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION(*)	(340 279)	(340 334)
(*) Dont honoraires de commissariat aux comptes sur audit légal	(860)	(508)

Les organes d'administration et de direction ne sont pas rémunérés au titre de leurs mandats.

Concernant les honoraires des Commissaires aux comptes, les services autres que la certification des comptes fournis par KPMG S.A. Audit au cours de l'exercice à RCI Banque S.A. et aux entités qu'elle contrôle concernent essentiellement (i) des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires (ii) des missions d'attestation portant notamment sur des

informations RSE, et (iii) des procédures convenues réalisées principalement pour des raisons de réglementation locale. Les services autres que la certification des comptes fournis par Forvis Mazars Audit au cours de l'exercice à RCI Banque S.A. et aux entités qu'elle contrôle concernent (i) des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires, (ii) des procédures convenues réalisées principalement pour des raisons de réglementation locale.

Effectif moyen (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
France		
Union Européenne (hors France)	995	1 011
• dont Effectifs inscrits	995	1 011
Reste du monde	23	19
• dont Effectifs inscrits	23	19
TOTAL	1 018	1 030

NOTE 39 Coût du risque par catégorie de clientèle

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
COÛT DU RISQUE SUR OPÉRATIONS DE LOCATION	1 431	36
Dotations aux provisions	(9 190)	(9 871)
Reprises de provisions	10 585	9 671
Abandons de créances	(363)	(333)
Récupérations sur créances amorties	399	569
COÛT DU RISQUE SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT	(80 715)	(49 378)
Dotations aux provisions	(33 680)	(37 275)
Reprises de provisions	40 530	54 676
Abandons de créances	(93 107)	(71 919)
Récupérations sur créances amorties	5 542	5 140
COÛT DU RISQUE SUR AUTRES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	(21)	2 012
Dotations aux provisions	(11)	
Reprises de provisions	10	2 698
Abandons de créances	(20)	(686)
COÛT DU RISQUE SUR AUTRES OPÉRATIONS	(9 963)	(23 017)
Dotations aux provisions	(19 827)	(32 622)
Reprises de provisions	9 864	9 605
TOTAL DU COÛT DU RISQUE(*)	(89 268)	(70 347)

(*) Dont entreprises liées 2 012

NOTE 40 Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés

Ventilation par nature (en milliers d'euros)	12/2024	12/2023
Gains ou pertes sur immobilisations financières	(36 287)	(9 582)
Gains ou pertes sur immobilisations corporelles		(16)
TOTAL DES GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	(36 287)	(9 598)

NOTE 41 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Les succursales sont imposées dans chacun des pays d'exercice de leur activité.

Pour ses activités françaises, RCI Banque S.A. est incluse dans le périmètre de l'intégration fiscale de Renault S.A.S. À ce titre, ses résultats fiscaux sont intégrés à ceux de sa société mère, à qui elle verse l'impôt sur les sociétés correspondant. Le principe retenu est que la charge fiscale de RCI Banque S.A. est identique à celle que la société aurait supportée si elle n'avait pas été membre du groupe.

NOTE 42 Résultat par secteurs d'activité

Ventilation par nature et zones géographiques d'implantation (en milliers d'euros)	France	UE (hors France)	Reste du monde	Total 12/2024
FINANCEMENT CLIENTÈLE				
Produit net bancaire		585 299		585 299
Résultat brut d'exploitation		351 723		351 723
Résultat d'exploitation		272 021		272 021
Résultat courant avant impôt		297 185		297 185
FINANCEMENT RÉSEAUX				
Produit net bancaire		179 853	20 253	200 106
Résultat brut d'exploitation		152 325	15 651	167 976
Résultat d'exploitation		154 041	15 651	169 692
Résultat courant avant impôt		159 868	15 651	175 519
ACTIVITÉS DE REFINANCEMENT				
Produit net bancaire	476 445			476 445
Résultat brut d'exploitation	398 760			398 760
Résultat d'exploitation	387 478			387 478
Résultat courant avant impôt	320 200			320 200
TOUTES ACTIVITÉS				
Produit net bancaire	476 445	765 152	20 253	1 261 850
Résultat brut d'exploitation	398 760	504 048	15 651	918 459
Résultat d'exploitation	387 478	426 062	15 651	829 191
Résultat courant avant impôt	320 200	457 053	15 651	792 904

Ventilation par nature et zones géographiques d'implantation (en milliers d'euros)	France	UE (hors France)	Reste du monde	Total 12/2023
FINANCEMENT CLIENTÈLE				
Produit net bancaire		509 265		509 265
Résultat brut d'exploitation		270 671		270 671
Résultat d'exploitation		230 566		230 566
Résultat courant avant impôt		254 290		254 290
FINANCEMENT RÉSEAUX				
Produit net bancaire		159 749	20 187	179 936
Résultat brut d'exploitation		138 795	17 302	156 097
Résultat d'exploitation		129 371	17 302	146 673
Résultat courant avant impôt		133 227	17 302	150 529
ACTIVITÉS DE REFINANCEMENT				
Produit net bancaire	682 822			682 822
Résultat brut d'exploitation	602 909			602 909
Résultat d'exploitation	582 091			582 091
Résultat courant avant impôt	544 913			544 913
TOUTES ACTIVITÉS				
Produit net bancaire	682 822	669 014	20 187	1 372 023
Résultat brut d'exploitation	602 909	409 466	17 302	1 029 677
Résultat d'exploitation	582 091	359 937	17 302	959 330
Résultat courant avant impôt	544 913	387 517	17 302	949 732

6.3 Tableau des filiales et des participations

Détail des participations dont la valeur excède 1 % du capital de la société (en k€ et référentiel IFRS)	Pays	Capital social	Capitaux propres (hors capital social)	% de détention	Résultats nets du dernier exercice clos
FILIALES DÉTENUES À + DE 50 %					
Mobilize Pay	France	12 100	(11 480)	100,00 %	(191)
Mobilize Lease & Co S.A.S	France	255 000	405	100,00 %	(3 065)
Mobilize Insurance	France	24 000	(5 462)	100,00 %	(14 891)
Overlease (ex-RLT Service)	Espagne	6 000	1 901	100,00 %	(1 376)
SL RCI Financial services B.V.	Pays-Bas	1 500	17 257	100,00 %	5 567
RCI Finance S.A.	Suisse	4 250	65 732	100,00 %	14 143
Courtage S.A.	Argentine		(940)	95,00 %	13 256
SL RCI Leasing Romania Srl	Roumanie	3 333	20 142	100,00 %	3 180
Renault Crédit Zrt	Hongrie	243	2 161	100,00 %	214
RCI Finance Maroc	Maroc	27 591	45 599	100,00 %	13 515
RCI Servicios Colombia	Colombie	11		100,00 %	
SL RCI Finance CR Sro	Rép. Tchèque	6 036	5 396	100,00 %	1 390
SL RCI Korea	Corée	49 277	160 624	100,00 %	8 290
Banco RCI Brasil S.A.	Brésil	153 335	40 452	60,11 %	50 544
Rombo Compania Financiera	Argentine	56	6 401	60,00 %	16 870
DIAC	France	415 101	1 498 102	100,00 %	123 564
Renault Autofin S.A. (ex-RENAULT AUTOFIN SA)	Belgique	800	19 802	100,00 %	9 713
SL RCI Financial Services	Belgique	1 100	7 096	100,00 %	(309)
SL Renault Credit Polska	Pologne	16 257	15 374	100,00 %	5 880
SL Renault Leasing C.Z.	Rép. Tchèque	2 779	18 038	50,00 %	2 855
Consortio Renault do Brasil	Brésil	1 132	5 245	99,92 %	(1 822)
RCI Services Ltd.	Malte	10 000	(140 084)	100,00 %	284 919
SOC de Part RCI Brasil Ltda.	Brésil	15 565	7 929	100,00 %	(336)
RCI Usluge d.o.o	Croatie	1 566	578	100,00 %	791
RN SF B.V.	Pays-Bas	142 742	(95 173)	50,00 %	2 110
RCI Colombia S.A. Comp.de financ	Colombie	51 384	9 396	51,00 %	4 046
RCI Bank UK Ltd.	GB	350 226	361 595	100,00 %	34 650
Bipicar Mobility S.L.	Espagne	12 899	34 469	100,00 %	(3 095)
PARTICIPATIONS DÉTENUES ENTRE 10 % ET 50 %					
Kadensis	France	40 450	(18 401)	12,33 %	(6 100)
Orfin Finasman Anonim Sirketi	Turquie	20 551	18 155	50,00 %	13 293
NRSFI India Private Limited	Inde	79 835	48 053	30,00 %	6 979

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations		Autres sociétés	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable brute des titres détenus	1 461 048	985 091	4 000	146 890		40 000
Valeur comptable nette des titres détenus	1 424 948	936 677	1 563	71 058		1 399
Prêts et avances consentis par la société	14 492 931	5 277 447				
Cautions et avals donnés par la société	66	984 240				
Dividendes encaissés par la société		339 538		1 781		3

6.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société RCI Banque S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de société RCI Banque SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Appréciation du risque de crédit et dépréciations afférentes

Risque identifié	<p>RCI Banque S.A. constitue des dépréciations pour couvrir les risques de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1.2.2 de l'annexe aux comptes annuels, les dépréciations pour risque de crédit sont constituées pour couvrir les risques de non-recouvrement des créances. Elles sont déterminées sur base individuelle ou sur base collective.</p> <p>Nous avons considéré que les dépréciations pour risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance du montant des crédits à la clientèle finale et au réseau des concessionnaires à l'actif du bilan, de l'utilisation de nombreux paramètres et hypothèses dans le calcul des dépréciations déterminées de manière statistique, et de l'exercice important du jugement intervenant dans leur détermination.</p> <p>Ces dépréciations ont été estimées compte-tenu du contexte macroéconomique contrasté qui se traduit notamment par le ralentissement de l'inflation et la stabilisation des taux d'intérêt.</p> <p>Les dépréciations pour risque de crédit sont détaillées dans la note 4 des annexes aux comptes annuels et s'élèvent au 31 décembre 2024 à 143,3 millions d'euros pour un encours de 19,6 milliards d'euros de valeur nette.</p>
Notre réponse	<p>Avec l'appui de nos experts en risque de crédit et nos spécialistes en informatique, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • apprécier les méthodologies appliquées pour déterminer les paramètres utilisés dans le modèle de dépréciation et leur correcte insertion opérationnelle dans les systèmes d'information ; • apprécier les ajustements de dépréciation à dire d'expert et examiner la documentation sous tendant les dépréciations complémentaires constituées ; • réaliser des contrôles sur le système informatique de RCI Banque, incluant une revue des contrôles généraux informatiques, des interfaces et des contrôles automatiques participant à l'élaboration de l'information financière ; • réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours de crédits à la clientèle et au réseau de concessionnaires, et des dépréciations pour risque de crédit d'un exercice à l'autre ; • examiner la conformité des informations publiées dans les notes de l'annexe aux comptes annuels au regard des règles comptables applicables.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**06.**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement, des informations requises par les articles L.225374 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.45112 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société RCI Banque S.A. par l'assemblée générale du 22 mai 2014 pour le cabinet KPMG S.A. et du 29 avril 2020 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG S.A. était dans la 11^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 5^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité des comptes et de l'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes
Paris La Défense, le 27 mars 2025

Forvis Mazars
Anne VEAUTE
Associée

KPMG
Ulrich SARFATI
Associé

07.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

SOMMAIRE

7.1	Attestation de la personne physique responsable du rapport financier annuel au 31 décembre 2024	484	7.2.3	Renseignements à caractère général concernant le capital	487
7.2	Renseignements à caractère général concernant la société	485	7.2.4	Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau	488
7.2.1	Présentation générale	485	7.2.5	Responsables du contrôle des comptes	489
7.2.2	Dispositions particulières des statuts	486	7.3	Historique	489
			7.3.1	Situation de dépendance	489
			7.3.2	Conseil politique d'investissements	490

7.1 Attestation de la personne physique responsable du rapport financier annuel au 31 décembre 2024

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et, qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicable.

Le 27 mars 2025

Le Directeur général

Martin THOMAS



7.2 Renseignements à caractère général concernant la société

7.2.1 Présentation générale

Dénomination sociale et siège social :

RCI Banque S.A. Nom commercial : Mobilize Financial Services
Nationalité : française Siège social : 15, rue d'Uzès 75002 Paris
Tel. : + 33 1 49 32 80 00

Forme juridique

Société anonyme à Conseil d'administration

Législation

La société est régie par les dispositions du Code de commerce.

Depuis son agrément bancaire, accordé par la Banque de France le 7 mars 1991, RCI Banque est également soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires s'appliquant aux établissements de crédit, en particulier celles reprises dans le Code monétaire et financier.

Soumise au contrôle de la Banque Centrale Européenne en sa qualité d'établissement de crédit, RCI Banque a structuré sa gouvernance conformément à la réglementation bancaire et financière.

Date de constitution et durée

La société a été créée le 9 avril 1974, et enregistrée au Tribunal de Commerce de Paris le 4 juin 1974, avec un début d'exploitation le 21 août 1974, pour une durée de 99 ans, soit jusqu'en août 2073.

Objet social

La société anonyme RCI Banque a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers :

- les opérations de crédit ou de banque, sous toutes leurs formes, destinées ou non au financement de l'acquisition de biens ou de services, et en particulier les opérations de crédit permanent ainsi que l'émission ou la gestion de moyens de paiement liés à ces opérations ;
- l'étude de tous projets relatifs à la création, à l'extension et à la transformation d'entreprises industrielles, commerciales, financières et de services ;
- toutes études complètes ou partielles, toutes activités de conseil et de négociations dans les domaines économiques, financiers, commerciaux et de gestion ;
- toutes recherches de conception et d'amélioration de systèmes de gestion, d'organisation et de financement ;
- la réalisation des projets issus des études sus-énoncées ou la contribution à leur réalisation par tous moyens appropriés, y compris par prise de participation ou d'intérêts dans toutes entreprises existantes ou à créer ;

- le financement des entreprises, en particulier sous forme de participation à leur capital, de souscription à des emprunts, au moyen de ressources provenant des fonds propres de la société ou des emprunts contractés par elle ;
- la prestation de services d'investissement au sens de la Loi de Modernisation des activités financières n° 96-597 du 2 juillet 1996 ;
- la gestion du portefeuille de valeurs mobilières résultant de cette activité, et notamment la réalisation de toutes opérations d'achat, de vente, d'échange de souscription, d'apport de toutes valeurs mobilières ;
- l'intermédiation en assurances, au sens de la loi française du 15 décembre 2005, de transposition de la directive européenne du 9 décembre 2002, toute activité de mandataire, de commissionnaire ou de courtier ;
- d'une manière générale, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes et pouvant être utiles à l'objet social ou en faciliter la réalisation et le développement.

Registre et numéro d'identification

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° SIREN 306 523 358, n° SIRET : 306 523 358 00076, n° inscription ORIAS : 07023704, Code APE 6419Z. LEI 96950001WI712W7PQG45

Lieu de consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à l'émetteur peuvent être consultés au siège social de la société.

Statuts de la société

Des exemplaires des documents suivants sont disponibles sur le site internet de RCI Banque S.A.

Statuts de la société en français :

https://www.mobilize-fs.com/sites/default/files/media/pdf/20200907%20RCI%20Banque%20SA%20Statuts_0.pdf

Statuts de la société en anglais :

<https://www.mobilize-fs.com/sites/default/files/media/pdf/20200907%20RCI%20Statuts%20Banque%20SA%20-%20EN.pdf>

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

7.2.2 Dispositions particulières des statuts

Répartition statutaire des bénéfices

(Article 36 – fixation des dividendes)

Le bénéfice est constitué par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que de tous amortissements et provisions.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de 5% au moins pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours dans le cas où, pour une cause quelconque, cette réserve descendrait au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures, du prélèvement décrit précédemment et de tous autres prélèvements institués par les dispositions légales en vigueur, et augmenté des reports bénéficiaires.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée générale ordinaire peut prélever des dividendes. Ces dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée générale ordinaire peut effectuer le prélèvement de toutes les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

Assemblées

(Articles 27 à 33 des statuts)

Nature des Assemblées générales

Les actionnaires se réunissent chaque année en Assemblée générale ordinaire dans les cinq mois de la clôture de l'exercice.

Des Assemblées générales qualifiées d'ordinaires réunies extraordinairement, ou d'extraordinaires lorsqu'elles se rapportent à une modification quelconque à introduire dans les statuts, sauf exception prévue par la loi, peuvent également être tenues.

L'Assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

Pour le calcul du quorum des différentes Assemblées, il n'est pas tenu compte des actions détenues par la société.

Deux membres du Comité d'entreprise, désignés par le comité et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers, peuvent assister aux Assemblées générales.

Le Conseil d'administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales.

Convocations

Le Conseil d'administration convoque les actionnaires en Assemblées générales en indiquant dans la convocation le jour, l'heure et le lieu de la réunion. À défaut, elle peut être également convoquée :

- par les Commissaires aux comptes ;
- par un mandataire, désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé, à la demande, soit de tout intéressé, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins 5% du capital social ;
- par les liquidateurs.

Quorum – Majorité

Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales ; elles exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Composition des Assemblées

Dans les Assemblées générales, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut faire partie de l'Assemblée et prendre part aux délibérations et aux votes. Les titulaires d'actions nominatives, ayant demandé leur inscription sur les registres de la société depuis au moins cinq jours avant l'Assemblée, sont admis sur simple justification de leur identité. Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire ou par leur conjoint. Les pouvoirs établis conformément à la loi doivent être déposés au siège social cinq jours au moins avant la réunion.

Dans les Assemblées générales extraordinaires, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut faire partie de l'Assemblée, prendre part aux délibérations et aux votes. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées générales extraordinaires. À compter de la convocation de l'Assemblée, un formulaire de vote par correspondance et ses annexes sont remis ou adressés, aux frais de la société, à tout actionnaire qui en ferait la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La société doit faire droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de réunion.

Le formulaire de vote par correspondance doit comporter certaines indications fixées par les articles R.225-76 et suivants du Code de commerce. Il doit informer l'actionnaire de manière très apparente que toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution.

Le formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration. Dans ce cas, ce sont les dispositions de l'article R.225-78 du Code de commerce qui sont applicables. Sont annexés au formulaire de vote par correspondance les documents prévus à l'article R.225-76 susvisé. Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une Assemblée vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une Assemblée vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Les formulaires de vote par correspondance doivent être reçus par la société trois jours avant la réunion. En cas de retour de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Bureau – Feuille de présence

L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par le Vice-Président, s'il en a été nommé un, ou par un administrateur désigné par le Conseil.

Au cas où l'Assemblée serait convoquée par les Commissaires aux comptes ou par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, c'est un de ceux-ci qui présidera l'Assemblée. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux plus forts porteurs d'actions, tant en leur nom personnel que comme mandataires ou, sur leur refus, par ceux qui viennent après, jusqu'à acceptation.

Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des membres de l'Assemblée. Il est tenu une feuille de présence aux Assemblées d'actionnaires, qui contient toutes les mentions exigées par les textes réglementaires. Le bureau de l'Assemblée peut annexer à la feuille de présence la procuration ou le formulaire de vote par correspondance portant les nom, prénom usuel et domicile de chaque actionnaire mandant ou votant par correspondance, le nombre d'actions dont il est titulaire et le nombre de voix attaché à ces actions. Dans ce cas, le bureau de l'Assemblée indique le nombre des pouvoirs et des formulaires de vote par correspondance annexés à ladite feuille ainsi que le nombre des actions et des droits de vote correspondant aux procurations et aux formulaires.

Les pouvoirs et les formulaires de vote par correspondance devront être communiqués en même temps et dans les mêmes conditions que la feuille de présence. La feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les fonctions du bureau se rapportent exclusivement à la tenue de l'Assemblée et à son fonctionnement régulier ; les décisions du bureau ne sont jamais que provisoires et restent toujours soumises à un vote de l'Assemblée elle-même, vote que tout intéressé peut provoquer.

Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration ou par la personne qui effectue la convocation de l'Assemblée ; toutefois, un ou plusieurs actionnaires peuvent, dans les conditions prévues par la loi, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution ne concernant pas la présentation de candidats au Conseil d'administration.

Procès-verbaux

Les délibérations des Assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, coté et paraphé, et signé par les membres composant le bureau. Ils peuvent être établis sur des feuilles mobiles numérotées sans discontinuité et paraphées. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont valablement certifiés, soit par le Président du Conseil d'administration ou un administrateur exerçant les fonctions de Directeur général, soit par le secrétaire de l'Assemblée. Ils sont valables à l'égard des tiers sous la seule condition de la validité desdites signatures.

7.2.3 Renseignements à caractère général concernant le capital

7.2.3.1 Présentation générale

Capital social

Le capital social, qui était à l'origine de 2 000 000 de francs, a fait l'objet d'opérations ultérieures d'augmentation et de conversion en euros, en conséquence desquelles il se trouve fixé à la somme de 100 000 000 € depuis le 22 novembre 2000. Il est divisé en 1 000 000 d'actions, de 100 € chacune, entièrement libérées.

7.2.3.2 Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Actionnariat

Au 31 décembre 2024, la totalité des actions était détenue par Renault s.a.s. (hormis une action octroyée à un administrateur).

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Suite à la modification des statuts décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2015, le nombre d'actionnaires de la société a été réduit à sept actionnaires. Suite à la modification de l'article L.225-1 du Code de commerce par la loi du 10 mai 2016, le nombre d'actionnaires de la société a été réduit à son minimum : deux actionnaires.

07. INFORMATIONS GÉNÉRALES

RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Personne physique ou morale exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur RCI Banque

Renault s.a.s. détient 99,99 % du capital de RCI Banque S.A. Organigramme - place de l'émetteur dans un groupe Le groupe Renault est composé de deux branches distinctes : la branche automobile ; la branche financement des ventes, constituée par le groupe RCI Banque. Grâce à son statut bancaire, à son accès indépendant aux marchés financiers et à son intégration au marketing du constructeur, RCI Banque assure une offre compétitive de produits de financement automobile et de services liés aux réseaux de distribution de marques du Groupe Nissan et du groupe Renault dans le monde. L'organigramme du groupe RCI Banque est décrit dans le rabat de couverture de ce document.

7.2.3.3 Marchés des titres de l'émetteur

Les titres de capital ne sont pas cotés en Bourse.

Cotation des titres

Les emprunts cotés du groupe RCI Banque sont listés aux Bourses de Luxembourg et Paris.

7.2.3.4 Schéma de participation du personnel

Un accord de participation a été conclu le 2 juin 2003, en application des articles L. 442-1 et suivants du Code du travail.

La RSP (réserve spéciale de participation) est répartie entre les salariés du groupe proportionnellement au salaire brut perçu par chaque ayant droit, au cours de l'exercice considéré, dans la limite des plafonds fixés par la loi. Chaque salarié bénéficiaire peut choisir d'affecter cette somme, soit :

- à un compte courant nominatif ouvert dans les livres de l'entreprise ;
- à la souscription de parts d'un fonds commun de placement. Il n'existe pas de plan d'option sur l'action RCI Banque en faveur du personnel et des Dirigeants du groupe RCI Banque.

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Participation (en millions d'euros)	0,5	7,4	12,6	10,9	2,8	10,3	9,5
Bénéficiaires	2 164	2 195	2 065	1 957	1 866	1 814	1 707

7.2.4 Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau

	Réseau FORVIS MAZARS				Réseau KPMG				Réseau AUTRES			
	2024		2023		2024		2023		2024		2023	
	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%
Audit légal stricto sensu	2 724	82 %	2 078	95 %	1 402	75 %	1 302	93 %	211	77 %	92	81 %
Certification du reporting CSR (Corporate Sustainability Reporting Directive)	340	11 %	30	1 %	340	18 %	21	1 %	53	19 %	21	19 %
Services habituellement fournis par les Commissaires aux comptes	28	6 %	67	3 %	106	3 %			10	4 %		
Audit légal et prestations assimilées	3 092	99 %	2 175	100 %	1 848	96 %	1 323	94 %	274	100 %	113	100 %
Prestations fiscales, juridiques et sociales	4	0 %	4	0 %								
Prestations d'accompagnement en organisation												
Autres prestations	19	1 %			69	4 %	78	6 %				
Prestations de service autorisées hors audit légal ayant nécessité une approbation	23	0 %	4	0 %	69	4 %	78	6 %				
TOTAL DES HONORAIRES	3 115	100 %	2 179	100 %	1 917	100 %	1 401	100 %	274	100 %	113	100 %

7.2.5 Responsables du contrôle des comptes

KPMG SA

Tour Egho, 2 Avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

SA enregistrée au RCS de Nanterre n° 775 726 417

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles

Durée du mandat : six ans

Date de fin de mandat : exercice comptable 2025

Représenté au 31 décembre 2024 par M. Ulrich Sarfati

Forvis Mazars

Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cédex

SA enregistrée au RCS de Nanterre n° 784 824 153

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Durée du mandat : six ans

Date de fin de mandat : exercice comptable 2027

Représenté au 31 décembre 2024 par Mme Anne Veaute

7.3 Historique

RCI Banque est issue du rapprochement, opéré le 1er janvier 1990, entre :

- Diac, créée en 1924 pour financer les ventes de Renault en France ;
- Renault Crédit International, fondée en 1974 pour assurer le financement des ventes de Renault en Europe. Dans le cadre de l'accord signé le 27 mars 1999 entre Renault et Nissan, le groupe RCI Banque a acquis les filiales de financement des ventes de Nissan dans cinq pays d'Europe. Celles-ci sont

intégrées au groupe RCI Banque depuis le 1^{er} juillet 1999. Au 31 décembre 2002, la totalité des actions était détenue par la Compagnie Financière Renault, elle-même intégralement détenue par Renault SA. La Compagnie Financière Renault regroupait les sociétés à caractère financier du groupe Renault. À compter du 20 juin 2003 et du fait de sa fusion avec Renault s.a.s., la Compagnie Financière Renault n'est plus administrateur ni actionnaire de RCI Banque, le capital est désormais détenu à hauteur de 99,99 % par Renault s.a.s.

7.3.1 Situation de dépendance

RCI Banque finance les clients et les concessionnaires du groupe Renault et de Nissan. RCI Banque n'est soumise à aucune dépendance commerciale ou financière ou à l'égard de brevets et de licences.

7.3.2 Conseil politique d'investissements

Principaux investissements réalisés au cours des cinq derniers exercices.

	Cession – dissolutions – fusions	Acquisitions	Créations
2025			Turquie : Constitution de Ortio Sigorta Aracılık Hizmetleri Anonim Şirketi
2024	Pays-Bas : Liquidation de Barn BV	Allemagne : Acquisition de Mobility Concept GmbH Acquisition de DFD Deutscher Fahrzeugdienst GmbH Acquisition de MS Mobility Solutions GmbH Acquisition de MeinAuto GmbH	Allemagne : Constitution de BIPI Mobility Germany GmbH
2023	Russie : Cession de RN Bank Cession de RNL Leasing Cession de RN Finance	Royaume-Uni : Acquisition de Select Vehicle Group Ltd	Royaume-Uni : Constitution de Mobilize Lease&Co UK Ltd
2022			France : Création de Mobilize Pay SAS France : Création de Mobilize Insurance SAS France : Création de Mobilize Lease & Co Pays-Bas : Création de BIPI Mobility Netherlands BV Royaume-Uni : Création de BIPI Mobility UK Ltd
2021	France : Cession de la participation de BPI France	Allemagne : Prise de 4 % de Mobility Trader Holding Espagne : Acquisition de BIPI Mobility SL France : Acquisition de BIPI Mobility France SAS France : Prise de participation de 14 % de Kadensis Italie : Acquisition de BIPI Mobility Srl	Argentine : Création de RCI Compania de Seguros de Personas Russie : Création de RNL Finance
2020	Royaume-Uni : fermeture de la succursale de RCI Banque		

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Ce document est disponible sur le site www.mobilize-fs.com.

Toute personne souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe RCI Banque peut en faire la demande auprès de :

RCI Banque

Direction Financement et Trésorerie

FR UZS 000 015

15 rue d'Uzès 75002 Paris - France

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

MØBILIZE
FINANCIAL SERVICES

www.mobilize-fs.com